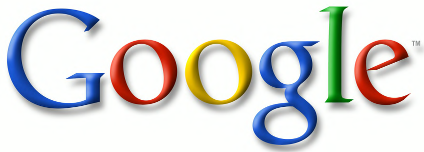





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

LES
RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES
DE LA GUERRE ACTUELLE
SUR LA FRANCE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

L'homme est-il libre? 1 vol. in-32 de la *Bibliothèque utile*, 6e édit. 0 fr. 60

Le régime socialiste. 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 6e édition. . . . . 2 fr. 50

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 1 vol. in-8 de la même *Bibliothèque* (épuisé).

L'évolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans, en collaboration avec M. A. Dulac. 1 vol in-8, avec 34 gravures dans le texte, de la *Bibliothèque universelle du travail*, dirigée par M. Georges Renard. . . . . 5 fr.

Études sur la France contemporaine (Stock).

Paroles d'avenir (Rieder et Cie).

Syndicats, Trade-unions et Corporations (O. Doin).

Discussions sociales d'hier et de demain (Albin Michel).

Histoire du travail à Florence (2 volumes. Nilsson).

Les étapes de la Société française au XIXe siècle (Marcel Rivière).

A travers les régions de la France (Marcel Rivière).

La République de 1848 (Collection de l'*Histoire socialiste*).

En collaboration : **Le socialisme à l'œuvre** (Rieder et Cie).

404-17. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 11-17.

LES

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

DE LA GUERRE ACTUELLE

SUR LA FRANCE

(1er Août 1914 — 15 Mai 1917)

PAR

GEORGES RENARD

Professeur au Collège de France.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VIe

—

1917

Les répercussions économiques de la guerre actuelle sur la France.

INTRODUCTION

Quand un tremblement de terre ou une éruption de volcan secoue, bouleverse, dévaste une contrée entière, non seulement les hommes, les cultures, les maisons sont victimes de cette convulsion de la nature; mais aussi, après que le fléau a passé, le pays est devenu méconnaissable; ici la bonne terre de labour est engloutie sous une couche de cendre ou de lave; ailleurs la rivière a changé de lit; ou bien il a jailli une source d'eau chaude qui coule à flots écumeux et fumants; et les habitants qui survivent doivent se plier à la nouvelle configuration du sol pour reprendre avec courage leur œuvre de vie, pour rebâtir leurs logis, pour retravailler leurs champs, pour adapter leur activité aux métamorphoses qui se sont accomplies dans leur entourage.

Ainsi la tourmente, qui sévit autour de nous depuis près de trois ans, n'a pas seulement amoncelé les deuils et les ruines de toute sorte; elle a aussi transformé profondément les conditions de la société où nous vivons; bien plus! elle a transformé sur plus d'un point les âmes mêmes, et il nous faut aujourd'hui

connaître ces transformations pour y accommoder notre existence individuelle et nationale.

Elles sont si multiples, si imprévues, si enchevêtrées, les conséquences de cette guerre titanique où l'on compte les combattants par dizaines de millions et l'argent dépensé par centaines de milliards, que personne au monde ne peut se vanter d'y échapper. La guerre actuelle ressemble à cet arbre légendaire, si grand et si touffu, que des cavaliers lancés au galop auraient mis cent ans pour sortir de son ombre. Qu'on soit neutre ou belligérant, qu'on habite en Europe ou aux antipodes, qu'on soit né riche ou pauvre, blanc, jaune ou noir, on est atteint dans ses intérêts ou dans son for intérieur par les répercussions de cet immense conflit. Vouloir les embrasser toutes serait pour le moment une tâche impossible[1]; et c'est pourquoi nous essaierons seulement de les suivre dans le domaine économique et sur la partie de notre planète qui nous intéresse le plus et qui nous est plus facile à connaître que les autres, je veux dire sur la France. La tâche ainsi restreinte est déjà bien assez vaste et difficile.

D'aucuns diront même qu'elle l'est trop. Quand j'annonçais l'intention d'aborder ce sujet formidable, j'ai surpris plus d'une fois un sourire ironique sur les lèvres de tel ou tel historien pour qui l'histoire est le royaume de la mort, un cimetière ou l'on recherche les débris du passé dans la poussière des archives. Et ce sourire voulait dire : — Comment saisir des choses qui sont encore en pleine évolution? N'est-il pas téméraire de s'aventurer au cœur de la réalité vivante et mouvante? Peut-on se passer du recul qui permet de mettre à leur place les lignes et les plans divers d'un ensemble aussi complexe? Ne sommes-nous pas trop près des événements pour les bien voir. Lorsque tant de documents précieux sont encore

1. J'ai esquissé cette étude d'ensemble dans la *Grande Revue* (avril 1915).

inabordables, ne risque-t-on pas de fausser la vérité, si l'on se contente d'informations insuffisantes et souvent problématiques?

Je reconnais le danger de l'entreprise; mais je réponds : — Vous craignez le manque de documents; je crains bien plutôt leur surabondance. N'avons-nous pas d'innombrables articles de revues et de journaux, des rapports officiels émanés des ministères et du Parlement, des statistiques qui enregistrent au jour le jour les mouvements de notre pouls et de notre respiration? N'avons-nous pas surtout, ce qui est inappréciable, les faits d'expérience personnelle, ceux que nous avons vus de nos yeux, dont nous avons été les témoins et parfois les acteurs? Que ne donnerions-nous pas aujourd'hui pour avoir sur les invasions barbares ou sur les guerres de religion des précisions recueillies et ordonnées par un contemporain?

Est-ce à dire que j'aie la prétention de tracer un tableau complet et définitif de la portion limitée que je veux embrasser? Qui donc oserait se flatter de composer sur un pareil sujet une étude historique à laquelle il n'y aurait rien à ajouter? Ce serait déjà bien beau d'en faire une où l'on ne trouverait rien à retrancher. Si l'on peut sans trop d'orgueil viser ce dernier idéal, il faut, quant au reste, se résigner à des lacunes que d'autres combleront, à des têtes de chapitre dont le texte s'écrira plus tard, à des points d'interrogation auxquels l'avenir seul peut répondre. Il faut borner son ambition à être le pionnier qui ouvre et fraye la route pour ceux qui viendront après lui.

*
* *

Cela dit, nous pouvons indiquer à grands traits notre itinéraire.

Nous distinguerons trois périodes : l'une qui, sans avoir de limites très précises, comprend les premiers mois de la guerre

et finit à peu près avec l'année 1914; période de désarroi, d'effarement et d'improvisation. Avez-vous vu parfois une fourmilière éventrée par la canne ou le pied d'un passant? Les fourmis, surprises par la catastrophe, courent, s'agitent, se trémoussent, se heurtent dans un tourbillon chaotique. Puis, peu à peu, l'ordre renaît dans ce désordre; les unes emportent et sauvent les œufs, espoir de la race; les autres s'élancent avec fureur contre l'ennemi; d'autres s'ingénient à réparer les dommages infligés à la cité. De même, dans la France, brusquement arrachée à sa tranquillité, envahie, ravagée, menacée de mort, ce fut, après une mobilisation menée avec méthode et un entrain admirables, un tohu-bohu de mesures hâtives, de résolutions prises et abandonnées, de tâtonnements presque incohérents. Fautes et erreurs ne manquèrent pas; mais les dirigeants qui avaient la lourde charge de faire face au péril méritent l'indulgence qu'on ne peut refuser à la bonne volonté surprise et débordée par les événements. On savait que la guerre serait terrible; on ne soupçonnait pas qu'elle serait si atroce. On était convaincu qu'elle serait courte : c'était presque un axiome qu'elle ne pouvait durer, étant donnés les liens économiques qui, comme des fibres nerveuses infiniment sensibles et délicates, unissaient toutes les nations du globe et les rendaient solidaires les unes des autres.

Mais bientôt il fallait céder à l'évidence, reconnaître que la lutte serait aussi longue qu'acharnée; et alors commençait une seconde période, période de sang-froid revenu, d'action calme et réfléchie, et, pour tout dire en un mot, d'adaptation aux circonstances nouvelles. Peut-être s'y adapte-t-on avec trop de souplesse. Il semble qu'on s'installe dans la guerre, qu'on se résigne à l'état anormal où l'on vit, qu'on travaille un peu mollement à le faire cesser. Derrière un rempart vivant fait de vaillantes poitrines humaines, la population civile, malgré les deuils qui la frappent, se livre paisiblement à ses occupations

et se berce de consolantes espérances. La gêne est médiocre à l'intérieur; médiocre aussi l'effort. C'est une période, non pas d'inertie, mais de préparation, d'organisation lente, et aussi d'épuisement pour certaines ressources nationales, si bien que la situation économique devient inquiétante et dangereuse.

Alors, vers la fin de 1916, commence une troisième période, plus active, plus fiévreuse, plus douloureuse aussi. Aggravation de la guerre sous-marine, crise des transports sur terre et sur mer, crise du charbon, crise de la production agricole, souffrances et craintes que causent la faim et le froid, sensibilités plus frémissantes, volontés plus tendues, oppositions d'intérêts et luttes d'opinions plus âpres et plus violentes, restrictions spontanées ou forcées des dépenses, impôts nouveaux, taxation ou rationnement des denrées alimentaires : tels sont les traits qui la caractérisent. La révolution russe, le concours inappréciable que l'Amérique apporte à la lutte des démocraties contre le régime autocratique et féodal font apparaître dans une brume déjà lumineuse l'aube de la victoire; mais la longueur des hostilités et la sauvagerie des dévastations allemandes avivent le désir d'une paix prochaine, et l'on commence à discuter les conditions et les lendemains de cette paix qu'on veut juste et durable.

*
* *

Dans ces trois périodes nous examinerons tour à tour deux séries de conséquences : 1° celles qui dès à présent ont accompli leur évolution; 2° celles qui se développeront plus ou moins dans les années futures.

Pour les premières, qui sont visibles à l'œil nu et, pour ainsi dire, palpables, on pensera peut-être qu'elles sont par là même trop connues, trop ressassées. Qui veut les exposer risque de s'entendre dire : — Eh! mon ami, vous prenez une

peine inutile. Nous savions déjà tout cela. Nous avons eu les oreilles rebattues des choses que vous nous contez. Nous avons vu se dérouler devant nous les effets que vous vous fatiguez à décrire; et nous les connaissons d'autant mieux que nous en avons souvent pâti nous-mêmes. — Je ne disconviens pas qu'à beaucoup des faits dont je parlerai manquera le mérite de la nouveauté; et pourtant non, ce n'est pas un travail superflu de réunir en faisceau des faits isolés, que chacun de nous n'a constatés que par bribes; ce n'est pas du temps perdu de classer et d'ordonner ces fragments épars d'une réalité qui a tant de faces diverses que quelqu'une se dérobe toujours à l'observateur le plus attentif.

Donc nous dirons les dommages de tout genre que la France a subis du fait de la guerre et nous mettrons en regard les remèdes qu'on a opposés au mal, les expédients qu'on a imaginés pour le combattre. Nous surprendrons, chemin faisant, plus d'une transformation inattendue. Ce sera tantôt une entreprise austro-allemande qui essaiera de se déguiser sous une étiquette française ou neutre, tantôt une usine pacifique devenue un chantier d'obus, une manière d'arsenal.

Mais les changements matériels que nous aurons saisis de la sorte ne seront pas seuls à solliciter notre attention. Tout aussi graves sont des changements de mentalité qui se sont opérés en même temps et méritent un égal examen.

En matière politique et sociale, on a souvent opposé le *fait* et l'*idée*. A mon avis, il faut les distinguer, car ils sont différents; mais il faut aussi les rapprocher, car ils sont intimement liés. L'idée, c'est le fait en puissance et, pour ainsi dire, en germe; le fait, c'est l'idée réalisée, ayant pris corps, venue à terme. Il y a de l'un à l'autre un rapport perpétuel et alternatif de cause à effet; tantôt c'est le fait qui suscite l'idée; tantôt c'est l'idée qui engendre le fait. L'évolution des sociétés résulte de ce va-et-vient fécond et nécessaire.

Or la guerre actuelle n'a pas seulement modifié la situation visible et tangible des États, des partis, des individus; son influence a pénétré jusqu'au tréfond des âmes; elle a modifié nos conceptions, nos sentiments, toutes ces forces intérieures dont le jeu détermine nos volontés et nos actes. Il serait peu sensé de négliger ces impondérables, qui, en travaillant à transformer la réalité d'aujourd'hui, préparent et ébauchent déjà celle de demain.

Je n'ai pas à suivre toutes les heureuses transformations morales, dont ces trois années de lutte farouche nous ont donné le spectacle réconfortant et qui ont fait l'étonnement de nos ennemis, de nos amis et des Français eux-mêmes. Je n'ai pas à rappeler par quelle fermeté calme et digne la France de l'arrière a répondu à l'héroïsme de ses enfants, soldats et chefs, qui sous le soleil, sous la pluie, sous la neige, dans la boue sanglante et dans le fracas des bombardements, opposent à l'invasion un mur infranchissable. Je n'ai pas à redire, après tant d'autres, le sursaut d'énergie qui a dressé la nation tout entière contre un ennemi déloyal et sauvage, ni la solide armature de courage et d'espérance qui la tient debout résolue à ne désarmer qu'après la victoire. Je veux toucher seulement ici à quelques-unes des métamorphoses qui ont leur contre-coup sur la vie économique.

La guerre, si cruelle qu'elle soit, n'est pas uniquement malfaisante. Non certes que je veuille faire son apologie et noyer son caractère meurtrier dans l'éclat de sa rouge auréole; je sais trop qu'elle fut et qu'elle est toujours une source intarissable de douleurs, de crimes et de haines. Mais il est juste de reconnaître que, produisant tant d'effets lamentables, elle peut d'aventure en avoir d'heureux.

Ainsi, d'abord, la guerre a la vertu de raviver la solidarité. Elle resserre les liens de la famille et aussi de cette grande famille qu'est la nation. Qu'est-ce, en effet, que le patriotisme,

sinon le sentiment que tous les citoyens d'un même État, malgré les divergences d'opinions qui les séparent, sont unis par une communauté d'intérêts, de souvenirs, d'aspirations? En mêlant leur sang sur les champs de bataille, ils s'accoutument à laisser provisoirement de côté ce qui les divise, à faire passer au premier plan ce qui les rapproche. En poussant, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de leur vie pour défendre l'honneur et le territoire national, ils rappellent à ceux qui l'oublient que l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier. Comment des hommes qui ont partagé dans la tranchée périls, joies, tristesses, souffrances de toute sorte pourraient-ils ne pas garder la trace des épreuves subies ensemble? Ferait-on trop d'honneur à la nature humaine en supposant que patrons et ouvriers confondus dans les mêmes rangs auront appris à mieux se connaître, ce qui mène à mieux s'estimer, et que ce contact étroit et prolongé n'aura pas été superflu pour adoucir les frottements inévitables du capital et du travail?

La guerre, ensuite, en obligeant un peuple à concentrer toutes ses forces et toutes ses ressources, arrache les savants à leurs recherches désintéressées, les oisifs à leur désœuvrement ennuyé, les femmes à leurs soucis ordinaires de ménage, de toilette, d'éducation. Il est certain que ces deux années dernières auront fait avancer la cause féministe, celle qui admet et réclame la parfaite équivalence de l'homme et de la femme, ces deux moitiés de l'humanité, plus que dix ans de propagande par les plus impétueuses des suffragettes. Femmes et filles de toute condition se sont en effet muées soit en admirables infirmières, soit en travailleuses capables de remplir la place des absents.

La guerre encore (et ici nos remarques visent spécialement la France) enseigne à se défier du laisser aller, de l'insouciance, de la veulerie, de la tendance qu'a le lièvre agile et fier de son agilité à mépriser et à négliger la marche lente, mais inces-

sante, de la tortue. Son clairon sonne le réveil des initiatives; il invite à vouloir; il commande l'action et l'audace; il dissipe les doutes et les timidités qui sont des faiblesses de vaincus. Et peu à peu le désarroi s'organise, non pas à l'allemande, de façon mécanique, autoritaire et brutale, mais en tempérant la discipline par le respect de la dignité personnelle, en ménageant les droits et la liberté des individus qui s'associent pour une œuvre collective.

La guerre enfin bouleverse nos sentiments à l'égard des nations voisines. Je ne pense pas que beaucoup de Français aient encore des illusions sur la douceur innocente des Gretchen blondes comme la bière de Munich et sur la petite fleur bleue qu'on prétendait enracinée au cœur des vertueux Germains. Nous avons beau savoir mal haïr : nous n'oublierons pas les atrocités lâchement commises par système et par plaisir contre des êtres sans défense, prisonniers, vieillards, femmes, enfants. Je ne crois pas non plus que certains neutres, que je ne veux pas nommer, retrouvent chez nous les sympathies qui leur furent jadis prodiguées. En revanche, avec d'autres peuples, de vieux malentendus se sont dissipés au vent de la tempête. Des alliances nées du péril commun ont été cimentées dans le sang. L'Angleterre, qui nous aide à défendre Calais et à reprendre nos départements du Nord, couronne la statue de Jeanne d'Arc de fleurs expiatoires. L'Italie se souvient qu'elle est notre sœur latine. La Russie, non contente de lutter valeureusement en Orient, envoie une élite triée parmi ses troupes combattre sur notre territoire. Les États-Unis d'Amérique entrent dans la bataille pour les droits de l'humanité. Avec ces nations et avec celles qui, plus petites, luttent aussi courageusement pour la même cause, la France rêve, espère une entr'aide durable, un pacte d'amitié perpétuelle, et il y a grande apparence que la fraternité militaire née dans les camps s'achèvera en accords d'ordre économique.

*
* *

On le voit, ces prévisions dernières dépassent le présent; nous pressentons, nous effleurons déjà l'avenir et nous arrivons ainsi aux *conséquences futures* du grand conflit, à ce qu'on a pris l'habitude (car la guerre influe aussi sur le langage) de nommer *l'après-guerre.*

Sur ce terrain mouvant et enveloppé de brume, il convient de marcher avec prudence. Il est dangereux de faire le prophète; les faits se moquent souvent des prédictions et, dans le cas qui nous occupe, tout dépend, non seulement de la victoire qui est certaine pour les défenseurs de la justice et de la liberté, mais des modalités incertaines de cette victoire : elle peut être plus ou moins tardive et complète, plus ou moins chèrement achetée. Tout dépend aussi de l'usage qu'on en saura faire. On connaît le mot fameux qui s'adressait à Annibal : — Tu sais vaincre; mais tu ne sais pas profiter de la victoire. — Il est permis toutefois d'émettre des désirs, des espérances et des conjectures. Rien de tout cela n'est inutile. Souhaiter prévoir et annoncer des choses possibles sont des moyens de les faire naître. Or il importe à la France que la paix soit pour elle, non une fin, mais un commencement, le début d'une ère nouvelle, le prélude et la condition d'une véritable renaissance économique. A ceux qui sont tombés pour la sauver elle doit de ne pas laisser vain le sacrifice de leur mort. Le cri qui sort de leur tombe est : En avant! En avant au nom du passé comme au nom de l'avenir, en mémoire de nos aïeux comme au profit de nos descendants!

Il nous faudra donc rechercher ce qu'on fait et projette pour préparer le lendemain souhaité. Assurément les bonnes volontés ne manquent pas; mais par un reste de cet excès d'individualisme qui nous a rendus si longtemps réfractaires aux méthodes

d'association, elles marchent en ordre dispersé; elles sont isolées, divergentes parfois en lutte; elles ont un urgent besoin d'être coordonnées.

On peut à première vue y distinguer deux groupes d'efforts : ceux qui émanent des pouvoirs publics, ceux qui sont purement privés.

Se borneront-ils à coexister? Ou sauront-ils coopérer? La question pourrait passer pour oiseuse et impertinente, si nous n'avions à redouter ce que j'appellerais volontiers une maladie de l'esprit humain et surtout de l'esprit français. Elle consiste, quand deux conceptions se présentent devant lui, à les dresser et les heurter l'une contre l'autre, au lieu de chercher à les concilier. Chacune des deux opinions en présence a bientôt ses partisans; des deux parts on est passionné, exclusif; des deux parts on couve son idée avec la tendresse aveugle d'une mère pour ses enfants. La vanité s'en mêle; on ferme l'oreille aux arguments du parti adverse. Il s'ensuit des discussions ardentes et stériles, des combats de parole et de plume où chacun des deux camps s'entête à soutenir et à faire prédominer sa façon de penser. De là, des querelles byzantines d'où une moitié de la vérité sort toujours sacrifiée; des antinomies factices établies entre des solutions qui n'ont rien de contradictoire. C'est ainsi que nous avons vu, avant et pendant la guerre actuelle, des espèces de duels engagés sur les mérites comparés de l'artillerie lourde et de l'artillerie légère, des torpilleurs et des cuirassés, de l'armée active et de la réserve, et il a fallu plus d'une fois les sévères leçons de l'expérience pour corriger l'étroitesse de conclusions unilatérales, pour forcer à reconnaître que les deux choses entre lesquelles on s'obstinait à choisir étaient également nécessaires; que les adversaires, qui croisaient le fer à leur sujet, avaient à la fois tort et raison et auraient pu aisément s'accorder, s'ils avaient apporté dans le débat, plus de largeur de vues et moins d'amour-propre.

Ces réflexions trouvent ici une nouvelle application. N'avez-vous jamais rencontré de très honnêtes gens qui vous disent : — Point d'intervention de l'État! L'État fait mal tout ce qu'il se mêle de faire. Nous ne lui demandons rien que de rester les bras croisés, de ne pas nous paralyser, de nous laisser agir à notre guise. — Et, réciproquement, n'avez-vous pas entendu cent fois ces doléances contraires : — Que voulez-vous que nous fassions par nos seules forces? Nous sommes des pygmées en face de tâches qui demanderaient des géants. Nous ne pouvons rien sans l'aide de la puissance collective. C'est à elle de prévoir et d'agir pour nous.

Des deux côtés assertions excessives et par là même en partie fausses. En tout temps, mais plus encore dans une époque critique comme celle que nous traversons, il me paraît sage de dire : — Vive l'initiative individuelle avec le concours de l'État! — On ne peut se passer ni de l'une ni de l'autre. Si, comme il arrive dans une forteresse assiégée, le souci de ne pas laisser accaparer par quelques-uns les produits indispensables à tous a conduit à des mesures d'allure socialiste, telles que la vente, la tarification, la distribution de certaines denrées par les communes ou par le pouvoir central, il n'est pas moins vrai qu'en même temps quantité d'activités endormies se sont éveillées, quantité de lignes se sont formées pour stimuler ou pour devancer la lenteur avec laquelle se déclenche la pesante machine gouvernementale. Puisse le mouvement continuer et se régulariser sous l'influence du double moteur qui l'a mis en branle! Puisse une énergique direction venue d'en haut unir, je ne dis pas uniformiser, pour une action efficace les nombreux organismes qui travaillent isolément à rétablir la prospérité de la patrie!

Nul effort n'est à dédaigner; car l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir est énorme et singulièrement diverse.

C'est avant tout une *œuvre de défense*. Tout en nous don-

nant des nouvelles des batailles qui se livrent sur terre et sur mer et dans les airs, les journaux nous ont abondamment prêché la nécessité de *l'autre guerre*. L'expression a fait fortune, quoiqu'elle soit un peu équivoque. Elle ne signifie pas que la paix, quand elle nous sera rendue, sera encore une paix menteuse, une paix armée, cuirassée de forteresses, hérissée de canons et de baïonnettes, toute prête à déchaîner sur le globe de nouvelles horreurs; j'espère fermement qu'elle sera tout le contraire. Cela veut dire seulement que nous aurons à lutter sur le terrain économique comme nous luttons sur le terrain militaire; que nous devrons prendre des précautions contre l'invasion des produits et du personnel germaniques; qu'il nous faudra veiller, aux frontières et dans l'intérieur même de notre pays, pour empêcher des infiltrations auxquelles notre bonhomie par trop naïve avait laissé libre carrière. Cela veut dire aussi qu'il faudra nous défendre contre des fléaux qui ne sont pas moins dangereux que l'ennemi, l'alcoolisme, la tuberculose, dont la misère est tantôt la cause, tantôt l'effet, mais toujours la compagne.

A cela s'ajoutera tout aussitôt une *œuvre de rééducation*. Ce ne sont pas seulement les mutilés qui auront besoin d'un dressage spécial pour tirer le meilleur parti possible de leurs facultés réduites; c'est la France entière, la grande blessée, qui sera forcée de rapprendre la vie normale. On ne passe pas impunément des années entières dans le trouble et la confusion d'une crise où l'on a dû rompre avec toutes ses habitudes antérieures. Je ne suis pas sûr que les « poilus », qui ont su si bien s'accoutumer à leur existence d'aventure et d'héroïsme, retrouvent, dès qu'ils seront libérés, le goût du travail régulier et du métier abandonné. J'en ai entendu, qui choyés, dorlotés durant leurs six jours de permission, disaient dans la tiédeur du nid familial : — J'ai honte de l'avouer; mais je m'ennuie de la tranchée. — J'en ai entendu d'autres qui, séduits par le

romanesque et l'imprévu de ce qui-vive perpétuel, s'écriaient dans une sorte d'ivresse et de fièvre belliqueuses : — La guerre finie, ce ne sera plus la peine de vivre.

Il se pourrait aussi qu'un certain nombre de femmes, que l'allocation, si modeste qu'elle fût, dispensait de gagner leur pain, eussent peine, une fois privées de cette manne tombée du ciel, à redevenir des ouvrières laborieuses et de sages ménagères. En vérité, du haut en bas de l'échelle sociale, il faudra (passez-moi le mot) une acclimatation nouvelle aux conditions oubliées du temps de paix; et il est à souhaiter que, dans ce réapprentissage, nos capitalistes et nos banquiers, instruits, eux aussi, par les événements, sachent désormais, avant de prodiguer leur confiance et leurs avances à des entreprises exotiques et lointaines, accomplir leur devoir de Français en aidant et soutenant de leurs deniers la reprise des affaires dans la société où ils vivent.

Viendra ensuite une *œuvre de réparation*. Que de villages et de villes à reconstruire! Que d'usines à reconstituer! Ce ne sera certes pas non plus un problème aisé de rétablir l'équilibre dans nos finances, de trouver des ressources pour subvenir aux charges écrasantes dont l'État sera grevé. Nul ne voudra marchander à nos glorieux mutilés les pensions qu'ils auront bien gagnées, aux familles ruinées des régions envahies les indemnités qui leur permettront de se refaire un foyer. Mais qui peut sans angoisse envisager le grossissement des budgets prochains? Sans compter qu'il y aura hélas! de terribles vides dans la troupe des travailleurs intellectuels et manuels! Et, quoique les pertes de ce genre soient malheureusement irréparables, il faudra songer à combler ces vides, et la France dépeuplée devra, sous peine de devenir un champ de colonisation étrangère, aborder de front et combattre sans pitié les causes physiques et morales qui ont amené depuis un siècle la décroissance inquiétante de sa natalité.

Après quoi s'imposera une *œuvre d'expansion*. Ce n'est pas tout de proscrire les produits allemands : on ne supprime vraiment que ce que l'on remplace; de là développement ou création d'industries pour lesquelles nous consentions à être les tributaires de voisins habiles à couver les œufs pondus par autrui; de là reprise de procédés que nous avions inventés et que nous laissions exploiter par d'audacieux emprunteurs. Si nous sommes pauvres en charbon, ce qui a longtemps ralenti et renchéri notre production, nous avons la chance d'être riches en houille blanche, d'avoir, dans les eaux des Vosges, du Jura, des Alpes, du Massif central, des Pyrénées, des millions de chevaux-vapeur à notre disposition. Nous possédons en Algérie, en Lorraine, en Normandie, ailleurs encore, des mines qui sont, dans cet âge du fer, aussi précieuses que des mines d'or. Nous jouissons de la plus merveilleuse variété de culture et de climats et notre pays, qui mérita et mérite toujours d'être appelé le jardin de l'Europe, contient assez de beautés naturelles, d'eaux minérales, de monuments historiques pour attirer et retenir des foules de touristes. Autant de sources de richesses qu'il suffit, mais qu'il est urgent de mettre en valeur avec plus de méthode qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Il convient aussi de tirer un meilleur rendement de notre capital humain. Notre enseignement technique appelle une réforme profonde par la combinaison de l'école et de l'atelier; il peut et doit fournir à nos fabriques d'objets courants comme à nos industries de luxe, qui demeurent une belle part de notre patrimoine, des capitaines, des sous-officiers, des soldats expérimentés. La France a son rang à garder et à relever parmi les grandes nations productrices.

Mieux pourvue de canaux et de chemins de fer, mieux outillée, mieux instruite, elle pourra alors élargir ses débouchés, reconquérir les marchés qui lui ont été enlevés par des concurrents aussi tenaces que peu scrupuleux, faire flotter son

pavillon sur les deux mers d'azur et d'émeraude qui bordent ses rivages, mettre en valeur son empire colonial qui est le second du monde, nouer des relations plus étroites avec les peuples voisins et lointains, surtout avec ceux qui sont ses alliés, reprendre enfin parmi les puissances commerciales la place d'honneur qu'elle a si longtemps occupée.

L'œuvre quadruple, dont je trace les grandes lignes est, je le sais, énorme et je dirais, si les Allemands n'avaient rendu ce mot ridicule à force d'en abuser, colossale; mais elle est nécessaire, vitale, urgente; la France est obligée de l'entreprendre et de la mener à bien; il y va de sa destinée.

*
* *

Après un sommaire aperçu du sujet que traitera ce livre, il me reste à dire qu'elle y sera la distribution des matières.

Nous suivrons les répercussions de la guerre dans les trois grands domaines de la vie économique : *Circulation*, *production*, *consommation*.

J'étudierai d'abord ce qui a été le plus vite atteint et frappé : *la circulation*, l'échange, le commerce, avec tout ce que ce mot comporte : transports par terre et par eau, importations et exportations, lutte contre le personnel et les produits austro-allemands, mouvements du change, crise de la monnaie, opérations de crédit, moratoires des échéances, des loyers, des assurances, des dépôts en banque, etc. Je citerai les branches de négoce qui, loin d'avoir à se plaindre d'une entrave, ont dû aux circonstances que nous traversons un redoublement d'activité, et je parlerai, non seulement des profiteurs qui en tout pays et en tout temps s'engraissent des malheurs publics et sont toujours prêts à pêcher en eau trouble, mais aussi des villes qui, comme nos grands ports de mer, ont recueilli

honnêtement les bénéfices d'un afflux exceptionnel d'hommes, de marchandises et d'or [1].

Puis je dirai les projets élaborés soit pour assurer dans l'avenir entre les alliés d'aujourd'hui la réciprocité d'un régime préférentiel, soit pour nous prémunir contre la concurrence déloyale de nos adversaires, soit encore pour fournir à nos armateurs et commerçants le capital roulant qui leur est aussi indispensable qu'un changement dans leurs méthodes.

J'aborderai ensuite la production, en commençant par la production industrielle. J'établirai le bilan de nos pertes et de nos ressources; je montrerai le ralentissement ou l'accélération que la guerre a causés dans les différentes fabrications; d'une part, les usines qui ont été paralysées par la difficulté de se procurer du charbon, des matières premières, des capitaux ou de la main-d'œuvre; d'autre part l'alliance féconde qui s'est opérée en maint endroit entre la science et l'industrie, les inventions et créations que la nécessité a fait jaillir sur le sol français.

Je rechercherai ce qui a été essayé pour parer au chômage, pour organiser le placement des sans-travail, pour combler le déficit de la main-d'œuvre au moyen des adolescents, des femmes, des prisonniers, des réfugiés, des étrangers. J'examinerai les rapports qu'ont entretenus patrons et salariés, puis le délicats problèmes que poseront la démobilisation des troupes et le retour des ouvriers et employés dans les maisons qui les employaient; et je terminerai en exposant les réformes et perfectionnements qui permettraient d'escompter un puissant réveil de l'industrie française.

Je m'attaquerai ensuite à la production agricole, végétale et animale. Je conterai ce qu'ont été les semailles et les récoltes en l'absence des cultivateurs mobilisés et parfois à deux pas de la ligne de feu; ce qu'il est advenu des diverses cultures et des

1. *Revue des Deux Mondes*, Rouen pendant la guerre, par Colette Yver (15 avril 1917).

forêts, du bétail et du gibier; quels produits se sont bien vendus, quels autres ont au contraire souffert dans leur écoulement, comment se sont modifiées les conditions des différentes classes rurales, propriétaires, fermiers, métayers, journaliers.

Je toucherai enfin à la *consommation*, en donnant à ce mot son sens le plus large, en y comprenant non seulement ce que l'homme absorbe et transforme pour soutenir son existence, mais aussi ce qu'il détruit sans en tirer profit pour sa nourriture et son bien-être.

Je tâcherai d'évaluer le coût de la guerre, les pertes cruelles que la France a faites en hommes, en argent, en bâtiments et monuments; je rappellerai les réquisitions et les pillages qui ont pesé sur les pays envahis, les ruines que la bataille ou le plaisir de détruire ont accumulées sur terre ou au fond des océans : vaisseaux coulés, forêts massacrées, ponts rompus, lignes de chemin de fer éventrées, usines et fermes incendiées, églises bombardées, cités frappées dans leurs instruments de travail, dans leur beauté, dans leur gloire, dans les reliques de leur passé artistique.

Je passerai en revue les finances publiques et les finances privées. Je mettrai en lumière la danse des milliards et le gonflement démesuré de la dette nationale, et, après avoir résumé les emprunts, impôts et expédients de trésorerie auxquelles on a dû recourir pour subvenir aux dépenses urgentes, je jetterai un coup d'œil sur les remaniements profonds qu'exigera sans doute dans notre système fiscal la liquidation de ce passif inouï. Descendant de là à la fortune des particuliers, j'expliquerai pourquoi, malgré les soins apportés au ravitaillement de la population civile, la vie chère est venue accroître ses souffrances et comment par la taxation, par l'intervention de l'État et des communes dans les achats et les ventes, on s'est efforcé d'enrayer cette hausse de presque toutes les denrées. Je déterminerai, dans la mesure du possible, les catégories

de citoyens dont les revenus ont été augmentés ou diminués, et j'indiquerai les solutions proposées ou adoptées pour ramener l'existence de tous les jours aux conditions normales.

On le voit, la tâche que je me suis imposée est lourde. Que le lecteur me pardonne, s'il m'arrive de fléchir çà et là sous le poids! Qu'il corrige les erreurs et les omissions dont j'aurai pu me rendre coupable! Qu'il comble les lacunes auxquelles j'ai dû me résigner! Qu'il améliore et complète une étude dont l'ambition unique est d'apporter une modeste contribution au relèvement économique de notre chère patrie!

PREMIÈRE PARTIE

LA CIRCULATION

CHAPITRE PREMIER

Les Transports.

La déclaration de guerre fut comme un coup de foudre qui, tombant sur un fil électrique, dérange tous les appareils et bouleverse les communications télégraphiques et téléphoniques. Ce fut l'arrêt immédiat des transports par terre, à l'exception de ceux qui avaient pour objet d'amener au front des hommes, des vivres et des munitions. On sait que cette mobilisation générale, si compliquée qu'elle fût, s'opéra sans encombre, sans accident, avec un ordre parfait.

Le 4e bureau du ministère de la Guerre, habilement dirigé par le colonel Gassouin, avait pris en main tous les chemins de fer. Mais pendant cette période ils furent fermés presque entièrement à la circulation des marchandises et même des voyageurs civils. Malheur à ceux d'entre eux qui étaient forcés alors de se déplacer! Ils connurent des moments pénibles. En même temps les employés étaient militarisés, en partie mobilisés; les chevaux et les automobiles étaient réquisitionnés; les services de diligences se trouvaient par là supprimés pour la plupart; les routes, qui sont pour les voies ferrées comme

des affluents pour un fleuve, furent veuves de leur roulage habituel. Une sorte de paralysie frappa les mouvements du commerce intérieur.

Il fallut songer d'abord à harmoniser l'administration des divers réseaux entre lesquels la France est divisée. Ce n'était pas une mince difficulté que la co-existence de cinq grandes compagnies (Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Nord, Paris-Orléans, Midi), sans parler des petites, partageant avec l'État l'exploitation des chemins de fer. On s'efforça d'unifier leurs procédés et de concilier les nécessités de la guerre avec celles du trafic. On institua une commission centrale, où chaque réseau était représenté par trois commissaires : un délégué de l'autorité militaire, gardant la haute main, même sur le service de contrôle; deux délégués techniques appartenant à la compagnie. Cette double direction eut son pendant dans toutes les gares. On n'avait oublié dans la composition de ces commissions régulatrices qu'un tiers intéressé qu'on oublie trop souvent, le public. Le commerce n'y était pas, n'y est pas encore, que je sache, représenté.

Ce système dualiste fonctionna tant bien que mal, non sans heurts et sans cahots.

Sans doute les compagnies rencontrèrent des difficultés sérieuses. Leur personnel était réduit, quoique dans une mesure plus restreinte qu'on ne croit et malgré le dévouement de celui qui restait à son poste, malgré le patriotisme ardent dont ont fait preuve les « cheminots », qui, non contents de payer de leur personne, ont donné des millions aux œuvres d'intérêt public, le service se trouva gêné; les hommes d'équipe, en particulier, ont été singulièrement raréfiés. De plus les frais d'exploitation ont été considérablement accrus, non seulement parce que les agents mobilisés, ayant des charges de famille, ont continué à toucher demi-solde ou solde entière; parce que ceux qui avaient été faits prisonniers ont reçu régulièrement

des vêtements et des provisions; parce que les parents de ceux qui sont morts à l'ennemi ont bénéficié de secours en argent; parce que des indemnités ont été parfois accordées aux employés éprouvés par la cherté de la vie; mais aussi et surtout parce que le charbon, pour des raisons que nous dirons plus tard, a atteint des prix exorbitants, parce qu'il a fallu faire des achats en Amérique pour suppléer à l'insuffisance du matériel. Les Compagnies avaient en outre à constater une baisse dans la quantité des marchandises et des voyageurs : touristes, enfants et parents en vacances, habitués des plages et des villes d'eaux ne se souciaient pas de quitter leur chez soi ou de parcourir de longues distances; et elles étaient amenées à réduire le nombre des trains. Puis elles prêtaient à l'État leurs ateliers de machines pour la fabrication des engins de guerre et leurs vagons pour la formation de convois sanitaires ou pour les besoins du ravitaillement.

Ce n'est pas à dire qu'il leur ait manqué des compensations. Les transports militaires leur rapportaient des centaines de millions; les colis envoyés aux soldats, le va-et-vient des parents et amis allant voir au front, à l'hôpital ou au dépôt des blessés ou des combattants fournissaient des recettes qui n'étaient pas négligeables; puis, à certains moments, par exemple quand la peur de voir Paris investi emporta vers Bordeaux le gouvernement, tout un peuple de fonctionnaires et quelques centaines de milliers de Parisiens riches et prudents, il y eut une telle presse, une telle bousculade que l'or afflua aux guichets des gares. J'ai vu alors prendre d'assaut par des « francs-fileurs », comme on disait en 1870, des vagons réservés aux enfants pauvres que, sur l'ordre du général Gallieni, on envoyait en province comme bouches inutiles; j'ai entendu des dames du meilleur monde supplier qu'on voulût bien leur donner un billet pour n'importe où et à n'importe quel prix. On m'a cité (pardonnez-moi ce détail vulgaire, mais significatif)

neuf personnes qui ont fait ensemble le voyage de Paris à Bordeaux dans les water-closets de première classe.

Les compagnies ont donc pu vivre et se défendre. Je laisse de côté les compagnies de l'Est et du Nord, dont le réseau est en partie dans la zone des armées et qui sont ainsi placées dans une situation toute spéciale. Mais la compagnie P.-L.-M. voyait ses recettes tombées en 1914 à 503 millions, remonter en 1915 à 558, chiffre inférieur à celui qu'elle a atteint en 1913, mais supérieur à celui qu'elle accusait en 1911. La compagnie Paris-Orléans, en 1915, a dépassé de 25 millions et demi environ le total respectable où elle était parvenue avant la guerre, ce qui ne l'a pas empêchée de toucher quelques millions supplémentaires, grâce à la garantie d'intérêts par l'État, garantie qui devait expirer en 1914 et qui fut prorogée jusqu'à la fin des hostilités; celle du Midi, qui bénéficia de la même mesure, sans aboutir à des résultats aussi brillants, parce que la récolte des vins en 1915 a été fort médiocre, est restée de 16 millions seulement au-dessous du niveau où elle était arrivée en 1913[1]. Le trafic, si l'on compare les chiffres de 1913 et de 1915, a augmenté de 24 p. 100 pour P.-L.-M., de 31 p. 100 pour l'État, de 38 pour l'Orléans, et le Nord même, quoi qu'il ne dispose que de la moitié de son réseau, dépasse de 5 p. 100 le niveau du temps de paix[2].

Les commerçants toutefois ne paraissent pas avoir été aussi satisfaits que les porteurs d'actions, s'il faut en croire les plaintes qu'ils ont multipliées. Considérés comme des gêneurs par l'autorité militaire, ils ont été souvent négligés ou bousculés. Ils n'ont peut-être pas été eux-mêmes sans reproche, puisqu'il a fallu infliger d'énormes frais de magasinage à ceux d'entre eux

1. Pour ces chiffres, voir le *Bulletin du ministère du Travail* (mai 1916, p. 184), *La Dépêche de Toulouse* (23 avril 1916), *L'Information universelle* (17 mai 1916), *Le Temps* (28 avril 1916).

2. Chiffres donnés par M. L. Dubois (séance du 11 novembre 1916) à la Chambre des députés.

qui tardaient trop à libérer les vagons où ils laissaient dormir leurs marchandises. On connaît le cas de deux industriels qui durent payer l'un 120 000 francs, l'autre 70 000, pour droits de stationnement des vagons qu'ils avaient de la sorte immobilisés. Les négociants ont pâti surtout de mesures qui pouvaient se légitimer au commencement de la guerre ou dans des moments critiques, mais qui furent indûment prolongées. Se fondant sur des arrêtés ministériels (31 juillet et 3 août 1914), dont elles étendaient le texte élastique, les Compagnies, par un avis placardé le 21 août suivant, déclinaient toute responsabilité pour le retard, la perte ou l'avarie des colis qui leur étaient confiés. Une circulaire du 1er novembre 1914 déclarait bien qu'en cas de faute lourde elles redevenaient responsables. Mais qui pouvait prouver qu'il y avait de leur part faute lourde? Les choses allèrent ainsi jusqu'au 31 mars 1915, où les anciens règlements furent remis en vigueur; mais les délais ordinaires de livraison, qui ont été allongés par l'autorité militaire, sont restés beaucoup plus considérables qu'en temps normal et des suspensions de trafic se sont produites plus d'une fois pour une dizaine de jours. La gare d'Orléans, pendant le mois d'octobre 1916, fut fermée 26 jours à la petite vitesse. On a cité un boulanger qui a dû attendre trente-trois jours un vagon de bois de chauffage. Donc retards indéfinis, sinon quand l'expéditeur consentait à supporter les tarifs de grande vitesse beaucoup plus chers que ceux de petite.

Si encore les commerçants avaient pu, en supportant de gros frais, obtenir les véhicules dont ils avaient besoin! Mais on leur répondait qu'on n'en avait pas. Un fabricant de chaux et de plâtre réclama vainement durant deux mois deux vagons qui lui étaient nécessaires pour ses expéditions[1]. Un industriel des Landes dut garder en magasin 125 000 caisses qu'il ne

1. Rapport au Sénat de M. Gustave Lhopiteau.

pouvait expédier. Qu'était donc devenu le matériel roulant? Sur les 350 000 vagons que possédaient les six grands réseaux français, 56 000 [1] environ avaient été détruits ou capturés par les Allemands dans le premier mois de la guerre. D'autres étaient occupés par le ravitaillement de l'armée anglaise ou de la nation suisse. On aurait pu les remplacer par des commandes à l'étranger; mais il fallait l'autorisation du gouvernement; une Compagnie la sollicita; la demande mit six mois à aboutir. Il finit par en arriver, mais un peu tard. Et c'est aussi sur le tard qu'on se résolut à prier la Suisse et l'Angleterre d'user de voitures leur appartenant.

Utilisait-on du moins comme il convenait le matériel restreint dont on disposait? Hélas! Qui ne se rappelle la campagne qui fut menée à ce sujet dans le *Journal* par M. Georges Prade? Alors que des pommes à cidre et des pommes de terre avaient pourri sur place, faute de pouvoir être transportées à temps, il avait découvert des cimetières de locomotives, des kilomètres de vagons condamnés au repos depuis de longs mois et servant de logis aux gens d'alentour. Et qui fallait-il accuser? Avant tout une mauvaise organisation[2]. Des officiers sans compétence donnaient des ordres à l'aventure, tel celui qui chargeait 50 kilogrammes dans un vagon pouvant porter 12 tonnes et qui en faisait ensuite plomber la porte. Des pommes de terre et du foin faisaient des voyages aller et retour aussi coûteux qu'inutiles. Les voitures envoyées au front revenaient à vide alors que le carreau des mines de Bruay était encombré de charbon qu'on ne savait comment transporter. Des conflits éclataient. L'autorité civile voyait réquisitionné en cours de route par l'autorité militaire un train qu'elle avait demandé; telle

1. Chiffre donné à la Chambre des députés (11 nov. 1916).
2. Voir à ce sujet les rapports de MM. les sénateurs André Lebert, Henry Bérenger, Chéron, la proposition de résolution de M. Trouillot, et la discussion qui eut lieu au Sénat le 28 décembre 1915.

Compagnie refusait de laisser circuler ses vagons sur un autre réseau que le sien. Chose plus grave! Les voies de garage et de triage trop peu nombreuses étaient en maint endroit si mal outillées que des gares se trouvaient engorgées par des rames de vagons vides. Il y en eut qu'on devait fermer plusieurs jours par semaine. Plus d'un de nos ports de mer demeura de la sorte à demi embouteillé.

En même temps que les chemins de fer, le roulage sur les routes et les transports dans les villes subissaient un ralentissement analogue. Si les tramways avec un personnel de fortune purent se maintenir non sans peine, ce n'est guère qu'en mars 1916 que débarquaient d'Amérique des camions automobiles destinés à l'armée, mais dont profitèrent quelque peu les civils; et si à Paris le Métropolitain devenu le principal mode de locomotion bénéficia d'une affluence qui rendit vains ses efforts pour relever ses tarifs[1], les autobus parisiens, partis au front pour y faire, eux aussi, leur service militaire en portant des vivres et des soldats, n'ont commencé à y reparaître sur deux lignes qu'au mois de juin 1916.

Les postes et télégraphes ont également traversé des moments difficiles. Le personnel y était réduit, à l'instant même où la gratuité accordée aux correspondances militaires et le déplacement fréquent des régiments doublaient ou triplaient la besogne. L'administration fut débordée : d'autant que les colis et mandats envoyés aux combattants et aux prisonniers venaient encore compliquer le travail[2]. On n'a pas oublié les amoncellements de lettres et de paquets non distribués qui, à la fin de 1914, firent scandale et les doléances ironiques ou colères qui affluèrent de tous les coins de la France. Il fallut un gros effort pour rétablir l'ordre dans ce chaos. Mais le négoce a continué d'être

1. Octobre 1915.
2. En novembre 1916, il a été envoyé aux prisonniers français en Allemagne 1 710 500 colis (*Le Petit Parisien*, 19 décembre 1916).

gêné par les précautions que l'autorité militaire croit devoir prendre contre l'indiscrétion et l'espionnage, soit en soumettant l'envoi des télégrammes à des formalités policières soit en retardant ou en ouvrant les missives qui viennent ou sont à destination de l'étranger, parfois même de l'intérieur. En 1913, les lettres affranchies à 10 centimes (Chambre des députés, séance du 8 décembre 1916) s'élevaient au chiffre de 1 milliard 286 millions; mais ce chiffre tombait en 1914 à 1 milliard 104 millions, et en 1915, à 809 millions [1].

*
* *

Les transports par eau n'ont pas été moins touchés que les transports par terre.

Sur les rivières et canaux la batellerie a subi un arrêt forcé. D'abord beaucoup de ceux qui montaient les bateaux avaient été mobilisés; puis un certain nombre de péniches se transformèrent en hôpitaux ambulants; beaucoup d'autres demeurèrent à quai, engourdies et fainéantes; pas d'hommes pour les conduire, pas de remorqueurs pour les tirer. Paris a beau être sur la Seine, un chemin qui marche; elle n'en communiqua pas moins difficilement avec Rouen et la mer. La France, elle aussi, porta la peine de la mauvaise volonté que les lignes de chemin de fer avaient mise jusqu'alors à se raccorder avec les lignes de navigation fluviale, leurs concurrentes. Cependant, peu à peu, on finit par faire bouger les bateaux immobiles, et même au milieu de la tourmente on acheva le canal de Marseille au Rhône, qui met le grand port méditerranéen en relation avec le fleuve fougueux qui deviendra par une série de travaux la grande artère commerciale de notre Sud-Est et un trait d'union de plus entre le Nord et le Midi [2].

1. *Le Petit Parisien* (4 décembre 1916).
2. Voir *Le Temps* du 7 mai 1916.

Mais c'est surtout le sort de notre marine marchande qui doit nous préoccuper. Il n'était pas brillant avant la guerre; dans les ports italiens[1], le pavillon français venait seulement au sixième rang pour le nombre des navires et au onzième pour la quantité des marchandises embarquées et débarquées. Nos compagnies de navigation vivotaient, aidées par l'État de subventions postales, de primes à la construction, à l'armement, à la navigation, à l'exportation des produits de pêche, le tout comprenant de 22 à 23 millions par an; alors que l'Allemagne disposait de 66 000 navires représentant 15 millions 200 000 tonneaux, notre flotte commerciale[2] comptait 17 670 navires, dont 15 813 voiliers; un tonnage de 1 518 518 tonneaux; 86 491 hommes d'équipage, 11 570 mécaniciens et chauffeurs. Le tonnage des navires entrant chargés dans nos ports était de 7 431 059 tonneaux pour le pavillon français, de 23 273 431 pour le pavillon étranger, soit trois fois davantage.

On devine que la guerre ne pouvait qu'aggraver cette situation. Bien que la maîtrise des mers fût et soit encore aux mains des alliés de la France, le trouble fut considérable. Le gouvernement réquisitionna pour servir de transports ou de croiseurs auxiliaires une quantité de bateaux, par exemple pour le seul port du Havre, tous les grands transatlantiques, 21 bateaux sur 29 appartenant à la *Compagnie des Chargeurs réunis*, 5 sur 16 de la *Société navale de l'Ouest*. Puis tous les inscrits maritimes furent mis à la disposition du ministre de la Guerre et s'en allèrent servir les uns dans la marine militaire, les autres dans l'armée de terre. Privées de leur personnel et de leurs navires, plusieurs lignes suspendirent leur activité; ainsi la *Compagnie des Chargeurs réunis* abandonna le service de nos colonies dans l'Afrique Occidentale, lequel revint

1. *Bulletin de la Chambre de Commerce française de Milan* (juillet 1913, p. 788).
2. *Annuaire statistique de la France* (XXXIIIe volume, p. 171).

à des compagnies anglaises, belges, portugaises; d'autres compagnies désertèrent nos côtes, devenues trop dangereuses, pour opérer dans des mers lointaines. La flottille des pêcheurs d'Islande et de Terre-Neuve, rappelée en hâte, s'enferma dans ses ports d'attache. Ajoutez à cela d'autres difficultés tenant à l'état de guerre : les corsaires allemands qui durant plusieurs mois écumèrent l'Océan, les sous-marins qui attaquent tout ce qui passe à leur portée[1], les mines explosives semées avec prodigalité, les phares et les feux éteints par mesure de précaution au risque d'amener des collisions et des naufrages furent autant d'obstacles à la navigation. Les Compagnies d'assurances, à côté des risques maritimes ordinaires, durent prévoir des risques de guerre, surcroît devant lequel quelques-unes pouvaient reculer; l'État vint à leur secours, dès le 13 août 1914, en offrant de prendre à sa charge les dommages provenant de cette source exceptionnelle. Une loi du 10 avril 1915 précisa les conditions auxquelles les armateurs pouvaient bénéficier de sa bonne volonté[2].

Mais, il faut le répéter, le commerce n'a pas eu toujours à se louer des mesures gouvernementales. Une de ses plaintes les plus sérieuses porte sur le fait que la marine marchande ressortit à cinq ministères différents (Travaux publics, Commerce, Finances pour les douanes, Intérieur, Colonies), sans compter le ministère de la Marine. Un sous-secrétariat de la marine marchande devait coordonner tous ces rouages peu concordants; il fut supprimé au début des hostilités; et, quoiqu'il ait été rétabli depuis, il s'en faut qu'il réunisse toutes les attributions

1. M. de Lanessan (*Le Petit Parisien*, 3 décembre 1916) estime seulement à 3 p. 1000 les pertes subies de leur fait en soldats transportés, à 1,8 p. 100 les pertes en matériel de guerre, à 2,5 p. 100 les pertes en marchandises importées.

2. *Le Parlement et l'Opinion* (février 1915, p. 1), article de Ch. Guernier. — Le 3 avril 1917, a été votée par le Sénat une loi instituant l'assurance obligatoire contre les risques de guerre pour les navires ayant plus de 500 tonneaux de jauge bruts.

nécessaires pour imprimer une impulsion vigoureuse aux services administratifs dont il est chargé.

Un autre grief des armateurs était l'inégalité des réquisitions portant sur les différentes compagnies, si bien qu'au mois de juillet 1916 vint devant la Chambre une motion tendant à égaliser leurs charges et pour cela invitant le gouvernement à mobiliser tous les bateaux marchands ayant plus de 600 tonneaux nets et à les utiliser sous le contrôle de l'État[1]. Cette motion n'a pas eu de suite; et une autre question a été de même ajournée, celle des indemnités dues pour réquisitions. En dépit ou à cause de nombreuses circulaires ministérielles, elle a prêté à des conflits entre les intéressés et l'État; elle est matière à procès et les tribunaux n'avaient pas prononcé au bout de vingt mois, de sorte que, en attendant, beaucoup de ceux qui auraient pu construire ou acheter des navires pour remplacer les unités dont l'État s'était emparé n'avaient pas les fonds nécessaires. Sans doute, pour combler les vides, il y a eu quelques prises faites sur l'ennemi, mais peu importantes, les bateaux allemands et autrichiens restant prudemment tapis dans leurs ports nationaux ou dans ceux des pays neutres. Sans doute encore l'autorisation a été accordée par l'Angleterre aux Français de prendre part à l'adjudication des prises opérées par les Anglais[2]. Mais les négociations entamées avec la Grande-Bretagne pour acheter des navires britanniques ont échoué par suite d'une indiscrétion de la presse (Chambre des députés, séance du 27 novembre 1916) et tout cela, y compris quelques constructions[3], n'a remédié que très imparfaitement à la diminution notable de notre flotte commerciale.

1. Proposition n° 2137, ajournée jusqu'au dépôt d'une proposition de loi spéciale. *Le Parlement et l'Opinion* (juin 1916, p. 651 et août 1916, p. 866).
2. Rapport de M. Bouisson à la Chambre 25 mars 1915. Voir aussi l'enquête de M. G. Aubry dans *Le Parlement et l'Opinion* (novembre et décembre 1915) : *Par quels moyens sauver notre marine marchande.*
3. Au mois de septembre 1916, M. Ajam a déposé une proposition de

Non moins grave a été la congestion de nos ports de mer. Les plus grands furent très rapidement encombrés. Marseille militarisée vit passer nos troupes d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et, en masses plus ou moins épaisses, des Hindous, des Anglais, des Australiens, des Annamites, des Serbes, des Russes; elle vit préparer chez elle les expéditions des Dardanelles et de Salonique ; ce fut un mouvement incessant de passagers, de bateaux, de matériel. Le Havre, Saint-Nazaire, bases de l'armée anglaise, eurent leurs quais, leurs hangars en grande partie réquisitionnés à l'usage de nos alliés. Les importations de chevaux, d'automobiles, de munitions, de mille choses imprévues qu'ignoraient les temps de paix, et même de denrées destinées au ravitaillement de la Suisse, poussaient l'encombrement au comble.

Quelques chiffres pour préciser[1] :

La moyenne des importations dans nos ports était en 1913 de 2 800 000 tonnes : en octobre 1916 elle fut de 5 millions et la capacité d'évacuation de 3 millions 600 000 tonnes. Voici les différences pour quelques-uns d'entre eux :

	Le Havre.	Boulogne.	Rouen.	St-Nazaire.	Nantes.
	—	—	—	—	—
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1913 . .	2 749 000	719 000	5 146 000	1 490 000	1 611 000
1915 . .	4 508 000	1 316 000	8 007 000	2 122 000	2 429 000

On peut encore noter les augmentations suivantes pour certaines marchandises :

loi autorisant le ministre de la Marine à mettre en chantier des navires de commerce jusqu'à concurrence de 500 000 tonnes. A cette époque, sous l'impulsion de M. Nail, sous-secrétaire d'État de la marine marchande, 150 000 tonnes avaient été achetées à l'étranger, 60 000 attribuées à la France sur la flotte allemande saisie en Portugal, 50 000 construites, ce qui dépassait les 210 000 tonnes détruites jusqu'alors par les sous-marins (*Le Matin*, 8 septembre 1916). Un projet émanant du gouvernement, au début de 1916, avait été amendé par une proposition de M. de La Villeboisnet et par une autre signée de plusieurs députés socialistes (Projet de loi n° 1854).

1. Voir *Journal officiel*. Séance de la Chambre, 11 novembre 1916.

Importation.

	Tonnes de fer, acier et tôle.	Blé.	Sucre.
1913. . . .	126 000 tonnes.	13 858 000 quintaux.	123 400 tonnes.
1915. . . .	807 000 —	20 374 000 — (dont 17 721 000 par mer)	575 000 —

	Viandes frigorifiées.	Chevaux et mulets.
1913.	166 000 quintaux.	14 000
1915.	1 256 000 —	258 000

Or quand il aurait fallu des milliers et des milliers de manœuvres pour décharger les navires, pour décongestionner les quais et les docks, débardeurs et camionneurs manquaient. Marseille, d'un seul coup, quand l'Italie se joignit aux alliés, perdit 110 000 Italiens, ouvriers pour la plupart. Au Havre, le personnel de manutention[1] était diminué de moitié ; on fit travailler le dimanche, on fit travailler la nuit; on employa des soldats en corvée, des Belges, des prisonniers allemands, des Marocains; on eut ainsi des équipes atteignant les deux tiers du chiffre normal, mais peu expertes, si bien que les Anglais jugèrent bon d'amener avec eux 400 dockers. A Nantes, à Saint-Nazaire, à la Palice, même spectacle. Manquaient aussi trop souvent ou étaient accaparés par quelques grosses maisons privilégiées les engins, qui auraient pu remplacer les hommes.

Partout donc, malgré les expédients improvisés, lenteur désespérante du déchargement, aggravée par les formalités tracassières de la douane[2]; navires arrivant sans avoir averti, au hasard et fréquemment fort loin de l'endroit où devait aller leur cargaison; ne trouvant pas de place aux quais, obligés dès lors de s'éterniser en rade, non sans danger d'être torpillés, et attendant des semaines entières le moment d'aborder; par suite paiement de sommes énormes, connues sous le nom de *sures-*

1. Rapport de M. Ancel à la Chambre.
2. *Le Journal*, 2 avril 1916.

taries, pour ces séjours prolongés[1]. La station des cargos, qui était avant la guerre de sept à huit jours, s'allongeait en juin 1915 jusqu'à vingt et quarante-cinq jours. Les droits à payer, qui étaient de 175 à 200 francs par vingt-quatre heures en temps ordinaire, atteignaient alors une somme quotidienne de 2 500 à 3 000 francs. Et ces retards avaient une autre conséquence; ils entraînaient une diminution nouvelle des bateaux disponibles, puisque chacun d'eux perdait là un temps précieux et ne faisait plus qu'un voyage, quand il aurait pu aisément en faire plusieurs.

Une fois débarquées, les marchandises étaient encore loin d'être en partance pour l'intérieur du pays. J'ai vu au Havre des milliers de balles de coton gisant en pleine boue, sous la pluie, durant plus d'une semaine. C'est que le Havre n'a pour écoulement qu'une seule voie ferrée; tous les jours 400 vagons y étaient pris par les Intendances (belge, anglaise, française); une centaine d'autres servaient à des transports de troupes; il en restait pour le commerce 500 environ, alors que le double ou le triple n'eût pas été de trop. Le canal de Tancarville, qui pouvait être une issue complémentaire, est peu fréquenté, parce qu'il débouche dans la Seine à un endroit où elle se ressent fort du mascaret. Les lignes de chemin de fer, dont le tracé est en discussion depuis des dizaines d'années, sont demeurées à l'état de projets, surtout à cause des craintes jalouses qu'elles inspiraient à la ville de Rouen; et l'on n'a rien imaginé de mieux, après de longues tergiversations, que de rejoindre par

1. Rapport Candace à la Chambre des députés, n° 1014, 17 juin 1915. Voir encore les rapports de MM. les députés de l'Estourbeillon, Bertrand, Bienaimé, Houbé, Guernier, Cadenat. Je signale dans *Le Parlement et l'Opinion* (mars 1916) un article de M. Et. Flandin sur notre navigation fluviale, un de M. Marius Richard sur *La Crise des transports*, et sur le même sujet un article anonyme paru dans la *Revue bleue* le 6 mai 1916. Je me suis inspiré également d'une conférence faite, le 20 mars 1916, au *Collège libre des Siences Sociales*, par M. Chaumet, sous la présidence de M. Chautemps.

un long détour la ligne de Paris à Dieppe, afin d'assurer une seconde porte de sortie au trop-plein de la cité havraise.

Cette crise des transports, comme on l'a nommée se traduisit par une formidable majoration du fret. La hausse des transports maritimes, qui est universelle, a sans doute des causes très diverses pour la France : cherté croissante du charbon, élévation des salaires, excès des importations sur les exportations, si bien que quantité de navires forcés de revenir à vide augmentent leurs tarifs à l'aller; raréfaction des bateaux et augmentation des primes d'assurance causées par l'insécurité des mers et par le fait que la plupart des chantiers de construction travaillent pour la défense nationale. Elle tient aussi à ce que nos besoins ont crû, pendant que décroissaient les moyens de les satisfaire : ainsi à Marseille, le trafic, vers le début de 1916, avait augmenté de 43 p. 100 (marchandises et passagers); les moyens de transport, de débarquement d'évacuation avaient décru de 17 à 35 p. 100[1].

Toujours est-il que les prix du transport par mer augmentèrent dans des proportions inquiétantes[2]. La *Westminster Gazette*, au mois d'août 1916, en a cité cet exemple : une cargaison de maïs arrive à Bristol de Rio de la Plata : le maïs vaut 470554 fr. 10; le fret s'élève à 1 261 182 fr. 15. L'augmentation, au milieu de l'année 1915, était de 20 à 25 p. 100 pour les Antilles, Madagascar, l'Indo-Chine ; on estimait, au début de 1916, que l'ancien prix du transport d'une tonne

1. Consulter *Le Journal* du 29 avril 1916, *Le Matin* du 24 août 1916, *Le Petit Parisien* du 17 avril 1916, *La Dépêche de Toulouse* du 23 avril 1916.

2. *Le Temps* du 24 avril 1916 donne les indications suivantes : « Pour la houille, des ports du pays de Galles à Rouen, les frets s'étaient accrus de 381 p. 100 au 31 décembre 1915, par rapport au prix moyen du premier semestre 1914, et des ports du Durham et du Northumberland a Bordeaux de 640 p. 100. En ce qui concerne les blés, des États-Unis en France, la hausse calculée dans les mêmes conditions atteint 550 p. 100. »

Après une période d'augmentation brusque au début de la guerre, et une période d'accalmie de juin à septembre 1915, les frets n'ont pas cessé de monter.

venant d'Amérique devait être multiplié par dix ou par quinze. Entre Marseille et l'Angleterre, pour ce qu'on payait en 1913 8 fr. 50, on demandait alors 115 francs. Cette hausse démesurée n'a pas peu contribué au renchérissement général des choses, et comme le commerce maritime français se fait surtout sous pavillon étranger, ce sont les Anglais, d'abord, et avec eux les Hollandais, les Norvégiens, les Danois, les Grecs qui empochent ces bénéfices prélevés sur la France et payés, en dernière analyse, par les consommateurs. Cela donna lieu à des interpellations parlementaires[1], à des négociations avec nos alliés, à des projets de taxation ayant pour but d'enrayer cette ascension incessante et abusive.

*
* *

Il est superflu, je pense, d'insister sur l'importance et les difficultés du problème; mais il est indispensable de résumer brièvement les moyens que chambres de commerce, commissions spéciales parlementaires ou extra-parlementaires, ligues et associations de tout genre, économistes et journalistes ont préconisés pour améliorer nos transports.

Ils visent tous à obtenir économie de temps, économie d'argent, économie de pertes et d'accidents.

Détachons d'abord un vœu sur lequel tout le monde me paraît être d'accord : c'est la création d'une direction générale des transports et manutentions, qui coordonne les efforts, cen-

1. Le 24 mars 1916, par exemple. — Une proposition de loi (n° 1813) a été déposée par MM. Chaumet, Guernier, Brousse et de la Trémoïlle pour enrayer la hausse des frets au moyen d'une entente obligatoire entre tous les armateurs et l'État. Les résultats de l'exploitation de notre flotte commerciale formeraient une masse commune, et les bénéfices seraient partagés entre l'État et l'ensemble des armateurs.

La taxation du fret a été décrétée en 1916 à propos de la crise du charbon. Elle n'a pas donné de bons résultats, non plus que le régime de l'État seul affréteur essayé par M. Herriot. (Voir Consommation, Ch. XXII).

tralise les services, unifie les usages et règlements[1]. Le gouvernement (nov. 1916) y a donné une demi-satisfaction tardive en nommant à cette direction M. Claveille, qui a dû se débattre avec l'autorité militaire jusqu'au décret qui, en mai 1917, lui a conféré pleins pouvoirs.

Pour les transports par terre, voici les principales mesures qu'on voudrait voir réalisées soit immédiatement soit dès la fin de la guerre :

C'est la construction ou le développement de voies ferrées reconnues nécessaires, soit pour traverser la France de l'est à l'ouest, soit pour faciliter la décongestion des ports de mer, soit pour les alimenter de produits d'exportation et assurer ainsi un fret de sortie aux vaisseaux. Le fameux plan Freycinet, vieux de quarante ans, contient les devis de la plupart de ces travaux.

C'est ensuite l'agrandissement ou la création des gares de triage, l'amélioration de l'outillage dans toutes les stations importantes.

C'est l'augmentation ou le renouvellement du matériel ; la réduction des délais de livraison accordés aux Compagnies, délais qui sont les mêmes qu'il y a soixante ans, quand les vitesses étaient bien moindres qu'aujourd'hui.

C'est le raccordement entre les gares des grandes Compagnies et celles des lignes d'intérêt local, et aussi entre les voies ferrées et les voies fluviales, de telle sorte que le transbordement des unes aux autres se fasse aussi vite et aussi économiquement que possible.

C'est la révision des tarifs et leur réduction éventuelle[2] ; c'est

1. Voir une note émanée du *Comité national français de renaissance économique*, dont le siège est 14, boulevard de Courcelles, Paris, et le rapport de M. Guinchard à la sous-commission de la Renaissance économique (Commission mixte départementale de la Seine).

2. Les Compagnies, appuyées par la Chambre de commerce de Paris, en réclament le relèvement.

surtout, quand il s'agit d'une expédition empruntant des réseaux différents et comportant des trajets par eau, l'établissement de tarifs clairs et complets, soudés et combinés, de façon que l'expéditeur puisse savoir le prix et la durée du transport depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée.

Peut-être serait-il bon de mettre l'occasion à profit pour opérer quelques petites réformes aussi faciles qu'utiles.

Ne devrait-on pas, pour épargner la peine et la vie des hommes d'équipe, introduire partout l'accrochage automatique des vagons?

Ne pourrait-on pas organiser, dans le voisinage des frontières, la visite des bagages et des colis en cours de route au profit des voyageurs pressés : il y aurait ainsi des douaniers ambulants, comme il y a déjà des postiers et des cuisiniers fonctionnant dans les trains : la chose est déjà réalisée en Italie sur la ligne du Simplon; les bagages y sont visités entre Domo d'Ossola et Milan.

Serait-il impossible de décider que les billets ordinaires délivrés aux voyageurs seraient valables pour un jour ou deux et leur permettraient de s'arrêter aux stations intermédiaires, comme cela se fait à l'étranger, par exemple en Suisse?

N'y aurait-il pas avantage à distribuer, avant l'entrée en gare, aux voyageurs arrivant à Paris ou dans quelque autre grande ville, des numéros de fiacres ou d'autos, ainsi que cela se pratique de longue date à Berlin (indépendamment des voitures de la Compagnie qu'on peut déjà retenir par télégramme gratuit, mais qui sont presque toujours en nombre insuffisant)?

Mais revenons à de plus graves soucis.

Il sera nécessaire de refaire nos grandes routes et de les accommoder, peut-être par le pavage sur béton, aux nécessités du nouveau roulage mécanique qui les défonce.

Dans les premiers jours de la démobilisation, on pourrait, vu la pénurie probable de chevaux, y organiser des services

de camions automobiles que l'État, moyennant une redevance, mettrait à la disposition des Chambres de commerce et des industriels qui en feraient la demande et qui seraient autorisés plus tard à les acheter.

Enfin il conviendra (et déjà la conférence inter-économique des alliés l'a demandé) d'augmenter le rôle commercial des postes au moyen du chèque postal[1] et du compte courant ouvert aux maisons de commerce, comme cela existe en Autriche-Hongrie, en Allemagne, et en Suisse. Le Sénat s'est prononcé en ce sens dès le 5 décembre 1916 et la loi a été adoptée par lui le 3 avril 1917.

Il serait également urgent de doter de bureaux de postes tant de nos communes qui en manquent encore, de multiplier les lignes télégraphiques et téléphoniques et d'abaisser les tarifs[2]. On parle de la lettre à dix centimes entre la France et l'Angleterre comme on reparle du tunnel qui supprimerait la Manche entre les deux nations. Il faut pousser à l'exécution de ces projets. Toutes les facilités nouvelles de communications activent le commerce.

Si nous considérons maintenant les transports par eau, ici se posent bien des questions qui ne sont pas toutes résolues, mais qu'il est bon de mettre et de tenir à l'ordre du jour[3].

Ne peut-on pas souhaiter que le sous-secrétariat de la marine marchande réunisse sous sa direction tous les services qui le concernent et qu'il ne soit pas soumis aux fluctuations et aux changements de personnes que la politique rend si fréquents dans les ministères?

1. M. Ch. Nussbaum a publié une bonne étude à ce sujet dans les *Annales de la régie directe* (novembre 1916-février 1917).

2. Il y a opposition entre le fisc et le commerce. On vient d'augmenter les taxes téléphoniques et postales. Le danger est de diminuer ainsi la circulation, et par conséquent le rendement même de l'impôt.

3. Le *Correspondant* (10 mai 1917). Article de M. Georges Ancel : *Pour le relèvement de notre marine marchande.*

Le régime des primes à la construction et à l'armement doit il être maintenu tel quel[1]?

Faut-il, comme quelques personnes le réclament, rétablir la surtaxe de pavillon pour les navires étrangers; ou si l'on ne croit pas cette mesure opportune ni efficace, n'y a-t-il rien à faire pour assurer des conditions avantageuses aux navires battant pavillon national?

Les lignes régulières qui tiennent la métropole en relation avec les colonies ne pourraient-elles être exploitées en régie indirecte, au lieu d'être remises à des compagnies subventionnées?

A côté de ces questions à longue échéance qu'il serait téméraire de trancher hâtivement, il est des mesures qui s'imposent et peuvent être prises assez rapidement.

Pour la batellerie, établir des garages sur les voies fluviales existantes et de grands bassins de triage aux points où se rencontrent plusieurs lignes de navigation. — Élargir les canaux trop étroits qui datent d'époques anciennes et mettre en communication aisée l'Est et le Nord, le bassin de la Gironde et celui de la Loire. — Organiser le halage au moyen de chevaux et mulets, sitôt qu'ils seront rendus par l'armée à la population civile, et plus tard, le long des canaux, installer des appareils de traction mécanique ou électrique. — Régler promptement les indemnités pour péniches coulées ou avariées par le fait de la guerre et accorder des avances sur les dommages évalués. — Créer des chambres d'affrètement comme celle qui existe déjà à Dunkerque et dont la fonction consiste à sérier les départs des bateaux et à assurer le fret aux mariniers[2]. — Rapprocher l'hypothèque fluviale de l'hypothèque

1. Voir le projet de loi 2016 déposé par l'amiral Lacaze.
2. M. Thierry, sous-secrétaire d'État de l'Intendance, a dit à la Chambre en juin 1916 : « *Le 1er décembre 1915, j'ai fondé un bureau d'affrètement qui gère à l'heure actuelle 140 navires.* » Ce qui a été fait pour la marine peut être fait pour la batellerie.

maritime, en permettant aux propriétaires de péniches des emprunts garantis par un ou plusieurs de leurs bateaux[1].

Quant à la main-d'œuvre, s'arranger pour que les bateliers, quelle que soit leur classe, ainsi que tout le personnel des transports qui est nécessaire à la reprise des affaires, figurent parmi les premiers qu'on démobilisera; et, plus tard, créer pour leurs enfants des écoles spéciales où ils puissent apprendre le métier de leurs pères.

Pour les ports de mer, appliquer enfin la loi de 1912, qui a proclamé leur autonomie. Hâter la promulgation du règlement d'administration publique qui doit la compléter et qui a été indûment retardé par la mauvaise volonté de certains bureaux; et si, comme on le dit, ce règlement contredit la loi, faire sans tarder appel au Parlement; créer d'urgence dans nos grands ports le corps mixte qui doit les administrer et comprendre, comme à Gênes, des représentants de l'État, de la ville, de la région, des armateurs, du commerce, de l'industrie et des organisations ouvrières.

Doter Marseille d'un port supplémentaire dans l'étang de Berre. Améliorer l'outillage des quais et bassins et faire en sorte qu'il soit public et accessible à tous suivant des règles déterminées.

Accélérer les débarquements, en faisant à bord la visite de la douane ainsi que la visite sanitaire.

Réduire les frais de pilotage, du moins pour les bateaux qui exercent le cabotage, et n'user que de remorqueurs francais, sauf exceptions déterminées[2].

Établir des zones franches pour la réexportation de certaines denrées et la fabrication de certains produits qui ne sont pas destinés à entrer en France[3].

1. Un projet de loi en ce sens a été, sur le rapport de M. Flandin, voté par le Sénat en octobre 1916. — Loi promulguée le 7 juillet 1917.
2. Projet de loi n° 2017.
3. Voir dans la *Revue des Deux Mondes* un article de M. Adrien Artaud sur ce sujet (1916) et les articles de M. Ch. Roux (avril et mai 1917).

Réformer le régime des entrepôts qui est en discussion depuis plus de dix ans[1].

Faire intervenir l'État, représentant de l'intérêt général, pour apaiser les querelles entre ports voisins et rivaux, par exemple Rouen et le Havre, Nantes et Saint-Nazaire, etc.

Obtenir que nos bateaux coulés soient remplacés à tonnage égal par les Austro-Allemands, lors de la paix, et d'ici là en acquérir ou en construire d'autres[2].

Enfin organiser le crédit maritime au moyen de capitaux fournis par les régions, les villes, les syndicats patronaux, les banques, etc.

Tels sont les principaux desiderata que j'ai pu recueillir dans les paroles ou les écrits des intéressés. Le programme qu'ils composent peut paraître ambitieux; mais il est d'importance capitale pour le réveil de la vie économique; il en est même la condition nécessaire. Il est fâcheux que le plan magistral de travaux publics tracé en 1878 par M. de Freycinet n'ait été qu'à demi réalisé. Mais on peut répéter, avec plus de raison encore, ce que l'auteur disait alors à ceux qu'effrayait l'ampleur de ses projets : « La situation du pays les commande ». C'est une comparaison banale, mais banale à force d'être juste, que d'assimiler les voies de communication et les moyens de transport d'un pays aux artères et aux veines à travers lesquelles le sang court et anime toutes les parties d'un corps vivant. Voilà pourquoi j'ai cru devoir commencer par ce point-là l'étude de la renaissance commerciale qui va nous occuper dans les chapitres suivants.

1. Notes de M. Artaud (*L'Information universelle*, 3 mai et 29 novembre 1916). Un projet de loi a été déposé à la Chambre en juin 1915 prévoyant l'augmentation du délai d'entrepôt et accordant le droit de manipulation et de mélange pour les matières destinées à être réexportées. — La loi votée en mars 1917 exclut les zones franches : mais elle a été qualifiée de loi mort-née par M. Clémentel, le ministre qui est chargé de l'appliquer. Elle est d'ailleurs soumise à une seconde lecture.

2. Voir à la fin de novembre et au commencement de décembre 1916 le grand débat qui s'est engagé à la Chambre sur la marine marchande et qui s'est terminé par un ordre du jour voté à l'unanimité.

CHAPITRE II

Comment le commerce a été gêné ou favorisé par la guerre.

Il était impossible que la guerre ne fît pas éprouver au commerce intérieur et extérieur des gênes sérieuses. Outre le manque de moyens de transport suffisants, dont nous avons parlé, il allait avoir à déplorer le *manque de personnel*, le *manque de certains produits à échanger*, le *manque de capitaux et de monnaie*, et surtout le *manque de débouchés*.

Nous allons développer tour à tour les effets de ces quatre genres de difficultés.

1° Qu'on se rappelle d'abord les lendemains de la déclaration de guerre, la quantité des boutiques fermées en hâte et leurs devantures placardées d'avis tricolores où se lisaient ces mots : *Fermé pour cause de mobilisation du patron*. Dans les grands magasins, c'étaient les employés, vendeurs, livreurs, comptables, qui partaient en masse. Les voyageurs, cessant d'aller rendre visite aux clients, revenaient à tire d'aile de la province ou de l'étranger. Heureux encore les négociants dont les locaux (hangars, hôtels, etc.) n'étaient pas réquisitionnés pour servir à l'installation d'une ambulance ou d'un poste militaire!

2° A cette raréfaction du personnel répondait bientôt la raréfaction de certaines marchandises. C'étaient des produits qui

se fabriquaient dans les pays envahis (laine, fils, aiguilles), ou qui venaient d'Allemagne (verres de lampe, spécialités pharmaceutiques, etc.), ou qui avaient été épuisés par les besoins de l'armée (drap militaire, confections, fourrages, conserves), ou encore qui arrivaient d'outre-mer en trop petite quantité ou atteignaient à cause du fret des prix exorbitants (charbon, sulfate de cuivre, nitrates du Chili). Des marchands de denrées alimentaires, chez lesquels la foule s'était précipitée au début dans un accès de panique, avaient dû, une fois leurs tiroirs vidés de tous les stocks qu'ils possédaient, se déclarer impuissants à satisfaire leur clientèle, et il s'est trouvé de la sorte une foule de magasins dégarnis qui ont souffert du manque à gagner, faute de pouvoir suffire à la demande.

Les produits agricoles comme les produits industriels ont été souvent victimes d'arrivages intermittents ou retardés et, aux halles de Paris comme en mainte ville de province, le marché a eu des lacunes fâcheuses, au détriment des consommateurs, qui payaient plus cher ou ne pouvaient obtenir ce qu'ils désiraient, et aussi des marchands qui se voyaient privés des bénéfices qu'ils escomptaient sur le beurre, la viande, les légumes arrêtés en chemin.

3° Mais plus grave fut le manque de monnaie et de capitaux à la fois chez les acheteurs et les vendeurs.

On n'a pas oublié la crise monétaire qui se déchaîna brusquement dès les premiers jours de la guerre. L'or disparut d'abord, et il n'a point reparu. Seulement on sait où il a passé; répondant à l'appel patriotique qui lui a été adressé, il s'est présenté aux guichets de la Banque de France et il est venu spontanément en grossir l'encaisse, réserve précieuse de la défense nationale. Je ne jurerais pas que tous les coffres-forts ont livré leurs trésors; mais la plus grande partie du métal jaune détenu par les particuliers est vraisemblablement emprisonnée dans les caves de notre grand établissement de crédit

et ce qui reste entre leurs mains est également hors de la circulation.

L'argent a suivi la même marche, mais de façon plus lente et plus incomplète. Bien qu'il n'ait pas été invité à venir au secours des finances publiques, les écus de cinq francs, qu'on rencontre encore en assez bon nombre, ont été rémplacés dans bien des cas par des billets de même valeur. Bien plus! La petite monnaie d'argent, les pièces de deux francs, d'un franc, de cinquante centimes se sont éclipsées, en province du moins, avec une étrange rapidité. On soupçonne les bas de laine des paysans, qui se défient de la monnaie de papier, d'en recéler une bonne quantité. Chose plus étonnante! La monnaie de nickel et celle de bronze se sont à leur tour cachées. A Paris, pendant quelques semaines, dans l'automne de 1915, elle a fait prime et donné lieu à de véritables spéculations; elle y est redevenue rare en octobre 1916; et en province, il y a des jours et des endroits où elle est presque introuvable. A quoi attribuer sa disparition? C'est une loi bien connue que la mauvaise monnaie chasse la bonne; il est naturel que le papier fasse fuir le métal; mais cela n'explique pas ce qui s'est passé en ce cas-ci; le papier (j'entends les billets de 1 franc, de cinquante ou même de dix centimes) n'est intervenu qu'après la fuite du métal et pour suppléer à son absence. Est-ce encore chez les paysans, dans le menu peuple que les gros et petits sous se sont réfugiés et dissimulés? Faut-il supposer que, dans le voisinage des frontières surtout, des spéculateurs sans scrupule ont accaparé la monnaie de billon pour la faire passer en Suisse ou en Espagne, d'où elle s'acheminerait vers l'Allemagne qui récolte à tout prix et par tous les moyens le cuivre dont elle a besoin pour ses obus? On m'a conté (mais je n'ai pu vérifier le fait) que dans la ville de Foix avait été surprise une barrique qui allait franchir les Pyrénées et qui fut trouvée pleine de pièces de cinq et dix centimes.

Toutefois autrement grosses de conséquences furent les mesures prises par le gouvernement, alors qu'en France comme en Allemagne on nourrissait l'illusion d'une guerre courte, pour renvoyer à plus tard le paiement de certaines dettes. Ce fut la série des décrets dits *moratoires*[1].

Il y en eut trois d'essentiels. L'un (du 31 juillet 1914) ajournait à la fin d'août, puis à une date indéterminée, la liquidation des opérations de Bourse, en stipulant que les créanciers toucheraient un intérêt de 5 p. 100 par an. C'était un arrêt brusque, que la fermeture de la Bourse vint aggraver. On empêchait ainsi un certain nombre de boursiers de faire le saut et on mettait un frein au jeu de la hausse et de la baisse qui, en temps de guerre, peut favoriser l'éclosion de fausses nouvelles et agiter l'opinion publique[2]. Mais la suspension du paiement des reports était fort gênante pour bon nombre de commerçants qui se servent du report comme d'un placement à court terme et utilisent ainsi des sommes qui seront à leur disposition lors des échéances prochaines et qui portent, en attendant, intérêt. La liquidation, y compris celle de l'emprunt à 3 1/2 p. 100, comportait une somme de 300 millions. C'était un gros morceau enlevé au capital circulant, et l'incertitude de la date et des conditions auxquelles s'en opérerait la libération ne contribua pas peu à la stagnation des affaires.

Le second décret (9 août 1914) autorisait les banques à limiter[3] le retrait des fonds qu'elles avaient en dépôt. Il était inspiré par les meilleures intentions; il voulait enrayer la

1. Consulter F.-J. Combat, *Les Affaires, la Bourse, les Banques et la Guerre* (Berger-Levrault, 1915). Suivre la discussion qui a eu lieu à ce sujet dans la Commission mixte du département de la Seine (*Travaux des Commissions mixtes départementales*, t. I, 1916).

2. On se rappelle qu'en 1870 la Bourse fut envahie et fermée à la suite d'une fausse nouvelle de victoire qui avait fait subitement hausser les cours.

3. A 250 francs, plus 5 p. 100 du surplus. Voir le Bulletin de la *Société de géographie commerciale de Paris* (octobre-nov.-déc. 1916). Rapport de M. Philouze.

panique qui, dès la fin de juillet 1914, précipita les dépositaires aux guichets des établissements de crédit et leur arracha en une semaine trois milliards de remboursement. Il fut un soulagement pour tous ces établissements et le salut pour quelques-uns qui étaient incapables de soutenir la continuation d'un pareil assaut. Mais c'était encore une somme énorme provisoirement immobilisée.

Le même décret prorogeait les échéances des effets de commerce, accordait aux débiteurs un délai de trente jours, qui fut à plusieurs reprises prolongé. Là encore le gouvernement avait eu une bonne pensée; il visait à enlever aux mobilisés le souci de faire face à des engagements que leur absence rendait difficiles ou impossibles à tenir. Mais il ne soupçonnait pas que la durée de la guerre, en dépassant toute prévision, ferait de ce décret une entrave plus qu'un soutien pour le commerce. Il est certain que nombre de débiteurs, qui étaient en état de se libérer, abusèrent du décret qui les mettait à l'abri de toute poursuite pour ne pas s'acquitter, quand ils auraient pu le faire; quelques-uns qui, militarisés sur place à titre d'auxiliaires, résidaient dans la ville où ils avaient leurs intérêts, pouvaient y trafiquer comme d'ordinaire; d'autres, remplacés par leur femme ou par des parents qui faisaient marcher la maison, ne perdaient rien à ce changement de direction; d'autres enfin achetaient à crédit, invoquaient le moratorium pour ne pas payer, revendaient ensuite au comptant et réalisaient ainsi la définition fameuse d'Alexandre Dumas fils : Les affaires, c'est l'argent des autres.

Les effets impayés remplissant le portefeuille de la Banque de France atteignirent au 1er octobre 1914 le total effrayant de 4 milliards 476 millions, et cela sans compter ceux qui dans les départements envahis ne peuvent être recouvrés, ceux aussi qui sont gardés par les petites banques de province, ceux enfin qui sont de pure complaisance et portent le nom

pittoresque de *cavalerie*. Et c'était un gros poids mort qui paralysait la reprise des affaires.

La mesure que le gouvernement avait improvisée sous la pression des circonstances était de la sorte mêlée de bien et de mal. Cela est si vrai que, lorsqu'on songea, sur les plaintes de certains négociants, à la rapporter, les Chambres de commerce, et les Chambres syndicales consultées se partagèrent, réclamant les unes la prorogation, les autres la suppression du décret [1].

Un troisième décret, quoique intéressant moins directement le commerce, avait sur lui des répercussions fâcheuses : c'était le moratorium des loyers. Les propriétaires, ne touchant plus leurs termes que par la bonne volonté des locataires, comme les rentiers qui ne pouvaient reprendre que par bribes leurs fonds détenus par les banques, voyaient leurs revenus diminués et parfois réduits à rien ; donc plus de constructions, simplicité forcée dans les repas, les habits, les plaisirs, resserrement général dans les dépenses.

Et il y avait d'autres moratoria, moins importants, mais non négligeables. L'un dispensait les départements, les communes, les sociétés françaises, les établissements publics de payer les coupons des valeurs mobilières et de rembourser les obligations sorties aux tirages. Il est vrai que la ville de Paris se refusa obstinément à user de cette faculté.

Un autre accordait des délais aux compagnies pour le remboursement des bons ou contrats d'assurance et de capitalisation ; et de petits rentiers, des mutualistes même, perdaient momentanément la disposition de leurs modestes ressources.

Un autre renvoyait à des temps plus calmes les faillites et liquidations judiciaires, ce qui sauva plus d'un commerçant dans l'embarras, mais en même temps priva les créanciers de rentrées sur lesquelles ils comptaient.

1. *Travaux des Commissions mixtes départementales*, tome I.

De la population aisée les gênes officielles s'étendaient jusqu'aux classes pauvres. Les Caisses d'épargne, par raison de prudence, avaient ordre de doser les sommes qu'elles restituaient aux déposants[1], de les limiter à 50 francs par quinzaine, et le Mont-de-piété de Paris ne devait pas dépasser dans ses prêts 50 francs pour les gages et 150 francs pour les titres.

Ai-je besoin de dire que les gens ayant des créances sur la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie, même sur Lille, Roubaix ou les mines de Briey n'avaient aucune chance d'en rien tirer? Ce qui restait après cela de capitaux disponibles était absorbé par les impôts, par les emprunts de villes et d'État, par les œuvres innombrables qui sollicitaient la générosité privée en faveur des combattants, des blessés, des réfugiés, des prisonniers.

Le crédit ne rencontrait plus de réserves où puiser. Le commerce de luxe et le petit commerce étaient les premiers touchés; mais les autres étaient frappés tour à tour et le problème de la vie chère, aussi redoutable pour les négociants que pour les consommateurs, ne tardait pas à se poser avec une acuité croissante.

4° Mais le plus redoutable péril pour le grand négoce, ce fut le manque d'importants débouchés qui furent barrés par la guerre.

C'était le cas pour certains pays, amis ou ennemis, avec lesquels les communications étaient presque entièrement coupées : tels étaient la Russie, les pays balkaniques, la Turquie. Or, en 1912, la France importait de Russie pour 432 millions de francs, de Turquie pour 101, de Roumanie pour 97; et quoique le total des exportations françaises en ces États fût beaucoup moindre (62 millions pour la première, 87 pour la seconde, 10 1/2 pour la troisième), le trou creusé par

1. Décret du 30 juillet 1914.

la fermeture de ces grands marchés n'était point de taille méprisable. L'invasion de la Belgique nous enlevait encore 540 millions à l'importation et 1 143 millions à l'exportation : car ce petit pays était un de nos gros clients[1].

Puis la rupture avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie aggravait singulièrement le déficit. Dès le début toute relation commerciale était interdite avec les deux Empires centraux. Or en 1912 la France avait fourni 48 millions 1/3 de marchandises à l'Autriche-Hongrie et 821 millions 3/4 à l'Allemagne, qui venait au troisième rang parmi les nations achetéuses de produits français, et elle avait reçu, en retour, de ces deux pays 1 milliard 110 millions d'objets de tout genre. Et je ne dis rien des capitaux français, qui, grâce à la complaisance de notre Haute Banque, étaient en énorme quantité investis dans des entreprises belges, turques, russes, et austro-germaniques[2].

On comprend le bouleversement qu'amenait ici l'état de guerre. L'exportation française dans les contrées austro-germaniques se composait surtout d'objets fabriqués et de matières nécessaires à l'industrie; c'étaient en première ligne des minerais (fer, bauxite, cuivre, etc.), de l'acier, des produits chimiques, des peaux, de la laine, du coton, du caoutchouc à travailler; venaient ensuite des vivres, beurres, fromages, fruits de table, primeurs, vins fins, et des tourteaux pour l'alimentation du bétail. Mais l'importation, dont le chiffre était supérieur de 250 millions environ et allait toujours grandissant, portait sur une foule de choses diverses et se compliquait d'une invasion concomitante d'entreprises et de personnel implantés sur notre sol.

Il sied d'insister sur la concurrence allemande que le commerce français rencontrait hors de France et en France.

1. *Annuaire statistique*, vol. XXXIII, p. 190.
2. *Le Parlement et l'Opinion*. — *Les capitaux français à l'étranger*. — *La finance internationale*, par Marius Richard (septembre 1916.)

Non seulement l'Allemagne qui possédait chez nous une situation privilégiée, puisque l'article 11 du traité de Francfort stipulait qu'elle y aurait les mêmes avantages que la nation la plus favorisée, fournissait à la France de la houille, des minerais, de la potasse, des produits chimiques et tinctoriaux, des appareils scientifiques et électriques, des machines et des pièces mécaniques, de la fonte, de la coutellerie et de la quincaillerie bon marché, de la bijouterie fausse et des tissus communs, des parapluies et des instruments de musique, des pneumatiques et des chapeaux de feutre, des livres et des chaussures, des poteries, des verres et des cristaux, des jouets et des meubles en bois courbe, de la pâte de bois et du papier, de l'encre et des crayons, des cartes postales et des éditions de nos classiques, de plus de l'orge, des pommes de terre, de la bière, voire du tabac brésilien que la régie française achetait à Hambourg et à Brême, mais elle avait, par une infiltration méthodique et persistante, conquis sur notre territoire une emprise inquiétante.

Elle y avait acquis des immeubles un peu partout, des vignes en Champagne, en Bourgogne, dans le Bordelais : la maison Mumm à Reims comptait parmi les plus importantes de la place. L'Allemagne avait mis la main sur nos mines du Calvados par l'entremise de Thyssen, le grand métallurgiste des bords de la Ruhr, et elle possédait des intérêts dans celles de Briey en Lorraine. Elle avait essayé de s'emparer de celles de l'Ouenza en Algérie. Elle extrayait en Provence la bauxite qu'elle nous renvoyait sous forme d'aluminium. Dans le sud-est, à Cavaillon, à Château-Renard, à Nice et à Cannes, elle avait des agents établis à demeure qui lui expédiaient artichauts et asperges, fruits et fleurs coupées, et sur une quantité d'enseignes on pouvait lire : Maison allemande. A Paris, on comptait près de 25 000 de ces maisons austro-allemandes, et j'en sais qui étaient fournisseuses de l'État; dans l'immeuble même que

j'habite, une d'elles fabriquait pour le ministère de la Guerre des lacets destinés à nos soldats[1].

Des usines en apparence espagnoles, belges, suisses, hollandaises, américaines ou même françaises, étaient en réalité des filiales dont la maison mère existait outre-Rhin, ou bien fonctionnaient sous le contrôle d'administrateurs allemands[2]. Par exemple à Paris, la Société française d'électricité, dont le siège était rue de Paradis, n'était qu'une dépendance de l'*Allgemeine Electricität Gesellschaft* dont le siège est à Berlin et qui a constitué à son profit un véritable trust des appareils électriques. La compagnie générale d'électricité de Creil, qui avait obtenu l'éclairage de Rouen et de plusieurs ports, se rattachait à la pieuvre gigantesque qu'est la société prussienne Siemens-Schuckert. Les lampes Osram (cité Trévise) étaient une affaire berlinoise. A Marseille la société provençale des charbons, cokes et briquettes célébrait chaque année la fête du kaiser[3]. A Aubervilliers, Freytag et Cie travaillaient, comme à Vienne, à Budapest, à Cassel, à fabriquer de l'anti-rouille, de l'anti-color et autres spécialités. Les Austro-Allemands avaient jeté leur dévolu jusque sur les articles de Paris et sur nos journaux de modes où ils dénaturaient le goût français. Les fourrures étaient un quasi-monopole aux mains des Autrichiens.

Cette intrusion était plus pénétrante encore dans les sociétés financières. Les assurances maritimes étaient exploitées chez nous par vingt-cinq compagnies germaniques et c'est en Allemagne que nos compagnies se faisaient réassurer. Vienne était

1. Un article anonyme dans *Le Parlement et l'Opinion* (mai 1915) évalue à plus d'un milliard l'actif possédé par les Austro-Allemands en France (p. 14). — *L'Emprise allemande*, par Pierre Delbet, étudie à d'autres points de vue cette intrusion.

2. Consulter à ce sujet les *Bulletins de la Ligue anti-allemande* (9, place de la Bourse) et de la *Ligue anti- austro-allemande* (rue de Lancry, 10, Paris)

3. Voir *Le Français*, organe de la ligue anti-allemande de Marseille (1er et 15 juillet 1916). — *L'Affaire Th. Mante*, et les articles de M. Paul Barlatier dans *Le Sémaphore*.

représentée à Paris par la Banque Impériale Royale des Pays autrichiens (rue du 4 septembre). La Banque de Dresde avait une grosse part des actions de la Banque Allard à Paris. Tels grands établissements parisiens, comme la Banque de Paris et des Pays-Bas, étaient intimement liés à la *Banca commerziale* de Milan, fondée et administrée par un consortium où les Allemands avaient la majorité et il n'est pas douteux que l'or français, drainé par des banques internationales, où Francfort et Hambourg fraternisaient avec Lyon et Marseille dans des Conseils d'administration équivoques, était plusieurs fois venu au secours du crédit teuton menacé d'une crise par sa téméraire expansion[1].

La France n'était pas seule à être ainsi enveloppée dans une toile d'araignée savamment tissée. L'Italie, l'Angleterre, la Belgique, le Maroc, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, la Chine même avaient vu pénétrer de compagnie sur leur territoire agents d'affaires, commis, propriétaires et garçons d'hôtels et toute une quantité de produits que les Allemands étaient arrivés à monopoliser. Partout sur les marchés étrangers ils s'étaient taillé une place considérable et souvent presque exclusive.

Comment, en France et hors de France, cette invasion pacifique, prélude hélas! d'une autre plus redoutable, avait-elle pu se produire?

Il ne faut pas être injuste, même envers des ennemis qui n'ont point le sentiment de la justice. Il sied donc de reconnaître leur patience laborieuse, leur souplesse tenace, leur esprit d'association et la puissance économique qu'ils avaient acquise par l'union de la science et de l'industrie, de l'initiative

1. Voir : H. Hauser, *Les méthodes allemandes d'expansion économique* (3e édition). — L'abbé Wetterlé, *L'Allemagne qu'on voyait et celle qu'on ne voyait pas*. — Les articles de MM. Preziosi et Pantaleoni dans *La Vita Italiana* (1915).

privée et des pouvoirs publics. Malheureusement il faut relever aussitôt leur peu de scrupules, leur ambition effrénée, leurs procédés sans franchise. Les commis voyageurs et les émigrants que l'Allemagne déversait à foison sur tous les pays étaient autre chose que des pionniers de son négoce; ils ont prouvé en mainte occasion qu'ils ne reculaient pas devant le métier d'espions[1]. Naturalisés dans l'État où ils s'établissaient, ils demeuraient, en vertu de la loi Delbrück votée en 1912, citoyens de leur ancienne patrie et devenaient de la sorte des personnages à double face. Les marchandises de qualité inférieure dont ils ont inondé le monde étaient souvent des contrefaçons, tout au moins des imitations; car ils se sont toujours montrés plus aptes à exploiter les inventions d'autrui qu'à inventer eux-mêmes et si quelques-uns de leurs produits ne méritaient plus le verdict sévère porté sur eux en 1876 lors de l'Exposition de Philadelphie, *bad and cheap* (mauvais et pas chers), ils recouraient pour les imposer à des moyens qui répugnent à des consciences honnêtes; ils les vendaient au rabais, voire même à perte pour commencer, sur les marchés étrangers, afin de tuer les maisons concurrentes, quitte à se récupérer de leur sacrifice par des primes à l'exportation qui leur étaient octroyées par leur gouvernement, quitte aussi à relever les prix, une fois qu'ils étaient les maîtres, étant devenus à peu près les seuls vendeurs; ils pratiquaient ainsi par système ce qu'on appelle en langage technique le *dumping*.

La France, par incurie, par inertie, par excès de confiance dans la loyauté humaine, par une méconnaissance profonde des forces et des desseins qu'entretenait une nation surexcitée par la folie des grandeurs, s'était laissé déloger de la place qu'elle avait jadis conquise et occupée hors de chez elle et endormir sur son propre sol par une fausse sécurité.

1. H. Hauser, *ouvrage cité*, p. 209.

Malgré les coups terribles qui lui furent portés dès le début de la guerre, elle fut assez lente à se mettre en défense sur le terrain économique. Son gouvernement ordonna bien la saisie et la mise sous séquestre des biens austro-allemands, mais en proclamant l'intention de les conserver et de les rendre en bon état à leurs propriétaires. Il interdit tout commerce avec l'ennemi, mais en négligeant d'appuyer cette défense par une sanction et en accordant, pour certains produits difficiles à trouver en France, des dérogations au décret qui fermait l'entrée du territoire national à tout objet *made in Germany*. Il fallut pour déterminer des mesures plus rigoureuses la pression de l'opinion-publique, l'exemple de nos alliés russes et anglais, des tentatives de commerçants peu patriotes essayant de renouer avec les incendiaires de Louvain et les bombardeurs de Reims, et surtout d'audacieux efforts du commerce allemand en vue de se faufiler sur le marché français..

Le commerce allemand ne reculait devant rien. Il expédiait à Paris des prospectus recommandant les compteurs électriques de la maison Aron déjà mise sous séquestre. On a cité, comme un échantillon de sa ténacité, l'envoi de cierges fait de Bavière par un Israélite à l'administrateur de la grotte de Lourdes[1]. Il recourait à toute espèce de subterfuges. Il allait, dans son désir de regagner la clientèle perdue, jusqu'à lancer des montres dont le boîtier portait l'effigie du général Joffre, jusqu'à vendre des médailles commémoratives de la bataille de la Marne fabriquées à Munich, jusqu'à offrir à nos conscrits des cocardes où s'étalait cette inscription : *Vive la loi de trois ans !* et des écussons guerriers où M. Poincaré apparaissait encadré de deux drapeaux tricolores, jusqu'à introduire des cartes postales où le kaiser était injurié et caricaturé.

Il tâchait surtout de se frayer un chemin clandestin en pas-

1. *Bulletin de la Ligue anti-allemande* (n° 14, p. 21), article de Jean-Bernard. — *Ibidem*, n° 7.

sant par les pays neutres. Une grande parfumerie de Leipzig achetait à Genève une droguerie-herboristerie dont le propriétaire avait un nom à consonance française susceptible de faire illusion, Edouard Dunoyer; elle constituait aussitôt une société anonyme, dont l'administrateur était son agent; et elle eût fait passer en France des produits sous une étiquette suisse, si la supercherie n'eût été dévoilée à temps[1]. Les papeteries Vidalon à Annonay fabriquent un papier mince et très solide qui s'appelle « végétal à calquer » et qui sert d'ordinaire au dessin, mais qui peut servir aussi à envelopper des fusées d'obus; avant la guerre elles en vendaient passablement aux Allemands sans savoir à quel usage ils le destinaient; mais elles découvrirent l'emploi belliqueux qu'on en faisait. Or, au cours des premiers mois des hostilités, elles reçoivent une commande importante venant d'Italie; elles se défient, s'informent, apprennent que la maison italienne agit pour le compte d'une maison allemande et elles refusent avec énergie. Quelques jours plus tard, la commande leur revient, cette fois par l'intermédiaire d'une maison suisse, et elle se heurte au même accueil.

Toutes les tentatives de ce genre n'ont pas échoué et il a fallu souvent de longues et pénibles campagnes pour percer à jour ces déguisements[2].

Ce n'est donc pas seulement avec les Austro-Allemands que le commerce français a dû se tenir sur la défensive; il a été forcé d'adopter la même attitude à l'égard des neutres, surtout de ceux qui confinent avec les belligérants. Il a été ainsi gêné dans ses rapports avec la Suisse et la Hollande, même avec le Danemark et la Norvège. Il a craint souvent que ses exportations ne fussent employées à ravitailler l'Allemagne bloquée par les alliés, et ses craintes n'étaient pas sans fondement. Témoin

1. *Bulletin de la Ligue anti-allemande*, n° 2.
2. Sur la contrebande de guerre, voir la séance du Sénat du 26 janvier 1917.

ces parfumeurs du Midi qui par la Suisse alimentaient d'essence de néroli une fabrique berlinoise d'eau de Cologne; témoin les accaparements de café, d'huile de lin, de térébenthine, etc., qui furent découverts à Genève et qui dépassaient singulièrement les besoins de la consommation nationale; témoin les annonces qui, dans les journaux de Bâle et de Zurich, demandaient à des prix très élevés du cuivre, du nickel, du zinc, des déchets de caoutchouc, toutes choses dont l'Allemagne manquait, et qui offraient à bas prix du champagne authentique volé à Épernay; témoin encore la quantité de cacao et de coton, bien supérieure aux quantités ordinaires, qui fut absorbée par la confédération helvétique. La zone franche, qui comprend le Chablais et le pays de Gex et qui, au point de vue des douanes, est plus séparée de la France que de la république voisine. offrait un passage si facile entre les deux pays qu'il y eut un effort parlementaire pour le fermer[1].

Quant à la Hollande, le simple chiffre de ses importations grossies demesurément révèle que sa frontière était une des fissures les plus larges du blocus. Cependant les barrières enveloppant l'Allemagne se resserraient et la liste des matières considérées comme contrebande de guerre s'allongeait de mois en mois. Le caoutchouc, les huiles, les grains, la glycérine, le coton, les produits chimiques, les métaux, les nitrates et bien d'autres choses devenaient ainsi des articles dont la circulation était soumise à de sévères restrictions[2].

Les pays neutres menacés par ces prohibitions dans les

1. Consulter *Le Temps* du 19 janvier 1916, *Le Petit Parisien* du 20 avril 1917. — *Le Bulletin de la Ligue anti-allemande*, n° 10, p. 9 et n° 11, *Le Journal* du 6 juillet 1916. D'après ce dernier, jusqu'au 8 juin 1916, il avait été saisi à Genève chez les accapareurs par les soins des autorités fédérales : 1 744 960 kgr. de riz, 52 338 kgr. d'huile de lin, 35 116 kgr. de térébenthine, 130 905 kgr. de graisse alimentaire, 133 713 kgr. d'huile comestible, 1 080 000 kgr. de café, 10 000 kgr. de florule d'avoine, 1 635 766 kgr. de graine de lin, 80 000 kgr. de chocolat.

2. *Journal officiel* du 15 décembre 1916, p. 1059. Liste des prohibitions de sortie.

besoins de leur industrie ou de leur existence négociaient, afin d'en obtenir le relâchement. La Hollande se débattait principalement avec l'Angleterre, la Suisse avec la France, et nous verrons plus tard quelle solution fut donnée à ce problème délicat.

Mais avec les pays neutres plus éloignés de la zone du feu, l'insécurité de l'Océan fut le principal obstacle, par exemple avec les États-Unis où les couturiers et couturières de New-York, à la fin de 1914, essayèrent de se dérober au joug des modes parisiennes; mais les dames américaines n'encouragèrent pas cet essai qui fut vite abandonné, dès que les ateliers de la rue de la Paix annoncèrent qu'ils étaient rouverts et prêts à lancer de nouvelles toilettes. Puis survint une autre menace : un député américain, probablement inspiré par les Germains d'Amérique, proposa, vainement d'ailleurs, de taxer très fortement l'exportation du pétrole, qui en eût généralisé la disette dont souffrait l'Allemagne. Au Brésil, au Chili, en Espagne, la concurrence allemande, favorisée par le séjour d'une nombreuse colonie germanique et par une partie de la presse, eut quelques succès temporaires. Nous pouvons citer la *Société par actions pour le transport des marchandises*, dont le siège est à Zurich et qui se vante dans ses prospectus d'avoir trompé la vigilance de notre consul de Barcelone et d'avoir aussi obtenu par ses agents à Marseille la mainlevée d'une saisie opérée sur la cargaison allemande d'un vaisseau légitimement suspect aux autorités françaises.

A ces difficultés rencontrées dans des pays où les gouvernements se piquaient de tenir la balance égale s'en ajoutaient d'autres qui surgissaient de façon inopinée chez nos alliés. Ainsi le Royaume-Uni, sans compter les défenses de sortie qui avaient pour but de garder pour lui certaines provisions ou d'en priver l'Allemagne, crut devoir interdire ou réduire à rien par des tarifs énormes l'entrée de certains produits dont

il considérait l'achat comme un gaspillage fâcheux de l'or britannique. Les vins fins et les liqueurs, les porcelaines, beaucoup d'articles de luxe tombaient sous le coup de ces prohibitions et nos ministres furent contraints de protester et de négocier pour obtenir l'adoucissement de ces rigueurs. Après quoi, au mois d'octobre 1916, des pourparlers de même nature durent être entamés avec la Russie[1].

*
* *

J'ai longuement exposé les gênes dont le commerce fut redevable à la guerre; il est temps de mettre en regard la contre-partie.

Il n'est pas douteux que certaines branches ont prospéré : un vieux proverbe veut que le malheur des uns fasse souvent le bonheur des autres.

Si beaucoup d'hôtels somptueux, de « palaces », comme on dit, sont devenus des hôpitaux temporaires ou ont été fermés faute de clients, les hôtels moyens ou petits dans beaucoup de villes ont fait des saisons merveilleuses. Cela s'est produit partout où les circonstances ont amené un surcroît de population flottante. Le Havre, par exemple, base de l'armée anglaise et capitale provisoire de la Belgique, a regorgé d'officiers, de ministres, de personnages ayant la bourse bien garnie ; une pluie d'or s'est abattue chez ceux qui pouvaient les loger ou les nourrir. Il en fut de même à Boulogne, à Marseille, à Bordeaux, pendant le temps où Bordeaux fut un petit Paris. Ailleurs, où les ouvriers ont été appelés en masse pour travailler aux usines de guerre, à Bourges, à Firminy, à Châtellerault, ils ont payé au début fort cher le vivre et le couvert,

1. Pour ces prohibitions d'entrée et de sortie, voir le *Journal officiel* du 24 décembre 1916.

et, s'ils touchaient d'assez gros salaires, ils n'en ont pu garder qu'une faible partie dans leurs poches. Dans les campagnes et dans les faubourgs, les allocations, les secours de chômage ont été pour les classes populaires une manne inespérée et les femmes ont dépensé cet argent, les unes, celles qui étaient laborieuses et rangées, en améliorations apportées à leur ménage, les autres, celles qui étaient moins sérieuses, en rubans, colifichets et bonne chère. Jamais les placiers d'objets de toilette à bon marché n'ont fait de meilleures affaires dans les villages; et, dans les villes, les cinémas, les petits théâtres, les vendeurs de victuailles fines et parfois hélas! les cabarets ont bénéficié du pouvoir d'achat tout à fait exceptionnel que procuraient à certaines familles de mobilisés la faculté de ne pas payer leurs loyers et les modestes sommes journalières dont elles étaient gratifiées. Au front, ou du moins dans les environs, les paysans ont vendu souvent aux poilus à des prix plus que rémunérateurs le vin ou les vivres qu'ils possédaient, et des mercantis ambulants ont abusé plus d'une fois de ce qu'ils étaient seuls à s'aventurer dans la zone dangereuse pour majorer les prix de leur pacotille et absorber à leur profit la solde majorée des soldats.

Il convient de ne pas oublier les petits métiers que la guerre a fait éclore ou prospérer; marchands de sacs de couchage, de tricots, de chandails, de passe-montagne, de réchauds pour les tranchées, de pare-balles, d'ampoules iodées, mais aussi de vêtements de deuil et de couronnes funéraires; photographes assiégés par la foule des mères, des sœurs, des fiancées, des amies désireuses d'envoyer leur portrait à quelque cher absent ou encore par les militaires friands d'éterniser le souvenir de la belle prestance qu'ils avaient sous l'uniforme; camelots qui tapissaient les devantures des boutiques fermées de cartes postales illustrées et dont l'étalage bariolé restera un des aspects pittoresques du Paris de la grande guerre; bimbelotiers

exposant de pacifiques canons ou des armées de plomb multicolores; vendeurs de cierges et d'ex-voto pour les neuvaines où l'on réclame du ciel des miracles, la victoire ou le salut d'un être aimé; vendeurs d'espérance, je veux dire voyants et voyantes de tout acabit, qui ont pullulé et distribué à qui en voulait (moyennant finance, cela s'entend) des prophéties, des talismans, des secrets infaillibles pour échapper aux blessures et à la mort.

On pourrait aisément allonger l'énumération des gagne-petit, dont le négoce a rencontré des conditions favorables. Mais leurs profits ne sont que bagatelles à côté de ceux qui sont encaissés par les grands profiteurs. J'entends ceux qui ont été les fournisseurs de l'État, qui ont passé des marchés avec l'Intendance. C'est une tradition que les *riz-pain-sel*, comme disaient nos pères, ne se ruinent pas de gaîté de cœur. Malgré une surveillance plus active qu'elle ne l'était autrefois, ils n'ont pas fait échec à la coutume. Qu'il s'agisse de viande ou de fourrage, de chevaux ou d'avoine, de matières pour explosifs ou de légumes, de vêtements ou de fils de fer barbelés, les bénéfices ont été considérables, au début surtout, quand l'urgence des besoins ne permettait pas de discuter les conditions proposées. On a pu citer à la tribune[1] des cas où, par l'étourderie ou la connivence de tel ou tel fonctionnaire, les prix accordés ont dépassé les prix demandés. Du blé offert à 18 fr. 50 et 20 francs l'hectolitre a été généreusement payé 23 francs. Des adjudicataires ont été écartés, parce qu'un concurrent influent était préposé à la réception des marchandises. Si du moins les sommes versées en trop par le Trésor étaient allées aux producteurs! Mais ceux-ci étaient souvent dans l'impossibilité d'avoir part aux traités; j'ai eu sous les yeux la lettre d'un propriétaire qui, ayant voulu vendre directement à

1. Voir les interpellations à la Chambre, 12 décembre 1915.

un hôpital militaire plusieurs milliers d'hectolitres de vin, recula épouvanté par les exigences draconiennes du cahier des charges qu'on voulait lui imposer. C'étaient alors les intermédiaires, achetant moins cher et vendant plus cher, qui recueillaient les avantages de l'opération; quelquefois même des commissions formidables restaient aux doigts de personnalités louches qui n'avaient rien fait qu'aboucher les deux parties contractantes. Et je n'ai rien dit de certaines fournitures qui faisaient scandale, galoches à semelles de carton, morues avariées, pommes de terre gâtées, etc., ni des accaparements tentés par certains spéculateurs pour provoquer des hausses factices sur le charbon, l'avoine, la viande, etc.

Il y a ainsi un certain nombre de trafiquants qui ont pu bénir la guerre : elle a fait de *nouveaux riches*. Mais ils sont en petit nombre. La plupart des commerçants en ont souffert. Souffrances toutefois en partie salutaires, oserai-je dire. J'ai réservé pour la fin deux des plus heureux effets de cette guerre; d'abord la suppression provisoire, mais presque complète, de la concurrence austro-allemande, qui permet aux négociants français de reprendre, en France et ailleurs, les clients qu'ils avaient perdus et d'en conquérir de nouveaux; ensuite la secousse imprimée à leurs énergies somnolentes, la conviction enfoncée désormais dans leurs cerveaux qu'il est nécessaire pour leur bien et pour le bien de la nation d'opposer une résistance méthodique et persévérante aux dangers que la guerre a mis en lumière. Ces deux choses peuvent compenser bien des pertes.

CHAPITRE III

Les efforts pour enrayer la crise commerciale. La lutte contre l'infiltration allemande et contre les profiteurs.

Nous avons dit les gênes qu'a subies le commerce français et les avantages dont ont bénéficié certaines de ses branches; nous avons à dire maintenant les moyens employés pour remédier aux unes et à l'excès des autres, et nous allons le faire en reprenant l'ordre que nous avons suivi dans cet exposé.

*
* *

Le personnel manquait : on fit appel aux adolescents et aux femmes; quantité de dactylographes sans travail trouvèrent un emploi dans les banques et dans les magasins. On rappela aussi beaucoup de vieux employés retraités, et dans maint établissement les anciens patrons, qui avaient espéré jouir d'un repos laborieusement gagné, revinrent prendre la place de leurs successeurs mobilisés. Dans le petit commerce surtout la femme, qui a des aptitudes reconnues de longue date pour diriger et achalander une boutique, sut faire preuve de talent et d'énergie.

Quant aux produits dont la raréfaction était poussée jusqu'à la disette, on imagina différents expédients; on eut rarement

besoin de recourir au rationnement comme en Allemagne; mais tantôt l'État acheta en gros et revendit des denrées que les commerçants se chargèrent d'écouler en détail; ce fut le cas pour le charbon, le sucre, la viande frigorifiée; tantôt on défendit ou réduisit l'exportation de certaines autres, par exemple du beurre; ou bien on négocia avec les pays producteurs pour obtenir qu'ils voulussent bien laisser sortir ce qui faisait besoin à la France; il en fut ainsi pour la houille et le sulfate de cuivre. De vieux préjugés s'opposaient à ce que le pouvoir central ou municipal assumât ces fonctions économiques. Ils furent balayés par la nécessité. Nous reviendrons sur ces changements de ce qu'on peut nommer la politique commerciale, quand nous parlerons du ravitaillement civil.

On para plus aisément aux difficultés monétaires. L'or a disparu; mais on estime à 3 milliards l'or qui n'est pas rentré à la Banque. Une proposition de M. Bouffandeau demande qu'après la guerre les pièces ainsi cachées n'aient plus cours. Pour l'argent on frappa, pendant l'année 1915, 13 963 409 pièces de 2 francs, 47 955 158 pièces de 1 franc, 20 892 772 pièces de cinquante centimes. Outre cette monnaie d'argent, on émit 535 227 pièces de 25 centimes en nickel; mais celles-ci, qui, d'après un nouveau modèle, étaient percées d'un trou en leur milieu, ont disparu presque aussitôt, recherchées et bloquées par les collectionneurs. Je n'en ai vu qu'une qu'on m'a montrée comme une curiosité. Si l'on ajoute 4 362 468 pièces de dix centimes en bronze, 6 032 140 pièces de cinq centimes, on arrive à une émission de monnaie divisionnaire dont la valeur se chiffre par 86 328 362 francs et dont le total n'avait jamais été atteint jusqu'ici en un si court laps de temps, 300 ouvriers travaillent sans relâche à cette fabrication [1].

Cela ne suffisant pas encore, 115 millions de petite monnaie

1. *Le Petit Parisien*, 1er novembre 1916.

ont été frappés de janvier à septembre 1916 et une nouvelle frappe de monnaie en nickel, qui devait comprendre cette fois des pièces de 25, 10 et 5 centimes et atteindre 80 à 90 millions de francs, a été décidée pour le mois d'octobre 1916[1], une réunion des maires de l'arrondissement de Fontainebleau a demandé en sus la création d'une pièce de 2 centimes et demi.

On a aussi appelé la monnaie de papier à la rescousse. La Banque de France, dont les billets ont eu cours forcé dès le 5 août 1914, fut autorisée à émettre des coupures de vingt et de cinq francs, plus tard de dix francs, et à porter la limite de sa circulation fiduciaire à douze, puis à quinze et vingt milliards. Les banques coloniales obtinrent des permissions analogues. Enfin un bon nombre de villes et de départements, le Havre, Bordeaux, Toulouse, Carcassonne, l'Ariège, etc., ont pour les transactions journalières et locales, créé des chiffons de papier qui valent 2 francs, 1 franc, 50 centimes et qui sont garantis soit par les Chambres de commerce, soit par l'autorité municipale, soit par un dépôt à la Banque de France. En certains endroits les petits paiements se sont faits avec des timbres-poste ou des bulletins de tramways, voire même, dans les villes d'eaux par exemple, avec des jetons numérotés qu'un grand établissement s'engage à reprendre jusqu'à une date déterminée et que tous les commerçants acceptent en attendant. Quelques-uns de ces billets sont ornés de jolies vignettes; on peut y voir la Cité de Carcassonne avec son enceinte et ses tours, un vigneron du Roussillon campé sur un tonneau, une auto roulant aux environs de Tarbes dans une vallée pyrénéenne, et les amateurs de collections pourront faire là d'intéressantes trouvailles. Malgré tout, ce sont là moyens d'échange médiocres et

1. Voir au *Journal officiel* du 4 avril 1917 (p. 99-104) le rapport de la *Commission de contrôle de la circulation monétaire* pour l'exercice 1916 La frappe des monnaies d'argent, de nickel et de bronze pour la France se chiffre à 153 662 958 fr. 15. Les colonies ne sont pas comprises dans ce total.

primitifs; mais on cherche à les remplacer par la multiplication du chèque comme instrument de paiement et il est probable que la guerre actuelle popularisera en France cette habitude si commune en Angleterre d'acquitter ses dettes, presque sans numéraire et sans banknotes, par le mécanisme des comptes courants dans les banques et des Chambres de compensation où se confrontent les créances mutuelles des banquiers et des commerçants, leurs clients.

Mais comment conjurer les inconvénients des différents moratoria, qui immobilisaient une bonne partie de la fortune privée et rendaient provisoirement indisponibles les revenus sur lesquels beaucoup de particuliers fondaient leur existence?

Les supprimer du jour au lendemain, sans précaution, était périlleux et à peu près impossible. Aussi le gouvernement a-t-il longtemps hésité sur la conduite à tenir.

Pour la liquidation des opérations de Bourse, on convertit le 3 1/2 p. 100 en obligations de la défense nationale, puis l'État fit appel au syndicat des agents de change en vue de régler la question des reports. Il l'autorisa à contracter à cet effet un emprunt de 75 millions au taux de 6 p. 100; et après s'être déchargé sur ce corps de la besogne à accomplir, il décida, par un décret de 14 septembre 1915, que les acheteurs pourraient conserver leurs positions à terme en s'acquittant par acomptes et en payant pour le surplus des intérêts moratoires à 5 p. 100. La difficulté fut ainsi résolue. Le marché à terme rouvrait au 20 septembre 1915 à la Bourse et le 30 du même mois, malgré quelques doléances, la liquidation s'opérait sans encombre.

Quant au décret qui donnait aux banques la faculté de limiter le retrait des dépôts à elles confiés, il ne fut pas rapporté; mais la situation se dénoua d'elle-même; je veux dire que la plupart des banques reprirent spontanément leurs paiements.

Il n'en fut pas ainsi du moratorium des échéances. Fortement attaqué, il a été vigoureusement défendu. Le gouvernement, pris entre l'enclume et le marteau, eut la pensée modeste et heureuse de s'éclairer auprès des intéressés. En dehors des Chambres et des Tribunaux de Commerce, qui existent de longue date, il a créé des corps consultatifs qu'il ne faut point passer sous silence, parce qu'ils jouent ou peuvent jouer un rôle considérable.

Ce sont d'abord les *Commissions mixtes départementales* pour le maintien du travail national. Elles furent instituées par le ministère du Travail. Par une circulaire du mois de février 1915, les préfets des 79 départements non envahis étaient invités à en créer dans leur ressort; elles avaient mission de rechercher et d'indiquer soit les mesures immédiatement réalisables pour accélérer le retour de l'activité normale, soit celles qui peuvent, à plus longue échéance, préparer la prospérité à venir.

On les appelait *Commissions mixtes*, parce qu'elles devaient comprendre avant tout les représentants des syndicats patronaux et ceux des organisations ouvrières. A ces frères ennemis étaient adjoints des délégués des autorités municipales, des conseillers prud'hommes, des juges aux tribunaux de commerce, des personnalités politiques ou scientifiques pouvant adoucir les chocs entre les intérêts opposés, chargés d'être, pour ainsi dire, des agents de liaison entre les deux camps.

A la fin d'août 1915, 59 préfets avaient répondu que les Commissions étaient constituées; sept avaient négligé de répondre; treize avaient déclaré que l'institution leur paraissait inutile dans leur département; et je ne sais pas ce qu'il faut le plus admirer, ou la longanimité du pouvoir central qui laissait ainsi contrecarrer ses ordres par ses propres agents ou le béat optimisme des préfets osant affirmer que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes, qu'il n'y avait rien à faire dans leur ressort pour le maintien ou la reprise du travail,

pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie, du négoce, pour le mieux-être des travailleurs.

Toujours est-il que ces *Commissions mixtes*, là où elles vinrent à terme, se mirent résolument à l'ouvrage. Un grand nombre ont envoyé des rapports intéressants qui furent analysés dans le *Bulletin* du Ministère du Travail. Parmi les plus actives figure naturellement celle de la Seine, qui, sous la présidence du sénateur Paul Strauss, a tenu nombre de séances à l'Hôtel de Ville et abordé les problèmes les plus divers; le résumé de ses travaux pendant l'année 1915 remplit un volume de 147 pages qui est sorti des presses de l'Imprimerie Nationale. Plusieurs en province (Rhône, Gironde, Côte-d'Or) ont aussi fonctionné avec assiduité; un second volume de 595 pages résume ce qu'elles ont fait ou demandé; celle du Calvados a inauguré une méthode qui pourrait être fertile en résultats : elle a ouvert une enquête et lancé un questionnaire très détaillé sur les besoins et les ressources du département où elle opère; et pour peu que son exemple fût suivi par les autres, on aurait une consultation nationale d'une valeur singulière; on recueillerait un ensemble de vœux qui donnerait pour pendant aux Cahiers rédigés pour les États généraux de 1789 les *Cahiers économiques* de la France contemporaine[1].

J'ignore si les rouages de notre gouvernement sont assez isolés les uns des autres pour qu'on ait pu, sans y tâcher, créer d'autres corps consultatifs faisant double emploi avec ceux-ci, ou bien si les tendances des ministres ont été, en dépit de « l'union sacrée », assez divergentes pour qu'on ait voulu avoir des correctifs à des Commissions tenant la balance égale entre ouvriers et patrons. Ce qui est certain c'est qu'au mois d'octobre 1915, à l'instigation de M. Hennessy, l'apôtre du régionalisme, le Sous-secrétariat de l'intendance (M. Thierry)

1. J'ai conseillé cette œuvre utile dans un article de *La Dépêche* de Toulouse, paru le 21 avril 1916.

instituait à son tour des *Comités d'action économique*, dont la mission est identique à celle des *Commissions mixtes*, mais dont la compétence s'étend à une région et non plus à un seul département et dont la composition est assez différente. La preuve en est que plusieurs Conseils généraux ont exprimé des vœux, dans l'automne de 1916, pour que les associations ouvrières y fussent représentées d'une façon suffisante. Il y a eu ainsi coexistence de deux séries d'organismes analogues et rivaux par suite même de leur ressemblance. A Paris, la *Commission mixte* est restée seule maîtresse du terrain qu'on lui avait assigné; en province elle a été parfois supplantée par le Comité, parfois fusionnée avec lui[1].

Nous rencontrerons plus d'une fois sur notre route ces organismes nouveaux, nés du désir très honorable de provoquer et d'utiliser sur des questions très complexes les avis des intéressés.

Or, à Paris, dans la *Commission mixte* comme dans la presse, la question des échéances suscita des débats très vifs. Il en ressortit des constatations curieuses, à savoir que les commerces de luxe, le petit commerce et les industries du bâtiment étaient en majorité favorables à la prolongation du moratorium, non seulement pendant la durée des hostilités, mais encore pour un certain laps de temps après la paix. Leurs arguments étaient que cet ajournement du paiement des effets arriérés permettait aux commerçants de se constituer un nouveau fonds de roulement, d'acheter les matières premières qui

1. Sur un rapport de M. Hennessy, la Chambre, en octobre 1916, a été saisie d'une proposition qui invite le Gouvernement à doter les *Comités régionaux* de crédits suffisants pour qu'ils puissent mieux remplir leur mission et à modifier leur composition en y adjoignant des représentants de la classe ouvrière et en prescrivant aux préfets de tous les départements compris dans la région d'assister à leurs réunions. Voir *L'Information universelle* du 1er novembre 1916. — *Le Comité régional* de Bordeaux a publié un volume fort intéressant sur le développement économique du sud-ouest de la France (1917).

se paient comptant, de continuer leurs affaires et de fournir du travail aux ouvriers; que l'obligation de se présenter devant un tribunal et d'avouer leur impuissance à s'acquitter serait une ruine pour beaucoup de maisons qui, dans l'orfèvrerie, l'ébénisterie, le jouet, la librairie, ont besoin de délais pour récupérer leur clientèle dispersée par la guerre. Ils alléguaient surtout ce fait que, à la Banque de France, le chiffre des effets impayés, qui était au 1er octobre 1914 de 4 470 000 000 francs avait baissé constamment de semaine en semaine pour atteindre au 30 septembre 1915 1 981 953 211 francs. C'était donc en un an 2 700 millions remboursés sans contrainte aucune, ce qui indiquait une reprise des affaires que la menace de mise en faillite entraverait au lieu de l'accélérer. Ils concluaient qu'il n'était pas utile de rétablir d'autorité en pleine guerre le fonctionnement de la vie normale, et que, si on voulait le prescrire, il fallait au moins le faire précéder de deux mesures essentielles :

1° le règlement de la question des loyers, afin de rendre aux propriétaires le pouvoir d'achat qu'on leur avait ôté et de déterminer les conditions auxquelles pourraient être résiliés les baux commerciaux;

2° l'organisation du crédit à court terme, promis par des projets de loi restés en suspens devant les Chambres, et en attendant, la création d'une caisse de prêts analogue à celle qui avait fonctionné à Paris après les inondations de 1910.

Les partisans de l'abrogation du moratorium reconnaissaient que les débiteurs mobilisés ou domiciliés dans les régions envahies avaient droit à ne pas être inquiétés; que, pour les autres, les paiements devraient être échelonnés mois par mois et que des délais supplémentaires pourraient être accordés par le tribunal de commerce; mais ils estimaient que la suspension

1. Voir à ce sujet le rapport et le projet de M. Dausset, *Travaux des Commissions mixtes*, 1er volume.

des paiements devait cesser au 1er janvier 1916, et la notable diminution dans le nombre des effets impayés leur paraissait une preuve que la plupart des débiteurs avec un peu de bonne volonté étaient en état de se libérer[1].

Les membres de la *Commission mixte* n'aboutirent pas sur ce point à se mettre d'accord et le gouvernement fut livré à ses seules inspirations. Il avança et recula tour à tour; dès le 29 août 1914, il avait imposé aux débiteurs, usant de la faculté qui leur avait été octroyée, le paiement d'un intérêt de 5 p. 100, et ce décret ne fut pas étranger à la diminution rapide des effets accumulés dans le portefeuille de la Banque de France. Plus tard, le 27 août 1914, permission était accordée au créancier, après un délai de trente jours et avec l'autorisation du Président du tribunal civil, de poursuivre le débiteur solvable qui se montrait récalcitrant; mais des réclamations s'élevaient de certains groupements commerciaux et le Gouvernement abrogeait le 25 février 1915 ce qu'il avait décrété quatre mois auparavant. Il finit par accorder (à la fin de 1915) une nouvelle prorogation, en stipulant qu'elle serait la dernière, mais qui a été renouvelée quand même en laissant en suspens la solution définitive du problème[2].

Le moratorium des loyers donna lieu à des discussions aussi consciencieuses, mais qui eurent un résultat plus net, du moins dans la *Commission mixte du département de la Seine*[3]. Elle fut unanime à en demander l'abrogation aussi prompte que possible, et, après avoir entendu des groupements de gros et

1. Voir l'arrêt rendu par la première Chambre du tribunal de la Seine dans une affaire entre l'établissement de Dion-Bouton et une banque parisienne (*Le Journal*, 5 janvier 1917).
2. Voir *Le Parlement et l'Opinion*, avril 1915, p. 20.
3. J'ai résumé, dans *Le Petit Parisien* du 25 février 1916, les travaux de la Commission à ce sujet. — M. Borderel, dans *Le Parlement et l'Opinion* (mai 1916), a exposé un projet relatif à la question. Pour le détail, voir les *Travaux des Commissions mixtes* (t. I) et les discussions de la Chambre et du Sénat.

petits propriétaires, de locataires, d'hôteliers, de commerçants, d'industriels, après avoir étudié le rapport de M. Ignace à la Chambre et les nombreux projets élaborés par des députés ou des sociétés privées, elle adopta une série de vœux qui furent soumis aux ministres de la Justice et des Finances. En voici les traits essentiels :

1° Exonération totale ou partielle pour les ouvriers mobilisés et pour tous les locataires qui justifieraient avoir été mis par la guerre hors d'état de payer leurs termes ou de jouir, comme ils auraient pu le faire en temps normal, de la chose louée ; et résiliation facultative des baux dans les mêmes conditions.

2° Création de tribunaux d'arbitrage, composés de locataires et de propriétaires en nombre égal avec un Président élu ou désigné par le Président du tribunal civil, tribunaux qui tâcheraient d'abord de concilier les parties en désaccord et trancheraient ensuite, s'il y a lieu, les conflits qu'on n'aurait pu éviter.

3° Les pertes occasionnées par les loyers impayés mises à la charge, non pas de l'État, des départements et des communes déjà surchargés, mais du corps entier des propriétaires rendus solidaires les uns des autres, de façon que la part de chacun dans cette répartition fût minime et proportionnée à la somme totale qu'il aurait dû toucher.

Sur la question ainsi posée il y eut conflit, dans la presse et dans les Chambres, entre deux tendances, que nous retrouverons bien souvent aux prises : l'une conservatrice, l'autre semi-socialiste.

On s'accordait à peu près sur la résiliation des baux et sur la nécessité de commissions arbitrales chargées d'éviter ou de trancher les conflits ; on ne différait guère que sur leur composition, les uns voulant que propriétaires et locataires y fussent également représentés, les autres désirant que les membres en fussent pris parmi des notables et des magistrats.

Mais le fort du débat portait sur deux points : Quels seraient

les locataires exonérés? Et qui supporterait les pertes provenant des loyers impayés?

Les propriétaires et leurs avocats invoquaient le droit de propriété et le respect des contrats. Ils n'admettaient pas que les prescriptions du Code civil fussent modifiées par la guerre. Ils consentaient qu'on exonérât les mobilisés indigents; mais ils voulaient que les locataires réclamant l'exonération eussent à prouver leur impuissance à payer leurs termes. Ils voulaient en un mot que l'exonération fût une exception strictement justifiée. Quant à ceux qui ne pourraient fournir cette preuve, ils seraient, comme en temps normal, passibles de l'expulsion et de la saisie.

Cependant, comme il fallait prévoir qu'un certain nombre de loyers ne rentreraient pas, ils demandaient que les pertes, au même titre que les dommages de guerre dans les régions envahies, fussent compensées par la nation, État, département, communes. Ils alléguaient le précédent de 1871 et ils faisaient valoir cet argument que le gouvernement, ayant décrété le moratorium, était responsable des non-paiements qui en avaient été la conséquence. Ils faisaient toutefois une concession; ils se résignaient à ne pas réclamer la totalité des sommes qui leur étaient dues.

Leurs adversaires, avocats des locataires, faisaient remarquer que la hausse des loyers, à Paris surtout, avait été formidable durant les dernières années et ils demandaient si le revenu de la propriété bâtie ne devrait pas être limité, comme l'est celui de la propriété mobilière, puisque la loi fixe un taux légal à l'intérêt de l'argent prêté. Ils voulaient que l'exonération fût la règle pour les mobilisés, attendu que sous les drapeaux ceux-ci n'avaient pu gagner de quoi payer le logement de leur famille, et que l'obligation de payer les termes arriérés fût pour eux l'exception, sauf aux propriétaires à prouver que le locataire récalcitrant était en état de s'acquitter.

Quant aux loyers restant ainsi en souffrance, ils considéraient la chose comme un fait de guerre et ils soutenaient que, même en l'absence d'un décret moratoire, les propriétaires n'auraient pas été payés davantage, parce qu'à l'impossible nul n'est tenu; que par conséquent l'État n'était point responsable de ce qu'il n'aurait pu empêcher. Ils concluaient de là que les propriétaires n'avaient pas droit à être indemnisés; qu'ils ne pouvaient être assimilés aux possesseurs des usines et maisons détruites par l'ennemi ou par la bataille; car leurs immeubles demeuraient intacts; leur capital n'avait point disparu; il s'agissait pour eux d'un « manque à gagner » plutôt que d'une perte véritable. Ils disaient que si l'on indemnisait pour cela les propriétaires, il faudrait en faire autant pour tous ceux qui avaient été atteints dans leurs moyens d'existence par la mobilisation, pour les hôteliers et commerçants dont les maisons avaient été fermées à cause du départ des patrons, pour les industries dont les usines avaient cessé de fonctionner, pour les journalistes privés de leur gagne-pain par la mort de leur journal, etc. Et alors où s'arrêterait-on?

Ils faisaient encore observer que, si tous les contribuables étaient appelés à compenser les pertes des propriétaires, les locataires, qui avaient régulièrement payé leurs termes, seraient punis de leur honnêteté en payant une seconde fois, sous la forme d'impôt, un tribut à la propriété bâtie. Toutefois ils reconnaissaient que beaucoup de petits propriétaires, privés de leurs loyers et n'ayant pas d'autre ressource, devaient obtenir un dédommagement. Mais ils remarquaient que les gros dans les quartiers riches n'avaient à peu près rien perdu, tandis que les petits dans les quartiers pauvres n'avaient à peu près rien touché; ils cherchaient un moyen d'égaliser la situation des uns et des autres, et ils souhaitaient une combinaison où tous les propriétaires, mettant en commun les sommes qu'ils avaient perçues, partageraient entre eux tous le montant de

cette caisse, de façon que la proportion de la perte subie fût la même pour chacun[1].

Entre ces thèses opposées le gouvernement fut fort embarrassé : on l'eût été à moins. Il essaya de louvoyer entre les deux extrêmes. A la Chambre, il hésita, avança, recula. Pour l'exonération, il aboutit à un système forfaitaire divisant les locataires en catégories très distinctes. Devaient être exemptés totalement ou partiellement ceux qui avaient un loyer restant au-dessous d'un certain chiffre. Le chiffre variait d'ailleurs selon la population de la ville où était l'immeuble et selon les charges du locataire. Pour tous ceux-là l'exonération était la règle, sauf au propriétaire à administrer la preuve que son locataire pouvait payer.

Quant à la compensation des pertes, l'État s'engageait à payer tout, si le propriétaire avait un revenu inférieur à 3 000 francs; moitié, si ce revenu se plaçait entre 3 000 et 6 000 francs. Rien n'était accordé à ceux dont le revenu dépassait 6 000 francs. Aux propriétaires dans l'embarras le Crédit foncier était autorisé à consentir des prêts remboursables par annuités et s'élevant à la moitié des loyers échus depuis le 14 août 1914 jusqu'à l'expiration du 3e mois qui suivra la fin des hostilités.

Les propriétaires et leurs amis poussèrent les hauts cris contre cette loi. Ils accusèrent la Chambre d'avoir incliné trop à gauche. Mais ils comptaient sur le Sénat pour donner un coup de barre à droite. Le Sénat, émanation du suffrage restreint et composé de membres plus âgés, a souvent, surtout en matière économique, des idées qui retardent sur celles de la Chambre, plus jeune et nommée par le suffrage universel.

Le Sénat, en effet, proclama le respect des contrats, et, sans

1. M. Dausset, M. Luquet, M. Borderel ont imaginé chacun une combinaison de ce genre. Celle de M. Borderel a été publiée par *Le Parlement et l'Opinion* (mai 1916).

refuser de tenir compte aux locataires de la situation que la guerre leur avait faite, s'attacha étroitement à ce principe : Qui peut payer doit payer.

Il décida que les mobilisés seraient exemptés, s'ils avaient été privés de leurs salaires et s'ils pouvaient le prouver. Le fait d'être inscrit au bureau de bienfaisance, d'avoir touché des allocations ou des secours de chômage ne suffirait pas à entraîner l'exonération.

Tous les propriétaires recevaient comme indemnité, aux frais des contribuables, la moitié de leurs loyers impayés, qui devaient leur être soldée en dix annuités[1].

Bien que le Sénat eût voté ce nouveau texte à l'unanimité, ce furent cette fois les ouvriers, les petits fonctionnaires qui se plaignirent amèrement. La loi doit repasser à la Chambre pour devenir définitive. Mais le problème est si ardu et si complexe qu'elle ne paraît pas pressée d'aboutir. En attendant il y a des locataires aisés qui abusent du moratorium pour se loger gratis; il y a des propriétaires qui ménagent et tourmentent des familles dignes d'intérêt; parmi eux, les petits qui sont à bout de souffle protestent contre ce retard[2] qui les affame. L'incertitude crée dans les faubourgs une certaine fermentation, et l'on ne peut s'empêcher de se rappeler qu'un ajournement semblable de la question des loyers fut une des causes qui firent en 1871 éclater l'insurrection de la Commune[3].

Les autres décrets moratoires étaient peu à peu atténués, et, sans entrer dans le détail qui risquerait d'être fastidieux, voici,

1. On renvoyait à une loi spéciale les Sociétés d'habitations à bon marché : on parlait de leur accorder la permission de toucher un intérêt supérieur à 4 p. 100, afin d'encourager la philanthropie en la rendant plus rémunératrice.

2. Voir *Le Journal* (16 octobre 1916), *Le Petit Parisien* (24 octobre et 19 novembre 1916).

3. La question n'est pas encore réglée au 15 mai 1917. De nouvelles propositions ont été soumises à la Chambre par M. Ignace (*Le Journal*, 29 décembre 1916). Une loi incomplète a été votée en juillet 1917.

la marche ordinaire qu'ont suivie les choses[1]. Pour les sociétés de capitalisation et d'épargne, pour les assurances sur la vie, contre l'incendie, renouvellements nombreux des délais de paiement; mais fixation au taux de 5 p. 100 de l'intérêt que l'assureur ou l'assuré doit payer pour les indemnités ou les primes en retard; élargissement progressif du maximum exigible des Compagnies; et même pour les rentes viagères, pour les accidents du travail, paiement intégral prescrit; facilités accordées aux militaires pour couvrir les risques de guerre par une réassurance et une surprime. Ajoutons que les retraits de dépôt aux Caisses d'épargne cessaient d'être limités et que le montant des prêts par le Mont-de-piété cessait aussi d'être limité sur gages et était porté à 3 000 francs sur titres.

Je ne fais que mentionner ces atténuations successives des mesures exceptionnelles qui avaient été prises au début, soit pour protéger des institutions de crédit et de prévoyance sociale contre des appels de fonds excessifs qui auraient vidé leurs caisses en quelques semaines, soit pour garantir leur clientèle contre la rupture de contrats avantageux pour elle dont la guerre empêchait la stricte exécution. Le capital ainsi partiellement dégagé fournissait aux consommateurs le moyen de dépenser davantage. C'était quelque chose; mais c'était peu. Le petit commerce était à peu près seul à en bénéficier; il y gagna un regain de vie; toutefois pour le ranimer tout à fait, il eût fallu davantage : une large et hardie diffusion du crédit, une profonde réforme bancaire. On en parla beaucoup : mais on n'a encore réalisé que le crédit au petit commerce et à la petite industrie[2].

1. Voir F.-J. Combat, *Les assurances et la guerre* (Berger-Levrault).
2. *Journal officiel* (mars 1917).



J'arrive à ce qui a été fait à la fois pour purger notre marché intérieur des produits et du personnel austro-allemands et pour maintenir ou étendre la place de la France sur les marchés étrangers.

L'œuvre à poursuivre était double : d'abord œuvre de défense et de déblaiement; ensuite œuvre d'expansion et, si l'on peut dire, d'offensive économique.

La première commença, dès la déclaration de guerre, d'une façon spontanée, violente, tumultueuse. A Paris, des bandes populaires excitées par certains journaux, se répandirent dans les rues, saccagèrent quelques magasins connus pour allemands ou soupçonnés de l'être, menacèrent de brûler des maisons où s'étalaient des enseignes d'apparence germanique. La chasse aux espions, malheureusement trop justifiée, se déchaîna dans toute la France. Comme il arrive toujours en pareil cas, il y eut des erreurs en sens opposés; tel bon Français fut victime d'une rivalité de boutique ou de son nom à consonance exotique[1]; tel Prussien ou Autrichien authentique se déroba en revendiquant la qualité d'Alsacien, de Suisse, de Hollandais, d'Américain, voire de Français naturalisé. Il était urgent de canaliser des colères à coup sûr très patriotiques, mais qui étaient en grand danger de s'égarer ou de s'épuiser en vains bouillonnements.

Ce fut l'affaire à la fois du gouvernement et d'associations privées qui le soutinrent et le poussèrent. Le gouvernement fit recenser les familles qui avaient des bonnes ou des institutrices allemandes et les avertit de s'en défaire, enferma dans des camps de concentration les personnes appartenant aux

1. Exemple : les brasseries Zimmer.

nations avec qui la France était en guerre[1], ordonna la saisie et la mise sous séquestre des biens et des intérêts que les ressortissants de ces nations ennemies possédaient sur le sol français (27 septembre 1914).

Mais plus hardies et plus vigoureuses étaient les initiatives non officielles. Des ligues se formaient pour mener la guerre commerciale, complément de celle qui se livrait sur les champs de bataille. Dès le commencement de septembre 1914, avant même la bataille de la Marne, l'idée de grouper les soldats de cette autre guerre était lancée et prenait corps. Presque en même temps naissaient à Paris la Ligue anti-allemande (9, place de la Bourse), et à Marseille une ligue du même nom présidée par M. Barlatier, rédacteur en chef du *Sémaphore*. La première avait bientôt des filiales et des ligues affiliées, plus tard des délégués à Toulouse, à Bordeaux, à Nancy, à Caen, à Cannes, à Coulommiers, à Thonon, à Annemasse, à Casablanca, au Guatemala; et elle détachait d'elle une œuvre qui se donnait la mission de placer dans les villes et villages *des plaques commémoratives des atrocités allemandes*, plaques portant, avec un dessin du sculpteur Allouard, les noms des victimes et cette devise : — N'oubliez jamais! — La ligue *Le Souvenir*, créée en 1916 par M. Mirman, a repris la même idée.

La Ligue anti-allemande avait très vite des émules et des imitatrices : c'était *La Ligue anti-austro-allemande pour la défense des intérêts économiques français*, qui s'installait à l'Hôtel *des Chambres syndicales*, 10, rue de Lancry, et mettait à sa tête M. Gustave Lyon, président de la Chambre syndicale des facteurs de pianos; c'était *La Ligue anti-germanique* dirigée surtout par M. Blumenthal, ancien maire de Colmar;

1. Il y eut des exceptions pour les Alsaciens, les Tchèques, les Polonais et certains Levantins, considérés comme incorporés malgré eux aux États dont ils étaient les sujets nominaux.

c'était le *Club anti-germanique de France* présidé par M. Louis Laurent, et j'en passe qui, sous un nom ou sous un autre, exerçaient en province une action indépendante.

Le recrutement de ces associations ne fut pas aussi facile qu'on aurait pu croire. Bien que pour attirer plus de monde la cotisation des simples adhérents ait été réduite très démocratiquement à 1 franc par an, les commerçants au début hésitaient à en faire partie et même un certain nombre des premiers ligueurs, craignant des représailles sur leurs fils prisonniers ou sur eux-mêmes, si les Allemands étaient vainqueurs, demandèrent que la liste des membres ne fût pas rendue publique. D'autres, se rappelant qu'après 1870 des Ligues du même genre n'avaient eu qu'une vie éphémère et à peu près inutile, disaient en déguisant leur apathie sous des phrases pessimistes : — A quoi bon recommencer une tentative mort-née? Les Français, suivant leur coutume, oublieront vite; et ceux à qui l'on prétend fermer la porte rentreront par la fenêtre. —

Le succès des efforts fut aussi paralysé par leur division, leur éparpillement. Des essais de fédération entre les diverses ligues parisiennes et provinciales, malgré quelques réussites locales, échouèrent longtemps devant ces habitudes d'individualisme outré qui rendent les Français si peu habiles à manier l'arme de l'association. L'idée de grouper les forces éparpillées n'a triomphé qu'en novembre 1916, et encore y a-t-il des récalcitrants qui s'obstinent à s'isoler.

Le but de ces Ligues est pourtant à peu près identique. Si la *Ligue anti-allemande* exige de tous ses adhérents « l'engagement d'honneur de n'acheter ni de vendre aucun produit de fabrication allemande ou autrichienne et de n'occuper aucun employé, ouvrier ou domestique d'origine germanique », ses sœurs, avec des formules moins rigoureuses, travaillent dans le même sens qu'elle.

Cependant à l'étranger, en Angleterre, en Italie, en Belgique, se formaient des ligues analogues et, au mois de septembre 1916, se constituait à Paris un *Comité international* chargé de réaliser l'unité de front sur le terrain économique.

Pour ne parler que des ligues françaises, leurs moyens d'action sont des démarches auprès des pouvoirs publics, des conférences[1], des brochures, des campagnes menées dans les Bulletins ou Revues que publient les plus importantes d'entre elles, des affiches apposées sur les murs pour saisir la population de telle ou telle question, des timbres et des cartes postales destinées à faire connaître leur existence et leurs idées, des panonceaux qui figurent à la porte des boutiques et annoncent que le tenancier est acquis à leur cause.

Leur exemple, assez mal vu parfois des autorités et même de certains grands commerçants, a été cependant suivi. Il s'est créé, sous le nom de *Patria* une *Union française d'acheteuses*, qui invite les femmes à se fournir dans des maisons de nationalité française et à exiger d'elles des articles français. La *Chambre de Commerce de Paris*, qui publie les *Documents sur la guerre*, a, au bout de dix-huit mois, fondé l'*Association nationale d'expansion économique* (8, place de la Bourse), dont le programme, moins belliqueux, passant sous silence le boycottage des produits allemands, vise surtout la conquête ou la reprise des marchés étrangers et dont le somptueux Conseil d'administration s'adresse surtout, en réclamant pour les cotisations annuelles des sommes assez rondes, à l'aristocratie d'argent (membre fondateur : de 1 000 à 10 000 francs).

Il faut en rapprocher le *Comité national français de renaissance économique* (Paris, 14, rue de Courcelles), qui a pour président M. Ed. Agostini et dont les statuts datent de jan-

1. Plusieurs ont été faites par MM. Raoul Péret, Georges Blondel, Chaigneau, l'abbé Wetterlé, Mme Coulon, Merle, Henri Robert, etc.

vier 1916. Il fixe à 100 francs la cotisation annuelle de tous ses membres et entend s'occuper surtout de développer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les affaires industrielles, commerciales et agricoles, et surtout d'améliorer nos institutions de crédit.

Il faudrait citer encore l'*Union nationale pour l'exportation des produits français* que préside M. Raoul Péret et l'*Union française pour l'expansion morale et matérielle de la France*, qui a été fondée par M. Paul Gauthier et contient un bon nombre de professeurs, d'intellectuels, de philosophes, sortis de leur tour d'ivoire pour travailler, eux aussi, à notre relèvement économique..

Si l'on ajoute à cela la *Société d'encouragement à l'industrie* et le *Comité Mascuraud*, qui ont pris naissance bien avant la guerre et qui peuvent passer pour les patriarches de ces associations, si l'on y adjoint les Comités nouveau-nés, *France-Amérique*, *France-Russie*, *France-Italie*, *France-Brésil*, *France-Hollande* (que ceux que j'oublie me pardonnent !), on a un ensemble respectable de groupements attelés à la même besogne.

Peut-être siérait-il d'en nommer d'autres, qui, sans avoir un but spécialement économique, s'efforcent d'augmenter le rayonnement de la civilisation française hors de France. Tels sont les *Instituts français* de Florence, de Milan, et de Madrid, qui se rattachent au monde universitaire; l'*Alliance française* qui s'occupe surtout de répandre notre langue; les *Amitiés françaises* (89, boulevard Haussmann), association internationale née comme les précédentes avant la guerre, fondée à Liége en 1909, à qui *Les Amitiés franco-étrangères*, créées en 1914 par M. René de Chavagnes, sont venues disputer son terrain; l'*Union intellectuelle franco-italienne* dont le siège est à la Sorbonne et qui est dirigée par M. Hauvette; *L'idée française à l'étranger* (11, place de la Bourse), dont M. Jean-

Bernard, le publiciste bien connu, a été l'organisateur en juillet 1915; la *Ligue des Pays neutres*, qui a pour but de combattre la propagande allemande chez les peuples non belligérants.

Et ce n'est pas tout. Comparez le contenu de nos périodiques à ce qu'il était avant la grande secousse qui a réveillé nos énergies. Ce n'est pas seulement la presse nationaliste (l'*Action française*, l'*Écho de Paris*, etc.) qui invite la France à se barricader contre l'intrusion germanique et à redevenir aussi riche que puissante. Quel est le journal, quelle est la revue qui n'ait point des articles et même des rubriques régulières consacrées à des questions qu'on tenait pour arides et qu'on affectait de dédaigner, d'ignorer ou de réserver à des spécialistes ennuyeux? Comptez, si vous pouvez, les littérateurs qui se sont improvisés économistes. Regardez l'amas de brochures, la foison de cours et de conférences, qui témoignent de l'intérêt passionné que le public attache à ce genre d'études. J'oserais dire que l'économie politique et sociale est devenue soudainement une science à la mode. Preuve en soit l'éclosion de nouveaux organes qui lui font une large place et qui ont poussé aussi dru que les feuilles au printemps. Je citerai seulement le *Monde latin* d'Antide Boyer, la *Revue des nations latines* dirigée par G. Ferrero et Julien Luchaire, l'*Économiste parlementaire* de Maxence Roldes, l'*Exportateur français* et le *Mercure des Balkans*, dont le nom est un programme, l'*Information universelle* qui, sous la direction de Victor Margueritte, porte le fort de sa propagande du côté de l'Amérique du Sud, l'*Avenir*, rédigé par une pléiade de jeunes socialistes, etc. Quel renfort subit aux vieilles et savantes revues qui régnaient seules sur ce domaine redouté des profanes!

Je pourrais également prendre à témoin de cette métamorphose les discussions de la Chambre et du Sénat, les appels et les encouragements tombés maintes fois de la bouche de cer-

tains ministres, les initiatives des chambres syndicales et de plusieurs conseils municipaux, comme ceux de Paris, de Lyon, de Bordeaux et d'autres grandes villes, l'activité féconde de certains maires et hommes politiques que je regrette de ne pouvoir nommer tous; mais ils sont trop et je risquerais de blesser la modestie de ceux que je nommerais comme l'amour-propre de ceux que je ne nommerais pas. Tout cela montre le frémissement d'une nation en travail, qui s'est tout à coup aperçue qu'elle avait joué le rôle de la Belle au bois dormant, pendant que ses rivales et concurrentes prenaient sur elles une avance considérable, mais qui, réveillée en sursaut, s'étire, s'ébroue, fait jouer ses muscles et s'assure de leur élasticité, afin de regagner, sinon le temps, du moins le terrain perdu.

Il nous faut voir maintenant les résultats obtenus par ces efforts méritoires qui n'ont eu d'autre tort, comme ceux des alliés pendant de longs mois dans la bataille, que d'être trop peu coordonnés.



Quelle a été d'abord l'œuvre négative, l'œuvre de défense accomplie par toutes ces forces conjurées pour affranchir la France de l'emprise allemande?

Elles se sont employées avant tout à rendre réelle et efficace l'interdiction de commercer avec les pays faisant la guerre à la France. Le gouvernement avait négligé d'adjoindre une sanction pénale à son décret du 27 septembre 1914. Une délégation de la Ligue anti-allemande alla l'inviter à réparer cet oubli et il déposait le 23 décembre un projet de loi donnant satisfaction au vœu de la Ligue [1].

Une surveillance plus stricte fut dès lors exercée et sur les

1. Voir son *Bulletin* du 1er janvier 1915.

Français et sur les Allemands qui essayaient de se dérober à cette prohibition légale. Les tribunaux eurent à sévir plusieurs fois contre de mauvais patriotes qui ne pouvaient se résigner à voir tarir une source de leurs profits et qui trouvaient que l'argent n'a pas d'odeur, fût-il taché du sang de leurs concitoyens; un négociant de Menton, un autre de la Garde-Freinet ont été condamnés pour avoir vendu ou tenté de vendre, l'un des essences et de l'huile d'olive, l'autre des marrons à des marchands d'Essen et de Carlsruhe. La maison française Gondrand frères, à Milan, était officiellement signalée comme laissant faire des expéditions clandestines en Allemagne par une de ses succursales et elle se hâtait de renoncer à ces gains illicites [1].

A côté de ceux qui entretenaient des relations directes avec l'ennemi, d'autres acceptaient d'être les hommes de paille des Allemands et de couvrir de leur nom la supercherie qui transformait une société germanique en société française. Ce fut le crime de lèse-patrie pour lequel la Ligue anti-allemande de Marseille poursuivit et fit condamner M. Théodore Mante, administrateur de la *Société provençale des charbons, coke et briquettes*, laquelle avait pour objet l'écoulement de produits allemands, pour employés des Allemands, et célébrait chaque année la fête de l'Empereur allemand [2]. Un conseiller municipal d'Alger était frappé d'une amende de 6 000 francs pour une complicité frauduleuse du même genre. *Le Matin* [3] dénonçait comme ordinaire la manœuvre échappatoire par laquelle des Sociétés, comprenant des Français mêlés à des Austro-Germains, se dissolvaient en désignant un liquidateur français destiné à servir de paratonnerre à ses compères étrangers.

1. *Bulletin de la Ligue austro-allemande* (août-septembre, octobre 1915).
2. *Le Français* (Marseille, 1er et 15 juillet 1916) et *Le Petit Parisien* (25 nov. 1916).
3. 13 novembre 1914.

Pour se défaire des tenaces commerçants d'outre-Rhin qui se cramponnaient à la France, bonne vache à lait, il fallait surtout se défier des naturalisés récents. A Paris notamment ces Français de la veille étaient souvent des aventuriers ou des espions qui se faufilaient partout. Ce fut encore la *Ligue anti-allemande* qui, avec le concours de la presse, réclama et obtint la révision de nos lois trop élastiques sur la naturalisation[1]. La Chambre (7 avril 1915) autorisait le gouvernement à rapporter les décrets ayant accordé la nationalité française à tous ces êtres amphibies qui pouvaient être réputés avoir conservé leur nationalité d'origine, principalement à ceux qui auraient porté les armes contre leur nouvelle patrie, quitté son territoire pour se soustraire à une obligation militaire ou prêté une aide quelconque à une puissance en guerre avec la France.

Un certain nombre de radiations furent en conséquence opérées. Mais ces exécutions, la loi étant restée immuable dans ses principes, ne parurent pas suffisantes à tout le monde. Il y eut des propositions pour enlever « aux métèques », suivant l'expression grecque ressuscitée par la presse nationaliste, la qualité d'éligibles et d'électeurs, le droit de devenir propriétaires d'immeubles et de circuler sans passe-port; il y en eut pour annuler en bloc toutes les naturalisations prononcées depuis le 1er janvier 1904. Sans adopter ce qu'elles pouvaient avoir d'excessif, sans renoncer aux traditions de libéralisme dont s'honore la France, M. Viviani, en qualité de garde des sceaux, a estimé qu'il était nécessaire de rendre moins facile l'entrée dans la famille française de ces membres venus du dehors et il a déposé un projet de loi[2] qui prévoit des garanties nouvelles pour la procédure à suivre en cette matière, associe les enfants mineurs aux changements de nationalité de leur

1. *Bulletin de la Ligue* du 1er décembre 1914. — *Le Journal* (3 déc. 1914). — *L'Homme enchaîné* (13 novembre 1914). — *Le Temps* (3 janvier 1915).
2. Projet de loi n° 351. Il a été voté en 1917.

père, confère à la femme et aux enfants majeurs des facilités pour y participer, impose un stage civique de plusieurs années aux nouveaux citoyens avant leur admission aux fonctions publiques, mais, en revanche, réserve un traitement de faveur aux étrangers qui ont combattu, au cours de la présente guerre, dans les rangs des armées françaises ou alliées.

Ces précautions contre les personnes se sont doublées de mesures portant sur leurs biens. Dès le 8 octobre 1914, le garde des sceaux, qui était alors M. Briand, avait ordonné la saisie et la mise sous séquestre de toutes marchandises, de toutes valeurs mobilières et immobilières dépendant des maisons allemandes, autrichiennes, et hongroises, qui pratiquaient le commerce, l'industrie ou l'agriculture en France. Les procureurs généraux étaient avec les présidents des tribunaux civils chargés de l'exécution et les préfets invités à leur fournir tous renseignements utiles.

L'opération se fit avec lenteur. A Paris, le président du tribunal civil, M. Monier, qui a rempli ces fonctions délicates avec une conscience exemplaire, faillit être accablé par le nombre des requêtes qui lui furent présentées pour la nomination de séquestres. Des polémiques s'engageaient aussitôt sur la portée de cette mainmise. Dans la pensée du gouvernement, c'était une mesure conservatoire; on prenait pour restituer un jour; les biens saisis étaient comme des otages répondant des biens que les Français possédaient dans les pays ennemis et qui étaient déjà soumis à un traitement analogue. Les personnes désignées pour être séquestrées n'étaient que des gérants provisoires appelés à rendre compte plus tard de leur gestion soit aux autorités qui les avaient nommés soit aux propriétaires revenus. Mais nombre de journalistes et de juristes attaquaient cette manière de voir et demandaient que les biens ainsi séquestrés fussent vendus, non pas en bloc et sans délai, ce qui les aurait dépréciés, mais par fragments et dans les moments

opportuns, et que le produit de ces aliénations fût versé dans une caisse nationale destinée à réparer les dommages de la guerre. Ils prétendaient que ces biens fussent considérés comme vacants et sans maîtres et devinssent dès lors propriétés de l'État au même titre que la cargaison d'un navire ennemi pris en mer [1].

Cette solution tranchante ne fut pas adoptée. Mais celle que le gouvernement préféra et qui ne spécifie rien sur le sort futur des biens séquestrés ne laissait pas de donner lieu à de graves difficultés [2]. Dans certains établissements se rencontraient des matières périssables qui ne pouvaient être conservées, dans d'autres des articles appartenant à des Français. Que faire en pareil cas? Que répondre aussi aux créanciers (fournisseurs, ouvriers, employés, propriétaires) qui craignaient de voir disparaître ce qui leur était dû par les maisons bloquées; ou encore à ceux qui en demandaient la réouverture soit dans l'intérêt de la défense nationale qui avait besoin des produits de telle usine, soit dans celui des consommateurs français qui ne pouvaient se procurer ailleurs ces produits? Je passe sur l'embarras où l'on se trouvait souvent pour déterminer la nationalité exacte de telle entreprise, où se mêlaient et s'enchevêtraient des intérêts cosmopolites, et je me borne à mentionner certaines fraudes ingénieuses. Dans certaines fabriques portant l'étiquette française les produits étaient confectionnés ou finis en France, mais avec des matières premières venant d'Allemagne, à l'aide d'un personnel de même origine, et l'argent provenant de leur vente allait ainsi à l'étranger. Ailleurs les Allemands se flattaient de découvrir des personnes de confiance qui, en France, veilleraient à leurs intérêts et leur espoir ne fut pas toujours déçu.

1. Ligue anti-allemande, *Bulletin*, *passim*.

2. A. Saillard, *Le Séquestre des biens des Allemands et des Austro-Hongrois* (Berger-Levrault, Paris, 1915). Une menace de liquidation, subordonnée au traitement qui sera fait en Allemagne aux biens possédés par les Français, a été lancée par le Gouvernement au début de 1917.

Les séquestres nommés administrateurs d'une usine ou d'une maison de commerce pouvaient continuer à la faire fonctionner et à jeter sur le marché les objets qui en sortaient. Ils alléguaient qu'on occupait ainsi les employés français non mobilisés de ces établissements et qu'on sauvegardait leurs intérêts; mais, en revanche, ils faisaient concurrence aux maisons françaises de même nature et l'on arrivait ainsi à ce résultat paradoxal que des Français travaillaient au profit de patrons austro-allemands qui, combattant contre la France, étaient remplacés par des gardiens officiels versant pour eux à la Caisse des dépôts et consignations les fonds recueillis de la sorte.

Pour ne citer que deux ou trois exemples [1], le séquestre de la maison Faber, la grande fabrique allemande de crayons et d'encre, expédiait une circulaire où il invitait les clients ordinaires de cette firme à épuiser le stock resté en magasin. A la fin de 1914, les fourreurs parisiens intervinrent contre la mise en vente des pelleteries de la maison Wolf que le séquestre voulait écouler. En un autre endroit une usine séquestrée se trouva remplacée magiquement par une usine espagnole qui appartenait aux mêmes propriétaires qu'auparavant [2].

Les Ligues dont j'ai parlé protestaient contre ces agissements, demandaient que les hôtels et villas abandonnés par leurs propriétaires austro-allemands devinssent autant d'hôpitaux auxiliaires pour nos blessés et nos convalescents ou de logis pour les réfugiés. Elles souhaitaient une loi qui réglât de façon uniforme une matière délicate où les cas d'espèce ne devaient pas être exposés à des solutions contradictoires.

La Chambre de commerce de Paris a émis aussi à son tour

1. Voir le *Bulletin de la Ligue anti-allemande* (*passim*), *Le Matin* du 2 décembre 1914, un article de M. Marius Richard dans *Le Parlement et l'Opinion* (mars 1915).

2. *Séquestres et séquestrés*. Les biens austro-allemands pendant la guerre, par Edgar Troismaux, Paris, 1916. — La leçon des séquestres, par Alexandre Reulos (*Le Parlement et l'Opinion*, août 1916).

le vœu « que dans les Sociétés anonymes ou en commandite les trois quarts des administrateurs soient Français, ainsi que le gérant, l'administrateur délégué, le directeur et les trois quarts du personnel, et que le qualificatif de *française* ou de *nationale* ne puisse être pris par toute société formée soit entre étrangers, soit entre Français et étrangers[1] ».

Ces vœux n'ont pas été réalisés; mais la Chambre a voté le 2 avril 1915 une loi que le Sénat a également adoptée et qui impose à tous les détenteurs, gérants, gardiens ou surveillants de biens mobiliers appartenant à des sujets d'une puissance ennemie, à tous débiteurs de sommes et valeurs quelconques envers lesdits sujets, de les déclarer dans les huit jours, sous peine d'amende. Ce recensement, quoique tardif, apportait une satisfaction aux Ligues qui étaient dans la guerre économique comme une avant-garde de francs-tireurs.

Pour en finir avec la question des séquestres, disons qu'au 30 avril 1915 le nombre des ordonnances rendues à Paris et dans la Seine se montait à plus de 3 000 et s'appliquait à 4 500 établissements ou patrimoines distincts; que 44 seulement avaient été rapportées après réclamations, 11 parce que les tenanciers des maisons séquestrées étaient ou avaient des enfants engagés dans les armées alliées, 33 parce qu'il y avait eu erreur sur leur nationalité[2]. Depuis lors le *Journal officiel*, notamment en 1916, a donné encore une longue liste d'arrêts rendus à Paris et en province.

Cependant les Ligues ne s'en tenaient pas à ces premiers résultats. Elles publiaient les noms et les adresses des maisons qui étaient mises sous séquestre ou qui leur étaient signalées

1. *Le Parlement et l'Opinion*, août 1916, p. 823.

2. *Le Parlement et l'Opinion* (mai 1915, p. 12). Voir une de ces erreurs dans *Le Matin* du 7 septembre 1916. — Consulter Maurice Vallet, *Répertoire de l'avant-guerre*, avec une introduction par le Marquis de Roux (nouvelle librairie nationale, Paris, 1916).

comme méritant de l'être[1]. Elles exagéraient parfois, en essayant de mettre à l'index la musique de Beethoven ou de Mozart, qui n'avait rien à voir en l'affaire. Elles n'étaient point infaillibles et commettaient de temps en temps quelque erreur qui amenait des rectifications ou des procès[2]. Mais elles frappaient juste le plus souvent, témoin les offres de publicité payante qu'on leur prodiguait pour acheter leur silence. Afin que le public pût faire lui-même la police des produits austro-allemands, elles lui indiquaient les marques qui pouvaient aider à les distinguer et les noms sous lesquels ils se dissimulaient; elles lui apprenaient qu'entre autres médicaments en vogue, menthol, cocaïne, véronal, héroïne, trional étaient presque uniquement de fabrication allemande, ainsi que la plupart des accessoires de pharmacie, tels que les ouates hydrophiles, les gazes phéniquées, sublimées, iodoformées[3]. Elles proposaient d'organiser, à l'imitation des Anglais, des expositions permanentes de toutes les choses *made in Germany*, et la ville de Bordeaux, dès le 20 février 1915, plus tard les Chambres de commerce de Tunis et de Paris, et la ville d'Angers installaient ces exhibitions de produits à boycotter.

Le point scabreux, c'était quand il s'agissait de maisons qui se réclamaient d'un pays neutre et se prétendaient calomniées, si on leur reprochait d'être à moitié ou aux trois quarts allemandes. L'histoire du chocolat Suchard est en ce genre tout à fait significative[4]. Bien que la maison-mère fût à Neuchâtel en Suisse et qu'elle eût dans le département de la Seine une succursale, elle avait été signalée dès le début de la guerre

1. Le gouvernement a publié trois *listes noires*, comprenant les noms des maisons étrangères qui en pays neutre sont considérées comme ennemies ou comme jouant vis-à-vis de l'ennemi le rôle de personnes interposées. La troisième liste a paru le 26 avril 1917.
2. Voir l'arrêt de la Cour de Montpellier dans le procès intenté ua *Journal* (*Le Journal*, 17 janvier 1917).
3. *Bulletin de la Ligue anti-allemande* (février 1915, p. 4).
4. *Ibid.* (mai 1915 et janvier 1916).

comme ayant d'étroites attaches germaniques. Un conseiller municipal de Lyon avait interpellé à ce sujet; le maire, M. le sénateur Herriot, avait demandé des renseignements précis au ministère des Affaires étrangères et M. Delcassé avait répondu en révélant que le véritable chef de la maison était M. Karl Rüss, qui, après avoir épousé une demoiselle Suchard, était non seulement resté sujet allemand, mais devenu Geheimer-Kommerzial-Rath de l'Empire d'Allemagne. La presse avait, de son côté rappelé qu'un dirigeable militaire de 12 000 mètres cubes, appelé *Le Suchard*, avait été offert à l'Allemagne par la maison du même nom et baptisé solennellement à Kiel, le 15 février 1911, avec la princesse Henri de Prusse pour marraine. *Le Journal* du 20 février 1911 avait reproduit la photographie du dirigeable et *Le Temps* avait signalé l'événement.

A la suite de ces révélations, le maire de Lyon avait fait enlever les affiches du chocolat Suchard de tous les bâtiments et kiosques de la ville et le préfet du Rhône de tous les tramways du département. La ville de Clermont-Ferrand avait suivi l'exemple. On voulut à Paris en faire autant. La Ligue anti-allemande fit placarder des affiches qui reproduisaient les renseignements donnés par le Ministère. Un matin on les trouva lacérées : la police avait reçu l'ordre de les déchirer. Un conseiller municipal, M. Le Corbeiller, eut la curiosité d'en savoir le motif; il lui fut répondu que des raisons diplomatiques commandaient le silence à cet égard. On apprit cependant que le ministre suisse à Paris était intervenu pour réclamer cette mesure. Sur ces entrefaites paraissait dans *Le Journal de Genève*, dans *Le Temps*, dans *l'Eclair* une apologie de la fabrique Suchard qui, avec une belle audace, traitait de légende le don du dirigeable et les allégations visant M. Karl Rüss. Plusieurs journaux, *La Liberté* entre autres, refusèrent l'insertion pourtant bien payée, et de guerre lasse on s'adressa à M. Monier, président du tribunal civil, qui, sur la requête du

Parquet, ordonna la mise sous séquestre « de tous les bénéfices pouvant résulter de l'exploitation de la Société anonyme Suchard, en France ou dans les colonies et pays de protectorat français, au profit de ses actionnaires et administrateurs allemands ou austro-hongrois, et notamment du Sieur Karl Rüss et de la demoiselle Marguerite Rüss, sujets allemands ». Il avait fallu plus d'un an pour triompher des timidités du gouvernement et des appuis bénévoles ou intéressés qu'une maison légitimement suspecte rencontrait en France. Mais ce n'était pas fini. Depuis lors, le 26 juin 1916, M. Karl Rüss a donné sa démission de président et d'administrateur délégué, et la Société a obtenu de notre ministère, par l'entremise de notre ambassade à Berne, d'être considérée comme suisse.

Cette histoire[1] dispense d'en raconter d'autres semblables[2]. Ajoutons seulement que la faculté laissée à l'Administration d'accorder des dérogations à l'entrée de certaines marchandises fut l'occasion de luttes aussi acharnées[3]. Rien que pour la bijouterie fausse, en janvier 1916, on comptait saisies à la douane 380 caisses d'importations germaniques représentant une valeur de 300 000 francs, si bien que quinze chambres syndicales vinrent protester contre ces introductions scandaleuses et demander qu'il n'y eût d'exception que pour les matières indispensables à la défense nationale.

Un autre échantillon des tâtonnements souvent difficiles à comprendre que les pouvoirs publics ne surent pas éviter pourrait être fourni par les arrêts contradictoires qui tranchèrent tour à tour cette question : Un Allemand ou un Autrichien peut-il, durant les hostilités, ester en justice chez nous? — Oui, répondit un tribunal. — Non, répliqua la Cour de cassation,

1. *Revue anti-allemande* (janvier 1917, p. 11).

2. Les sociétés Maggi, Nestlé et plusieurs autres ont été en butte à des soupçons dont elles ont eu peine à se dégager, malgré des arrêts qui leur ont été favorables.

3. Voir *Le Journal* du 30 janvier 1916.

qui apaisa de la sorte la révolte que la première décision avait déchaînée dans l'opinion populaire.

La question était d'importance. Elle se posait surtout à propos des brevets d'invention et des marques de fabrique appartenant à des sujets des pays en guerre avec la France. Les uns en voulaient l'annulation pure et simple, les autres défendaient les principes inscrits jusqu'alors dans notre législation et rappelaient cet article des conventions de la Haye : — La propriété privée ne peut être confisquée. — Le gouvernement se ralliait à une solution intermédiaire. La loi du 27 mai 1915 interdisait l'exploitation en France de tout brevet pour le compte des sujets ennemis et elle disposait que l'État pouvait assumer ou concéder cette exploitation, s'il y voyait un intérêt public, comme c'est le cas pour les inventions qui intéressent la défense nationale. Mais en même temps il invitait les inventeurs français à envoyer de l'argent en Allemagne pour payer les annuités de leurs brevets et il laissait les commerçants d'outre-Rhin déposer et enregistrer au greffe du Tribunal de commerce leurs marques de fabrique.

Cette question se représentera sur notre chemin; pour le moment il nous suffit de remarquer qu'on retrouve là le conflit qui domine toute la lutte contre l'infiltration allemande, conflit entre ceux qui, par scrupule juridique ou par crainte des représailles, se refusaient à modifier pour la guerre les coutumes et lois du temps de paix, et ceux qui considéraient comme une duperie de reconnaître et de respecter les droits antérieurement accordés à des ennemis, violateurs éhontés de tous les droits.

C'est ce heurt d'idées contraires qui imprime une allure assez cahotée à toute l'œuvre défensive et négative que je viens de résumer.

*
* *

L'accord paraît avoir été plus facile à réaliser sur l'œuvre positive et offensive qui en était le complément.

Il s'agissait ici non de se barricader, mais de créer, d'innover. De bonne heure, en Angleterre comme en France, on se dit : — La foire de Leipzig[1] est une des forteresses du commerce allemand; il faut la démanteler. — Et des deux côtés du détroit on s'ingéniait à transplanter ce qui faisait la gloire et la fortune de la ville saxonne.

Pour rester sur le territoire français, M. Herriot, l'actif et intelligent maire de Lyon, organisait dans sa ville, du 1er au 15 mars 1916, une foire d'échantillons[2]. Pas d'attractions, de divertissements; donc peu de chose pour les simples curieux; mais des acheteurs mis en rapport avec les producteurs et les vendeurs qui donnaient toutes les indications nécessaires. Malgré cette austérité la liste des exposants comprit 1 342 maisons, dont 1 131 françaises, 96 italiennes, 92 suisses, 14 anglaises, 4 canadiennes, 2 espagnoles, une hollandaise, une russe, une alsacienne. On compta environ 100 000 visiteurs et 22 000 acheteurs étrangers. Les affaires traitées se chiffrèrent par 12 millions. Les tissus, les filés, les vêtements et leurs accessoires, en particulier les pelleteries, tinrent le premier rang, comme il est naturel dans la capitale de la soierie. La métallurgie, avec les automobiles et les machines agricoles, eut la seconde place, les jouets et la bimbeloterie la troisième. Ce fut un succès si encourageant que la ville de Lyon inaugurait, le 25 avril, une seconde foire, celle du livre, qui fut un peu plus qu'un marché. — « Le sol est le corps de la patrie; le livre en est l'âme », — disait le philosophe Bou-

1. Voir la description qu'en a faite Jules Huret.
2. Compte rendu de *La Dépêche de Toulouse* (9 avril 1916).

troux. Cette revue des forces intellectuelles de la France dans un des centres les plus fameux de l'imprimerie naissante fut une occasion de rapprochement entre le Cercle de la Librairie et la Société des Gens de Lettres, et les discours prononcés par MM. Painlevé, Decourcelle, Rosny, Haraucourt, Maurice Barrès, Ferrero, le contact établi entre les commerçants, les techniciens et les écrivains préparèrent dans l'industrie du livre un réveil dont la littérature, la science et la musique doivent également profiter[1].

Bordeaux, où l'on créait un marché du caoutchouc, instituait à son tour une foire qui se tint en septembre 1916. D'autres avaient été organisées à Casablanca et à Fez par le général Lyautey, gouverneur du Maroc. La ville de Paris allait-elle rester en arrière de ses sœurs de la province et des colonies? Depuis plusieurs années déjà elle avait une foire annuelle, qui n'était pas, comme les foires au pain d'épice, au jambon, à la ferraille, un prétexte à réjouissances populaires, une kermesse bruyante et tumultueuse; c'était la foire des articles de Paris, de tous ces menus objets qu'on fabrique en famille au quartier du Marais. On essayait de la rendre plus vivante, plus importante. Les jouets français s'insurgeaient contre ceux de Nuremberg; les soldats de plomb parisiens avaient toujours tenu bon; mais les poupées élégantes entraient en ligne contre les bébés de carton fabriqués à la grosse et un vent de mort passait sur les bergeries et les arches de Noë venant d'Allemagne. La Chambre de commerce prenait tout à coup intérêt à cette foire, jusqu'alors dédaignée; elle l'a subventionnée; elle a décidé qu'elle s'ouvrirait le 15 mai 1917 sur l'Esplanade des Invalides et qu'elle serait réservée uniquement aux transactions entre commerçants[2].

D'autres initiatives ont surgi. Au mois d'avril 1916, à l'ins-

1. Voir la *Chronique de la Société des gens de lettres* (juin 1916).
2. *L'Information universelle* (18 octobre 1916, p. 502).

tigation du ministre du Commerce, M. Clémentel, la Chambre syndicale des pelletiers-fourreurs se déclarait prête à organiser pour les fourrures une sorte d'Hôtel des ventes[1]. La Ligue anti-allemande avait de son côté tracé le plan de ce qu'elle appelait le *Grand Marché de Paris*[2], qui ne devait être ni une Exposition ni un spectacle ni une simple foire d'échantillons où les commerçants seuls seraient admis, mais une présentation au public, dans le cadre du Grand Palais aux Champs-Élysées, de toutes les élégances, de toutes les créations nouvelles de l'industrie nationale et coloniale française. Elle signait un traité avec un industriel qui prenait à sa charge l'organisation et les frais de l'entreprise, à laquelle étaient acquis d'illustres patronages et qui choisissait pour président un ancien ministre du Commerce, M. Raoul Péret. Le Grand Marché ne devait s'ouvrir qu'après la fin des hostilités. Souhaitons que les querelles survenues entre ses organisateurs et les jalousies d'œuvres similaires ne le tuent pas dans son berceau.

Mais nous entrons ici dans le domaine du futur. Un projet, même étudié dans ses détails, n'est pas encore une réalisation, et j'en puis dire autant des décisions, fort importantes d'ailleurs, qui ont été prises à Paris par la *Conférence économique* des alliés au mois de juin 1916. Les plus graves visent l'avenir. Quant aux mesures prévues pour le temps de guerre, elles peuvent se résumer en ceci :

Les puissances signataires s'engagent à former un comité international permanent d'action économique, destiné à relier les divers comités nationaux poursuivant le même but; elles s'engagent à mettre en concordance tous les règlements qui ont pour objet d'empêcher le commerce avec les pays ennemis, l'entrée chez elle des marchandises qui en proviennent et le passage par une fissure quelconque de la contrebande de guerre.

1. *Le Temps* du 18 avril 1916.
2. Voir les *Bulletins de la Ligue* (décembre 1915 et janvier 1916).

Sur ce dernier point les difficultés abondent avec les pays neutres. Non pas avec ceux qui sont séparés par un vaste espace des territoires où l'on se bat : ainsi l'exportation française a recommencé presque sans encombre avec l'Amérique du Nord, du jour où les belles dames de New-York, après un essai qui réussit mal, regrettèrent d'être privées des modes de Paris et favorisèrent la réouverture des ateliers chez nos grandes modistes et couturières. Mais il en fut tout autrement avec les États voisins des belligérants, Danemark, Norvège, Hollande, Suisse, qui furent trop souvent les ravitailleurs clandestins de l'Allemagne[1]. Comment s'assurer que les marchandises venant des pays alliés dans ces États y demeuraient; que la France et l'Angleterre, en y laissant pénétrer certaines denrées, ne travaillaient pas contre elles-mêmes et pour leurs adversaires? On pria ces neutres de trouver un *modus vivendi* qui fût une garantie pour ceux qui les approvisionnaient. La Hollande, la première, constitua un trust d'importations composé de notables commerçants, qui prenaient sous leur responsabilité la demande et l'entrée de ce qui leur paraissait nécessaire à la vie de leur nation et promettaient d'en empêcher la sortie.

La Suisse suivit bientôt l'exemple. Encerclée de tous côtés par les combattants, n'ayant aucun contact avec la mer, produisant insuffisamment pour nourrir sa population, elle était nécessairement tributaire de l'étranger. Elle recevait d'Allemagne la houille, le fer, l'aniline, d'Autriche le sucre, à travers la France ou l'Italie du pétrole, du cacao, du coton, du riz, du blé, venant d'Angleterre ou d'Amérique. Les alliés, reconnaissants de sa généreuse conduite à l'égard des blessés et des prisonniers, consentaient bien volontiers à laisser passer ce dont elle avait besoin. Mais les Empires centraux émirent une prétention inattendue; ils voulaient bien permettre la sortie de

1. Sur la contrebande de guerre, voir un article de *La Renaissance politique, littéraire et artistique* (6 février 1915, p. 5).

certaines denrées venant de chez eux; mais ils réclamaient ce qu'ils appelèrent une compensation. Ils alimenteraient de houille les usines; mais celles-ci cesseraient de travailler pour la France et pour l'Angleterre. Ils souhaitaient de plus une sorte d'échange en nature. Pour du charbon, on leur donnerait du riz; pour des matières colorantes, du chocolat; pour du fer, du froment. Cela tendait à compromettre l'indépendance et la neutralité de la Confédération. Que la Suisse livrât ainsi ses propres produits, c'était son droit; mais qu'elle réexportât en Allemagne des denrées qui lui arrivaient grâce à la complaisance des alliés et qu'elle annihilât en récompense leurs efforts pour affamer leurs adversaires, c'était chose injuste et insoutenable.

Alors, sous le contrôle du Conseil Fédéral, fut créée une *Société de Surveillance Suisse*, la sociétés des trois S. (S.-S.-S.), comme elle fut bientôt baptisée par le langage populaire. Elle avait pour mission de servir d'intermédiaire officielle entre le commerce franco-anglais et les syndicats et coopératives suisses qui réclamaient telle ou telle marchandise; elle s'engageait à ne point laisser sortir du territoire helvétique, sauf accord avec les gouvernements des alliés, ce qu'ils y auraient laissé importer. La société fut-elle aussi bien organisée qu'il aurait fallu? Il est permis d'en douter. On put constater à certains moments des fuites inquiétantes par manque de précaution et cela mit les Français en défiance [1]. D'autre part le canton de Saint-Gall se plaignit d'avoir en vain demandé des rubans et des colifichets d'origine française. Toujours est-il que soit de Suisse, soit de France, la lenteur de son action, la multiplicité des formalités qu'elle imposait, le peu de sécurité qu'elle offrait donnèrent lieu à des doléances très vives qui ont rempli

1. Voir l'affaire du colonel Obrecht (février 1916), des articles nombreux du *Temps*, du *Journal* (notamment le 13 juin 1916) et du *Journal de Genève*.

les colonnes du journal *Le Temps*. Somme toute les relations commerciales des deux républiques amies demeurèrent médiocres, et comme l'Allemagne a tout intérêt à se garder ce débouché ouvert, comme très habilement elle a libéré bon nombre de commis voyageurs pour y placer des produits qui l'encombrent, le marché suisse est encore à l'heure qu'il est en grande partie envahi et dominé par elle.

L'Allemagne, dans l'été de 1916, revint à la charge, menaça sa petite voisine de couper tout envoi de charbon et de fer, si elle ne laissait pas sortir des denrées qui avaient été accaparées à Genève à destination de chez elle [1]. Le Conseil Fédéral négocia et plia. Un accord, dont le texte ne fut pas livré intégralement à la connaissance du peuple, décida que les matières nécessaires à l'industrie suisse lui seraient octroyées, mais à condition que les produits fabriqués avec ces matières allemandes ne pourraient être exportés dans les pays alliés[2]. Les usines, qui travaillaient pour eux, furent ainsi en danger de chômer; et elles dûrent se préoccuper dès lors d'avoir du charbon et du fer qui ne fussent pas de provenance germanique. La France, l'Angleterre, l'Italie ripostèrent en demandant à la Suisse, puisqu'elle s'engageait à ne pas laisser passer sur leur territoire des produits fabriqués avec du charbon et du métal allemands, de ne plus livrer à l'Allemagne des tissus fabriqués avec du coton importé d'Angleterre et de France, des produits élaborés par des machines graissées avec des huiles fournies par les Alliés, de ne plus envoyer sur la rive droite du Rhin des courants électriques transmis au moyen de fils de cuivre venant des pays en guerre avec l'Allemagne. Mais le conseil fédéral s'y refusa[3] et l'emprise économique des Empires centraux sur la Confédéra-

1. *Le Journal* (6 juillet 1916).
2. Sur les fraudes que permet le système des compensations, voir un article signé *Nocra* dans *Le Journal* du 25 octobre 1916.
3. *Le Petit Parisien* (19 novembre 1916).

tion helvétique demeure solidement ancrée. Seulement la menace faite par les États-Unis de couper toute importation américaine aux neutres pourrait bien modifier l'état des choses (mai 1917).

Entre alliés, les petites mésintelligences inévitables ont été plus heureusement dissipées. Le gouvernement français obtint de l'Angleterre que ses vins ne fussent pas surtaxés, que l'entrée de ses porcelaines ne fût pas interdite, que les valeurs françaises pussent être à certaines conditions négociées sur la place de Londres. Le gouvernement anglais fit des efforts pour enrayer la hausse du charbon et du fret, et nous avons dit plus haut comment, en juin 1916, l'entente militaire des coalisés a fini par aboutir à ce commencement d'entente économique qu'on a nommé parfois *le pacte de Paris*.

Pour resserrer cet accord, des missions spéciales, envoyées ou reçues par la France [1], ont établi un va-et-vient d'hommes et d'idées entre elle et la Russie, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Italie; d'autres ont servi de trait d'union avec les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, l'Espagne, promesse et prélude de relations plus régulières et plus étroites avec des contrées où se réveillent de vieilles sympathies en faveur de notre patrie; des Chambres de commerce françaises créées à Shanghaï, à Saint-Sébastien sont comme l'avant-garde de cette expansion hors de nos frontières et la participation brillante de la France à l'Exposition de San Francisco comme à la foire de Nijni-Novgorod a prouvé la vitalité renaissante et accrue de son négoce.

1. Missions Damour, Max Lazard, Tardieu, mission Pierre Baudin, mission Doumer, mission Wilm et Prunières; mission toulousaine; tournée en France de la mission Canadienne, des membres de la Douma, des membres du Parlement britannique, de nombreux citoyens américains du Nord, de Brésiliens, d'Espagnols, etc.

*
* *

Pendant que le commerce travaillait à s'ouvrir où à se rouvrir des débouchés à l'étranger, certains commerçants, nous l'avons vu, cherchaient de préférence leurs bénéfices en exploitant à l'intérieur les facilités de gain que leur offrait la guerre. Mais bientôt il a paru nécessaire de réduire l'excès des profits obtenus au détriment du Trésor ou même de punir les procédés malhonnêtes devant lesquels ne reculait pas la rapacité de quelques-uns. Le décret du 1er juillet 1915 autorisait le gouvernement à consentir des avances aux fournisseurs de l'Administration de la guerre. Ces avances ont été souvent le noyau de la fortune des nouveaux riches. Mais le gouvernement en quête de ressources a cru devoir, comme on l'a fait en Angleterre, en Allemagne, en Russie, écrémer, dans l'intérêt de la collectivité nationale, les fortunes rapides et gigantesques qui avec l'aide des deniers publics sont écloses chez les fabricants de munitions, d'uniformes, d'équipements, de conserves alimentaires pour l'armée.

A la Chambre, on votait le 2 juillet 1916 une loi établissant « une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires » déjà réalisés pendant la guerre et qui le seront jusqu'à l'expiration du douzième mois suivant la fin des hostilités.

On en exceptait les agriculteurs vendant directement leurs produits à l'Intendance. Mais on visait les personnes non patentées ayant passé des marchés avec l'État, les personnes, patentées ou non, ayant prêté un concours pécuniaire à l'exécution de ces marchés, de plus les sociétés et personnes dont les bénéfices ont été en excédent sur le bénéfice normal.

Le bénéfice normal était déterminé par la moyenne des profits recueillis dans les trois exercices antérieurs au

1er août 1914. Il devait pour être taxé atteindre au moins 5 000 francs et 6 p. 100 des capitaux engagés dans l'entreprise.

De l'excédent étaient déduites les sommes destinées aux amortissements et l'intérêt à 6 p. 100 des capitaux employés.

Sous ces réserves, les intéressés devaient faire la déclaration de leurs bénéfices, déclaration qui était vérifiée par une Commission de contrôle, des décisions de laquelle on pouvait faire appel à une Commission supérieure. Toute dissimulation, opérée de mauvaise foi, était passible de l'amende et de la prison.

L'excédent des bénéfices déclarés était soumis pour moitié à une taxation spéciale, et la taxe était progressive, allant de 5 p. 100, s'il ne dépassait pas la moitié du bénéfice normal, jusqu'à 45 p. 100, s'il était supérieur à un million.

Le Sénat modifia cette loi qui fut adoptée définitivement le 16 juillet. En décembre 1916, le taux de l'impôt a été porté de 50 à 60 p. 100 pour la fraction des bénéfices imposables supérieurs à 500 000 francs. Mais la loi laissait subsister bien des échappatoires; elle n'atteignait guère les intermédiaires, qui sont souvent les principaux auteurs des majorations dont le Trésor est victime; elle permettait aux Compagnies de frauder en déguisant les bénéfices sous la rubrique fonds de réserve et d'amortissement; elle donnait pourtant quelque satisfaction à l'opinion publique et lui permettait d'attendre avec plus de patience les règlements de comptes qui suivront la conclusion de la paix et qui pourront être en plus d'un cas assez pénibles. La *Commission des marchés* (à la Chambre), s'étant vu refuser les dossiers de certaines affaires suspectes, a demandé et obtenu les pouvoirs d'enquête qui lui sont nécessaires pour les tirer au clair. D'importantes revendications ont été engagées.

En attendant on a essayé de faire rendre gorge à certains gros profiteurs (décembre 1916). Des courtiers en grains, au mois d'août 1914, avaient cédé à l'Intendance 300 000 quintaux

de blé américain achetés par eux au prix de 18 et 20 francs, vendus à l'État 23 fr. 50 et 24 francs. C'était un bénéfice par quintal de 4 à 5 francs. Il était vraiment excessif, et le général Roques, ministre de la Guerre, après examen de ces marchés où l'Intendance s'était décidément montrée trop coulante, réduisait à 25 centimes par quintal le bénéfice qui lui semblait devenir de la sorte honnête et suffisant. Il réclamait des bénéficiaires le reversement au Trésor de la somme qui représentait la différence entre ces deux taux et qui pouvait être évaluée à 1 400 000 francs. Les vendeurs recouraient au Conseil d'État. Si l'arrêt a été rendu, il l'a été sans bruit, et j'ignore en quel sens.

Dans le même ordre de faits, un procès avait été engagé contre les négociants qui avaient fourni à l'Administration militaire des morues conservées, dont la fraîcheur était douteuse, mais le haut prix certain. Le principal accusé, défendu par Me H. Coulon, fut acquitté : mais dans la presse et au Parlement il y eut de véhémentes protestations contre cet acquittement[1].

Réprimer est utile, mais prévenir vaut beaucoup mieux. C'est pourquoi les mercantis, qui dans la zone des armées épuisaient la bourse mince des soldats en leur vendant très cher des victuailles et boissons souvent frelatées, furent d'abord concurrencés par des voitures ambulantes de provisions, par des autos-cantines que le haut commandement demanda aux Sociétés coopératives et aux grands magasins vendant à prix fixe, puis plus tard taxés par ordre des chefs d'armées les plus soucieux de l'avoir et de la santé de leurs hommes[2].

C'est dans le même esprit qu'aux Halles on fit effort pour

1. Voir le rapport de M. Jenouvrier au Sénat (25 juillet 1916) et le discours de M. Milliès-Lacroix (10 août 1915).
2. Voir dans *Le Journal* du 19 novembre 1916 un article sur les *Exploiteurs du front*.

supprimer les spéculateurs, les intermédiaires dont l'intervention fait hausser les prix, et que çà et là, par à-coups, l'on poursuivit les accapareurs qui attendent et provoquent la hausse pour se défaire avantageusement d'un stock patiemment amassé par eux. Il y eut quelques condamnations contre ces faiseurs volontaires de cherté. Il y eut aussi des réquisitions pour forcer à la diffusion de ces entassements; c'est ainsi qu'on put arracher aux docks du Havre une quantité de balles de café que leurs propriétaires s'obstinaient à y tenir confinées.

Mais nous touchons ici à la consommation sur laquelle nous aurons longuement à revenir. Il est temps de nous arrêter pour constater les résultats que les changements relevés par nous dans les conditions du commerce ont amenés dans le volume et la nature de nos importations et exportations.

CHAPITRE IV

Le mouvement du commerce pendant la guerre.

Le commerce, sous l'influence des causes que nous avons exposées, a subi des oscillations pareilles à celles de la marée qui est tantôt montante et tantôt descendante.

En tout pays, il se présente sous deux formes essentielles : *commerce intérieur*, celui qui se fait entre habitants d'un même territoire; *commerce extérieur*, celui qui se fait avec les nations étrangères.

Le premier est le plus difficile à connaître exactement. Il échappe pour la plus grande partie à la statistique; il se fait partout à la fois, sans bruit, presque sans laisser de traces. Essayez donc d'évaluer les échanges de tout genre qui s'accomplissent à chaque instant dans toutes les villes et dans tous les villages, de mesurer les transactions sans nombre qui s'opèrent, non seulement dans les foires et marchés, mais dans toutes les boutiques et même directement entre les producteurs qui vendent leurs fruits, leurs légumes, leurs volailles et les consommateurs qui les achètent!

Ce commerce, qui est surtout commerce de détail ou de demi-gros, a cependant une grande importance. C'est lui qui distribue les produits entre la multitude de ceux qui en ont besoin. Il ressemble à ces innombrables rigoles qui répandent

sur la campagne, pour la fertiliser, l'eau d'une rivière ou d'un vaste réservoir.

Ce petit commerce est toujours actif; il est maintenu par l'avantage que ses clients trouvent à s'approvisionner sans être forcés de faire une longue course ou d'acheter de grosses quantités; il est maintenu par le crédit qu'il doit souvent leur ouvrir à son corps défendant, crédit qui le fait vivre, quand il ne le tue pas.

Mais, en temps ordinaire il souffre d'obtenir à grand'peine pour lui-même ce crédit qu'il accorde à ses pratiques; il a, en effet, de maigres ressources et il apprend à ses dépens qu'on ne prête volontiers qu'aux riches. Il souffre de la quantité des intermédiaires qui font hausser le prix des choses, si bien qu'au détail elles se vendent toujours plus cher (et parfois trois ou quatre fois plus cher) qu'en gros. Il souffre, non seulement de la concurrence qui sévit entre petits établissements voisins, mais de celle que lui font les sociétés coopératives qui lui enlèvent la clientèle ouvrière et les grands Magasins, qui n'admettent que la vente au comptant, réduisent leurs frais généraux, attirent la foule en multipliant leurs rayons de marchandises, et par conséquent peuvent acheter et vendre à meilleur compte. En temps de guerre, il souffre encore davantage. La difficulté de vivre est accrue pour lui par la difficulté de s'approvisionner, par la taxation de certaines denrées, par le manque de capital roulant.

Malheureusement on ne peut guère que constater sa situation pénible et la persistance quand même de son activité. La statistique nous renseigne, il est vrai, sur les variations subies par les prix des marchandises qu'il écoule; mais ces renseignements seront mieux à leur place, quand nous traiterons de la consommation; et nous pouvons, sans plus tarder, passer au *commerce extérieur*.

Il comprend les importations et exportations enregistrées par

la douane; mais il faut en défalquer le numéraire et les métaux précieux dont le mouvement est presque toujours mesuré et considéré à part; il faut en défalquer aussi les marchandises qui ne font que traverser la France, celles qui sont immédiatement réexportées en d'autres pays ou qui attendent dans les entrepôts pour suivre plus tard le même chemin.

Le transit, pendant la guerre, n'a pas manqué d'importance : du blé, des denrées coloniales, du coton, du charbon, du pétrole ont abordé dans nos ports, à destination de la Suisse, de l'Italie, de l'Angleterre. Mais leur passage ne rapporte guère qu'aux entreprises de transport, et nous pouvons nous en tenir à ce qu'on appelle en termes techniques le *commerce spécial*, qui comprend à la sortie les produits nés ou transformés en France et à l'entrée ceux qui sont destinés à y être consommés ou travaillés[1].

A première vue, la courbe du *commerce spécial* pendant la guerre se dessine ainsi : un fléchissement brusque et profond, puis une reprise plus ou moins lente selon les différentes branches. Mais ce n'est là qu'un aperçu trop vague; il faut des chiffres précis et pour cela un recours aux statistiques. Seulement une précaution est nécessaire. Les statistiques officielles continuent à enregistrer année par année les vicissitudes de notre vie économique; or l'année 1914 a été coupée en deux par la déclaration de guerre, de sorte que, pour mesurer les changements résultant des hostilités, il est indispensable de prendre cette date pour ligne de partage et de comparer les chiffres des mois qui la suivent soit à ceux de l'année 1913, soit à ceux de la première moitié de 1914.

Sous cette réserve, abordons le terrain aride de l'arithmétique.

Avant la guerre, en 1913, le commerce spécial de la France

1. Entre le *commerce général* et le *commerce spécial* ainsi défini, il y avait avant la guerre un écart de 4 milliards environ.

se résumait ainsi en chiffres ronds : un peu plus de 8 milliards 1/2 à l'importation, un peu plus de 6 milliards 3/4 à l'exportation. L'écart était entre les deux chiffres de 1 633 millions. Depuis 1876, les importations étaient supérieures aux exportations, et l'écart croissait d'année en année, ce qui trahissait un certain arrêt dans l'expansion du négoce français à l'étranger et impliquait, pour payer la différence, une sortie d'or ou de coupons assez considérable.

Ce n'est pas que les progrès de notre commerce eussent été suspendus : de 1870 à 1909, il avait augmenté de 91 p. 100. Seulement du deuxième rang qu'elle avait occupé parmi les puissances, la France était descendue au quatrième; elle venait, non seulement après l'Angleterre, mais après l'Allemagne et les États-Unis, et encore à une assez large distance. Des voisines, des rivales nouvelles venues avaient marché à pas de géant, pendant qu'elle s'était avancée d'une allure nonchalante. De 1872 à 1909, pour le commerce, les États-Unis avaient progressé de 303 p. 100, la République Argentine de 980 p. 100, et, sans sortir de l'Europe, la Belgique de 305 p. 100, l'Allemagne de 172 p. 100[1].

Quelles modifications allaient être apportées par la guerre à cette situation qui, sans être brillante, était cependant honorable et en voie d'amélioration?

Comme il était facile de le prévoir, il se produisait une dépression soudaine. Elle portait à la fois sur les exportations et les importations. Ce fut une rude épreuve. Au bout de cinq mois, à la fin de décembre 1914, la diminution totale, par comparaison aux chiffres de l'année précédente, s'élevait à 4 milliards 100 millions. La diminution était de 2125 millions pour les importations, de 1975 pour les exportations, plus

1. Pour plus de détails voir Nogaro et W. Oualid, *L'évolution du commerce, du crédit et des transports depuis cent cinquante ans* (p. 426-427), Paris, F. Alcan, 1914.

grande donc en chiffres absolus pour les premières que pour les secondes; mais, proportionnellement, c'était le contraire : 60 p. 100 à l'entrée, 67 p. 100 à la sortie.

Diminution formidable. Mais les chiffres laissaient apparaître une espérance consolante : ceux du mois de décembre 1914 accusaient une légère remontée. Cela donnait le droit de conjecturer que le plus fort de la crise était passé, et, de fait, les chiffres les plus bas étaient atteints dans les mois de septembre, octobre et novembre 1914.

Mais il ne faut pas se contenter de ces constatations globales. Il sied de les analyser.

Considérons d'abord les exportations qui étaient le plus profondément atteintes.

Sur quels articles portait la diminution? Les statistiques officielles ont coutume de diviser les articles exportés en trois catégories[1]. Si nous nous conformons à cet usage, nous trouvons que cette diminution porte en premier lieu sur les *matières nécessaires à l'industrie*, parce que celle-ci fut comme frappée d'une attaque de paralysie; ensuite, et pour la même raison, sur les *objets fabriqués*; en dernier lieu sur les *produits agricoles*, la France ayant de ce côté des ressources difficiles à épuiser[2].

Avec quels pays les relations étaient-elles annihilées ou réduites? D'abord avec les pays contre qui elle combattait : Allemagne, Autriche-Hongrie, Turquie; ensuite avec la Belgique ravagée et ruinée par l'invasion; puis avec ceux dont elle était séparée par l'interposition du territoire ennemi, Russie, Serbie, Roumanie. Mais la diminution était générale; elle

1. Une rubrique spéciale est aussi consacrée aux colis postaux.

2. Le mouvement de la navigation suivait la même marche. En 1915, le nombre des navires étrangers entrant dans nos ports était plus grand qu'en 1914; mais le tonnage global accusait une diminution de 3 930 811 tonneaux; le nombre des navires sortants, étrangers et français, était moins grand qu'en 1914 et le tonnage accusait une diminution de 13 664 077 tonneaux.

s'étendait au trafic avec l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, l'Amérique, même avec l'Algérie.

A quelle date cette angoissante dépression s'arrête-t-elle? C'est vers la fin de novembre 1914 que commence l'ascension; elle va continuant et s'accélérant en 1915, sauf pour les objets d'alimentation, parce que la France en produit moins et juge bon de garder pour elle des vivres dont elle a besoin. En novembre 1915, l'augmentation existe cependant pour les trois catégories indiquées plus haut; et dans les premiers mois de 1916, sur certains points, peu nombreux, on atteint et dépasse les chiffres correspondants de 1914.

Avec quels pays s'opère cette reprise? Autrement dit, quels sont les clients de la France qui lui demeurent fidèles et lui reviennent les premiers? C'est l'Amérique du Sud qui lui demande des produits industriels de toute espèce; puis les États-Unis qui font venir des objets de toilette, des vins fins, des liqueurs, des conserves de sardines et de légumes. C'est l'Empire britannique, y compris les Colonies, le Canada surtout, où s'en vont beurre, œufs, fruits, légumes, vins, liqueurs, automobiles, soieries. Viennent après cela une de nos colonies, l'Indo-Chine, et le Japon, qui demandent des produits alimentaires, des matériaux de construction, des tissus. C'est ensuite l'Afrique du Nord qui toutefois reçoit de la métropole moins qu'elle ne lui envoie. Enfin il va sans dire que l'Italie, l'Espagne, la Suisse, la Hollande, le Portugal, les pays scandinaves, la Grèce continuent à s'approvisionner plus ou moins en France.

Sur quelles matières porte ce relèvement? Pour s'en rendre compte, on peut confronter les deux premiers mois de 1916 avec janvier et février des années 1914 et 1915.

Il y a une augmentation de 110 millions sur les chiffres de 1915. Elle porte pour les deux tiers sur les objets fabriqués; pour le tiers restant sur les matières premières et sur les colis

postaux contenant surtout des soieries qui représentent une somme de 970 000 francs. Il y a au contraire une légère diminution sur les objets d'alimentation (7 614 000 fr.) et cela confirme ce que j'ai dit plus haut.

Si l'on considère les chiffres de 1914, l'augmentation par rapport, à ces chiffres pour les *objets fabriqués* ne se produit guère que sur les choses qui ont une utilité militaire et sur celles qui répondent à des besoins de la vie élégante. La première de ces recrudescences s'explique par le fait que la France a fourni des canons, des munitions, des équipements à ses alliés, en particulier à l'Italie et à la Serbie; et, quant à la seconde, on sait que la France est la patrie privilégiée des objets de luxe.

Donc, d'une part, exportation plus abondante que jamais d'armes, de poudres, de cartouches, de projectiles, de sacs de jute destinés aux tranchées, de cordages, d'aéroplanes et de bateaux en fer, de bière, de tafia, de rhum, de chocolat, de tabac (cigares et cigarettes), de cartes à jouer et d'ouvrages en caoutchouc; et, d'autre part, de parfumerie, de bougies, de ganterie, de passementerie, de gaze et de mousseline, de broderies et de tulle de soie, de rubans, d'instruments de musique et de phonographes, de bésicles et lorgnons, de corsets, de chapeaux de feutre, de fleurs artificielles, de montres ordinaires.

Pour les *matières premières*, une remarque s'impose. C'est que beaucoup des produits exportés n'ont fait que traverser la France, allant en Suisse ou en Hollande, et parfois de là en Allemagne. D'autres sont partis à destination de l'Italie. C'est le cas pour le soufre, le pétrole, les huiles lourdes, la noix de galle servant à remplacer le noir d'aniline, la paraffine, les chlorates et nitrates, l'iode et les iodures, l'acide sulfurique, les extraits de bois de teinture, surtout les peaux brutes ou à demi ouvrées de veaux, de vaches, de moutons.

Les *produits agricoles*, quoique sortant en moindre quantité

qu'avant la guerre, ont cependant dépassé çà et là les totaux qu'ils atteignaient alors. Ainsi plusieurs milliers de mulets ont franchi la frontière pour passer en Italie. Parmi ces denrées exportées figurent surtout le lait concentré, le beurre frais, les huîtres, les poissons d'eau douce, les sardines qu'on a vues reparaître en masse sur les côtes de Bretagne, le froment, l'avoine et autres céréales demandées surtout par la Suisse, ainsi que le riz, les pois, le sagou, les figues, les noix, les raisins secs, les graines végétales alimentaires, les herbes médicinales, le houblon, la graine de lin, les eaux minérales. L'Angleterre et l'Amérique ont été ici les principales acheteuses.

Quant au reste, y compris les colis postaux, il s'en faut que la France, au commencement de 1916, vende à l'étranger autant qu'elle lui fournissait au début de 1914. On peut dire seulement que l'écart énorme des chiffres entre l'année 1913 et l'année 1915, qui était de 3 milliards 858 millions, semble diminuer de façon régulière.

Si nous regardons maintenant les importations, le spectacle est tout différent. Après un fléchissement qui dure environ jusqu'à la fin de novembre 1914, le mouvement de reprise s'opère et s'accélère si bien qu'en 1915 il atteint 8 074 millions, dépassant de 1 672 millions les chiffres de l'année 1914, égalant presque ceux de l'année 1913. L'augmentation porte sur toutes les catégories de marchandises; mais c'est sur les *matières nécessaires à l'industrie* qu'elle est la moins forte; sur ce point il reste fort à faire pour être à la hauteur d'avant la guerre, ce qui prouve que beaucoup d'usines chôment encore, soit faute de capitaux et de personnel, soit parce qu'elles sont situées dans les régions envahies.

Pour descendre dans le détail, comparons, comme nous l'avons fait pour les exportations, les entrées de janvier et de février 1916 à celles des mois correspondants de 1914; mais

n'oublions pas qu'une quantité de produits destinés à l'armée ne sont pas compris dans les relevés de la douane.

Tâchons d'expliquer pourquoi telle catégorie d'objets a bénéficié de demandes plus nombreuses, pendant que telle autre restait stationnaire ou était en baisse.

Il me paraît qu'en général les choses de luxe ont été sacrifiées, au profit de celles qui sont plus communes et par là même plus demandées. Ainsi l'on importe plus de tabac en feuilles et moins de cigares, plus de bois de charpente et moins de bois précieux, plus d'huiles d'arachide, de palme, de coton, de colza, de soja et moins d'huile d'olives, plus d'oignons et de betteraves et moins de légumes fins, plus d'eau-de-vie ordinaire et moins de liqueurs chères, plus de verre à vitres et de bouteilles et moins de cristaux et de verreries de fantaisie. Il y a diminution pour les marbres, les dentelles, les rubans, les moires, les mousselines, l'orfèvrerie, la bijouterie, augmentation pour les tissus grossiers et les montres les plus simples. Cela répond au resserrement général des fortunes.

Mais l'importation est déterminée et dominée par d'autres motifs. Certains produits sont devenus rares, parce qu'ils viennent des pays avec qui la France est en guerre, ou bien des contrées alliées ou neutres avec qui elle ne peut plus communiquer ou encore des régions envahies. Il y a donc sur le marché français raréfaction de la noix de galle originaire de Turquie ; du goudron de houille, des matières colorantes, de la potasse dont l'Allemagne avait le quasi-monopole ; de la verrerie d'optique, de la cellulose et de la pâte de bois, de l'encre et des crayons de couleur qui étaient de même provenance ; des fils et des houblons d'Alsace ; des blés de Russie et de Roumanie ; des pétroles de Galicie ou de Bakou ; des fers laminés ou forgés, des sucres et des lainages qu'on fabriquait dans nos usines du Nord.

Alors, en attendant qu'on ait créé, quand c'est possible, des

moyens de se procurer en France ou dans nos colonies les produits manquants, on s'est efforcé d'en compenser l'absence en les faisant venir d'autres pays. Il y a eu des déplacements dans les courants commerciaux aboutissant à nos ports de mer. Ainsi l'importation s'est beaucoup accrue pour les céréales de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, pour les fils et les tissus de coton et de laine, pour le papier, la verrerie et la houille d'Angleterre, pour le pétrole, le fer, l'acier et le cuivre des États-Unis, pour l'indigo emprunté aux Indes et pour les bois de teinture qui sont une spécialité américaine. Il s'est fait des virements où d'autres parties du monde remplacent celles qui sont momentanément hors d'état d'être nos fournisseuses.

En certains cas, la rareté de certaines denrées a forcé de chercher des succédanés qui rendent les mêmes services. Ainsi, le charbon de terre étant arrivé en quantité moindre, ce qui l'a rendu beaucoup plus cher, on a importé davantage de charbon de bois. Ainsi, le gaz produit par la distillation de la houille ayant beaucoup haussé de prix, on a importé plus de bougies, plus de charbons pour l'éclairage électrique, plus de becs pour l'acétylène.

On peut remarquer encore que les introductions de produits étrangers ont été fortement influencées par certains besoins urgents : d'abord par ceux de l'armée, ensuite par ceux du ravitaillement, civil aussi bien que militaire. Et nous voyons croître considérablement l'importation des chevaux et de ce qui leur est indispensable, fourrage, selles, brides, harnais; des camions automobiles, des aéroplanes et des essences qu'ils dévorent; des chiens de guerre amenés du Canada et du Groenland; de tout ce qui concerne l'armement ou les travaux des tranchées : capsules, cartouches, armes blanches, obus, pelles, pioches, bêches, machines-outils et machines routières, fils de fer-ronces, fonte, cuivre, étain, zinc, plomb, mercure, pyrites, etc. ; de tout ce qui est nécessaire pour fabriquer des

explosifs ou ces gaz asphyxiants que la sauvagerie allemande a mis en usage et nous a contraints d'employer à notre tour : acide sulfurique, chlore liquide, bromures, glycérine, sulfate d'ammoniaque, soude caustique, nitrates, acide picrique (la quantité pour ce dernier a été 700 fois plus grande en 1916 qu'en 1914); de tout ce qui peut servir à protéger les soldats contre la pluie, la neige, le froid : drap et velours de coton, vêtements imperméables de caoutchouc, venant d'Angleterre, peaux de chèvre et de mouton ouvrées, bottes et bottines en cuir épais venant surtout d'Amérique; de tout ce qui aide à soigner les blessés : ouate hydrophyle, borax, iode, bi-carbonate, poudre de talc, quinine, vaseline (l'importation de cette dernière substance a décuplé).

De même, accroissement, parfois formidable, pour la viande frigorifiée, les conserves, la charcuterie, que l'Amérique du Nord, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ont expédiées en abondance ; pour le chocolat, les confitures, le lait concentré, la farine lactée, toutes choses dont la Suisse a tiré beaucoup d'argent; pour les grains et farines, pour le riz, le millet et la chicorée venant d'Italie; pour les poissons de mer, venant d'Espagne, de Hollande, de Norvège; pour les raisins de Corinthe et de Malaga; pour le sucre de canne par lequel l'Égypte, les États-Unis du sud et Saint-Domingue ont tâché de compenser l'insuffisance du sucre de betteraves ; pour la bière et le houblon tirés de la Grande-Bretagne, pour le cidre fourni par le Canada, pour l'eau-de-vie et le rhum expédiés des Antilles.

Il serait fastidieux de pousser jusqu'à la minutie cette analyse. Telle que nous venons de l'esquisser, elle suffit à faire voir les grands courants de denrées étrangères qui, de presque tous les points du globe, ont convergé vers la France. On ne s'étonnera donc pas de l'écart énorme qui, à la fin de 1915, séparait le total de nos importations du total de nos exporta-

tions. Il était d'environ 5 milliards 050 millions; c'est-à-dire que la France pour ses achats de cette seule année devait payer à l'étranger 5 milliards de plus qu'elle n'en recevait. La balance du commerce lui était donc tout à fait défavorable. Pour l'année 1916, les documents au moment où j'écris ne permettent pas encore de mesurer avec précision la grandeur de l'écart. Il semblerait qu'il dût s'être rétréci, puisque nos exportations ont augmenté et que, dans le courant de septembre, l'Angleterre seule accuse pour ses exportations en France des diminutions notables : 16 500 000 francs pour le fer et l'acier; 5 825 000 pour les lainages; 3 950 000 pour les cotonnades; 2 220 000 pour le cuivre brut. Mais les importations, moindres d'un côté, ont été plus importantes d'un autre. Pour les huit premiers mois de 1916 l'écart entre les 2 chiffres était évalué officiellement *à plus de 9 milliards*. A la fin du dixième mois, il montait à 11 milliards et demi[1]. Écart énorme, dont les conséquences sont fort graves et méritent qu'on y insiste[2].

1. Voir *Le Journal* (17 octobre 1916).
2. Valeur des marchandises importées et exportées en 1916 (*Journal officiel* du 5 février 1917) :

		Taux provisoires.	Augm. sur 1915.
Importations.	Objets d'alimentation	4 016 052 000	761 255 000
	Matières nécessaires à l'industrie.	6 452 320 000	1 798 916 000
	Objets fabriqués	3 067 593 000	1 563 447 000
	Totaux	15 159 412 000	4 123 618 000
			Dimin. sur 1915
Exportations.	Objets d'alimentation	483 262 000	165 691 000
			Augm. sur 1915
	Matières nécessaires à l'industrie.	801 090 000	33 569 000
	Objets fabriqués	3 587 024 000	1 245 707 000
	Colis postaux	244 314 000	61 736 000
	Totaux	5 115 690 000	1 178 321 000

*
* *

Nous rencontrons ici sur notre chemin la grosse question du change.

Comment peuvent se régler les créances entre places de commerce appartenant à des États différents? Soit par un transfert de numéraire du pays débiteur au pays créancier, soit le plus souvent, pour éviter le transport onéreux de l'or et de l'argent, par des lettres de change contenant, de la part des commerçants débiteurs, la promesse de payer une certaine somme en tel ou tel lieu et à telle ou telle date. Les banquiers achètent ces lettres de change et les revendent à ceux qui en ont besoin pour effectuer un paiement à l'étranger. Il s'établit ainsi un véritable marché où le cours du papier sur l'étranger est variable et ses variations dépendent de deux éléments essentiels : l'un matériel, qui est la balance des comptes, l'autre moral, qui est la confiance.

Si l'on offre aux banquiers beaucoup de ces lettres de change (qu'on appelle aussi traites et devises), leurs prix baissent; si on leur en demande beaucoup, ces prix montent; c'est un cas particulier de ce qu'on nomme la loi de l'offre et de la demande. En supposant que l'une et l'autre soient égales, le change est au pair; la lettre de change peut être convertie, sans gain ni perte, en la monnaie du pays sur lequel elle est tirée. Mais s'il y a un écart entre les créances et les dettes d'un pays à l'égard d'un autre, il se produit aussitôt un écart correspondant dans le cours du change et voici ce qui arrive :

Si, par exemple, les créances de la France sur l'Italie dépassent les dettes de la France envers l'Italie, le papier sur l'Italie, représentant ces créances, sera surabondant sur le marché français; par là même il perdra de sa valeur; il se vendra au-dessous du pair. Une lettre de change de 100 francs payable

en Italie ne vaudra plus à Paris que 96 francs, je suppose. Le change alors sera favorable à la France, puisque, voulant s'acquitter par lettres de change, elle aura pour chacune à débourser une somme inférieure à celle qui s'y trouve inscrite.

Si, au contraire, les dettes de la France envers l'Angleterre dépassent ses créances sur l'Angleterre, le papier sur l'Angleterre, insuffisant à solder la totalité de la dette française, sera par là même très recherché sur le marché français; donc il augmentera de valeur; il se vendra au-dessus du pair; il fera prime, comme on dit. C'est-à-dire qu'une lettre de change de 100 francs sur Londres pourra s'acheter à Paris 104 ou 105 francs. Le change en ce cas sera défavorable à la France, puisque, afin de s'acquitter au moyen de lettres de change qu'elle achètera, elle devra débourser pour chacune d'elles une somme supérieure à celle qui s'y trouve marquée.

Il suit de là qu'un pays dont les importations sont plus considérables que les exportations, qui par conséquent a plus de dettes envers l'étranger que de créances commerciales sur lui, doit, pour se procurer les lettres de change destinées à le libérer, payer un supplément qui s'ajoute à la valeur nominale de ce papier.

On comprend dès lors que la France, qui a vu l'écart entre ses importations et ses exportations grandir de façon subite et énorme dès le début de la guerre, ait pâti de cette situation. Elle a moins souffert que l'Allemagne du cours des changes, parce que l'Allemagne bloquée exporte encore beaucoup moins qu'elle et paie beaucoup plus cher les importations qui passent péniblement par les fissures du blocus. Mais à l'égard des États-Unis, de la Suisse, de la Hollande, de l'Espagne, de l'Angleterre, des pays scandinaves d'où elle a reçu plus de marchandises qu'elle n'en a envoyé, le change a été toujours plus ou moins défavorable pour elle. Au contraire, à l'égard de l'Italie et de la Russie, à qui elle fournit plus de marchan-

dises qu'elle n'en reçoit, le change a été régulièrement en sa faveur.

Mais à cette cause visible et mesurable de la fluctuation des cours s'en ajoute une seconde, invisible et impondérable. Supposez que, pour une raison ou pour une autre, le créancier n'ait pas confiance dans la solvabilité de son débiteur, qu'il le croie peu capable de tenir ses engagements, la lettre de change où celui-ci promet de payer perd aussitôt de sa valeur. Un échec militaire suffit ainsi pour faire monter le change du pays qui l'a essuyé. Il se peut que dans les premiers mois de la guerre cet élément ait eu, au détriment de la France, quelque effet chez certains pays neutres éblouis et leurrés par le prestige militaire de l'Allemagne et persuadés *à priori* de sa victoire finale. Mais le fait que la dépréciation du franc n'a jamais égalé celle du mark semble prouver que la conviction opposée a été et est encore plus répandue.

Quoi qu'il en soit, la France, surtout à cause de l'excès de ses importations, a subi des pertes sensibles dans les paiements qu'elle a dû faire à l'étranger. Elle a naturellement essayé de remédier au mal.

Le remède le plus sûr serait de rétablir l'équilibre entre ses importations et ses exportations et cela peut s'obtenir par deux moyens; le premier est de réduire ses importations, en interdisant l'entrée chez elle de choses superflues ou inutiles, ou en s'en privant volontairement, ou encore en produisant elle-même ce qu'elle avait coutume d'emprunter à l'étranger; le second, c'est d'augmenter les exportations, non seulement en accroissant sa production, mais encore en lui ouvrant de nouveaux débouchés.

Elle a longtemps usé assez peu des interdictions d'entrée, auxquelles l'Angleterre n'a pas dédaigné de recourir en arrêtant à ses frontières certains objets de luxe; mais, au mois de mars 1917, M. Clémentel édicta une prohibition générale, vou-

lant que l'interdiction fût la règle et la libre entrée l'exception, afin d'avoir ses coudées franches pour négocier avec l'étranger. En réalité les marchandises furent divisées en trois groupes : 1° celles qui pouvaient être importées sans autorisation; 2° celles qui devaient être autorisées; 3° celles qui devaient être placées sous le régime d'un contingent mensuel réparti par le gouvernement [1]; en outre la France a essayé de certaines économies dont nous reparlerons, et elle a aussi créé ou ranimé des industries pour s'affranchir des tributs qu'elle acquittait bénévolement au profit de contrées voisines. C'est toutefois le second moyen, le plus efficace et le meilleur des deux, qu'elle travaille surtout à utiliser.

Elle s'est également efforcée de diriger ses achats de façon à éviter ou à réduire les pertes provenant du change. Ainsi elle a acheté en Italie, où le change lui est favorable, 60 000 tonnes de pommes de terre. Ainsi encore, au milieu de l'année 1915, un accord fut conclu entre l'Angleterre, la Russie et la France pour que certains achats aux pays neutres fussent exécutés par celle des trois puissances qui avait le change le plus favorable et qui était l'Angleterre, puis répartis par elle entre les trois alliées suivant les besoins de chacune; la Russie et la France faisaient de la sorte une économie notable sur les sommes qu'elles auraient dû débourser, si elles avaient opéré en leur propre nom.

Mais, pour parer au mal, d'autres expédients sont possibles. Si un pays paie en or un certain nombre des créances qu'on a sur lui, le nombre de ses lettres de change sur les places étrangères diminue, et leur valeur augmente; le change devient moins défavorable à ce pays. La Banque de France a donc cru devoir, à certains moments, laisser sortir de France plusieurs centaines de millions en numéraire ou en lingots, qui sont allées

1. Voir le *Journal officiel* du 4 et du 15 avril 1917.

surtout en Angleterre et aux États-Unis. Seulement ce moyen est dangereux en temps de guerre. L'encaisse de la Banque ne sert pas seulement à couvrir la circulation des billets; c'est aussi une réserve précieuse qui permet de subvenir à des nécessités urgentes et qui surtout entretient le crédit du pays, la confiance financière qu'il inspire. Il importe de la garder aussi intacte que possible. On n'a donc employé qu'avec grande précaution cette façon de relever le change.

On a recouru à d'autres méthodes. Le pays qui a beaucoup de dettes à payer peut les compenser par beaucoup de créances. C'est le cas de la France. Si, par exemple, celles qu'elle possède sur la Russie, l'Allemagne, la Belgique, ou la Turquie, ne sont pas pour le moment réalisables, il n'en est pas de même de celles qui portent sur l'Empire britannique, l'Amérique du Nord ou l'Amérique du Sud. Elle s'est donc efforcée de rassembler les titres de rente, les actions de chemins de fer et d'entreprises industrielles, bref les valeurs étrangères appartenant à ses ressortissants; elle devenait ainsi créancière de ses créanciers; par là elle diminuait, ce qui était le problème à résoudre, la différence entre son doit et son avoir, entre son passif et son actif; et le change aussitôt s'améliorait pour elle automatiquement. C'est pourquoi le gouvernement français a fait racheter sur les places de Londres et de New-York des valeurs mobilières négociables à Paris. C'est pourquoi, en 1916 (mai et juin), imitant en cela le gouvernement anglais, il a lancé un appel pour se faire prêter, à des conditions avantageuses pour les prêteurs[1], des valeurs étrangères destinées à obtenir ce résultat. C'est pourquoi encore, en août 1915, un emprunt anglo-français de 500 millions de dollars, gagé par huit grosses banques britanniques, fut contracté aux États-Unis, ouvrant ainsi aux emprunteurs un crédit sur les fonds américains.

1. *Revue politique et parlementaire* (10 décembre); article de M. Maurice Bellom.

Toutes ces mesures ont empêché le change de monter, pour la France, à un niveau trop élevé. Le point le plus haut de la courbe décrite par les cours, en 1916, a été atteint vers le 12 avril[1].

Il semble depuis lors redescendre à peu près régulièrement. Cependant, il ne faut pas l'oublier, la diminution de l'importation, l'accroissement de l'exportation et la victoire sont les trois médicaments héroïques qui peuvent seuls lui rendre la force de regagner le niveau normal.

Mais laissons le commerce de l'argent, laissons l'activité des banques, que nous retrouverons quand il sera question des finances publiques. Terminons cet aperçu du commerce spécial de la France en essayant de marquer la place qu'il occupe en ce moment parmi ceux des autres nations.

Sans conteste ce sont les États-Unis qui, durant les années de guerre, ont pris le premier rang. L'axe commercial du monde s'est déplacé; il a suivi la marche du soleil allant d'Orient en Occident; il a traversé l'Atlantique; il a passé d'Europe en Amérique. L'avenir seul pourra dire s'il s'y maintiendra et pour combien de temps.

L'Empire britannique, grâce à sa marine et à son domaine colonial, grâce aussi à ce qu'on peut appeler la vitesse acquise, a gardé le second rang.

L'Allemagne, emprisonnée chez elle, ne compte plus commercialement à l'heure qu'il est.

En revanche, d'autres États comme la Hollande, la Norvège,

1. Cours des changes :

	Au pair.	12 avril 1916.		11 oct. 1916.	15 janv. 1917.
	25 fr. 22	Londres	28,70	27	27,78
100 dollars.	525	New-York . . .	601	583	583
	100	Italie.	92 1/2	90	81
	100	Suisse	117	110	116
100 florins.	208,3	Hollande	262	238	237

le Danemark, la République Argentine, le Brésil, le Japon ont vu grandir très notablement le chiffre de leurs affaires.

La France, avec les 11 milliards 100 millions, qui représentent ses exportations et importations en 1915, se trouve ramenée à peu près à la hauteur qu'elle avait atteinte en 1908. Elle était encore au 1er janvier 1916 de 4 milliards 300 millions au-dessous du chiffre de 1913. Il y a apparence qu'au début de 1917 la différence est moindre, si elle existe encore.

Malgré tous les dommages dont elle à été victime, elle doit sans doute être classée au troisième rang. Il dépend d'elle, de son intelligence, et surtout de sa volonté, de sa persévérance, de maintenir ses positions et de les élargir. Nous allons indiquer comment elle peut y parvenir.

CHAPITRE V

Le commerce après la guerre.

Il ne faut pas se dissimuler qu'au lendemain de la guerre son relèvement commercial sera pour la France une lourde tâche, qui demandera des changements de méthode autant aux commerçants eux-mêmes qu'au gouvernement.

Il convient donc de passer en revue les réformes projetées qui concernent le *personnel, le crédit, les relations avec l'étranger.*

*
* *

Voyons le personnel d'abord. Les hostilités terminées, les commis, comptables, livreurs et autres agents de commerce, actuellement mobilisés, auront-ils la faculté de rentrer dans les maisons où ils étaient occupés? Quelques patrons ont tenu à l'honneur de reporter sur les familles de leurs employés une partie des appointements que ceux-ci touchaient[1]. La plupart des autres se reconnaissent l'obligation morale de rendre leur gagne-pain à ces salariés qui ont tout quitté pour défendre la patrie; mais pensant qu'il pourrait exister parmi eux des

1. Un décret du gouvernement italien a imposé aux commerçants de son pays, sous certaines conditions, cette générosité patriotique.

hommes qui se déroberaient à ce devoir, plusieurs commissions mixtes départementales, après longue discussion, ont émis le vœu que cela devienne une obligation légale[1]; que la guerre, au même titre que les périodes d'instruction, soit considérée comme une simple interruption du contrat de travail; que la reprise des employés rentrés dans leurs foyers et ayant conservé leur capacité de travail soit la règle; et qu'en cas de différend les tribunaux compétents appliquent intégralement, dans son esprit et dans sa lettre, l'article 1780 du Code civil. Des vœux complémentaires ont précisé les conditions dans lesquelles peut et doit se faire cette rentrée du personnel : le temps pendant lequel un employé doit être resté dans une maison pour avoir droit à y réclamer sa place; l'ordre d'ancienneté d'après lequel se fera cette reprise, en donnant parmi les plus anciens la préférence à ceux qui sont le plus chargés de famille; les mesures à prévoir pour secourir les démobilisés qui pourraient être privés de travail par la disparition de la maison où ils travaillaient ou bien les remplaçants (femmes, adolescents, réfugiés) qui seraient chassés par le retour des absents de l'emploi qu'ils remplissaient provisoirement.

La question pourra sans doute se régler sans grosses difficultés; car on peut conjecturer qu'il y aura pénurie de main-d'œuvre, et que les femmes mêmes seront obligées, un certain temps, de combler les vides creusés par la guerre. Quant à la jeunesse des deux sexes, qui petit à petit entrera dans la carrière, tout le monde s'accorde à souhaiter que le vieux préjugé aristocratique taxant d'infériorité la profession commerciale s'efface et disparaisse; que les futurs commerçants méritent eux-mêmes d'y échapper en devenant plus instruits; qu'il y ait, sans compter les bonnes écoles pratiques qui fonctionnent déjà, un dressage spécial pour les représentants de commerce appelés

1. *Bulletin du ministère du Travail* (juillet-août 1916), p. 301. — J'ai développé ceci dans le chapitre XIII.

à connaître mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici la langue, les besoins, les lois et les mœurs des pays où ils auront à voyager.

*
* *

Mais il ne faut pas seulement au négoce un personnel nombreux et expert : il lui faut aussi du capital et du crédit.

C'est un fait connu et reconnu que les grandes banques françaises, occupées d'émissions d'emprunts publics et de grandes affaires hors de France, qui leur promettaient de gros bénéfices, ont négligé de soutenir les entreprises nationales. La réforme bancaire, condition de notre renaissance économique, est donc à l'ordre du jour.

Les projets dont une partie seulement est réalisée, peuvent se ranger en deux classes : ceux qui visent le crédit à court terme et par conséquent le petit commerce, ceux qui concernent le crédit à longue échéance et partant le grand commerce d'exportation.

Les premiers ou bien font appel à l'intervention de l'État ou bien comptent sur l'initiative privée. A la fin de 1915, M. Dausset, conseiller municipal de Paris, proposait à la Commission mixte du département de la Seine un système pouvant avoir une action immédiate. On demanderait aux pouvoirs publics de réaliser sans retard l'établissement d'une caisse de prêts aux petits commerçants et aux petits industriels de Paris et du département, analogue à celle qui a fonctionné après les inondations de 1910. Ce devaient être uniquement des prêts sur l'honneur, sans autre gage que la valeur et la moralité personnelle de l'emprunteur. Une avance de 100 millions, garantie par la Ville et l'État, serait faite à cet effet par la Banque de France[1]. Mais combattu à la fois par ceux qui le

1. Voir le volume : *Travaux des Commissions mixtes* (t. I, p. 59).

trouvaient insuffisant et par ceux qui lui reprochaient de faire intervenir la communauté[1], le projet n'aboutit pas.

On s'est retrouvé en présence de la loi votée le 19 mars 1914 par la Chambre des députés, mais demeurée depuis lors en souffrance devant le Sénat. Elle invitait les intéressés à se grouper en sociétés de caution mutuelle, qui endosseraient les billets de leurs adhérents et leur conféreraient ainsi une solvabilité supérieure, si bien que ces billets seraient escomptés sans obstacle par les grands établissements. Elle contenait aussi des dispositions en faveur des banques populaires ou banques coopératives qui répartissent leurs bénéfices entre leurs clients, au lieu de les distribuer sous forme de dividendes à des actionnaires, et elle leur attribuait 12 millions sans intérêt sur l'avance de 20 millions consentie par la Banque de France à l'État en 1911, lorsqu'on renouvela son privilège.

Malheureusement la Commission spéciale du Sénat a voulu, à l'imitation de ce qui se passe pour le Crédit agricole, greffer sur les Sociétés de caution mutuelle des banques régionales et même une banque centrale de crédit mutuel. On ne s'est point entendu et le vote a été retardé, mais il est aujourd'hui acquis[2].

Des tentatives privées ont essayé de suppléer à la lenteur de l'action parlementaire. Je n'en citerai qu'un exemple. J'ai entre les mains les statuts d'une banque de commandites qui, avec un capital initial de 100 000 francs lequel doit être porté plus tard à un million, s'est constituée au mois de mars 1915, à Paris, 17, boulevard Saint-Martin. Je n'ai point à en appré-

1. Voir *Le Temps* du 10 janvier 1916.

2. La proposition de loi de M. Jean Codet, relative à l'application du crédit mutuel aux ouvriers, fabricants et commerçants ainsi qu'aux sociétés coopératives a été discutée le 1er février 1917 au Sénat, qui a définitivement adopté (sauf les titres III et IV), le projet voté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie. Il s'applique aux sociétés de caution mutuelle et aux banques populaires. La loi a été résumée et commentée par un de ceux qui l'ont fait aboutir, M. Landry, dans *Le Petit Parisien* du 2 mars 1917.

cier la solidité non plus que celle des entreprises semblables, qui ont pu se fonder durant la guerre. Je dirai seulement qu'il se dessine un mouvement pour développer ou faire revivre les banques locales, qui avaient été pour la plupart étouffées par leurs puissantes concurrentes des grandes villes. Elles ont en effet l'avantage de connaître les clients qui s'adressent à elles, leurs ressources et les garanties qu'offrent leurs biens et leur valeur personnelle.

Pour le crédit à longue échéance, la Chambre avait voté la création d'un établissement appelé : *Crédit à l'industrie et au commerce de France*, qui aurait accordé des prêts d'un an à vingt-cinq ans garantis par des hypothèques ou d'autres sûretés réelles, telles qu'une caution ou une police d'assurance sur la vie. Il aurait été contrôlé et subventionné par l'État, qui lui aurait donné cinq millions destinés à servir de fonds de réserve et il aurait recruté son capital roulant au moyen d'obligations émises sur le modèle de celles du Crédit foncier. Mais le Sénat a craint d'engager la responsabilité de l'État dans des aventures périlleuses et cet excès de scrupule, inspiré de la doctrine du *Laissez faire*, a arrêté net ce que les députés avaient élaboré.

D'autres initiatives se sont fait jour. Un projet a été présenté par M. Louis Polac au *Comité républicain du Commerce et de l'Industrie*. Il aurait voulu des banques qui fussent spécialisées, non seulement dans certains genres de services, mais encore dans des régions déterminées, et dont chaque filiale ou succursale fût, pour le pays environnant, grâce aux renseignements recueillis, le guide et le fourrier du négoce français.

Un autre projet a été formulé par M. Jacques Stern; et *les Chambres de Commerce*, *l'Office national du Commerce extérieur*, consultés à ce sujet par M. Jules Roche, ont répondu en réclamant la fondation d'une *Banque d'exportation* qui

permît aux commerçants français de lutter avec les longs crédits de leurs concurrents allemands[1].

L'accord sur le principe et sur la nécessité de faire quelque chose paraît être unanime. Par quelle rivalité de systèmes ou par quelles oppositions sourdes, par quelle mollesse de volonté ou par quel désir de trop bien faire la réalisation est-elle entravée? Je l'ignore; mais il est certain qu'on perd à discuter et à tergiverser un temps précieux.

On parle cependant d'une banque internationale anglo-franco-russe qui fonctionnerait comme une Chambre de compensation, de façon à faciliter par de simples virements d'écritures le règlement des comptes entre les commerçants des trois pays alliés. Un des effets de la guerre sera certainement de populariser en France l'habitude anglaise et américaine de payer par chèques ses dépenses courantes et de réduire ainsi de plus en plus la circulation du numéraire et des billets[2].

Espérons que la réforme bancaire n'en restera pas là et que la France sera enfin dotée d'instruments de crédit moins imparfaits que ceux dont l'insuffisance lui a été jusqu'à présent si nuisible[3].

*
* *

Nous touchons déjà ici à ses relations avec les nations étrangères; mais il faut insister sur les modifications probables de sa politique commerciale.

Ce n'est pas le moment de reprendre l'interminable contro-

1. *Le Parlement et l'Opinion* (avril 1915).
2. *Ibidem* (juillet 1916, p. 540).
3. Je mentionne dans la revue socialiste, *L'Avenir*, de novembre 1916, un article contre le privilège de la Banque de France; dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris* (oct., nov., déc. 1916), un programme de réformes économiques élaboré sous la présidence de M. Raoul Péret et s'occupant surtout de la question bancaire; un projet de *Banque nationale* par Jean Fachan (1917, Rousseau et Cie).

verse entre les deux théories qui s'entrechoquent sur la question des frontières économiques; l'une qui veut les ouvrir toutes grandes, l'autre qui en demande la fermeture hermétique. Il suffit de remarquer qu'aucun des deux systèmes, libre-échange et protectionnisme, n'est nulle part pratiqué avec une rigueur absolue; ce qui domine dans la réalité, ce sont des compromis entre les deux, compromis qui penchent tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, chacun ayant ses avantages et sa raison d'être suivant les circonstances et suivant la situation d'un peuple à l'égard de ses voisins et concurrents.

En quel sens la guerre incline-t-elle les nations? Point de doute à ce sujet. Elle est défavorable au laissez faire, en contraignant les peuples à concentrer leurs forces pour se défendre. Le libre-échange, qui est le laissez faire en matière de douanes, est par cela seul renvoyé à des temps meilleurs, vu qu'un fossé de sang et de haines sépare, au moins pour une certaine durée, les pays belligérants. Cela est vrai surtout dans la guerre actuelle, à cause du caractère de sauvagerie que les Allemands lui ont imprimé dès le début. Aussi ne faut-il pas s'étonner si en Angleterre, dans un Congrès tenu en 1916, la Chambre de commerce de Manchester, c'est-à-dire de la ville qui fut le berceau de la théorie libre-échangiste, a cru devoir abandonner provisoirement son idéal traditionnel et accepter pour l'avenir un relèvement des tarifs douaniers entre l'Empire britannique et les puissances qui sont aujourd'hui ses ennemies.

En France, il va de soi que le traité de Francfort, dont l'article 11 stipulait en faveur de l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée, est devenu, dès la déclaration de guerre, un chiffon de papier. Mais va-t-on se contenter d'enlever aux sujets du kaiser le privilège dont ils usaient et abusaient?

Il reste sans doute des apôtres intransigeants du libre-échange

pour désirer qu'on s'en tienne là[1]. Des âmes débonnaires, appartenant à l'Internationale ouvrière ou à l'Internationale du capital, se sont émues de l'intention exprimée par des Français de boycotter pendant quelque temps les produits germaniques, tout au moins d'en soumettre l'entrée à des restrictions rigoureuses. On a dit : Songez que l'Allemagne a des produits dont nous ne pouvons point nous passer; que, si nous ne lui achetons rien, elle ne nous achètera pas davantage; qu'élever une barrière entre elle et notre marché, c'est augmenter chez nous le coût de la vie; que vouloir l'accabler, quand nous serons vainqueurs, serait mentir aux traditions de la générosité française.

Je ne veux pas rechercher si par hasard sous cette apparence humanitaire autant qu'utilitaire ne se cacheraient pas les tenaces sympathies allemandes de quelques marxistes impénitents ou les appétits sournois de quelques grands commerçants et banquiers qui songent à se rouvrir une source de profits, dût-elle être préjudiciable à leurs concitoyens. Je veux croire à la pureté des sentiments de ceux qui professent si prématurément le pardon des injures; je suis convaincu que beaucoup parmi eux n'ont en vue que l'intérêt de la patrie et le réveil de la fraternité humaine. Mais je ne pense pas qu'ils aient chance d'être écoutés et qu'ils soient à l'unisson de la nation.

D'autres, sans réclamer cette amnistie hâtive des cruautés commises, sont hostiles à toute prolongation de la guerre économique après la guerre, à tout boycottage systématique des produits austro-allemands; mais ils admettraient qu'on leur refusât libre accès aux pays de l'Entente, tant que les deux Empires centraux n'auraient pas consenti à limiter leurs armements et adhéré au principe de l'arbitrage[2].

1. Voir l'étude de M. Max Hoschiller, dans la *Revue de Paris* (mai 1916) et la réponse qu'y a faite M. Herriot dans *La Dépêche de Toulouse* (8 juin 1916).

2. *L'Avenir* (septembre 1916), Charles Gide, *Le régime commercial après la guerre*.

Je doute que l'engagement de ne plus menacer ni attaquer l'Europe suffise à la rassurer et à la garantir contre l'ambition pangermaniste et contre la concurrence déloyale dont les Allemands furent coutumiers avant la guerre[1]. Nul n'ignore hélas! ce que valent les engagements les plus solennels pour ceux qui ont si impudemment violé la neutralité de la Belgique.

C'est pourquoi sans doute, en France comme en Angleterre, la grande majorité paraît se rallier à un programme que l'on peut résumer ainsi : Régime de défaveur à l'égard des États qui nous ont fait la guerre implacable que l'on sait; entente et alliance économiques avec ceux qui ont contracté avec nous une alliance militaire; conditions intermédiaires accordées aux neutres moyennant réciprocité.

Ceux qui défendent ce programme estiment, non sans raison, que les atrocités, les destructions inutiles, les pillages savants commis de gaîté de cœur par les Allemands légitiment amplement la volonté de les isoler et de les parquer, comme des fauves inquiétants, derrière de solides grillages, durant un certain nombre d'années expiatoires.

La leçon terrible infligée à la France leur paraît plus que suffisante pour la corriger de son laisser aller et d'une bonhomie qui ne serait plus désormais naïveté, mais sottise. La prolongation de son attitude combative leur semble indispensable. C'est aussi l'avis de tous ses alliés, puisque, dans la conférence tenue à Paris en juin 1916 par leurs représentants, ils s'engagent à lutter encore solidairement, pendant une période à déterminer, contre les procédés d'intrusion pratiqués par leurs ennemis communs.

Les Allemands eux-mêmes, dans un accès de franchise orgueilleuse, ont claironné qu'ils avaient fait à l'étranger de formidables achats de matières premières, afin de pouvoir, dès

1. Les États-Unis songent eux-mêmes à réprimer le *dumping* et à le punir comme « unfair competition ».

la signature de la paix, produire à meilleur marché que n'importe qui; qu'ils tenaient de plus en réserve un stock énorme de marchandises dont ils comptent inonder alors les autres contrées; et je rappelle qu'en les vendant hors de leurs frontières au-dessous du prix de revient, en pratiquant le dumping, ils espèrent décourager et tuer toute concurrence. Ce serait vraiment un métier de dupes que de leur permettre cette agression détournée et très sagement les alliés entendent la rendre impossible en assujettissant les marchandises et les navires des puissances qu'ils combattent à des règles particulières arrêtées en commun. Conformément aux vœux exprimés par la *Ligue anti-austro-allemande* (mars 1915), ils vont jusqu'à promettre d'interdire sur leurs territoires l'exercice par les sujets ennemis de certaines industries ou professions intéressant la défense ou l'indépendance économique de la nation.

Cette série de précautions s'étend aux produits masqués qui pourraient être introduits sous une étiquette menteuse. Il importe, pour la loyauté du trafic, que chaque objet mis en vente se présente en arborant crânement sa cocarde, en portant son certificat d'origine, et il y a apparence qu'on arrivera sur ce point à éliminer les fraudes en exigeant sur toute marchandise une triple marque de fabrique : individuelle, corporative et nationale, indiquant la maison, le syndicat et le pays dont elle relève [1].

C'est aussi pour assurer la loyauté des opérations d'échange que M. Clémentel a déposé, en janvier 1917, un projet de loi qui institue ce que ses auteurs appellent « l'état civil des éta-

1. Voir *Le Parlement et l'Opinion* (avril 1916) : *Les marques collectives* par M. Legouez; et *Le Petit Parisien* (12 février 1916), — Interview de M. David — Mennet sur la société : *Union nationale intersyndicale des marques collectives*. — *Le Comité international des associations anti-germaniques* s'occupe de préparer les projets de loi qu'il recommandera aux divers gouvernements alliés pour lutter contre la concurrence allemande (*Bulletin de la Ligue anti-austro-allemande* (décembre 1916, p. 5).

blissements commerciaux[1] ». Il s'agit de créer, comme en Suisse, un Registre du Commerce, où non seulement sera inscrite toute maison française, mais où toute maison étrangère, ayant en France son principal établissement ou même simplement une succursale ou une agence, devra être immatriculée et fournir toutes les indications requises des négociants français.

Le commerçant étranger sera tenu de déclarer sa nationalité d'origine et, au cas où il aurait acquis une autre nationalité, le mode et la date d'acquisition de celle-ci; s'il s'agit d'une Société, elle devra indiquer la nationalité des associés, des administrateurs, des gérants ou directeurs. C'est à la fois une centralisation de renseignements qui jusqu'ici étaient épars et difficiles à recueillir et une précaution contre les entreprises qui se donnaient trop aisément une apparence française.

De même, pour les brevets d'invention, obstacle sera mis aux annexions industrielles que l'Allemagne, grande emprunteuse et perfectionneuse des trouvailles d'autrui, a opérées sans scrupule et sans relâche. D'après les « dix commandements » du comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne aux États-Unis, les vaincus, dont il escomptait la défaite, devaient être astreints à laisser les Allemands exploiter chez eux leurs brevets, sans réciprocité, pendant vingt-cinq ans. Les vœux les plus hostiles à nos ennemis ne sont pas allés jusque-là; mais une révision de notre législation[2] sur les brevets s'impose pour assurer aux inventeurs français le légitime bénéfice de leurs créations et les alliés ont convenu d'adopter un régime autant que possible identique pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique.

1. *Revue anti-allemande*, janvier 1917, p. 15.
2. Voir plus loin ch. XIII.

*
* *

Tels sont les principaux aspects de l'œuvre négative qui se poursuit, mais elle serait presque stérile, en tout cas, fort insuffisante, si elle n'était doublée d'une œuvre positive autrement vaste et féconde.

Il s'agit de nouer ou de resserrer avec les pays étrangers des relations commerciales et le problème se présente sous deux faces diverses suivant la nature de ces pays.

Avec les alliés, un essai gros de conséquences va être tenté : la formation d'un bloc économique, dont toutes les parties composantes auront sur les points essentiels des règlements pareils. Deux organismes[1], représentant l'un les autorités exécutives, l'autre les autorités législatives des différentes nations, travaillent à cette unification, qui sera continuée par des délégués techniques permanents. De plus les États associés entendent s'accorder des privilèges mutuels, tels que services directs rapides et tarifs réduits de transport et de douane, s'assurer les uns aux autres les matières premières dont ils peuvent avoir besoin, se traiter en amis liés par un réciproque traitement de faveur. Si l'on pense que le bloc économique ainsi formé comprendrait tout l'Empire britannique, la Russie, la France, le Japon, la Belgique, la Serbie, l'Italie, le Portugal, la Roumanie, peut-être l'Amérique du Nord, le Brésil, la Bolivie, la Chine, — on imagine sans peine la puissance qu'aurait une fédération douanière de ce genre, embrassant les deux tiers de la planète. Sans doute elle n'est pas facile à organiser; il y a des oppositions d'intérêts à concilier. Mais la constitution, même imparfaite, de ces États-Unis sur le terrain économique n'en serait pas moins un fait d'importance capitale. Ce ne serait

1. 1° *Conférence économique des gouvernements alliés*; 2° *Conférence parlementaire internationale du commerce.*

pas seulement un rempart opposé au bloc germanique; ce serait aussi et surtout l'embryon d'une organisation internationale du globe tout entier.

Avec les neutres, il n'est pas possible de rêver, dès à présent, une entente aussi étroite. Mais il est permis d'espérer, si l'accord des alliés est solide, que l'ensemble formidable résultant de leur groupement aura, à la façon des corps astronomiques, une force d'attraction proportionnée à sa masse; et, comme les pays restés en dehors auront intérêt à s'y rattacher, on peut, sans trop d'optimisme, prévoir que le cercle primitif ira s'élargissant. Les États petits ou grands, auxquels des conditions moins favorables auront été faites dès l'abord, demanderont part aux préférences réciproques que se seront réservées les nations ayant versé leur sang pour la cause du droit outragé et elles consentiront, pour l'obtenir, des sacrifices et des avantages correspondants.

Outre les mesures qui lui sont communes avec ses alliés, la France en a d'autres à prendre qui lui sont spéciales[1].

Elle a d'abord à perfectionner, en les accommodant aux circonstances nouvelles, un certain nombre d'institutions officielles qui n'ont pas donné tout le rendement qu'on pouvait en attendre.

N'est-il pas temps que nos agents consulaires, qui trop souvent étaient des Messieurs de la carrière, des diplomates élégants, ou de jeunes bourgeois bien en cour, peu initiés les uns et les autres aux questions économiques, deviennent les pionniers et les fourriers du commerce français? Quelques-uns ont sans doute envoyé des rapports très intéressants, qui d'ailleurs ont dormi pour la plupart dans des cartons; mais combien d'entre eux ignoraient la langue du pays où ils étaient envoyés et où ils ne faisaient que paraître et disparaître comme les per-

1. *Enquête sur la production française et la concurrence étrangère.* Rapport de M. Hauser publié par l'*Association nationale d'expansion économique* (1917).

sonnages d'une lanterne magique! J'ai vu ainsi cinq consuls se succéder à Florence en l'espace de cinq ans; l'un d'eux y demeura six semaines; un autre n'eut pas même un domicile indépendant et le drapeau tricolore flotta pendant tout son séjour sur la maison où il prenait pension. Comment ces nomades auraient-ils pu exercer une influence sérieuse autour d'eux?

Aussi une proposition de loi[1] déposée à la Chambre demande-t-elle que l'on sépare nettement la carrière diplomatique et la carrière consulaire; que les futurs consuls, après un concours, où les aptitudes et les connaissances commerciales tiendront le premier rang, fassent un stage de deux ans dans des *Consulats à l'intérieur*, institués dans sept de nos plus grandes villes; qu'ils soient ensuite attachés pour dix ans à la zone étrangère dans laquelle ils auront été nommés; qu'ils ne soient autorisés qu'une seule fois à en changer, mais qu'ils puissent y avancer sur place.

On pourrait aussi imprimer une impulsion plus vigoureuse à notre *Office national du Commerce extérieur*. Créé en 1898, il a langui, faute d'avoir les moyens d'agir et de se développer. Le Parlement[2] songe à lui donner ces moyens. Il est question de lui accorder un budget de 250000 francs et la franchise postale pour ses envois, le droit d'ouvrir des enquêtes à l'étranger et de correspondre directement avec les agents du corps consulaire; question, aussi d'y attacher des traducteurs et des élèves-consuls, d'y annexer une école pratique de langues vivantes et un musée d'échantillons, d'en faire en un mot ce qu'il devrait être, le guide de nos fabricants et négociants exportateurs.

1. *Journal Officiel* (11 juillet 1916). Annexe 2234.
2. Proposition de loi n° 796. Rapports de MM. Raoul Péret et Adolphe Landry. Voir *Le Parlement et l'Opinion* (avril 1915, p. 19; août 1915, p. 22; juillet 1916, p. 732). Le projet de loi a été voté par le Sénat, le 1er février 1917.

L'initiative privée se joint à l'initiative parlementaire. Il s'est constitué le 27 avril 1915 une *Union nationale pour l'Exportation des produits français* [1], qui s'interdit toute opération de commerce, mais qui vise à faciliter notre expansion économique dans les contrées exotiques, en groupant les efforts isolés pour les fondre dans une action collective. On voit que les bonnes volontés ne manquent pas [2].

Pour les stimuler et les coordonner, peut-être ne serait-il pas inutile d'élargir les bases électorales sur lesquelles reposent nos Chambres de commerce, qui, par suite de leur recrutement dans un cercle trop restreint, se sont plus d'une fois montrées timides en face des innovations [3].

Pourquoi n'imposerait-on pas aux meilleurs élèves sortant de nos Écoles supérieures de commerce un séjour à l'étranger avec bourse de voyage?

Qu'est-ce qui empêcherait nos établissements français d'éducation dans le Levant et dans l'Amérique du Sud de développer l'enseignement professionnel et de former ainsi des hommes pratiques, Français du dehors, qui seraient capables de rendre d'éminents services à la prospérité de la mère patrie? Et, réciproquement, est-il si difficile d'attirer en France dans nos écoles de jeunes étrangers qui, à leur retour dans leur pays d'origine, seraient les meilleurs propagateurs de nos goûts et de nos produits?

1. Voir *La Dépêche de Toulouse* (17 octobre 1915).
2. Consulter sur tout cela *L'Exportateur français* (24, boulevard des Italiens).
3. *L'Information universelle* (17 mai 1916). Rapport de M. Hennessy sur les Conseils économiques régionaux. M. Jouanny souhaiterait que l'organisation de ces Chambres de commerce fût la même sur toute l'étendue du territoire français; que la réunion de leurs présidents, où chaque Chambre a une voix, quelle que soit son importance, où par conséquent Guingamp peut annuler Marseille ou Lyon, devînt une sorte de Parlement commercial où chaque Chambre aurait un nombre de voix proportionnel aux intérêts économiques qu'elle représente, ce qui est possible à établir avec la déclaration obligatoire qu'exige la loi pour l'impôt sur le revenu.

De toutes parts des appels sont adressés à nos commerçants pour qu'ils regardent et agissent au delà de nos frontières[1].

Ils sont invités avant tout à se souvenir que la France est la seconde puissance coloniale du monde; qu'elle leur offre ainsi un vaste champ d'exploitation, où ils ont eu le tort de se laisser devancer par des concurrents étrangers ou même hostiles. En Algérie, l'alfa, dont on fait de bon papier, n'est guère recueilli que par des compagnies anglaises. La Tunisie importait chaque année plusieurs millions d'articles venant d'Allemagne (verrerie, tissus, meubles, bijouterie, horlogerie, carrosserie, etc.). Le Maroc était inondé de produits ayant la même provenance. La première chose à faire est de reconquérir ces marchés qui logiquement doivent être pour la métropole des débouchés naturels. Cela se lie à la création d'Instituts coloniaux[2] où l'on dressera les futurs colonisateurs, au développement de notre marine marchande et à celui de l'immigration française, lequel dépend lui-même du progrès nécessaire et possible de la natalité en notre pays. La mise en valeur des colonies et des pays de protectorat, le resserrement de leurs rapports avec la France sont des œuvres rémunératrices où les capitaux en quête de gain peuvent aisément trouver satisfaction. Café, riz, caoutchouc, coton, pâte à papier, bois de tout genre, bétail sont au nombre des denrées qu'elles nous fourniront en abondance, quand nous le voudrons.

Mais il y a bien d'autres contrées où le commerce français peut élargir sa place au soleil. Je prendrai comme exemple la Russie, qui lui offre une aire immense. En 1913, la part de la France dans les importations du grand Empire était seulement de 56 millions de roubles contre 677 millions à l'Allemagne et à l'Autriche. C'était une désastreuse infériorité. En vain la

1. M. Gaston Moch a proposé la création d'une monnaie internationale (voir *L'Information universelle*, 4 juin 1917).

2. Voir *Le Parlement et l'Opinion*, mai 1916, p. 520.

Chambre de commerce française à Pétersbourg, qui ne s'appelait pas encore Pétrograd, en avait-elle signalé le danger. En vain avait-on fondé à Paris, à la veille de la guerre, une Société anonyme[1] intitulée : *Magasins généraux de France en Russie.* On n'était pas arrivé à déclencher un mouvement sérieux de nos marchandises vers les rives de la Néva et de la Volga. Il est à présumer que les événements en cours seront plus éloquents que toutes les propagandes parlées ou écrites. La Chambre de commerce française de Pétrograd s'est décidée à sortir des appels vagues et des généralités[2]; elle est entrée dans l'action; elle s'engage à aider au placement des jeunes Français, à s'adjoindre des interprètes, à créer un bureau de traduction, à établir des catalogues avec prix courants, à fonctionner comme un tribunal arbitral, pour résoudre à l'amiable les différends qui peuvent surgir pour recouvrements, contrefaçons, etc.; elle prépare un manuel qui renseignera nos nationaux sur toutes les formalités requises pour leurs expéditions en Russie et un autre manuel qui fera connaître aux Russes les usages et lois de la France; elle compte publier une feuille périodique tenant les uns et les autres au courant des articles demandés et offerts, et organiser un musée permanent de modèles et d'échantillons où l'acheteur pourra choisir ce qu'il lui plaira de commander. Pour cette besogne patriotique elle a obtenu le concours financier des Chambres de commerce de Lyon, de Paris et autres grands centres.

De son côté la Société anonyme des *Magasins généraux de France en Russie* a augmenté son capital, créé des agences à Moscou, à Nijni-Novgorod, veut installer des vitrines où les produits français seront exposés à la vue de la clientèle russe, et activer la propagande en leur faveur par voie d'annonces,

1. Siège social : 27, boulevard des Italiens.
2. *Le Temps* (18 avril 1916).

d'affiches, d'albums, de conférences, de films cinématographiques, voire même de concerts et de fêtes.

Si ces efforts persévèrent et réussissent; si, comme il faut l'espérer, l'Empire russe parvient à s'assurer de libres issues et des transports directs vers l'Europe Occidentale; si la ligne de chemin de fer Paris-Trieste-Odessa se réalise, la France peut avoir, comme vendeuse et acheteuse, dans le domaine de son alliée une place de premier ordre qu'elle a bien méritée par la part prépondérante que ses capitaux ont prise à la mise en valeur de l'immense territoire.

Avec l'Italie un pareil accroissement des échanges est en bonne voie. Dès le mois de septembre 1915, à Cernobbio sur le lac de Côme, dans la villa d'Este, se réunissaient des hommes d'État appartenant aux deux pays pour faire succéder la solidarité des intérêts à la fraternité des armes. L'Allemagne en 1912 venait au 1er rang, la France au 4e et au 5e parmi les clientes et les fournisseuses du royaume. C'est dire que les relations commerciales étaient médiocres entre les deux sœurs latines. Aujourd'hui une campagne s'est engagée pour créer entre elles une union douanière. Les esprits, des deux côtés des Alpes, ne semblent pas encore être suffisamment préparés pour qu'on puisse en augurer le succès. Mais, des deux parts, des abaissements de tarifs peuvent être étudiés par les deux comités France-Italie et Italia-Francia; des accords peuvent être conclus sur les points qui prêtent à discussion (régime des soies et des soieries, des tissus de laine et de coton, des vins, des huiles, des savons, de la parfumerie etc.), et cela peut dévier du côté du Simplon, du Mont-Cenis et de la Côte d'Azur le plus fort du courant d'échanges qui passait par le Saint-Gothard et la ligne du Brenner[1].

1. *Revue des nations latines* (1er juin 1916). Adolphe Landry : *Le problème douanier franco-italien.* — Mme Vera Eisenstadt : *La fabrique lyonnaise et le moulinage italien* (publication de l'*Institut français* de Milan).

Avec l'Angleterre notre commerce se chiffrait en 1913 par plus de deux milliards et demi. La Grande-Bretagne venait, pour les importations et les exportations, en tête de tous les pays qui trafiquent avec la France. Il n'y a qu'à continuer un mouvement qui ne semble pas devoir s'arrêter. Les deux pays, qui ont tant à apprendre l'un de l'autre et qui sont en quelque sorte complémentaires, rapprochés aujourd'hui non pas seulement par le péril commun, mais par le fait exceptionnel qu'ils traversent au même moment une phase semblable de leur évolution sociale[1], ont tout avantage à communiquer plus intimement; le tunnel sous la Manche, qui doit les unir plus étroitement, paraît sortir du domaine de l'utopie et l'adoption du système décimal, qui semble avoir des chances sérieuses en Grande-Bretagne[2], créera un lien de plus entre les deux nations.

Je ne veux pas faire le tour du globe et passer en revue toutes les chances d'extension dont peut se flatter le commerce français. Je me borne à dire qu'il peut grandir aux États-Unis, en se défaisant du mauvais goût qui trahissait dans nos modes une infiltration germanique; que le Canada, se souvenant de ses origines normandes, semble disposé à lui faire accueil; que surtout l'Amérique latine, celle qui parle espagnol ou portugais, a beaucoup à nous fournir et beaucoup à nous emprunter, et que le Brésil, la République argentine, le Pérou, le Guatémala, sans compter le Mexique, où les Français de Barcelonnette ont depuis longtemps de si nombreux intérêts, témoignent à la France une sympathie qui pourrait aisément se manifester en matière économique[3].

Seulement (et c'est ce qu'il importe de ne pas oublier) toutes

1. Voir dans *La Dépêche de Toulouse* (7 août 1916) l'article où j'ai établi l'importance et la réalité du fait.

2. *L'Information universelle* (16 avril 1916); *Le Journal* (21 juillet 1916).

3. Voir surtout *L'Information universelle*, *Le Monde latin* et le *Bulletin de l'Idée française à l'étranger*. — Dans la *Revue bleue* (3 mars 1917), *La guerre et l'expansion économique française à l'étranger*, par MM. Jules Siegfried et Raoul Péret.

les perspectives brillantes qu'on peut faire chatoyer devant les regards de nos commerçants ne seraient qu'un vain mirage, s'ils restaient fidèles aux routines dans lesquelles ils se sont enlisés si longtemps. Il ne faut pas qu'ils se fient pour réussir au secours de l'État-Providence; il faut qu'ils se mettent eux-mêmes à l'œuvre, qu'ils se remuent et se réforment. Il ne dépend pas uniquement d'eux de changer le caractère des produits qu'ils ont à exporter; mais il dépend entièrement d'eux de changer leurs méthodes commerciales [1].

Or, de l'avis général, elles sont défectueuses sur plusieurs points : 1° Paiements réclamés trop tôt aux acheteurs étrangers, traites souvent à trente jours ou tout au plus à trois mois, comme dans le commerce intérieur. Des crédits plus longs sont nécessaires, ce qui d'ailleurs n'est possible aux exportateurs que si les banques leur consentent à eux-mêmes des crédits à longue échéance.

2° Manque de souplesse à l'égard des goûts manifestés par les clients. Il serait habile d'avoir plus de condescendance envers leurs préférences, voire même leurs caprices; qui refuse de s'y plier fait le jeu des concurrents.

3° Livraisons peu rapides et peu exactes, aggravées quelquefois par un mauvais emballage. Ce qu'on expédie arrive en retard ou avarié, ou bien n'est pas ce qui a été demandé; et le destinataire mécontent s'adresse à un autre marchand.

4° Propension fâcheuse à attendre les commandes, ce qui est sans doute une attitude pleine de dignité, mais constitue une infériorité grave à l'égard de ceux qui savent les provoquer. Il serait sage, à défaut du déplacement personnel, d'envoyer des commis voyageurs nombreux et intelligents sans lésiner sur les frais de route. En Suisse, par exemple, l'Allemagne en jette trois fois plus que la France. La Chambre de commerce de

1. *Le Parlement et l'Opinion* (janvier 1915). Article de Raoul Péret sur *Les méthodes commerciales*.

Rouen a fondé[1] un *Comité Normand d'encouragement* pour la formation de représentants français à l'étranger. C'est un bon exemple à suivre. Si les commerçants veulent se défaire de manières d'agir qui ne conviennent plus à notre âge de concurrence fébrile et universelle, s'ils savent associer leurs forces, s'ils rencontrent chez nos agents officiels et chez nos banquiers l'aide qu'ils sont en droit de réclamer d'eux, ils peuvent espérer, dans leur sphère d'action, des victoires dignes de celles que remportent nos soldats, et c'est par cette parole d'espérance que je veux terminer ces considérations sur l'avenir du commerce français au lendemain de la paix future.

1. *L'Information universelle* (22 décembre 1915).

DEUXIÈME PARTIE

LA PRODUCTION

Après les répercussions subies par le commerce, il convient d'étudier celles qui ont atteint la production sous ses deux formes : *industrielle et agricole.*

CHAPITRE VI

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

En quoi l'industrie française a été gênée ou favorisée par la guerre.

Au premier abord, on a les yeux crevés par les pertes qui la frappent. Les régions de France envahies par l'ennemi sont celles où les usines étaient le plus nombreuses et le plus actives, le charbon de terre et les minerais le plus abondants. Ce n'est pas seulement pour des raisons stratégiques que les Allemands ont opéré leur poussée sur la Belgique et le Nord de la France; c'est aussi pour des motifs économiques. Ils comptaient se défaire ainsi, par un moyen radical, de concurrents qui leur portaient ombrage. Ils étaient guidés dans leurs pillages et dévastations méthodiques, non point par des nécessités militaires ou par le simple plaisir de mal faire, mais par un calcul savant et barbare, assurer à l'Allemagne la succession des

fabriques qu'ils détruisaient. Et c'est ainsi qu'ils emportaient de Roubaix les provisions de laine qui s'y trouvaient accumulées, des filatures et tissages bombardés ou incendiés les métiers perfectionnés et les machines-outils qui pouvaient leur être utiles chez eux. C'est ainsi qu'ils saisissaient et exploitaient à leur profit les mines de houille de Lens et les mines de fer de Briey, dont la conquête fut l'une des causes de la ruée allemande : car sur tous les programmes du parti pangermaniste figurait l'annexion des territoires qui possédaient ces sources de richesse.

Rien que dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes et des Vosges, qui ont été le plus éprouvés, une puissance de 991 276 chevaux-vapeur était annulée presque totalement par l'invasion et l'on peut évaluer le nombre des appareils à vapeur qui étaient enlevés d'un seul coup à la France environ au tiers de ceux qu'elle utilisait. Il est aisé de se figurer d'après cela le déficit dont étaient victimes ses industries, surtout les mines et charbonnages, la métallurgie, le tissage, la filature, les brasseries et sucreries [1].

Dans le reste du pays, il ne se produisit pas une paralysie aussi complète et aussi durable; mais il y eut quantité de malaises et d'arrêts partiels. Avant la guerre, en 1912, on comptait en France 63 032 établissements, 487 090 machines à vapeur donnant une force de 2 951 743 chevaux-vapeur. On peut estimer à moitié le chiffre des établissements qui s'arrêtèrent et aux deux tiers la réduction du personnel. Beaucoup d'usines fermèrent, parce que le patron, les ingénieurs, les ouvriers étaient partis pour l'armée [2]. Beaucoup souffrirent du manque de matières premières, renchéries par la crise de transports et par les tarifs douaniers : houille, pâte de bois, pour la fabrication

1. *Annuaire statistique*, vol. XXXIII.
2. Conférence de M. Robert Pinon, *Les industries métallurgiques et la guerre*, dans le volume : *La guerre et la vie économique* (F. Alcan, Paris, 1916).

du papier, wolfram pour celle de l'acier, etc. Beaucoup pâtirent de l'insuffisance d'outillage, les machines dont elles se servaient étant de provenance allemande et ne pouvant être réparées ou remplacées du jour au lendemain. Beaucoup eurent à se plaindre de la difficulté de se procurer du crédit; obligées d'acheter au comptant les matériaux dont elles avaient besoin, elles durent refuser plus d'une fois des commandes[1]. D'autres cessèrent de fonctionner, faute de clients : ce fut le cas pour les industries de luxe, le superflu passant après le nécessaire. Comme il arrive toujours, les gênes du commerce aggravaient celles de l'industrie et la réciproque était vraie.

Un mouvement de reprise ne tarda pas pourtant à se produire. Il commence, en octobre 1914, après la victoire de la Marne. Des enquêtes, prescrites par le ministère du Travail, offrent les moyens d'en mesurer la marche. Il y en eut cinq d'octobre 1914 à janvier 1916, exécutées par les inspecteurs du travail dans onze circonscriptions ayant pour chef-lieux Paris, Limoges, Dijon, Nancy, Lille, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Lyon[2]. Il va sans dire que ces enquêtes n'ont pu porter sur tous les établissements qui fonctionnaient avant la guerre : dans la région de Lille et dans celle de Nancy une quantité de fabriques importantes étaient provisoirement retranchées de la France ou de la vie; mais le nombre des établissements recensés et visités a été considérable. Les premiers renseignements recueillis (janvier 1915) concernaient seulement 31 676 entreprises occupant en temps normal 1 070 093 personnes. Mais la surface enquêtée n'a cessé de grandir jusqu'au milieu de 1916. La 4e enquête (oct. 1915) touchait 43 794 établissements occupant d'habitude 1 541 772 per-

1. Lettre de M. Laurent-Richard (*Le Temps*, 4 janvier 1915). — Lettre de M. Niclausse (*Le Temps*, 26 février 1916).

2. Une sixième enquête (avril 1916) a porté sur un nombre d'établissements très légèrement supérieur (49 728). Une septième (juillet 1916) n'en a examiné que 46 976. — Une huitième (janvier 1917) en a inspecté 44 860.

sonnes; la 5e (janvier 1916) en atteignait 49 501 ayant un effectif ordinaire de 1 690 453. Si du nombre de 63 032 établissements industriels qui existaient en France avant la guerre on retranche ceux qui étaient pour les enquêteurs hors d'atteinte, parce qu'ils étaient sur le territoire envahi, on peut dire que la quasi-totalité du restant a été comprise dans les investigations ordonnées.

Or à quels résultats ont-elles abouti? Elles nous apprennent que le nombre des établissements ouverts, après une baisse énorme et subite au lendemain de la mobilisation, a suivi depuis lors une progression régulière et ininterrompue. Les chiffres peuvent en témoigner. Pour 100 établissements qui fonctionnaient avant la guerre, il y en eut :

En août 1914	48	En octobre 1915.	80
— octobre 1914.	57	— janvier 1916.	81
— janvier 1915.	65	— avril 1916	84
— avril 1915	71	— juillet 1916	88
— juillet 1916	76	— janvier 1917.	89

Pour résumer tout en deux mots, ce pourcentage a passé de la moitié à plus des 4/5.

Même constatation pour le personnel employé. Le pourcentage, par rapport au nombre d'ouvriers et d'ouvrières travaillant en temps normal, a franchi les degrés suivants [1] :

En août 1914	34	En octobre 1915.	74
— octobre 1914.	44	— janvier 1916.	77
— janvier 1915.	56	— avril —	81
— avril —	62	— juillet —	91
— juillet —	68	— janvier 1917.	98

Le nombre des chômeurs qui fut de 43 p. 100 au début des hostilités s'est réduit avec rapidité. Il n'était déjà plus que de 20 p. 100 en janvier 1915. Il est tombé à 2 p. 100 en octobre 1915; le chômage a presque totalement disparu en jan-

1. *Bulletins du ministère du Travail.* Ces chiffres ont, je ne sais pourquoi, varié suivant que l'on consulte les *Bulletins* de 1915, ceux de juin et de novembre 1916, ou ceux de janvier 1917.

vier 1916 et même l'ensemble des industries accuse, dans les établissements qui ont survécu, un effectif supérieur à celui qu'ils avaient en 1913, parce que les mobilisés (24 p. 100) ont été remplacés par des travailleurs nouveaux : femmes, adolescents, réfugiés, étrangers qui sont italiens, espagnols, annamites, kabyles, marocains, chinois même. On peut donc conclure qu'en dix-huit mois de guerre tout le personnel disponible à l'arrière a été absorbé et suffit à grand'peine à la besogne qui lui incombe.

Sans doute cette reprise a été loin de se faire également dans toutes les régions et dans toutes les industries.

Si nous regardons le pourcentage du personnel travaillant dans les fabriques, nous constatons que les régions de Lyon et de Bordeaux sont très près d'être aussi bien outillées (98 et 90 p. 100), pour la quantité, sinon pour la qualité des travailleurs que dans le temps (en quelque sorte préhistorique) antérieur à la guerre; celles de Limoges, de Marseille, de Paris viennent ensuite. Tout en bas se rangent celles de Lille et de Nancy et je ne pense pas qu'il soit utile d'expliquer pourquoi le Nord, et le Nord-Est de la France, situés dans la zone des armées, ont des effectifs ouvriers moindres que les pays éloignés de la ligne de feu.

Si nous considérons la proportion des établissements ouverts ou rouverts, nous voyons que les circonscriptions de Rouen, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille viennent en tête (94 à 90 p. 100), ce qu'il faut attribuer au redoublement d'activité qu'ont eu nos ports de mer. La région de Paris vient, en revanche, la dernière, probablement parce que les industries de luxe, qui font en grande partie sa richesse et son orgueil, ont été les plus éprouvées, comme il est facile de le prévoir et comme va nous le démontrer une autre statistique.

Si nous recherchons en effet dans quels groupes professionnels la reprise des affaires a été le plus considérable, nous

observons qu'au premier rang se placent, soit pour le nombre des ouvriers, la grande métallurgie, les industries chimiques et alimentaires, la fabrication des étoffes, la manutention et les transports. Demeurent, au contraire, fort au-dessous du niveau moyen le travail des métaux fins et des terres cuites, la taille des pierres précieuses, les industries du livre, de l'ameublement et du bâtiment.

Il n'est pas difficile d'en deviner les raisons et nous pouvons sans témérité affirmer que la progression a été plus rapide et plus forte dans les industries qui, d'une façon ou d'une autre, intéressaient la défense ou l'existence nationale.

Ce réveil fut entravé par les mobilisations et révisions successives qui ôtaient toute sécurité à beaucoup de ceux qui s'étaient remis à l'ouvrage; par la difficulté d'enlever au front ou aux dépôts des hommes en état de combattre[1]. Il le fut aussi par les réquisitions qui réclamaient telle ou telle usine ou telle ou telle catégorie d'ouvriers pour la fabrication des canons ou des munitions. A certains moments on put constater des régressions vers des produits qui depuis longtemps avaient cessé de plaire aux consommateurs; ainsi les plumes d'oie faillirent se substituer aux plumes d'acier qui devenaient rares sur le marché ; ainsi le sucre de canne eut un regain de faveur aux dépens du sucre de betterave; ainsi la cassonnade, le sucre granulé, la saccharine même bénéficièrent de la disette de sucre blanc raffiné. En certains cas l'apathie de quelques grands fabricants recula devant l'effort qu'il fallait faire pour se plier à des conditions nouvelles[2]. Le plus souvent toutefois les lacunes constatées furent comblées par des créations, des déplacements ou des transformations. Un Lillois, chassé de

1. Il y eut des embusqués parmi les ouvriers maintenus ou rappelés dans les usines. On a cité un notaire et un flûtiste qui se glissèrent dans une fabrique d'obus. (Conférence de M. Robert Pinon.)

2. *Le Parlement et l'Opinion* (janvier 1915). Article de M. Raoul Péret.

son pays natal, transporta sa filature en Normandie[1]. D'autres s'établirent dans le Midi, dans les Alpes, dans le centre ou modifièrent à la hâte leur outillage. Des charbonnages jusqu'alors inutilisés furent mis en exploitation.

Mais ici il faut distinguer les industries travaillant surtout pour l'armée de celles qui travaillent pour les civils et pour l'exportation.

*
* *

Dans les premières un coup de fouet fut donné à la production par l'idée dont M. Charles Humbert, directeur du *Journal*, fut l'infatigable propagateur : à savoir que la guerre est devenue de nos jours une immense entreprise industrielle; qu'il faut par conséquent en ce domaine une mobilisation aussi intensive que la mobilisation militaire. Le ministre de la Guerre, M. Millerand, dès septembre 1914, prit l'excellente initiative de se mettre en relations permanentes avec les grands industriels, afin d'activer la confection des obus de 75. On en fabriquait 15 000 par jour; il fallait pour commencer porter à 100 000 la fabrication quotidienne[2]. Il fallait demander à l'industrie des produits chimiques « des quantités invraisemblables d'explosifs ». On était si dépourvu que pour nos officiers on réquisitionnait des jumelles de théâtre. Ce fut une journée tragique que celle du 20 septembre où l'on mit les chefs des grandes usines privées en présence du service que la nation attendait de leur patriotisme et de leur compétence. On sait que certains généraux, dominés par l'illusion d'une guerre courte, crurent alors devoir réduire les commandes[3] de

1. *L'Information universelle* (n° 14, p. 166 et n° 23).
2. A. Millerand, *La guerre libératrice* (conférence faite à Versailles le 22 octobre 1916).
3. Voir *Le Journal* (janvier 1917) et *Le Parlement et l'Opinion*. Confé-

canons et de fusils, en même temps que certains industriels ne pouvaient suffire à celles qu'ils avaient acceptées. Mais les événements forçaient bientôt à presser le travail.

Plus tard le sous-secrétariat de l'artillerie et des munitions, dirigé avec vigueur et habileté par M. Albert Thomas, acheva l'évolution des méthodes administratives nécessitée par le changement des méthodes de guerre.

Aussi, dès la fin de 1915, une des enquêtes officielles dont j'ai parlé signalait-elle que, dans les industries métallurgiques, le personnel était sensiblement plus gros qu'en temps de paix. Non seulement les arsenaux d'État, comme Bourges, Brest, Toulon, Lorient, mais les usines du centre de la France, habituées déjà à fournir des canons et des plaques blindées pour les vaisseaux, connurent une activité inusitée. Ce fut le cas pour Montluçon, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Firminy, Unieux, et pour les établissements régis par la dynastie des Schneider, le Creusot, Harfleur, Chalon-sur-Saône, Champagne-sur-Seine, Chantiers de Bordeaux et de la rade d'Hyères. En outre quantité de fabriques pacifiques, offertes ou cédées par les Compagnies de chemins de fer et par de simples particuliers, apportaient leur concours à l'œuvre belliqueuse.

Avec raison le gouvernement n'a jamais laissé dire les progrès accomplis, les quantités d'obus, de fusils, de cartouches, d'aéroplanes, d'auto-canons qui sont sortis des ateliers français. Mais on peut révéler sans danger qu'au début de 1916 plus de 750 000 travailleurs étaient occupés à cette tâche patriotique dans laquelle nos alliés ne sont pas oubliés. On peut cueillir aussi quelques détails intéressants dans les publications officielles [1].

Dès janvier 1915, une usine de Tarn-et-Garonne, qui occu-

rence de M. Millerand. — *La France de la Guerre, la France de la Paix* (février 1917).

1. *Bulletins du ministère du Travail* (*passim*).

pait avant la guerre 254 ouvriers, en avait 654. En novembre de la même année, le chiffre normal du personnel était dépassé à Paris; il était triplé à Nancy, à Calais, à Toulouse et l'on y travaillait jour et nuit. En janvier 1916, une verrerie de Limoges devenait une fonderie. Dans les locaux de l'Exposition de Lyon 6000 personnes, dont 2000 femmes, fabriquaient des obus et des fusées. A Montluçon, l'effectif passait en un trimestre de 540 à 900; dans un autre établissement de la même région il montait de 2400 à 4000..Les aciéries de la marine à Saint-Chamond occupaient 12000 personnes, au lieu de 3000 en temps ordinaire; les ateliers de Toulouse 17890 au lieu de 13070. Dans une usine de Tarn-et-Garonne l'affluence des ouvriers était telle qu'on devait y construire d'urgence, pour les loger, pour les faire manger, des baraquements qui coûtèrent 300000 francs.

Que ne faisait-on pas pour l'armée! Canons et affûts, caissons d'artillerie, matériel de chemin de fer Decauville, automobiles blindées, pelles, pioches, bêches, etc., sortaient des forges, des ateliers de constructions mécaniques et de serrurerie; marmites, bombes, grenades, boîtes de conserve venaient des fabriques de ferblanterie et de tôlerie. Montataire, près de Creil, se chargeait de fournir des fers à cheval; Boulogne, des gamelles, des bidons, des quarts. Ici, dans la Meuse, on confectionnait des boulons pour le génie, ailleurs des clous, des limes, des vis, des fils de fer, des poteaux métalliques. Thiers et Langres, célèbres par leur coutellerie, fabriquaient des outils de chirurgie et des rasoirs, Morez dans le Jura des lunettes et des lorgnons, Besançon des montres-bracelets destinées aux officiers et aux soldats. En somme, dans toute la France, sauf en quelques endroits écartés avec qui les communications sont trop difficiles, les hauts fournéaux flamboyaient, les coulées de métal en fusion étincelaient, les marteaux-pilons retentissaient; une armée de cyclopes besognait dans le bruit

et la fumée pour l'autre armée qui là-bas, dans des tourbillons de fumée plus denses, dans un orage de bruit plus étourdissant, utilisait tous les engins monstrueux sans lesquels l'héroïsme n'eût pas suffi à défendre la patrie.

Dans la circonscription de Paris le personnel recensé, qui était de 61 000 ouvriers en janvier 1915, monte en avril 1916 à 144 032. Dans la circonscription de Toulouse, on en trouve 18 040 au lieu de 12 855 qui étaient employés avant les hostilités. Les femmes, les enfants, les mutilés même contribuent à cet accroissement [1].

Veut-on un exemple de ce que représente, en fait de travail, le simple remplacement du képi par la bourguignotte qui prête à nos troupiers du xxe siècle une si étrange ressemblance avec les guerriers du moyen âge? *Le Bulletin des armées* (janvier 1916) a fourni de curieux renseignements à cet égard. Il nous apprend qu'on en a fabriqué 50 000 par jour. Des milliers d'ouvriers et surtout d'ouvrières ont manié les 52 outils ou machines-outils dont l'emploi est tour à tour requis pour cette fabrication. Le casque, en tôle d'acier, se compose de quatre morceaux découpés à l'emporte-pièce, puis rivés ensemble; la calotte, qui a une forme bombée, la visière, le couvre-nuque, le cimier. On le vernit ensuite au moyen d'un pulvérisateur qui lui donne la même couleur qu'au canon de 75. Quand il est bien sec, on le munit d'une coiffe taillée dans l'épaisseur d'une peau de mouton; puis d'un conformateur, dont les lames flexibles d'aluminium, enveloppées de drap qu'on emprunte à de vieux uniformes, sont destinées à épouser la forme de la tête; enfin d'une jugulaire en peau de chèvre. Vers le milieu de janvier 1916 on en avait achevé 3 600 000 qui, alignés bout à bout, auraient couvert la distance de Marseille à Calais, soit plus de 1 100 kilomètres, alors que les lacets ser-

1. La production d'acier dans les fours électriques était, au début de 1917, le triple de ce qu'elle était en 1913.

vant à les attacher auraient été longs de 1 800 kilomètres, c'est-à-dire auraient fait un double fil continu de Paris à Berlin.

Qu'on imagine d'après cela les quantités de métal, les manipulations compliquées, la main-d'œuvre innombrable qu'a exigés la fabrication des engins terribles qu'il a fallu improviser, depuis les grenades, les torpilles aériennes, les canons monstres, jusqu'aux sous-marins et aux aéroplanes. Mais nous manquons jusqu'à présent des précisions qui permettraient de mesurer l'effort gigantesque accompli par l'industrie française pour répondre à ce cri qui a retenti tous les jours durant des mois et qui restera un des souvenirs typiques de la guerre actuelle. — Des canons et des munitions! —

*
* *

Laissons-donc un sujet qu'il n'est pas encore possible de traiter de façon exacte et regardons les autres innovations industrielles qui sont écloses sous la pression des circontances.

Un des reproches que l'on pouvait adresser à la France avant la grande tourmente qui l'a secouée de fond en comble, c'était la séparation, l'espèce de cloison étanche qui existait entre la science et l'industrie.

Le savant, enfermé dans son laboratoire comme dans un sanctuaire et dans sa dignité comme dans une forteresse, poursuivait ses recherches désintéressées sans vouloir en tirer parti, sans daigner monnayer à son profit ce qu'il avait trouvé; il était semblable au pommier qui produit des pommes, parce que c'est sa nature d'en produire, mais qui abandonne ses fruits à qui veut les prendre. Il faisait des découvertes, parce que c'était sa fonction et sa joie; puis libre aux autres de les exploiter! Il ne s'en occupait plus que pour les propager ou les perfectionner. Et certes ce mépris de l'argent, cette

chasse à la vérité pour la vérité seule avait une noblesse incontestable; mais trop souvent les résultats de ses travaux étaient à demi perdus pour son pays; ils s'en allaient enrichir quelque étranger qui devenait le parasite de son génie, l'ouvrier de la onzième heure mieux rémunéré que celui de la première. Et lui-même, le créateur, l'inventeur, était par son désintéressement privé des ressources qui lui eussent été nécessaires pour pousser plus avant des investigations coûteuses. Combien d'inventions françaises, à commencer par celle de l'aniline ou de la fuchsine, à finir par celle des sous-marins et des aéroplanes, ont ainsi émigré en Allemagne où elles étaient recueillies, démarquées et utilisées souvent contre leur patrie d'origine. La France pondait les œufs; l'Allemagne les couvait, après quoi elle s'attribuait la naissance et le rapport de la couvée qui en sortait.

De son côté, l'industriel considérait de loin le savant avec un respect étonné, voire même un peu défiant; tout enfoncé dans la pratique, il redoutait et raillait volontiers la théorie; il avait peur des innovations; il se refusait à risquer ses capitaux sur des idées; il en méconnaissait la portée, la puissance; il laissait paisiblement des concurrents plus compréhensifs s'emparer de ce qui aurait pu décupler sa fortune. Pendant ce temps ses confrères allemands attachaient à leurs usines une armée de chimistes, d'ingénieurs, d'électriciens, qu'ils payaient grassement, convaincus qu'ils étaient d'opérer de la sorte un placement lucratif.

Sans doute, ces années dernières, un rapprochement s'était ébauché entre les deux éléments si longtemps et si malheureusement séparés. A Nancy, à Grenoble, à Toulouse, à Paris et aussi dans certaines grandes entreprises une collaboration féconde avait commencé entre universitaires et grands patrons, entre inventeurs et réalisateurs. Une école de papeterie, des instituts électro-techniques et de mécanique appliquée avaient

été le témoignage vivant de cette réconciliation. Or la guerre a singulièrement accéléré le mouvement commencé. Elle a contraint la France à tendre toutes ses forces pour regagner l'avance que l'Allemagne avait prise sur elle par une meilleure organisation de ses ressources en matières premières et en hommes. Elle a décidé un grand pas en avant devant lequel beaucoup de gens, et en particulier la Chambre de commerce de Paris, hésitaient : le vote presque unanime par le Sénat de l'enseignement professionnel obligatoire. Elle a arraché à leurs occupations paisibles une foule de savants qui ont apporté un concours inestimable à la défense nationale. J'en sais au Collège de France, à la Sorbonne, dans toutes nos grandes Écoles, qui, forcés par l'exemple de l'Allemagne d'appliquer leur talent à des œuvres de mort, se sont mis à fabriquer des explosifs et des gaz asphyxiants, des obus à l'air liquide ou des moteurs pour avions de combat. J'en sais qui ont imaginé et expérimenté des « écouteurs » dénonçant à plusieurs kilomètres de distance la présence d'un sous-marin et protégeant ainsi nos vaisseaux contre les attaques sournoises des bandits de la mer. Combien d'autres nouveautés hardies ne sont-elles pas nées au jour le jour en fait d'appareils orthopédiques, d'instruments chirurgicaux, de voitures radiologiques, d'engins et de produits de toute espèce relevant de la médecine et de la pharmacie!

Cela nous amène à nous demander quels ont été les effets de la guerre sur l'invention industrielle.

La France n'a pas eu, comme au temps du siège de Paris, en 1870, à innover en matière alimentaire, à imposer aux estomacs de cruelles expériences. A peine pourrait-on citer quelques essais de beurre végétal, de saccharine et de conserves jusqu'alors inconnues, un emploi plus abondant des viandes frigorifiées. C'est en Allemagne que, par un juste retour des choses, la disette s'est transportée cette fois. C'est là qu'on a inventé ou réinventé la farine de bois, le pain de paille, le

miel et les œufs artificiels, et d'autres nourritures plus ou moins fallacieuses.

Pour la France, si nous jetons un regard sur les statistiques, nous trouvons que les brevets d'invention et les certificats d'additions délivrés ces années dernières se montent aux chiffres suivants :

	Brevets.	Additions.
1913	14 280	1 687
1914	10 838	1 323
1915	4 580	476

Ces inventions et perfectionnements enregistrés se classent ainsi :

3 976 pour l'Europe, 1 004 pour l'Amérique, 55 pour l'Océanie, 12 pour l'Afrique, 9 pour l'Asie. On voit que les étrangers ont une part considérable dans le total. On voit également qu'en 1915, par comparaison avec 1913, année normale, il s'est produit une diminition dépassant 11 000, à laquelle il faudrait ajouter 300 renonciations pour des brevets antérieurs. C'est une réduction des deux tiers, preuve du ralentissement qu'ont subi les innovations industrielles. Il est à remarquer que les branches où elles sont restées les plus nombreuses sont les machines, les instruments de précision et les appareils électriques, les transports sur route (automobiles), l'éclairage et le chauffage, les produits chimiques, les textiles et l'habillement, la marine et l'aviation.

Disons en passant que la statistique des marques de fabrique, qui révèle le mouvement commercial de l'industrie, présente en 1915 des résultats analogues : diminution notable dans le nombre[1], et activité demeurant surtout dans les produits pharmaceutiques et la parfumerie, puis dans les produits alimentaires, la papeterie et la librairie, les denrées coloniales (thé et

1. 15 920 en 1914; 8 233 en 1915.

café), les produits chimiques, les vins, liqueurs et boissons variées.

On sait que ces marques peuvent être déposées, soit au greffe du tribunal de la Seine, soit au bureau international de la propriété industrielle, à Berne. Les étrangers, là aussi, figurent nombreux sur la liste. Mais il y a des changements graves et faciles à comprendre dans leur classement. En 1915, la Grande-Bretagne et les États-Unis arrivent en tête. L'Allemagne qui, en 1914, avait le premier rang avec un dépôt de 348 marques descend en 1915 au cinquième avec 70. L'Autriche-Hongrie, qui se plaçait au troisième, tombe au sixième. On est étonné de voir l'Allemagne et l'Autriche avoir encore ici leur place malgré l'interdiction des relations commerciales entre la France et ces nations ennemies. Mais l'obstination qu'elles mettent à s'assurer chez nous la protection légale pour leurs marques de fabrique montre le désir qu'elles ont de reprendre après la guerre l'invasion pacifique qu'elles avaient si fort avancée auparavant. Quant aux brevets, si l'on n'a point permis à leurs ressortissants d'en prendre de nouveaux, on les a autorisés à payer les annuités de leurs brevets antérieurs et par conséquent à conserver leurs droits [1].

Mais pour en revenir à l'invention française, elle a porté le plus fréquemment sur des choses relatives à la vie militaire. Ce furent des objets pouvant servir à protéger les soldats contre le froid ou les blessures : réchauds brûlant sans feu ni fumée, bottes et manteaux imperméables, sacs de couchage, pare-balles, masques et cagoules contre les gaz délétères, etc. Mais, outre ces inventions préservatrices, il pouvait s'en produire d'autres plus importantes, ayant un caractère offensif et capables de mettre aux mains de ceux qui en seraient possesseurs une supériorité momentanée On ne pouvait les laisser,

1. Auguste Deschamps, *Régime de guerre des inventions et des brevets* (conférences faites en 1916).

comme les inventions ordinaires, à la portée et à la merci du public, qui peut aller en compulser les descriptions déposées au Conservatoire des Arts et Métiers. Il importait de les réserver à la défense nationale. On crut donc devoir, dès le 11 août 1914, instituer au ministère de la Guerre une Commission spéciale chargée d'examiner les idées et projets concernant l'armée et méritant d'être retenus. Puis, comme elle avait fourni peu de résultats, elle fut réorganisée, le 14 novembre 1915, par M. Painlevé, agissant au double titre de ministre et de membre de l'Académie des sciences. La direction en fut confiée à M. Borel, sous-directeur de l'École normale supérieure et notable mathématicien.

Il faut toujours, en pareille occurrence, s'attendre à une certaine éruption d'extravagances. L'imagination surexcitée mérite souvent son nom de la folle du logis. Est-ce en France ou en Angleterre qu'on a proposé le caleçon électrique qui tient les jambes au chaud, les pompes aspirantes et foulantes destinées à épuiser l'eau des rivières et à les rejeter dans les tranchées adverses, la baïonnette humanitaire qui n'a pas de pointe et qui, au moment de frapper, s'ouvre en deux comme une tenaille et emprisonne l'ennemi dans un cercle d'acier? Peu importe de savoir où ces fantaisies ont vu le jour. Il est certain qu'il s'en est rencontré de semblables parmi les 9 663 propositions qui furent soumises à l'examen de la première Commission. Toujours est-il qu'elle n'en signala que 185 comme ayant quelque intérêt, c'est-à-dire pas tout à fait 2 p. 100. La Commission nouvelle à la fin de février 1916, soit au bout de deux mois et demi, en avait reçu 5 300. Après triage, il en restait, sur les 5 000 examinées à cette date 70 qui lui semblaient dignes d'être transmises aux services de la guerre et de la marine. C'est peu sans doute; mais le rapporteur général du budget, M. Raoul Péret, à qui j'emprunte ces détails, reconnaissait que sur les méthodes de tir contre les avions et les

dirigeables des mémoires de réelle valeur avaient été déposés, et il est probable que sur plusieurs autres points se sont présentées des suggestions utiles dont on n'a pas voulu dévoiler le mystère. Il est certain que l'aviation et les sous-marins auront dû à la guerre actuelle des progrès très sensibles.

D'autres trouvailles ingénieuses peuvent être faites en dehors de celles qui réclament l'estampille officielle. Aussi une loi, promulguée le 13 avril 1916, autorise-t-elle le gouvernement à s'emparer, en dépit des brevets qui peuvent avoir été pris par les inventeurs, de toute invention qui lui paraît intéresser la défense du pays. Il en est, en ce cas-là, de la propriété industrielle comme de la propriété immobilière en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique [1].

*
* *

J'ai insisté sur les industries travaillant à multiplier les engins de guerre, parce qu'elles ont eu, durant tout ce temps-ci, la place d'honneur et la production la plus importante et la plus régulièrement croissante.

Mais si l'on voulait énumérer toutes celles qui se chargent de subvenir aux besoins de l'armée, il faudrait ajouter celles qui travaillent à nourrir, approvisionner, équiper les soldats : fabriques de camions automobiles, de conserves, de vêtements et de chaussures militaires ont battu leur plein dans toute la France. Passant, au printemps de 1915, par Vienne sur le Rhône, où l'on tisse du drap pour uniformes, je voyais tous les métiers en activité et j'apprenais que la ville, ayant au début des hostilités créé des soupes populaires pour les familles

1. Une proposition de loi (annexe 2170, 1916) demande que la durée des brevets soit portée de 15 à 20 ans et que, moyennant une taxe de 200 francs, l'inventeur ait la faculté de requérir un examen portant sur la nouveauté de l'invention et donnant au brevet une valeur plus sérieuse.

pauvres, avait pu les supprimer de très bonne heure, parce que trouvait à s'employer et à gagner sa vie qui voulait.

Ai-je besoin d'avertir qu'il n'en est pas de même, si l'on regarde les industries dont les produits sont destinés aux civils ou à l'exportation?

Beaucoup ont eu la plus grande difficulté à s'approvisionner de matières premières, si bien qu'en avril 1916 le ministre du Commerce, M. Clémentel, a constitué quatre services chargés d'aider à ce ravitaillement : 1° pour la métallurgie; 2° pour les textiles; 3° pour les produits chimiques; 4° pour diverses industries (papier, cuirs et peaux, céramique, verrerie, etc.). Les Chambres syndicales communiquent à ces quatre services ou offices la liste de ce qui leur fait défaut, et le ministère s'occupe à le faire entrer en France et à le répartir entre les industriels.

Ainsi secourues et approvisionnées, les fabriques qui existaient avant la guerre ont de mois en mois accru leur activité, se rapprochant sans cesse de la situation qu'elles avaient en temps normal, les unes avec une rapidité que nous avons expliquée, les autres plus lentement, parce qu'elles répondent à des besoins moins pressants, ou parce qu'elles ont été gênées par le manque ou le haut prix du charbon.

Quelques industries ont bénéficié de la suppression de la concurrence allemande : ainsi celles de l'encre, des crayons, des produits pharmaceutiques. Il y a aussi des créations intéressantes : on a inventé la boisine qui s'efforce de remplacer le lambrissage en bois et espère du succès dans la reconstruction des cités détruites; on songe à remplacer la pâte de bois qui sert à faire du papier par les fibres de diverses plantes; pour suppléer aux matières colorantes, qui venaient presque toutes d'outre-Rhin, il s'est fondé des usines dans la région de Paris et surtout dans la région lyonnaise où la teinture de la soie en rend le besoin plus urgent et où jadis ont pris naissance des

procédés et des substances accaparés depuis lors par l'Allemagne. La verrerie d'optique était devenue une spécialité de la ville d'Iéna; avec l'aide d'un chimiste du Collège de France, M. Matignon, une usine de Levallois, qui n'est déjà plus seule, réussit à doter la France des produits qu'elle demandait à la Prusse.

En somme, cet aperçu général du mouvement industriel montre clairement que dans son ensemble la production française a beaucoup moins souffert qu'on n'aurait pu le craindre; qu'elle s'est ressaisie assez vite et a remonté de façon lente, mais continue, la pente qu'elle avait descendue brusquement dans les premiers jours de la guerre. Elle a de la sorte prouvé sa vitalité et du même coup sa confiance inébranlable dans la victoire finale.

Mais cette vue à vol d'oiseau de son activité ne nous dispense pas d'étudier en détail les destinées des différentes industries. Nous les classerons pour cela en cinq grandes catégories, où ne figurera pas celle des transports, parce que nous en avons parlé plus haut. Ce sont :

1° Les industries-mères ou préparatoires, j'entends par là celles qui en alimentent d'autres et leur fournissent des matières à demi brutes qui doivent être retravaillées avant d'être livrées à la consommation. Telles sont les industries qui extraient les minerais et les pierres et qui préparent les métaux, les textiles, les produits chimiques, le papier, destinés à subir une nouvelle transformation avant d'être utilisés.

2° Les industries alimentaires et sanitaires;

3° Les industries de l'habillement et de tout ce qui touche à la toilette;

4° Les industries du bâtiment, de l'ameublement, de l'aménagement;

5° Les industries répondant aux besoins intellectuels.

Leur étude remplira les chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE VII

Les industries-mères.

Il convient de commencer par *les industries extractives*, celles qui tirent du sol ou du sous-sol les matières minérales que transformeront et utiliseront les autres industries.

Dans la France de 1912, les mines de combustibles, de fer et autres métaux, d'asphalte, de soufre, de sel gemme comprenaient 1 459 concessions, dont 496 seulement, un tiers environ, étaient exploitées[1], parce que certaines compagnies n'ouvraient pas les puits, de peur de se faire concurrence à elles-mêmes, ou bien trouvaient trop onéreux les travaux nécessaires. Il y avait de plus un bon nombre d'autres mines découvertes, mais dont l'exploitation était ajournée, parce que depuis plusieurs années le gouvernement n'accordait plus de concessions nouvelles; la raison en était que l'accord n'existait pas sur les conditions où elles devaient se faire, sur les droits respectifs de l'État et des concessionnaires, sur les avantages à stipuler pour les ouvriers.

D'après les chiffres donnés au Sénat par M. Herriot (9 février 1917), les concessions inexploitées, au nombre de 916, se répartissaient ainsi :

Mines de combustibles	346
— de fer	231
— de différents métaux	300
— de sel	39

40 avaient fait retour à l'État, à la suite de déchéances prononcées contre les concessionnaires.

Il fallait ajouter à cela 1 530 tourbières, 173 minières de minerai de fer (on sait qu'on appelle minières les gisements qui sont à fleur de terre et peuvent s'exploiter à ciel ouvert), 3 056 marais salants et 37 073 carrières de pierre et de marbre. Et encore l'Algérie et les Colonies n'étaient-elles pas comprises dans cette liste.

Les plus importantes de ces mines étaient celles qui fournissaient des combustibles, houille, anthracite, lignite et tourbe; leurs produits annuels étaient évalués à 640 millions de francs; les matériaux, extraits des carrières, étaient estimés à 293 millions; les minerais de fer, y compris le manganèse et le tungstène qui servent à les changer en acier, avaient une valeur de 100 millions; le sel en rapportait 16.

Les ouvriers employés à ces extractions se décomposaient ainsi :

Mines et minières (non compris les tourbières et les marais salants)	236 966
Carrières	134 086

Il importe de noter que l'emprise allemande s'était fait sentir amplement sur cette industrie. On n'a pas oublié que Krupp avait essayé de mettre la main sur nos mines algériennes de l'Ouenza. Faute de mieux, les Allemands, qui convoitaient nos mines de Briey en Lorraine[1], avaient par avance acquis une bonne part des actions. C'est la *minette* recueillie par eux dans ce bassin, qu'ils ont occupé dès le début des hostilités, qui, suivant des calculs contestés et probablement exagérés, mais contenant une grosse part de vérité, couvre 60 p. 100 de la fabrication du fer brut et de l'acier en Allemagne. De plus, non seulement la mine de fer de Diélette dans la Manche dépendait du grand métallurgiste d'outre-Rhin, Thyssen; mais celle de

1. Voir dans *L'Information universelle*, n° 29 (couverture) un article de Francis Lair à ce sujet, et la contre-partie dans *L'Écho des mines et de la métallurgie* (20 juillet 1916).

Barbery, dans le Calvados, était en juillet 1916 mise sous séquestre, parce que, dit l'arrêt de la 4e Chambre de la Cour, la société était, sous une apparence française, constituée aux 8/10 par des fonds allemands et qu'elle avait pour but l'exportation en Allemagne de la totalité des produits de la mine[1].

Chose non moins grave, l'*Union des Industries métallurgiques et minières*, une des plus puissantes organisations patronales de la France, n'était pas à l'abri des ingérences germaniques [2]. Ce groupe comprend le Comité des houillères, le Comité des forges, la Chambre syndicale des mines de fer, le Syndicat général des fondeurs en fer, les Syndicats de l'électricité et des forces hydrauliques, les trente-trois Chambres syndicales de la construction mécanique (matériel de chemin de fer, matériel de guerre, gros matériel électrique; constructions navales, automobiles, etc.). Or un des éléments composants du groupe, et non le moindre, *la Société centrale pour l'énergie électrique*, constituée à Paris le 20 octobre 1909, comptait parmi ses 27 souscripteurs primitifs plusieurs capitalistes domiciliés à Berlin et la *Gesellschaft für electrische Unternehmungen* ayant son siège dans la même ville. La finance et l'industrie teutonnes étaient représentées au sein de l'Union qui se flattait de concentrer les plus importantes des forces industrielles de la France.

La guerre a forcément appelé l'attention sur ces associations cosmopolites où fraternisaient capitaux français et capitaux allemands, sur ces amalgames dangereux où Paris et Berlin, Lyon et Francfort, Marseille et Vienne coopéraient dans des conseils d'administration équivoques. Elle a poussé à l'épuration ou à la dissolution de ces organismes.

Cette opération de salubrité publique accomplie non sans

1. Voir *Le Petit Parisien* (9 juillet 1916), *L'Information universelle* (17 janvier 1917), *La Normandie minière* (couverture). Rapport de M. Chéron à ce sujet (17 novembre 1916).
2. Voir *L'Intransigeant* (7 avril 1916).

peine, il a fallu compenser du mieux qu'on pouvait la mainmise de l'envahisseur sur celles des régions françaises où la richesse du sous-sol était le mieux mise en valeur (Nord, Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle).

Nous pouvons suivre, grâce aux renseignements régulièrement fournis par le *Comité central des Houillères de France*[1], ce qui s'est passé dans nos mines de charbon. Ils portent sur un nombre de mineurs qui n'est plus, comme en temps normal, de 190 000 environ, mais qui varie de 30 000 à 48 000 ouvriers; ils nous montrent que le nombre des travailleurs a été croissant jusqu'en janvier 1916, et que le pourcentage des hommes, ayant travaillé six jours pleins par semaine, descendu en août 1914 à 47,66 est très vite remonté à 90, 94, 99 et 100 p. 100, c'est-à-dire a passé de la moitié à la totalité des ouvriers. Il y a eu cependant insuffisance de personnel. On s'est plaint à la Chambre[2] qu'il ait fallu arracher à l'autorité militaire des sursis d'appel en faveur des mineurs et que les travailleurs trop peu nombreux aient été exténués par la longueur des journées. On a reproché aussi aux Compagnies de n'avoir pas assez fait pour améliorer leur outillage et leurs méthodes, et même d'avoir exploité de parti pris les filons les plus difficiles, afin de n'être pas obligées d'avouer des bénéfices trop scandaleux.

Quels ont été cependant les résultats de l'extraction?

Avant la guerre, les besoins annuels de la France s'élevaient à 61 millions de tonnes. Les mines françaises contribuaient à les satisfaire pour 41 millions; le reste était fourni par l'Angleterre (10 millions), la Belgique et l'Allemagne. Or la production française a été seulement en 1914 de 30 millions de tonnes, soit une diminution de 11 millions, ou, si l'on préfère,

1. Voir le *Bulletin du ministère du Travail.*
2. Séance du 15 novembre 1916. Discours de MM. Durafour, Sembat, Augagneur. Séance du 17 novembre. Discours de MM. Wendel, Marius Valette, François Lefebvre.

de 27 p. 100. Il va de soi, d'ailleurs, que cette diminution est tout entière supportée par la seconde moitié de l'année qui n'apporte qu'un peu plus de 9 millions de tonnes. Pour l'année 1915, le déficit, était de 18 millions pour les mines françaises, et de 10 autres millions qui venaient auparavant moitié de Belgique, moitié d'Allemagne. Il est demeuré à peu près le même pour 1916.

Cet énorme fléchissement explique pourquoi la question du charbon est devenue de bonne heure une question angoissante. On doit se demander si les besoins de l'industrie et de la consommation domestique se sont abaissés dans la même proportion. Quelques-uns ont soutenu qu'ils étaient descendus de 60 à 40 millions. Mais cela est plus que douteux[1]; toutefois, comme aucun relevé exact n'en a été opéré, il est impossible de décider. Il faut du charbon non seulement pour les particuliers qui souffrent du froid, mais pour les navires, pour les chemins de fer, pour les usines qui de mois en mois croissent en nombre et en activité. Toujours est-il qu'à deux reprises, au début de l'hiver, en 1915 et en 1916, une crise aiguë s'est déclarée en ce domaine.

Des invitations pressantes ont été adressées au gouvernement pour qu'il mît en exploitation les mines séquestrées et qu'il obligeât les propriétaires de mines concédées à entreprendre les travaux nécessaires pour les faire produire. Mais ce sont là des mesures à longue échéance. Pour combler le déficit, on a recouru surtout à l'Angleterre. Elle a importé en 1915 20 millions de tonnes; elle a promis et fait effort pour porter ses importations en 1916 à 24 millions. Mais, outre que 20 millions de tonnes nous coûtent déjà par an deux milliards et demi, à cause de la hausse du charbon et du fret, les arrivages, à cause des difficultés de la navigation, à cause des

1. M. Perchot, dans son discours au Sénat (8 février 1917), les évalue à 48 millions de tonnes.

envois que la Grande-Bretagne doit consentir à l'Italie, sont incertains et souvent au-dessous des chiffres annoncés. La crise fut aggravée encore par celle des transports à l'intérieur, et l'on a vu, même à Paris, à la fin de 1916 et au commencement de 1917, des usines obligées de s'arrêter faute du pain noir qui les alimente, une sorte de rationnement imposé aux industriels qui en réclament leur part, et de longues files de ménagères attendant sur les trottoirs les moyens de lutter contre un froid intense.

Les usines à gaz eurent surtout à souffrir de cette disette. En bien des endroits elles fermèrent; ce fut le cas à Coulommiers, à Provins, à Versailles. Ailleurs elles élevèrent leurs tarifs. Mais comme elles étaient liées par des contrats avec les consommateurs qui étaient tantôt des particuliers, tantôt des villes, ce fut l'occasion de négociations ardues et parfois de procès. Dans un conflit de ce genre la ville de Bordeaux, qui se refusait à un relèvement des prix, eut gain de cause devant le Conseil de préfecture et tort devant le Conseil d'État[1]. Les Compagnies firent, en général, d'assez médiocres affaires; car en même temps que la matière première était rare et chère, l'éclairage public, diminuait presque partout. L'obscurité étant la meilleure sauvegarde contre les pirates de l'air, les villes exposées à leurs incursions s'enveloppaient d'ombre et Paris, la ville-lumière, où la nuit est souvent plus claire que le jour, était des premières à s'enténébrer.

1. Des accords à ce sujet ont été conclus par près de 300 communes, dont un grand nombre dans la banlieue parisienne. Et l'entente amiable est bien le parti que semble conseiller l'équité, en attendant que la loi décide si la guerre peut être considérée en l'espèce comme un cas de force majeure, permettant la résiliation des contrats signés par des gens qui ne la prévoyaient pas. La question rentre dans celle des marchés conclus avant la guerre; la proposition de loi déposée à la Chambre par M. Failliot et adoptée par la Commission du Commerce est favorable à ce fléchissement des rigueurs du Code sous l'empire de circonstances anormales.

Sur l'affaire de Bordeaux, voir *Le Temps* (28 mars 1916) et un article de M. Herriot dans *La Dépêche de Toulouse* (10 août 1916).

Pourtant, comme à quelque chose malheur est bon, ces usines apprirent à mieux utiliser les déchets de leur fabrication; je n'entends pas le coke, qui était demandé à cor et à cri dans les fonderies; je veux dire ce goudron de houille d'où sortent la benzine, l'acide picrique et tant de couleurs éclatantes. Le perfectionnement de leurs méthodes sera une des conséquences de la guerre.

Quant aux moyens par lesquels les pouvoirs publics s'efforcèrent de remédier à la cherté du combustible causée par l'insuffisance de la production et des transports, ils trouveront leur place, quand nous parlerons de la consommation. Nous n'avions pour le moment qu'à nous occuper du problème de la production.

Après le charbon, l'aliment le plus nécessaire à l'industrie est le fer, roi de notre époque, partageant cette royauté avec son fils et héritier, l'acier.

Pour l'un et l'autre, comme pour le charbon, la France était inférieure aux nations voisines. En 1912, l'Allemagne produisait 14 millions de tonnes de fer et d'acier réunis. La Grande-Bretagne n'arrivait qu'à 8 millions environ, la France qu'à 3 millions 3/4. Ses mines les plus productives venant à lui manquer, celles qui lui restent et qui peuvent se diviser en trois groupes, le premier dans les départements montagneux du sud-ouest, le second dans la Basse Normandie[1], le troisième dans l'Est, mais bien réduit et extrayant surtout des minerais phosphoreux, ne fournissaient en 1915 que 582 254 tonnes de minerai; le rendement s'est accru considérablement en 1916; mais les mines d'Algérie, faute de personnel et de moyens de transport, ont été à peu près inactives.

Il a donc encore été nécessaire de recourir à l'étranger, et

1. *L'Information universelle*, 17 janvier 1917 (couverture). *La Normandie minière*.

c'est aussi le cas pour le cuivre, le nickel, le tungstène. Les métaux ont compté pour un chiffre énorme dans le total des importations françaises. Pour la fonte, le fer, et l'acier seulement, voici quelques chiffres comparés des trois dernières années[1] :

	1915	1914	1913
	—	—	—
Fontes brutes (en tonnes). . .	166 709	15 885	32 669
Blooms, billettes et barres. . .	580 480	16 888	19 379
Fer ou acier machine.	64 831	5 160	6 903
Tôles brutes en fer et acier. .	76 230	5 652	13 760
Fer-blanc.	68 340	24 878	19 460
Fils de fer et d'acier	44 511	7 407	6 088
Rails	40 658	547	1 792

Ce sont l'Angleterre, les États-Unis et l'Espagne qui nous ont ainsi approvisionnés, en nous envoyant, à elles trois, quinze fois plus qu'elles ne nous fournissaient en temps ordinaire. Elles n'y ont point perdu d'ailleurs, étant donné que les matières importées ont augmenté de 100 et parfois de 200 p. 100.

Un cas curieux est celui des mines de bauxite. La bauxite, ainsi nommée de la ville des Baux dont les alentours, ainsi que tout notre midi depuis l'Esterel jusqu'aux Pyrénées, en contiennent des dépôts très abondants, est, comme on sait, le minerai d'aluminium. Cette terre rouge n'existe guère en Allemagne. Aussi les Allemands avaient-ils accaparé presque toutes les actions de la *Société des Bauxites de France,* dont le siège est à Marseille, et par la Suisse ou par la mer le précieux minerai s'en allait chez eux aider à la confection des gamelles des soldats et de l'armature des Zeppelins; ou bien il nous revenait d'Allemagne sous la forme d'objets usuels. Tous les gisements sont aujourd'hui sous séquestre et bien que les Allemands, sous le couvert d'une société norvégienne[2], aient essayé avec leur ténacité ordinaire de remettre la main dessus, il est à

1. Voir *L'Écho des mines et de la métallurgie* (5 juillet 1916).
2. *Bulletin de la Ligue anti-austro-allemande* (mai 1916, p. 19).

espérer que la France veillera désormais plus sévèrement sur les trésors qu'on lui dérobait.

Les marais salants, qui rentrent dans les industries extractives, ne paraissent pas avoir été fortement atteints et ont pu fonctionner avec un personnel réduit; mais les mines de sel gemme, situées en Lorraine, ont pâti d'être si voisines de la frontière.

Quant aux carrières de pierre et de marbre, elles ont cessé presque tout travail; on ne signale d'activité que dans l'usine de Saint-Léonard qui taille et polit l'ardoise.

*
* *

Il faudrait parler ici des *forces hydrauliques et électriques* qui donnent la vie et le mouvement aux rouages des machines. La pénurie de houille noire a naturellement forcé à se tourner de côté de la houille blanche[1], et si l'on n'a pas eu le loisir de multiplier les installations où l'on fait travailler torrents, rivières et cascades venant des lacs de montagne, on peut affirmer que les plus aveugles savent aujourd'hui le prix de ces chutes d'eau qui peuvent si bien remplacer la chaleur du charbon fossile pour produire la lumière et l'énergie qu'un fil transporte ensuite à des distances énormes. La guerre accélérera sans aucun doute une transformation par laquelle la France sera relevée de son infériorité à l'égard des puissances qui, pendant cent cinquante ans, ont eu le privilège lucratif d'être de grandes productrices de charbon. Les rôles seront renversés : elle pourra disposer de millions de chevaux-vapeur; elle aura des forces à revendre[2].

Mais c'est plutôt l'œuvre de l'avenir que du présent et je me

1. *Revue politique et parlementaire* (10 déc. 1916). *La houille blanche.*
2. On peut évaluer de 1/8 à 1/4 l'augmentation du nombre des kilowatts déjà utilisés (*Le Parlement et l'Opinion*, février 1917, p. 134).

borne pour l'instant à montrer comment les événements poussent notre pays dans le sens où son intérêt lui commandait d'aller.

*
* *

Après ce coup d'œil sur les industries qui fournissent aux autres matières premières ou forces motrices, il est temps d'aborder celles qui s'en servent pour obtenir des produits à moitié bruts et informes, des demi-fabricats, comme on dit en termes techniques.

Nous rençontrons d'abord sur notre chemin les *industries métallurgiques*. Elles comprenaient, en 1912, 111 932 ouvriers et 206 établissements où l'on produisait la fonte, le fer, l'acier. Elles étaient localisées; de ces trois produits, la Meurthe-et-Moselle fournissait 4 millions 1/2 de tonnes; le Nord, le Pas-de-Calais, les Ardennes 1 892 654. Ces quatre départements, à eux seuls, représentaient ainsi les deux tiers de la production française, dont le total était de 8 millions de tonnes environ[1].

Or dans toute cette région les usines chôment ou ne produisent plus pour la France. Au contraire, dans le reste du pays, qui, plus heureux, échappe à l'occupation et aux ravages de l'ennemi, elles sont en suractivité; j'ai déjà dit[2] comment elles sont devenues les auxiliaires les plus précieuses de la défense nationale et je n'y reviendrai pas.

Les autres, en petit nombre, qui travaillent pour le civil, sont dans une situation difficile. Des trois fabriques de plumes métalliques qui existaient à Boulogne-sur-mer, deux sont fermées, la troisième fonctionne à travail réduit. La fabrication des automobiles de luxe est suspendue comme celle des bronzes

1. Sur 127 hauts fourneaux qui étaient en marche en 1913, 95 se sont trouvés dans la zone de guerre. *Le Parlement et l'Opinion* (février 1917, p. 134).
2. Chapitre VI.

d'art et d'ameublement. On fait peu de charpentes métalliques, parce que le bâtiment ne va pas, et les chantiers de constructions navales, quoique un peu ranimés ces derniers temps, ont eu surtout des réparations à opérer[1] et des obus à fabriquer. Les articles pour caves et les capsules de bouchage du Bordelais ont repris quelque peu avec le commerce des vins, comme la serrurerie et les forges des maréchaux-ferrants, comme la confection des machines agricoles, des cardes et peigneuses de laine, des toiles métalliques pour l'étranger, des échappements d'horlogerie pour la Suisse, des ressorts pour l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. Mais les fabriques de couverts, de couteaux de table, d'ustensiles de ménage manquent à la fois de commandes, de personnel, de combustible et de métal à ouvrer. L'absence de laiton, de maillechort, de coulants d'acier, de viroles gêne les lunetiers de Morez, les fabricants de parapluies d'Aurillac et les fabricants de pipes de Saint-Claude.

On peut résumer tout cela en disant que la grande métallurgie, presque entièrement militarisée, est étonnamment prospère et que la petite vivote en attendant la paix[2].

1. *Revue politique et parlementaire* (10 décembre 1916). *L'industrie des constructions navales en France* (article de M. Ch. Ferrand).

2. *L'Union des métaux* (mai 1916) donne les renseignements suivants :

Société métallurgique de l'Ariège.

Comptes arrêtés au 30 septembre :

	1913-1914	1914-1915
	—	—
Chiffre d'affaires	5 710 000 fr.	14 295 000 fr.
Bénéfices	964 619 —	1 653 000 —

Forges et aciéries d'Homécourt.

	1913-1914	1914-1915
	—	—
Bénéfices	5 261 000 fr.	6 813 000 fr.

Commentry-Fourchambault.

Comptes arrêtés au 31 octobre :

	1913-1914	1914-1915
	—	—
Bénéfices	4 632 000 fr.	6 973 000 fr.

*
* *

Nous passons aux *produits chimiques*[1].

S'il est une industrie que l'Allemagne avait accaparée, c'est par excellence celle-là.

Pour les matières colorantes, d'abord, les grandes usines allemandes de Ludwigshafen, de Hœchst-sur-Main, d'Elberfeld, de Mainkur, de Barmen, de Mulheim et autres lieux avaient, avec leur troupe de chimistes, exploité, perfectionné, industrialisé les inventions des savants français et anglais, tué dans le sud de la France la culture de la garance et du pastel, aux Indes celle de l'indigo, et, par le bon marché que leur trust avait su réaliser, étouffé toute concurrence, non seulement en France, mais en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Amérique; on peut dire qu'elles étaient en possession d'un monopole mondial.

Aussi l'embarras fut-il grand, dès que la frontière fut fermée aux produits que l'Allemagne jetait en masse sur tous les marchés du globe. Impossible de combler le vide par des achats à l'étranger. On essaya bien de remplacer par l'indigo végétal, par la noix de galle ou le bois de Campêche, les dérivés minéraux de l'aniline. Mais cela ne suffisait pas. Le gouvernement français fut contraint par instants d'autoriser l'importation de certains articles qu'il savait pertinemment être d'origine germanique, bien qu'ils arrivassent de pays neutres. Toutefois ces dérogations aux prohibitions légales étaient périlleuses et ne pouvaient être légitimées que par une extrême nécessité.

On recourut vite à d'autres expédients. Les fabriques allemandes avaient sur notre territoire quantité de succursales. C'était le cas pour les usines de Saint-Fons et de Neuville-sur-

1. Consulter : *L'Émancipation de l'industrie chimique*, par M. Le Wita (Paris, 1915); le *Bulletin de la Ligue anti-austro-allemande* (mai 1916).

Saône près de Lyon, de Flers et de Tourcoing près de Lille, de Creil près de Paris; dépouillées du masque français sous lequel plus d'une se dissimulait, elles avaient été mises sous séquestre et fermées. Mais on s'avisa que c'était se priver bénévolement de ressources qu'on avait sous la main; l'idée se fit jour d'abord d'utiliser les stocks qui restaient dans ces fabriques séquestrées, puis de remettre en marche ces fabriques mêmes à l'aide de spécialistes désignés à cet effet.

Il fallait avant tout se procurer la matière dont dérivent la plupart des produits tinctoriaux, c'est-à-dire le goudron de houille; une loi fut votée pour que partout où fonctionnait une usine à gaz on récupérât la benzine et le toluène que fournit la distillation du charbon de terre; on reprit même en certains endroits la distillation du bois et l'on eut de la sorte le nécessaire.

Puis on créa des fabriques[1]. Si les pouvoirs publics n'osèrent pas, comme en Angleterre, consacrer 50 millions à cette création urgente, on encouragea du moins la naissance de teintureries fondées par des syndicats et des particuliers. Le travail reprit et grandit. La fabrication de l'ocre, de l'indigo, du bleu d'outremer, du vert de Scheele, du vert de Schweinfurt a été poussée avec vigueur, et, quoiqu'on n'ait pas encore réussi à répondre à toutes les demandes, un pas sérieux a été fait pour faire renaître en France une industrie, au développement de laquelle les découvertes de ses savants ont tant contribué. Les Allemands ne se résignent pas à cette renaissance. Une importante revue : la *Chemiker Zeitung* a publié, en 1915, l'annonce suivante que je traduis littéralement :

Quelle entreprise de grande industrie chimique veut, aussitôt après la paix, reconquérir le marché français? Combi-

1. Il s'est fondé une *Société nationale des matières colorantes et produits chimiques*. Voir, dans la *Revue rose* du 12-19 mai 1917, l'article de M. Auger sur cette industrie, et le discours de M. Clémentel au Sénat, le 12 juin 1917 (*Journal Officiel*, p. 554).

naison avec perspective absolument sûre de succès. S'adresser sous les initiales A. F. 5 123 à l'administration de la Chemiker Zeitung, à Cothen (Anhalt). — Nous espérons que les Allemands en seront pour leurs frais d'annonces.

Je pourrais répéter pour les produits pharmaceutiques ce que je viens de dire. Là aussi il a fallu improviser et remplacer. L'Allemagne, qui a interdit de répandre hors de chez elle les nouvelles méthodes inaugurées par ses chirurgiens, a empêché autant qu'elle l'a pu l'exportation de produits qu'elle était à peu près seule à fabriquer; l'acide lactique, le benzo-naphtol, la phénacétine, les bromures sont devenus de la sorte presque introuvables. Le brome, qui se vendait en Allemagne de 2 fr. 50 à 3 francs le kilog, a atteint en Amérique le prix de 60 à 65 francs. Le syndicat de la droguerie s'est efforcé d'obtenir du gouvernement français les matières premières et la mise en sursis d'appel des spécialistes nécessaires à la fabrication de ce qui manque à la France, et le Dr Lyonnet, de l'Hôtel-Dieu, avec M. Raymond Boulud, pharmacien des hôpitaux de Lyon, a publié une liste des produits allemands qui peuvent être suppléés par des succédanés français. Si nos capitalistes font leur devoir en soutenant les entreprises nationales, on peut dire que sur ce point encore, l'affranchissement de la France est en bonne voie.

Mais c'est avant tout pour la défense du pays qu'ont travaillé les industries chimiques. Le personnel y a été croissant. On cite une usine du Gard où l'effectif a suivi cette progression rapide :

Aout 1914	398	personnes.
Octobre 1914	450	—
Janvier 1915	700	—
Avril —	888	—
Juillet —	1 122	—
Janvier 1916	1 540	—

Il a fallu fournir en quantités formidables l'acide sulfurique concentré pour poudreries, l'acide nitrique, le phénol, l'oxygène,

le fulmi-coton, les fusées éclairantes, les explosifs les plus variés et les plus terribles, les gaz asphyxiants répondant à ceux dont les Allemands ont été les premiers à faire emploi. Si une grande société, celle des carbures, s'est livrée à des opérations suspectes, ce n'est là qu'un cas isolé[1]. On ne saura qu'après la guerre la besogne énorme accomplie en ce domaine; mais il est impossible qu'elle ne laisse pas derrière elle des ouvriers experts et un outillage perfectionné, susceptibles d'être utilisés, quand la paix reviendra.

Les produits servant à d'autres usages ont, tant bien que mal, continué à être demandés et fabriqués. Les grandes usines de soude possédées par la compagnie Solway en Meurthe-et-Moselle ont recommencé à fonctionner, comme les raffineries de pétrole et les fabriques de bougies. Si les savonneries du Nord ont chômé, faute de potasse et d'huile, celles de Marseille ont été fort prospères et n'ont été gênées que par l'encombrement de la glycérine dont l'exportation était défendue. Les huileries de la même région n'ont pas été moins actives, surtout quand elles ont su se défaire de leurs tourteaux, qui les ont encombrées avant qu'on leur permît de les faire passer à l'étranger pour la nourriture du bétail. La fabrication des engrais n'a pas eu le même succès; mais le sulfate de cuivre, qui sert à combattre les maladies de la vigne et de la pomme de terre, n'a cependant pas fait défaut.

En somme la situation, sans être brillante, n'a pas été aussi mauvaise qu'on pouvait le redouter, étant donné que la France, dont le marché était dominé et en majeure partie approvi-

1. Voir le *Journal officiel* du 10 février 1917. M. Millerand a évalué ainsi l'accroissement dans la fabrication des explosifs :

Janvier 1915	43	tonnes	par jour.
Juillet —	168	—	—
Janvier 1916	351	—	—

Le Parlement et l'Opinion (février 1917, p. 132).

sionné par l'Allemagne, avait des procédés à réapprendre et un outillage à recréer pour secouer cette domination.

*
* *

Parmi les industries-mères se rangent les *industries textiles*, celles qui préparent les étoffes de tout genre.

Elles subissent, dès le début de la guerre, un arrêt violent. Le nombre des établissements qui fonctionnent sur 2 368 qu'on a pu recenser, descend en août 1914 à 39 p. 100; le personnel, employé à 33 p. 100. La reprise commence dès le mois d'octobre (62 et 45 p. 100). En avril 1915, le pourcentage donne pour les établissements ouverts 80, et pour le personnel 75 p. 100. Un an plus tard (avril 1916) le premier chiffre, sur 4 225 établissements recensés, monte à 86 p. 100; le second reste stationnaire à 75 p. 100. Il est vrai qu'une grande partie des filatures et tissages français ne figure pas dans cette statistique, parce qu'elle est située dans les pays envahis. Mais dans les manufactures qui sont parsemées sur le reste de la France règne une intense activité. Dans beaucoup de régions, la proportion des établissements qui fonctionnent arrive à 100 p. 100 et le personnel, malgré la mobilisation, atteint 90 p. 100. A Bordeaux, on travaille la nuit; dans le Nord de la France, on travaille presque sous le feu de l'ennemi; les balles perdues et les obus pénètrent parfois dans les ateliers.

Mais il va de soi que la situation de ces industries varie beaucoup suivant la nature de la matière première employée.

L'industrie de la laine est la plus atteinte. Roubaix, qui en était le grand marché, Tourcoing, Fourmies, Reims, Sedan, qui en étaient des centres très actifs, sont occupés ou bombardés par les Allemands et, à Reims, c'est le quartier de la laine qui a été surtout visé et détruit par leurs obus. Ailleurs

les fabriques sont gênées par la cherté de la laine et du charbon, par le manque d'aiguilles et de poinçons, par l'absence d'ouvriers experts pour conduire les machines, par la rareté de l'amidon, du chlorure de chaux, des matières colorantes.

Cependant des ballots de laine ont pu être sauvés des magasins de Roubaix, et les arrivages d'Australie continuent régulièrement[1]. Autour de Marseille le lavage est actif comme le délainage à Mazamet. Cela n'empêche pas les écheveaux de laine d'être très rares, demandés qu'ils sont par l'immense armée des femmes de toute condition qui, en 1914 et 1915, pour la campagne d'hiver, se sont mises à tricoter des chaussettes, des chandails, des gants, des passe-montagne. On a pu voir, en ce temps-là, à Paris, sur les trottoirs, s'allonger des queues de travailleuses qui stationnaient et attendaient leur tour devant les magasins pour obtenir de quoi continuer leur besogne. Les peignés ont manqué aussi, parce qu'ils étaient fabriqués dans le Nord et parce que l'Angleterre en a interdit l'exportation. Enfin l'Intendance, qui a charge d'habiller les soldats, réquisitionna toutes les fabriques et les obligea de travailler pour l'État. C'est elle qui a fourni les matières premières aux ouvroirs qui s'installèrent de tous côtés.

La fabrication du drap se concentre alors dans quatre régions principales : Elbeuf sur la Seine, Vienne sur le Rhône, Castres dans le Tarn, Lavelanet dans l'Ariège, où se pratique le régime de la fabrique dispersée, c'est-à-dire où les métiers sont encore répartis à domicile. Certains industriels du Nord transportent même leur fabrication dans le Midi, par exemple aux environs de Mazamet où il est facile d'avoir les moyens de l'alimenter. Certaines fabriques de tapis se résignent à confectionner des articles communs, chaussons de feutre, couvertures militaires. On arrive ainsi, avec une activité fébrile, à se procurer les lai-

1. Voir le discours de M. Clémentel au Sénat (12 juin 1917, p. 553 du *Journal officiel*).

nages en quantité suffisante, bien que la production pour la France entière n'ait pas été, en 1915, la moitié de ce qu'elle était en temps de paix. Un signe du progrès réalisé est qu'à partir de la fin de 1915 les tissages sont autorisés à reprendre la fabrication pour les civils.

*
* *

Pour le coton, les balles venant d'Amérique sont arrivées nombreuses dès la fin de décembre 1914. Mais elles ont plus servi peut-être à faire du fulmi-coton pour explosifs que des flanelles ou des velours, bien que ce velours à côte ait souvent remplacé le fameux pantalon rouge qui paraît bien avoir été condamné à mort par la guerre actuelle.

Le lin, dont la France était habituée à s'approvisionner en Russie, est devenu tout de suite très cher. Le stock qu'on avait pu réquisitionner dans le port de Dunkerque ne suffisait point à la consommation. Aussi le prix, en mai 1915, avait-il augmenté de 100 p. 100. Le fil à coudre, dont le Nord et l'Alsace étaient les fournisseurs ordinaires, manquait aux couturières. Il s'ensuivit que le travail diminua singulièrement dans les Vosges, que la lingerie fine fut sacrifiée, tandis qu'à Cholet les toiles de tente, les musettes, les chemises entretenaient une activité modérée.

Les tissus de soie, plus encore que le linge fin, devaient souffrir du resserrement des bourses imposé par la guerre. A Lyon et dans le Midi 50 filatures fermèrent; dans beaucoup de tissages, le travail fut réduit à 20 heures par semaine; un métier sur deux s'arrêta. On a estimé la baisse de la production à 60 p. 100, celle des salaires à 40 p. 100. Il y eut même certains tissages qui se mirent à fabriquer des étoffes de laine et de coton. Ce qui aggravait la crise, c'est que les cocons étaient peu nombreux et qu'il n'y avait rien à fabriquer pour l'armée, sinon de la toile de bourette servant aux gargousses.

Toutefois la reprise ne tarda pas trop. L'étranger se montra friand de soieries françaises. A Calais, où la fabrication des tulles et des crêpes avait subi une dépression de 75 p. 100, les demandes affluèrent de bonne heure, parce que les mêmes articles, fabriqués à Plauen en Saxe, se trouvaient bloqués et exclus du marché. A Lyon, d'importantes commandes arrivaient pour l'exportation : celle-ci a atteint, en 1915, 356 000 000 de francs, un chiffre presque égal à celui de l'année normale 1913 ; et même pour les velours elle a dépassé notablement le niveau d'avant-guerre. A l'intérieur aussi le crêpe noir, le crêpe de deuil, n'a eu que trop d'occasions de s'écouler. A Saint-Étienne, les fabricants de rubans, de lisérés pour robes de femmes, de bretelles et de lacets pour l'armée ont fait aussi de bonnes saisons, et, si les produits colorants n'avaient manqué, l'exportation aurait été de 25 p. 100 plus considérable qu'en temps ordinaire. Il n'est pas jusqu'à la soie artificielle, la viscose, qui n'ait obtenu un succès inattendu.

Deux mots seulement sur les autres textiles. Le chanvre, qui venait surtout des Indes, a été retenu par l'Angleterre qui avait besoin de cordages pour sa marine. Le jute a servi à faire des sacs de terre pour les tranchées et des toiles imperméables pour les aéroplanes. La ramie, qu'on travaille dans le département de Vaucluse, a échappé au chômage, parce qu'elle est employée à faire du papier-monnaie, et que cette fabrication de billets a été fort active pendant la guerre.

Des textiles, on peut rapprocher les cuirs et peaux. Ils offrent le même spectacle. Les fourrures, les cuirs vernis, la maroquinerie fine ont été dans le marasme, bien que la teinture et le lustrage des peaux de lapins, baptisées souvent peaux de loutres et de renards, aient eu un regain de vie dans la région parisienne. En revanche, pour les objets d'usage commun, les tanneries et mégisseries sont en pleine activité : elles on manqué d'écorce de chêne pour le tannage, parce que les chêne

abattus demeuraient dans les bois faute de moyens de charroi; mais elles ont eu de l'ouvrage en abondance pour les guêtres et les sacs des soldats, pour les cartouchières, les chaussures, les objets de bourrellerie et de sellerie[1].

Il reste, pour en finir avec les industries qui alimentent les autres, à considérer celles du bois, du papier, et du caoutchouc.

Dans la grande destruction d'êtres vivants qui est le crime de la guerre, bien des arbres ont péri massacrés; des bois entiers ont été déracinés, déchiquetés, je dirais presque pulvérisés par les explosions de mines, par les obus, et encore a-t-il fallu envoyer au front bien des poteaux destinés à étayer les parois chancelantes des tranchées, bien des rondins destinés à frayer des chemins praticables dans la boue des boyaux. Quantité de pins des Landes se sont acheminés ainsi vers la zone de feu. Quantité de noyers se sont transformés en crosses de fusil. Mais, en général, dans les régions où le bruit du canon ne troublait pas le silence mystérieux des forêts, le travail des bûcherons a été suspendu ou tout au moins fort ralenti; les haches avaient leur emploi ailleurs, et quand même les troncs et les branches gisaient à terre, abattus, ils y demeuraient la plupart du temps inertes et inutiles, faute de chevaux pour les charrier. Nombre de scieries se taisaient. On a calculé qu'en 1915 environ six millions de bois de charpente sont restés en souffrance là même où ils ont été coupés, sans compter les fagots, bûches et rondins pouvant servir au chauffage ou à la fabrication du charbon. Si l'on pense qu'en même temps les pays du Nord de l'Europe, Suède, Finlande, Russie, d'où la France a coutume de tirer un supplément de poutres, de planches, de mâts, de poteaux télégraphiques, voire de bûchettes prêtes à devenir des allumettes, n'ont pu, à cause des diffi-

1. La hausse des cuirs a été si forte que le ministre du Commerce, avec l'aide des principaux syndicats de fabricants de chaussures, a cru devoir encourager la confection d'une chaussure de consommation courante et de prix abordable qui a été baptisée « chaussure nationale ».

cultés de la navigation, fournir que des quantités forcément réduites, on comprendra que toutes les industries qui travaillent le bois aient été frappées dans leur source.

C'est ce qui est advenu à l'industrie du papier. On sait quelle consommation effroyable en font les peuples d'aujourd'hui. Des journaux et revues en dévorent des kilomètres [1]. Les écoles, depuis que l'instruction est devenue obligatoire, en mangent, sous forme de cahiers, un monceau fort appréciable. Les livres en absorbent presque autant. Les administrations, amies de la paperasserie, les affiches, les emballages et les sacs usités dans le commerce, les cigarettes, les lettres et les enveloppes en exigent une masse considérable. Et à quels usages inattendus ne l'a-t-on pas employé! En le comprimant ou en le traitant chimiquement, on en a fait des pierres artificielles pour le pavage des rues et le dallage des cuisines, des tuiles, des portes imitant le bois, jusqu'à des coupoles d'observatoire et des maisons démontables. On en a fait des bateaux, des tuyaux, des bouteilles, des marmites. On en a fait des étoffes, des éponges, des tapis, des matelas, des manchettes, des pantoufles, des billes de billard et des fausses dents, des allumettes, des pièces de bicyclette, des roues de voiture, du mastic pour vitrier, etc., etc. Et je n'ai rien dit du carton qui n'est que du papier renforcé et dont le négoce use avec prodigalité.

La guerre a encore allongé la longue liste de ses emplois. Il a fallu du papier fin pour le service géographique de l'armée, du papier fort pour les cartoucheries ou l'emballage des obus, pour les contreforts des chaussures, pour les paquets innombrables expédiés aux combattants et aux prisonniers; les lettres et cartes postales, grâce à la gratuité octroyée aux correspondances militaires, se sont multipliées de façon prodigieuse comme les circulaires ministérielles et autres. On a préparé

1 Gianolo Dalmazzi, *La tipografia* (Torino, 1914, p. 454).

des pare-balles, des papiers huilés pour se garantir du froid.

Or aujourd'hui, pour faire le papier, on recourt surtout aux essences tendres (peupliers, sapins, tilleuls[1]) qui, broyées mécaniquement, donnent la pâte de bois et, traitées chimiquement, la cellulose. L'une et l'autre, amenées souvent de fort loin, ont été raréfiées. La paille, dont on fait du papier d'emballage, a manqué aussi, réservée qu'elle était à la litière des chevaux et au couchage des soldats. Il n'est pas étonnant que les papeteries, privées souvent des toiles métalliques indispensables à leur fonctionnement, aient vu leur production diminuer de 40 et parfois de 60 p. 100. On a eu beau récolter les chiffons, prier l'Angleterre de n'en pas interdire l'exportation, acheter les vieux papiers, réduire la périodicité des revues, le format et le nombre de pages des journaux. Les demandes n'ont pas cessé de dépasser les possibilités productives. Le papier de luxe et de fantaisie a presque disparu de la circulation, l'autre est devenu d'une cherté qui est allée croissant de mois en mois.

Je n'ai plus à citer qu'une matière qui commande, si l'on peut ainsi parler, plusieurs industries très diverses; c'est le caoutchouc. Les arrivages ont toujours pu s'opérer sans encombre. On a même créé à Bordeaux un grand marché du caoutchouc. Seulement les demandes pour les automobiles, les bicyclettes et les vêtements militaires ont été si nombreuses que le renchérissement s'est fait sentir là comme ailleurs.

On peut conclure que les industries-mères, à la fois activées et gênées par la guerre, ont lutté courageusement contre les obstacles qu'elles rencontraient, et que, si toutes n'ont pas triomphé, toutes ont fait des efforts qui ne seront pas stériles et dont l'effet sera sensible, sinon immédiatement, du moins dans un avenir prochain. Leur situation est pleine de promesses.

1. On a fait des essais sur d'autres matières. Voir la brochure : *Plantes à fibres d'Algérie*, publiée par l'*Association pour l'étude des matières et procédés de l'Industrie du papier* (19, rue Weber, Paris).

CHAPITRE VIII

Les industries alimentaires.

La France étant encore un pays plus agricole qu'industriel, les industries qui ont pour matière première les produits de l'agriculture y ont une importance considérable, que la guerre accroît au lieu de la diminuer; car aux combattants les vivres sont encore plus nécessaires que les munitions.

Suivons donc les effets de la guerre sur ce qui se mange, sur ce qui se boit et sur l'industrie hôtelière, où la table a une place de premier ordre.

Qu'est-il advenu d'abord des industries qui transforment les produits végétaux?

Les céréales ne se consomment pas telles quelles. Pour l'approprier aux besoins de l'homme, il faut moudre le blé et le changer en farine. Les minoteries qui opèrent cette métamorphose ont montré une suractivité qui ne s'est pas démentie, bien qu'elles aient travaillé seulement pour l'intérieur et perdu ainsi la clientèle égyptienne qu'elles avaient dans la région de Marseille. D'après le résultat de leurs opérations on peut noter que là, comme ailleurs, la guerre a favorisé les produits communs aux dépens des produits fins. On sait que les meuniers ont dû, sous peine d'amende, faire le blutage à 77, puis à 80 et 85 p. 100, c'est-à-dire produire une farine moins

blanche, moins épurée, susceptible de fournir un pain plus bis, quoique tout aussi nourrissant.

Ce n'est pas le seul changement qu'il y ait à remarquer en ce domaine. Beaucoup de boulangeries, surtout dans les villages, ont été fermées, faute d'ouvriers ou de moyens de chauffage. On a pu citer quelques tours de force accomplis par de courageux remplaçants : telle cette fillette de treize ans, à Exoudun, qui, la mère étant morte et le père sous les drapeaux, est parvenue, avec son petit frère âgé de dix ans, à faire pendant plusieurs mois 400 kilogrammes de pain par jour. Mais dans le département du Tarn, un tiers des boulangeries ont suspendu leur travail, un tiers l'ont réduit, un tiers seulement l'ont continué comme en temps normal. Ailleurs, au contraire, elles ont dû activer leur production, pour suffire aux nombreux colis de pain qui ont été envoyés aux prisonniers français affamés par l'Allemagne. Il faut signaler comme s'étant alors notablement répandus les pétrins mécaniques, qui suppléent avec avantage aux bras absents des « geindres ». Si les boulangers en plus d'un endroit, à Paris en particulier, ont dû renoncer, sur les ordres de l'autorité militaire, aux croissants, brioches et pains de fantaisie, les fabriques de biscuits et de pâtes ont, en revanche, jusqu'à ces derniers jours fonctionné avec énergie, tandis que celles de fécule et de glucose se ralentissaient, parce que la pomme de terre était gardée comme un aliment précieux et que le manioc n'arrivait de Madagascar qu'en petite quantité.

Si nous considérons maintenant les fruits et les légumes, il faut tenir compte avant tout de la récolte qui, en 1915, fut médiocre, sauf pour les pommes. On fit avec celles-ci quantité d'excellente marmelade; on tâcha, du reste, de ne laisser rien perdre. Pour remplacer les légumes secs, qui venaient surtout de la vallée du Danube, les conserves de pois et de haricots furent abondantes; mais, en 1916, la rareté du sucre empêcha

les ménagères et les fabricants de multiplier les confitures de prunes, de cerises, de groseilles. On comprend sans peine que partout les conserves fines furent sacrifiées aux autres; ainsi celles de champignons et de truffes, ainsi les fruits confits, dont l'Angleterre interdit l'entrée chez elle, pâtirent de la simplicité volontaire ou forcée qui s'imposait aux gourmets.

Quant à l'industrie sucrière, elle a subi un fléchissement facile à expliquer. Les pays ensemencés de betteraves, et par conséquent peuplés de sucreries et de raffineries, ont été pour la plupart sous la botte ennemie. A la fin de 1914, 68 sucreries seulement fonctionnèrent, alors qu'il y en avait eu 213 en activité l'année précédente. De là une diminution considérable dans la production. Ailleurs la récolte fut bonne, mais l'arrachage très difficile : car c'est une besogne pénible et qui réclame la force masculine. De plus certains industriels voulurent trop gagner, au point qu'il fallut par un arrêté ministériel fixer des bases pour le prix des betteraves envoyées à l'usine. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, après la campagne déficitaire de 1915, après des exportations témérairement consenties, il s'est produit en 1916 une crise imprévue du sucre. La consommation de la France est évaluée à 50 000 tonnes par mois; or la récolte nationale (1916-1917) ne dépassait guère 200 000 tonnes. Il fallait se procurer à l'étranger une quantité deux fois supérieure (400 000 tonnes) [1]. Les chocolateries, les fabriques de pain d'épices et de dragées, n'en ont pas été arrêtées; mais elles en subissent ou en subiront le contre-coup, et la consommation générale s'en est également ressentie. Les travaux de laboratoire pour extraire le sucre d'autres matières ont donné quelques résultats intéressants, mais à longue portée et aussi impuissants à conjurer cette disette momentanée que

1. La consommation de la France est évaluée à 50 000 tonnes par mois; or la récolte nationale (1916-1917) ne dépassait guère 200 000 tonnes. Il fallait se procurer à l'étranger une quantité deux fois supérieure (400 000 tonnes). *La Dépêche* (26 septembre 1916). Article de M. Herriot.

le sucre de canne apporté des colonies; et, dans le chapitre où nous parlerons des taxations, nous rencontrerons à côté de bien d'autres cette denrée, qui était encore un luxe il y a un siècle et qui est aujourd'hui devenue d'usage quotidien [1].

Bien moins grave, mais point négligeable pourtant, fut la rareté de certains autres produits : je citerai seulement la chicorée, dont nos départements du Nord avaient en France le monopole, si bien qu'il a fallu organiser ailleurs neuf usines nouvelles pour la torréfier; et la moutarde, spécialité fameuse de Dijon, qui a été fort demandée, mais qui n'a pu satisfaire que la moitié des demandes auxquelles elle répondait autrefois.

*
* *

Les industries qui transforment les produits animaux de l'agriculture ne pouvaient manquer d'être également atteintes.

Nombre de vaches ayant été immolées pour ravitailler les soldats, la production des laiteries a été fortement restreinte. Une d'entre elles, située dans l'Eure, n'employa plus que 14 personnes au lieu de 36, et le lait, que certaines fabriques de lait condensé essayèrent d'accaparer çà et là, augmenta de prix au village comme à la ville. Déjà avant la guerre la France importait pour 2 213 000 francs de lait pur ou concentré [2]. Le beurre, qui est une des richesses de la France de l'Ouest, a été par moments assez rare pour que l'exportation en ait été interdite et pour que la margarine, la végétaline aient usurpé sa place dans bien des cuisines. Le fromage n'a pas été moins recherché; il s'est fabriqué et vendu autant et plus qu'en

1. La production du sucre raffiné — du 1er septembre 1915 au 15 janvier 1916 — n'a été que de 110 223 tonnes. *Bulletin du ministère du Travail* (nov.-déc. 1915, p. 428). L'importation des sucres se chiffre en 1913 par 123 400 tonnes, en 1915 par 575 000.

2. *La Dépêche de Toulouse* (26 janvier 1917).

temps ordinaire, excepté là où il s'adressait à une clientèle étrangère. Le Camembert et le Brie ont perdu en qualité, peu en quantité, et on se l'explique, si l'on pense que leur fabrication est presque uniquement aux mains des femmes; une fabrique de caséine à Cherbourg a de même eu bon succès; seul le Roquefort a pâti, parce qu'il est fait avec du lait de brebis et que les troupeaux de moutons ont été singulièrement amoindris.

Comme le laitage, la chair des animaux se prête à être conservée. Mais, d'après ce que nous avons déjà vu en d'autres domaines, il est aisé de deviner ce qui s'est passé pour ces conserves. Celles de foie gras, de gibier ont partiellement ou totalement disparu; au contraire, celles de bœuf, destinées à l'armée, ont été confectionnées avec tant d'ardeur qu'il y a eu, au bout de quelques mois, pléthore, surproduction, et par suite arrêt dans l'activité des fabriques. Les soldats se fatiguaient, d'ailleurs, de l'éternelle « boîte de singe », comme on dit dans la langue des tranchées, et les importations de viande frigorifiée ont heureusement rompu la monotonie de leur menu. La viande de porc, devenue très chère, parce que les paysans gardent pour eux le lard et les jambons qui doivent les nourrir pendant l'hiver, est entrée dans l'alimentation en de faibles proportions. En revanche, les conserves de poissons ont repris vigoureusement. Si les morues n'ont pas été pêchées en grand nombre, le port de Boulogne a reçu une quantité de harengs plus grande d'un tiers que celle des années précédentes et les sardines capricieuses, qui avaient disparu des parages de la Bretagne au grand détriment des usines de Douarnenez où on les met en boîte, ont eu la bonne idée de revenir en foule, si bien que pêcheurs, usiniers et ouvriers ont ainsi retrouvé de solides profits[1].

1. Cette industrie a souffert cependant de la rareté du fer-blanc.

*
* *

Voilà pour ce qui se mange. Quant à la boisson, un fait essentiel et gros de conséquences a marqué le début de la guerre : l'interdiction de la vente de l'absinthe [1]. La Russie avait donné l'exemple en prohibant sur tout son territoire l'usage de la vodka. On commença en France par l'armée ; on voulait sauver d'abord les soldats d'un breuvage délétère, « plein de fureurs, de cris et de jurons », comme dit le poète. Le tour des civils ne tarda guère. Mais cette prohibition n'était pas seulement un moyen radical de dérober les cerveaux français aux tentations et aux ravages de « la fée verte » ; c'était aussi l'inauguration par un coup d'éclat d'une lutte sérieuse contre l'alcoolisme, le grand assassin, depuis longtemps reconnu et dénoncé comme un fléau menaçant l'avenir de la race.

Sans doute cette lutte froissait trop d'intérêts commerciaux et politiques pour qu'elle pût se déployer sans obstacle. Les cabaretiers sont, nul ne l'ignore, des puissances électorales, parce que les cabarets sont les salons et les cercles des pauvres, les lieux de réunion où, échappant aux laideurs de leurs taudis, ils viennent boire l'oubli de leurs misères en même temps que discuter, verre en main, les affaires privées et publiques qui les intéressent. Il ne fallait pas moins qu'une terrible secousse, comme celle qui a ébranlé l'Europe, pour décider les députés à toucher à ces potentats, dont l'intervention en un sens ou en l'autre peut décider d'une élection. Je me souviens des paroles que me disait un Breton, royaliste et ivrogne, un jour de scrutin : « Quand j'ai vu hier soir que la boisson tournait du côté de la République, j'ai compris que notre candidat était fichu. »

1. Décrétée en août 1914, elle a été ratifiée par le Parlement en février-mars 1915.

D'autre part les producteurs d'Armagnac et de Cognac, les fabricants de liqueurs fines, telles que l'anisette, la chartreuse, la bénédictine, alléguaient, non sans raison, que de gros intérêts étaient engagés dans leur industrie [1]; que leurs produits, innocents pour qui n'en abuse pas, étaient pour la France des articles d'exportation rapportant des millions; et d'autres avocats de l'alcool ajoutaient qu'à vouloir proscrire l'eau-de-vie bon marché en respectant les liqueurs chères, on risquait de faire une chose étrange, puisqu'on semblait réserver aux classes riches le privilège de s'intoxiquer.

Il faut reconnaître aussi que certains adversaires outranciers de l'alcool compromettaient leur cause par l'excès même de leur haine contre l'ennemi. Partisans du tout ou rien, ils le poursuivaient dans toute liqueur fermentée, vin, bière ou cidre; ils entendaient condamner tous les Français à n'être que des buveurs d'eau, de limonade, de café et de thé; des sociétés dites de tempérance, qui étaient en réalité des sociétés d'abstinence totale, exigeaient de leurs membres l'engagement de repousser tout breuvage et tout mets dans lequel on pouvait surprendre une goutte d'alcool. Et les gens, inquiets de cette propagande, se demandaient si l'on devait arracher les vignes, qui étaient pour certaines provinces de véritables filons d'or, effacer de la carte de France les crus glorieux de la Bourgogne, du Bordelais, de l'Anjou, de la Champagne, renoncer à ces vins vieux que les médecins pendant des siècles avaient coutume d'ordonner comme reconstituants aux malades et convalescents, à ce Clos-Vougeot, devant les murs duquel les soldats du premier Empire portaient armes sur l'ordre de leurs officiers.

Pour ces raisons très diverses et très puissantes, la guerre à l'alcoolisme fut menée assez mollement, avec beaucoup d'hési-

1. « En 1913, les droits de consommation ont porté sur 1 600 000 hectolitres d'alcool pur à 100 degrés, dont 296 000 hectolitres d'absinthe, et ont produit 357 millions. » (*Le Petit Parisien*, 15 décembre 1916.)

tations et de reculs [1]. Aux soldats prêts à s'élancer à l'assaut, on distribua souvent un quart d'eau-de-vie en guise d'excitant, et nul n'eût osé parler de leur supprimer « le pinard », c'est-à-dire le vin plus ou moins fort auquel ils étaient habitués d'enfance. On augmenta même jusqu'à un demi-litre la ration quotidienne qui leur était dévolue.

Cependant on prenait une série de mesures qui ressemblaient à des travaux d'approche devant une place assiégée. Des généraux dans la zone des armées fermaient les débits à certaines heures ou même tout à fait[2]. Le Conseil des ministres, en octobre 1915, interdisait la vente de l'alcool aux femmes, aux adolescents ayant moins de dix-huit ans, et aux mobilisés. Il est vrai qu'une circulaire de M. Malvy, ministre de l'Intérieur, atténuait presque aussitôt le décret sauveur ; et il n'est pas douteux que l'emploi du personnel féminin dans les usines de guerre et la présence des musulmans dans nos armées ont répandu en ces nouveaux milieux la contagion du « petit verre ».

Pour parer au danger, des Sociétés, moins intransigeantes que *la Croix bleue* ou *les Bons Templiers*, comprenaient que réclamer la proscription absolue de toute liqueur fermentée est un moyen sûr de n'aboutir à rien, et tâchant d'enrégimenter dans leurs rangs les vignerons et les marchands de vin eux-mêmes, elles dirigeaient leur action vers des réformes précises et limitées.

L'Alarme, que préside M. Jean Finot, directeur de *La Revue*[3], la Ligue nationale contre l'alcoolisme que préside M. le docteur Debove, d'autres encore qui agissaient jusqu'alors isolément, s'avisaient de se réunir et de se fédérer. Des associations, ayant une portée plus générale (Ligues de l'Enseignement, des Patriotes, des Droits de l'homme, d'Éducation

1. *Le Petit Parisien*, 15 décembre 1916.
2. Joffre, 23 mars 1915; Goiran, 4 mai 1914; Gallieni, août 1915, etc.
3. Voir son livre : *L'Union sacrée contre l'alcoolisme* et, dans *La Revue* du 1er-15 juillet 1916, l'article de M. le sénateur Louis Martin.

morale, Amicales d'instituteurs, Conseil national des femmes, syndicats ouvriers, Chambres de commerce, etc.), apportaient leur concours et il se constituait à Paris, en juin 1916, un *Comité d'Union nationale contre l'alcoolisme.*

Ce Comité, qui mit à sa tête M. Ferdinand Buisson, invitait aussitôt à concentrer toutes les énergies sur des réformes immédiatement réalisables :

La suppression du privilège des bouilleurs de cru, sans consommation familiale;

La réquisition de tous les alcools pour les besoins de la défense nationale.

Ces efforts aboutirent au vote de plusieurs lois.

La première (mars et juin 1915) tendait à diminuer le nombre des débits, qui étaient en 1913 de 475 000 environ. Elle ordonnait la fermeture définitive de ceux qui n'étaient pas exploités depuis un an. Mais en imposant des conditions au déplacement des autres ou à l'ouverture de nouveaux débits, elle garantissait en quelque sorte leur existence, et, en permettant à tous les établissements qui donnent à manger de fournir, comme accessoires de la nourriture, sous forme de *gloria* ou de *pousse-café*, des boissons alcooliques, elle favorisait le maintien et la création de maisons hybrides où elles peuvent se vendre fort à l'aise. Elle ne stipulait rien d'ailleurs sur les apéritifs et vins aromatisés qui allaient consoler les amateurs d'absinthe.

Une loi plus importante vint en discussion en juin 1916. Elle annonçait l'intention de supprimer le privilège des bouilleurs de cru, c'est-à-dire des propriétaires qui distillent chez eux leur récolte ou celle de leurs voisins. En effet ils étaient pour la première fois assujettis au même impôt que les distillateurs de profession et cet impôt était porté à 400 francs par hectolitre. Ils tombaient ainsi sous le coup d'un contrôle, difficile, il est vrai, à exercer vu leur nombre (ils étaient,

en 1913, 1 070 451), vu aussi qu'ils conservaient non seulement leur stock antérieur, mais le droit de garder chaque année 10 litres en franchise pour la consommation de leur famille, ce qui peut passer pour une invite à la contrebande et à la répétition du miracle de la bonbonne inépuisable[1].

L'État se réservait tout alcool de bouche provenant de matières autres que les vins, cidres, poirés, lies et fruits, et il achetait tous les alcools d'industrie, dont le service des poudres[2] utilise à lui seul les 85 centièmes. Cela ne suffisait pas, d'ailleurs, à ses besoins; car il était obligé d'acheter à l'étranger près d'un million d'hectolitres et la France importait encore de notables quantités[2] nécessaires aux fabricants de vinaigres, de produits chimiques et pharmaceutiques, de vernis et de parfumerie; le droit d'entrée était porté de 300 à 450 francs l'hectolitre.

On le voit, les bouilleurs n'étaient point maltraités; on leur accordait de plus des dérogations pour l'année en cours et la loi n'était votée que pour la durée de la guerre. Ils pouvaient, n'ayant plus guère de concurrence à craindre, continuer à fabriquer lucrativement. Les gros distillateurs n'étaient pas non plus gravement touchés par l'élévation de l'impôt à payer. C'est dire que ces demi-mesures n'avaient point chance de désarmer les adversaires de l'alcoolisme. On peut en dire autant des propositions qui réclament la stricte application des lois existantes sur l'ivresse publique, lois que la Chambre s'est refusée à renforcer, en repoussant, par crainte qu'on n'en abuse pour écheniller dans un esprit de parti les listes électorales, l'idée de priver les délinquants de leurs droits poli-

1. Cependant il faut rappeler que, depuis 1903, ils pouvaient fabriquer 20 litres en franchise.

2. *Le Journal* (24 décembre 1916 et 10 janvier 1917). En 1914, pour 16 millions environ; en 1915, pour 30 millions; en 1916, dans les onze premiers mois, pour 129 millions. En 1917, cette importation a été interdite.

tiques[1]. Le Sénat, plus hardi sur ce point que la Chambre, n'a pas craint d'enlever leurs droits civiques à tous ceux qui dans l'espace de douze mois auraient été pris en flagrant délit de récidive. La Chambre (15 décembre 1916) s'est ralliée à cet avis.

Il semble toutefois qu'on sera contraint d'aborder de front la grosse et délicate question du monopole, qui remettrait aux mains de l'État la rectification, la vente, sinon la production, de cette denrée dangereuse. La Chambre a vu, depuis trente ans, une série de projets plus ou moins complets se succéder en ce sens : — Alglave-Martin (1887), Maujan (1891), Guillemet (1899), Jaurès-Briand (1902), Astier-Ruau (1903) — et il faut y ajouter un projet du gouvernement, lequel a suscité des contre-projets (Barthe, Brousse)[2]. La *Confédération générale du travail*, soucieuse de la santé et du moral des ouvriers, est allée jusqu'à demander qu'on ne produise plus d'alcool que pour les usages industriels. M. Métin, avant de quitter le ministère du Travail, a déposé un projet de loi punissant toute introduction ou distribution d'alcool dans les établissements assujettis au Code du travail. Mais tout cela est-il suffisant? La question en était là, quand M. Briand a annoncé, le 13 décembre 1916, l'intention de supprimer par décret la consommation de l'alcool de bouche et quelques-uns lui prêtèrent l'idée, pour le jour où il se sentirait ébranlé, de tomber avec élégance en défendant cette réforme.

En tout cas l'Union sacrée contre l'alcoolisme, comme elle s'intitule, fera bien de ne pas oublier que, pour déraciner le mal, il faut creuser profond; que, si l'on veut tuer le cabaret, il faut le remplacer par des maisons du peuple, par des maisons de vie sociale (le nom importe peu), qui offrent aux paysans et aux ouvriers le confort qu'ils n'ont pas chez eux et

1. Cette idée a été surtout défendue par M. le député Delaroue.
2. *Journal officiel*, 2 juillet 1916. Annexe n° 2034.

les divertissements dont ils ont besoin comme tout être humain; que, si l'on veut les arracher aux basses voluptés de l'Assommoir, il faut créer en eux le goût des plaisirs plus relevés, leur faire des intérieurs habitables, leur donner aussi d'en haut l'exemple d'une vie passée ailleurs que dans les casinos, les restaurants à la mode et les maisons de jeu. L'ivresse du champagne ne vaut pas mieux que celle du vin bleu et elle est moins excusable.

En attendant que vienne le jour où l'une et l'autre auront disparu, la France a été plus qu'on ne croit une buveuse d'eau. Dans les dîners parisiens qui ont précédé la guerre, des eaux de différents crus, si l'on peut ainsi parler, Évian, Vichy, Vittel, Vals, Saint-Galmier, etc., figuraient sur les tables et se partageaient la faveur de nombreux convives. Pendant la guerre, on a volontiers purifié, allégé, à l'aide des lithinés, les eaux douteuses qui sont fréquentes dans les tranchées. Mais le vin a regagné un peu du terrain perdu. Il s'en est fait au front une grande consommation et il a partout renchéri, d'autant que la récolte du Midi a été fort médiocre en 1915 et que le litre y a passé de 40 centimes à 80. Le champagne dont les Allemands se sont gorgés et qui ne fut pas étranger à leur défaite de la Marne a retrouvé une vente honorable, sinon dans la cité-martyre de Reims, du moins dans les villes d'Aï, d'Épernay, de Châlons; il eût même prospéré davantage, si les bouteilles casquées d'or et d'argent, qu'on ne sait pas encore faire à la mécanique, n'avaient été trop rares. Les vins mousseux d'Anjou, de Vouvray, de Gaillac, de Limoux ont suppléé à ce qui manquait de ce côté, de même que les vermouths et les vins cuits de Frontignan et de Banyuls ont bénéficié de la disparition de l'absinthe.

Les brasseries, malgré la difficulté de se procurer en suffisance de l'orge et du houblon, ont besogné vigoureusement, surtout pour désaltérer l'armée anglaise et les réfugiés belges;

leur production a atteint les deux tiers et même, dès le printemps de 1916, les trois quarts de ce qu'elle était en temps normal. Les cidreries ont été encore plus actives. A peine est-il utile de dire que le café, *le jus*, comme on l'appelle en argot militaire, n'a pas été épargné pour les soldats français, non plus que le thé national pour les troupes britanniques et russes campées sur notre territoire.

Il faut mentionner ici quelque chose qu'on ne peut classer parmi ce qu'on mange ou boit, mais qui est quand même une partie notable des consommations dont l'habitude a fait pour les nations modernes un besoin. C'est le tabac que je veux dire. Qu'on l'aspire sous forme de fumée, qu'on le mâche sous forme de feuilles roulées, qu'on le respire en poudre, il représente des centaines de millions, et ceux des États qui s'en sont réservé la vente n'ont garde de dédaigner l'impôt volontaire qu'on leur paie de la sorte.

La guerre n'a pas ralenti, bien au contraire, les manufactures où on le prépare et dont la main-d'œuvre est presque uniquement féminine. Le tabac à priser n'est plus en vogue. Mais marins et soldats ont reçu abondamment le « caporal » destiné à leur adoucir l'ennui des longues veilles. Si les cigares de luxe ont perdu quelque peu, les cigarettes ont en revanche accusé une augmentation notable et les fabriques de Saint-Claude ont fourni par milliers et milliers, non seulement à nos troupiers, mais aux Anglais et même aux colonies anglaises, les pipes qui sont comme les accessoires obligés de l'équipement du *tommy* et du *poilu*. On a même interdit, pour ne pas être à court de matière première et pour ne point laisser émigrer cette industrie à l'étranger, l'exportation des « ébauchoirs »; on appelle ainsi les racines de bruyères dégrossies à la scie qui, une fois percées et creusées, deviendront des pipes à la mode du jour.

*
* *

J'en aurais fini avec ces industries alimentaires qui, malgré quelques défaillances locales ou passagères, ont rempli comme il faut leurs fonctions de ravitaillement et qui ont, chemin faisant, assuré à beaucoup de ceux qui les exercent des profits exceptionnels, si je ne croyais indispensable de jeter un coup d'œil sur l'*industrie hôtelière*, liée à celles que nous venons de passer en revue.

Au début du xx[e] siècle, elle laissait fort à désirer. A Paris, dans les grandes villes d'eaux les plus renommées, sur les plages où affluait le beau monde, les grands hôtels (Palace, Majestic, etc.), se trouvaient entre des mains étrangères : les Suisses et les Allemands formaient les quatre cinquièmes du personnel; ils étaient garçons, portiers, interprètes, quand ils n'étaient pas gérants ou propriétaires. Les Français avaient ce qu'on voulait bien leur abandonner, hôtels de second ordre et auberges à la vieille mode.

L'argent de la clientèle riche filait donc en majeure partie au delà de la frontière[1] et par surcroît, dans la haute société française, il était de bon ton d'aller prendre les eaux à Carlsbad, à Ems, à Wiesbaden, de passer l'été en Suisse, ou en Norvège, le printemps à Florence ou sur les lacs Italiens, de pratiquer les sports d'hiver dans les Alpes vaudoises ou dans l'Engadine. La France, sauf quelques régions privilégiées, comme la Côte d'Azur capitale Nice, la Côte d'Argent capitale Biarritz, la Côte d'Émeraude capitale Dinard, était laissée en partage aux petites bourses.

1. On estimait à 700 millions le rapport des stations balnéaires allemandes et autrichiennes, à 70 seulement celui des stations françaises. Paul Vibert, *L'Allemagne tentaculaire*, p. 348. M. Garat (séance du 15 juin 1917 à la Chambre) estime à 50 000 les Anglo-Saxons et à 300 000 les Russes qui allaient annuellement faire une cure en Allemagne.

On eût dit qu'elle manquait de beautés naturelles ou artistiques. Et pourtant elle avait par dizaines des villes antiques endormies dans leur enceinte où le moyen âge semble vivre encore, comme la cité de Carcassonne ou Salers en Auvergne; des ruines merveilleuses, comme celles de Jumièges en Normandie ou des Baux en Provence; une étonnante variété de châteaux féodaux et Renaissance magistralement campés sur des rochers à pic, ou étalant leur splendeur pacifique dans la plaine ou sur les bords d'un fleuve; des cathédrales byzantines, romanes ou gothiques qui sont d'admirables poèmes de pierre; elle avait des coins de paradis sur l'Océan et la Méditerranée, des forêts superbes et archi-séculaires comme celle de Fontainebleau, des gorges et des grottes à ravir les amateurs de paysages tragiques; elle avait une gamme de montagnes allant des sommets arrondis et moussus des Vosges aux volcans éteints de l'Auvergne, des pics marmoréens des Pyrénées aux neiges et aux glaciers du Mont Blanc, roi des Alpes. Sites gracieux ou grandioses, stations climatériques pour cures d'air, sources froides et chaudes, prometteuses de vie et de santé, vraies fontaines de Jouvence, abondaient en mille endroits sur son territoire.

Seulement la moitié de ces richesses demeuraient inexploitées. L'État, qui en exploitait quelques-unes, à Vichy, à Plombières, à Luxeuil, etc., n'en tirait que quatre millions par an. Et ailleurs trop souvent, dans les petites villes d'eaux, baignoires ébréchées, linge troué, gîtes inconfortables, chère médiocre, médecins infligeant à leurs patients un traitement omnibus, au lieu d'accommoder la cure au tempérament de chacun.

La France ressemblait à ces propriétaires trop opulents qui ne savent pas le compte de leurs trésors et qui laissent croupir dans leurs greniers des meubles, des tapisseries, des tableaux que d'autres étaleraient en pleine lumière. Par négligence, par insouciance, elle s'ignorait et se dépréciait elle-même.

Il est juste toutefois de noter que dans les derniers temps elle avait pris une conscience obscure de ce qu'elle aurait pu faire[1]. Le Touring-Club, imité, comme son nom le dit, de l'Angleterre, s'était donné la mission de faire connaître la France à la France, de faciliter les voyages, de rendre les hôtels propres, hygiéniques, confortables. Des syndicats d'initiative créés çà et là offraient des renseignements précis sur les choses locales. Les compagnies de chemins de fer par des affiches alléchantes et des billets à prix réduits tâchaient d'attirer les familles en quête de villégiatures pour le temps des vacances. Les automobiles, qui sillonnaient et défonçaient les routes, permettaient d'arriver là où les vagons ne pénétraient pas; de Thonon à Nice, comme de Perpignan à Bayonne, elles emportaient à travers monts et vallées, à travers cols balayés des vents et défilés profonds, des équipes de touristes émerveillés. Une Société protectrice des paysages s'opposait (un peu tard) à ce qu'on les déshonorât par quelque cheminée d'usine crachant la suie ou par quelque bâtisse malencontreuse, mais ne réussissait pas toujours à épargner à certaines plages un pullulement de villas prétentieuses en carton-pâte ni à bannir du voisinage des voies ferrées des affiches aussi ridicules que gigantesques.

Malgré tout, dans les quinze années qui ont précédé la guerre un progrès indéniable s'était opéré. La France comprenait de mieux en mieux que la coquetterie est pour un pays un bon placement, que le respect des monuments de son passé comme celui des sites riants ou farouches qui lui ont été départis par la nature, que les facilités de circulation et de séjour offertes aux voyageurs lui rapportent chaque année des centaines de millions, qui vont non seulement aux hôteliers, mais aussi aux cochers, aux portefaix, aux guides, aux entre-

1. Georges Renard, *A travers les régions de France*, Paris, Rivière, 1914. M. Moureu, *Chimie et physique des eaux minérales*, 1910, et la *Société d'hydrologie médicale*. Voir *La Revue hebdomadaire* (14 juillet 1917).

prises de transport, aux marchands de bibelots, bref qui s'éparpillent en petits ruisseaux dans tous les compartiments de la population laborieuse.

En quoi cette situation a-t-elle été modifiée par la guerre [1]?

D'abord quantité d'hôtels ont été fermés; quelques-uns sont apparus soudain comme des nids d'espions; d'autres ont été abandonnés par leur personnel ou par leur clientèle. C'est surtout dans les plages et les villes d'eaux que s'est fait sentir ce vide. En 1914, la saison d'été a été brusquement interrompue par la mobilisation; en 1915 et 1916 elle a été plus courte que d'ordinaire et n'a guère dépassé la durée d'un mois. Le moment n'est pas propice aux longs et tranquilles loisirs sur le bord de la mer ou dans la fraîcheur tonique des montagnes; quantité de familles sont retenues à domicile par le désir d'être à portée, s'il faut recevoir un permissionnaire venant du front ou aller secourir vite un fils ou un frère blessé; beaucoup d'autres sont clouées chez elles par la diminution de leurs revenus. La Côte d'Azur en 1915 fut à demi déserte et c'est seulement à la fin de l'année qu'elle a commencé à recueillir les débris de la société cosmopolite et bariolée qui la peuplait. Les hôtels, là comme sur les plages et dans les stations thermales, sont devenus des ambulances ou des asiles de convalescents; ceux qui n'ont pas été réquisitionnés par le service sanitaire l'ont été par quelque administration militaire ou civile et ils ne retrouvent leur liberté que un à un; les villas de Sainte-Adresse, près du Havre, servent de logements provisoires aux différents ministères belges.

Dans les villes de l'intérieur, c'est la raréfaction soudaine, je pourrais presque dire la disparition des commis voyageurs qui a désolé les hôteliers. A Paris, j'ai entendu les représentants

1. Un *Office national du tourisme* est autorisé à prélever un cinquième sur les taxes de séjour que les villes d'eaux peuvent imposer à ceux qui viennent y faire une cure.

de leur syndicat se plaindre amèrement de l'arrêté du préfet de police, qui, conformément au moratorium des loyers, leur a interdit d'expulser les femmes et les enfants des mobilisés et les a obligés ainsi à garder des hôtes qui ne paient point; je les ai entendus menacer la ville de Paris d'un procès en dommages et intérêts à cause de cet arrêté dont ils voulaient la rendre responsable. Il va de soi que ces doléances émanaient des tenanciers de petits hôtels qui hébergent souvent des familles ouvrières; mais tous, que leurs maisons soient luxueuses ou modestes, attendent des indemnités et réclament des dégrèvements d'impôts[1] pour les manques à gagner qu'ils auront subis et pour les dégâts qu'ils auront à réparer dans leurs immeubles.

Il ne faudrait pourtant pas croire que les hôteliers ont été une classe sacrifiée. Si beaucoup ont perdu, beaucoup ont fait des saisons très profitables. C'est le cas, d'abord, dans la zone des armées. A Dijon comme à Calais, à Châlons comme à Dunkerque, à Boulogne comme à Amiens, énorme affluence d'officiers français et alliés, de tout grade. Au Havre, que j'ai visité au printemps de 1916, j'ai pu constater que tous les hôtels étaient bondés, que toutes les chambres et tous les appartements à louer étaient occupés, parfois avec un bail de trois ans; que tous les métiers de bouche suffisaient à peine aux demandes. La ville n'avait jamais vu pareille circulation d'argent. Partout où s'est établie une « base anglaise », c'est-à-dire un centre de débarquement et de ravitaillement pour l'armée britannique, soldats et officiers généreusement payés ont fait prospérer auberges, restaurants, brasseries, maisons de thé. Je sais des cuisinières, qui, embauchées par un état-major anglais, ont gagné trois fois plus qu'au temps où elles servaient des civils français.

D'autres villes, plus éloignées de la zone dangereuse, ont eu

1. *Journal officiel* (14 février 1917, p. 373).

aussi des aubaines inespérées. Bordeaux, pendant les mois où elle a été le siège du gouvernement, a été envahie par une population flottante qui avait la bourse bien garnie, et les cafés, les restaurants, comme celui du « Chapon fin » dont la renommée s'étendit alors sur toute la France, doivent regretter cet âge d'or. A Tours, à Orléans, des hôtels, lors de la panique qui dépeupla, vers la même époque, les quartiers riches de la capitale, ont loué des chambres, voire des fauteuils où l'on pouvait dormir, vingt ou trente francs pour quelques heures. Ailleurs à Bourges, à Firminy, où des milliers d'ouvriers ont été appelés pour travailler aux munitions, logeurs et restaurateurs ont absorbé bien vite les trois quarts de leurs salaires; on m'a cité une chambre, où deux lits étaient occupés la nuit par deux travailleurs et le jour par deux autres, qui se paya, dans un moment de presse, 40 francs par semaine. A Paris même les étrangers attirés par leurs affaires ou par la curiosité, les diplomates et les parlementaires venus pour conférer avec nos gouvernants ont compensé dans une certaine mesure la rareté relative des Américains du Nord ou du Sud que les risques de la traversée ont retenus sur l'autre rive de l'Atlantique.

Aujourd'hui, en attendant que la vie nationale reprenne son cours, comme le Saint-Laurent après la chute du Niagara, on songe à profiter des leçons assénées par la guerre. D'abord la France si hospitalière, si accueillante aux étrangers, a dû apprendre la défiance; elle s'est repliée sur soi-même; elle n'entend plus que ses hôtels travaillent pour le roi de Prusse. Les Austro-Allemands sont d'ores et déjà exclus de nos syndicats d'hôteliers, et pour l'avenir une trentaine d'écoles hôtelières, dont la plus connue est sous le patronage de Mlle Valentine Thomson, doivent dresser un personnel français qui éliminera les éléments suspects d'outre-Rhin.

Déjà le Touring-Club a entamé une grande campagne de

propagande[1]; il a lancé des appels et des prospectus dans la Grande-Bretagne; il en a expédié en Russie, au Canada, dans l'Amérique du Sud; il stimule tous les groupements locaux qui ont intérêt à voir se multiplier le nombre des voyageurs. Il sait qu'au lendemain de la guerre une foule venant de France et des pays neutres comme des pays alliés voudra faire un pieux pèlerinage aux lieux où tant de guerriers sont morts héroïquement, sur ces champs de bataille dont le nom a durant des mois retenti d'un bout du monde à l'autre, dans ces villes et villages dévastés où les pierres mêmes sont des témoins irrécusables de la fureur des hommes. Il prépare pour la recevoir des hôtels, qui, sans être des palaces somptueux et uniformes, lui assurent bons lits, bonne cuisine, bon accueil et prix honnêtes; et comme on a droit d'espérer que nos capitalistes, enfin dégrisés du mirage des aventures lointaines, sauront employer en France même une bonne partie de leurs fonds, il est probable que notre industrie hôtelière devra aux événements douloureux que nous traversons un encouragement et un rajeunissement dont elle avait grand besoin.

1. *Le Journal* (14 décembre 1916).

CHAPITRE IX

Industries diverses : bâtiment, ameublement, aménagement, habillement, livre, théâtres, jouets.

On connaît le vieux dicton : Quand le bâtiment va, tout va. Il emploie en effet des matériaux de toute nature, pierre, marbre, terre cuite, métaux, bois, verre, etc., et il intéresse par là même une quantité de métiers : terrassiers, maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, plombiers, briquetiers, tuiliers, vitriers, tapissiers, fumistes, gaziers, électriciens, fabricants de meubles et d'ustensiles de ménage, etc.

Or, dès le début de la guerre, les constructions commencées demeurèrent en plan; le chômage fut complet parmi les ouvriers du bâtiment; il est toujours fort en hiver, saison où le gel et la pluie arrêtent les travaux; mais à la fin de 1914 et au commencement de 1915 il fut plus grand que dans la plupart des autres industries; il fut aussi plus durable. Les ouvriers n'eurent pour s'occuper qu'un petit nombre de travaux publics : achèvement d'une section du Métro à Paris et du tunnel de l'Estaque sur le canal qui relie Marseille au Rhône; continuation assez molle de la ligne transpyrénéenne qui mène de la vallée de l'Ariège en Espagne et sera le chemin direct de Paris à Barcelone; barrage de la Sioule (en Auvergne) destiné à féconder par l'irrigation les plaines environnantes; construction de jetées et bassins à Bordeaux, à Marseille, à Rouen, à

Nantes; quelques agrandissements et créations d'usines avec baraquements improvisés; réfection des routes déchaussées qui exigea des apports de grès et de gravier; reconstruction en Lorraine et en Champagne de quelques villages évacués par l'ennemi. C'est tout et c'est peu. Les remueurs de terre étaient aux tranchées sous les ordres du général Joffre, le grand terrassier.

En conséquence, dans le reste de la France, la taille des pierres a été arrêtée, sauf hélas! pour les monuments funéraires, sauf aussi pour certains produits dolomitiques employés au front comme désinfectants et pour les robinets inaltérables en grès qui s'adaptent aux récipients d'acides. Briqueteries, tuileries, fabriques de chaux, de plâtre, de ciment furent frappées de la même maladie de langueur; il n'y eut guère d'exception que pour les creusets en terre réfractaire réclamés par les laboratoires et les usines de produits chimiques.

S'agit-il des industries du bois? Une foule de scieries ont été immobilisées, avant que les femmes n'aient osé conduire les machines; la charpente et la menuiserie n'ont eu presque rien à faire. La charronnerie dans les campagnes a eu quelque travail pour la réparation des voitures comme la carrosserie pour automobiles dans les villes et la fabrication des galoches et sabots[1]. Le commerce des vins a eu besoin de bouchons et de futailles; la crainte des sous-marins a fait vendre beaucoup de ceintures de sauvetage en liège, comme la crainte des épidémies a procuré quelque besogne aux peintres en bâtiment pour l'assainissement des locaux occupés par la troupe, les malades ou les blessés. Mais dans l'ébénisterie les affaires ont été presque nulles : en janvier 1915, dans le faubourg Saint-

1. A la fin de 1916, dans la banlieue de Paris, sur l'initiative de M. Pierre Lainiez, un certain nombre de petites entreprises devaient être remises en branle pour la construction de vagons de marchandises. Mais l'administration des travaux publics n'avait pas les roues et les essieux nécessaires pour supporter les caisses.

Antoine, 95 p. 100 des ateliers demeuraient fermés et ceux qui rouvraient se mettaient à fabriquer, non des meubles, mais des caisses, dont la demande n'a jamais cessé d'être très forte. On songe à employer pour la même fabrication la main-d'œuvre des prisonniers français à qui leur état de santé a valu d'être internés en Suisse[1].

Pour les terres cuites, même effacement des produits de luxe; le beau a cédé le pas à l'utile. Cela ne s'applique qu'en partie à la manufacture de Sèvres, qui, fidèle à ses traditions d'élégance, a continué à produire des vases et des biscuits dont mainte fois les Allemands ont contrefait avec une audace impudente la marque de fabrique[2]; mais là même des pots de grès, qui n'avaient rien d'artistique, sont sortis des fours pour contenir de l'acide nitrique ou de l'acide picrique. Ailleurs on fabriqua de la poterie commune pour la cuisine, des isolateurs en porcelaine pour fils télégraphiques, des carreaux de dallage à Avignon, des boutons céramiques à Briare. Au contraire, à Limoges, sur 29 fabriques de porcelaine fine, 24 étaient arrêtées en août 1914, 15 en décembre de la même année, 10 encore en juin 1915, décadence et reprise lente qu'on peut mesurer plus précisément par le nombre des fournées :

	1914	1915	1916
Avril	226	66	99
Mai	237	75	
Juin	241	82	
...	.	.	
...	.	.	
Novembre	54	102	
Décembre	67	92	

Les chiffres, comme on voit, témoignent d'un progrès, mais sont bien loin d'atteindre ceux des premiers mois de 1914. Cependant un fabricant a exporté — en 1915-1916 — cinq

1. Je tiens ce détail de M. Arthur Fontaine, directeur du travail.
2. *Le Temps*, 14 mars 1916.

fois plus qu'il ne faisait auparavant, surtout en Égypte, en Algérie et au Maroc.

La verrerie a traversé une crise analogue. Ce ne sont pas les commandes qui lui ont fait défaut : les pharmacies, les parfumeries ont réclamé à cor et à cri des flacons, comme les marchands de vins fins des bouteilles; mais il lui a manqué du charbon, certaines matières premières et surtout des ouvriers habiles. A Carmaux, on a pris des réfugiés pour les remplacer; à Cognac, on a préposé des femmes à la conduite des machines à mouler; à Bordeaux on a reçu un contingent de travailleurs de l'Amérique du Sud. Bien que la cristallerie de Baccarat n'ait point renoncé à produire, bien qu'on ait créé à Clichy et ailleurs [1] une concurrence sérieuse à la verrerie optique d'Iéna, ce sont surtout les articles d'usage courant qui ont été fabriqués avec le plus d'intensité : verres à vitres, pour remplacer ceux qui en maint endroit ont été brisés par la mitraille ou le vent des explosions; verres de lampe qui se font en Ille-et-Vilaine; verres de montre qui se travaillent à Nancy; perles fausses qui ont trouvé trop d'emploi dans les couronnes funéraires; bouteilles qui, une fois arrivées au front, n'en revenaient pas, cassées ou jetées au rebut qu'elles étaient, et dont la consommation a été si grande que la verrerie ouvrière d'Albi a pu non seulement écouler tout son stock, payer ses dettes, prendre 300 000 francs de rente dans le premier emprunt national de façon à assurer une pension de 400 francs aux vieux ouvriers, mais travailler jour et nuit et augmenter le salaire de toutes les catégories des travailleurs qu'elle occupe, enfin conquérir une prospérité jusqu'alors inconnue pour elle [2].

1. Conférence de M. Berlemont. — Voir *L'Information universelle* du 18 octobre 1916; *La Dépêche de Toulouse* (18 octobre 1916).
2. Ces détails m'ont été fournis par M. Camélinat le 17 mai 1916.

* * *

Les industries du bâtiment, malgré quelques exceptions heureuses, sont probablement celles qui ont le plus souffert. Celles de l'habillement et de la toilette offrent un spectacle plus réconfortant.

C'est qu'elles ont travaillé beaucoup pour l'armée, je devrais dire pour les armées : car il a fallu équiper les soldats belges et serbes comme les soldats français. Donc les tailleurs sur mesure ont travaillé pour les officiers, et les maisons de confection, les ateliers corporatifs, les ouvroirs municipaux et privés qu'on a organisés un peu partout, sans compter les ouvrières à domicile, ont à l'envi besogné pour la troupe. On a fait par douzaines de douzaines des uniformes, des bandes molletières, des caleçons, des ceintures, des moufles, des passe-montagne, des couvre-pieds, des chaussons, etc. La lingerie militaire n'a pas eu moins d'ouvrage avec les chemises, les bourgerons, les salopettes, les toiles de tente. L'Intendance a même à ce point multiplié les commandes qu'elle s'est trouvée, dans l'été de 1916, à la tête de provisions dépassant les besoins. Les blanchisseries mécaniques, malgré la rareté du savon, de l'amidon, des cristaux, de la benzine, ont été aussi fort occupées ; et l'on a même signalé des achats de dentelles fort sérieux opérés par des officiers anglais.

Les maisons travaillant pour les civils et pour l'exportation n'ont pas joui de la même prospérité. Les dames, du moins au début de la guerre, moitié par raison d'économie, moitié par désir d'adapter leur costume aux circonstances, ont fait assaut de simplicité. Elles ont d'elles-mêmes répudié tout luxe insolent et criard. Les couleurs discrètes et même sombres ont répondu aux graves soucis qui remplissaient les âmes. Elles ont mis à l'index les toilettes tapageuses et extravagantes qui

étaient une maladie du goût parisien, une maladie venant en grande partie d'Allemagne : car les journaux qui lançaient les innovations les plus audacieuses, les plus excessives étaient, dans la proportion de 70 p. 100 [1], rédigés par des hommes ou des femmes d'outre-Rhin qui faisaient endosser à Paris la laideur et l'outrance de leurs conceptions.

Toutefois ce serait mal connaître Paris et son génie créateur que de s'imaginer la mode soudainement arrêtée dans son vol de papillon. Il y eut bien, de la part de nos ennemis, une velléité d'enlever à la capitale de la France la royauté de la mode féminine. Les Allemands décrétèrent que Francfort ferait désormais la loi dans ce domaine; mais cette prétention ne provoqua qu'un éclat de rire. New-York, sans mauvaise intention, essaya de se passer des modèles qu'elle venait chercher chaque année aux bords de la Seine; mais il y eut désarroi, anarchie chez les couturiers américains; et bien qu'il y eût des couturières françaises dans la grande ville des États-Unis, ces déracinées, ces dépaysées n'avaient plus l'étincelle qui jaillit du milieu électrique qu'est Paris. Dès la fin de 1914, arrivaient à travers l'Atlantique au syndicat parisien de la couture des commandes pour les grands ateliers de robes, de manteaux, de chapeaux, et en dépit des risques de navigation, les nouveautés de la rue de la Paix traversaient l'Atlantique. L'Exposition de San Francisco attestait la vitalité de l'invention française dans le domaine de la coquetterie, et les artistes aux doigts de fée qui chiffonnent étoffes et rubans étaient même débarrassées de ces contrefacteurs allemands, qui, par toute espèce de stratagèmes, se procuraient et copiaient les créations nouvelles, les gâtaient en les vulgarisant et gardaient pour eux le bénéfice de leurs imitations maladroites et déloyales.

La mode continua donc à évoluer comme fait la vie même.

1. Chiffres donnés par M. Decourcelle, dans son discours à l'exposition de Lyon. *Chronique de la Société des gens de lettres* (juin 1916).

Suivant la loi qui gouverne ses caprices apparents, elle alla du contraire au contraire. Elle avait engainé les corps dans des robes étroites, collantes, entravées; mais le temps des fourreaux de parapluie était passé; celui des sonnettes lui succédait logiquement. La jupe large et courte laissant aux jambes plus de liberté, donnant aux mouvements je ne sais quelle allure militaire, triomphait à son tour. Elle demandait plus d'étoffe et de garnitures, au moment où l'étoffe et les accessoires devenaient plus chers. Elle exigeait des bottines fines et hautes comme des bottes qui ne coûtaient pas moins. N'importe! La mode avait parlé. Il était impossible de ne pas obéir, d'autant qu'elle réflétait les mœurs guerrières du moment. Et, à cette époque psychologique où, suivant la formule consacrée, les femmes n'ont plus rien à se mettre, ce fut un changement radical, un renouvellement complet de leur vestiaire.

Dès la saison d'hiver 1914-1915, les couturières eurent ainsi du travail, du moins les grandes et les petites; les unes, parce que les riches étrangères, surtout en Amérique, n'étaient pas atteintes dans leur fortune; les autres, parce qu'elles récoltaient la clientèle de la bourgeoisie simplement aisée, qui, ayant moins à dépenser, abandonnait les maisons moyennes pour les maisons plus modestes. Dans la couture, il y eut en 1916 beaucoup d'heures supplémentaires pour les ouvrières. Puis, pendant que beaucoup de Parisiennes, avec cette adresse qui est un de leurs dons naturels, faisaient elles-mêmes leurs chapeaux, Anglaises et Américaines en commandaient une bonne quantité. Il n'était pas jusqu'aux fourrures, qui, venant du Canada, puisque la Russie était presque inaccessible, ne retrouvassent à Paris, dès le début de 1916, une faveur inattendue.

La fleur artificielle, qui est une spécialité parisienne, avait aussi une recrudescence rapide. En une année, elle passait de un quart à trois quarts de son activité normale; elle aussi, elle avait l'avantage d'être délivrée de la concurrence allemande,

qui ne pouvait pas rivaliser pour la qualité, mais qui par le bon marché de sa camelote avait conquis des clients plus économes que délicats. La plume, liée intimement à la fleur, en ce sens que l'une et l'autre alternent de saison en saison, participait à ce réveil; seule la plume d'autruche, comme tout ce qui était de grand luxe, attirait peu d'acheteurs.

La lingerie — mariages et baptêmes s'étant célébrés sans cérémonie — n'a pas eu beaucoup de trousseaux ni de layettes à exécuter. En revanche la ganterie a été débordée par la masse des commandes qui lui venaient du dehors, et les dentelles se sont vendues plus qu'on n'aurait supposé. Voyageant dans le Midi en 1916, j'ai eu la surprise d'entendre des placiers en dentelles déclarer qu'ils avaient rarement fait autant d'affaires, en écoulant dans les petites villes et même dans les villages des articles, je ne dis pas très fins ni très chers, mais répondant à des appétits de luxe éveillés chez des femmes qui avaient pour la première fois quelque argent liquide.

Comme toujours, la mode masculine présente moins de changements et d'intérêt que la mode féminine. Les tailleurs pour hommes ont eu fort peu d'ouvrage, parce que la plupart de leurs clients étaient mobilisés et habillés par l'Intendance; les réfugiés et les jeunes officiers en veine de fantaisie qu'ils ont eu à vêtir n'ont pas été une compensation suffisante. Quant aux essais que certaines gravures ont tentés pour modifier la coupe des jaquettes et des redingotes en leur imprimant une courbure inusitée et en faisant ressembler ceux qui les porteraient à des danseuses en travesti[1], ils ont paru mal convenir à la sévérité des temps où nous vivons. Il se peut qu'après la guerre la culotte courte triomphe du pantalon. Ce qui semble déjà prédominer, ce sont le veston et le chapeau mou aux

1. Voir *Le Temps* du 27 mars 1916.

dépens du frac qui se fait rare et du chapeau haut de forme qui tend à disparaître. Mais les chapeliers, même ceux qui travaillent le feutre et la paille, n'ont pas eu à se louer de la guerre. A Chazelles-sur-Lyon 13 fabriques sur 15 ont été arrêtées; chômage à Nancy; travail à Romans pour l'exportation, mais avec un personnel réduit; et si les magasins de confections, surtout dans le Midi, ont retrouvé de beaux jours, c'est en trafiquant surtout avec l'étranger, quand ils ont eu la possibilité et le bon esprit de conserver leurs commis voyageurs.

Aux industries de l'habillement peuvent se rattacher la parfumerie, la bijouterie, la joaillerie.

Contre coup imprévu! La Côte d'Azur s'est emparée de la place laissée libre par la Bulgarie; les usines de Grasse ont distillé l'essence de rose que l'Orient ne fournissait plus, et les rosiéristes environnants ont trouvé là une compensation aux pertes que leur faisait subir la suppression du commerce des fleurs coupées avec l'Allemagne et la Russie.

Quant aux joyaux, il eût été peu séant d'en arborer. Les toilettes de ville sont d'ordonnance, même à l'Opéra. Aussi à l'exception des étrangères, des beautés professionnelles et des nouveaux riches, qui cèdent à l'appât des perles et des pierreries, ne voit-on de nombreux acheteurs, durant ces jours graves, que pour des bagues de tranchées, faites, dit-on, par des poilus-artistes avec l'aluminium des fusées ennemies, mais souvent fabriquées en grand à Paris; pour des alliances, des médaillons, des insignes, des chaînes; pour des bijoux en acier ou en doublé qui s'exportent outre-mer ou pour des bijoux religieux qui s'en vont en Italie et dans l'Amérique du Sud; ou encore pour de l'or en feuilles qui franchit la Manche. Mais la taille des diamants n'existe que pour mémoire, d'autant que l'Angleterre a prohibé la sortie des diamants bruts originaires de sa colonie du Cap.

*
* *

Restent les industries qui visent à satisfaire des besoins intellectuels.

On pense bien que, comme dans toute époque où vivre est un problème ardu, elles sont reléguées à l'arrière-plan. *Primum vivere, deinde philosophari.*

Le premier effet de la guerre fut de tuer un certain nombre de journaux et de réduire la plupart des autres à une seule feuille. L'autorité militaire se chargea de diminuer encore leur importance; elle défendit qu'on les criât; elle décida qu'ils n'auraient qu'une édition par jour. Il pouvait être utile d'empêcher des indiscrétions susceptibles de renseigner l'ennemi : on restaura donc la censure. Mais la censure, rempart de fils barbelés inventé pour la défense nationale, servit mainte fois à la défense gouvernementale; elle passa au crible les nouvelles et aussi les jugements de tous les périodiques, voire des brochures et des livres; et, avec l'incohérence d'un pouvoir arbitraire et anonyme qui n'a plus de limites qu'en lui-même, elle proscrivit dans une feuille ce qu'elle laissait passer dans une autre; elle suspendit telle ou telle qui se permettait de ne pas abdiquer tout esprit critique; elle tailla et rogna les dépêches à sa fantaisie, au point de ne pas laisser imprimer, lors de la mort du roi Carol de Roumanie, que ce prince était un Hohenzollern; elle parsema de blancs, jusqu'à les rendre incompréhensibles, des articles de revue où était faite à l'alcoolisme une guerre qui ne pouvait certes pas nuire à celle qui se faisait au front;

Certes les journalistes n'ont pas traversé alors des jours dorés; beaucoup ont vu leur gagne-pain supprimé; d'autres ont dû bon gré mal gré se transformer en conteurs ou en correspondants militaires. Les romanciers ont eu le choix entre deux partis : se taire ou imaginer des récits de guerre, rouges de sang et de flammes, avec espions, espionnes, tirades patriotiques et aventures extraordinaires. Les poètes ont eu toutes les peines du monde à faire éditer leurs vers, accusés qu'ils étaient de ne pas être Victor Hugo. Bref la littérature n'a plus nourri son homme et la preuve en est que la *Société des gens de lettres*, comme le *Comité des lettres*[1], fondé tout exprès pour secourir les détresses les plus criantes, ont eu souvent au nombre de « leurs pauvres » des écrivains dont le nom connu et le talent apprécié n'étaient pas des garanties contre la faim.

Les livres n'étaient pas une ressource meilleure contre la misère. Des éditeurs arguaient du moratorium pour ajourner le paiement de ce qu'ils devaient aux auteurs; d'autres, timorés, inquiets, renvoyaient à la fin des hostilités toute publication nouvelle, si bien que le marché risque fort d'être alors inondé d'une masse de volumes attardés.

Toutefois la vie intellectuelle est un tel besoin pour un pays comme la France et pour une ville comme Paris qu'elle s'est fait jour à travers tous les obstacles, pareille à une source vainement comprimée. D'abord les éditeurs eux-mêmes trouvèrent avantage à lancer des écrits d'actualité, de courtes brochures, voire de gros volumes relatifs à la guerre. J'en sais un[2], celui qui publia ce livre anonyme où un Allemand authentique déchargeant sa conscience disait à sa patrie des vérités courageuses et qu'en souvenir de Zola il avait intitulé : *J'accuse*. L'auteur, pris de scrupule ou de crainte, lui ayant proposé de payer un dédit de 20 000 francs, pour qu'il ne livrât pas au

1. Présidé par Gustave Geffroy.
2. M. Payot, libraire-éditeur à Lausanne et à Paris.

public le volume déjà imprimé, mais défloré par des reportages indiscrets, l'avisé commerçant avait refusé et bien lui en prit : car en Hollande seulement il en vendait près de 100 000 exemplaires.

D'autres éditeurs, pour lutter contre la résistance du public aux achats onéreux, lui offraient des collections de romans à 95 et à 60 centimes; ou bien, pour atteindre la clientèle populaire, ils peuplaient leurs étalages de cartes postales illustrées, qui parfois étaient spirituelles, parfois aussi flattaient grossièrement les passions surexcitées.

Cependant un mouvement souterrain agitait le commerce du livre. Avant la guerre il s'était un peu endormi. Non pas qu'il eût renoncé aux belles éditions, aux belles reliures; il y avait même eu dans ce domaine une renaissance, qui s'était manifestée aux Salons annuels et qui avait pour instrument l'école Estienne où l'on prépare les maîtres et contremaîtres chargés de ne pas laisser déchoir un art dont la France a toujours tiré profit et honneur. Mais la concurrence allemande était intense pour les volumes d'usage courant; elle était allée jusqu'à réimprimer nos classiques; nos Universités imposaient à leurs étudiants des textes latins et grecs imprimés à Leipzig; nos opéras couraient le monde dans des éditions faites en Allemagne; la collection Tauchnitz propageait en toutes contrées des romans écrits en toutes langues, et de temps en temps un éditeur germanique plus audacieux mettait en circulation quelque faux littéraire ayant pour résultat de compromettre la France en lui prêtant de lourdes obscénités ou des sentiments qu'elle n'a jamais professés [1].

L'importation en France des imprimés en langue française s'élevait en 1913 aux chiffres suivants [2] :

1. *Le Temps*, 22 mars 1916. Lettre de M. Lemerre.
2. Chiffres empruntés à M. Lahure. *Bulletin de la Ligue austro-allemande* (juillet-août-septembre 1916), p. 11.

Livres	8 869 000	Cartes géographiques	325 000
Périodiques	16 685 000	Musique	795 000
Imprimés	3 504 000		
Lithographies	18 157 000		

Et là-dedans l'Allemagne entrait pour 19 millions de francs.

Des protestations invitèrent le *Cercle de la librairie* à s'émouvoir. On accusa nos maisons d'édition d'avoir des catalogues insuffisants, des commis ignorants, des commissionnaires négligents, des habitudes surannées, et de ne pas savoir s'entendre, comme les 18 000 libraires allemands qui forment une formidable association. On reprocha à nos éditeurs de livres philosophiques et scientifiques de s'être retirés sous leur tente[1] depuis le commencement des hostilités. Six d'entre eux, parmi les plus importants — Alcan-Lisbonne, Baillière, O. Doin et fils, Masson, Steinheil — répondirent qu'après un arrêt bien compréhensible de quelques mois, ils avaient publié 378 ouvrages. Quelques mois plus tard, l'*Agence générale de Librairie et de Publications* créée à Paris, 7, rue de Lille, en 1912, rappelait qu'elle a fondé à Londres, à Amsterdam, à Pétrograd, à Buenos-Ayres, à Barcelone des succursales qui sont en réalité des maisons de gros où peuvent s'approvisionner de livres français tous les libraires des pays ainsi desservis.

Qu'on ait exagéré les critiques contre les éditeurs parisiens, c'est possible et vraisemblable. En tout cas, leur attention est désormais éveillée, et il y a chance pour que disparaisse l'intrusion germanique sur un terrain qui est nôtre et doit le rester ou le redevenir. La *foire du livre* à Bordeaux, comme la *semaine du livre* qui avait eu lieu à Lyon, et surtout la *Société d'exportation des Éditions françaises*[2] sont destinées à achever cette émancipation.

1. *L'Œuvre* (12 septembre 1916); *Les Débats* (16 et 26 septembre 1916).

2. Voir *L'Information universelle* (13 décembre 1916). Un *Congrès national du Livre*, où ont été votées diverses propositions de Mme Daniel Lesueur, de MM. Haraucourt, Chevassu, Clouard, Jules Lévy, Max Leclerc, Albert Cim, etc., a eu lieu, à Paris, au mois de mars 1917. Les discours prononcés

Les journaux, eux aussi, ont réagi contre les difficultés auxquelles ils se heurtaient. Si plusieurs attendent pour paraître la mort de la censure, beaucoup de ceux qui l'ont subie ont dû à la guerre des succès très lucratifs. Qu'on se souvienne des foules qui se précipitaient et se bousculaient pour les acheter à l'heure des communiqués, lorsque l'habitude des émotions et la répétition « inchangée » des mêmes formules n'avaient pas émoussé la curiosité. Maintenant encore il suffit d'une journée ou d'une semaine d'angoisse pour rallumer cette fièvre de savoir qui se traduit en bénéfices énormes encaissés par la presse. C'est pourquoi des feuilles nouvelles ont fait leur apparition, jusque dans les tranchées où elles sont tantôt graves, comme *Le souvenir*, le plus souvent gaies et gouailleuses, comme *Le rire aux éclats*, *Le poilu*, *Le diable au cor*, etc. C'est pourquoi surtout les journaux illustrés, qui nous font jour par jour assister au grand drame et le rendent présent à nos yeux, qui ont pris ainsi la valeur inestimable de documents historiques, ont foisonné comme les feuilles au printemps. D'excellents artistes, comme Poulbot, Forain, Sem, Abel Faivre, Ræmakers, Scott, Willette même arraché aux gracieuses évocations de Pierrot et de Colombine, ont conquis là par leurs dessins une renommée nouvelle et méritée; et, pour passer des grands aux petits, la vieille imagerie d'Épinal travaille, avec un cinquième de son personnel ordinaire, à éterniser pour le peuple la mémoire des scènes grandioses ou atroces dont nous sommes les témoins enthousiastes ou indignés.

La conséquence industrielle de tout cela est que les imprimeries, qui fonctionnent pour la presse quotidienne, n'ont pas chômé, surtout dans la circonscription de Paris et dans les grandes villes. Les imprimeries administratives furent encore assez actives, étant donné la surabondance des circulaires offi-

à cette occasion par MM. Decourcelle, Raymond Poincaré et Jules Clère figurent dans *La Chronique de la Société des gens de lettres* (n° d'avril 1917).

cielles que le général Gallieni déplorait avec tant de raison, ce qui ne l'empêcha pas d'en perpétrer une de plus pour inviter les scribes des bureaux à ne pas mettre d'accent sur l'e de son nom. Mais les imprimeries commerciales ont été condamnées à la fainéantise; il leur a manqué la publicité des grands magasins, les catalogues illustrés qu'ils dispersaient aux quatre vents; le manque de personnel ne fut pas leur moindre souci, de sorte que, malgré les traditions d'un corps de métier où l'emploi de la main-d'œuvre féminine a fait éclater plus d'une grève, elles ont dû en maint endroit remettre aux mains des femmes la conduite des machines.

Les industries qui dépendent de celle du livre ont partagé sa demi-langueur : ainsi la reliure, le brochage, la lithographie. Mais il en est tout autrement de la photographie. Sans parler des photographes ambulants qui ont suivi les armées pour prendre sur le fait la vie et la mort, les ateliers de ceux qui opèrent en ville étaient assiégés d'une foule sans cesse renouvelée. Ne fallait-il pas envoyer son portrait sous l'uniforme à la fiancée ou à la mère restées au pays? Ne fallait-il pas expédier à ceux du front l'image de la femme, des enfants, des vieux pour lesquels ils se battaient?

Les cinémas ont encore eu plus de clients. Non pas seulement parce qu'ils sont les théâtres bon marché du pauvre, parce qu'ils font défiler devant le spectateur des drames et des comédies avec la vitesse d'un express; mais aussi parce qu'ils lui présentent de véritables tranches de vie, qu'ils lui font voir l'armée en action, la ligne de feu et l'existence qu'on y mène, les champs de bataille et les manœuvres des hommes et des canons qui les disputent à l'ennemi. Quand on saura faire du cinéma ce qu'il devrait être et sera un jour[1], un merveilleux outil d'éducation, un inestimable instrument de leçons de choses, les

1. Il a été déposé à la Chambre par MM. Breton et Honnorat une proposition de loi orientée en ce sens.

films de la Grande guerre seront pour les générations futures les documents les plus exacts et les plus émouvants de la période si tourmentée que nous aurons vécue, et nos petits-fils pourront à bon escient plaindre et admirer leurs pères.

Les théâtres proprement dits n'ont pas eu la fortune de leurs frères inférieurs. La plupart n'ont pas osé monter de pièces nouvelles, sinon quelques actes inspirés par les événements du jour; ils n'ont joué que par intermittence, avant même qu'on ne leur ait imposé des relâches hebdomadaires (nov. 1916). Ils ont eu beau organiser des représentations de gala pour quelque œuvre charitable ou pour quelque cérémonie officielle, se transporter tout près de la ligne de feu en vue d'égayer ou d'exalter les soldats; leurs recettes ont baissé, comme on pouvait s'y attendre. Elles montaient à Paris, en 1913, à 26 138 007 francs; elles sont descendues en 1914 à 14 095 260 francs, et encore ont-elles réalisé les neuf dixièmes de ce total durant la première moitié de l'année. Cafés-concerts, music-halls, cirques, skatings, bals et concerts artistiques ont été entraînés dans la même chute que la Comédie-Française, l'Opéra et l'Odéon, qui a été des théâtres subventionnés le plus touché. Les chefs d'orchestre qui se sont acharnés à rassembler une troupe régulière de musiciens et de choristes ont été obligés, après deux ou trois essais, d'abandonner leur dessein, parce que le service militaire leur enlevait inopinément des artistes dont ils ne pouvaient se passer; les deux grands concerts Colonne et Lamoureux n'ont pu durer qu'à condition de fusionner. Aussi dans le petit monde dramatique la misère en habit noir a-t-elle sévi assez gravement pour qu'on ait dû, afin de l'adoucir, organiser au profit des artistes des restaurants au rabais et des kermesses de bienfaisance.

Cependant comme Paris ne peut vivre sans un peu « d'histrionnage », ainsi que disait Voltaire, les théâtres de mois en mois se sont rouverts, ont lutté courageusement contre la mau-

vaise fortune et recruté dans la population parisienne et dans la colonie étrangère de fidèles spectateurs. Les recettes ont remonté en 1915 et en 1916, sans atteindre, cela s'entend, les chiffres d'avant la guerre. Elles baissent de nouveau en 1917. L'industrie des pianos, on le comprend, n'a pas été plus brillante, et pourtant ont repris à Château-Thierry la fabrication d'instruments de cuivre pour la Russie, à Mirecourt celle des violons à bon marché, aux Andelys celle des harmoniums.

*
* *

Je placerai ici l'industrie des jouets, qui valent surtout par l'imagination de ceux qui les créent et par celle des enfants qui s'en amusent. Il faut avouer que la France s'était attardée dans une routine peu digne d'elle. Non pas qu'elle eût méconnu la nécessité de faire du nouveau. Caran d'Ache lui avait appris à sculpter des bêtes vivantes et quasi parlantes. Le concours institué par M. Lépine encourageait chaque année les inventeurs, et les baraques éphémères qui, aux environs du nouvel an, s'érigent sur les boulevards de Paris, étaient comme une exposition régulière et populaire des nouvelles trouvailles. La *foire de Paris* donnait lieu à une seconde exhibition qui s'adressait surtout aux marchands.

Cependant, avant la guerre, les jouets allemands qui ne payaient à la douane que 60 francs pour 100 kilogs, entraient pour 40 ou 60 p. 100, d'aucuns même disaient pour 90 p. 100, dans les ventes qui se faisaient en France. Il arrivait que l'argent octroyé par le Conseil municipal de Paris aux vainqueurs du concours Lépine s'en allait en Allemagne. Les jouets qui en venaient n'étaient pas tous de la camelote; les fabricants de Nuremberg et autres lieux avaient construit des forteresses, des cathédrales, des villages copiés sur la réalité, des locomotives qui marchaient à la vapeur, des bateaux minuscules mus à

l'électricité. Ils avaient été sur plusieurs points novateurs, alors que la fabrication française, sauf pour les jouets de grand luxe, se répétait inlassablement.

La guerre a donné un coup de fouet à notre industrie somnolente[1]. Une Exposition qui s'est ouverte au pavillon de Marsan a témoigné d'un réveil. Les soldats de plomb, qui furent la joie de notre enfance et qui n'ont jamais déserté les ateliers de Paris, chassent devant eux leurs adversaires germaniques. Les porcelainiers de Limoges et de Boulogne-sur-Mer ne dédaignent plus de fabriquer des têtes de poupées. Ce qui vaut mieux encore, dans les montagnes du Jura, de l'Auvergne, de la Lozère, des Cévennes, les paysans s'avisent d'occuper leurs longs loisirs d'hiver à tailler dans le bois de sapin des bêtes, des bûcherons, des scieurs de long, des cabanes dont leur entourage leur a fourni le modèle. Castres et Mende se sont déjà fait une clientèle. Des mutilés ont appris à découper des silhouettes d'hommes et d'animaux. A Clermont-Ferrand, dans les écoles, sous la direction de Mlle Bouglé, les enfants, travaillant pour leurs frères inconnus, illustrent en sculptures originales et naïves les belles histoires et les contes de fées qui ont frappé et ravi leur jeune imagination[2].



Je ne puis terminer cette rapide revue des principales industries françaises sans ajouter une remarque générale qui s'impose.

La guerre a favorisé la grande industrie, celle où la fabrication est mécanique, se fait par séries et jette sur le marché une masse de produits.

1. *L'Information universelle* (n° du 22 décembre 1915; n° 16 et n° du 20 décembre 1916); *Le Journal* (4 décembre 1916); *Le Petit Parisien* (9 décembre 1916).

2. *La Revue hebdomadaire* (16 déc. 1916). Philippe de Las Cases, *Joujoux de France*.

Elle a provisoirement rejeté dans l'ombre l'industrie de luxe, celle qui confine à l'art, qui vise au fini, à l'élégance, qui recherche la qualité plus que la quantité et où le travail se fait en majeure partie à la main.

L'une et l'autre sont également et diversement nécessaires à la France. La fonction de la première est de lutter à l'extérieur avec la concurrence des autres nations et de répandre à l'intérieur dans toutes les couches sociales le confort, de le démocratiser, pour ainsi dire, en multipliant les produits à bon marché. — La seconde, conformément à une tradition déjà ancienne de notre pays, a pour rôle de soutenir le renom que lui ont valu ses faïences, ses porcelaines, ses bronzes, ses tapisseries, ses ferronneries, tout ce qui compose l'art décoratif, et de lui assurer du même coup une clientèle riche et difficile.

Puissent ces deux espèces d'industries, qui répondent à des besoins différents et qui ne peuvent se développer dans des conditions identiques, prospérer parallèlement dans la France de demain !

CHAPITRE X

Le volume du travail.

Ce n'est pas assez d'avoir étudié les changements apportés par la guerre à l'état du commerce et de l'industrie en France; il n'est pas moins important de relever ceux qu'elle a fait subir à la situation de ceux qui leur consacrent leur temps et leurs efforts, patrons et entrepreneurs d'une part, ouvriers et employés de toute catégorie d'autre part.

Nous aurons ainsi à considérer tour à tour le *volume* et les *conditions* du travail.

*
* *

Le volume du travail, au lendemain de la déclaration de guerre, se trouva subitement et considérablement diminué. Sur 100 travailleurs salariés, il n'en resta que 34 à l'ouvrage. Qu'étaient devenus les autres? On peut évaluer les mobilisés à 25 p. 100. Si vous additionnez les deux chiffres 34 et 25, vous avez 59, ce qui permet de conclure qu'il y avait environ 40 p. 100 de chômeurs.

Au premier abord, ce résultat semble paradoxal. On se serait attendu à ce qu'il y eût, par suite du départ des ouvriers pour l'armée, manque et non surabondance de main-d'œuvre. Et

c'est en effet ce qui se produisit dans l'agriculture. Mais si l'on considère les usines et les magasins, 48 p. 100 des établissements étaient fermés, parce que les patrons avaient été, eux aussi, mobilisés. Dans la région parisienne, la proportion des sans-travail fut plus grande encore qu'en province; car les industries les plus frappées, celles où le travail s'était le plus complètement arrêté, étaient les industries de luxe et celles du bâtiment qui ont les unes et les autres leur centre à Paris. Vers le 20 août 1914, on comptait, dans la capitale et sa banlieue, de 500 000 à 600 000 chômeurs, oisifs forcés, la plupart n'ayant point ou ayant fort peu de ressources, prêts à devenir, pour peu qu'on les laissât dans la misère, des mendiants ou des révoltés.

Ce nombre formidable était encore accru dans les semaines suivantes par l'arrivée des réfugiés. Comment oublier le lamentable exode de ces malheureux qui défilaient dans la poussière et la boue des routes, les uns à pied et fourbus de fatigue, chargés de paquets où tenait tout leur avoir, les autres traînés par des charrettes où étaient entassés pêle-mêle femmes, enfants, vieillards, matelas, linge, chaises, armoires, sacs de pommes de terre? On les voyait s'affaler, s'endormir sur les bancs des villes, ou bien à la lisière d'un bois, dans une prairie, vrais campements de bohémiens qu'accompagnaient des chiens, des ânes, des vaches, des pourceaux, ahuris et affolés. Ils venaient de la Belgique ravagée, incendiée, rongée jusqu'aux os; ils venaient aussi du nord et de l'est de la France, fuyant devant un envahisseur impitoyable, ruinés, désespérés; n'ayant plus ni terres ni foyer ni argent, ils allaient au hasard sur les durs chemins de l'exil, sans savoir où ils trouveraient de quoi vivre et un toit pour reposer leur tête. Au mois de février 1915, le ministre de l'Intérieur estimait à un million le nombre des pauvres gens qui avaient sillonné la France en quête d'un asile et d'un gagne-pain.

Le problème à résoudre était grave pour le gouvernement comme pour la charité privée. La France était surprise, débordée. Elle n'avait pas prévu pareille masse de détresses à soulager.

Les mesures que l'on prit peuvent se classer sous deux chefs : — *secours* aux chômeurs et aux réfugiés — *travail* à leur procurer.

Dès le 20 août un fonds national de chômage était créé, et trois moyens étaient employés pour répartir les crédits votés, qui s'élevèrent pour 1914 à 14 470 000 francs, et pour les six premiers mois de 1915 à 20 millions en sus.

D'abord l'État s'engageait à payer aux syndicats ayant une caisse de chômage la subvention fixée par la loi et destinée à encourager la prévoyance ouvrière. On sait que cette subvention est calculée d'après la somme que le syndicat verse à ses chômeurs involontaires. C'est le meilleur moyen qu'on ait imaginé d'éviter les fraudes, d'écarter les chômeurs professionnels; les syndiqués, en effet, se surveillent entre eux et, pour ménager la caisse syndicale, ne permettent pas qu'un camarade y recoure sans raison valable. Seulement les syndicats possédant une caisse de chômage étaient fort peu nombreux : on en comptait, en 1913, 7 patronaux, 769 ouvriers, 6 mixtes; en 1914, 15 patronaux, 633 ouvriers et 6 mixtes. C'était peu, sans compter que la plupart de leurs caisses étaient vite à sec et incapables de parer à une crise sérieuse, parce qu'alors surtout les cotisations rentraient mal. L'État avait beau payer immédiatement les subventions arriérées et accorder à chaque caisse 50 p. 100 des indemnités qu'elle avait versées pendant le semestre le plus chargé de l'année 1913; la somme qu'il déboursa de ce chef pour le second semestre de 1914 ne monta qu'à 68 175 francs. Pendant la première année de guerre, ces caisses n'ont pas distribué plus de 200 000 francs à leurs membres, et qu'était-ce que cela pour faire vivre l'immense

armée des chômeurs se chiffrant par des centaines et des centaines de milliers?

Le second moyen consistait à aider les fonds de chômage qui pouvaient être créés par des départements ou par des villes ayant plus de 10 000 habitants. L'État s'engageait à payer 33 p. 100 des dépenses que feraient de ce chef ces départements et ces villes. Il se créa 77 de ces fonds, dont 74 seulement fonctionnèrent, 52 dans la Seine et 22 en province. On prit toute sorte de précautions pour empêcher les abus. Une Commission, composée de patrons et d'ouvriers en nombre égal, comprenant de plus des représentants de l'autorité communale et du bureau de bienfaisance, puis des notables du pays, était chargée d'admettre les ayants droit. Étaient écartés ceux qui bénéficiaient de l'assistance aux vieillards ou de l'allocation accordée aux familles de mobilisés. Étaient écartés de même ceux qui refusaient un emploi qu'ils pouvaient remplir. Des enquêtes, faites à domicile, dans les ateliers, auprès des patrons, s'assuraient que le demandeur était réellement sans place. En certains endroits le chômeur devait venir deux fois par semaine signer un registre où il s'affirmait sans travail et sans ressource.

Malgré la vigilance des Commissions, on ne put toujours éviter ce qui est la plaie de toutes les œuvres d'assistance, l'exploitation de la charité publique par de faux miséreux qui mangent à plusieurs râteliers ou qui n'ont pas d'ouvrage, parce qu'ils ne veulent pas en trouver. Les coupables, pris en flagrant délit, étaient aussitôt radiés; les radiations, rien que dans la Seine montaient, à la date du 30 novembre 1914, à 76 000 et les restitutions qu'ils avaient été sommés d'opérer s'élevaient à la somme de 68 880 francs. Pour les cas les plus graves, des

1. Consulter les circulaires publiées, au nom de l'*Association française pour la lutte contre le chômage*, par le sécrétariat général, et les comptes rendus des assemblées générales de cette société (34, rue de Babylone); consulter aussi le *Bulletin mensuel du ministère du Travail.*

poursuites étaient intentées devant les tribunaux; 40 plaintes étaient déposées à la même date, et plusieurs entraînaient des condamnations à l'amende et à la prison. A Clichy, à Puteaux, l'organisation fut des plus remarquables et aurait pu servir de modèle.

Les secours distribués, qui, dans les villes les plus généreuses, ne dépassèrent pas 1 fr. 25 par jour, plus 50 centimes par enfant, l'étaient en argent ou en nature. Les premiers risquaient parfois d'être bus ou mangés par celui qui les recevait, sans profit aucun pour la femme et les enfants; c'est pourquoi plusieurs Commissions préférèrent les remplacer, en partie ou en totalité, par des cartes donnant droit à une certaine quantité de pain, de viande, de lait et elles s'entendirent avec des Sociétés coopératives de consommation pour avoir ces denrées aux prix de gros.

La dépense totale, dans laquelle l'État est entré pour un tiers, fut du 1er septembre 1914 au 1er septembre 1915 d'environ 100 millions. Mais elle a diminué de plus de moitié pour la seconde année de la guerre; nous verrons plus loin pourquoi.

Le troisième moyen de lutte contre le chômage fut le secours de route. Il était sage de renvoyer en province les affamés qui encombraient la capitale, de ramener aux champs la population flottante qui s'entassait dans les villes. On s'occupa donc de rapatrier ces déracinés; l'autorité militaire poussait de toutes ses forces à débarrasser Paris menacé d'investissement de toutes les bouches inutiles, et, de même que *La sauvegarde des enfants*[1], société présidée par Mme Paul Deschanel, expédiait alors là où l'on voulait bien les accueillir les petits Parisiens pauvres, de même on invitait à rentrer dans leur pays les adultes qui traînaient inoccupés sur les pavés de la grande

1. 16, rue de la Sorbonne.

ville. On obtint des Compagnies de chemins de fer le demi-tarif pour les voyageurs de cette espèce; l'autre moitié du prix des billets fut partagée entre l'État et les Sociétés formées à Paris par les originaires des divers départements. Un crédit de 500 000 francs, prélevé sur le fonds de chômage national, était prévu, pour subvenir à ces frais de déplacement. Il ne fut pas épuisé. A la fin de janvier 1915, alors que les évacuations nécessaires étaient à peu près terminées, on n'avait dépensé que 112 316 francs.

Le ministère du Travail communiquait à la presse, en octobre 1916, la note suivante[1] :

« Les dépenses mensuelles du fonds de chômage inscrit au budget du ministère du Travail ont été progressivement réduites de 3 200 000 francs, au début de la guerre à 800 000 francs.

« A Paris, le nombre des chômeurs qui s'était élevé à 294 000[2] en octobre 1914, est tombé à 47 000 en octobre 1916. Les dépenses des fonds de chômage se sont abaissées de 4 750 000 francs par seizaine à 820 000, et la contribution de l'État à ces fonds de 1 300 000 francs à 236 000. Dans la banlieue industrielle de Paris le nombre des chômeurs et la contribution de l'État ont subi une réduction d'ensemble de 94 p. 100. En province, près de la moitié des centres qui avaient un fonds de chômage l'ont supprimé en raison de la disparition de son objet. Pour les autres, la proportion des chômeurs et des dépenses a diminué dans des proportions variant de 61 p. 100 pour Nancy, dont la situation économique laisse encore à désirer, à 91 p. 100 pour Lyon. »

Et la note ministérielle concluait ainsi :

« En fait il ne reste plus de chômeurs valides des deux sexes, et on ne secourt plus guère que les personnes trop

1. *Le Temps* (16 octobre 1916).
2. Ce chiffre ne comprend pas les chômeurs de la banlieue.

âgées, les invalides momentanés du travail et les malades[1]. »

Voilà les secours qui furent offerts aux chômeurs proprement dits, et l'on peut y ajouter les soupes populaires, les vestiaires et autres œuvres, qui entretenues par l'argent des particuliers ou par le *Secours national* à raison de 300 000 francs par mois, s'adressaient à tous les indigents[2]. Quant aux réfugiés, leur détresse plus criante encore appelait un effort plus grand de solidarité. Les secours qui leur furent alloués furent plus élevés et de plus ne furent pas supprimés comme les autres, dès que les intéressés avaient trouvé un emploi. Il fut convenu qu'ils disparaîtraient seulement, quand le salaire atteindrait un niveau permettant à la famille de vivre : formule assez élastique, qui, pouvant s'élargir ou se rétrécir au gré des Commissions locales, donna lieu à des interprétations très variées, à des radiations prononcées un jour et effacées le lendemain, à des ordres et contre-ordres aboutissant en général à la solution la moins rigoureuse. Les réfugiés ainsi secourus étaient encore, au commencement de 1916, 580 000. La somme dépensée pour eux était d'environ 17 millions par mois.

*
* *

Une idée toute naturelle était de substituer à l'aumône, qui a toujours quelque chose de pénible et d'avilissant pour celui qui la reçoit, le travail payé, qui relève celui qui l'exécute en lui donnant le sentiment qu'il n'est plus à la charge d'autrui. En plusieurs villes se créèrent des œuvres d'assistance par le travail. A Paris, dès la fin de 1914, on n'en comptait pas moins de 516 qui employaient environ 10 000 ouvrières et auxquelles

1. Une autre note officielle, publiée par *Le Petit Parisien* du 7 décembre 1916, donne à ce sujet des précisions.

2. Je ne fais que mentionner les œuvres innombrables d'assistance publique ou privée. Leur étude est en dehors de mon sujet.

Le Secours national octroyait un subside de 250 000 francs par mois. De plus une loi qui fut votée par la Chambre le 25 février 1915 accordait aux villes et aux départements des facilités pour ouvrir d'urgence, si elles le jugeaient nécessaire, des travaux publics susceptibles d'occuper les chômeurs. J'ai indiqué plus haut[1] les principaux de ceux qui furent entrepris ou continués durant les hostilités.

Mais le difficile est presque toujours d'établir un contact rapide et régulier entre l'offre et la demande de travail qui se cherchent à tâtons. Comment faire pour que des millions d'hommes et de femmes, appartenant aux professions les plus diverses ou même n'ayant aucun métier défini, rencontrent précisément l'emploi où ils pourront rendre le plus de services? C'est là le problème du placement. Grave en tout temps, il prend en temps de crise une importance exceptionnelle.

La France, avant la guerre, n'avait pas osé le résoudre en son ensemble par une organisation officielle et nationale, ainsi qu'a fait la Grande-Bretagne. Elle était restée fidèle à des habitudes, peut-être devrais-je dire à des routines antiques : placement par relations; par annonces dans les journaux; par affiches apposées sur les murs ou dans les vitrines des boutiques; par réunion des ouvriers à embaucher en certains endroits consacrés, comme la place de Grève pour ceux du bâtiment ou la place du Caire pour les matelassiers; par agences payantes, supprimées en apparence en vertu d'une loi récente, subsistant en fait sous des noms nouveaux. Les syndicats patronaux, ouvriers et mixtes avaient sans doute ouvert d'assez nombreux bureaux : les premiers 446, les seconds 974, les derniers 51. Mais, inspirés par l'esprit de parti, ces bureaux réservaient leur aide et leurs faveurs, les uns aux ouvriers non syndiqués, les autres à ceux qui l'étaient, les der-

1. En parlant des industries du bâtiment (chap. IX).

niers à ceux qui arboraient des opinions catholiques. Tous ne plaçaient guère que des gens de maison, des garçons d'hôtel ou de café, des travailleurs de l'alimentation. Sans doute encore la loi de 1904 avait ordonné que toute ville de 10 000 habitants aurait un bureau municipal de placement; mais en France on oublie souvent qu'une loi votée doit être exécutée; 165 villes s'y étaient à peu près conformées; mais la plupart avaient négligé de voter des fonds pour ces organismes nouveau-nés, et même les trente-deux parmi elles, qui dans l'excellente intention de concilier les intérêts opposés, avaient créé des bureaux paritaires, c'est-à-dire composés en nombre égal de patrons et d'ouvriers, n'avaient abouti qu'à de maigres résultats. Cinq ou six villes au plus, Nancy entre autres, avaient réalisé quelque chose de sérieux. A Paris, les bureaux ouverts dans les mairies de ses vingt arrondissements, demeurés sans lien entre eux et sans méthodes uniformes, n'ont jamais placé, à eux tous, plus de 2 000 personnes par mois et c'est un chiffre misérable pour l'énorme agglomération parisienne.

En somme, faute d'argent, faute d'entente, faute d'organisation, rien que des efforts dispersés, incohérents, divergents même et partant inefficaces. Était-ce là ce qui pouvait suffire à répandre de façon utile le flot inquiétant des chômeurs?

Le gouvernement, en présence du péril, créait, dès le 26 octobre 1914, un *Office central de placement des chômeurs et réfugiés*. C'était, comme son titre même l'indique, une œuvre provisoire, une œuvre de guerre. C'était aussi une œuvre amphibie, dépendant à la fois du ministère du Travail et du ministère de l'Intérieur, qui la rattachait à la direction de la Sûreté générale. Elle prenait ainsi un caractère policier, qui avait sa raison d'être en un moment où des personnages suspects pouvaient se glisser parmi les réfugiés, mais qui la rendait peu sympathique aux ouvriers.

Sa fonction n'était pas de placer elle-même les gens, quoiqu'il

l'ait fait par occasion; c'était de servir d'agent de liaison entre les diverses institutions qui s'occupaient de ce placement, d'établir aussi exactement que possible la liste des sans-travail, en obtenant des préfets des indications précises concernant la spécialité professionnelle de chacun; de centraliser les offres d'emploi; d'organiser ensuite le transport des chômeurs et de leurs familles aux endroits où ils pouvaient être utilisés.

Pour cela il s'adressait à de grandes associations patronales comme le Comité des houillères, le Comité des forges, les groupes des Chambres syndicales du bâtiment et des textiles, les Compagnies de chemins de fer, la Chambre syndicale de la couture, ou bien à de grandes associations ouvrières, comme la Fédération des travailleurs du livre, les syndicats des mécaniciens, des tailleurs, etc. Il se mettait en relations avec les bureaux municipaux de Paris et de la province, avec les Offices du travail français et belge, avec les comités franco-belges, avec les Chambres de commerce et les syndicats agricoles, avec une quantité d'œuvres purement privées. Plus tard il trouva d'utiles auxiliaires dans les Commissions mixtes départementales, dans les Contrôleurs de la main-d'œuvre créés pour surveiller le travail au sein des usines de guerre.

Son activité n'a pas été stérile. Pendant les dix mois qu'a fonctionné l'Office central ont été placés par ses soins environ 50 000 chefs de familles réfugiées, le plus grand nombre dans les mines de charbon, les chemins de fer, les industries métallurgiques et mécaniques, et dans l'agriculture.

Mais la multiplicité des démarches et correspondances qu'exigeait ce mode de placement, les lenteurs qui en résultaient faisaient désirer un mécanisme à la fois plus simple, plus efficace et plus durable. A ce désir répondait une proposition de M. Justin Godart qui demandait qu'on affectât, sur le fonds national de chômage, une somme de 500 000 francs pour une organisation d'ensemble du placement public en France. Il

devait y avoir partout où cela était possible des bureaux paritaires municipaux, reliés à des bureaux régionaux qui seraient eux-mêmes en rapports réguliers avec un office national siégeant à Paris. La Chambre des députés votait le 25 mars 1915 cette proposition; mais le Sénat, fidèle à une économie politique surannée, l'écartait.

Ce que l'État n'osait ou ne voulait pas faire, plusieurs départements (Gironde, Vaucluse, Deux-Sèvres, Drôme, Doubs, Isère, Loire) l'avaient essayé de leur propre initiative, et les *Commissions mixtes* donnaient une nouvelle impulsion au mouvement. Celle de la Seine surtout discutait longuement et adoptait des vœux que son rapporteur, M. Sellier, portait et faisait triompher au Conseil général, le 23 juin 1915. Il concluait à l'organisation de la statistique du travail et du chômage; à la création d'un office départemental de statistique et de placement; à l'institution, sous son contrôle, de bureaux paritaires professionnels, chaque fois que les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers des professions intéressées auraient pu s'entendre à ce sujet. Un crédit de 30 000 francs était immédiatement ouvert pour le nouvel office. Un local (50, rue de Rivoli) était mis à sa disposition. Les membres qui devaient l'administrer étaient nommés, à commencer par le Président. Le Conseil général, en reconnaissance des efforts faits par l'*Association française pour la lutte contre le chômage*, avait décidé que la présidence en serait dévolue à l'un de ses membres choisi par elle dans le sein de son comité, et à défaut de son président, M. Arthur Fontaine, empêché par ses fonctions officielles de Directeur du Travail, en l'absence de son secrétaire général, M. Max Lazard, mobilisé en Amérique, l'Association avait désigné M. Charles Fuster, alors chargé de cours au Collège de France. La Commission administrative comprenait en outre deux conseillers généraux, trois patrons et trois ouvriers, deux représentants du ministère du Travail, et,

comme membres éventuels, un patron et un ouvrier désignés par chacun des bureaux paritaires qui se créeraient dans le département.

Deux de ces bureaux ont été vite institués par l'accord des ouvriers et des patrons : un pour la couture, un pour les coiffeurs. Un autre faillit être créé pour le bâtiment; mais les intéressés ne purent pas s'entendre. L'Office départemental, noyau d'une organisation plus vaste, a déjà justifié son existence par les résultats qu'il a obtenus. Il a créé des services[1] de placement spécial pour les manœuvres, pour les gens de maison et un service de placement général pour les autres professions qui ne sont pas encore spécialement desservies. Malgré les difficultés du début dans un moment où beaucoup d'industries, ont un personnel de fortune assez flottant, son activité a été progressant d'une façon rapide, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

	Demandes d'emplois.	Offres d'emploi.	Essais de placements.	Placements effectués.	Essais dont le résultat est inconnu.
Janvier 1916. . .	3 722	1 938	1 680	309	410
Novembre 1916 .	7 073	5 233	6 900	2 720	1 460
Juin 1917				4 123	

13 111 personnes ont été ainsi placées dans les onze premiers mois de son existence.

C'est peu encore; mais la progression est encourageante et sur la proposition de MM. Chéron, Paul Strauss et de plusieurs de leurs collègues, le Sénat va discuter un projet d'ensemble[2]. Il tend à créer dans chaque ville ayant au moins 10 000 habitants et dans chaque département un ou plusieurs bureaux de placement gratuits, qui seront contrôlés par une commission administrative comprenant un nombre égal de patrons et

1. *Association française pour la lutte contre le chômage.* Circulaires du secrétaire général adjoint, M. Henri Fuss, nos 37 et 38, décembre 1916.

2. Rapport n° 454.

d'ouvriers et qui se tiendront en communication régulière avec les autres bureaux municipaux et départementaux et avec un Office central siégeant au ministère du Travail.

Si cette organisation est complétée, comme on le demande, par des *Comités d'orientation professionnelle* qui, suivant les aptitudes physiques et intellectuelles des jeunes gens, suivant les besoins qu'éprouveront et les chances de succès qu'offriront les divers métiers, suivant aussi les désirs et les possibilités économiques des familles, distribueront la main-d'œuvre de façon rationnelle, on peut espérer que le marché du travail en France sortira du désarroi et de l'anarchie dont il a trop longtemps pâti.

Pour en revenir au chômage, il a, ainsi combattu, décru rapidement. A mesure que se rouvraient les établissements et que les besoins de l'armée réclamaient des habits, des vivres, des munitions, il fallait des bras et encore des bras. Le nombre des chômeurs dans certaines industries est devenu presque nul; et dans sa totalité il atteint à peu près le chiffre qu'il avait à la veille de la guerre.

Il y a sans doute un résidu[1]; il en reste toujours un. Ce sont des hommes âgés ou invalides, qui n'ont plus la force de travailler; ce sont encore des réfractaires qui se refusent à toute besogne régulière. Il s'en est rencontré quelques-uns parmi les réfugiés belges, soit qu'ils crussent que la France, en récompense de l'héroïsme de leur patrie, leur devait de les entretenir à ne rien faire, soit que, désorientés par leur exil et démoralisés par leurs désastres, ils fussent vraiment incapables de reprendre goût à la vie laborieuse. Il faut ajouter les travailleurs qui appartiennent à certaines industries de luxe encore paralysées, et qui, avec la meilleure volonté du monde, ne trouvent aucun emploi de leurs talents spéciaux. Il faut se souvenir

1. *Le Petit Parisien* (4 juillet 1616). Chiffres fournis par M. Mesureur.

enfin que 20 p. 100 des établissements étaient encore fermés au début de 1916.

Le chômage n'a donc pas disparu complètement; mais il n'est plus un danger et, par un curieux renversement des choses, c'est la pénurie de main-d'œuvre qui est devenue un objet d'inquiétude.

Il a fallu aviser, imaginer des mesures pour proportionner le personnel à la surabondance de besogne qui s'est manifestée surtout dans les commerces et les industries travaillant pour la guerre[1]. Tantôt on a mobilisé sur place employés et ouvriers : c'est ce qu'on a fait pour les chemins de fer. Tantôt on a gratifié de sursis d'appel, de congés temporaires, ou même fait revenir du front des spécialistes qui étaient nécessaires à la bonne marche d'une usine ou à telle fabrication indispensable : ainsi des ingénieurs, des chefs d'entreprise, et aussi des tourneurs, des ajusteurs, des faiseurs d'ampoules radiographiques. Dans le dessein d'accroître la production, on a autorisé de nombreuses dérogations aux lois qui réglementent le travail des fabriques; on a permis heures supplémentaires, travail de nuit, suppression du repos hebdomadaire; on a surtout fait appel à toute la main-d'œuvre disponible.

Je ne dis rien des femmes, parce que leur activité multiple mérite une étude à part, qui viendra en son temps. Je ne veux parler pour l'instant que des mutilés et de la main-d'œuvre étrangère.

Il n'est certes rien qui soit plus digne d'intérêt et de pitié que le sont des blessés et malades qui reviennent de la bataille, aveugles, estropiés, privés d'une jambe, d'un bras, ou avec des membres ankylosés, et par suite avec une terrible diminution de leur faculté de travail.

On commence par les saluer bien bas et par les accabler de

1. Voir la loi Dalbiez (juillet 1915). Articles 1 et 2.

compliments bien mérités. Mais, comme dit l'autre, héros aujourd'hui, culs-de-jatte le reste de leur vie. Des dévouements exaltés ne leur manquent pas d'abord; bon nombre de jeunes femmes n'ont pas hésité à épouser des aveugles ou des invalides, même sans fortune. Mais dans le dévouement, ce n'est pas l'élan premier, c'est la durée qui est le point difficile. Et l'avenir des infirmes, qui d'ailleurs n'ont pas tous rencontré des anges gardiens, peut inspirer de légitimes soucis. Ils auront sans doute des pensions; mais ils seront tant à en avoir qu'elles seront forcément petites. Un certain nombre auront des emplois publics : (gardiens de squares, employés des postes, huissiers de ministères, instituteurs ou surveillants de lycées, etc.); mais il n'y en aura pas, tant s'en faut, pour tous ceux qui les brigueront. Déjà les mutilés, inquiets de leur sort futur, se sont groupés en une association de défense mutuelle[1]. Et les pouvoirs publics ont compris qu'il y a un devoir social un devoir sacré à remplir à leur égard. Faudrait-il les voir mourant de faim, réduits à mendier, et, en attendant, livrés en proie à l'oisiveté et au désespoir qui engendrent l'intempérance et débilitent les volontés? Pour éviter cet attristant spectacle, on a résolu de les renvoyer, autant qu'il sera possible, dans le milieu où ils ont chance de rencontrer le plus de sympathies et le plus de facilités pour vivre, c'est-à-dire dans leur pays d'origine, dans leur famille, mais en les munissant préalablement d'un gagne-pain[2].

Cela fait l'objet d'une double rééducation : l'une fonctionnelle, médicale, qui consiste à rendre force et souplesse aux membres qui leur restent; l'autre, professionnelle, qui a pour but de leur enseigner un métier nouveau, quand ils ne peuvent plus exercer celui qu'ils avaient[3].

1. *Le Petit Parisien* (14 août 1916).
2. F. Fagnot, *La réadaptation sociale des invalides de la guerre* (*Le Parlement et l'Opinion*, novembre 1916, p. 1089).
3. *La Dépêche de Toulouse* (29 novembre 1916).

Certes il y a pour eux sur la route plus d'une souffrance et plus d'une déception. On leur a parfois promis imprudemment des miracles, des appareils perfectionnés qui remplaceront ce qu'ils ont perdu; jambe articulée qui doit permettre à un amputé de monter à cheval et à bicyclette, de patiner même; bras mécanique avec lequel un manchot pourra jouer du violon. Et il se peut que le prodige s'accomplisse en des cas exceptionnels. Mais pour la grande masse la gêne des mouvements persiste, et un apprentissage des plus serrés est nécessaire, s'ils veulent figurer de nouveau dans les rangs des travailleurs capables de se tirer d'affaire sans le secours d'autrui. Ceux qui ont été atteints dans les membres inférieurs sont peut-être les moins à plaindre; quantité de besognes que l'on peut faire assis leur demeurent accessibles; ils peuvent être comptables, employés de bureau, tailleurs, bourreliers, que sais-je; ceux qui n'ont plus qu'un bras peuvent, au moyen d'un crochet, suppléer au membre absent, et ils apprennent assez vite à fabriquer des jouets, à faire du dessin industriel, des meubles, de la photographie; les aveugles, une fois résignés à la privation cruelle dont ils sont victimes, bénéficient des expériences qu'on a tentées depuis longtemps en faveur de ceux qui sont en temps de paix frappés de la même infirmité; la vannerie, la sparterie, la brosserie, le rempaillage ou le cannage des chaises, l'accordage des pianos leur sont enseignés suivant des méthodes éprouvées.

La ville de Lyon fut, je crois, la première à organiser ce dressage des mutilés. La ville de Paris a créé, à son tour, un institut où leur rééducation technique se partage entre l'école professionnelle et l'atelier patronal; il est installé dans la banlieue, à Saint-Maurice. De riches particuliers se sont voués à cette œuvre méritoire; des sociétés privées, comme *le Gagne-pain des mutilés* collaborent à la même tâche, et avec elles *l'Office national des mutilés et réformés de la guerre*, qui

est rattaché au Cabinet du Ministre, siège à Paris, 97, quai d'Orsay et communique avec les *Comités départementaux* installés dans chaque préfecture [1]. Par leurs soins, s'il en faut croire les chiffres officiels, l'incapacité de travail descend de 20 à 1 p. 100 et des milliers d'hommes sont récupérés au profit des forces productives de la France.

Les ouvriers valides ont même été inquiets de cette main-d'œuvre ainsi retrouvée; non pas qu'ils aient redouté la concurrence de ces ressuscités; mais ils ont conçu une crainte que rien ne justifiera, il faut l'espérer; c'est que certains patrons peu scrupuleux ne voulussent mettre à profit le fait que ces ouvriers ont des facultés réduites et des besoins urgents pour avoir des travailleurs au rabais et baisser à proportion les salaires des autres.

Toutefois l'appoint que peuvent représenter les mutilés est loin de remédier au manque de bras causé par la mobilisation et les batailles. La France, bien avant la guerre, avait déjà recours à la main-d'œuvre étrangère.

J'emprunte au rapport que M. Jouhaux, secrétaire de la *Confédération générale du Travail*, a présenté à la *Commission mixte de la Seine* les précisions suivantes :

« Les bassins du Nord et du Pas-de-Calais employaient des Polonais, des Autrichiens, des Belges, des Kabyles. La Normandie et le littoral de la Méditerranée appelaient jusqu'à des Chinois. Les verreries du Bordelais utilisaient des nègres. Les huileries de Marseille employaient des Kabyles. Les mines de fer de Briey embauchaient 40 000 Italiens et 9 000 Allemands. Deux cent mille ouvriers étrangers travaillaient à Paris.

« Sur chacune de nos frontières les races débordent vers nous. Au nord les Belges étaient présents à demeure dans toute

1. *La Fédération nationale d'assistance aux mutilés des armées de terre et de mer* (Paris, 63, Champs-Élysées) a par ses seules forces recueilli pour eux 2 500 000 francs. *Le Correspondant* (25 avril 1917) a résumé son œuvre.

notre grosse industrie; sans leur main-d'œuvre, elle n'aurait pu se maintenir active. Les mines, si dépourvues de travailleurs qu'elles laissaient des galeries inexploitées par manque de pics, faisaient en Belgique un recrutement intensif, mais qui ne les pourvoyait pas assez; car la métallurgie, le textile y recrutaient avec la même nécessaire obstination. Dans les industries saisonnières, comme la briqueterie, la main-d'œuvre était entièrement fournie par les Belges. Ils faisaient nos travaux agricoles. Leurs migrations printanières allaient jusqu'à la Loire et derrière eux venaient les Polonais. — Au Sud, des Italiens dépassaient le Rhône. Ils abondaient dans les ports de la Méditerranée. Les savonneries, les fabriques de pâtes alimentaires de Marseille avaient un personnel en partie transalpin. A Lyon, à Saint-Étienne venaient aussi des Grecs. L'industrie du jute dans les Pyrénées et les scieries fabriquant la moulure en pin des Landes employaient des Espagnols. »

On peut ajouter qu'à Paris [1] certaines industries de l'habillement, en particulier la fourrure et la fabrication des casquettes, étaient exercées presque exclusivement par des Autrichiens, des Polonais, des Russes, des Roumains; que les terrassiers pour la construction des chemins de fer étaient très souvent Espagnols ou Italiens; que beaucoup de Suisses figuraient dans nos industries électriques.

Pendant la guerre, plusieurs de ces réservoirs d'hommes se sont trouvés barrés. Plus d'Italiens! Polonais, Russes, Roumains ont été rappelés dans leurs foyers, et n'ont plus formé en France que des colonies infimes. Les jeunes Belges ont été, à leur tour, sommés de s'enrôler dans l'armée de leur pays. On a fait venir alors des Annamites, des Marocains, des Chinois. Quelques centaines de spécialistes ont été cédés par l'Italie à nos usines de guerre. Des dockers anglais ont déchargé des

1. *Le Petit Parisien* (21 juin 1916). Article de M. Luquet.

bateaux dans nos ports de l'Atlantique. Des prisonniers allemands ont été fournis par l'autorité militaire pour des travaux de manutention ou d'agriculture. Des Kabyles enlèvent à Paris les ordures ménagères.

Cet emploi de la main-d'œuvre étrangère suscite des questions graves qui peuvent à certains moments devenir brûlantes. Qu'on se rappelle les bagarres sanglantes qui se déchaînèrent, il y a une vingtaine d'années, à Aigues-Mortes entre ouvriers français et ouvriers italiens! Qu'on songe aux lamentables traitements dont pâtirent dans certaines verreries des enfants espagnols! Les difficultés ont toujours pour origine ou le mécontentement des travailleurs français qui se plaignent d'être condamnés, sinon au chômage, tout au moins à des diminutions de salaire par des camarades qu'on embauche en foule à des prix inférieurs, ou bien les réclamations des gouvernements étrangers qui demandent pour leurs nationaux des garanties de bien-être. Alors se posent divers problèmes : L'afflux de cette main-d'œuvre doit-il être limité? Comment faire pour qu'il ne nuise ni aux ouvriers français ni aux immigrants eux-mêmes?

D'un commun accord ouvriers et patrons reconnaissent la nécessité de ces auxiliaires. Mais il est certain que la facilité de se les procurer en nombre indéfini peut encourager l'inertie et la routine, porter les industriels à se contenter de « matériel humain », pour emprunter cette expression au vocabulaire de ceux pour qui les gens sont surtout chair à travail ou chair à canon, maintenir les fabriques dans un état arriéré en leur permettant de ne pas renouveler leur outillage, de reculer devant les perfectionnements mécaniques de la dernière heure.

D'autre part il est certain que l'intérêt de la classe ouvrière mérite aussi considération. Or il lui importe que les tarifs et les garanties légales conquis par les syndicats français ne soient pas compromis par l'arrivée de concurrents qui acceptent des rémunérations plus basses et des conditions plus dures, parce

qu'ils viennent de contrées plus pauvres et qu'ils sont isolés dans un pays dont ils ignorent souvent les lois et la langue. Il y a donc des précautions à prendre pour que le flot des arrivants soit dirigé là seulement où il est nécessaire et pour que les nouveaux venus soient pour les mêmes services rémunérés au même taux que leurs camarades.

Enfin il est certain aussi que les sûretés et avantages accordés par la France à ses ressortissants, soit en cas d'accident, soit pour les retraites, sont légitimement désirés par ceux qui viennent travailler à côté d'eux. Déjà la République française avant la guerre a conclu, sur la base de la réciprocité, avec la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, des traités de travail qui étendent aux étrangers le bénéfice de plusieurs lois protectrices ouvrières.

Toutes ces questions fort délicates ont donné lieu à des discussions dans les Commissions mixtes départementales, dans l'Union des syndicats français et même dans des conférences inter-prolétariennes qui se sont tenues à Paris et à Leeds en Angleterre. Elles ont abouti à des vœux qui demandent la création dans chaque département d'une Commission, composée en nombre égal de patrons et d'ouvriers et présidée par le préfet, qui aurait pour mission de déterminer si la demande de main-d'œuvre étrangère formulée par un patron répond bien aux besoins réels d'une industrie ou d'une région et de contrôler les contrats d'embauchage passés en cette occurrence. Une Commission supérieure, où figureraient non seulement des représentants des associations patronales et ouvrières, mais des délégués de l'Office central de placement et des huit ministères intéressés, statuerait ensuite sur les demandes qui lui seraient transmises.

Deux points seulement sont restés en litige et ils touchent tous deux à la politique. Il s'agit de savoir si le droit qui appartient au gouvernement d'expulser des ouvriers étrangers pour

des faits d'ordre syndical doit être soumis à un appel suspensif; et surtout si les ouvriers des nations actuellement en guerre avec la France seront, je ne dis pas à tout jamais, mais pour un nombre d'années à déterminer, pour une période expiatoire, peut-on dire, exclus de ces arrangements ou si, au contraire, il convient de les y admettre généreusement dès la fin des hostilités.

Mais, on le voit, les mesures prises ou projetées pour maintenir le volume du travail confinent et amènent à celles qui concernent les *conditions* mêmes du travail. Ce sont celles-ci que nous allons maintenant examiner.

CHAPITRE XI

Les conditions du travail.

Les conditions du travail dépendent de *l'action des pouvoirs publics* et de l'*action des intéressés*, employeurs et employés. Il nous faut voir quelles ont été l'une et l'autre durant la guerre.

Les lois qui régissent les rapports des patrons avec leurs employés et ouvriers et qui forment le Code du travail pouvaient s'attendre à de graves entorses dans le grand bouleversement. Le Corps officiel consultatif qui est chargé de les préparer et, au besoin, de les amender, le Conseil supérieur du Travail était dès le début ajourné *sine die* et les élections destinées à le renouveler étaient renvoyées à des temps meilleurs. L'application de certaines lois était aussi suspendue.

Qui donc, parmi ceux qui en réclamaient le plus vivement le bénéfice en temps de paix, eût voulu exiger que le repos hebdomadaire fût strictement observé, que la durée légale de la journée ne fût jamais dépassée? Les besoins de la défense nationale, qui primaient tout, obligeaient à tolérer des dérogations nombreuses, et patriotiquement les ouvriers s'y résignaient. Une circulaire du 2 août 1914, adressée aux préfets et aux ingénieurs des mines, autorisait des heures supplémentaires dans les houillères; les inspecteurs du travail recevaient l'ordre de se montrer coulants à l'égard des contraventions,

sauf lorsqu'un chef d'établissement, dûment averti, continuerait « des pratiques susceptibles de compromettre la santé du personnel ». Toutefois, comme un certain nombre de patrons abusaient de cette tolérance pour augmenter la longueur de la journée dans des régions où sévissait un chômage intense, on les invitait à recourir au système du demi-temps qui leur permettrait d'occuper les sans-travail du voisinage.

Bientôt l'emploi des femmes et des enfants dans les fabriques amenait de nouveaux accrocs aux dispositions prévues en leur faveur[1]. Que devenaient les lois tutélaires qui interdisaient à leur profit le travail de nuit et les besognes dangereuses, alors qu'il fallait à tout prix et sans relâche fabriquer des cartouches et des bombes? Il est vrai que les Commissions mixtes départementales, instituées dès le 5 février 1915, et plus tard les Contrôleurs de la main-d'œuvre, créés par le Secrétariat d'État de l'artillerie et des munitions, devaient opérer une surveillance active pour empêcher les abus trop criants et pour assurer dans la mesure du possible la sécurité et le bien-être des travailleurs.

Des transactions ont alors eu lieu entre l'urgence de produire beaucoup et le désir de ménager ceux qui produisent. M. Albert Thomas, en juin 1916, disait[2] : « Ce qui me paraît s'imposer avant tout, c'est le retour, dans le délai le plus court, à l'observation des lois du travail. L'expérience du temps de guerre n'a fait que démontrer la nécessité technique, économique et physiologique même des lois ouvrières votées avant la guerre, et c'est dans notre législation du temps de paix que nous trouverons les conditions d'une production de guerre meilleure et plus intense encore en renonçant aux dispositions provisoires du début des hostilités. » On a donc essayé, par

1. Voir dans *Le Journal* du 23 décembre 1916 un article de Lucien Descaves : *Le travail des enfants*.
2. *La Dépêche de Toulouse* (8 juin 1916).

des relais d'équipes, d'épargner, dans la mesure du possible, des forces aussi précieuses que celles des soldats et de rentrer par degrés dans la voie normale. Mais les besoins de la défense nationale ont paralysé ces efforts. On ne peut guère citer que la suppression du travail de nuit pour les ouvriers boulangers[1], qui à l'heure qu'il est sont surtout des adolescents ou des hommes âgés. Le décret interdisant de vendre le pain autrement que rassis, afin de restreindre la consommation, pourrait entraîner cette suppression, qui a été maintes fois réclamée par les « gindres » et qui serait bien accueillie d'eux tous, s'ils ne craignaient qu'elle n'entraînât à son tour la diminution des fournées et partant des salaires.

En attendant que les lois et décrets qui règlent la protection des travailleurs retrouvent peu à peu leur pleine efficacité, il a fallu en modifier ou en compléter plusieurs. Ainsi un grand nombre d'assurés, assujettis à la loi des retraites ouvrières et paysannes, se sont trouvés empêchés par leur présence sous les drapeaux d'effectuer les versements prescrits. Or ils n'ont droit à l'allocation promise, que s'ils ont fait un nombre déterminé de versements; et, pour peu qu'ils les aient interrompus, l'allocation est supprimée ou réduite. Pouvait-on appliquer cette mesure sévère aux travailleurs partis pour défendre la patrie? Évidemment non. Un article de la loi prévoyait bien que les deux années de service militaire obligatoire seraient comptées comme équivalant aux versements devenus impossibles pendant cette période. Mais on n'avait rien prévu pour le cas de guerre; et un décret du 18 novembre 1914 a dû étendre à tous les mobilisés l'avantage justement accordé aux recrues réclamées en temps ordinaire par la caserne.

Il a fallu prendre encore des mesures temporaires pour établir l'acte de décès des assurés tués à l'ennemi ou morts de

1. Proposition Boret, n° 2310 (août 1916). *Le Petit Parisien* (8 sept. 1916) et décret du gouvernement (février 1917).

leurs blessures et pour permettre ainsi à leurs veuves et à leurs enfants de toucher les allocations réglementaires, pour liquider aussi les pensions de ceux qui étaient originaires des pays envahis et souvent mis par là même dans l'impossibilité de fournir les pièces nécessaires.

Puis la loi du 17 août 1915 assouplit le mécanisme compliqué de la loi telle qu'elle avait été votée en février 1914, et le décret du 15 décembre 1916 apporta au règlement d'administration publique qui devait en faciliter l'exécution de très nombreux changements ayant pour objet de l'améliorer en la simplifiant et la clarifiant. Le seul commentaire de ces changements remplit vingt-quatre pages du *Bulletin* que publie chaque mois le ministère du Travail[1]. Il importe surtout d'en retenir que pour les femmes assurées facultativement chaque naissance d'enfant est comptée pour une année de versement et que, pour les hommes placés dans la même situation, chaque année passée à l'armée leur vaut le même avantage.

Disons encore que les ouvriers mineurs et leurs femmes pouvant réclamer, en certaines circonstances, les bénéfices de la loi sur les retraites, à condition de se faire inscrire dans un délai d'un an, furent, surtout dans le nord et l'est de la France, surpris par la guerre avant l'expiration de ce délai et qu'il parut équitable de le prolonger d'une durée de six mois, partant de la cessation des hostilités.

La loi sur les accidents de travail donna lieu également à des difficultés. Aucune restriction ne fut apportée à ses dispositions; elles furent plutôt élargies[2]. Une proposition de M. Dansette et de plusieurs de ses collègues, tendant à substituer la responsabilité de l'État à celle des patrons pour les accidents de travail causés par la guerre, ne fut pas accueillie sous cette forme. Mais on généralisa la pensée de ceux qui

1. Voir le numéro de janvier-février 1916.
2. *Le Parlement et l'Opinion* (avril 1915, p. 24).

l'avaient déposée; on mit à la charge de l'État[1] les conséquences des accidents (morts ou blessures) provoqués par les événements de guerre, non plus seulement parmi les ouvriers des usines, mais parmi la population civile; et l'on fixa à 2 fr. 50 par jour l'indemnité journalière pour toute victime nécessiteuse ainsi frappée. Ce principe adopté, il n'y avait plus qu'à l'appliquer. Seulement en certain cas il pouvait avoir doute si l'accident rentrait dans les risques de guerre dont l'État était responsable ou dans les risques professionnels ordinaires qui sont à la charge du patron.

Ainsi, le 30 décembre 1914, à Rosendæl, un ouvrier était tué par une bombe lancée d'un aéroplane allemand, au moment où il était occupé à décharger des balles de farine que son patron, un meunier, lui avait ordonné de conduire chez un boulanger[2]. Le meunier prétendait ne rien devoir. Mais il était condamné par le tribunal, attendu qu'il avait envoyé son employé dans un endroit dangereux où celui-ci ne se serait sans doute pas aventuré, s'il n'avait reçu l'ordre d'y aller.

Au contraire, un ouvrier mobilisé, détaché dans une usine pour y fabriquer des obus, ayant été victime d'un accident mortel, le tribunal décidait que la réparation du préjudice causé incombait à l'État, parce que le défunt était mort en service commandé, et non pas à la société propriétaire de l'usine.

Citons encore deux arrêts. Un employé de la Compagnie du Nord se rendant chez lui prend un train qui ne s'arrêtait pas à la station où il devait descendre; il saute pendant le ralentissement qui a lieu dans la traversée de la gare, est projeté à terre, grièvement blessé et réclame une indemnité. Mais la Compagnie allègue qu'elle ne saurait être mise en cause, parce que ses agents ont été militarisés. Le tribunal lui donne tort sur ce point, attendu que le ministère de la Guerre, tout en

1. Séance de la Chambre du 2 avril 1915.
2. *Bulletin du ministère du Travail* (janvier-février 1916, p. 73).

mobilisant les employés, les a laissés sous les ordres de leurs chefs ordinaires; mais elle la dégage de toute responsabilité, parce que l'accident qui a atteint le blessé ne s'est produit ni pendant la durée, ni sur le lieu, ni à l'occasion de son travail[1]. En revanche un ouvrier de la même Compagnie, ayant eu le pied écrasé le jour de la mobilisation, alors qu'il n'était pas mobilisé lui-même et accomplissait sa besogne régulière, la Compagnie était condamnée à payer.

Une proposition de loi[2] de MM. Lebey et Honnorat a eu pour but de compléter sur un point la loi de 1898, en partageant le paiement de l'indemnité prévue entre l'État et le chef d'entreprise, dans le cas où un mutilé de la guerre aurait été victime d'un accident de travail. Le rapporteur, M. Bonnevay, concluait ainsi : — Si l'accident a eu pour cause exclusive la mutilation préexistante, le chef d'entreprise sera dégrevé intégralement; si la réduction permanente de capacité résultant de l'accident a été aggravée par le fait de la dite mutilation, dans une proportion que le tribunal déterminera, il sera déchargé d'une somme correspondant à l'aggravation ainsi déterminée; et le remboursement dont il bénéficiera sera effectué sur les ressources d'un fonds spécial à la constitution duquel tous les employeurs contribueront. Ces principes ont été adoptés, et la loi de finance promulguée le 31 décembre 1916 contient l'autorisation de percevoir les contributions qui doivent former ce fonds spécial dit des blessés de la guerre[3].

Ce sont là les principaux changements qui ont été apportés à la réglementation légale du travail[4]. Quelques patrons auraient souhaité qu'on profitât de la guerre pour reviser ou abolir beaucoup de ces lois ouvrières qui les gênent. Je n'en citerai qu'une seule preuve. La Chambre de commerce de la

1. *Bulletin du ministère du Travail* (mai 1916, p. 161).
2. Proposition de loi n° 1126.
3. *Journal officiel*, p. 11208.
4. Voir plus loin dans ce même chapitre.

ville de Foix, dans sa séance du 7 mai 1916, demandait qu'on réformât la loi sur les syndicats en restreignant le droit de grève, la loi sur les accidents en réduisant les frais de médecin et de pharmacie incombant aux patrons, qu'on atténuât la loi qui impose des réserves et conditions à l'emploi du personnel féminin, qu'on abandonnât l'idée de limiter la durée du travail à l'exemple de la semaine anglaise, qu'on modifiât la loi sur les retraites qui coûte cher et incite l'ouvrier à cesser tout effort à l'âge où il peut encore travailler, etc. Elle présentait cela comme un moyen d'amener « l'accord sincère et durable du capital et du travail ». Singulier moyen à coup sûr! Aussi le gouvernement n'a-t-il pas cru devoir accéder à ces demandes de recul, qui nous conduisent tout naturellement aux efforts tentés par les intéressés pour régler eux-mêmes leurs relations.

*
* *

Nous rencontrons tout d'abord l'action des associations patronales, des grandes Compagnies et des Chambres de commerce.

Les syndicats patronaux (commerciaux et industriels) étaient en 1913 plus nombreux que les syndicats ouvriers (5 063), bien que le chiffre de leurs adhérents fût beaucoup moindre (421 566). Ils étaient groupés en 180 unions comptant 365 608 adhérents. Ils avaient institué des bureaux de placement, des bibliothèques, des caisses de crédit mutuel, des secours de route, des cours professionnels, toutefois beaucoup moins que les associations ouvrières; en revanche ils avaient créé, ce qui les intéressait davantage, des laboratoires d'essais ou d'analyses, des sociétés d'assurances pour les accidents, des publications, telles que bulletins, journaux, annuaires.

Les métiers où ils s'étaient le plus multipliés étaient :

1. *L'Avenir*, journal de l'Ariège (n° du 8-11 juin 1916).

1° l'alimentation; 2° les transports et la manutention; 3° les professions libérales (médecins, pharmaciens, journalistes, artistes); 4° le bâtiment; 5° les industries du bois et de l'ameublement.

Ceux où le chiffre des membres était proportionnellement le plus considérable appartenaient : 1° aux professions libérales 89 p. 100; 2° aux produits chimiques 83 p. 100; 3° aux mines 73 p. 100; 4° à la papeterie et aux industries polygraphiques 65 p. 100; 5° aux soins personnels et domestiques (coiffeurs, etc.) 58 p. 100. La proportion était, en général, beaucoup plus forte que dans les syndicats ouvriers, où elle ne dépassait pas 33 p. 100, chiffre atteint seulement par les mineurs.

Les départements où ils foisonnaient le plus étaient, comme on peut s'y attendre, ceux où existent de grandes villes et beaucoup d'usines. En tête venait la Seine avec 865 syndicats, ensuite le Nord, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Seine-Inférieure, la Loire, puis le Pas-de-Calais qui en avait 102. En 1914, 96 de ces syndicats avaient disparu avec 18 423 membres.

Aux syndicats patronaux, dont plusieurs ont des ramifications à l'étranger au point de constituer un embryon d'Internationale capitaliste[1], s'ajoutaient, en 1913, 223 syndicats mixtes qu'on peut en rapprocher; car, quoique composés d'ouvriers et de patrons et se distinguant le plus souvent par un caractère confessionnel, ils sont d'ordinaire sous la direction ou l'influence de quelques grands patrons catholiques. En 1914 (est-ce un effet de l'union sacrée?) ils sont seuls à avoir progressé. Ils sont arrivés à être 233 et à posséder 51 111 membres.

Quelle a été durant la guerre l'action de ces associations? Elles ont fait maintes démarches auprès du gouvernement pour

1. Je citerai surtout les entrepreneurs de bâtiments qui ont eu des réunions où plusieurs nations étaient représentées.

peser sur sa décision. Mais les renseignements précis sont rares à ce sujet. Cependant il est un fait dominant qu'il faut mettre en relief : c'est un changement d'attitude, tout au moins provisoire, qui semble indiquer un changement de mentalité.

La querelle entre patrons et ouvriers roule toujours sur trois questions principales : 1° *la question des profits* dont les travailleurs veulent avoir une part plus grosse, et c'est pourquoi ils réclament des augmentations de salaires en poursuivant ce but lointain, devenir, au lieu des travailleurs salariés, travailleurs associés; 2° *la question de l'autorité patronale*, que les ouvriers essaient de restreindre, en imposant des tarifs, des règles pour le paiement des salaires, des délais de congé, en opérant dans le monde économique un changement analogue à celui qui s'est accompli dans le monde politique où l'on a passé de la royauté absolue au régime constitutionnel et à la république. C'est pourquoi tant de grèves éclatent à propos d'un contremaître trop impérieux dont les ouvriers exigent le renvoi ou d'un ouvrier que ses camarades considèrent comme congédié sans raison valable et dont ils se déclarent solidaires; 3° *la question d'hygiène* des ateliecs, de salubrité, de sécurité des personnes, qui amène des débats sur la longueur de la journée, sur l'emploi de certaines matières dangereuses comme le blanc de céruse, sur les dispositifs pouvant empêcher les accidents, sur les moments de repos nécessaires, etc.

Certes il s'en faut de beaucoup que ces motifs de désaccord aient disparu comme par un coup de baguette magique. Mais le danger extérieur, au début du moins, a relégué au second plan les discussions intérieures. Et, moitié par un sentiment d'union patriotique, moitié par peur du lendemain, les patrons ont opposé une résistance moins âpre aux désirs et aux réclamations de leur personnel. Sans doute il en est qui n'ont rien oublié ni rien appris. Mais je sais des commerçants et des Compagnies qui ont conservé à leurs employés retenus sous les drapeaux

une partie ou la totalité de leur traitement. Surtout la fierté dédaigneuse dont se piquaient certaines associations patronales, en refusant toute discussion avec les syndicats ouvriers, s'est notablement atténuée. Rien ne contribua plus à cet heureux résultat que la présence côte à côte de patrons et d'ouvriers entrés sur pied d'égalité dans des œuvres nées de la guerre, comme le Comité de Secours national ou les Commissions mixtes départementales. Là des rapports de courtoisie, d'estime, de cordialité même s'établissaient entre des gens qui s'étonnaient de se trouver beaucoup moins éloignés les uns des autres qu'ils ne pensaient. Les intérêts habitués à s'opposer découvraient entre eux une solidarité dont ils avaient perdu le souvenir. Un esprit conciliant remplaçait l'intransigeance aiguë qui avait si souvent envenimé la lutte entre employeurs autoritaires et employés récalcitrants.

Cela s'est traduit souvent, au début surtout, par des vœux, par des résolutions où des hommes venant des deux pôles de la société étaient surpris de se rencontrer dans un vote unanime qui eût paru chimérique quelques mois plus tôt; et, lorsqu'un accord parfait n'arrivait pas à s'établir, des transactions réduisaient au minimum la divergence de vues qui n'avait pu être effacée[1].

A cet effort de concorde correspond la proposition de loi que MM. Chéron, Lourties, Paul Strauss, Henry Béranger, etc., ont portée devant le Sénat : constitution facultative de Sociétés par actions avec participation ouvrière. On connaît les idées-mères du projet, qui, avec quelques différences de détail, ont été mises en avant, bien avant la guerre, par MM. Briand, Millerand, Viviani, Paul Doumer et discutées par de nombreux publicistes; deux sortes d'actions : *actions de capital* régies

1. Voir le discours prononcé par M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., à la réunion mensuelle de la Fédération des industriels et des commerçants français (4 mars 1915). Brochure de la C. G. T. *Une attitude, un programme.*

par le droit commun; rien de changé à leur égard; mais, en plus, *actions de travail*, qui seront la propriété collective et inaliénable des salariés permanents de l'entreprise, constitués eux-mêmes en une Société anonyme de travail qui comprendra les ingénieurs, les contremaîtres et les ouvriers; actions qui leur vaudront des dividendes répartis entre eux d'après des règles déterminées et qui entraîneront pour eux le droit d'être représentés à l'assemblée générale et dans le Conseil d'administration.

La proposition a été discutée au Sénat, le 22 février 1917. La discussion a été dominée par ce principe que le rapporteur, M. Charles Deloncle, a jeté en tête de son rapport :

« La formule qui consiste à dire que le salaire doit suffire aux besoins de l'ouvrier n'est pas la formule juste, vraie, équitable. En réalité le salaire doit être fonction de la valeur du travail, et la valeur du travail doit être fonction de ce que celui qui le vend gagne sur la vente de ce travail ou de l'objet fabriqué[1]. »

Cela revient à dire que le salaire doit être en proportion équitable avec les bénéfices de l'affaire et que l'ouvrier doit être intéressé, associé à la réussite du ou des patrons.

Après une courte discussion, le projet, qualifié de mesure de paix sociale, a été voté par le Sénat en première lecture. Il a chance d'être adopté en une seconde délibération et de passer sans encombre à la Chambre. S'il en est ainsi, cette loi rappellera la trêve incomplète, mais bienfaisante quand même, qui a suspendu pendant quelques mois les hostilités entre les deux facteurs de la production industrielle.

1. Voir le *Journal officiel*, 22 février 1917, p. 231.

*
* *

Regardons maintenant de l'autre côté de la barricade, comme on disait avant la guerre.

Les syndicats ouvriers, en 1914, étaient, au nombre de 4846 avec 1 026 382 adhérents, soit 200 syndicats et seulement 757 adhérents de moins qu'en 1913.

C'était assez peu, si l'on considère le total des salariés — 7 700 000, sans compter les journaliers agricoles. Leur total se décomposait ainsi : 5 000 000 d'ouvriers de l'industrie ; 1 000 000 d'employés; 800 000 employés et ouvriers des services publics ; 900 000 gens de maison.

Pour le nombre de syndicats, les diverses professions se classaient ainsi :

1. Transports, manutention, commerce	788
2. Bâtiment	737
3. Industries et commerces agricoles	628
4. Travail des métaux	480
5. Industries du bois	344
6. Industries polygraphiques	302

Pour le nombre des syndiqués l'ordre était le même pour les deux premières catégories; mais venaient ensuite les métaux, les textiles, les mines, les industries et commerces agricoles.

Quant à la proportion des syndiqués relativement au nombre total des ouvriers de la profession, on arrivait au pourcentage suivant :

1. Mines	33	p. 100.
2. Transports et manutention	27,66	—
3. Produits chimiques	25,64	—
4. Bâtiment	24	—
5. Carrières	20,67	—

Tout en bas venaient :

Alimentation	9,49	p. 100.
Travail des étoffes	5,29	—
Domestiques et soins personnels	2,30	—

Les départements, où les syndicats étaient le plus nombreux, étaient : Seine (605), Nord, Rhône, Bouches-du-Rhône, Gironde, Hérault, Nièvre, Loire, Cher et Seine-Inférieure, Allier, Loire-Inférieure (103).

Mais il faut voir tout cela en action.

Si nous voulons suivre le mouvement syndical durant la guerre, il sied de se transporter d'abord au centre de ce mouvement qui est la Confédération générale du Travail, ou, comme on dit, la C. G. T.

La C. G. T. est un organisme constitué sur une base fédérative, ainsi que son nom l'indique, d'après des statuts analogues à ceux du Parti socialiste unifié ou de la Fédération nationale des Coopératives de consommation.

Elle a un pouvoir exécutif nommé par un Congrès annuel, où sont représentés tous les groupes adhérents et qui est un vrai Parlement du travail, comprenant, non pas tous les ouvriers ni même tous les syndiqués, mais les plus remuants et les plus militants d'entre eux.

C'est une loi de la nature humaine que dans tout groupement quelque peu nombreux il se forme une droite et une gauche. L'unanimité est une exception, un cas d'équilibre instable que les différences d'opinions et de caractère et les ressemblances d'ambitions personnelles ont vite fait de détruire. La C. G. T. s'est ainsi divisée en majoritaires et minoritaires, d'accord sur le fond des choses, mais différant sur plusieurs questions de tactique et d'orientation politique. Les premiers ont marché avec le secrétaire général M. Jouhaux, les autres avec M. M. Bourderon du Syndicat des tonneliers, et M. Merrheim de la Fédération des métaux.

Comme le maintien du droit de réunion a été vivement revendiqué par les ouvriers et reconnu par le gouvernement,

1. *Annuaire statistique* (33[e] volume, p. 102-103).

la C. G. T. a pu tenir son Congrès à Paris au printemps de 1916. 94 organisations y étaient représentées par 275 délégués.

Les questions qui s'y sont débattues ne sont pas toutes de nature économique. Il en est qui ont un caractère plutôt politique, comme celles qui concernent les moyens pour faire que la guerre actuelle soit la dernière guerre (limitation des armements, suppression de toute diplomatie secrète, arbitrage obligatoire pour les conflits entre les nations, etc.). Mais elles sortent du cadre de notre sujet; au contraire y rentrent entièrement l'invitation de transférer dans un pays neutre le secrétariat syndical international dont le siège était à Berlin, et aussi l'adhésion à la proposition de la *Fédération américaine du travail* qui tend à réunir, en même temps et au même lieu que la conférence diplomatique qui discutera les conditions de la paix future, une grande conférence de tous les travailleurs organisés, ayant pour objet de faire insérer dans le traité les clauses ouvrières désirées par le prolétariat des deux mondes.

Or les principales de ces clauses, rédigées par la C. G. T. française, puis soumises à la conférence inter-alliée de Leeds et adoptées par elle, sont les suivantes : généralisation des traités de travail déjà conclus entre divers gouvernements et reposant sur l'idée que les ouvriers étrangers doivent être de plus en plus assimilés aux nationaux en ce qui concerne les assurances sociales et les garanties de bien-être; que les méthodes de statistique, les règlements sur la durée du travail, sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, soit par l'accrochage automatique des vagons, soit par la lutte contre les poisons industriels, seront uniformisés; qu'une Commission internationale, dont la création avait été toujours entravée par l'opposition allemande, sera chargée, avec le concours des organisations nationales, de surveiller en tout pays l'application de ces mesures protectrices; que l'*Office international du travail*, existant déjà dans la ville de Bâle, servira

d'organe de coordination entre les législations des différents États. Le Secrétaire général de la C. G. T. conclut l'exposé de ces desiderata par ces paroles significatives : « La Révolution de 1789 a défini et établi les droits de l'homme et du citoyen. La guerre actuelle doit aboutir à proclamer les droits nationaux et internationaux du travail[1]. »

Je passe sur les autres résolutions syndicalistes relatives aux loyers, à la vie chère, à la main-d'œuvre féminine et étrangère, aux bureaux de placement paritaires, parce que j'en ai parlé ou en parlerai ailleurs. Mais elles démontrent l'activité persistante des organisations ouvrières. On peut toutefois faire la même remarque que pour les organisations patronales. Il y eut là aussi, favorisée par la présence de plusieurs socialistes dans le ministère, atténuation de la lutte de classes. Des militants du socialisme et du syndicalisme l'ont même répudiée expressément[2]; et si leurs camarades ont refusé de les suivre jusqu'à cette répudiation formelle, la plupart d'entre eux ont pourtant plus ou moins ressenti l'effet calmant du vent de concorde, qui, surtout pendant les deux premières années de la guerre, a soufflé sur la France.

Si nous descendons après cela au détail, nous constatons que, tandis que certains syndicats ont été atteints et même tués par la guerre, beaucoup d'autres ont survécu et même grandi durant ces temps difficiles. Le Syndicat national des chemins de fer, qui comptait près de 5 000 de ses membres mobilisés et qui était en outre par l'invasion à demi amputé de deux de ses sections, Nord et Est, a vu d'abord son effectif se réduire des trois quarts; mais il tenait des réunions nombreuses et dépassait bientôt les chiffres d'août 1914. Il a réclamé sans se lasser des indemnités pour les petits traitements, le rétablissement des repos nécessaires à la santé du personnel, la réintégration des révo-

1. *L'Avenir*, n° 4, p. 281. Article de M. Jouhaux.
2. Par exemple, MM. Goullé, Hervé, Zévaës.

qués d'avant la guerre. Attaché à la paix, tant qu'elle a été possible sans honte, il a rempli, une fois la guerre déclarée, son devoir patriotique avec entrain et dévouement. Il a provoqué la création de l'Union nationale des cheminots, dont on sait l'œuvre multiple et bienfaisante : soupes populaires, vestiaires, asile offert aux enfants des régions envahies, souscriptions qui se sont chiffrées par des millions. A côté de cette activité désintéressée, il en déployait une autre purement corporative; il obtenait des ministres des promesses concernant la retraite des petits employés et l'extension à l'Algérie des avantages concédés aux cheminots de la métropole; il menait une campagne qui a fini par aboutir à des allocations complémentaires, se montant à 82 millions, charge que l'État a d'abord prise à son compte, mais destinée à retomber sur les Compagnies qui espèrent se dédommager par un relèvement du prix des transports; il travaillait surtout et réussissait en janvier 1917 à grouper tous les travailleurs des chemins de fer en une grande Fédération nationale qui comprend plus de 80 000 adhérents[1].

D'autre part les mineurs, gravement éprouvés par la mainmise des Allemands sur nos principaux bassins houillers, ont dû ajourner l'élection de leurs délégués; mais les représentants des organisations patronales et des organisations ouvrières, réunis à Béthune, le 27 avril 1915, renouvelaient pour la durée de la guerre, et pour trois mois en sus, les Conventions d'Arras, par lesquelles les Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais assuraient à leurs ouvriers âgés de cinquante-cinq ans et quittant le travail après trente ans de service d'importantes majorations de pension. Il y eut toutefois entre ouvriers et compagnies des dissidences dont l'écho retentit à la Chambre,

1. Voir dans *L'Avenir*, n° 4, un article de M. Bidegaray à ce sujet et une interpellation à la Chambre de MM. Cachin et Barabaut (*Le Petit Parisien*, 21 juillet 1916).

où le régime des mines, soumis à la loi de 1810, sera vraisemblablement l'objet d'une prochaine refonte.

On pourrait signaler encore quantité de réunions et de démarches faites par une foule de corps de métier; je cite au hasard l'Union de la voiture, les poseurs de rails du Nord-Sud, les terrassiers, les briquetiers et leurs aides, les temporaires des pompes funèbres, les garçons de café, les carreleurs, les granitiers, les tapissiers, les passementiers à la main, les bûcherons, les travailleurs de l'habillement, le personnel du gaz et du métro, les travailleurs municipaux, le Comité intersyndical des fonctionnaires, etc.; question des loyers, lutte contre la vie chère, durée du travail ont presque toujours motivé leurs doléances et réclamations, témoignages d'une vie souterraine qui échappe en général au grand public, mais qui agite et soulève incessamment les couches profondes de la classe ouvrière.

Quant à l'intervention des pouvoirs publics dans la vie syndicale, elle ne s'est marquée que par un petit nombre de mesures : mais quelques-unes furent très importantes.

Je mentionne d'abord une proposition de loi de MM. Chéron, Strauss, Jenouvrier, H. Béranger, Bonnefoy-Sibour, ayant pour objet d'étendre la capacité légale des syndicats professionnels. Il s'agirait, en vue de faciliter les contrats collectifs qu'ils peuvent conclure avec les patrons et les institutions qu'ils peuvent créer, de leur permettre l'acquisition d'immeubles à titre gratuit et à titre onéreux et de consacrer la jurisprudence qui leur reconnaît le droit de recevoir des dons et legs; de les autoriser à pratiquer la location, le prêt ou la répartition des outils et matières nécessaires à l'exercice de la profession et à s'entremettre gratuitement pour l'écoulement des produits de leur travail; de leur donner des garanties de protection pour les marques syndicales destinées à certifier l'origine de ces produits et leurs conditions de fabrication, marques qui seraient

assimilées aux marques de fabrique et de commerce. On accorderait de plus aux Unions de syndicats la possibilité d'avoir une activité pratique, à condition que chacun des syndicats affiliés possède pour l'élection du Conseil d'administration et pour le vote dans l'Assemblée générale un nombre de voix proportionnel au nombre de ses membres. La proposition est intéressante et grosse de conséquences : mais elle est encore, au moment où j'écris, dans les limbes parlementaires [1].

On peut signaler de plus l'avance de deux millions faite aux Coopératives ouvrières de production. Ces Associations, dont la création remonte à la Révolution de 1848, n'ont jamais donné de résultats très brillants; mais elles se maintiennent et se développent légèrement. M. Briat constatait, en novembre 1916, que leur chambre syndicale comprenait 300 sociétés comptant 35 000 travailleurs; M. Roden, sous-secrétaire d'État[2], le 22 février 1917, disait qu'il en existait au 1er janvier 1914 450 répartis entre 71 départements et rappelait que leur chiffre d'affaires s'était monté en 1913 à 75 millions de francs. Il ajoutait que les Sociétés coopératives de consommation, dont les plus importantes ont constitué une grande fédération nationale, ont sous leur direction des minoteries, des fabriques de chaussures et de conserves alimentaires[3].

* * *

Il s'en faut que tous les ouvriers soient syndiqués ou associés. Il convient donc de regarder au delà de cette minorité agissante ce qu'il est advenu de l'ensemble.

Nous rencontrons aussitôt trois questions essentielles : celle

1. *Le Petit Parisien* (17 novembre 1916).
2. *Journal officiel*, p. 237.
3. Voir l'*Annuaire de la coopération* (1914), *les Sociétés coopératives de consommation*, par Charles Gide, et *le Coopératisme*, par Daudé-Bancel.

de la durée du travail, celle de l'indépendance des ouvriers, celle des salaires.

Pour la première il n'y a guère à signaler que la propagande déjà ancienne en faveur des huit heures de travail et celle plus récente en faveur de la semaine anglaise qui accorde aux travailleurs l'après-midi du samedi et le dimanche tout entier. On sait que des grèves de midinettes en 1917 ont amené une réussite partielle de cette dernière revendication.

Pour la seconde, on peut signaler quelques plaintes des ouvriers mobilisés qui se sont trouvés à la discrétion des patrons dans les usines de guerre, parce que ceux-ci pour la moindre incartade ou résistance les menaçaient de les renvoyer au front. Mais les contrôleurs de la main-d'œuvre nommés par le ministère de l'armement ont la plupart du temps enrayé ces abus d'autorité.

La grosse question fut celle des salaires. Au début ils subirent une réduction sensible, surtout dans le commerce et dans l'industrie du ruban, où le travail se fait à domicile. Mais à mesure que l'activité économique reprenait, les salaires remontaient. Ce fut le cas pour les employés de commerce, sauf dans les grands magasins. Quant aux ouvriers une légende avait cours avant la guerre : c'était que la concurrence allemande triomphait à cause du bas prix de la main-d'œuvre en Allemagne. Or elle y est presque partout plus chère qu'en France et les patrons y ont, en sus, des charges d'assurances sociales plus lourdes et plus anciennes[1]. Les plaintes des industriels français contre les lois ouvrières et l'exagération des salaires ouvriers paraissent ainsi assez mal fondées.

Aussi l'État ne se borna-t-il pas à rémunérer plus largement

1. Voir à ce sujet Henri Hauser, *Les méthodes allemandes d'expansion économique* (3e édition, p. 49-50) et, dans le *Bulletin de la Ligue anti-allemande* (1er avril 1916), un article de M. Ghaigneau, ancien ingénieur du Creusot.

les travailleurs qu'il employait dans les usines lui appartenant; il crut devoir imposer aux usiniers qu'il faisait travailler et gagner des relèvements de salaires justifiés par la besogne écrasante qu'exigeait la défense nationale, justifiés aussi par ce fait que le fabricant qui travaille pour l'État est en réalité privilégié; car, suivant les paroles de M. Lucien Voilin à la Chambre[1], il n'exécute que des commandes de l'État, sur les plans fournis par l'État, avec une main-d'œuvre mise à sa disposition par l'État; il est certain de ne courir aucun risque; il n'a pas à se préoccuper d'étudier des modèles nouveaux; il n'a pas de commis voyageur à payer pour placer sa marchandise; il ne peut craindre de voir ses produits invendus s'accumuler dans ses magasins, puisque tout est pris et payé d'avance.

En conséquence, dans tous les marchés passés au nom de l'État, un salaire normal est déterminé par les tarifs établis d'un commun accord entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers ou par des Commissions qui comprennent des représentants des deux catégories. Une Commission des contrats fut chargée de vérifier si ce salaire normal était appliqué dans les établissements travaillant pour l'armée. En décembre 1915, les vérifications avaient porté sur 2 500 marchés conclus par l'Intendance, et pour 250 de ces marchés elles aboutirent à des majorations de salaires qui atteignirent 40, 50, 60, 80 et même 100 p. 100[2].

Il y eut des ouvriers se faisant ainsi des journées de 12, 15 et 18 francs; mais, ici encore, il faut se garder de la légende. Ce furent des gains exceptionnels, pour des travaux demandant une habileté exceptionnelle, pour des spécialistes que l'on ne pouvait pas remplacer. Et encore faut-il tenir compte du labeur sans relâche et des heures supplémentaires qui légitimaient ce surcroît de paye, surtout de l'obligation fréquente où ces travail-

1. Séance du 21 février 1917. *Journal officiel*, p. 456.
2. *La Revue bleue*. Conférence de M. Piquenard et de M. Jean Morel.

leurs se trouvaient de payer fort cher leur logis et leur nourriture, transplantés qu'ils étaient loin de leur foyer et forcés d'entretenir à distance la femme et les enfants restés au domicile habituel et privés de l'allocation militaire, dès que le père de famille était occupé.

Une grosse difficulté se présenta pour ceux qui étaient envoyés en service commandé dans les usines ou mis en sursis d'appel, parce qu'ils étaient plus nécessaires là que dans les rangs des combattants; sans parler des embusqués, qui se découvrirent des compétences inattendues, une espèce d'inégalité choquante se produisit. Eh quoi! Des ouvriers travaillant sans péril de leur métier étaient plus payés que ceux qui demeuraient dans les tranchées et y exposaient leur vie à chaque instant pour cinq sous par jour. Cela était de nature à exciter des jalousies entre ceux du front et ceux de l'arrière comme entre les ouvriers et les paysans, qui n'avaient pas pareille aubaine à espérer. On aurait pu, en réquisitionnant toutes les usines et toute la main-d'œuvre, établir une égalité parfaite : mais la mesure parut impraticable ou trop audacieuse, et l'on essaya de résoudre la difficulté par des demi-mesures.

On commença par payer les ouvriers mobilisés moins que les non-mobilisés qui travaillaient à leurs côtés; mais c'était créer une nouvelle inégalité, de nouvelles jalousies, et puis l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on faisait ainsi une économie dangereuse, parce qu'elle invitait au moindre effort ceux qui en étaient victimes; peu à peu, dans l'intérêt supérieur de la production, on crut bon de leur accorder une rémunération égale à celle de leurs camarades d'usine.

Une autre raison décida l'État à payer de hauts salaires. C'est que les patrons — dont beaucoup aussi étaient rappelés du front — faisaient des bénéfices énormes. M. Perchot, au Sénat, a constaté que sur des marchés passés avec l'État et portant sur 301 millions de francs il y a eu 84 millions de bénéfices *anor-*

maux, c'est-à-dire dépassant la somme normale que les fabricants gagnaient en moyenne les années précédentes. On a fait connaître à la Chambre[1] que les actions de 100 francs de la maison Hotchkiss ont monté de 155 francs à 1 005 francs, celles du Bi-Métal de 255 francs à 1 000 francs et que les parts de fondateur de cette société, qui n'étaient pas cotées avant la guerre, valaient maintenant 1 700 francs. Comment justifier de maigres salaires en présence de ces profits formidables? La Chambre embarrassée a fini par décider (mars 1917) que les usines de guerre seraient désormais exploitées en régie intéressée, ce qui entraîne le contrôle de l'État sur la direction et sur la main-d'œuvre, le partage par moitié entre lui et les entreprises des bénéfices réalisés.

Les salaires, en somme, se sont maintenus assez hauts dans les usines de guerre. Ailleurs ils ont oscillé suivant que les établissements étaient plus ou moins actifs, plus ou moins fournis de personnel et de matières premières. Il y eut bien des doléances, et je n'en veux citer d'autre preuve que la proportion des grèves qui eurent pour motif une demande d'augmentation de salaire : elles forment en 1915 les deux tiers du total.

Du reste le total de ces conflits fut singulièrement petit, si on le compare à celui du temps de paix. En 1913, on comptait 1 073 grèves — ouvrières ou patronales — et elles intéressaient 220 448 personnes, 8 479 établissements et comportaient la perte de 2 223 781 journées. En 1915 on n'en a compté que 107, c'est-à-dire dix fois moins; elles n'intéressèrent que 7 281 personnes, c'est-à-dire 30 fois moins; 307 établissements, c'est-à-dire 27 fois moins; elles ne comportèrent que 55 278 journées chômées, c'est-à-dire près de 40 fois moins.

C'est dans les textiles, les transports, les industries chimiques les cuirs et peaux qu'elles ont été le plus nombreuses. Un

1. Séance du 22 février 1917. *Journal officiel*, p. 458.

quart de ces grèves ont réussi; un peu moins de la moitié ont échoué; le restant a fini par des transactions.

En 1916, à cause de la vie chère (40 à 50 p. 100 d'augmentation), peut-être aussi à cause de la reprise des affaires, elles ont été plus nombreuses et plusieurs ont eu un caractère de gravité inquiétant, parce qu'elles pouvaient compromettre la défense nationale.

A la fin d'octobre 1916, il s'en produisit une dans le personnel masculin et féminin des tramways de Paris et du département de la Seine. Les receveuses et les wattmen, dans le courant de l'été, avaient présenté à la Compagnie des demandes réclamant un relèvement de salaire, le paiement des heures supplémentaires qu'ils étaient astreints à faire et une paie double pour les jours de repos réglementaires qu'on transformait indûment en jours de travail. Ils ne reçurent pas de réponse. La Compagnie entre temps tâchait d'obtenir que le Conseil municipal revisât son cahier des charges et l'autorisât à majorer le prix des transports; mais le Conseil municipal s'y refusait. Las d'attendre, les employés (800 sur 1 100) déclarèrent la grève. Il y eut quelques bousculades; des cordes de trolleys furent coupées; des voitures furent empêchées de partir. Ce qui était plus grave que ces incidents assez insignifiants, c'est que l'interruption des tramways menaçait de faire le vide dans certaines usines de munitions, où travailleurs et travailleuses ne pouvaient plus guère arriver.

Les pouvoirs publics intervinrent avec rapidité et énergie. Les ministres, MM. Métin et Malvy, le préfet de la Seine firent comparaître devant eux les délégués des deux parties. Ils fonctionnèrent en quelque sorte comme arbitres, donnèrent raison aux demandes du personnel, en les réduisant quelque peu, et conclurent à l'octroi d'une indemnité de vie chère se montant à 75 centimes par jour pour tous les employés avec effet rétroactif à partir du 15 septembre 1916. Comme la Compagnie, allé-

guant la cherté du charbon, ne voulait pas accepter ces conditions, le 31 octobre paraissait un décret ainsi conçu :

« Pendant la durée de la guerre, lorsque l'arrêt d'une exploitation industrielle ou d'une entreprise de service public est de nature à compromettre la défense nationale, le gouvernement prend, en Conseil des ministres, toutes les mesures nécessaires pour amener la continuité de l'exploitation. »

Cela signifiait, en bon français, que l'État pouvait frapper la Compagnie de déchéance et exploiter directement à sa place. La Compagnie céda à contre-cœur et le travail reprit aussitôt. Le personnel des omnibus, par contre-coup, obtint des satisfactions analogues. Mais le décret devait être ratifié par les Chambres. Les grandes associations patronales, habituées à voir le gouvernement intervenir en leur faveur, protestèrent par la bouche de M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris, qui apporta leurs doléances au Président du Conseil. Le décret n'en fut pas moins approuvé par la Chambre et le Sénat. Ce fut une victoire ouvrière.

D'autres grèves éclatèrent en janvier 1917 dans trois établissements travaillant pour la guerre (les usines Malicet et Blin, Panhard-Levassor, Vedovelli et Priestley). Le motif était toujours le même : impossibilité pour les ouvriers, et surtout pour les ouvrières moins payées, de vivre avec les salaires qui leur étaient alloués. Le danger était que la fabrication des munitions se trouvât arrêtée. Le ministre de l'armement, M. Albert Thomas, intervint à son tour. Après entente avec les organisations ouvrières et patronales, il dressa pour la région parisienne un barème des prix à payer pour les différentes catégories de travaux; il établit surtout des tarifs minima, qu'on appela salaires de base, salaires d'affûtage, au-dessous desquels on ne pouvait descendre, parce qu'ils représentaient la somme considérée comme indispensable à l'existence de l'ouvrier ou de l'ouvrière. Ces salaires minima furent fixés de 65 à 75 centimes

l'heure suivant la nature des besognes. Il était de plus décidé que tout arrêt de travail, indépendant de la volonté des travailleurs, ayant par exemple pour cause l'avarie d'une machine ou le manque de charbon, n'entraînerait pas pour eux suppression de salaire; car il faut manger, même quand on chôme; seulement, pendant la durée de l'interruption, ils devaient être payés au tarif le plus bas.

En même temps le ministre instituait, en cas de conflit, *l'arbritage obligatoire*, que M. Millerand avait essayé vainement d'introduire en temps de paix dans notre législation, et il laissait entendre que, si l'une des deux parties refusait de s'y soumettre, l'usine comme la main-d'œuvre pouvait être réquisitionnée au nom de l'État et de l'intérêt national.

Il y eut de part et d'autre quelques réclamations. Patrons et ouvriers n'acceptaient pas volontiers cette mainmise éventuelle sur leurs fabriques ou leurs personnes. Les patrons voyaient d'assez mauvais œil qu'on fixât d'autorité les salaires qu'ils devaient payer. Les ouvriers auraient voulu qu'il y eût dans chaque atelier des délégués nommés par eux pour discuter avec les patrons les conditions du travail: mais sans doute ils trouvaient à l'innovation plus d'avantages que d'inconvénients, puisqu'ils demandèrent l'extension à toute la province du régime créé pour Paris et sa banlieue.

Tels sont les principaux événements qui ont marqué jusqu'en mai 1917 les rapports du capital et du travail. On peut y relever deux traits principaux : l'abandon du vieux laisser faire, l'intervention de plus en plus fréquente de la puissance collective pour abréger ou empêcher des conflits qui nuisent toujours à la richesse publique et souvent à la paix sociale; puis, malgré quelques escarmouches, une trêve, tout au moins relative et provisoire, entre les deux camps qui s'opposent sur le terrain économique.

CHAPITRE XII

Le travail féminin [1].

La grande guerre sera sans doute une grande date dans l'histoire de la cause féministe, qui, soutenant l'équivalence de l'homme et de la femme, réclame entre eux égalité de droits avec diversité de fonctions. Elle aura fait pour cette cause plus que vingt années de propagande ardente par les plus impétueuses suffragettes, en démontrant par une expérience éclatante la grandeur et la variété des services qu'une nation peut attendre de ses femmes et de ses jeunes filles.

Elles n'ont pas été seulement en France, des mères, des sœurs, des épouses dévouées et stoïques, faisant taire leurs angoisses et leurs chagrins pour souffler l'énergie au cœur de ceux qu'elles aimaient, d'admirables infirmières prodiguant leurs soins et leur tendresse aux blessés; elles ont assumé des tâches qu'on aurait pu croire au-dessus de leurs forces; elles ont été en maint et maint domaine où les hommes manquaient de solides et efficaces remplaçantes.

Dès le 6 août 1914, M. Viviani, alors président du Conseil des ministres, adressait un appel éloquent aux femmes françaises pour les inviter à remplacer sur le champ du travail ceux qui

1. Le journal *La Française*, que dirige Mme Jane Misme, peut être consulté avec fruit sur ce sujet.

partaient pour les champs de bataille. Et l'appel était entendu d'un bout de la France à l'autre.

Laissons de côté les campagnes dont nous parlerons plus loin. Dans les villes, il se produisit une chose paradoxale. On aurait pu croire que, tant d'hommes étant partis pour l'armée, il y aurait pénurie de main-d'œuvre, surabondance de travail pour ceux et celles qui restaient. Ce fut le contraire qui eut lieu. C'est qu'une quantité d'usines et de magasins, fermés par le départ des patrons, avaient jeté sur le pavé tout leur personnel. En octobre 1914, il y avait de cinq à six cent mille chômeurs et les femmes n'étaient pas épargnées par le chômage. Proportionnellement elles en ont pâti plus que les hommes. Les métiers les plus éprouvés ont été la couture, les textiles, les fleurs, les plumes, les modes. Les professions dites libérales ont été encore plus gravement touchées. A la fin de 1914, on comptait à Paris et dans la banlieue 8000 dactylographes sans ouvrage, et les artistes sans engagement, les professeurs sans élèves, les domestiques sans place complétaient ce lamentable troupeau.

La crise fut atténuée par l'allocation que reçurent, non seulement les femmes et mères de mobilisés, mais les chômeuses et les réfugiées. 1 fr. 25 par tête, plus 50 centimes par enfant, ce n'était certes pas le Pérou. C'était du moins la garantie que le pain quotidien ne ferait pas défaut; c'était aussi une lourde charge pour le Trésor. A Paris, du 28 décembre 1914 au 12 janvier 1915, on comptait 43000 femmes secourues, rien que dans l'industrie de l'habillement, et 34428 parmi les gens de maison. Faut-il blâmer la générosité dont on fit preuve à leur égard? Outre qu'elle était commandée par le plus élémentaire sentiment d'humanité, elle n'a pas peu contribué au maintien de la paix publique. Même quand la crise du charbon allongea sur les trottoirs d'interminables files de femmes grelottantes, on n'a point vu en France de ces troublantes émeutes

féminines, comme il en a éclaté sur tant de points en Allemagne. Et puis les combattants dans les tranchées ont été singulièrement réconfortés par la certitude que la nation ne laissait pas mourir de faim et de froid les êtres chers pour lesquels ils se battaient. Il se peut (comment pourrait-il en être autrement?) que la manne administrative ait été parfois mal employée, en achats de colifichets, en visites trop fréquentes au cinéma, en dépenses excessives chez l'épicier, chez la fruitière, chez le pâtissier, voire chez le marchand de vin. J'ai entendu des bourgeoises riches se plaindre qu'au marché canards et pigeons leur fussent disputés par des femmes vivant aux frais de la collectivité. Il se peut aussi que cet argent obtenu sans travail ait été pour quelques-unes un conseil de paresse; des mesures maladroites ont çà et là aggravé le péril; ainsi l'on supprima l'allocation aux femmes qui travaillaient dans les ouvroirs; or dans certains de ces ouvroirs elles gagnaient en dix heures 80 centimes ou 1 franc[1]; le plus simple calcul leur prouvait qu'elles avaient intérêt à rester chez elles les bras croisés; l'économie qu'on voulait opérer dégénérait en un encouragement à ne rien faire.

Mais, dès la fin de 1914, la reprise des affaires diminua le nombre des chômeuses. Au mois d'octobre de cette année, elles étaient environ 160 000. Dans le dernier mois de 1915, elles étaient encore 76 000, un gros chiffre qui s'explique par le fait qu'artistes, domestiques, travailleuses à domicile avaient peu bénéficié du réveil économique. Pourtant, si l'on consulte la statistique du chômage à la fin de l'année 1916, on constate qu'il est devenu presque nul. Que s'est-il donc passé dans l'intervalle?

D'abord les femmes, pressées par la nécessité, ont exercé les professions les plus diverses. Non seulement les petites

1. *Le Journal*, 14 octobre 1916.

patronnes ont prouvé une fois de plus le talent qu'on leur a reconnu de longue date pour achalander une boutique; mais de véritables tours de force ont été accomplis. Dans la bourgade d'Exoudun, une boulangère de treize ans, avec son frère âgé de dix ans, a fait et vendu pendant des mois quatre cents kilogrammes de pain par jour. Un peu partout on a signalé des femmes charrons, menuisiers, maçons, couvreurs même; et, quand on leur demandait où elles avaient appris le métier, elles répondaient : « En voyant faire mon homme. » Elles ont envahi peu à peu tous les postes qu'on voulait bien leur confier; elles ont été admises à fonctionner comme percepteurs et notaires; en juillet 1916, elles étaient trente-deux mille dans les chemins de fer; et elles n'étaient pas toutes, tant s'en faut, dans les bureaux, employées à distribuer des billets; elles étaient femmes d'équipe, débardeuses et faisaient valser les bagages avec maëstria. Je me rappelle mon étonnement en voyant l'une d'elles, âgée de près de quatre-vingts ans, porter sur son dos une malle qui ne pesait pas loin de quatre-vingts kilogs. A Paris, on les vit contrôleuses du Métropolitain, dans toutes les grandes villes receveuses de tramways; elles ont même fini par conduire les voitures électriques. Et elles ont rempli leurs fonctions avec une exactitude, avec une rigueur plus que masculines. Crânement coiffées d'un bonnet de police, maniant le sifflet avec supériorité, rembarrant vertement les voyageurs trop lents à leur gré, elles resteront parmi les physionomies originales que la grande guerre a fait éclore. Suivant le mot de la poétesse italienne, Ada Negri, les femmes « ont su entretenir le mouvement, la respiration, la vie de la patrie ».

Mais tout cela n'aurait pas suffi, si l'État, le grand patron, n'était intervenu. Il n'a pas cru qu'elles dussent rester confinées dans les fonctions pacifiques; il a réclamé hardiment leur aide pour la défense nationale.

Le 9 mars 1915, la Chambre adoptait sans débat une motion

invitant le gouvernement à utiliser la main-d'œuvre féminine au lieu de la main-d'œuvre militaire partout où il serait possible : bureaux d'état-major, organisation de l'Intendance, formations sanitaires, services de fabrication. Et le fait est que les femmes aussi bien que les hommes peuvent téléphoner ou copier des circulaires; que mieux que les hommes elles peuvent compter et vérifier les vêtements destinés aux soldats ou faire la cuisine pour les blessés. Elles ont de la sorte remplacé un bon nombre d'hommes, qui, dit-on, n'ont pas toujours été ravis d'être ainsi débusqués.

On alla bientôt plus loin. Les femmes furent appelées dans les usines où se préparent les œuvres de mort. Qui eût dit que ces êtres fragiles et délicats, comme on a coutume de les définir, seraient employés à la confection des engins monstrueux qui tonnent et tuent sur les champs de bataille? Elles y sont cependant venues en masse. En mars 1916, d'après une déclaration de M. Albert Thomas, elles étaient plus de 100 000. Le 15 décembre 1916, on me communiquait le chiffre officiel de 333 000, et leur nombre a encore augmenté depuis lors [1].

Se figure-t-on bien les premières impressions de la femme qui entre dans les ateliers où l'on élabore les engins meurtriers? Du feu et de la fumée partout; souvent un vacarme infernal qui assourdit; des coulées de métal flamboyant qui aveuglent; une atmosphère saturée de vapeurs qui étouffent, quand elle n'est pas sillonnée de courants d'air qui glacent; des machines méchantes, hargneuses, qui semblent guetter une proie; des courroies qui roulent avec une vitesse vertigineuse, prêtes à vous happer; des fosses pleines d'eau ou d'huile qui menacent de vous engloutir; et avec cela des dangers perpétuels d'explosion, attestés hélas! par d'épouvantables catastro-

1. M. Henry Bérenger (*Journal officiel* du 15 mai 1917) a donné les chiffres suivants : 684 000 femmes dans les établissements qui travaillent pour la guerre, et 150 000 dans l'administration de l'armée (dactylographes, secrétaires, plantons. etc.).

phes qui sont dans toutes les mémoires. Il faut cacher ses répugnances, dompter ses craintes, maîtriser ses nerfs, assouplir son corps à des mouvements précis et rapides. Eh bien! malgré la nouveauté terrifiante de cette existence, les ouvrières y sont vite acclimatées. Après un court apprentissage, qui dure environ une quinzaine, elles savent exécuter ce qu'on attend d'elles. Enveloppées de longs sarraux collants, protégées par des tabliers de toile cirée contre l'eau et l'huile qui jaillissent de tous côtés, les cheveux soigneusement cachés, souvent en culottes comme les hommes, portant leur litre de lait et leur panier de provisions, elles arrivent en longues files à l'appel de la sirène et s'engouffrent gaîment dans l'usine de guerre.

A quels travaux va-t-on les employer? On les met au service de l'artillerie, au service des poudreries. D'une part, elles fabriquent des poudres avec ou sans fumée, des cartouches, des grenades; d'autre part, elles usinent des obus de 75 à 120, des bombes, des fusées en laiton, etc. Elles font du perçage, du fraisage, du tournage, de l'estampage, de l'emboutissage; elles font du moulage, du soudage, de l'épointage, du laminage, de l'ébarbage, que sais-je encore? La liste des besognes nouvelles auxquelles elles sont appelées remplit trois pages du *Bulletin mensuel* que publie le ministère du Travail[1]. Besognes bien rébarbatives! Il leur faut parfois enlever du four des obus incandescents. Ou bien elles font la chaîne, se jettent de l'une à l'autre des pièces de 5 kilogrammes et en manipulent ainsi 2 500 en un jour. La vérification des obus est moins pénible : mais, là encore, pour vérifier la pièce, il faut la retourner; elle pèse 7 kilogrammes, et, comme il faut en vérifier 400, cela représente 2 800 kilogs à soulever[2].

Quelquefois, plus rarement, on leur confie des travaux qui

1. Numéro de juin 1916, p. 192, 195.

2. Voir les articles de M. Pierre Hamp, dans *L'Humanité* (janvier 1917), et le rapport de M. Lavoisier, inspecteur du travail, au *Comité du travail féminin*.

exigent, non pas plus d'endurance, mais plus de sang-froid et de décision calme. Le type en est l'action hydraulique ou électrique, qui, du haut d'une passerelle, par la simple pression d'un bouton, met en branle des blocs de fer rouge qui viennent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes se placer contre les cylindres d'un laminoir. Il paraît que la puissance du mécanisme qu'elles commandent trouble et effare beaucoup de celles aux mains desquelles on le remet[1]. En revanche, l'habitude qu'elles ont de la machine à coudre et de la machine à écrire les prédispose à devenir d'habiles mécaniciennes et, d'un aveu unanime, elles sont reconnues excellentes pour les vérifications.

D'où viennent ces ouvrières? De toutes les classes pauvres ou appauvries par la guerre. Les unes étaient déjà employées dans les fabriques; d'autres étaient auparavant couturières, domestiques, petites bourgeoises ou même choristes et danseuses. Les plus heureuses travaillent près de leur domicile, où elles peuvent rentrer chaque soir; mais beaucoup sont exilées loin du nid familial; on les envoie à Bourges, à Tours, à Bordeaux, à Saint-Étienne; alors il faut transporter, loger, nourrir ces dépaysées, et aussitôt des problèmes délicats se posent.

Ces femmes, il ne faut pas l'oublier, portent en elle l'avenir de la race. Leur fonction essentielle est la maternité. Or il ne s'agit plus ici de chiffonner des rubans et des dentelles; il s'agit de manier et de façonner des blocs d'acier, de lever des poids lourds, de respirer des gaz délétères; il y a danger de tuer la nation pour la sauver. Aussi ne manque-t-il pas de philanthropes pour crier : — Point de femme à l'usine de guerre! La femme au foyer! — C'est bientôt dit. Le malheur est que beaucoup n'ont plus de foyer, soit qu'il ait été détruit par l'ennemi, soit qu'il ait été provisoirement supprimé par le

1. Rapport de M. Pralon au *Comité du travail féminin*.

départ du père ou du mari. Et d'ailleurs ce n'est point de gaîté de cœur qu'on les emploie : c'est sous l'aiguillon de la nécessité. Faute de mieux, on s'accorde sur un point : à savoir qu'il faut prendre toutes les précautions possibles pour épargner des êtres précieux en qui la vigueur corporelle n'égale pas toujours la force de volonté.

Le 29 février 1916, *la Commission mixte du département de la Seine* demandait la création d'un organisme spécial chargé de veiller au bien-être de ces travailleuses. Le vœu était porté au Secrétariat d'État de l'artillerie et des munitions, qui instituait aussitôt un *Comité du travail féminin*, dont le président est M. le sénateur Paul Strauss et dont j'ai l'honneur d'être un des vice-présidents. Il comprenait en outre des médecins, des inspecteurs et des inspectrices du travail, des professeurs de droit et d'économie sociale, des industriels, des officiers, des représentants de la classe ouvrière, de grandes bourgeoises comme Mmes Siegfried et Schneider. C'est là qu'on a étudié les mesures à introduire dans les établissements de l'État et dans les usines de l'industrie privée travaillant pour l'État.

Et voici les vœux qui résument l'activité de ce Comité :

On a songé d'abord à prévenir les accidents. Donc invitation aux ouvrières à n'avoir ni cheveux ni vêtements flottants, à ne point porter de peignes ni de bijoux en celluloïd, parce qu'ils pourraient prendre feu au voisinage d'une source de chaleur ou d'électricité. Puis obligation imposée aux patrons de placer des dispositifs de sûreté devant les monte-charges, devant les scies mécaniques, devant les fosses béantes. Malgré tout, le nombre des doigts coupés, voire des têtes scalpées, a été trop considérable; les machines sont cruelles aux débutantes; elles réclament des sacrifices sanglants.

Il a fallu ensuite prévenir les maladies. Par conséquent des locaux propres, aérés, pourvus de toutes les commodités néces-

saires, lavabos, vestiaires, bains-douches, etc.[1]. On souhaite que les ouvrières mangent en dehors de l'atelier où elles respirent un air malsain; qu'elles aient à leur disposition des cantines, où elles puissent se procurer, la nuit surtout, de la nourriture et des boissons chaudes, une salle chauffée en hiver pour y passer leurs moments de repos, une infirmerie sommaire pour y soigner les malaises passagers qui peuvent survenir.

Après quoi l'on a dû s'occuper du logement. Grosse affaire dans les localités où se produisit un afflux subit de travailleuses. En maint endroit elles ne trouvaient à louer que des taudis fort laids et fort chers. Alors tantôt l'État a réquisitionné des chambres vides qu'il a meublées sommairement; tantôt il a désaffecté des casernes qui ont été divisées en vastes dortoirs, promiscuité qui, pour le dire en passant, fut loin de plaire à tout le monde; tantôt il a construit des baraquements, où il a pu installer le chauffage central, l'éclairage électrique, quelques rudiments de confort.

Il a fallu penser aussi au transport. Les ouvrières habitent parfois loin de l'usine; il a été nécessaire d'organiser des services de tramways commençant très tôt et finissant très tard, ou même des services d'automobiles amenant et ramenant la troupe féminine.

Un point important est la durée du travail. Chacun sait qu'en temps ordinaire il y a des lois qui la limitent, qui interdisent même pour les femmes tout travail de nuit. Ces lois protectrices ont été forcément suspendues. En général la journée a été de dix heures, mais prolongée fréquemment par des heures supplémentaires. Et l'on n'a pas pu se passer d'équipes de nuit. Le système le meilleur est sans aucun doute celui des trois huit; il consiste à constituer trois équipes, qui se succèdent et font chacune huit heures, avec un intervalle de repos au milieu.

1. Rapports de M. le Dr Bonnaire, de Mlle d'Yvrande, de Mme Avril de Sainte-Croix.

Mais je dois dire que ce système n'a été pratiqué qu'en très peu d'endroits.

D'autres problèmes ont appelé l'attention. Qu'allait-il advenir des enfants de ces femmes entraînées hors de chez elles? Pour les tout petits, on a énergiquement réclamé qu'il y eût dans chaque usine une chambre d'allaitement et que le temps consacré par les mères à leurs nourrissons leur fût compté comme temps de travail[1]. Pour les plus grands, c'est-à-dire pour ceux qui ont de deux à six ans, afin de les soustraire à la pire des éducations, l'éducation de la rue, on a demandé qu'il y eût, non plus dans l'usine, mais dans son voisinage, des crèches, des garderies, et, là où elles ont été créées, ce sont souvent des femmes du monde qui se sont proposées pour les surveiller et les diriger.

Une difficulté plus inquiétante a été la situation qu'il convient de faire aux femmes enceintes. Ah! celles-là, il serait assurément souhaitable de les exempter de tout travail en fabrique, de les ménager comme des êtres sacrés. Ce fut l'avis de spécialistes éminents, du Dr Pinard en particulier. Seulement les médecins ne sont pas toujours d'accord entre eux et il faut croire que cela ne date pas d'aujourd'hui — Hippocrate dit oui; mais Galien dit non. — D'autres docteurs, non moins éminents que les premiers, MM. Bar, Bonnaire, Doléris firent remarquer que, si l'on chassait de l'usine les femmes enceintes, il fallait les nourrir, ce qui représentait une somme annuelle d'un milliard au moins, difficile à obtenir du Trésor en un moment où il est si fortement obéré; que, si on les privait de leur moyen de vivre, en leur fermant la porte des usines, c'était encourager les femmes à n'avoir point d'enfants, offrir une prime à l'avortement. Ils soutinrent que le travail en atelier n'est pas nuisible, à condition d'être modéré et accompli

1. Rapport de le Dr Lesage. Voir aussi les vœux qui ont été un peu plus tard adoptés par l'Académie de médecine (*Le Journal*, 14 mars 1917).

dans de bonnes conditions; ils conclurent qu'on pouvait les accepter, pourvu que, indépendamment des périodes de repos prescrites avant et après les couches, on leur réservât des travaux faciles où l'on peut rester assis, où l'on n'a pas à lever les bras ni à porter des fardeaux. C'est leur opinion qui a prévalu après des débats qui ont passionné l'Académie de médecine; mais cette décision implique un contrôle très sévère; et, pour veiller à l'exécution des mesures de sécurité et de salubrité, tout le monde s'accorde à demander que des pouvoirs étendus soient accordés aux contrôleurs de la main-d'œuvre, à des médecins, à des sages-femmes, et même à des dames jouant le même rôle que les *superintendantes* d'usines dans l'industrie britannique.

Au mois de décembre 1916, on parla d'une mobilisation civile des femmes. Aussitôt leur Conseil National, organe exécutif d'une vaste fédération, créa un *Office central de l'activité féminine* qui s'établit à Paris, 15, rue de l'Arcade, et eut en province de nombreuses ramifications; et presque en même temps se fondait à l'École Normale Supérieure, sous la présidence de Mme Boutroux, une *Association pour l'enrôlement volontaire des femmes françaises au service de la patrie*. Double foyer, d'où ont rayonné d'abord de bonnes paroles, ce qui est quelque chose, mais d'où sortent peu à peu des actes de vigilance et de solidarité[1].

Reste une grosse question, celle des salaires[2]. Nul n'ignore qu'en temps ordinaire les salaires féminins sont au-dessous des salaires masculins. Pourquoi cette différence? S'il s'agit d'un travail de force, on comprend que l'homme, ayant des muscles plus solides et plus exercés, fasse plus de besogne. Mais s'il s'agit d'un travail de dextérité, la femme a souvent les doigts plus

1. Voir la brochure : *Quatre mois d'enrôlement volontaire féminin* (janvier-mai 1917).
2. Françoise Delavant, *A travail égal salaire égal?* (Paris, 1916).

agiles et la proportion peut être renversée. Cependant à la rigueur on peut admettre que l'inégalité de production puisse en certains cas expliquer et légitimer l'inégalité de rétribution. Mais il existe une autre raison, qu'on ne dit pas et qui n'en est que plus puissante : c'est que les femmes offrent moins de résistance aux prétentions des patrons, qu'elles savent mal user de cette arme précieuse qu'est l'association; la preuve en est que les femmes syndiquées sont à peine 100 000, tandis que les ouvriers syndiqués dépassent le million. L'isolement est plus grand encore chez les travailleuses à domicile et, de plus, il se trouve parmi elles des demi-bourgeoises qui possèdent un petit avoir et ne demandent au travail qu'un supplément pour boucler leur maigre budget, ce qu'on appelle en langage technique un salaire d'appoint, et l'on en profite trop souvent pour les payer de façon dérisoire.

Or quelle a été l'influence de la guerre sur les salaires féminins? Il faut distinguer ici parmi les ouvrières trois catégories : celles des usines qui travaillent pour l'État; celles de l'industrie privée ; celles qui besognent à domicile.

Les premières sont les mieux rémunérées. L'État se pique d'être un patron modèle. Il s'efforce de se rapprocher de la formule idéale : — A travail égal, salaire égal. — Et, pour le travail aux pièces, point de difficulté. Qu'un obus ou une grosse de cartouches ait été fabriqué par des hommes ou par des femmes, il est évident que leur travail peut et doit être payé de même, pourvu que le produit ait les qualités requises. Toutefois quand il s'agit de travail payé au temps, les choses ne se passent pas aussi simplement; les différences reparaissent.

Mais il faut ici dissiper une légende qui court les rues et surtout les salons. On va répétant que les ouvrières, dans les usines de guerre, se font aisément des journées de 9 à 10 francs. Cela est vrai pour quelques-unes, pour celles qui sont douées

d'une habileté extraordinaire, qui exécutent des travaux difficiles ou dangereux; ainsi les femmes qui travaillent à la soudure autogène des bombes (un ouvrage peu féminin, l'on en conviendra) sont payées à raison de 1 franc l'heure et même de 1 f. 25 pendant la nuit. Mais il faut regarder la généralité, et non l'exception. Le *Comité du travail féminin*, désireux d'être éclairé à ce sujet, a chargé Mlle Caroline Milhaud d'une enquête sur les salaires, et voici les résultats auxquels cette enquête a conduit :

Il va de soi d'abord que les salaires diffèrent notablement à Paris et en province, vu que les vivres et les logements y sont très inégalement chers; il va de soi aussi qu'ils diffèrent suivant la nature des travaux; ceux de vérification et de manutention, qui sont les plus faciles, sont aussi les moins payés; ceux d'*usinage* proprement dit, étant plus pénibles, sont mieux rémunérés.

Cela dit, les chiffres officiels, pour dix heures de travail dans les poudreries de l'État, sont 4 fr. 40 au début, 4 fr. 80 au bout de trois mois. À Paris, les moyennes constatées furent de 30 à 50 centimes l'heure pour les travaux aisés; de 50 à 70 centimes pour ceux qui exigent la manœuvre des machines-outils. Étant donné l'élévation du coût de la vie, qu'on peut sans exagération évaluer de 40 à 50 p. 100, l'État a de lui-même reconnu que ces salaires étaient insuffisants. Ils furent relevés par les décrets que le ministre de l'Armement a pris en janvier 1917. Il décida, comme nous l'avons dit plus haut [1], de fixer des salaires minima, des salaires de vie, comme on dit, c'est-à-dire assurant un minimum d'existence, calculés de façon qu'une ouvrière d'habileté moyenne travaillant normalement soit sûre de pouvoir vivre avec ce qu'elle gagne. Ils ont été fixés à 65 et 75 centimes l'heure suivant les catégories de

1. Voir le chapitre précédent.

travaux. Il est bien entendu que ce sont des salaires de base, au-dessous desquels les industriels travaillant pour l'État ne doivent point descendre, mais qui peuvent être dépassés. Ainsi pour les heures supplémentaires qui impliquent un surcroît de fatigue, pour le travail de nuit, qui est plus dur, plus épuisant que le travail de jour, le taux de l'heure augmente naturellement. Puis, pour encourager à produire beaucoup, on a imaginé un système de primes et de bonis qu'une ouvrière peut gagner, si par son habileté elle a pu façonner plus de pièces que le nombre réglementaire qu'elle doit livrer [1].

Sans doute il faut défalquer de ces salaires la fourniture et le lavage des blouses qu'il faut changer fréquemment, parce qu'elles sont vite salies et trempées d'huile, le remplacement des outils qui se cassent et un simple foret à racheter représente une dépense de 3 fr. 50 à 4 francs. *Le Comité du travail féminin* a émis le vœu qu'on tînt compte aux ouvrières de ces frais supplémentaires. Mais, même aux conditions actuelles, il est certain que les femmes dans les usines de guerre gagnent plus que dans les métiers ordinaires. Cela est si vrai que ces usines ont fonctionné comme des machines pneumatiques, qu'elles ont fait le vide dans certaines professions. A Paris, le syndicat de la couture s'est plaint de ne pouvoir plus recruter un personnel suffisant; la question des bonnes y est devenue de plus en plus aiguë; rien de plus commun que d'entendre une femme de chambre, qui s'ennuie d'être seule dans sa place, dire à sa patronne, — Madame, je m'en vais aux munitions. — Dans la région lyonnaise, sur 2 000 femmes employées dans une usine de guerre on a compté 400 culottières, 400 femmes de ménage, 200 giletières, 150 couturières, 150 lingères, 4 artistes. A Saint-Chamond, où existent des

1. Une des revendications des ouvrières est l'affichage des conditions dans lesquelles ces primes et bonis doivent leur être acquis. Elles se plaignent de l'arbitraire qui préside à leur distribution et qui leur cause des déceptions fréquentes au moment de la paye.

ateliers de pyrotechnie où les ouvrières gagnent en huit heures de 3 à 4 francs, 2 000 femmes du pays se sont enrôlées, parce qu'elles gagnaient auparavant 2 fr. 25 en dix heures à fabriquer des bérets.

Les ouvrières de l'industrie privée ont, en général, des salaires plus bas. Il n'était pas rare au début d'en trouver qui ne dépassaient pas 15 et 20 centimes l'heure. C'est qu'en ce temps-là, dans les modes, la lingerie, le tissage, la soierie, à Paris, à Lyon, à Saint-Étienne, on put constater des réductions de salaires allant de 10, 20, 25 jusqu'à 50 p. 100. La vie chère poussa, comme il fallait s'y attendre, à demander des relèvements. Ces demandes repoussées amenèrent des grèves. De janvier à avril 1916, il y en eut 26 dans les textiles et dans l'industrie de l'habillement. A Paris, dans certaines grandes maisons de couture, qui ne manquaient pourtant pas de travail, puisqu'elles faisaient veiller leurs ouvrières, les midinettes, en dépit de l'union sacrée, levèrent l'étendard de la révolte et tinrent des réunions publiques à la Bourse du travail, tout comme si elles eussent été des forgerons ou des terrassiers. Des conflits pareillement motivés éclatèrent parmi les cartonnières, parmi les ouvrières employées à la manutention des bidons de pétrole. Un *Comité intersyndical d'action contre l'exploitation de la femme* dut plus d'une fois s'entremettre. Les pouvoirs publics s'émurent aussi de certains abus. Dans quelques ouvroirs, qui se donnaient pour des œuvres de bienfaisance, qui étaient subventionnés par l'État, les communes ou la charité privée, on découvrit des salaires de famine qui firent scandale. Les directeurs avaient trop pratiqué le précepte connu : Charité bien ordonnée commence par soi-même; et il fallut soumettre à une surveillance rigoureuse ces ateliers d'une philanthropie par trop lucrative.

Cependant, à mesure que les affaires reprenaient et que les usines d'État absorbaient les chômeuses, les salaires se sont

rapprochés automatiquement du taux normal, toutefois sans l'atteindre. Les femmes, là aussi, ont assumé des tâches nouvelles. Dans l'imprimerie, qui fut longtemps le corps de métier le plus réfractaire à l'emploi des femmes, elles ont été admises à conduire les machines. Dans la chapellerie, comme les formes de fonte usitées jusqu'alors étaient trop lourdes, on en a fait exprès pour elles de plus légères en aluminium; et celles qui ont ainsi pu exercer des métiers d'hommes ont bénéficié de salaires meilleurs.

Mais toujours à plaindre sont les ouvrières à domicile[1]. Elles sont, en temps de paix, les plus malheureuses. On peut les appeler les parias de l'industrie. Elles sont les victimes privilégiées du *sweating system*, du système qui fait suer du travail à l'ouvrière jusqu'à épuisement. Or elles sont devenues plus nombreuses en temps de guerre. Parmi elles figurent des mères et des veuves de soldats, privées par la mort de celui qui était leur soutien; des femmes ayant des enfants en bas âge et ne voulant pas les quitter pour travailler en atelier; des réfugiées prêtes à accepter n'importe quel ouvrage pour ne pas mourir de faim. La plupart, n'ayant point de métier défini, s'adonnent à la couture, au tricotage. Mais la confection de vêtements pour l'armée fut poussée avec tant d'ardeur que, dès la fin de 1915, il y eut surproduction, et il fut avéré une fois de plus que la machine à coudre ou à tricoter ne suffit guère à nourrir celle qui n'a pas d'autre moyen d'existence.

On sait quelle est la plaie dont souffre surtout le travail à domicile : c'est la série des prélèvements opérés par les intermédiaires. L'Intendance ou un Grand magasin offre un prix, souvent honorable, pour la confection d'objets d'habillement. Mais ils ne traitent pas directement avec les ouvrières dissémi-

1. *L'Information universelle* (21 juin 1916), Jean Hayem et Victor Margueritte, *Le salaire des femmes dans l'industrie du vêtement.* — Mme G. Duchêne, *Le travail à domicile. Ses misères. Ses dangers. Les moyens d'y remédier.*

nées qu'ils ne connaissent pas. Ils traitent à forfait avec un entrepreneur qui a sous ses ordres des sous-entrepreneurs, et ce sont ces derniers qui se chargent de distribuer la besogne entre les ouvrières éparpillées dans leurs mansardes. Comme il est facile de le comprendre, le plus clair de l'argent reste aux doigts de ces parasites qui font travailler et ne travaillent pas eux-mêmes. C'est ainsi qu'au début de la guerre on a vu à Lyon des caleçons confectionnés à raison de 10 centimes l'heure et la municipalité dut intervenir pour relever des salaires vraiment honteux; il en fut de même à Bordeaux, et comme cela ne suffisait pas, c'est la loi qui est intervenue à son tour.

La Chambre, avant la guerre, avait voté, sur le rapport de M. Aimé Berthod, député de l'Ain, une loi établissant un minimum de salaire dans les industries du vêtement. La loi fut arrêtée au Sénat, qui est presque toujours un défilé difficile à franchir pour les lois qui admettent l'intervention de l'État en matière économique. Mais la guerre a triomphé des timidités et des préjugés de nos Pères conscrits et la loi, après un rapport de M. Jean Morel, est devenue définitive le 10 juillet 1915.

Il est superflu d'entrer dans le détail de cette loi[1]; mais il est utile d'en résumer les principales dispositions.

D'abord sur quelle base fonder ce minimum? Il est calculé de façon qu'une ouvrière d'habileté moyenne travaillant à domicile puisse gagner ce que gagne dans la même partie et dans la même région une ouvrière qui travaille en atelier ou qui va en journée chez les particuliers.

Pour opérer ce calcul, on a prévu dans chaque département deux Comités. Le premier, qui s'appelle *Comité des Salaires*, est composé en nombre égal de patrons et d'ouvriers (ou bien

1. Voir la brochure de M. Raoul Jay commentant la loi et le rapport de M. Tissier présenté à l'*Association nationale française pour la protection légale des travailleurs*.

d'ouvrières) et présidé par un juge de paix. Il constate quel est le salaire moyen dans la profession intéressée, salaire qui peut et doit varier selon les métiers et les pays. Supposons que, dans une région et une branche d'industrie données, il soit de 3 fr. 50 pour dix heures de travail. Cela met l'heure à 35 centimes. Tel sera donc le tarif du travail payé au temps. Le second Comité s'appelle *Comité professionnel d'expertise* et il va déterminer le prix du travail payé aux pièces. Il constate quel est le temps moyen nécessaire pour fabriquer en série, à la main ou à la machine, telle ou telle catégorie d'articles. Supposons qu'il faille trois heures pour faire en atelier un pantalon. Le salaire minimum pour la confection d'un pantalon fait à domicile sera $3 \times 0,35$, c'est-à-dire 1 fr. 05.

Le mécanisme de la loi est assez simple. Cela ne veut pas dire que l'établissement des moyennes soit toujours facile. On peut s'attendre à ce que les décisions des Comités soient contestées par les patrons ou les ouvrières. Aussi est-il permis d'en faire appel à un Comité central, qui siège à Paris au ministère du Travail. Les tarifs, une fois arrêtés, doivent être affichés, et ils deviennent obligatoires pour tout patron ou tout intermédiaire, sous peine d'une amende qui ne peut dépasser 500 francs, mais qui peut être portée à 3 000 en cas de récidive.

Quand une loi est votée, surtout une loi de ce genre, il faut toujours prévoir des tentatives pour l'éluder[1]. Quantité de gens se disent comme le personnage de comédie : — Je tourne la loi, donc je la respecte. — C'est sur ce point qu'apparaît l'innovation la plus intéressante. L'action civile contre le patron, qui fait travailler au-dessous du tarif fixé, peut être engagée par les ouvrières; mais elles ont peur de se heurter à une puissance supérieure; elles connaissent trop bien l'aventure du pot de

1. Voir les rapports de Mme Duchesne, de Mlles Bouvier et Bourat, lus le 29 avril 1917 à l'assemblée générale de l'*Office français du travail à domicile*.

terre luttant contre le pot de fer. En conséquence l'action peut être intentée par un syndicat professionnel appartenant à la même région et à la même industrie, et aussi par certaines associations expressément autorisées à cet effet. De ce nombre sont les Ligues d'acheteuses et l'Office central français du travail à domicile, qui a son siège à Paris, 16, rue de la Sorbonne.

La loi nouvelle est encore bien jeune pour qu'on puisse en évaluer les résultats. Disons seulement, d'après les renseignements qu'a publiés le *Bulletin mensuel du ministère du Travail*[1], que des Comités ont été constitués dans 80 départements et que des minima ont pu y être établis. Le prix de la journée aurait par suite monté à 2 francs et 3 fr. 60 suivant les régions, tandis qu'il descendait auparavant à 1 franc et même çà et là à 50 centimes. Il y aurait un relèvement analogue des prix de façon. Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Beaucoup d'efforts seront encore nécessaires pour obtenir une application loyale de la loi. Il est cependant permis d'affirmer qu'une amélioration sensible dans le sort des ouvrières les plus maltraitées aura été, sinon causée, du moins accélérée par la guerre, de même que la situation des ouvrières de l'industrie privée bénéficiera des avantages accordés à leurs sœurs travaillant pour l'État.

*
* *

Seront-ce là les seuls avantages que les femmes tireront des circonstances présentes? Je ne le crois pas et l'on peut émettre à ce sujet quelques conjectures vraisemblables.

Sans doute, une fois la guerre finie et la vie normale reprise, les femmes abandonneront certains travaux trop rudes. Il n'est

1. Numéro de septembre, octobre, novembre 1916, p. 442.

pas utile ni désirable qu'elles continuent à fabriquer des obus, à conduire des tramways, à décharger des vagons. Il est certain que la plupart renonceront volontiers à ces occupations masculines, que beaucoup de remplaçantes rentreront au foyer reconstitué par le retour du père ou du mari, retrouveront avec plaisir leurs fonctions traditionnelles de ménagères. Il ne s'agira plus de défendre la patrie; il s'agira de la repeupler. On leur demandera, non plus des munitions, mais des enfants. La maternité sera un devoir national; elle sera pour les jeunes femmes l'équivalent du service militaire pour les jeunes hommes. Néanmoins il y aura des vides cruels, des vides hélas! irréparables, dans la population française. Il faut s'attendre durant quelque temps à une pénurie de main-d'œuvre. D'autre part, il y aura aussi beaucoup de veuves, beaucoup de filles condamnées à rester filles, parce que les maris seront rares et chers au lendemain de la saignée subie par la France. Les femmes devront donc pour vivre conserver plusieurs des besognes qu'elles avaient assumées provisoirement[1]. Elles seront en mainte industrie demandées, accueillies, préférées, parce qu'elles passent pour être plus souples, plus dociles, plus enclines à accepter une rémunération plus faible. Mais il se peut qu'elles réservent des surprises à ceux qui avaient coutume de les exploiter. Elles auront appris, dans leur existence plus aventureuse et plus difficile, à se défendre, à s'associer, à faire bloc contre ceux qui abusaient de leur isolement.

En même temps l'accès leur sera facilité à toutes les sources du savoir. Je vois naître pendant la guerre un Institut agricole pour les orphelines, une École de hautes études commerciales pour les jeunes filles de la bourgeoisie, une autre plus modeste

1. *Le Temps* (11 avril 1917). M. Rosenthal signale comme pouvant être exercés par les femmes les six métiers suivants : la prothèse dentaire, le garnissage orthopédique, la retouche photographique, le bobinage, la chimie et la petite mécanique chirurgicale.

sous le patronage de la Chambre de commerce de Paris, une école de gouvernantes destinée à nous délivrer des « anges gardiens » qui nous venaient d'Allemagne, une École technique où l'on formera des femmes ingénieurs et architectes. On ne se bornera plus à faire d'elles, suivant l'expression dédaigneuse de M. David-Mennet[1], des « employées secondaires » maintenues dans les fonctions inférieures du commerce; on leur ouvrira toutes grandes les routes vers les hautes situations, où Mme Boucicaut, Mme Paquin, Mme Caroline Reboux et tant d'autres ont fait brillamment la preuve des capacités féminines.

Puis, par la force des choses, devenues plus instruites, plus expertes, plus initiées aux grandes entreprises, ayant obtenu voix délibérante dans les *Commissions agricoles*, dans les *Commissions mixtes départementales*, ayant montré dans la direction des sociétés de bienfaisance, des hôpitaux, des œuvres de toute sorte, qu'elles possédaient des qualités d'organisatrices, elles seront tout doucement admises à l'administration des affaires publiques. Déjà une proposition de loi déposée à la Chambre leur accorde place dans les Conseils municipaux. Elles achèveront là leur éducation civique. Ce sera probablement une étape vers le vote en matière politique; et j'ai idée que contre l'alcoolisme, la misère et la guerre, les femmes pourront apporter aux législateurs masculins un appui utile et parfois des correctifs nécessaires. Bien imprudent et bien sûr de sa défaite l'homme d'État qui voudrait, au lendemain de la guerre, les claquemurer dans le cercle étroit de la vie domestique! Quant aux bonnes gens qui ont peur que les femmes ne perdent ainsi leur charme et leur attrait, on peut leur répondre par ce mot de Stendhal : — C'est comme si l'on craignait d'apprendre aux rossignols à ne plus chanter au printemps.

1. Voir *La Française (passim)*.

En somme la guerre me paraît avoir apporté aux femmes de France (et aussi à celles d'autres pays) deux avantages essentiels; d'abord l'ouverture de carrières nouvelles, où elles garderont une partie du terrain conquis; ensuite, une élévation incontestable et méritée de leur valeur et de leur condition sociales. Un avenir prochain se chargera de mettre en lumière cette double vérité.

CHAPITRE XIII

Coup d'œil sur l'avenir de notre production industrielle.

S'il est une idée qui a été sous mille formes exprimée, répétée, ressassée durant ces années de guerre, c'est que la fin des hostilités doit être pour la France le début d'une renaissance économique.

Mais il ne suffit pas de vouloir ni même de décréter un réveil industriel. Il faut le préparer avec le même soin qu'une grande offensive, et c'est de cette préparation que nous devons tracer maintenant les lignes essentielles [1].

Il convient tout d'abord de distinguer deux problèmes qui répondent à deux dates différentes; l'un qui devra être résolu très vite, avant même la signature de la paix : c'est le problème de la démobilisation; l'autre à plus longue échéance, qui sera de multiplier et d'organiser la production française, lorsqu'elle aura repris son activité normale.

*
* *

Le premier est beaucoup plus grave qu'on ne pense.

Supposons l'ennemi terrassé, abattu. Des millions d'hommes rentrent dans leurs foyers. Que va-t-il se passer? Les milliers

1. Je compte reprendre ailleurs en détail l'étude de cette question.

d'usines qui travaillaient pour l'armée ne reçoivent plus de commandes. Beaucoup d'entre elles restent fermées, parce que le patron est mort. Beaucoup essaient de revenir à leur ancienne fabrication; mais leur clientèle est dispersée ou disparue; leur outillage est fatigué, usé ou impropre à l'industrie qu'il s'agit de faire renaître; il a besoin d'être renouvelé. Elles ne peuvent fonctionner tout de suite; et celles qui dans les pays envahis ont été détériorées ou détruites doivent attendre les réparations ou les reconstructions nécessaires.

Donc une bonne partie du personnel qui était occupé la veille va être jeté sur le pavé, et avec lui se trouvent momentanément sans emploi ceux qui reviennent du front. Formidable armée de chômeurs qui peut être grossie par des réfugiés, désireux de rester là où ils ont rencontré un asile et de l'ouvrage, par des paysans dupes du mirage des grandes villes, par des mutilés qui ont droit plus que personne à ne pas être privés de leur gagne-pain. Sans doute le désarroi ne sera pas de longue durée. Il y aura bientôt pénurie plutôt qu'excès de main-d'œuvre disponible. Mais une période pénible de transition est à prévoir.

Comment éviter la crise et les dangers de troubles qu'elle comporte?

Le ministère du Travail s'en est préoccupé de bonne heure. Par une note datée du 13 décembre 1915, il invitait les *Commissions mixtes départementales* à étudier les conditions dans lesquelles peut se faire la reprise du travail. Les ouvriers et employés, une fois licenciés, devaient-ils être sûrs de retrouver après la guerre, comme après une période d'instruction militaire, la place qu'ils occupaient auparavant? Les textes de loi existants (Code du travail, livre I, article 25, et Code civil, article 1780) étaient-ils suffisants? Ne devaient-ils pas être précisés et complétés?

La question posée a donné lieu à de longs débats dans la

Commission mixte de la Seine. La sous-commission, qui fut chargée de l'étudier et que j'ai eu l'honneur de présider, entendit les délégués de nombreuses organisations patronales et ouvrières. Elles étaient unanimes à reconnaître que la solidarité nationale et l'intérêt social font un devoir aux patrons de reprendre leurs ouvriers et employés à leur retour de l'armée; mais le désaccord portait sur ce point : L'obligation morale doit-elle se changer en obligation légale? Et, par suite, le patron manquant à cette obligation, doit-il être passible de dommages et intérêts?

Après nombre de discussions, négociations et transactions entre les opinions opposées, la Commission mixte a, au bout de six mois (20 juin 1916), voté les vœux suivants que je reproduis en les expliquant :

1° *Que les dispositions de l'article 25 du livre Ier du Code du travail soient étendues à la mobilisation générale, en tenant compte à la fois de la situation particulière des parties et de l'état dans lequel se trouvera leur industrie.*

Cela veut dire que la guerre sera considérée comme ayant suspendu, non rompu, le contrat de travail, sauf dans les cas où l'employeur ou l'employé serait dans l'impossibilité de tenir ses engagements antérieurs.

Les différends qui pourraient s'élever formeront autant de cas d'espèce, qui seront soumis aux tribunaux compétents qui appliqueront l'article 1780 du Code civil dans son texte intégral et dans son esprit.

L'article 1780, qui stipule des dommages et intérêts au profit de la partie lésée, quand un contrat est rompu sans raison valable par la volonté d'une des deux parties contractantes, interdit de renoncer par avance au droit de réclamer cette compensation; mais il est souvent violé au détriment des ouvriers et employés, auxquels on oppose un règlement d'atelier fait par le patron et qui comporte une renonciation formelle ou

tacite à ce droit. C'est pourquoi l'on réclame l'application *intégrale* de l'article *dans son texte et dans son esprit.*

2° *Que l'ouvrier ou l'employé qui n'aura pas réclamé l'emploi qu'il occupait avant la guerre soit forclos après un délai de quinzaine.*

3° *Que les dispositions précédentes ne soient applicables qu'à l'ouvrier ou l'employé qui avait, au début de sa mobilisation, une présence de un mois au moins dans l'établissement.*

La question principale étant ainsi réglée, les détails accessoires firent l'objet des vœux complémentaires suivants :

4° *Que la reprise des hommes rentrés dans leurs foyers se fasse, là où elle ne pourra être que successive, d'après le rang d'ancienneté dans la maison, en donnant parmi les plus anciens la préférence à ceux qui sont le plus chargés de famille.*

5° *Qu'on vienne en aide aux chômeurs et aux chômeuses, qui pourront être privés de travail au lendemain de la démobilisation, soit en leur allouant des secours de chômage, soit, ce qui vaudrait beaucoup mieux, en organisant sur toute l'étendue de la France des relations régulières entre les offices départementaux et les bureaux de placement gratuits et paritaires, dont la Commission mixte de la Seine a déjà instauré l'établissement, soit en préparant dès maintenant de grands travaux ayant une utilité nationale, régionale ou locale.*

Est-il besoin de faire remarquer que ce vœu prévoit trois choses différentes? La continuation des secours de chômage pendant un laps de temps aussi court que possible, afin de ne pas laisser dans la misère ceux et celles qui par leur labeur et leur courage ont concouru à la défense de la patrie; l'organisation du marché du travail sur toute l'étendue de la France, ainsi que le demande un projet de loi déposé au Sénat par

MM. Paul Strauss, Mascuraud, Ranson, Steeg, etc.[1]; enfin l'ouverture par l'État, les départements, les communes de travaux publics, qui doivent ne rappeler en rien les célèbres ateliers nationaux ou ateliers de charité si piteusement organisés en 1848 par les adversaires du socialisme, mais avoir une utilité reconnue et une diversité nécessaire. Déjà, sur un rapport de MM. Henri Sellier[2] et Émile Deslandres, le *Conseil général* de la Seine indique comme désirable un programme de travaux concernant la création et l'amélioration de l'outillage économique du pays, notamment des chemins de fer, des canaux et des ports; il signale comme intéressant particulièrement Paris et sa banlieue l'adduction d'eau pour la ville, la démolition des fortifications et l'aménagement de la zone militaire en espaces libres et terrains de jeu, l'assainissement de la Seine et de la Marne, la lutte contre les inondations, la réalisation de Paris port de mer, la construction d'habitations ouvrières. Il invite l'Administration à tenir prêts les plans à exécuter, et l'exemple donné par la capitale peut être aisément suivi en province.

Un sixième et dernier vœu de la *Commission mixte* n'exige aucun commentaire; il est ainsi conçu :

6° *Que pour les réfugiés, exposés aussi au chômage par le retour de ceux dont ils ont pu tenir la place, les pouvoirs publics s'occupent de les rapatrier et s'entendent à cet effet avec les Commissions qui préparent la réparation des dommages et la reprise de la vie économique dans les pays envahis.*

Telles sont les mesures qui ont semblé le plus propres à atténuer et abréger le péril de la démobilisation. Puissent-elles être prises à temps et dans un large esprit de solidarité patriotique!

1. Voir, dans la *Revue politique et parlementaire* de décembre 1915, un article de M. Edouard Fuster, *L'organisation du marché du travail.*

2. Consulter l'article de M. Sellier, *Organisons la démobilisation!* (*Le*

*
* *

Autrement complexe est le problème qui consiste à porter l'industrie française au plus haut point de développement dont elle est aujourd'hui susceptible[1]. Les enquêtes ouvertes à ce sujet sont innombrables : elles sont aussi éparpillées que bien intentionnées. Une des plus méthodiques fut menée par la *Commission mixte* du Calvados. Elle dressa un questionnaire[2] qui sans doute s'applique aux besoins de la contrée où elle opère, mais qu'il est facile de mettre au point pour d'autres régions.

Voici, par exemple, pour l'industrie quelques-unes des questions qui peuvent se poser un peu partout : Quelles sont les matières premières provenant du sol ou du sous-sol? Y a-t-il des cours d'eau capables de fournir la force motrice ou l'éclairage aux localités environnantes? En quels endroits des usines pourraient-elles s'établir? etc.

La *Commission mixte* de la Seine, à l'imitation de sa sœur normande, a créé dans son sein une *sous-commission de la renaissance économique*, qui a choisi pour président M. de Ribes-Christophle et s'est divisée en sections chargées chacune d'étudier une des faces multiples du problème. Mais la sous-commission n'a plus été convoquée depuis le mois de mai 1916.

Parlement et l'Opinion, mai 1916, p. 493); et l'étude où M. Philouze-Monthoron (*ibidem*, avril 1917, p. 415) propose la création d'une *Caisse nationale de prêts aux soldats des armées françaises*, caisse qui serait alimentée par une souscription publique et par une subvention de l'État. Une proposition de loi tendant au même but a été déposée à la Chambre par M. Merlin et plusieurs autres députés. Le gouvernement a demandé aussi un crédit spécial de 60 millions pour assurer un petit pécule à ceux qui reviendront du front.

1. Sous le pseudonyme de Cléanthe, un industriel a publié : *La force par les revients*, qui contient des statistiques intéressantes. M. Hauser a rédigé aussi un copieux rapport pour l'*Association nationale d'expansion économique* (1917).

2. *Travaux des commissions mixtes départementales*, année 1915, t. II, p. 170.

Il faut citer aussi comme ayant présenté des rapports intéressants sur la question la *Commission mixte* du Rhône[1].

Il eût été à souhaiter que dans chaque département un travail préliminaire du même genre fût accompli et qu'un Congrès des *Commissions mixtes*, dont M. Métin, ministre du Travail, avait annoncé la réunion, confrontât tous les desiderata exprimés par elles. On aurait eu de la sorte une vraie consultation nationale, qui aurait suggéré des directions utiles aux Chambres, au gouvernement et même aux diplomates qui seront appelés à négocier le traité de paix. J'ai demandé[2] qu'on se hâtât de constituer ce que j'appelais, en souvenir de 1789, *les Cahiers économiques de la France actuelle*. On ne s'est point hâté : je n'ai vu naître qu'une foule de projets non coordonnés; pourtant trois volumes, publiés par le ministère du Travail, ont résumé les débats des *Commissions mixtes* durant l'année 1915[3]. On peut en dégager quelques méthodes et quelques principes généraux.

Pour déterminer les industries à créer ou à développer, on a proposé[4] de recenser d'abord les produits qui manquent sur le marché national, c'est-à-dire ceux qu'on ne fabrique pas en France ou ceux qu'on y fabrique soit en quantité insuffisante soit de qualité inférieure; puis les produits français qui sont demandés sur les marchés étrangers. Et cela implique la pensée que la France doit, non pas se suffire à elle-même et s'isoler du reste du monde, mais produire *avant tout* pour ses propres besoins et s'affranchir des importations qui ne lui sont pas indispensables; payer ensuite ces importations par ce qu'elle peut exporter.

1. *Travaux des commissions mixtes départementales*, année 1915, t. II, p. 495.
2. *La Dépêche de Toulouse* (21 avril 1916).
3. Le *Comité d'action économique* de la région de Bordeaux a publié un très intéressant rapport, mais qui n'a qu'une portée régionale.
4. Rapport de M. Demogé à la *Sous-commission de la Renaissance économique* (Paris 1916).

Étant donné les traditions et les aptitudes de la France, on peut se demander en quelle voie elle doit pousser sa production; et la réponse me paraît être que cette voie est double. D'une part, elle doit stimuler celle qui vise au bon marché par la fabrication en série, qui s'efforce de satisfaire ainsi la consommation courante chez elle et à l'étranger, mais qui aura toujours peine et scrupule à rivaliser avec la camelote au rabais dont les Allemands ont été les fournisseurs effrontés. D'autre part, elle doit soutenir et encourager celle qui vaut par le fini, par l'élégance, par la qualité; et c'est peut-être sur les ventes de cette dernière qu'elle doit le plus compter pour compenser ce qu'elle est obligée d'acheter aux autres nations.

Il sied de ne pas imposer les mêmes conditions à ces deux industries, diversement, mais également utiles au pays, et je crois qu'il sera sage de ne pas oublier à l'avenir cette distinction, comme on le fait trop souvent.

Cela dit, on peut résumer les besoins de l'industrie française en disant qu'elle doit *s'outiller* et *s'organiser*. Mais ces deux mots méritent une longue explication.

*
* *

Elle a, pour commencer, à compléter et à perfectionner son outillage *en forces, en matières premières, en hommes et en capital.*

Pour les forces motrices, une révolution est en train de s'accomplir. Le charbon, qui valut durant cent cinquante ans une situation privilégiée à l'Angleterre, à la Belgique, à l'Allemagne, aux États-Unis; qui tint dans un état de gêne et même de réelle infériorité industrielle la France, l'Italie, l'Espagne, le Canada, est destiné à céder le pas à l'électricité produite par les chutes d'eau. Par ce seul fait les États qui ont beaucoup de territoires montagneux sont certains dans un avenir prochain

de prendre une revanche éclatante, d'être à leur tour les pays favorisés.

Or quelles sont à cet égard les ressources de la France? Elle n'est pas dénuée de combustibles minéraux. Aux houillères de la Loire et du Nord peuvent s'ajouter, quand on voudra, les mines de charbon du Calvados, les lignites du bassin de Fuveau près de Marseille, des tourbières mal exploitées, sans parler des gisements qui peuvent exister dans ses colonies. Elle pourra ainsi franchir, je ne dis pas sans aide, mais avec des importations réduites, la période transitoire qui s'écoulera jusqu'au triomphe de la houille blanche. Mais alors quelle richesse! quelle énorme quantité de chevaux-vapeur qui dorment dans nos rivières et nos torrents! On l'estime à 10 millions[1] et je serais tenté de croire que l'estimation est au-dessous de la réalité. Nous en utilisons à présent 700 000 environ; mais les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif Central, les Cévennes, les Pyrénées, sans compter nos grands fleuves où l'on peut aménager des barrages, ont des réserves presque inépuisables[2].

Une seule de nos sociétés, la Société pyrénéenne d'énergie électrique, dont l'usine-mère reçoit à Orlu sur ses turbines les eaux du lac de Naguilles situé à 2 000 mètres de hauteur dans la montagne, étend son réseau de distribution sur sept dépar-

1. M. Hegelbacher, dans *L'Information universelle* du 12 juillet 1916, en donne le tableau suivant :

	Eaux basses.	Eaux moyennes.
	—	—
Massif Central, Vosges, Jura .	900 000 HP.	1 800 000 HP.
Alpes septentrionales	1 000 000	2 000 000
Alpes méridionales	1 300 000	2 600 000
Pyrénées et reste de la France.	1 400 000	2 800 000

4 millions 1/2 de chevaux-vapeur, en eaux basses, c'est-à-dire disponibles en tout temps;

Un peu plus de 9 millions de chevaux-vapeur en eaux moyennes, disponibles six mois par an seulement.

Le *Journal officiel* du 7 avril 1917, p. 2760, relate la communication à l'Académie des Sciences d'une note rédigée par MM. Ch. Lallemand et E. Prévot, sur les travaux de nivellement exécutés dans les Alpes en vue de l'utilisation de leurs cours d'eau.

2. *La force motrice en France et en Allemagne* (*La Revue*, 1er-15 oct. 1916).

tements, fournit aux tramways et aux usines de Toulouse la lumière et le mouvement, alimente les fabriques de Castres, de Mazamet, d'Albi, de Lavelanet, et, pendant la guerre même, songe à augmenter ses disponibilités au moyen d'un tunnel qui lui amènera les eaux d'un autre lac et par des ententes avec les Sociétés voisines. Rien que dans le département de l'Ariège, les usines qui utilisaient plus de 25 HP. étaient, avant la guerre, au nombre de 323[1].

Ailleurs, à Génissiat, sur le Rhône, on prévoit un barrage haut de 75 mètres, qui formerait un lac, allant jusqu'à la frontière suisse située à 23 kilomètres ; la chute actionnerait une usine de 240 000 kilowatts; l'énergie pourrait être transportée jusqu'à Paris par une ligne de 500 kilomètres et vendue à raison de 3 centimes le kilowatt.

Des projets de loi sont à l'étude pour faciliter le groupement des capitaux qui sont nécessaires pour ces entreprises gigantesques et pour régler les conditions dans lesquelles peuvent être créés ces réservoirs de forces motrices. La question est aussi grosse pour l'avenir économique de la France qu'a pu l'être, au milieu du XIX[e] siècle, celle des chemins de fer. Les uns parlent de créer cinq grandes compagnies avec concessions pour cinquante ans et garantie d'intérêt par l'État[2]; d'autres souhaitent qu'on n'aliène pas cette partie importante du patrimoine national, mais qu'on l'exploite sous la forme de régie intéressée.

En tout cas la France possède là une source énorme de richesse et de puissance, et, si l'on sait encore, comme le demandait Victor Hugo[3], comme on l'a déjà fait sur les rivages

1. Voir le détail dans mon article de *La Dépêche de Toulouse : L'avenir économique de la région pyrénéenne* (14 novembre 1916).

2. Projet de M. de Castelnau. Voir *La Dépêche de Toulouse* (8 mars 1917) et *Le Parlement et l'Opinion* (octobre 1916, p. 19 et février 1917, p. 230).

3. Voir la conversation de Gauvain et de Cimourdain, à la fin de *Quatre-vingt-treize*.

du Sleswig, domestiquer la marée, se faire de l'Océan un auxiliaire docile, capter l'énergie que produisent incessamment le flux et le reflux réguliers de ses vagues, il n'est pas un point de notre sol qui ne se prête à l'éclosion d'établissements industriels. C'est dès lors la décongestion des régions minières, des pays noirs où les hautes cheminées de briques crachant la suie et la fumée ont poussé serrées comme les arbres d'une forêt; c'est le moindre village éclairé à peu de frais, que, dis-je? pourvu d'une force qui peut se diviser à l'infini et, par une combinaison intéressante du travail collectif et du travail individuel, doter le petit atelier familial des facilités jusqu'alors réservées aux vastes usines. Aussi est-ce à développer son outillage hydroélectrique que la France doit consacrer son premier et principal effort.

*
* *

Elle travaillera ensuite à s'outiller en matières premières. Il est ridicule de laisser inexploitées ou, ce qui ne vaut pas mieux, exploitées par des étrangers les mines qui abondent sur notre territoire. On a proposé de simplifier la législation qui les régit par la suppression des articles relatifs aux minières. Cela ne suffit pas. Il est urgent de réviser la loi qui date de 1810[1], de mettre en valeur nos gisements, qu'ils soient souterrains ou à fleur de terre, comme de perfectionner nos cultures industrielles, celle de la betterave par exemple, où nous avons laissé l'Allemagne obtenir de meilleurs rendements que les nôtres. Mais il serait fou d'imaginer que la France, pour alimenter ses industries, pourra se passer du concours des contrées étrangères. Elle est et restera contrainte de leur demander

1. Projet de loi 248 (*Le Parlement et l'Opinion*, février 1915); *Ibidem*, avril 1917, Marius Richard, *Le régime minier*; *L'Avenir*, mai 1917, Jules Cabrol : *La révision nécessaire de la loi sur les mines*.

coton, laine, peaux brutes, cuivre, zinc, soufre, etc. Seulement elle pourrait se souvenir qu'elle est aujourd'hui la seconde puissance coloniale du monde; qu'elle possède en Afrique et en Asie un Empire gigantesque qui est et surtout doit devenir un admirable champ de production; caoutchouc du Congo, soie d'Indo-Chine, pétrole du Maroc, fer et alfa d'Algérie, pâte de bois de Madagascar, huile d'arachide du Sénégal, pour ne citer que les plus connues des denrées que peuvent fournir nos colonies, promettent de beaux bénéfices à qui saura les transformer sur place ou les amener en France à bon compte.

* * *

Toutefois l'outillage en hommes est pour elle bien plus important encore. Je n'entends pas seulement la quantité, qui dépend à la fois de l'augmentation des naissances et de la diminution des décès. Et cela comporte déjà, dans la bourgeoisie, un changement de mentalité, l'abandon du système de l'héritier unique, la renonciation à poursuivre le maintien des fortunes acquises plutôt que la multiplication de la race, la cessation du procédé barbare par lequel tant de propriétaires refusent de loger les familles ayant beaucoup d'enfants; dans les classes populaires, la protection des mères au moment sacré de la maternité, la sécurité du lendemain pour les fils et filles de prolétaires, la lutte acharnée contre la tuberculose et l'alcoolisme qui cueillent parmi eux tant de victimes jeunes et adultes. Cela comporte encore une paix durable, qui ne condamne plus les nouvelles générations à être une provision de chair à canon, un désarmement progressif et simultané qui rende possibles les espoirs et les projets à longue portée. Cela comporte enfin, par le concours des étrangers et des femmes, un accroissement de la main-d'œuvre et une organisation du marché du travail par des bureaux paritaires reliés ensemble.

Mais la quantité ne suffit pas. J'entends aussi et surtout l'outillage en qualité. Cela revient à dire qu'il faut, non seulement beaucoup de travailleurs, mais des travailleurs experts et cela entraîne la nécessité de résoudre rapidement le problème de l'éducation technique [1].

On a tourné longtemps tout autour sans oser l'aborder en face et dans toute son ampleur. La guerre a eu raison de ces hésitations, et voici lès points sur lesquels on semble être tombé d'accord.

L'éducation technique peut se faire de deux façons différentes, à l'école et à l'atelier.

Les deux systèmes, isolés l'un de l'autre, ont chacun ses avantages et ses inconvénients. L'atelier fait des ouvriers habiles qui connaissent les secrets du métier, possèdent le tour de main, mais manquent trop souvent de culture générale. L'école fait des élèves capables de s'élever au-dessus de la routine journalière, mais plus savants en théorie qu'en pratique et parfois infatués de leur savoir livresque. La sagesse commande que l'on combine l'un et l'autre, en faisant prédominer l'un ou l'autre, suivant le but qu'on veut atteindre. Il faut à l'industrie une armée de soldats qui pourront devenir aisément de bons sous-officiers, mais d'où ne sortiront que par exception des officiers supérieurs. C'est à l'atelier qu'ils ont chance de se former. Il lui faut aussi, outre des cadres de sous-officiers, des capitaines et des généraux en état de diriger de vastes entreprises. C'est l'école qui peut et doit les fournir.

Les deux systèmes peuvent avoir une base commune : l'obligation de connaître un métier et un commencement d'enseignement technique à l'école primaire ou dans les classes inférieures

1. Je résume ici des idées que j'ai maintes fois exprimées : Voir *La réforme de l'éducation technique en France* dans la *Revue économique internationale* (janvier 1912); *La Grande Revue* du 25 février 1912; *La Dépêche de Toulouse* du 21 septembre 1916. Consulter : *La réforme de l'éducation nationale* par Georges Hersent (*Le Correspondant*, avril et mai 1917).

des collèges et lycées, puisque nous avons encore la mauvaise habitude de séparer dès leur âge le plus tendre les enfants du peuple et ceux de la bourgeoisie.

Ces rudiments d'enseignement pratique comprendraient des travaux manuels, l'usage des principaux outils, un pré-apprentissage des métiers qui emploient le bois, les métaux, la pierre, la terre, les étoffes, et ils pourraient être donnés efficacement, si l'on se décidait à prolonger jusqu'à quatorze ans l'obligation scolaire. Après ce premier dégrossissement, des commissions locales où figureraient médecins, instituteurs, inspecteurs du travail, représentants des associations patronales et ouvrières et des autorités municipales, aideraient les parents à déterminer l'orientation professionnelle des enfants selon leurs aptitudes intellectuelles et physiques, selon aussi les appels qu'adresserait et les chances de succès qu'offrirait telle ou telle branche d'industrie.

C'est alors que pourrait se développer la véritable éducation technique. Celle qui se ferait surtout à l'atelier et qui garderait du vieil apprentissage ce qui peut en être conservé a été étudiée par la *Commission mixte* du Département de la Seine [1]. Elle est destinée surtout aux enfants que la pauvreté de leur famille force à gagner leur pain le plus tôt possible. Les vœux de la Commission comprennent deux choses essentielles : 1° l'obligation d'un contrat écrit où seraient spécifiés les droits et les devoirs réciproques du patron et de l'apprenti, jusqu'au jour où l'apprenti recevrait le certificat constatant qu'il sait à fond tel ou tel métier; 2° la création de cours professionnels, complémentaires et gratuits, que les apprentis seraient obligés de suivre et pour lesquels les patrons devraient laisser des heures libres prises sur la journée de travail.

1. *Travaux des Commissions mixtes départementales* (t. I. Discussion et vœux sur l'apprentissage). Voir aussi Cohendy, *La guerre et l'apprentissage*, dans la *Revue bleue* du 26 février-4 mars 1916.

Ce système, quoiqu'il demande quelques sacrifices à l'État, aux départements, aux communes et aux patrons, est en somme peu onéreux et assez facile à établir. Mais il est loin de suffire aux besoins de l'industrie. Il doit être complété par le projet de loi que M. Painlevé, mettant au point les idées et les propositions que MM. Astier, Cuminal, Dron, Cohendy, Cruppi, Goy, Henri Michel et bien d'autres encore ont exposées dans des livres ou présentées aux Chambres, a réussi à faire voter par le Sénat plus hardi cette fois que d'habitude.

Indiquons les traits dominants de cette loi qui n'est pas encore définitive au moment où j'écris. Elle vise à faciliter à tous les enfants susceptibles d'en profiter l'accès des écoles professionnelles, qui sont comme le degré secondaire de l'enseignement technique et qui doivent former des ouvriers qualifiés, des ouvriers d'art, des contremaîtres, des chefs d'équipe, etc. Elle vise à maintenir, non seulement le volume, mais le niveau du travail, surtout dans la région parisienne et dans les grandes villes où les industries de luxe doivent leur renommée au fini d'exécution et au bon goût des produits. Elle vise à équilibrer dans les programmes la pratique et la théorie et elle se garde d'oublier que l'atelier est le complément indispensable du cours, que l'adresse manuelle doit marcher de pair avec le développement intellectuel.

J'ai cité plus d'une fois ce fait qu'à Leipzig une école de construction, qui a pour objet de former des entrepreneurs et des chefs d'équipe pour les travaux du bâtiment, impose à ses élèves un an de stage dans les chantiers du voisinage, où ils travaillent aux mêmes conditions et avec les mêmes salaires que les ouvriers. Pourquoi les élèves de nos écoles d'arts et métiers ne seraient-ils pas astreints à un stage semblable? Pour être bon sous-officier, voire bon capitaine, il n'est pas inutile d'avoir été soldat.

En guise de couronnement à l'édifice qui s'élèverait ainsi,

viennent les établissements d'enseignement supérieur, où l'on fait des ingénieurs électriciens, chimistes, mécaniciens, constructeurs, hydrauliciens, que sais-je? Aux Universités doivent s'adjoindre et sont adjoints déjà, suivant la nature et les besoins de la région, des instituts spéciaux qui réalisent l'union féconde de la science et de l'industrie. Mais, pour que ces études injustement dédaignées par la vieille conception universitaire, obtiennent la considération qu'elles méritent, s'il n'est pas créé, comme l'a proposé M. Goy, dans chaque Université, une Faculté des sciences appliquées, il convient au moins qu'un doctorat, équivalent au grade que reçoivent médecins et juristes, soit conféré à ceux qui auront terminé leurs « humanités » techniques.

La question financière est sans doute une des difficultés que présente ce plan d'ensemble. Mais quoi! c'est une dépense qui s'impose à la nation, si elle veut que ses fabriques et son commerce retrouvent et accroissent leur activité. Un placement intelligent devient une source de revenus et, l'enseignement professionnel, constitué en un organisme bien ordonné et bien vivant, peut être ce placement-là.

Si par surcroît un seul grand *Ministère de l'éducation nationale* avait sous son contrôle tous ces établissements d'instruction pratique, aujourd'hui partagés, disputés, tiraillés entre plusieurs ministères, non sans gaspillage d'argent et d'énergie, la France aurait certainement opéré une étape décisive de son relèvement économique.

* * *

A l'instruction technique de la jeunesse française se rattache ce que j'ose appeler l'outillage de la France en inventions.

Deux choses seront ici nécessaires. D'abord une série de mesures pour venir en aide aux inventeurs, pour faire qu'ils

ne soient pas les créateurs-martyrs d'innovations destinées à enrichir leurs successeurs; non seulement des comités de recherches organisés pour pousser les études dans telle ou telle direction, pour solliciter les investigations, pour vérifier les trouvailles faites par des chercheurs indépendants; mais aussi des fonds mis à la disposition de ceux qui auront été reconnus comme apportant des idées sérieuses; dans les usines privées comme dans celles de l'État des primes données, comme en Amérique, à tout ingénieur, contremaître, ouvrier qui aura imaginé un perfectionnement dans une machine, un moyen de réaliser une épargne de temps, de peine, de danger.

Puis autre série de mesures pour assurer à l'inventeur la libre et fructueuse exploitation de son invention [1]. Il ne suffit pas d'avoir prolongé de trois ans, à partir de la signature de la paix, le délai qui lui était accordé pour sa mise en œuvre. C'est la loi sur les brevets qu'il faut réviser et réformer. Le projet de loi présenté par le ministre du Commerce [2] n'abolirait pas la formule consacrée S. G. D. G. (sans garantie du gouvernement). Mais il comporte un examen préalable facultatif qui serait exercé sur la demande des intéressés, moyennant une somme de 200 francs, par le service technique de l'Office national de la Propriété industrielle. Cet examen, sans engager la responsabilité de l'Administration, donnerait au brevet une valeur et un crédit équivalents à ceux que les inventeurs français étaient obligés d'aller chercher auprès du Patent-Amt de l'Empire allemand. Ce serait, en y ajoutant la prolongation de la durée du brevet et la faculté de faire breveter des produits, la réforme essentielle, complétée encore par quelques corrections de détail, dont les plus importantes concernent la répression de la contrefaçon. Elle ne serait frappée de peines correctionnelles que si le contrefacteur était reconnu avoir

1. *Le Parlement et l'Opinion* (octobre 1915, p. 21; juillet 1916, p. 736).
2. Projet de loi, n° 2071.

agi sciemment; en revanche, les recéleurs et vendeurs d'objets contrefaits échapperaient à l'impunité dont ils jouissaient jusqu'ici.

Un autre projet de loi[1] est destiné à rajeunir la législation des marques de fabrique et de commerce; il en précise les conditions de dépôt, en prolonge la durée, en réglemente le transfert, et surtout il organise — ce qui est nouveau — la protection des marques collectives.

On peut espérer que de cette façon les industriels et commerçants français n'auront plus le crève-cœur de voir leurs produits imités et leurs marques usurpées à l'étranger par des concurrents peu respectueux du bien d'autrui.

*
* *

L'outillage intellectuel risquerait d'être à demi stérile, s'il n'était accompagné de l'outillage financier. Il faudra des milliards pour mettre en valeur les ressources de la France. A qui les demander? A l'État? Il sera fortement obéré. Il y a bien une proposition de loi Petitjean[2] qui tend à créer une Caisse nationale d'avances à l'industrie. Elle aurait un capital de 500 millions de francs que fournirait la Banque, à qui l'on accorderait en retour l'autorisation d'augmenter d'une pareille somme le maximum de ses billets en circulation. Le remboursement serait d'ailleurs garanti par l'État. Une Commission centrale, composée de représentants des ministres, des Chambre de commerce et des groupements syndicaux, examinerait les demandes d'avances. Les prêts seraient consentis pour huit ans et remboursables par quart au bout de deux ans.

1. Projet de loi, n° 2170.
2. *Le Parlement et l'Opinion* (avril 1915, p. 19).

Le taux de l'intérêt serait celui que la Banque de France toucherait elle-même. Les emprunteurs devraient justifier que les sommes reçues par eux sont tout entières consacrées aux besoins de leur industrie et se prêter aux vérifications qu'on jugerait nécessaires.

La proposition n'a pas eu de suite jusqu'ici. Mais il est certain que l'État ne pourra guère aider de ses deniers les industriels dans l'embarras. Il devra lui-même faire appel au crédit et les emprunts qu'il contracte à un taux élevé risquent de drainer à son profit une bonne partie des capitaux privés disponibles.

C'est pourtant à ces capitaux qu'il faudra s'adresser et puissent les capitalistes comprendre alors que c'est pour eux un devoir patriotique de réserver une bonne partie de leurs fonds à la production nationale! Auguste Comte a quelque part marqué fortement le devoir de ceux qu'il appelle « les patriciens modernes ». Il veut que la richesse soit sociale dans sa destination comme elle l'est dans sa source. Sans doute il serait peu sage de faire du nationalisme financier; de se refuser à laisser sortir de France l'excédent des épargnes que notre nation, foncièrement économe, entasse dans ses coffres-forts et ses bas de laine. Mais il est certain que, dans les années qui ont précédé la guerre, la France se piquait trop volontiers d'être le banquier du monde, qu'elle prodiguait ses capitaux à des nations qui lui en savaient peu de gré et dirigeaient leurs commandes sur d'autres pays, quand elles n'employaient pas cet argent à lui enlever ses clients ou même à préparer contre elle des armements formidables[1]. En 1911[2], le chiffre des valeurs françaises était en France de 620 millions contre 2784 millions de valeurs étrangères et, si dans les

1. *Le Parlement et l'Opinion* (juillet 1916). Article de Marius Richard : *La finance internationale.*

2. D'après *L'Economiste européen.*

années suivantes, cette proportion inquiétante était renversée, il n'en restait pas moins vrai que les entreprises industrielles qu'on voulait monter sur le sol de la France rencontraient peu de faveur auprès des capitalistes français. Le capital fut alors par excellence un grand sans-patrie.

On doit souhaiter qu'à l'avenir il s'emploie d'abord et pour la plus grosse part en France et qu'en franchissant la frontière il se préoccupe de placements intelligents qui n'aillent pas à nos ennemis et qui soient avantageux, non pas pour lui seul, mais pour la société dont le travail a si fort contribué à le constituer.

Le rôle des banques a pour cette évolution une importance considérable. La réforme bancaire, qui s'élabore lentement, ne doit pas seulement mettre un frein à la coupable légèreté avec laquelle la Haute-Banque encourageait l'exode de nos capitaux; elle doit et peut encore apporter un concours direct à notre développement industriel.

Ce sont surtout les banques locales qui sont en état de juger les chances d'avenir que peut avoir tel projet éclos dans leur voisinage; il n'est pas sûr que les filiales et succursales, dont les banques parisiennes sont pourvues en province, soient aussi bien armées pour cet examen nécessaire que des banques moins puissantes, mais mieux au fait du milieu où elles opèrent et de la valeur intellectuelle et morale des gens qui s'adressent à elles.

Il faudra sans doute aussi des banques spécialisées, répondant aux divers besoins de la production et du commerce (industrie, agriculture, exportation, etc.). Je ne crois pas beaucoup à l'efficacité des prêts d'honneur que certaines personnes essaient de ressusciter; je ne vois là qu'un expédient exceptionnel et dangereux. Mais on peut utilement multiplier les sociétés de caution mutuelle qui ont rendu tant de services en Allemagne, en Autriche, en Italie, et les banques populaires

qui ont également de beaux succès à leur actif[1]. Je pense qu'il serait aussi opportun d'ouvrir largement l'accès du crédit aux coopératives-ouvrières[2]; je n'entends pas seulement par là les coopératives de production proprement dites qui sont les plus difficiles à bien mener; j'entends ces coopératives de travail qui ont obtenu en Italie une réussite éclatante, qui prennent en adjudication le desséchement d'un marais, la construction d'un canal ou d'un chemin de fer et exécutent si bien leur besogne que le gouvernement italien leur accorde la préférence sur les entrepreneurs ordinaires[3].

*
* *

Bornons-nous à ces indications sommaires. Il faudrait un volume entier pour détailler ce que réclame notre régénération industrielle. Supposons l'industrie française outillée de la façon que nous venons de dire par la collaboration des pouvoirs publics et de l'initiative privée. Il lui restera encore à s'organiser.

S'organiser, cela veut dire adapter les moyens à une fin voulue, et fondre, par la division et la répartition du travail, les efforts individuels en une action collective[4]. Les Allemands, dans l'accès de mégalomanie dont les Alliés sont en train de les guérir, se sont vantés d'avoir découvert et de détenir seuls le secret de l'organisation. S'il est permis de rire de cette prétention aussi justifiée que modeste, il serait puéril de nier

1. La loi, ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie, a réglé les conditions de ces deux espèces de banques (*Journal officiel* du 16 mars 1917).

2. En mai 1917, a été promulguée la loi qui leur accorde plusieurs millions.

3. Voir à ce sujet mon article dans *La Dépêche de Toulouse* (31 juillet 1914).

4. M. Tournan a déposé à la Chambre une proposition de loi tendant à la création d'un Office national de la production industrielle (juillet 1916).

qu'ils ont su organiser remarquablement certaines parties de leur domaine pratique et matériel.

Seulement l'organisation allemande est fille du militarisme prussien; elle en a le caractère dur et rigide; elle est, à vraiment parler, un caporalisme; elle implique une obéissance passive, absolue, inconditionnée, une discipline imposée d'en haut et subie sans discussion, des ordres exécutés avec une docilité de troupeau, l'individu réduit au rôle de simple rouage dans une machine immense et sacrifié au but qu'une volonté supérieure a fixé et poursuit sans souci des scrupules et des répugnances d'autrui.

La France n'a pas à envier ni à copier cette organisation mécanique; elle n'est point d'humeur à s'enfermer dans ce moule étroit et étouffant. Elle a sans doute à se corriger de son excès d'individualisme, à répudier la formule égoïste et dissolvante : — Chacun pour soi! — Elle doit apprendre à faire plier les intérêts particuliers devant l'intérêt général; à se servir mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici de cet outil précieux qu'est l'association; à concentrer, à coordonner, à faire converger les énergies qui s'isolent et se contrarient. Elle doit aussi se défaire de son insouciance, de son laisser aller; se dire qu'une loi est faite pour être appliquée et non sabotée; se persuader que parler n'est pas agir; s'attacher à mettre tout homme à sa place et vouloir que du haut en bas, du ministre à l'ouvrier, chacun remplisse en conscience sa fonction sociale[1]. Mais je ne crois pas désirable qu'elle se corrige trop. Je lui souhaite de ne pas oublier, à la mode germanique, que la liberté doit être inséparable de la solidarité; qu'association signifie entr'aide des individus et non leur écrasement par la collectivité; que la discipline n'a tout son prix que volontaire,

1. Je renvoie à la conférence que j'ai faite le 15 décembre 1916 au Collège libre des Sciences sociales (*Revue internationale de sociologie*, janvier 1917). — Voir aussi l'enquête de *L'Opinion* sur ce sujet. Elle a été réunie en volume (1916).

raisonnée, tempérée par un sentiment de fraternité et par le respect de la dignité humaine. Je lui souhaite encore de se rappeler que le progrès matériel n'est pas le tout d'un peuple; que la bonne grâce et la douceur des mœurs, comme l'amour de la justice et le souci du droit, sont des qualités qui gagnent les cœurs et assurent à qui les possède des sympathies refusées le plus souvent à la plus savante organisation du monde.

Mais, pour demeurer sur le terrain économique où nous sommes placés, disons que, pour la prospérité de son industrie, elle doit concevoir et mener jusqu'au bout, sans précipitation et sans arrêt, un plan d'ensemble; multiplier les organismes mixtes où le capital et le travail se rencontrent sur pied d'égalité et s'habituent à collaborer; faire en sorte que les intérêts communaux soient discutés et décidés par la commune, les intérêts régionaux par la région, les intérêts nationaux par la nation. Il importe que tout en haut, dans nos grandes assemblées délibérantes chargées de faire les affaires de la France, les compétences spéciales aient leur place et leur mot à dire. On peut concevoir deux Chambres, l'une à base territoriale, élue par région au suffrage universel, s'occupant des questions essentiellement politiques; l'autre à base professionnelle, élue par les organisations corporatives dans des conditions à déterminer et s'occupant des questions économiques[1].

Il est temps de s'arrêter et de conclure. Il est permis d'affirmer que, grâce aux réformes ici énumérées, la production industrielle française deviendrait notablement plus abondante. Cela ne supprimerait pas le problème d'une juste répartition des profits entre patrons et ouvriers, entre capital et travail. Mais cela le rendrait plus facile à résoudre. La multiplication des produits est la condition, non suffisante, mais nécessaire, de sa solution. La régénération industrielle que

1. Il y a eu au Sénat une proposition de loi en ce sens, déposée par M. Audiffred (*Le Parlement et l'Opinion*, novembre 1915, p. 25).

nous souhaitons nous apparaît ainsi comme faisant partie d'une rénovation plus vaste, qui porte sur la mentalité, sur les habitudes, sur la vie entière de la France. Mais c'en est une partie essentielle, dont nous n'avons esquissé que les grandes lignes en laissant à l'avenir le soin de les compléter par des études plus spécialisées.

LA PRODUCTION AGRICOLE

Nous abordons l'autre branche de la production, la *production agricole*. Elle comprend la *vie végétale* et la *vie animale* que nous étudierons tour à tour. Après quoi nous passerons en revue les *changements survenus dans la condition des agriculteurs*, et, pour finir, les *mesures qui après la guerre pourront assurer la prospérité de l'agriculture française.*

CHAPITRE XIV

LA VIE VÉGÉTALE

Le déficit de la production en 1915 et 1916.

La France fut surprise en pleines récoltes par la mobilisation. Les foins et les seigles étaient coupés et rentrés presque partout. Mais la moisson était inachevée dans le Nord; les blés gisaient en moyettes sur les chaumes; les avoines et les orges étaient encore sur pied; les fruits d'automne finissaient de mûrir sur les arbres; les vendanges n'étaient pas commencées, même dans le Midi, non plus que l'arrachage des betteraves et des pommes de terre.

Qui donc allait récolter tout ce qui restait encore à engranger, en l'absence des hommes adultes partis pour défendre le sol nourricier de la patrie? Il y eut aussitôt un beau sursaut

d'énergie, un merveilleux élan de solidarité. Vieillards, femmes, enfants se ruèrent courageusement à l'ouvrage. Spontanément dans les villages s'organisa le travail en commun. Qu'importaient les limites des parcelles? Toutes les familles réunies opéraient ensemble et sans rétribution, comme s'il n'avait existé qu'un seul domaine. Ainsi s'accomplit la rentrée presque intégrale des moissons, que suivit un rapide battage des grains.

Il en fut de même pour les vendanges. Elles furent vaillamment enlevées par les seules forces des villageois demeurés au pays, sauf dans le Midi où, comme d'habitude, intervinrent des journaliers espagnols. Ailleurs, par exemple dans la montagne de Reims, les vignes, que l'ennemi avait évacuées avec tant de chagrin, furent dépouillées sous le feu même de ses canons.

Il se trouva que la nature, en cette année 1914 qui restera marquée d'une tache de sang ineffaçable, fut plus clémente pour les hommes que les hommes eux-mêmes; l'approvisionnement de la France, malgré l'invasion qui lui enlevait provisoirement une partie de ses plus riches territoires et ses plus robustes travailleurs, fut assuré pour de longs mois.

Mais après les récoltes, dans le cercle de labeurs sans fin que chaque année ramène, revenaient les semailles. Une besogne plus dure, plus compliquée. L'élan ne faiblit pas. Les femmes, les adolescents, les vieux tout courbés conduisirent la charrue. Le type de ces travailleurs, n'est-ce point ce paysan de Meurthe-et-Moselle qui labourait à portée des obus? Un de ses chevaux est tué; il continue avec l'autre, et il ne cesse que lorsque le second est frappé à son tour.

Si obstinés, si courageux que fussent ces remplaçants, la superficie du terrain cultivé en 1915 ne pouvait manquer d'être réduite. D'abord sur les 22 millions d'hectares qui avaient été ensemencés en 1913-1914, il en manquait 2 394 000 occupés par les Allemands. Puis dans le reste du pays, d'après les

chiffres fournis en 1916 à la Chambre par M. Méline, ministre de l'Agriculture, il y eut en sus un déficit d'environ un million d'hectares. Peut-être même atteignait-il un million et demi.

Ce chiffre s'élevait encore en 1916. Il approchait, à la fin de l'année, de 3 millions.

L'ensemble des récoltes était aussi déficitaire en 1915 et en 1916, et il inspirait de graves inquiétudes pour 1917. Nous allons passer en revue les différentes cultures et donner des chiffres aussi précis que le permettent les statistiques incomplètes jusqu'ici publiées.

Il convient de commencer par les céréales.

La surface ensemencée en froment n'a pas cessé de décroître :

1913. . .	6 542 230 hectares.	1915. . .	5 479 230 hectares.
1914. . .	6 060 358 —	1916. . .	5 202 580 —

La récolte a suivi une diminution parallèle :

1913. .	86 919 056 quintaux.	1915. .	60 630 200 quintaux.
1914. .	77 932 065 —	1916. .	58 410 700 —

Chose tout aussi grave! Le rendement par hectare a baissé de même : en trois ans il est descendu pour le blé de 13 hectolitres 28 à 11 hectolitres 22[1].

Ce qui rend ces constatations plus inquiétantes, c'est que ce déficit paraît devoir être général. M. Wilson, le président des États-Unis, l'annonçait dès le début de l'année 1915 et à la Chambre des députés française, M. Cosnier[2], à la fin de l'année 1916, montrait que la Russie, la Roumanie, l'Italie, les Pays-Bas, l'Angleterre, même les États-Unis accusaient une situation plus ou moins défavorable; il calculait qu'on pouvait estimer à 50 millions de quintaux pour la campagne 1916-1917 le chiffre du déficit probable sur la moyenne quinquennale[3].

1. *Journal officiel*, p. 10 363 (29 novembre 1916).
2. *Journal officiel*, Séance du 17 novembre 1916, p. 3424.
3. Dans la série intitulée : *La Guerre* (F. Alcan), voir la conférence de M. Daniel Zolla : *La production agricole et la guerre*.

La France, coupée des deux pays qui viennent d'ordinaire en tête de ceux qui importent du blé chez elle, la Russie et la Roumanie, se trouvait donc menacée, malgré l'accroissement notable et onéreux de ses importations :

1913-1914	14 843 000	quintaux.
1914-1915	15 391 000	—
1915-1916	23 374 000	—

Les autres céréales, dont se nourrissent les Français, n'étaient pas en état de compenser le déficit que nous venons de constater. Pour le seigle, le méteil, le maïs, la superficie avait diminué; le produit avait légèrement augmenté en 1916. Mais c'était peu de chose pour combler le vide. Je ne dis rien du sarrasin et du millet qui n'ont qu'une importance médiocre; l'orge, qui entre peu dans l'alimentation de la France, et l'avoine, réservée à la nourriture des chevaux, accusaient l'une et l'autre une diminution pour la surface cultivée, mais une reprise sensible en 1916 pour le produit en grains.

Orge.

Surface	(1913). . . .	769 205	hectares.	*Produit*	10 437 600	quintaux.
—	(1914). . . .	720 406	—	—	9 758 150	—
—	(1915). . . .	637 500	—	—	6 920 790	—
—	(1916). . . .	626 195	—	—	8 579 400	—

Avoine.

Surface	(1913). . . .	3 979 270	hectares.	*Produit*	51 826 010	quintaux
—	(1914). . . .	3 590 660	—	—	46 206 340	—
—	(1915). . . .	3 282 590	—	—	34 625 980	—
—	(1916). . . .	3 155 060	—	—	41 279 600	—

Comme les céréales, les légumes, les cultures maraîchères, les primeurs ont souffert de la guerre. Dans le Midi, autour d'Avignon, là où les terres irriguées par les eaux de la Durance se prêtent le mieux à ce genre de production, le manque des débouchés ordinaires pour les asperges, artichauts, melons, qui allaient surtout en Allemagne, a causé un arrêt; et l'on peut en dire autant pour le commerce des fleurs coupées qui est une des principales richesses de la Côte d'Azur. Mais ce

qui importe bien davantage à l'alimentation, les pommes de terre étaient en déficit. Dès 1914, 60 428 hectares et environ 16 millions de quintaux en moins. Or en 1913 la France en importait 664 829 quintaux venant d'Allemagne, 1 227 189 venant de Belgique. Ce supplément lui manquait tout à coup. La superficie décroissait encore en 1915; elle remontait légèrement (de 2 879 hectares) en 1916. Mais le produit total restait insuffisant et les achats, faits surtout en Italie, n'arrivaient pas à compenser cette insuffisance. Le rendement par hectare avait aussi baissé de 87,76 à 69,70 pour les pommes de terre, de 34,69 à 31,02 pour les haricots verts, de 9,18 à 7,92 pour les lentilles. Comme certaines importations de légumes secs, que la vallée du Danube avait coutume de nous fournir, se trouvaient arrêtées par la force des choses, il y avait donc un notable déchet sur nos provisions alimentaires.

Il en était de même pour ce qui se boit. A cause de l'humidité du printemps, la récolte du vin dans le Midi fut très médiocre en 1915. Les vignes, dont la superficie avait décru, ne furent pas d'ailleurs travaillées avec le même soin que de coutume; le sulfatage fut en maint endroit empêché, parce que les éléments nécessaires pour fabriquer la bouillie bordelaise étaient chers et rares. La récolte fut cependant meilleure en 1916, assez bonne pour la qualité, moyenne pour la quantité.

Le houblon[1], cultivé surtout dans la région envahie, était réduit considérablement. Les pommes et poires à cidre, qui avaient réussi en 1914 et 1915, ont pâti en 1916 du printemps capricieux, des orages qui furent nombreux, de la grêle qui en maint endroit hacha les fruits.

Si nous considérons les cultures produisant ce qui est nécessaire à la nourriture du bétail, nous constatons une grosse

1. Houblon 1913 . . . . 2 951 hectares.
— 1916 . . . . 2 178 —

diminution dans la surface occupée par les betteraves fourragères et par les prairies artificielles (trèfle, luzerne, sainfoin).

Betteraves fourragères (1912)	689 180	hectares.
— (1913)	723 780	—
— (1916)	495 600	—
Prairies artificielles (1913).	119 404	—
— (1916).	709 815	—

Cela s'explique, parce que ces cultures demandent beaucoup de travail, tandis que les prairies naturelles, qui en exigent bien moins, sont restées à peu près au même point qu'avant la guerre.

Les cultures industrielles, à leur tour, ont été gravement atteintes, les betteraves de sucrerie et de distillerie notamment[1]. Les betteraves à sucre accusaient déjà en 1912 une diminution de 178 664 hectares ; il fallait en 1914 en ajouter une de 56 374, et en 1915 une nouvelle de 6812. Le lin, le chanvre subissaient une réduction analogue, et le tabac passait de 15 438 hectares en 1914 à 6 849 en 1916.

On le voit, le déficit portait sur presque toutes les branches de la production végétale; et si sommaire que soit cette analyse, elle fait nettement ressortir le péril de demi-disette que courait la France.

Il sied de ne pas oublier les forêts. Elles couvraient en France 10 millions d'hectares avant la guerre, et l'on s'occupait de regazonner, de reboiser les montagnes dans les Alpes et les Pyrénées[2]. On avait même en certains départements importé d'Amérique la « fête de l'arbre ». C'est-à-dire qu'à certains jours les élèves des écoles, avec leurs maîtres et leurs parents, se rendaient en des endroits dénudés et y plantaient, avec des chansons et des rires joyeux, de petits arbrisseaux

1. Voir *L'Effort agricole pendant six mois de guerre* (Imprimerie nationale, 1915).
2. Les travaux continuent dans l'Ardèche, la Haute-Loire, les Pyrénées-Orientales, les Alpes-Maritimes (Séance du Sénat, 3 avril 1917).

destinés à devenir de grands arbres. On avait aussi créé dans les pays montagneux des stations d'essais, des jardins alpins qui n'étaient pas toujours dans les Alpes; car, s'il y en avait un au Lautaret, en Dauphiné, il y en avait un autre à l'Aigoual dans les Cévennes. On songeait à déclarer intangibles des parcs nationaux, comme la forêt de Fontainebleau ou le parc de la Bérarde qui occupe 13 000 hectares dans l'Oisans. Une *société protectrice des paysages* défendait les sites les plus beaux contre les empiétements des usiniers; une lutte était entamée entre les partisans du beau et les fanatiques de l'utile.

Tout cela fut par la guerre relégué à l'arrière-plan, ainsi que les défrichements, qui déjà en temps de paix sont soumis à des formalités rigoureuses : instruction avec avertissement, reconnaissances sur le terrain, procès-verbaux de reconnaissance, certificats d'avis, etc., où interviennent le préfet, le Conseil d'État, l'autorité militaire. Mais le temps de guerre n'était pas propice à la création de terrains nouveaux à cultiver, quand on avait déjà grand'peine à féconder ceux qui existaient auparavant.

Chose plus grave! les pauvres forêts, qui se trouvèrent près de la ligne de feu, furent impitoyablement massacrées, émiettées, presque pulvérisées par les obus et les mines. Quant à celles de l'intérieur, au début des hostilités, par suite du départ des bûcherons et des gardes forestiers pour une guerre qu'on croyait devoir être courte, il fut sursis à l'adjudication des bois coupés qui avait été annoncée pour septembre et octobre 1914. C'était immobiliser plusieurs millions et enrayer tout le commerce du bois. Mais, l'hiver venu, le besoin de chauffage se fit sentir à l'armée comme à la population civile. En décembre 1914, la *Commission militaire des forêts* opéra des réquisitions. Puis des ventes eurent lieu un peu partout, avec des délais de paiement allant jusqu'à trois mois après la cessation des hostilités. Elles se firent en assez bonnes conditions; seulement le

transport était difficile, faute de chevaux et de charretiers, si bien que çà et là il fallut recourir à la main-d'œuvre des soldats. En certains endroits aussi l'exploitation fut faite en régie par les communes ou par l'État. Malgré tout, les consommateurs ont appris à leurs dépens que le bois ne suffisait pas à compenser la pénurie du charbon de terre.

En somme, il s'est produit, durant ces trois années de guerre, une diminution générale et croissante dans les ressources agricoles de la France. Mais il ne suffit pas de constater le mal : il est temps de voir en détail quelles en étaient les causes et quels moyens on employa pour y remédier.

CHAPITRE XV

Le problème de la main-d'œuvre.

Quand on parle d'agriculture, il faut toujours tenir compte des intempéries contre lesquelles l'homme est à peu près impuissant. Le cultivateur est assujetti à la collaboration de la pluie et du soleil et ce sont des collaborateurs capricieux. Un peu trop d'humidité, un peu trop de sécheresse, une gelée tardive ou précoce, il n'en faut pas davantage pour changer le rendement d'un champ ou d'une vigne. Ces à-coups fâcheux ne manquèrent point durant les années 1915 et 1916. Mais ils ne dépassèrent pas les dégâts ordinaires. Ce qui fut vraiment exceptionnel, ce fut la disette de main-d'œuvre.

Des bras! Des bras! — tel était le cri qui retentissait chez tous les agriculteurs. En temps ordinaire, s'en procurer était déjà une difficulté. En temps de guerre, cela devenait un problème angoissant, qui allait s'aggravant de mois en mois. Pour suffire à l'affreuse consommation d'hommes qui se faisait au front, on appelait classe après classe parmi les plus anciennes et parmi les plus jeunes. Le sud est, où les Piémontais étaient nombreux dans les fermes, était vidé de ces précieux auxiliaires, dès le jour où l'Italie entrait dans la bataille (mai 1915). Les Belges et les Polonais, qui se louaient pour la moisson dans les fermes du nord-est, se raréfiaient soudainement.

On ne dira jamais assez l'endurance, la fermeté calme et

avisée dont firent preuve alors les paysannes du bon pays de France. Elles furent, comme aux premiers âges de l'humanité, les gardiennes du foyer et les fécondatrices de la terre, pendant que les guerriers étaient partis à la chasse des fauves et des tribus hostiles. Plus d'un enfant aussi se révéla grandi et mûri par l'épreuve : tel cet André Dofal, âgé de quatorze ans, qui, dans le département de l'Eure, avec sa sœur Hélène, prit en mains la direction de la ferme de Bazoques, une ferme de 95 hectares où les deux petits remplacèrent la mère défunte et le père retenu sous les drapeaux. Des médailles de vermeil et d'argent[1] ont été décernées à de vaillantes fermières qui parfois, dans des bâtiments à demi démolis, dans des granges et dans des caves transformées en laiteries et en cuisines, ont continué à diriger la culture de leurs terres. Je sais plus d'une de ces maîtresses-femmes qui s'est improvisée mécanicienne, et qui, sous les regards d'abord narquois, puis étonnés et admiratifs des paysans, est bravement montée sur le siège d'une faucheuse ou d'une moissonneuse-lieuse.



On avait, dès le début des hostilités, organisé au cabinet du ministre de l'Agriculture, le *Service de main-d'œuvre agricole*, afin de répondre aux demandes et offres d'emploi venant de différents côtés. Mais ce service disparut bientôt, désorganisé par le départ du gouvernement pour Bordeaux.

Alors l'initiative privée s'en mêla. Il y eut prodigalité de rouages, ce qui ne signifie pas hélas! accroissement d'efficacité. Le *Syndicat central des agriculteurs de France* opéra côte à côte avec les Compagnies de Paris-Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée. On sentit l'utilité d'établir un lien entre ces

1. *Le Petit Parisien*, 2 septembre 1916.

bonnes volontés éparses. Un journal se fonda, intitulé *La main-d'œuvre agricole*[1]. Un *Comité de coordination des offres et demandes de travail* se fixa au *Musée social* et fut ensuite rattaché à *l'Office central de placement des chômeurs et réfugiés*. Les autres créations furent centralisées à *l'Office national de la main-d'œuvre agricole*, qui s'installa à l'École des Beaux-Arts et fut rattaché à son tour à la *Commission de main-d'œuvre agricole*, institution officielle siégeant au ministère (20 mars et 10 avril 1915)[2].

Cette Commission fut composée de 44 membres, 12 de droit, représentant les administrations et les ministères intéressés, 16 représentant les grandes Sociétés d'agriculture, 16 nommés à cause de leur compétence personnelle. On peut regretter qu'on n'ait point songé à leur adjoindre des réprésentants des travailleurs agricoles; l'esprit patronal n'y avait pas de contrepoids.

Elle devait poursuivre des buts très divers : faire une statistique des places vacantes; réglementer des migrations intérieures d'une région à une autre; appeler de l'étranger ou des colonies les travailleurs nécessaires; développer les métiers qui confinent ou servent à l'agriculture; encourager les ouvriers méritants.

Elle réclamait la personnalité civile et son autonomie financière, et comptait couvrir ses dépenses par des subventions publiques et privées, par la vente de ses publications et par un droit qu'elle percevrait chaque fois qu'elle placerait quelqu'un. Elle entendait se relier à des Comités départementaux faisant, chacun dans son ressort, une besogne analogue.

Un certain nombre de placements furent opérés par ses soins. Les résultats ne répondirent cependant qu'imparfaitement aux vastes ambitions conçues.

1. Paris, 3, quai aux Fleurs. Directeur, M. de Lapparent.
2. M. Fernand David (*Journal officiel* du 10 mai 1917, p. 440) a résumé 'activité de l'*Office national*.

Le premier mouvement avait été de s'adresser à l'autorité militaire. On lui demanda de céder pour un temps les hommes dont elle n'avait pas un besoin urgent. Un ministre offrit à l'agriculture 20 000 inscrits maritimes : mais l'agriculture ne prit pas l'offre au sérieux. Elle se fût contentée de concessions plus modestes : sursis d'appel pour des spécialistes, pour des chefs de culture, pour des ingénieurs agricoles; mais M. Fernand David a constaté avec regret (nov. 1916) que pas un seul agriculteur n'a figuré parmi les 100 000 sursitaires; à défaut de mieux, des congés temporaires accordés à des hommes du service auxiliaire, à des infirmiers, à des réservistes de l'armée territoriale, ou, parmi les derniers appelés, à des « bleuets » encore au dépôt.

Pour ces congés, on distingua la zone des armées et la zone de l'intérieur.

Dans cette dernière furent créés, en décembre 1915, par le général Gallieni des Commissions départementales, présidées par le général commandant la région et comprenant le préfet et le directeur des services agricoles du département. Elles eurent pour fonction d'assurer dans leur ressort les travaux urgents : par des permissions individuelles de durée et d'époque variables, qui donneraient, au moment de la fenaison, de la moisson, des vendanges, des semailles, la faculté au père ou au fils de venir prêter à la famille et aux voisins un vigoureux coup de main; et aussi par des équipes recrutées tout exprès parmi les réfugiés, les soldats des dépôts, et les prisonniers de guerre.

Pour ne parler que de celles qui furent composées de soldats français, on y fit entrer de préférence des paysans du Nord et de l'Est, qui, n'ayant plus de chez eux, étaient dirigés sur les points où l'on réclamait leur présence; ils étaient transportés, nourris, logés, rémunérés[1] aux frais de l'embaucheur qui était

1. Conformément à l'article 47 de l'instruction du 23 août.

en général un gros propriétaire, parfois une commune, et qui leur répartissait la besogne à exécuter.

Ces équipes ont-elles rendu autant de services que les « poilus » renvoyés à domicile et travaillant leurs propres domaines? Évidemment non. Elles ont compris quelquefois des notaires, des coiffeurs, qui n'entendaient rien aux choses de la campagne. Elles ont été d'autres fois fourvoyées dans des pays dont elles ne connaissaient pas les cultures et les habitudes. On a pu réclamer avec raison une meilleure distribution. Mais, malgré quelques erreurs administratives, ces soldats-laboureurs ont été des aides précieux; et surtout ceux qui étaient forgerons ou maréchaux ferrants ont été les bienvenus pour la réparation des outils et des machines aratoires.

Dans la zône des armées il en fut autrement. Certains chefs intelligents ne voulurent pas qu'on laissât à l'abandon des terrains qui, pour être situés à l'arrière des lignes, n'en étaient pas moins exposés à des averses d'obus. Et alors, là où il n'y avait plus d'habitants, c'étaient les troupes qui exécutaient tous les travaux; là où il en était resté, on leur fournissait des chevaux, du fumier, et on travaillait d'accord avec eux, qu'il s'agît de semer ou de récolter. Dans un seul secteur 700 hectares furent ainsi ensemencés en avoine et 700 autres furent préparés pour le blé. L'outillage, remis en bon état, fut ensuite resserré à l'abri des intempéries et des maraudeurs[1].

Cela se rapporte à l'année 1915. Mais il paraîtrait que cette mise en valeur de la zone des armées ou bien ne s'est pas maintenue l'année suivante ou bien fut seulement locale, s'il en faut croire les plaintes qu'un orateur a formulées devant la Chambre en novembre 1916[2]. Il a prétendu qu'en beaucoup d'endroits les betteraves n'étaient pas arrachées, les pommes de

1. *Le Journal* (16 avril 1916).
2. Discours de M. Cosnier à la séance du 17 novembre (*Journal officiel*, p. 3433).

terre verdissaient, les luzernes pourrissaient sur pied, les terres demeuraient en friches.

On s'est plaint également que les permissions individuelles fussent très chichement octroyées à ceux qui étaient dans cette zone. Sans doute il y avait à cela de bonnes raisons. Les chefs craignaient de diminuer de façon dangereuse le nombre des combattants; la nécessité de défendre et de reconquérir le sol primait, à leurs yeux, la nécessité de le cultiver; et malgré les réclamations du Parlement, malgré les ordres du ministre de la Guerre cédant aux requêtes de son collègue de l'Agriculture, tantôt le Grand quartier général faisait la sourde oreille, tantôt de simples officiers prenaient sur eux de « saboter » les circulaires les plus impératives. Serré de près par les députés, qui montraient la récolte de 1917 compromise par la difficulté de faire comme il faut les semailles, le général Roques, ministre de la Guerre, promit solennellement, le 27 octobre 1916, pour les réservistes des classes les plus anciennes (1889 à 1892) des permissions de 20 jours destinées à l'ensemencement des terres. Les choses n'en allèrent pas mieux. Les fantaisies de certains chefs se déployèrent à l'aise. Ici l'on exigea des paysans qu'ils trouvassent un camarade voulant bien leur céder leur tour d'aller en congé. Là on n'accorda les permissions demandées qu'aux propriétaires possédant au moins quatre ou même dix hectares; tant pis pour les pauvres! Ailleurs on les refusa aux vignerons et aux maraîchers, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas des agriculteurs proprement dits. Ailleurs encore on réduisit à quatre jours la durée du congé, ce qui était vraiment peu pour mettre une terre en état de produire; ou bien l'on attendit le mois de novembre pour donner des permissions de vendanges. Les territoriaux découragés déclarèrent que, dans ces conditions, ils renonçaient à faire du blé et à cultiver leurs champs. La Chambre alors se fâcha : on eut beau lui alléguer que 6 500 000 journées avaient été faites dans toute la France par des mili-

taires et que l'armée avait prêté 75 725 chevaux à l'agriculture; sur une interpellation de M. Maginot[1], elle exigea du ministre de la Guerre, non plus des promesses, mais des ordres formels, d'après lesquels tous les agriculteurs des classes visées (43 à 47 ans) devaient, avant le 31 décembre 1916, obtenir d'aller chez eux donner à leurs biens le coup d'œil du maître et l'aide de leurs bras.

M. Fernand David, ancien ministre de l'Agriculture, fit observer justement que ce n'était pas une faveur faite à des hommes, qui, d'ailleurs, l'auraient bien méritée, mais que la mesure était avant tout motivée et légitimée par l'intérêt vital de la France[2].

*
* *

Les difficultés rencontrées par ces retours éphémères de permissionnaires ont naturellement poussé à chercher ailleurs la main-d'œuvre manquante. Un jour, dans la Sarthe, c'est le préfet qui met à la disposition des cultivateurs 260 cantonniers retraités[3]. Une autre fois, c'est le ministre de l'Instruction publique (M. Painlevé, et après lui M. Steeg) qui invite lycéens, collégiens, élèves des écoles primaires à employer patriotiquement leurs vacances en prêtant leur secours aux paysans. Faibles ressources, est-il besoin de le dire!

On avait fondé de plus grandes espérances sur les réfugiés, soit belges, soit français. Mais elles furent en partie déçues. D'abord il s'en fallait de beaucoup que tous fussent aptes aux travaux agricoles; on ne s'improvise pas faucheur, traceur de sillons, tailleur d'arbres à fruit. Il y faut des muscles solides et une habileté que tous les citadins sont loin de posséder. De

1. Séance du 17 novembre 1916.
2. La question a donné lieu à de nouveaux débats au printemps de 1917.
3. *Le Petit Parisien* (23 juillet 1916).

plus, parmi ceux qui auraient eu la capacité, ce fut la bonne volonté qui fit souvent défaut. Beaucoup, habitués à recevoir une allocation, craignirent de se la voir retirer, s'ils touchaient un salaire régulier; ils n'étaient pas sûrs de gagner en se donnant beaucoup de peine plus qu'en demeurant à ne rien faire. et il faut avouer que certains fermiers exigeaient d'eux beaucoup de travail pour peu d'argent, sans compter quantité de papiers et de références que ces déracinés étaient impuissants à fournir.

On crut bien faire, en menaçant d'ôter leur allocation à ceux qui refuseraient sans motif valable un travail conforme à leurs aptitudes, et en permettant à ceux qui travailleraient de cumuler le salaire et l'allocation jusqu'à une certaine limite que détermineraient le coût de la vie et leurs charges de famille.

Mais le désir d'éviter un mal entraîne souvent dans un autre. Cela diminuait assurément le nombre des chômeurs volontaires; en revanche, les fermiers avaient ainsi des travailleurs au rabais qui ne pouvaient gagner qu'une somme minime, mais dont le salaire insuffisant était complété par l'État; ils préféraient ces auxiliaires qu'ils payaient peu aux travailleurs du pays qu'ils devaient payer intégralement, si bien que l'emploi des réfugiés avait pour conséquence de réduire au chômage ou à des salaires de famine les journaliers d'alentour. Des Belges, au nombre de plusieurs milliers, furent cependant placés : mais une nouvelle difficulté surgit : les plus robustes furent appelés à servir dans leur armée reconstituée sur le territoire français.

*
* *

On se tourna vers la main-d'œuvre coloniale. Des Kabyles, avant la guerre, étaient ouvriers agricoles en France, mais ils avaient été rapatriés. Le gouverneur de l'Algérie, M. Lutaud, à

qui l'on s'adressa pour les faire revenir, répondit que la colonie n'avait pas trop d'hommes et que les Kabyles, avant de repasser la mer, voudraient savoir la nature des travaux et le montant des salaires qui les attendaient. Le gouverneur du Maroc, le général Lyautey, répondit à une ouverture semblable qu'il ne fallait pas compter sur une main-d'œuvre marocaine trop inexpérimentée pour être vraiment utile. On se rabattit alors sur les Annamites dont une certaine quantité fut bien accueillie dans le Midi.

Quant aux étrangers, il n'était plus possible d'avoir des Suisses ni des Italiens; ils étaient mobilisés; les Polonais figuraient dans les armées des trois États qui ont dépecé leur pays. Les Espagnols étaient à peu près les seuls sur qui l'on pût faire fonds. Avant la guerre, on les rencontrait dans tout le sud-ouest de la France. On s'efforça d'étendre leur champ d'action. Mais, en les attirant d'une main, on les repoussait de l'autre. Au début, on ne les laissait pénétrer que munis d'un passe-port dont le coût était de 20 fr. 60, ce qui était bien cher pour un ouvrier. On supprima cette formalité onéreuse; mais on en maintint d'autres aussi gênantes. Comme ils viennent d'un pays où les Allemands sont nombreux et remuants, on crut devoir prendre des précautions sévères. On exige encore d'eux une carte, délivrée gratuitement, qui indique leur état civil; un certificat d'embauchage qui mentionne le nom de leur patron futur et le lieu de leur destination; une photographie qui empêche le prêt et l'échange des papiers. Une fois arrivés dans l'endroit où ils doivent travailler, défense leur est faite de se déplacer sans l'autorisation du maire, sous peine d'être expulsés.

C'est un régime assez dur, contre lequel les syndicats ouvriers français ont protesté. Il n'en subsiste pas moins. Au mois d'août 1916, j'ai vu à l'Hospitalet, sur la frontière d'Espagne, six ouvriers arrêtés par le commissaire spécial,

parce qu'ils n'avaient pas sur leur laissez-passer la photographie requise.

Les Espagnols, ainsi soumis à une rigoureuse surveillance policière, ne sont pas venus aussi nombreux qu'on espérait. On a essayé, ces temps derniers, de leur adjoindre des Grecs; mille de ceux-ci, chassés d'Asie Mineure par les Turcs se sont embarqués à Mitylène pour cette Provence qui ressemble tant à leur patrie, ou pour les environs de cette Marseille qui fut d'abord une seconde Phocée.

Faute de mieux, on se résigna aussi à utiliser une main-d'œuvre étrangère, qui était déjà sur place; je veux parler des prisonniers de guerre. L'Allemagne avait pris les devants; dès le 20 septembre 1914, elle annonçait l'intention d'employer ceux de nos soldats et de nos alliés qu'elle avait pris dans les premières batailles à l'exécution de grands travaux publics. Les Conventions de la Haye le permettaient, à condition que les travaux ne fussent pas imposés aux officiers, ne fussent pas excessifs et n'eussent aucun rapport avec les opérations militaires. On sait que le gouvernement allemand, avec son dédain coutumier des chiffons de papier, ne s'est point gêné pour enfreindre cette dernière prescription; qu'il a forcé des prisonniers à creuser des tranchées ou à fabriquer des munitions, à travailler ainsi contre leur patrie[1]. La France, plus respectueuse de sa parole, s'en est tenue aux règles convenues. La Commission de l'Agriculture, qui, pour le dire en passant, a déployé dans la Chambre des députés une activité féconde, réclama qu'on fît venir du Maroc, où ils étaient peu utiles, les prisonniers allemands qu'on y avait d'abord envoyés. Puis une note du ministre de la Guerre, M. Millerand, en date du 6 mai 1915, détermina les conditions auxquelles ils pouvaient être employés dans nos campagnes.

1. J'ai donné les preuves dans *La Dépêche de Toulouse* (23 octobre 1916).

Ils doivent être répartis par groupes de vingt et peuvent être transférés de village en village. Si le cultivateur pour lequel ils travaillent fournit le logement, le couchage, la nourriture, celui-ci paie 40 centimes par jour et par homme, dont 20 centimes sont retenus pour l'habillement du prisonnier et dont les 20 autres lui sont remis. Cette somme peut même, au gré de l'embaucheur, être portée à 40 centimes, quand il estime que le travail ordonné a été très bien fait. Si l'embaucheur ne fournit pas la nourriture, il paie par tête 1 fr. 03 d'excédent. S'il ne fournit rien du tout, cet excédent est de 1 fr. 17, ce qui donne un maximum de 1 fr. 57 par homme et par journée. De la sorte l'emploi des prisonniers est utile à la culture, diminue les frais de leur entretien qui incombent à l'État et leur procure à eux-mêmes quelques adoucissements.

Il est à noter qu'ils ne peuvent être au service des particuliers : ils sont seulement à celui des collectivités, communes et syndicats. Ils restent même parfois à celui de la grande collectivité qu'est l'État. Je les ai vus en Provence, dans la forêt domaniale du Dom, occupés à débroussailler les bois, sous la surveillance d'un détachement de territoriaux, et rémunérés au même tarif que le seraient les soldats français pour le même ouvrage. En Corse, au nombre de 3 000, ils son employés à l'assainissement de la côte orientale qu'il s'agit de dessécher et de pourvoir d'eau potable. Dans le même département, ils contribuent à l'aménagement des domaines de Casabianca et de Chiavari. Dans le Puy-de-Dôme, diverses associations syndicales ont demandé 450 d'entre eux pour assainir la Limagne d'Auvergne. En Bretagne, au nombre de 2 000, ils font ou refont des chemins ruraux. Dans l'Hérault, une vingtaine de spécialistes, triés parmi eux, construisent un bâtiment qui doit servir aux observations météorologiques. On songe à les utiliser pour faire de la plaine caillouteuse et marécageuse de la Crau un terrain qui verra un jour onduler les

épis d'or, ou bien même pour reconstruire dans les régions envahies et déjà reconquises les bâtiments qu'ont détruits leurs compatriotes.

Aux prisonniers il faut ajouter les *internés civils*, les sujets ennemis, qui ont été, par mesure de prudence, parqués dans les camps de concentration. On leur a demandé s'ils voulaient offrir leurs services, et un bon nombre de volontaires se sont présentés[1]. Par un contrat régulièrement établi entre l'*Office national de la main-d'œuvre* et les fermiers qui désirent les employer, ils s'engagent pour six mois, à raison de 1 fr. 25 par jour et de 10 centimes par heure supplémentaire; ils sont du reste vêtus, nourris, logés par l'employeur qui leur fournit des sabots, une veste et un pantalon de toile bleue où figurent en blanc les initiales I. C. Ils travaillent surveillés par des territoriaux, et quoique parmi eux il y ait des cordonniers, des tailleurs, des garçons d'hôtel, on n'est pas mécontent de leur travail.

Tous ces efforts ont produit quelques bons résultats. Mais les agriculteurs se plaignent que 35 départements seulement aient reçu de ces équipes de prisonniers et que les usines de guerre leur aient trop souvent enlevé les travailleurs sur lesquels ils croyaient pouvoir compter.

On a puisé encore à d'autres sources. Dès avant la guerre, *le retour à la terre* était prêché en France. C'est le titre d'un livre que M. Méline publiait en 1905; c'est aussi le nom d'une ligue qui siège à Paris, au n° 15 de la rue de la Ville-l'Évêque. On a pensé que la rentrée des blessés dans la calme atmosphère des campagnes était pour eux ce qu'il y de plus sain et de plus réconfortant, et le ministère de l'Agriculture a créé toute une série d'écoles pour donner ou rendre aux mutilés de la guerre les aptitudes nécessaires aux professions agricoles[2].

1. *Le Matin* (14 août 1916).
2. On a même réussi à restituer quelques aveugles à la vie des champs.

La moitié d'entre eux appartiennent à la population rurale. Seulement il ne suffit pas de leur restituer la force physique que réclame le maniement de la faux ou de la charrue; il faut aussi leur procurer les moyens d'avoir une modeste exploitation à diriger[1]. Un projet de loi, qui fut rapporté par M. Bonnevay, député du Rhône, leur accorde des facilités particulières pour louer une petite ferme ou pour acquérir même une petite propriété. Les Sociétés de crédit immobilier, créées par la loi du 10 avril 1903, sont autorisées à leur consentir des prêts hypothécaires jusqu'à concurrence d'une somme de 8 000 francs. La difficulté est de savoir sur quoi seront gagés ces prêts. Ces mutilés ont bien l'assurance d'avoir une pension qui variera de 500 à 1 200 francs, selon le degré de l'incapacité de travail résultant de leurs blessures. Mais cette pension est déclarée incessible, insaisissable. On s'est décidé à donner une légère entorse à cette règle générale. Les invalides de la guerre pourront, s'ils le veulent, engager la moitié de leur pension pour garantir leurs emprunts, qui serviront à leur procurer une habitation et un cheptel. Et cette disposition leur permettra de redevenir, pour leur bien et pour celui du pays tout entier, des travailleurs utiles, au lieu d'être des oisifs vivant chichement d'une maigre rente [2].

Cela vise surtout l'avenir; mais, dès maintenant, sans attendre des décisions s'étendant à la France entière, certains maires ont signé des arrêtés hardis pour assurer sur le territoire de leur commune la rentrée des récoltes.

Je cite seulement celui-ci qui fut pris, le 13 juillet 1916, par le maire de Malesherbes (Loiret)[3] :

Voir la brochure publiée par l'association Valentin Haüy : *Les soldats aveugles et l'agriculture.*

1. Voir dans la *Revue bleue* (14-21 avril 1917) un article de M. H. Jaudon, intitulé : *Pour les mutilés agriculteurs.*

2. Des usuriers ayant spéculé sur ces engagements de pension, on a dû prendre des précautions contre eux.

3. *Le Briard* (Provins, 28 juillet 1916).

Article I. — Il est formellement interdit à tout propriétaire de récoltes de rentrer sous grange ou hangar ou de mettre en meule aucune gerbe de céréales, avant que toutes les récoltes en céréales ne soient coupées, liées et relevées sur toute l'étendue de la commune.

Article II. — Tout agriculteur, qui aura terminé la coupe, le liage et le relevage de sa récolte personnelle sera tenu de se mettre immédiatement, avec ses attelages, son matériel et son personnel, à la disposition de la *Commission agricole communale* ou de telle personne déléguée par elle pour terminer la coupe, le liage et le relevage de la récolte des agriculteurs moins favorisés, en commençant par les veuves et femmes de mobilisés.

L'Article III fixe le prix maximum auquel seront rémunérés ces travaux. Les articles IV et V font à toute personne habitant la commune ou même y résidant temporairement une obligation de prêter son concours à l'œuvre collective, sous peine de voir son nom affiché pendant un mois à la porte de la mairie et de perdre son allocation, si elle en touchait une.

On voit qu'en certains endroits les autorités locales n'ont rien négligé pour que les travaux nécessaires fussent accomplis en temps utile. J'ignore si beaucoup de maires ont osé prescrire cette mobilisation civile agricole. Mais il m'a paru bon de signaler cette tentative pour prolonger et régulariser l'élan spontané de solidarité qui avait marqué les premières semaines de la guerre.

Toutefois ces efforts isolés ne pouvaient pas produire de sérieux résultats et au mois de janvier 1917, M. Fernand David fut nommé contrôleur général de la main-d'œuvre agricole; on peut espérer que les « équipes volantes » et les « bataillons agricoles » qu'il compte organiser sauront réparer dans la mesure du possible des retards fâcheux et assurer les récoltes de l'année courante.

CHAPITRE XVI

Motoculture, engrais, terres incultes, jardins militaires et ouvriers, importations.

Faute d'hommes, il fallait employer des travailleurs de fer et d'acier, autrement dit des machines.

Elles étaient, dès longtemps en faveur dans la grande culture; mais la moyenne en était assez dépourvue; et la petite n'en usait guère. Un des plus grands obstacles à la motoculture est la faible étendue et l'éparpillement des parcelles; et l'association entre petits propriétaires, à plus forte raison le remembrement des domaines morcelés, se heurtent dans les campagnes à de tenaces préjugés. C'est toutefois des rangs des moyens et petits cultivateurs[1] que les demandes affluèrent au ministère pour obtenir des batteuses, des semoirs mécaniques, des faneuses et des moissonneuses-lieuses. La guerre fut de la sorte la cause indirecte d'un progrès. Elle agit dans le même sens en multipliant les achats faits en commun par une municipalité ou un syndicat. De même qu'elle déterminait dans la nation entre les partis politiques la trêve de ce qu'on a nommé l'union sacrée, de même elle amenait dans les villages un léger élargissement de l'étroite devise : Chacun chez soi! Chacun pour soi!

1. Voir *L'Effort agricole*, publication du ministère de l'Agriculture (1915).

Il faut citer ici, pour grandement l'approuver et pour en souhaiter l'extension à d'autres départements, l'initiative prise par la Société d'agriculture de l'Ariège[1]. Au lieu de décerner aux lauréats de ses concours des médailles d'or et d'argent coûteuses et inutiles, elle leur délivra seulement des médailles de bronze, mais, en plus, des machines agricoles françaises; elle faisait ainsi d'une pierre deux coups; elle aidait une industrie nationale à vivre et elle dotait les campagnards d'engins qui facilitent leurs travaux.

Les Compagnies de chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans coopérèrent à ce mouvement. Elles transportèrent les machines à prix réduit et subventionnèrent les achats collectifs qui s'en faisaient dans leur voisinage. Nos alliés contribuèrent aussi à cette expansion de la motoculture. Les États-Unis, l'Angleterre envoyèrent en France, avec des semences, de l'argent et des animaux reproducteurs, des machines agricoles et des instruments aratoires[2]. En décembre 1916, le gouvernement, déposant un projet de loi dont nous reparlerons, fut autorisé à faire un grand effort pour l'outillage mécanique de nos cultivateurs.

Mais le machinisme ne peut s'appliquer, tant s'en faut, à tous les travaux agricoles. On ne le voit pas utilisé pour la cueillette du raisin ou des fleurs, pour la fabrication d'une poire ou d'un veau. On ne le voit pas davantage s'exerçant sur tous les terrains; ce qui réussit dans la plaine échoue dans la montagne. Le mouvement vers la culture industrialisée a donc des limites naturelles qu'il ne saurait franchir : disons seulement qu'elles sont encore loin d'être atteintes en France.

1. Je tiens ce renseignement de M. de Tersac, son président.
2. *La Revue hebdomadaire* (4 nov. 1916). Chronique de Paul Blanchemain.

*
* *

L'application de la science à l'agriculture a rendu commun l'emploi des engrais minéraux et des matières propres à combattre les maladies des plantes, de la vigne en particulier. Ici encore la guerre devait amener des perturbations. Le sulfate de cuivre, qui sert à faire la bouillie bordelaise, venait en grande partie d'Angleterre, comme les nitrates venaient du Chili; ils se trouvèrent raréfiés. En même temps le prix des sulfates de soude et d'ammoniaque montait de 70 et 80 p. 100; les scories Thomas, riches en phosphore, résidu que laissent certains minerais de fer, surtout en Lorraine, subissaient une hausse de 90 p. 100; les superphosphates en supportaient une de 125 p. 100.

Les deux méthodes, qui se heurtent sans cesse en matière économique, furent encore sur ce point en pleine opposition. Fallait-il, suivant le vieux dogme soi-disant scientifique du laissez faire, laisser libre carrière à la compétition des intérêts individuels; ou bien taxer et réquisitionner des produits dont l'agriculture ne peut se passer et empêcher ainsi les profits scandaleux de ceux qui les accaparaient et les livraient goutte à goutte afin de les vendre plus cher.

Le ministre, qui était M. Méline, était par éducation, par tempérament, par habitude, favorable au premier procédé. Il répugnait à faire un acte de commerce au nom du pouvoir central en intervenant pour faire baisser les prix. Il avait pourtant passé des marchés ou pris des arrangements avec les maisons importatrices, en vue d'approvisionner agriculteurs et viticulteurs. Mais la guerre (j'ai eu maintes fois l'occasion de le faire observer) inclinait les esprits vers la seconde solution, et, le 29 février 1916, la Chambre des députés votait cette motion signée de MM. J.-L. Dumesnil, Le Rouzic et Cosnier :

« La Chambre invite le ministre de l'Agriculture à prendre dès maintenant toutes dispositions utiles pour assurer dans les meilleures conditions possibles l'approvisionnement et la distribution des engrais minéraux nécessaires pour les cultures au printemps prochain ; en réclamant, s'il le juge nécessaire, le droit de recensement et de réquisition de ces engrais et notamment du nitrate de soude. »

Était-il trop tard pour prendre ces mesures? La crise des transports a-t-elle sévi là comme sur tant d'autres points? Toujours est-il que les fumures et engrais ont été maigres et que les récoltes s'en sont ressenties.

*
* *

Un moyen essentiel d'en augmenter le total était d'accroître la surface cultivée.

Ici se posa d'abord le grave problème des terres laissées en friches soit par l'absence soit par la négligence des exploitants, soit par l'impuissance où ils étaient de les faire fructifier. Cet abandon pouvait être considéré en certains cas comme coupable et dans tous les cas comme préjudiciable à l'intérêt général, en un moment où les vivres menaçaient de devenir rares. Aussi s'est-on préoccupé de mettre à profit ces ressources inutilisées.

Un projet de loi en ce sens fut déposé par le gouvernement. Il suscita de vifs débats dans la presse et dans la Chambre (février, mars, avril 1916). Deux opinions opposées se firent jour. Les uns, conservateurs des antiques traditions, ne voulaient pas qu'on touchât au droit de propriété, défini, selon la formule classique, le droit d'user et *d'abuser*, impliquant par conséquent pour le propriétaire la faculté de ne pas cultiver son domaine, si tel était son avantage ou son bon plaisir. Les

autres — teintés de socialisme — faisaient remarquer qu'à ce compte un seul richard, possédant les trois quarts d'un département, pourrait légalement convertir en garennes et en jachères une énorme quantité d'hectares et affamer toute une région. Ils alléguaient que, surtout en temps de guerre, où toute parcelle du sol devait participer au ravitaillement, l'intérêt collectif exigeait qu'on passât par-dessus les convenances individuelles; et ils demandaient qu'on réquisitionnât au nom de l'État et qu'on fît produire de force toutes ces terres nécessaires à l'alimentation nationale.

Le projet gouvernemental essayait de tenir le milieu entre ces deux extrêmes, en inclinant toutefois du côté gauche. L'article premier portait qu'à partir de la promulgation de la loi, dans toute commune où il existerait des terrains incultes, le maire, assisté de deux conseillers municipaux, inviterait par lettre recommandée le propriétaire ou locataire à les mettre en culture. Si, dans les quinze jours suivants, les travaux n'étaient pas commencés, le maire aurait le droit de réquisitionner ces terrains et pourrait les livrer à la Commission d'action agricole qui se chargerait, à ses risques et périls, de les exploiter. C'était en quelque sorte un séquestre provisoire de la propriété, analogue à celui qu'exerce le Crédit foncier sur les immeubles du débiteur qui est en retard pour le paiement de ses annuités.

Il était entendu que la mesure serait exceptionnelle et appliquée seulement pendant la durée de la mobilisation. Le projet formulait ensuite le mode de la réquisition, la façon dont la somme représentant le produit de la récolte serait répartie entre l'État qui prélèverait ce qui lui serait dû pour les impôts et la commune qui recouvrerait les dépenses effectuées par elle avec les intérêts de l'argent qu'elle aurait avancé; l'excédent serait intégralement remis à l'exploitant défaillant, s'il justifiait avoir été mis par la guerre dans l'impossibilité d'exploiter lui-

même; un tiers serait retenu au profit de la caisse municipale, si l'exploitant ne pouvait pas apporter cette preuve.

La loi fut votée à la Chambre ; mais il lui restait à franchir le défilé du Sénat, et les grands propriétaires espéraient bien l'y arrêter. Ils alléguaient que c'est imposer aux communes un lourd fardeau ; que les exploitants, retenus sous les drapeaux, verraient avec déplaisir leurs bâtiments, leurs outils, leurs bêtes utilisés par des voisins qui pouvaient être des ennemis mal intentionnés ou par des inconnus peu soucieux de ménager ce qui appartiendrait à autrui. Le Président de la *société des agriculteurs de France* a déposé devant la Commission sénatoriale, chargée de passer au crible les dispositions acceptées par la Chambre, un vœu qui débutait ainsi :

« Considérant que le projet de loi présente les plus graves dangers ; qu'il porte une atteinte des plus fâcheuses au droit des exploitants du sol et constitue un véritable essai de socialisme agraire ; qu'il confère aux maires et aux préfets des pouvoirs arbitraires qui ouvriraient la porte aux plus fâcheuses inégalités et aux pires abus... »

La Société demandait au Sénat de le rejeter. Le Sénat, après un long intervalle et des débats qui ne manquèrent pas de vivacité, s'est contenté de l'atténuer (septembre 1916). M. Méline, qui était, sinon l'auteur. du moins l'éditeur responsable du projet, ne s'attendait certes pas à être accusé de faire les yeux doux « au socialisme agraire ». Il s'en défend dans la circulaire qu'il a rédigée pour l'application de la loi. Il a voulu seulement, dit-il, étendre le droit de réquisition dévolu aux maires en temps de guerre. Du reste la loi n'était pas de nature à donner de sérieux résultats ; elle était, pour ainsi dire, désarmée, privée des moyens qui auraient pu la rendre efficace. Les maires, en supposant qu'ils eussent le désir de l'appliquer, n'avaient ni les machines ni l'argent qui leur eussent permis de le faire ; et il leur manquait surtout la main-d'œuvre

qu'ils devaient attendre de la bonne volonté des autorités civiles et militaires[1].

Aussi M. Clémentel, devenu ministre de l'Agriculture, présentait-il un nouveau projet de loi qu'on trouvera dans le *Journal officiel* du 23 décembre 1916, p. 3828. Il contenait deux choses connexes, mais distinctes; d'une part une ouverture de crédit pour l'acquisition par l'État d'un matériel mécanique évalué à 29 800 000 francs et destiné à être mis à la disposition des départements, communes, coopératives et syndicats agricoles; d'autre part une série de mesures organisant l'exploitation, au nom de l'État et sans recours des propriétaires contre ses représentants, des terres laissées à l'abandon. Le ministre voulait, disait-il, devenir chef de culture pour la France. Il avait conclu des arrangements avec le généralissime et les chefs d'armées pour que, par une collaboration intime et cordiale de l'autorité civile et de l'autorité militaire, la zone des opérations vît cesser le scandale des champs en friches, des hangars pleins de machines qui se rouillaient et de sacs d'engrais chimiques inutilisés. Transports de fumiers, labours, semailles devaient être faits par des équipes de soldats. Dans la zone de l'intérieur, où les syndicats agricoles recevaient déjà des subventions de 33 et de 50 p. 100 pour l'achat d'engins mécaniques, le ministre comptait augmenter les 250 appareils dont disposait la France de 120 batteries de tracteurs, qui suffiraient à emblaver 300 000 hectares et fonctionneraient, sous le contrôle des pouvoirs publics, avec des mécaniciens spécialement dressés pour les faire manœuvrer. C'était, comme disait le député socialiste Compère-Morel, une mobilisation agricole sous forme collective, et elle impliquait pour une date prochaine un remembrement des parcelles qui seul

1. Consulter à ce sujet, *Le Temps* (30 mars 1916), la discussion à la Chambre et le contre-projet socialiste, la discussion au Sénat. La loi a été promulguée le 6 octobre 1916.

peut rendre possible en beaucoup d'endroits la motoculture[1].

Le projet fut voté sans encombre et très rapidement à la Chambre. Mais le Sénat n'en accepta que la première moitié, l'acquisition par l'État d'un grand nombre de machines agricoles ; il fit ses réserves sur le mode d'exploitation et renvoya à l'étude tout ce qui le concernait (31 décembre 1916). Une proposition de loi à ce sujet fut déposée par M. Darbot[2]. Mais le machinisme fut loin de répondre aux espérances qu'il avait fait naître : les semailles du printemps 1917 n'ont pas été partout ce qu'elles auraient pu et dû être.

*
* *

A ces efforts pour faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire se rattachent ceux qui ont pour objet de ravitailler les estomacs en légumes frais.

Les soldats sont heureux, quand ils peuvent joindre à leurs rations de viande et de riz, dont ils sont saturés, quelque peu de légumes verts. Ils ont donc, là où ils ont pu, créé des jardinets, qui sont parfois arrosés par les obus autant que par les eaux du ciel, mais où poussent quand même radis, carottes, laitues. Un pharmacien, M. Piédallu, s'est même ingénié à dresser pour les poilus des tranchées la liste des plantes sauvages qu'ils peuvent rencontrer sous leurs pas et ajouter à leur menu[3]. C'est l'ortie, dont on fait de bonnes soupes; la patience, dont les larges feuilles blanchies à l'eau bouillante remplacent les épinards; la chicorée sauvage, reconnaissable à ses fleurs bleues en étoile, qui fournit une salade amère et tonique, comme la dent de lion plus connue sous le nom de

1. Une proposition de loi sur le remembrement a été déposée au Sénat par M. Chauveau (Proposition 423, avis favorable 444).
2. Proposition de loi n° 484. *Le Parlement et l'Opinion*, février 1917, p. 233.
3. *Le Temps* (28 février 1916).

pissenlit, comme le salsifis des prés dont la fleur jaune a un parfum de vanille; le houblon, qu'on peut appeler l'asperge du pauvre, parce que les pointes de ses tiges naissantes sont comestibles; la moutarde des champs ou sénevé, la bourse à pasteur, et d'autres plantes communes, filles du sol français, qui, cuites ou crues, ont des vertus rafraîchissantes.

Mais il s'agit en cela de cueillette plutôt que de culture. C'est la nature qui fait tous les frais : l'homme n'a d'autre peine à se donner qu'à trier ce qui lui convient dans le banquet frugal qu'elle lui offre. On voulut quelque chose de moins spontané, mais de moins aléatoire aussi. M. Méline, par une circulaire du 28 avril 1916[1], essayait d'organiser dans toute la France des jardins potagers qui devaient rendre service à la population civile aussi bien qu'à l'armée. Pour les mobilisés, on en fit à l'arrière dans les postes de garde-voies et communications et autour des dépôts. Sur 2000 dépôts existant en France, 1 500 au mois de juin 1916 étaient ainsi gratifiés de leur terrain de culture et l'on a évalué à 50 millions de francs ce surcroît de production maraîchère[2]. Dans une visite que M. J. Thierry, sous-secrétaire d'État de l'Intendance, fit aux jardins potagers du 1er régiment de zouaves, il fut constaté qu'on y avait récolté 15 000 poireaux, 6 000 choux suivis de 6 000 autres bons à repiquer, sans compter les haricots, les pommes de terre, les radis, etc. Le produit fut estimé à 4 000 francs, alors que les dépenses n'avaient pas excédé 100 francs. A Brétigny-sur-Orge une compagnie de territoriaux, moyennant une trentaine de francs, a réalisé un bénéfice proportionnellement aussi élevé.

Pour les civils, on créa des jardins semblables autour des grands centres urbains. On multiplia les *jardins ouvriers*,

1. *Le Journal* (21 juin 1916); *Le Petit Parisien* (8 et 11 août, 27 septembre 1916).
2. MM. Bussard et Manot, *Potagers scolaires, militaires, ouvriers*.

qui, avant la guerre, étaient, par certaines sociétés et certaines communes, mis à la dispostion des travailleurs des villes et leur offraient les moyens de respirer un air plus pur tout en leur procurant un supplément fort appréciable de nourriture; on a calculé qu'un jardin de 300 mètres peut fournir par an 150 francs de légumes et de fruits. Autour de Paris, dans la banlieue, quelques terrains vagues ont été livrés par petits lots aux habitants de la commune ou même à des Parisiens désireux de les cultiver, et çà et là de bons résultats ont été obtenus. Mais ailleurs il s'est produit des déceptions, soit que les terrains concédés fussent trop pierreux, soit que la réponse à l'appel lancé par le ministre eût été trop tardive, quand la saison trop avancée ne permettait plus des plantations avantageuses, soit encore que les jardinets non clôturés offrissent une proie trop facile aux maraudeurs. Ce ne fut qu'un demi-succès. Il ne suffit pas qu'une idée soit bonne ; il faut aussi et surtout qu'elle soit appliquée à temps et comme il faut. La Commission d'agriculture de la Chambre a proposé qu'on accordât des avances remboursables aux petits propriétaires pour les aider à mettre leurs champs en valeur. Mais je ne crois pas que la proposition ait reçu les suites qu'elle comportait. En tout cas la *Ligue du Coin de terre et du Foyer*, que préside l'excellent abbé Lemire, a obtenu de l'administration du génie la location des glacis et fossés qui font partie des fortifications de Paris (janvier 1917) et elle espère y voir leur maigre gazon remplacé par des touffes verdoyantes de pommes de terre et de légumes[1] et les adjoints des vingt arrondissements de Paris ont été appelés à déterminer les conditions dans lesquelles l'attribution des lots se fera aux paysans de Paris.

1. *Le Petit Parisien* (12 et 23 janvier 1917).

*
* *

Pour encourager certaines cultures plus nécessaires que les autres, on eut encore recours à d'autres moyens.

On s'aperçut avec inquiétude, au printemps de 1916, que la surface cultivée en blé diminuait, alors que d'autres céréales étaient mieux traitées. La raison n'en fut pas difficile à découvrir. Le blé avait été taxé; le prix de vente ne pouvait dépasser 31, puis 33 francs les 100 kilog. L'avoine avait échappé à cette taxation, si bien que le prix des 100 kilog. avait monté très vite de 19 fr. 20 à 38 et à 40 francs. En conséquence les agriculteurs trouvaient plus avantageux de cultiver de l'avoine que du froment; quelques-uns même allèrent jusqu'à nourrir leurs chevaux avec du blé, parce que le blé coûtait moins cher. Il y avait ainsi danger de voir l'alimentation des hommes sacrifiée à l'alimentation des bêtes. On se tira d'embarras en taxant l'avoine et en punissant sévèrement ceux qui par fraude se faisaient remettre de la main à la main un supplément d'argent. Puis autre mesure ayant le même but : les Chambres votèrent une prime de 3 francs par quintal aux producteurs de blé (octobre 1916).

On encouragea de même la culture d'une variété de blé, dite de Manitoba, variété à grain rouge qui se cultive dans l'Amérique du Nord et au Canada et qui a la propriété de mûrir très vite : semé en avril, il peut être récolté à la fin de juillet.

On crut devoir aussi travailler à la multiplication des pommes de terre, qui ont pris une si grande place dans l'alimentation populaire et dont la quantité n'était point suffisante; au mois de janvier 1917, M. Le Rouzic, un spécialiste en la matière, était chargé d'en activer partout la production. Au Sénat une prime de 50 centimes par hectolitre était proposée à cet effet[1].

1. *Le Parlement et l'Opinion*, février 1917, p. 219.



Tous ces moyens n'empêchaient pas de recourir aux mesures douanières pour parer au déficit menaçant.

Non seulement on interdisait l'exportation des nombreuses denrées dont la France avait besoin; mais aussi on facilitait l'importation des produits agricoles qui lui étaient nécessaires. Dès le 31 juillet 1914, on suspendait les droits d'entrée sur le froment, le méteil, les farines, le pain. Le 2 août, la franchise était accordée pour l'avoine, l'orge en grains, les haricots, les lentilles. Le 3 août, on étendait à l'Algérie les mesures prises pour la métropole. Le 13 août, le riz, la semoule étaient admis à leur tour sans payer de taxes.

Puis c'était l'Intendance qui à l'intérieur réquisitionnait les blés, les avoines, les fourrages, et l'on sait que les marchés, conclus avec précipitation, furent parfois étrangement onéreux pour le Trésor. Puis l'État, se faisant acheteur de blés à l'étranger, se faisait ouvrir pour cela un crédit dont le maximum, fixé à 209 millions, fut plus tard largement dépassé.

Mais ces faits appartiennent à la consommation et non plus à la production. Nous les étudierons plus loin. Il nous suffit pour le moment d'avoir montré la lutte de l'agriculture contre les causes qui déprimaient le rendement de la vie végétale. Nous pouvons aborder maintenant l'autre branche de son activité.

CHAPITRE XVII

La production agricole.

SECTION ANIMALE

Le cheptel français, c'est-à-dire l'ensemble des animaux de ferme, se décomposait ainsi en 1913 :

Chevaux	3 022 080	Espèce ovine	16 131 390
Mulets	188 280	— porcine	7 035 850
Anes	356 310	— caprine	1 434 969
Espèce bovine	14 877 710		

La situation était, depuis plusieurs années, à peu près stationnaire pour les chevaux, les mulets, les ânes, pour les taureaux et les bœufs; un accroissement de plus de 80 000 têtes était à signaler pour les vaches et les veaux; le chiffre des porcs avait augmenté aussi de 130 000; mais pour les moutons il y avait une diminution régulière; près d'un million d'entre eux avaient disparu en trois ans, soit parce que les prairies nécessaires à leur élevage avaient été mises en culture, soit parce que les éleveurs avaient peine à trouver des bergers, soit parce que les importations venant d'Algérie leur rendaient la concurrence difficile, soit encore parce qu'une maladie de foie due à l'humidité décimait les troupeaux.

Si nous considérons ce même cheptel, après six mois de guerre, voici les changements que nous relevons : diminution

sur toute la ligne; elle est pour l'espèce bovine de 150 000 têtes ou d'environ 10 p. 100 et porte sur les bœufs et les vaches: pour les moutons, elle est à peu près de 9 p. 100, c'est-à-dire de 1 400 000 têtes; pour les porcs, de 800 000 têtes, ce qui représente 11 1/2 p. 100. Le nombre des ânes et mulets offre peu de différence; mais l'espèce chevaline ne compte plus que 2 105 192 têtes, décroissance considérable qui est presque d'un tiers et s'explique par les pertes énormes qu'ont subies au début de la guerre la cavalerie et les bêtes de trait mobilisées[1].

Si nous regardons maintenant ce cheptel au 1er juillet 1916, nous constatons, pour les espèces bovine, chevaline et mulassière, une légère remontée, qui n'atteint pas sans doute les chiffres de 1913, mais qui prouve que pendant la guerre même il s'est produit un commencement de reprise; en revanche les espèces ovine et porcine ont continué à diminuer très sensiblement. Il est aisé de s'expliquer les causes de cette diminution.

Au début de la guerre, l'autorité militaire réquisitionna une foule de bêtes soit pour les charrois, soit pour l'alimentation de l'armée. Beaucoup périrent sous les obus et les balles; beaucoup furent abattues pour ravitailler les troupes. Il y eut là quelque gaspillage; la viande distribuée aux soldats dépassa parfois leurs besoins, si bien qu'on put sans encombre ramener de 500 grammes à 450 leur ration quotidienne. Puis une quantité de bétail fut parquée dans le camp retranché de Paris, qui était alors menacé d'investissement. Les Parisiens demeurés à Paris dans l'automne de 1914 se rappellent l'étrange physionomie que présentaient le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes, où retentissait un concert ininterrompu de bêlements et de mugissements, où l'on rencontrait au détour des allées solitaires une vache ou un bœuf se promenant gravement là où

1. Au 31 décembre 1916, le cheptel bovin comptait 12 300 000 têtes. Chiffre donné par M. Fernand David à la Chambre le 4 avril 1917.

les belles dames avaient coutume d'étaler leurs toilettes. On sait que le fourrage, destiné à nourrir ces animaux dépaysés, fut gâté par les pluies et se changea prématurément en fumier, qu'une partie de ces bêtes mal soignées par des citadins qui n'y entendaient rien durent être tuées pour ne pas mourir de faim ou de maladie.

Dans les régions envahies les pertes étaient plus grandes encore. Un document officiel[1] suppose que la diminution n'y fut pas plus considérable que dans les autres départements. C'est là une supposition beaucoup trop optimiste. Les paysans dans leur exode perdirent en route beaucoup des pauvres bêtes qu'ils chassaient devant eux; et comme en beaucoup d'endroits, dans les Ardennes par exemple, on n'eut pas le temps ou l'idée d'évacuer les étables et les écuries, l'ennemi fit main basse sur ce qu'on avait imprudemment laissé à sa portée.

Ajoutons que l'espèce bovine, surtout dans le Midi, pâtit des ravages causés par la mouche dorée qui produit le varon, et que les porcs furent raréfiés par les provisions d'hiver que les paysans crurent devoir faire en lard et en jambons.

Toutefois la nécessité de sauvegarder notre cheptel en désarroi apparut de bonne heure, et l'on tâcha d'y pourvoir par deux séries de mesures : d'une part, en empêchant l'exportation du bétail et de la viande; d'autre part en limitant les réquisitions et en favorisant soit la reproduction soit l'élevage des troupeaux.

Dès le 2 août 1914, les droits étaient supprimés à l'entrée des viandes conservées. Dès le 11 septembre, même exonération pour le bétail vivant, et il en venait de l'Argentine et de Madagascar. On prohibait en même temps la sortie du gros bétail; on ne fit guère d'exception que pour les mulets, dont un certain contingent passa en Italie. Puis il était ordonné de ne

1. *L'effort agricole* (p. 14).

pas réquisitionner les vaches pleines ou allaitant encore, les taureaux primés dans les concours agricoles, les génisses, espoir de la race, et les bœufs de travail indispensables à l'agriculture. On alla même jusqu'à interdire l'abatage des veaux.

Ces ordonnances furent-elles ponctuellement exécutées? Il est certain que non. Plus d'une vache laitière, plus d'un bœuf de labour furent sacrifiés indûment. Ensuite il se trouva que, faute de coordination entre les Commissions locales, les sacrifices furent très inégaux d'un département à un autre. Puis il arriva que les arrêtés, trop généraux, trop uniformes, ne tenaient pas compte des différences régionales, qui exigeaient que le prélèvement fût opéré ici dès le début de l'automne et là seulement en hiver. Enfin la défense de tuer les veaux, qui partait d'une excellente intention, se révélait impraticable aux alentours des grandes villes où le lait était absorbé en totalité par leurs habitants et dans les pays où il était réservé à la fabrication du beurre et du fromage. Elle pouvait même avoir de funestes conséquences, en abaissant le niveau de la race par le manque de sélection, par la conservation indistincte de tous les jeunes animaux, parmi lesquels pouvaient et devaient s'en rencontrer d'inférieurs.

Tout cela donna lieu à des tâtonnements, à des discussions, à des ordres et contre-ordres. Les complications de la question n'avaient pas été prévues.

Ce n'était pas tout d'épargner en vue de l'avenir la vie de certaines catégories plus utiles que d'autres; il fallait veiller à leur nourriture. On supprimait donc les droits d'entrée sur le riz et les tourteaux d'arachide; en revanche, on prohibait la sortie du foin, de la paille, du son, puis de la drèche et des tourteaux. Mais, comme le bonheur des uns fait souvent le malheur des autres, les propriétaires d'huileries se plaignirent bientôt d'être encombrés par la surabondance de ces tourteaux

dont ils ne pouvaient se défaire. Il y eut des dérogations nombreuses, pour apaiser ce conflit entre l'agriculture et le commerce, et l'on s'est plaint vigoureusement à la Chambre, en avril 1917, que l'alimentation du bétail ait été entravée par l'insuffisance des tourteaux mis à la disposition des cultivateurs. Quant au fourrage, comme il était réservé avant tout à la cavalerie, des propriétaires d'herbages sont venus offrir, en 1916, à la sous-intendance d'engraisser dans leurs pâturages un certain nombre de bêtes qu'ils s'engageaient à tenir prêtes au ravitaillement de l'armée pour des époques déterminées[1].

On comprend que bœufs, vaches et veaux aient profité des précautions prises en leur faveur; mais tel ne fut pas le sort des moutons. Dans le seul département de l'Indre, le troupeau a passé de 451 000 têtes en 1913 à 306 000 en 1916[2]. La grosse difficulté est là comme ailleurs de se procurer des bergers. Ceux-ci, qu'on payait de 800 à 900 francs, avec certaines gratifications qualifiées d'*épingles* et qui pouvaient s'élever à une centaine de francs, veulent aujourd'hui un salaire annuel de 1 400 à 1 500 francs.

Les propriétaires regimbent, et, pour remédier à cette crise, le ministère a fait rouvrir l'école des bergers qui avait existé longtemps à Rambouillet, et il cherche à orienter vers cette profession des mutilés de bonne volonté.

Les porcs n'ont pas eu meilleure fortune. Si l'on cite un département, comme la Dordogne, où leur nombre a augmenté, et quelques autres où il est resté stationnaire, ils ont pâti ailleurs autant d'un fléchissement dans l'élevage que des achats de l'intendance.

Il convient pourtant de dire que les importations de viande conservée ont réduit notablement l'immolation du bétail français.

1. *Le Temps* (7 mai 1916).
2. *Le Matin* (12 août 1916).

En France, la consommation de la viande avant la guerre était d'une cinquantaine de kilogrammes par tête[1]. Si elle s'élevait pour Paris aux environs de 120, elle était beaucoup moins grande dans les campagnes. Mais la guerre l'avait grossie considérablement, car il était juste de nourrir copieusement les soldats, pour chacun desquels la consommation pouvait être évaluée à 180 kilogrammes environ. Le cheptel national ne pouvait suffire : on estimait qu'il fallait importer à peu près 400 000 tonnes de viande conservée[2].

Cette viande se présentait sous cinq formes différentes. *Salée* ou *fumée*, c'était surtout de la viande de porc, qui venait en grande partie de Russie, de Serbie, d'Allemagne; il ne fallait plus compter sur cet apport. *En boîte*, c'était principalement de la viande de bœuf qui venait des États-Unis; la *boîte de singe*, pour parler le langage des tranchées, a été une ressource précieuse, quoique un peu monotone, pour nos soldats. Mais de plus la viande pouvait être ou simplement *réfrigérée*, maintenue aux environs de zéro degré en atmosphère sèche, ou bien *congelée à cœur*, comme on dit, c'est-à-dire glacée à une température de 20 à 25 degrés au dessous de zéro. La première de ces deux variétés a l'inconvénient de ne pouvoir se conserver longtemps; la dernière peut attendre plusieurs mois sans se gâter, pourvu qu'on prenne les précautions nécessaires.

Avant la guerre, la viande frigorifiée était peu répandue en France. Elle inspirait des répugnances. Cependant, en l'année 1913, il en était entré une quantité appréciable : du mouton pour 862 095 francs, du bœuf pour 3 815 460 francs. Mais l'exemple de l'Angleterre et la nécessité allaient triompher

1. M. Alfred Massé (*Revue de Paris*, 1er mai 1917) montre à quel point les évaluations sont différentes et se prononce pour le chiffre de 41 kilog. 040.

2. Consulter à ce sujet le rapport général présenté au ministre de l'Agriculture par MM. Maurice Quentin et Alfred Massé, et dans les *Annales de la régie directe* (nº de novembre 1915 à juin 1916) un article de M. Poisson, sur la *Collaboration coopérative et municipale*.

de dégoûts injustifiés et de résistances intéressées. L'entrée en effet en était frappée de droits fort élevés, qui étaient de 35 à 50 francs par 100 kilog. pour le bœuf et le mouton, de 25 à 40 francs pour le porc; on entendait protéger ainsi l'élevage français. Les droits supprimés, il fallait improviser sur les navires, dans les ports de mer, sur les vagons, dans les grandes villes des installations frigorifiques. Il fallait organiser un service d'inspection très sévère; on n'eut pour cela qu'à prendre modèle sur l'Angleterre. Que la viande vienne d'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Argentine (ce sont les trois pays importateurs), elle porte trois marques d'origine, l'une indiquant le pays où elle a été embarquée, l'autre le syndicat agricole qui l'a fournie sous sa responsabilité, la troisième le nom du propriétaire qui l'a vendue. Un arrivage vient-il à présenter quelques apparences suspectes; il est examiné par des spécialistes, et si l'on constate qu'une bête tuberculeuse a été habilement truquée, on remonte aussitôt au vendeur, auteur de la fraude; on lui inflige une amende de 1 000 livres (25 000 francs) et, s'il refuse ou est incapable de la payer, il est rayé pour jamais de la liste des propriétaires autorisés à exporter.

Rassurée par ces précautions sanitaires, l'Intendance, dès le début des hostilités, obtint que le gouvernement anglais lui cédât pour l'armée française 24 000 tonnes par an de viande frigorifiée. Les soldats s'en trouvèrent bien et l'importation, en 1914, accusa des chiffres fort élevés : 5 900 720 francs pour le mouton, 26 788 125 francs pour le bœuf.

On résolut d'étendre l'expérience à la population civile : car le *frigo*, comme le baptisa le langage populaire, coûtait par kilog. 25 ou 30 centimes de moins que la viande fraîche. Elle n'avait pénétré jusqu'alors que dans les classes très pauvres, les cantines, les économats, les œuvres d'assistance. Sans doute, dès la fin d'août 1914, le *Comité d'action*, formé par le parti socialiste unifié, la Confédération générale du

Travail et la Fédération nationale des Sociétés coopératives, avait réclamé un appel résolu à cette ressource exotique. Un projet de loi, qui fut discuté et voté par la Chambre au mois de mai 1915, autorisait le ministre de la Guerre à importer, en sus des quantités destinées à l'armée, 120 000 tonnes, qui devaient être rétrocédées à des collectivités et distribuées par elles aux particuliers. Mais les partisans de la vieille économie politique, qui à toute difficulté préconise cette solution simpliste : Laissez faire, laissez passer, firent une vive opposition à ce projet : L'État, marchand de viande, fi donc! Et puis ne fallait-il pas faire monter à haut prix les bœufs et moutons, afin de ménager les intérêts des éleveurs nationaux? Le Sénat apporta au texte qui lui venait de la Chambre de telles modifications qu'il dut être renvoyé à la fin d'août au Palais-Bourbon où il est resté. Le moment propice était passé pour qu'il fût exécutable dans des conditions avantageuses.

Cependant le Comité d'approvisionnement de Paris tentait un essai. Il importait 70 tonnes de viande frigorifiée. Mais c'était en pleine chaleur. La viande, mal décongelée, se présentait sous un aspect fâcheux et les bouchers de détail la boycottaient. Ce fut un échec. L'idée n'en fut pas moins reprise et aboutit en décembre 1915. Le Conseil municipal de Paris s'entendit avec l'Union des Coopératives de la Seine. Il fournit des avances pour l'installation des appareils qui sont assez compliqués : car pour décongeler la moitié d'un bœuf il ne faut pas moins de soixante heures; il garda le contrôle de l'argent ainsi voté. Les Coopératives, de leur côté, se chargèrent d'installer les boutiques de vente et de faire une propagande active en vue d'attirer les clients; elles ne cherchaient d'ailleurs aucun bénéfice, cédaient au prix coûtant ce qu'on leur remettait et ne touchaient que 2 p. 100 sur le chiffre d'affaires, afin de couvrir leurs frais de gestion et la responsabilité des pertes possibles. L'essai réussit cette fois. L'Intendance s'engagea,

non sans peine, à céder 1 000 tonnes par mois, 600 pour Paris, 400 pour la province. Ces quantités furent absorbées : et, au bout des quatre premiers mois, on peut dire que la cause *du frigo* était définitivement gagnée. Il était victorieusement entré dans l'alimentation populaire et, du même coup, il avait enrayé ou tout au moins ralenti la hausse de la viande fraîche.

Pendant que bœufs et moutons bénéficiaient ainsi de ces mesures, la race chevaline continuait à être une des victimes de la guerre. Non pas qu'on ait eu recours, comme au temps du siège de Paris, au « bœuf d'omnibus » pour satisfaire les estomacs affamés. Les boucheries hippophagiques qui, en 1913, débitaient à Paris 11 413 710 kilog. de viande de cheval, de mulet et d'âne, se sont tenues aux alentours de ces chiffres[1]. Mais parmi les morts et les blessés des batailles figuraient bon nombre de chevaux, si bien qu'on a fondé une œuvre spéciale, *la Croix violette*, pour soigner et rétablir ceux qui pouvaient encore être sauvés et utilisés. Toutefois c'est par l'importation qu'on a surtout comblé les vides faits dans leurs rangs. On en fit venir des États-Unis, du Canada, de l'Argentine. En 1913, la France n'avait reçu de l'étranger que 14 000 chevaux et mulets; en 1915, elle en importa 258 000. Une difficulté grave fut de les nourrir : le fourrage et l'avoine allaient presque entièrement aux armées; pour ceux qui restaient dans l'intérieur, on ajouta dans les mangeoires du seigle, de l'orge, du riz, des caroubes, de la paille hachée, des ajoncs broyés, de la drèche de brasserie, de la mélasse. Pendant de

1. Cependant le sous-comité départemental d'action économique, dans les Basses-Pyrénées, a émis le vœu suivant : « Que le cours de la viande de cheval sur pied et abattue soit inscrit sur les mercuriales de boucherie des marchés et que les municipalités soient invitées à favoriser par tous les moyens la vulgarisation de cette viande, par exemple par des achats pour les écoles et les hôpitaux.... » (*Le Journal*, 10 avril 1917.) A Paris aussi, vers la même époque, on s'est préoccupé de ne pas laisser mourir inutiles les chevaux blessés qui peuvent être abattus et débités, et la vente de viande de cheval a été autorisée, même les jours sans viande

longs mois, il ne fut plus question de courses : les Sociétés, qui avaient pour mission de les organiser consacraient leurs fonds à des œuvres d'assistance : la piste de Longchamps était menacée d'être défoncée et fut épargnée à grand'peine[1]. C'est hors de France à Saint-Sébastien, que les fanatiques amateurs des émotions du turf devaient aller pour les retrouver. Mais peu à peu (est-ce par la volonté des parieurs ou des éleveurs?) les courses ont reparu à Caen, à Moulins, à Mont-de-Marsan; elles ont seulement pris le nom modeste d'épreuves de sélection[2].

*
* *

Les animaux de ferme ne sont pas les seuls qui aient une utilité pour l'espèce humaine. Il faut donc jeter un coup d'œil sur les animaux non domestiqués.

On peut dire que guerre pour les hommes signifie paix pour les bêtes sauvages. Les chasseurs étaient occupés à tirer sur les Allemands. Aussi la chasse, en l'automne de 1914, n'a-t-elle point existé en France. Le territoire entier était sous le régime de l'état de siège; défense était faite à toute personne de sortir avec une arme apparente ou cachée. Ceux à qui l'État avait loué des terrains de chasse recevaient remise du prix de leur location.

Toutefois, la guerre se prolongeant, cette interdiction absolue s'est atténuée.

D'abord les friands de gibier n'ont pas été privés de leurs mets favoris. Dans les pays neutres, les chasseurs n'étaient pas condamnés à l'inaction; en Espagne, en Grèce et ailleurs ils abattaient, comme d'ordinaire, lièvres, perdrix, cailles, chevreuils, et comme il eût été fou de repousser ce supplément

1. *Le Petit Parisien* (7 août 1916).
2. Le *Journal officiel* du 6 mai 1917 contient la statistique des animaux de ferme existant au 31 décembre 1916.

alimentaire, l'introduction du gibier congelé par Marseille et sa vente aux Halles de Paris furent autorisées jusqu'à la date du 1er février 1915.

Ce n'est pas tout. Le gibier, qui pullulait en pleine liberté devenait nuisible aux cultures. Les lapins de garenne, avec leur fécondité légendaire, envahissaient et dévastaient des régions entières. Les sangliers, fuyant les Ardennes et l'Argonne à cause du fracas des bombes, refluaient en masse sur les forêts de l'intérieur et faisaient sentir leur présence aux champs de pommes de terre qui les avoisinaient[1]. On autorisait donc à prendre au collet les lapins rongeurs; on permettait même l'usage du fusil hors de la zone des armées contre les sangliers, voire contre les cerfs et les chevreuils. Enfin on s'inquiétait du gibier d'élevage, des faisans qu'on nourrissait d'œufs de fourmis en vue d'avoir en des bois réservés de belles pièces à rapporter. Fallait-il les laisser mourir de faim sans profit pour personne? Il fut permis de les tuer, à condition qu'ils seraient envoyés aux hôpitaux dans des paniers plombés.

Tout cela n'a pas suffi à enrayer l'invasion du gibier sur les terres cultivées. La plupart des braconniers, qui en étaient les plus terribles destructeurs, sont au front, où ils se sont révélés comme d'excellents soldats, habiles à tourner contre l'ennemi les pièges qu'ils tendaient aux bêtes et les ruses dont ils usaient à la fois contre elles et les gendarmes. Aussi des plaintes se sont-elles élevées de toutes parts contre la revanche imprévue que les animaux sauvages prenaient sur l'homme. Ils semblaient presque le narguer. Je me rappelle qu'au printemps de 1916, allant en chemin de fer du Havre à Fécamp, je vis, cabriolant tout près de la ligne et daignant à peine s'écarter de deux ou trois cents mètres, une quarantaine de lièvres en bonne forme. Les cultivateurs ont dénoncé avec acrimonie ces ennemis de

1. Voir dans *Le Temps* les articles de M. Cunisset-Carnot.

l'intérieur. Ils ont intenté des procès aux locataires de chasse qui les laissaient foisonner : l'Institut, propriétaire de plusieurs forêts, a été cité en justice par les propriétaires des champs voisins.

Dans l'été de 1916 des discussions passionnées se sont engagées. Fallait-il rouvrir la chasse en septembre? Elle avait sa raison d'être, même dans le Midi coutumier depuis longtemps de la chasse légendaire à la casquette. Elle était réclamée, comme une saignée nécessaire, dans les départements du Centre et du Nord où abondent les grands domaines, gardés, mais insuffisamment clôturés. On faisait valoir les dommages occasionnés par la gent à poil et à plumes. Le Conseil municipal de la commune du Mée, près de Melun, émettait le vœu suivant[1] :

« Considérant que, sur trois cent cinquante hectares ensemencés en céréales, dans la commune, les dégâts causés par le gibier, lapins, faisans, etc., ont été évalués par les experts légalement nommés, savoir : en 1914 de 10 000 à 15 000 francs; en 1915, de 16 000 à 17 000 francs; soit, au total, 27 000 francs; qu'il y a là une cause de ruine pour les cultivateurs de la commune — les locataires de chasses se refusant à indemniser les sinistrés —; émet le vœu que la chasse soit ouverte en 1916 et que la destruction du gibier soit obligatoire pour les propriétaires ou locataires de chasses. »

Les habitants du Mée ajoutaient qu'il leur était impossible de continuer à faire des blés d'hiver, qui étaient particulièrement endommagés, et que, comme les blés de printemps ne réussissent pas dans leurs terres calcaires à l'excès, ils se verraient obligés, si l'on ne faisait droit à leurs plaintes, de laisser leurs champs en jachère.

Les opposants alléguaient que le plaisir de la chasse n'était pas une chose à ressusciter, alors que la poudre avait au front

1. *Le Petit Parisien*, 15 septembre 1916.

un autre emploi ; que les propriétaires retenus sous les drapeaux seraient fort inquiets de savoir leurs terres parcourues, piétinées et dépeuplées pendant des mois par des chasseurs sans cesse renouvelés; qu'ils préféraient, si c'était indispensable, des battues durant un jour et détruisant d'un seul coup le surcroît des lapins, des perdreaux ou des sangliers qui faisaient tort aux récoltes. On leur répliquait que ces battues étaient difficiles à exécuter, qu'elles coûteraient cher aux communes qui voudraient les organiser.

Le ministre de l'Agriculture conclut en entr'ouvrant la chasse[1], en décidant, que, moyennant la délivrance du permis prévu par la loi de 1844, les chasseurs pourraient se livrer à leur sport favori : seuls les permissionnaires étaient dispensés de cette formalité coûteuse. Les animaux qu'on pouvait détruire étaient divisés en deux catégories. Les animaux nuisibles, tels que les lapins, et les fauves, tels que sangliers et cerfs, pouvaient être exterminés tous les jours, par tous les moyens possibles et pendant une période déterminée, sauf dans la zone des armées, où l'emploi du fusil était subordonné à l'autorisation militaire ; les corbeaux, les pies, les geais, grands amateurs de grains, pouvaient être tirés deux ou trois jours par semaine ; et depuis lors, au printemps de 1917, les maires des communes ont été invités à détruire leurs nids et leurs couvées. Quant aux animaux, qui n'étaient gênants que par leur surabondance, par exemple les lièvres, les faisans[2], les canards sauvages, on n'autorisait contre eux que des battues qui ne pouvaient avoir lieu que le dimanche et un autre jour par semaine.

Qu'allait-on faire du gibier ainsi abattu? Serait-il vendu? Mais alors gare aux braconniers, qui en couvriraient les marchés, en dépit des précautions qu'on aurait pu multiplier! Il fut

1. *Le Petit Parisien*, 2 septembre 1916.
2. On s'est plaint en Seine-et-Marne que les faisans fussent en certains endroits nourris avec du blé. (Lettre au *Briard*, 24 avril.)

décidé ou bien qu'il serait envoyé aux hôpitaux, ou expédié avec certificat d'origine dans les villes de la région ou aux halles de Paris, ou encore réservé aux services de l'Intendance et aux fabriques de conserves.

Cette circulaire que les préfets furent chargés d'appliquer ne donna pas tous les résultats attendus. Propriétaires et locataires de chasse empêchèrent plus d'une fois les battues. Les chasseurs, pouvant se payer un permis, furent en maint endroit trop peu nombreux pour que les récoltes fussent efficacement protégées. Une nouvelle circulaire, qui fut lancée en janvier 1917, fut plus large et plus impérative. Elle supprima la nécessité du permis pour la chasse aux animaux nuisibles; elle fit passer au premier plan la nécessité de garantir les récoltes; elle autorisa les gens à intenter des actions contre les propriétaires et locataires indolents ou récalcitrants qui ne purgeaient pas leurs domaines d'hôtes dangereux pour les voisins. La consommation devait se ressentir des hésitations qui firent qu'en somme la chasse ne fut durant tout ce temps ni ouverte ni fermée. En 1913, les statistiques officielles accusent pour les arrivages de volaille[1] et de gibier aux halles de Paris, 22 230 000 kilog. En 1914, ce chiffre tomba à 18 600 000 kilog. et la diminution pour le gibier seul est d'environ 900 000 kilog.

Deux mots seulement sur la pêche. En mer, j'ai eu l'occasion de le dire plus haut, elle fut gênée par les mines et les sous-marins. La morue, les harengs ne furent pas appportés en aussi grand nombre dans nos ports et le retour heureux des sardines dans les parages de la Bretagne n'a point suffi à compenser ce déficit. L'immense réservoir de vie qu'est l'Océan ne fut que petitement mis à contribution. En eau douce, nous

1. Je n'ai rien dit des ressources que la volaille offrait à la France. On n'a point à cet égard de recensement précis. Disons seulement qu'on s'est préoccupé d'en développer la production. Un livre de M. Paul Dulon, intitulé *Tout le monde aviculteur* (Le Bouscat, Gironde), a poussé vigoureusement en ce sens.

rencontrons les mêmes interdictions qu'en temps ordinaire, les mêmes mesures contre le rouissage et les déversements industriels qui empoisonnent les rivières. La guerre ne se marque que par une certaine négligence forcée dans l'élevage des truites ou dans les parcs aux huîtres ou par la prorogation des baux consentis aux sociétés de pêche. Si l'on veut quelques chiffres, les arrivages aux Halles de Paris laissent voir, de 1913 à 1914, une diminution de 9 207 972 kilog. pour la marée et de 817 515 pour les poissons d'eau douce.

En somme l'agriculture, que d'aucuns nomment la *viviculture*, parce qu'elle fait de la vie, fut d'abord moins éprouvée que l'industrie et le commerce. La grande usine alimentaire qu'est la France a fonctionné pendant deux ans, je ne dis pas sans encombre et sans à-coups, mais sans relâche et sans désastres. C'est seulement vers la fin de 1916 que la question du ravitaillement en vivres est devenue inquiétante, parce que les bras étaient de plus en plus rares, la production mondiale de céréales de plus en plus maigre, les transports de plus en plus chers et difficiles. C'est à partir de ce moment qu'ont été prises des mesures dont nous parlerons à propos de la consommation. Elles ont pour objet de remédier aux difficultés présentes : mais, une fois la guerre finie, il y aura sans doute des plaies à panser, des ruines à réparer et les problèmes à résoudre ne manqueront pas. C'est ce que va nous prouver un rapide coup d'œil sur la situation et les desiderata de ceux qui se livrent aux travaux agricoles et qui sont encore la majorité en France. Heureusement on peut répéter ici le dicton connu : — C'est le fonds qui manque le moins.

CHAPITRE XVIII

La condition des populations agricoles.

Il est bon, pour ne pas se perdre en vagues généralités, de distinguer les différentes catégories qui forment la population des campagnes.

En tête, non par le nombre, mais par la puissance, marchent les grands propriétaires qui font valoir eux-mêmes leurs vastes domaines ou qui, du moins, en dirigent personnellement l'exploitation. Possédant de gros capitaux, ils ont déjà industrialisé l'agriculture; ils emploient à profusion machines et engrais; ils connaissent les mystères de la sélection et les méthodes de l'élevage scientifique. Pendant la guerre, ils ont, en général, fait de bonnes affaires, écoulé leurs produits à bon prix; ils ont pu attendre le moment où la réquisition du blé s'est opérée à un taux supérieur aux chiffres du début. Mais quatre choses les inquiètent surtout : la main-d'œuvre qui se raréfie de jour en jour; l'impôt sur les bénéfices agricoles; la peur de la concurrence étrangère qui fait d'eux des protectionnistes acharnés; peut-être aussi le spectre d'un socialisme agraire qu'ils ont plusieurs fois dénoncé. Quelques-uns de ces grands détenteurs du sol ne remplissent pas dans toute son ampleur leur devoir qui est de lui faire rendre tout ce qu'il est capable de rapporter; plus soucieux de leur plaisir que de

l'intérêt du pays, ils transforment en chasses gardées de larges étendues. Aux environs de Paris, en Seine-et-Marne et en Seine-et-Oise, ailleurs aussi, des parcs de grands banquiers ont ainsi absorbé des terrains auparavant fertiles et dévoré des hameaux entiers. On peut se demander s'il ne serait pas sage de limiter les garennes qui font reculer et chassent de chez eux les paysans d'alentour.

Beaucoup de grands propriétaires ne daignent pas s'occuper eux-mêmes de la mise en valeur de leurs terres. Ils ont alors des fermiers, que l'on nomme souvent fermiers généraux, parce qu'ils dirigent et sous-louent cinq ou six fermes. Ceux-ci, vrais entrepreneurs de culture, sont les agents les plus actifs de la transformation qui fait entrer de plus en plus l'agriculture sous le régime capitaliste. Ils sont à la fois des instruments de progrès technique qui augmentent le rendement des champs, et des intermédiaires onéreux qui retiennent à leurs doigts le plus net des profits et imposent, suivant la coutume, à leurs sous-traitants d'assez dures conditions.

Les moyens propriétaires, ceux qui possèdent de 40 à 50 hectares, paraissent être ceux qui ont le plus souffert. Ils ont pâti des réquisitions, qui immobilisaient le blé, l'avoine, la paille, le foin, les laines tondues, toutes choses qu'ils ne pouvaient plus vendre, qui restaient parfois plusieurs mois dans les granges, qui s'y gâtaient et qui n'étaient payées qu'après de longs délais. N'y eut-il pas des préfets qui s'avisèrent d'interdire la sortie des céréales hors du département? Cela ne servit qu'à aggraver l'inégalité qui existait déjà dans les prix auxquels l'Intendance fit ses achats. Ces propriétaires à demi aisés demandent qu'on liquide le plus vite possible les paiements arriérés et qu'on se hâte d'organiser ce crédit agricole qu'on leur promet depuis longtemps.

Ils sentent que l'association est leur salut. Ils comprennent que des syndicats peuvent seuls leur procurer à bon marché

engrais et machines, et, par le crédit mutuel, les capitaux que banques et capitalistes hésitent à leur avancer. Les coopératives, qui ont si bien réussi pour le laitage, s'étendront probablement aux vignobles, et il se créera sans doute, comme en Piémont, des pressoirs communaux et des caves sociales où tout un village mettra sa vendange en commun et fera par les mêmes procédés son vin qui sera vendu sous la même marque collective. C'est aussi par ces ententes des intéressés entre eux que peut s'exécuter cette opération délicate que l'on nomme *remembrement* et qui consiste, par un échange de parcelles équivalentes, à reconstituer des domaines d'un seul tenant à la place de ces manteaux d'arlequin faits de morceaux éparpillés dont le possesseur gaspille son temps et ses forces à courir de l'un à l'autre[1].

Les petits fermiers doivent être soigneusement distingués des grands dont nous avons parlé un peu plus haut : ils sont loin, en effet, d'avoir les mêmes avantages. Ils se plaignent de voir les fermages augmenter sans cesse et sans mesure. En telle région, ils ont doublé en l'espace de vingt ans. MM. Turmel et Le Rouzic, dans une proposition de loi qu'ils ont présentée à ce sujet[2], citent une ferme qui se louait, il y a quinze ans, 1 200 francs et se loue aujourd'hui 2 700 francs. Un caprice du propriétaire, parfois une raison politique ou confessionnelle, peut empêcher de renouveler le bail ou mettre ce renouvellement à un prix exorbitant. Les victimes de cette hausse souhaitent des baux plus longs (neuf ans au moins) qui leur offrent quelques années de tranquillité et leur permettent de tenter des améliorations dont ils auront le profit. Ils voudraient surtout qu'on leur assurât une part dans la plus-value que le domaine a pu acquérir par leur travail et leur habileté ; et il serait à souhaiter,

1. *Le Parlement et l'Opinion* (février 1915, p. 23).
2. Proposition de loi Turmel (*Le Parlement et l'Opinion*, février 1915, p. 23).

dans l'intérêt général, que la certitude de participer à ce surcroît de valeur les encourageât, dans les derniers temps de leur location, à ne point négliger ou épuiser les terres qu'ils risquent de se voir enlever, mais au contraire à les porter à leur maximum de fécondité.

En attendant, les baux à ferme et de métayage pouvaient, par suite de la guerre, être résiliés ou réduits, d'après l'avis d'une Commission arbitrale composée de propriétaires et de locataires appartenant à la commune, et où les femmes étaient admises. Toutes poursuites contre les mobilisés pour cause de non-paiement étaient interdites durant les hostilités[1].

Les petits propriétaires (ceux qui possèdent un ou deux hectares ou moins encore) cultivent d'ordinaire leurs biens en famille; ils ont ainsi leur main-d'œuvre assurée, en temps ordinaire. Mais, depuis le début des hostilités, tout le labeur retombe sur les femmes, les vieillards et les enfants. Ils souffrent donc, d'autant que le lopin de terre ne rapporte qu'aux environs des villes, quand il est consacré à la culture maraîchère ou à celle des primeurs. Point d'argent, point de machinisme pour ceux à qui est échue cette poussière de propriété. Ils ne savent guère encore s'associer; ils se défient du remembrement. Par leur faute et par celle des choses, ils sont dans une situation difficile. En maint endroit ils menacent d'abandonner les terres, malgré les efforts qu'on a faits pour rendre le bien de famille insaisissable. Les jeunes cèdent volontiers à l'attrait des villes et se laissent dériver vers l'industrie.

Les métayers, qui sont assez nombreux en France dans le centre et le sud-ouest, ne sont pas plus avares de doléances que les petits propriétaires et sont, comme eux, sur bien des points, prêts à quitter les campagnes. Le métayage, qui consiste à partager entre le maître et le colon les frais et les produits de

1. Loi votée par la Chambre dans la séance du 13 février 1917.

la culture et de l'élevage, est un système très ancien, de tout repos, mais peu progressif et de médiocre rapport. Il est, comme la petite propriété, peu favorable au machinisme, peu susceptible d'obtenir le même rendement que les grands domaines exploités avec toutes les ressources de la science et du capital. Un certain malaise résulte pour les métayers de la peine qu'ils ont à lutter contre la redoutable concurrence des gros fermiers. Il est probable que les conventions extrêmement variées qui les régissent seront révisées, modernisées, uniformisées, comme cela s'est fait ces années dernières en Italie.

Viennent enfin les journaliers qui forment le prolétariat agricole. N'ayant guère que leurs bras pour gagner leur vie, ils sont les plus enclins à émigrer dans les villes. Sans doute leurs salaires ont monté, doublé même çà et là, pendant la guerre, parce qu'elle a raréfié la main-d'œuvre. Mais ils se plaignent d'être mal nourris, de coucher dans des écuries ou des étables où manquent l'air et la lumière; et beaucoup d'entre eux sont tentés de déserter la ferme où ils travaillent pour l'usine qui leur promet plus d'indépendance et une rémunération plus élevée[1]. Si l'on veut les retenir, il faudra leur ouvrir l'accès à la propriété. On a parlé de les enraciner dans le sol en leur constituant un tout petit domaine, qui leur permettrait de vivre tranquilles en ayant beaucoup d'enfants. Le syndicat agricole de Loir-et-Cher, sous l'impulsion de M. Riverain, offre de donner à chaque ménage de ces ouvriers un demi-hectare de terrain autour de son habitation dont le loyer est évalué à 100 ou 150 francs par an. De plus il leur donnerait une petite vache, deux ou trois chèvres, des lapins, des volailles; en outre il paierait la moitié du loyer de la maison, dès la naissance du quatrième enfant; il en paierait les trois quarts, s'il en venait un cinquième; la totalité, s'il en survenait un sixième;

1. *Le Matin* (15 août 1916). Enquêtes agricoles.

Ce serait, on le voit, un système imité de ces cités ouvrières que les grands manufacturiers ont fait surgir autour de leurs fabriques pour y attacher leur personnel.

Ces mesures suffiraient-elles à enrayer l'exode rural? C'est douteux. Mais l'association pourrait être, là aussi, un utile adjuvant. On sait comment, dans les provinces de Ferrare et de Ravenne, les *braccianti*, qui sont également des ouvriers agricoles, se sont unis en grandes coopératives de travail pour entreprendre, à risques, frais et bénéfices communs, des travaux de desséchement, d'assainissement, de canalisation et de culture. Pourquoi ce qui a si bien réussi au delà des Alpes ne pourrait-il être tenté en France pour la mise en valeur de telle contrée jusqu'ici déshéritée, comme la Camargue ou la Crau, voire pour la moisson, la fenaison, la vendange dans telle région ayant un besoin urgent et momentané d'une main-d'œuvre supplémentaire? Des équipes ambulantes pourraient en ces cas-là rendre des services signalés.

Il faudrait encore joindre à ceux qui cultivent la terre les artisans de village qui sont liés par leur profession à l'agriculture : charrons, bourreliers, forgerons, maréchaux ferrants, vanniers, mécaniciens; mais leur prospérité dépend de celle des agriculteurs; et, pour peu que le sort de ceux-ci s'améliore, le sort de ceux-là en bénéficiera automatiquement.

* * *

Si les différentes catégories de la population adonnée à l'agriculture ont, comme nous venons de l'indiquer, des souffrances et par suite des visées différentes, elles en ont aussi qui leur sont communes à toutes.

Comme toujours, l'État et l'initiative privée peuvent et doivent collaborer à ce qui devient par là même une œuvre d'intérêt général.

Esquissons rapidement les grandes lignes de cette œuvre.

Il y aura tout un outillage à refaire ou à développer.

D'abord *outillage en grands travaux d'utilité générale* : tels que reboisement[1], irrigation, routes, moyens de transport, mise en culture des marais et des landes.

Outillage en matériel. Machines à multiplier, engrais à fabriquer ou à extraire, de façon que la France ne soit plus sur ce point à la merci de l'étranger; cheptel à reconstituer. M. Marcel Vacher, membre de l'Académie d'agriculture, estime que cinq à six années suffiront pour cette reconstitution[2], que nos colonies, les troupeaux possédés dans la République Argentine par les descendants de nos émigrés Basques et Landais pourront fournir soit du bétail vivant soit de la viande frigorifiée qui permettra d'épargner nos bœufs et nos moutons durant cette période de convalescence.

Outillage en main-d'œuvre. Il y aura tout un enseignement agricole et ménager à créer dans les écoles primaires de nos villages où les enfants des campagnards, garçons et filles, apprenaient si peu à connaître les choses de la vie champêtre et de la vie pratique [3]. Il y aura des familles étrangères à établir et à assimiler. Il y aura surtout à regarder en face, sans avoir peur des remèdes héroïques, sans se contenter de belles paroles et de mesures anodines, le troublant problème de la repopulation. Vital pour la France, il l'est plus encore pour les campagnes que pour les villes. C'est fort bien d'orienter vers les champs les mutilés et les orphelins de la guerre, qui ont chance de rencontrer là une atmosphère plus saine et plus calme que partout ailleurs. C'est fort bien de prêcher aux paysans la

1. *La Revue* (août 1916). Dr Chauveau, *Questions forestières de l'après-guerre.*

2. *Le Temps* (29 février 1916). Conférence faite en février 1916, 44, rue de Rennes. — Voir le rapport de M. Hitier pour l'*Association nationale d'expansion économique.*

3. Voir, dans la *Revue de viticulture*, les articles de M. Georges Rabault.

beauté des familles nombreuses, et même de leur promettre quelques facilités pour les élever [1]. C'est fort bien, comme a fait M. Lamy, de l'Académie française, de constituer une dotation annuelle de 25 000 francs pour aider à vivre des paysans pauvres, et ce serait mieux encore, si cette dotation n'était pas réservée uniquement à des paysans catholiques. Mais les pauvres, qui ont toujours été plus prolifiques que les riches, pourraient dire à plusieurs de ceux qui leur recommandent d'avoir beaucoup d'enfants et, en particulier, aux gros de leur village : — Donnez donc vous-mêmes l'exemple. Renoncez au système de l'héritier unique ou des deux enfants au plus, système que vous avez pratiqué avec acharnement, afin de ne point diviser vos biens-fonds. — Seulement pour modifier les volontés, pour combattre cet excès de prudence bourgeoise qui prend à tâche de préparer à l'enfant une existence sans effort dans un nid douillet, peut-être faudra-t-il oser toucher à notre sacro-sainte législation sur l'héritage. Peut-être faudra-t-il augmenter la propriété collective, qui a aujourd'hui la petite part, aux dépens de la propriété individuelle qui a de beaucoup la plus grande [2].

Déjà des propositions de loi sont orientées en ce sens.

Les unes tendent à accroître les droits de succession pour les héritiers de ceux qui n'auront pas eu ou élevé deux enfants au moins; d'autres veulent que les fortunes, au lieu d'aller à des collatéraux éloignés, fassent retour à l'État; d'autres s'efforcent de créer aux Français et aux Françaises un intérêt qui les pousse à avoir une abondante postérité. C'est à cette intention que répondent l'interdiction de saisir le mobilier des familles nombreuses [3] et les défalcations prévues, dans la loi

1. *Journal officiel*, 17 avril 1917. Loi relative à l'insaisissabilité du mobilier des familles nombreuses.

2. Voir la proposition de loi de MM. Barthe et Rognon (n° 2882, en 1917) et l'article de M. Émile Picard (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1917). — *La natalité et le régime successoral*, par R. Worms (1917).

3. Avril 1917.

qui institue l'impôt sur le revenu, en faveur des hommes mariés et des pères de famille; c'est de cette préoccupation que s'inspirent ceux qui voudraient accorder plusieurs voix dans le scrutin au citoyen ayant plusieurs enfants ou encore le projet de M. Benazet. Il consiste à établir des primes à la natalité, primes progressives qui assureraient au père 1 000 francs un an après la naissance de chacun de ses enfants et 2 000 francs en sus, s'il pouvait en présenter quatre vivants dont le dernier aurait quinze ans. On peut ajouter à ces moyens de lutte contre la dépopulation tout ce que l'on a fait ou veut faire pour ménager la femme enceinte, pour sauvegarder l'enfance, pour combattre la tuberculose, l'avarie, l'alcoolisme.

Cependant il ne faut pas se leurrer de fausses espérances; tous ces expédients, si bien intentionnés qu'ils soient et si utiles qu'ils puissent être, n'auront pas l'efficacité voulue, s'il ne s'opère une pénétration mutuelle des villes et des campagnes. De même qu'on tâche de fonder des cités-jardins, de même il faut doter les villages des avantages dont jouissent les agglomérations urbaines.

La vie de château est sans doute charmante pour les grands propriétaires, qui, au retour de la chasse, trouvent devant un bon feu une table bien servie où les fleurs donnent au cœur de l'hiver l'illusion du printemps, et, au sortir de la salle à manger, livres et journaux, musique et danse, billard et jeux de toute sorte, bref, tous les agréments mondains transportés en plein champ ou en pleine forêt. Mais les paysans, dans leurs logis nus et frustes, sans confort et sans hygiène, mal éclairés et mal aérés, parce que les portes et fenêtres jusqu'à ces derniers temps étaient fortement taxées, encadrés encore trop souvent de fumiers mal odorants et mal soignés, quels plaisirs ont-ils pour faire diversion à la terne monotonie de leurs labeurs journaliers? Rien qu'une partie de cartes, le dimanche, dans un cabaret fumeux, s'il pleut ou s'il neige; rien qu'une partie de

boule ou de pelote, s'il fait beau. Fêtes patronales, foires joyeuses ont été partout en déclinant. Quoi d'étonnant si la jeunesse déserte volontiers ce milieu où l'on s'ennuie, dès qu'on cesse de travailler; où l'immense progrès matériel, qui depuis un siècle a transformé le monde, semble parfois nul et non avenu; où les idées, qui se sont éveillées dans les esprits dépouillés de leur simplicité patriarcale, jurent avec des usages et des taudis arriérés! La ville, avec ses lumières, ses magasins luxueux, ses spectacles quotidiens, ses apparences de gaîté et de fortune aisée, son va-et-vient perpétuel de passants, opère comme une pompe aspirante et elle attire du fond des villages quantité d'hommes et de femmes, dont elle ne leur rend sur le tard qu'une portion minime, lasse d'avoir vécu et désireuse de repos.

Qu'on dénonce tant qu'on voudra les mirages de la ville tentatrice : il n'en est pas moins vrai qu'ils agissent sur les âmes et l'on ne maintiendra aux champs ceux que le hasard y a fait naître que si l'on sait les faire profiter des meilleures choses de la civilisation citadine. J'entends qu'il faut y ranimer la vie locale déplorablement languissante. En matière politique, cela veut dire que chacun veille et donne ses soins au bien-être de la petite patrie, ce qui est une façon de travailler pour la grande; qu'à la commune reviennent les intérêts communaux, à la région les intérêts régionaux, à la nation les intérêts nationaux. En matière économique, cela signifie qu'il faut implanter des industries à domicile susceptibles de remplir les longs loisirs de la morte-saison. En matière sociale, cela implique qu'il faut créer des sociétés de chant, de musique, de sports, des maisons du peuple avec bibliothèques, concerts, bals, conférences, représentations dramatiques; organiser des fêtes d'enfants, des voyages à frais communs, aux époques où la terre permet de s'absenter une quinzaine ou une huitaine, des soirées amicales avec toutes sortes de divertissements hon-

nêtes qui puissent remplacer les antiques « veillées », quand l'hiver invite à demeurer au chaud. En un mot rendons attrayant à ceux qui l'habitent le séjour de la campagne : sinon tout ce que nous dirons ou ferons pour retenir les gens ne sera qu'un vain bruit de paroles ou un coup d'épée dans l'eau.

A cet outillage en hommes, doit s'ajouter un *outillage en organisation*. Il sera, je pense, utile de maintenir et d'élargir les *Commissions agricoles*, qui, dans chaque village et chaque canton, ont établi un commencement de coordination et de solidarité entre des efforts trop souvent isolés et dispersés. La besogne ne leur manquera pas. Il sera sage également de nouer des rapports réguliers entre syndicats agricoles et coopératives de consommation, afin que les producteurs puissent sans intermédiaire communiquer et s'entendre avec ceux qui doivent utiliser leurs produits. Et par là même s'exercera une sévère police sanitaire, qui exigera que toutes les denrées arrivant sur les marchés soient d'une pureté parfaite; ce sera tout profit pour les acheteurs et pour les vendeurs; le mouillage, le plâtrage, le tripotage et le frelatage des vins ont nui aux vignerons autant que le phylloxera.

Il faudra enfin *un outillage en capital*. La loi sur les banques de crédit mutuel et sur les banques populaires a commencé à le réaliser. Peut-être conviendra-t-il de rendre possible la mobilisation du sol. Une proposition de loi ayant cet objet fut avant la guerre déposée par le député Jean Allemane[1]. Des billets hypothécaires au porteur, sans demander aucun sacrifice à l'État, offriraient toutes les garanties désirables et permettraient aux cultivateurs de se procurer les ressources financières dont le manque leur est si préjudiciable.

Puisse, par l'effet de ces moyens divers et de ceux que nous

1. *Le Monde latin* (janvier 1917).

avons pu omettre, s'accomplir bientôt la rénovation, et je dirais presque la résurrection, des magnifiques campagnes de France[1] !

1. Le rendement moyen à l'hectare pour le froment, les pommes de terre, les betteraves, a été, ces temps derniers, supérieur dans la plupart des pays d'Europe, à ce qu'il était en France. Voir les chiffres dans la *Revue politique et parlementaire* (n° du 10 août 1916).

TROISIÈME PARTIE

LA CONSOMMATION

Les contre-coups que la guerre a fait subir à la circulation et à la production aboutissent, en dernière analyse, à frapper les consommateurs qui peuvent être des États, des communes, des particuliers. Il nous faut voir maintenant les pertes et les gênes publiques et privées qui ont été infligées à la France et la façon dont elle a supporté des charges écrasantes.

CHAPITRE XIX

Le coût de la guerre.

La guerre est une terrible dévoreuse d'hommes, et de richesses en nature et en argent. On ne fera jamais le compte exact de ce qu'a coûté celle qui s'achève en ce moment et, pour la France comme pour les autres puissances, il faut, surtout dans les calculs provisoires qu'on peut tenter aujourd'hui, se résigner à n'avoir que des chiffres approximatifs. Essayons quand même de nous tenir au plus près de la vérité.

Commençons par les pertes les plus cruelles, celles qui portent sur les vies humaines.

La saignée qu'a subie la France est plus difficile à évaluer que toute autre. Son gouvernement, la traitant en femme ner-

veuse et craignant son excès de sensibilité, lui a toujours dissimulé le nombre des tués, blessés et disparus qui sont la moisson sanglante de chaque bataille. Mais il est trop certain qu'à côté des morts, parmi ceux qui survivront, il faut compter comme diminués de valeur les milliers d'estropiés et de malades qui n'apporteront plus au travail qu'une vigueur et une habileté réduites.

Encore serait-il juste d'ajouter à cette liste noire, non seulement les victimes de la savante férocité allemande, femmes, vieillards, enfants massacrés, mutilés, ou bien traînés en exil et en esclavage, usés par les mauvais traitements et la misère, ruinés à jamais dans leur santé, mais aussi tous ceux qui à l'arrière ont été frappés, pour ainsi dire, par ricochet, parents qui ont bientôt suivi dans la tombe un fils bien-aimé, femmes et fiancées atteintes en plein cœur et privées de leur raison de vivre par le coup qui là-bas fauchait un officier ou un soldat[1].

A supposer connu le chiffre des décès dus à la guerre (et il faudra bien un jour que les statistiques officielles se décident à le publier), est-il possible de transposer en argent la perte éprouvée de la sorte par notre capital humain? Je ne le crois pas. Je sais bien que des calculateurs hardis ont tâché de mesurer la valeur moyenne d'un individu dans un temps et dans un pays donnés, d'après le chiffre de la population et la valeur de la production totale annuelle. J'ai sous les yeux une petite brochure qui fut publiée à New-York en 1915 à l'usage des écoles et qui a pour titre : *Problèmes relatifs à la guerre*[2]. Or, parmi les énoncés de ces problèmes, je lis qu'aux États-

1. La mortalité des vieillards, en France comme en Angleterre, a été pendant la guerre plus forte qu'en temps normal : la natalité a été moindre, au contraire.... En 1913, dans les départements non envahis, excédent de 15 645 naissances. En 1914, excédent de 53 327 décès, en 1916 de 261 835 décès. (Rapport de M. Honnorat, *Le Journal*, 18 janvier 1917.)
2. *Problems about war.*

Unis une vie humaine est estimée à 2 900 dollars, c'est-à-dire à 14 500 francs environ. Mais les économistes distingués (un économiste est toujours distingué) qui sont arrivés à cette évaluation ne paraissent pas être très sûrs d'être tombés juste; car un peu plus loin, dans la même brochure, je lis : — En estimant chaque être humain à 5 000 dollars (cette fois le prix saute à 25 000 francs), comment se chiffrerait la perte de 2 500 000 hommes tués dans la grande guerre? On en était alors au faible total de deux millions et demi!

Dirai-je d'abord que la valeur moyenne d'un individu varie beaucoup suivant les États? En France, malgré la ridicule prétention des Allemands à former une race supérieure, on peut affirmer et prouver mathématiquement qu'elle est plus grande qu'en Allemagne. En effet la population de la France est moindre par kilomètre carré que celle de l'Allemagne, donc le vide creusé par la disparition d'un homme est plus grave pour la première que pour la seconde. On peut soutenir de même qu'elle est plus considérable là où le service obligatoire appelle sans distinction les citoyens de toute profession et de toute éducation que dans les États où on recrute à force d'argent des volontaires; là aussi où les officiers marchent en tête de leurs troupes et sont les premiers au péril comme à l'honneur, que dans les armées où ils se tiennent, revolver au poing, derrière leurs soldats, pour les empêcher de reculer. La France a donc été tristement privilégiée dans les sacrifices qu'elle a consentis.

Mais d'ailleurs rien de plus aléatoire et de plus trompeur que ces calculs de moyennes[1]. Parmi tous ces combattants fauchés en pleine activité, en pleine floraison, en pleine espérance, qui peut savoir combien il y aurait eu de grands savants, de grands écrivains, de grands artistes, de grands

1. M. R. Pupin, dans la *Revue bleue* du 27 janvier au 3 février 1917, a donné quelques exemples des résultats contradictoires auxquels sont arrivés des publicistes. Pour deux millions de tués et de mutilés, les uns estiment la perte à 35 milliards, d'autres à 70 ou à 100.

capitaines d'industrie? Qui oserait supputer le prix d'un Victor Hugo, d'un Pasteur, d'un Henri Regnault supprimés avant d'avoir pu remplir leur mérite? Les jeunes qui tombent avant d'arriver à maturité emportent avec eux tout un avenir. Quand l'année perd son printemps, le déchet est énorme dans les fruits de l'automne.

En somme mesurer la valeur d'un individu à ce qu'il gagne est un moyen grossier. Un écrivain ou un inventeur pauvre vaut certes plus qu'un boursier enrichi par quelque spéculation malhonnête. Il faudrait, pour se rapprocher d'une évaluation juste, connaître tout au moins quelle est, dans l'ensemble des sacrifiés, la proportion des paysans, des ouvriers, des intellectuels, des grands industriels, etc. Laissons donc tout essai d'établir des précisions dans une matière aussi délicate.

Ce qui est incontestable, c'est que toutes les classes voisines de la vingtième année, sans compter d'autres plus âgées allant jusqu'à la quarantaine, auront été décimées et meurtries; c'est qu'une foule d'hommes robustes et vaillants auront péri face à l'ennemi, ou reviendront affaiblis et anémiés. Les berceaux pendant ce temps compensent-il les cercueils? Il s'est célébré sans doute des mariages-express, entre deux batailles, dans l'espace d'un congé de sept jours. Il y en a eu d'héroïques entre mutilés et infirmières, entre blessés et fiancées fidèles. Mais pourtant, je l'ai dit plus haut, le nombre des unions et des naissances accuse pendant la guerre un fléchissement trop facile à expliquer. Les hommes à marier seront rares encore après la guerre; beaucoup de jeunes filles seront condamnées au célibat et la natalité aura peine à se relever. Il ne faut pas oublier que l'année 1812, au lendemain et à la veille des levées formidables qu'ordonna Napoléon, fut, au XIXe siècle, la première où les décès en France dépassèrent les naissances.

Pour ne rien laisser de côté, on peut mettre en regard les millions d'Alsaciens-Lorrains que la France doit récupérer; les

quelques milliers de sujets qu'elle retrouvera dans la partie du Congo que l'Allemagne s'était fait indûment céder; et aussi un certain nombre d'enfants illégitimes qui attesteront dans certaines régions le passage des troupes françaises ou alliées. A la Maternité de Nice, dans une seule semaine de 1915, furent apportés neuf petits négrillons : il y avait dans les alentours un camp de Sénégalais; ces deux faits ne sont sans doute pas étrangers l'un à l'autre. Comptons encore, si l'on veut, les gaillards que le plein air et l'exercice corporel auront rendus plus vigoureux, en vertu de la sélection que la guerre opère en tuant les faibles et renforçant les forts.

Ce sont là des gains minimes en comparaison des pertes douloureuses que la France doit déplorer. Beaucoup de celles-ci sont irréparables. D'autres, par exemple les blessures et mutilations, appellent des compensations qui viendront sous forme de pensions, mais qui jamais, quoi qu'on fasse, n'équivaudront au sang et aux membres perdus; d'autres ne peuvent se réparer qu'avec le temps et du nombre est la coupe sombre pratiquée dans la population; j'ai déjà dit les principales conditions du repeuplement; je ne puis que redire l'importance du problème en répétant après Hamlet : — Être ou ne pas être, telle est la question.

*
* *

Après les hommes, les choses. Elles ont, elles aussi, souffert de l'acharnement de la lutte. Les dommages qui les concernent peuvent avoir été causés, soit par les troupes françaises et alliées, soit par l'ennemi.

Dans le premier cas, ce sont des réquisitions qui ont été faites par les autorités militaires ou civiles pour les besoins des armées; elles ont porté sur des voitures, des attelages, du fourrage, du blé, des maisons; elles peuvent être considérées

comme des ventes forcées, comme des expropriations pour raison d'utilité publique. Ce sont encore des dégâts commis par les troupes dans les logements et cantonnements qu'elles ont occupés, ou par le passage d'un détachement en marche à travers des champs non récoltés, ou par la destruction d'un bâtiment qui gêne le tir d'un fort, par une tranchée creusée dans un jardin, que sais-je? Ils précèdent la bataille; ils proviennent d'opérations préparatoires et préventives; ils comprennent les villages évacués, les chemins coupés, les exodes de réfugiés, les départs précipités de vieillards, de femmes et d'enfants renvoyés d'une ville assiégée comme bouches inutiles, etc., etc.

Ce ne sont hélas! que bagatelles à côté des ruines qu'accumule la bataille elle-même; maisons, fermes, usines, incendiées par les obus ou saccagés par l'ennemi; bétail tué ou enlevé; arbres sciés, déracinés, brisés; atteintes à la fortune publique comme à la fortune privée; routes et lignes de chemins de fer défoncées; gares bombardées; vagons que l'on capture ou démolit; ponts et viaducs qu'on fait sauter à la dynamite; canal déversé sur la plaine qu'on inonde. Que de pertes en nature! Que de capitaux anéantis en un clin d'œil! Les dévastations inévitables qui accompagnent le choc des armées ont été, cette fois, aggravées par des pillages, tantôt hâtifs et furtifs, tantôt méthodiques et organisés à l'allemande. Ici des coffres-forts éventrés, des caves vidées, des magasins dévalisés, des vins et des victuailles bus et mangés sur place; là des voitures de déménagement chargées de meubles, de pendules, d'objets d'art; à Roubaix, à Tourcoing les provisions de laine, voire les métiers et les machines arrachés aux fabriques qui avaient le tort de faire concurrence aux fabriques germaniques; ailleurs des troupeaux de femmes accourues d'outre-Rhin et emportant sur elles les bijoux, les fourrures, les robes, le linge fin dérobés dans les armoires françaises; après quoi

l'incendie servant maintes fois à masquer le vol, et l'exemple de ce cambriolage donné par des officiers, des généraux, des princes!

Que dire surtout des actes de vengeance forcenée où l'on détruit pour le plaisir de détruire, où l'on massacre ou déporte des non-combattants, démolit une cathédrale, brûle une bibliothèque. Nul n'a oublié ni n'oubliera Reims, Arras, tant d'autres cités frappées, sans nécessité aucune, dans leur beauté, dans leur gloire, dans les reliques de leur passé. En fait de destructions stupides et inutiles je me rappelle ce que j'ai vu à quinze lieues de Paris, à Coulommiers, au lendemain de la bataille de la Marne; dans un hôtel de la ville, les Allemands qui n'y passèrent que trente-six heures ne s'étaient pas contentés de boire pour quinze mille francs de vins fins et d'empuantir de leurs ordures matelas, édredons, vaisselles et pendules; ils avaient ouvert les cannelles des tonneaux contenant les vins ordinaires et les avaient laissés couler toute la nuit; dans un autre hôtel, ils avaient à coups de crosses brisé les placards et les commodes, sali et déchiré tout le linge de femme qui s'y trouvait; ailleurs, dans une maison d'école, ils avaient découvert quarante pots de confiture, en avaient dévoré la moitié, puis avaient jeté le restant contre les murs qui furent tapissés de gelée de groseille.

Il leur était réservé de faire bien pis dans le dépit et la rage de leur retraite : villages anéantis, ruines même jetées à bas comme à Coucy-le-Château, vergers déchiquetés, arbres sciés, puits empoisonnés, toute une région fertile changée en désert : tel fut l'adieu de leur sauvagerie savante au pays qu'ils étaient forcés d'abandonner.

Les réquisitions faites par l'ennemi et constatées par des chiffons de papier (on sait ce que valent en Allemagne les chiffons de papier) sont une forme mitigée et en quelque sorte légalisée de ce brigandage. Elles ont été poussées par des

généraux sans scrupule et sans pitié jusqu'aux limites du possible et fort au delà de ce qu'autorise le droit des gens. Sous prétexte d'un refus d'obéissance, d'un attentat ou d'une simple raillerie contre les envahisseurs, des contributions de guerre d'une énormité voulue ont écrasé des villes et des départements pliant déjà sous un fardeau trop lourd. Et il faudrait ajouter à tout cela les mines et les terres exploitées, les impôts perçus au profit de l'Allemagne sur les territoires occupés par ses troupes, et ces déportations de civils, ces véritables réductions en esclavage d'ouvriers emmenés outre-Rhin pour y travailler contre leur patrie.

La mer, on ne le sait que trop, n'a pas été plus sûre que la terre. Un cuirassé qui coule, c'est une cinquantaine de millions engloutie, évanouie. Mines et torpilles ont à l'envi multiplié ces gaspillages de richesse : de précieuses cargaisons traîtreusement surprises par des sous-marins dorment à jamais au fond des Océans. Le 11 novembre 1916, M. Nail, secrétaire d'État de la marine marchande, évaluait à 300 000 tonnes sur 2 500 000, c'est-à-dire à un huitième, les pertes subies de ce chef par notre marine de commerce.

Comment évaluer et réparer ces dommages si multiples et si énormes?

Un Comité national d'action, composé de juristes, d'ingénieurs, de professeurs, de commerçants, d'industriels, d'agriculteurs, et présidé par M. Larnaude, doyen de la Faculté de droit de Paris, s'est voué à cette double tâche. Les députés et sénateurs des régions envahies, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ont activement coopéré à cette œuvre aussi nécessaire que difficile.

Il y avait à lutter contre les vestiges du vieil esprit particulariste ou, pour mieux dire, égoïste qui, après la guerre de 1870, avait triomphé dans une question analogue. La loi votée en 1873, sous l'inspiration de Thiers, avait laissé à la charge des dépar-

tements ravagés et des communes pillées la réparation des dommages qu'ils avaient subis. On avait allégué que la guerre n'était pas un cas de force majeure prévu par le Code, que par conséquent elle ne pouvait engager la responsabilité civile de l'État. On n'avait voulu reconnaître aux sinistrés aucun droit à réclamer une indemnité à la nation. Après de longs et répugnants débats, on avait voté, comme secours exceptionnel accordé aux victimes les plus nécessiteuses, une somme qui s'éleva à 420 millions, dont 140 pour la ville de Paris. Or les pertes étaient estimées par les plus optimistes à 600 millions, par les autres à 800. Beaucoup de communes durent, pour liquider la situation pénible qui leur était faite, contracter des emprunts, dont plusieurs aujourd'hui même ne sont pas encore libérées[1].

Heureusement, depuis quarante ans, la triste devise : Chacun pour soi, a perdu en France de son empire ; le sentiment de la solidarité nationale s'est développé. Dès l'année 1910, un rapport qui fut soumis à la Chambre par M. Marin reconnaissait le droit à l'indemnité pour faits de guerre causés par une armée étrangère. Il rappelait que les conventions de la Haye, dans la deuxième conférence internationale, avaient introduit le principe d'une sanction pénale à l'égard des belligérants qui violeraient les règles acceptées. Il considérait la guerre comme un risque social et il faisait remarquer que, le service militaire étant obligatoire pour tous, l'indemnité doit s'étendre aussi à toutes les victimes, quelles qu'elles puissent être.

Au début de la guerre actuelle, en octobre 1914, le gouvernement promit de venir en aide aux populations des régions envahies. Il semblait en être resté à l'idée de secours

1. Dans un volume de M. Armbruster, intitulé : *Réparation des dommages causés par la guerre* (Berger-Levrault, Paris, 1916), on trouvera en note, p. XVII, la liste de ces communes.

bénévolement accordés. Le *Comité d'action* présidé par M. Larnaude trouva cette promesse insuffisante : il se prononça contre cette conception étriquée d'assistance publique et pour la réparation intégrale des dommages à titre de dette sociale. Le 26 décembre 1914, le gouvernement, docile à ces suggestions, s'engageait à réparer les dommages soufferts dans les limites que permettraient les capacités financières du pays; et en attendant une loi spéciale qui devait déterminer les conditions de cette opération très complexe, il courait au plus pressé, et se faisait ouvrir, au nom de la solidarité nationale, un crédit de 300 millions pour atténuer les détresses les plus criantes. Un décret du 4 février 1915 établissait les règles provisoires de la procédure à suivre pour obtenir une indemnité[1].

M. Viviani prononçait à cette occasion les paroles suivantes : « L'unité nationale ne serait qu'une métaphore si elle n'engendrait pas pour toute la nation, bénéficiaire à la fois et tributaire de cette unité, l'obligation de se lier, non pas vis-à-vis d'une fraction de la nation, mais vis-à-vis d'elle-même. Ce n'est pas aux départements envahis que la nation apporte... l'indemnité légitime; c'est à elle-même. Ce ne sont pas nos départements de la frontière qui ont été envahis; c'est la France.... Ains voilà le berceau du droit : ce n'est pas un droit civil; c'est un droit social. »

Au mois de mai 1916 le gouvernement déposait le projet de loi annoncé qu'il condensait en quatre articles. Tandis que la Commission de la Chambre étudiait et remaniait ce projet, le *Comité Larnaude*[2] continuait sa propagande et son action extra-

1. Un Comité interministériel, divisé en 9 sections qui ont chacune un ministre pour président, s'est donné pour tâche la reconstitution des régions envahies, la réorganisation des services publics et des voies de communication, la reconstruction des villes et des villages, des maisons d'habitation, des fermes, des usines, etc. (*Le Journal*, 6 juillet 1916.)

2. Parmi les publications du Comité, lire surtout les comptes rendus des assemblées générales, les brochures de M. Carré de Malberg sur le *Fondement du droit à la réparation intégrale*, de M. Joseph-Barthélemy

parlementaires. Une série d'articles, de conférences, de brochures, dus surtout à des professeurs de droit (MM. Larnaude, Wahl, Barthélemy, Fernand Faure, etc.) examinaient les différentes faces de la question, et des commissions techniques apportaient des précisions sur les problèmes très variés qu'il fallait résoudre. Le Comité s'attachait avant tout à établir solidement le fondement juridique des dispositions dont il réclamait l'adoption. Il reconnaissait que c'était un droit nouveau qu'il s'agissait de définir et d'organiser. Il en faisait remonter la première formulation à ce considérant de la loi du 11 août 1792 : « La fraternité qui unit les citoyens d'un peuple libre rend commun à tous les individus du corps social le dommage occasionné à l'un de ses membres. » Il se contentait de remplacer le mot de *fraternité* par celui de *solidarité*, plus moderne et plus exact. Il déclarait que l'égalité des charges entre tous les citoyens entraînait pour l'État le devoir de faire contribuer ceux qui avaient moins souffert au relèvement de ceux sur qui la guerre avait pesé le plus lourdement. Il rappelait à ceux qui voulaient tenir la guerre pour un fléau dont nul n'est responsable qu'elle est non pas un cas fortuit, mais un fait national, un acte de la puissance publique engageant par cela même toute la nation. Et à ceux qu'effrayait cette responsabilité de l'État, il rappelait que, depuis plusieurs années, elle était reconnue pour des choses analogues, par exemple en cas d'accident survenant à un enfant dans une école, en cas d'erreur judiciaire ou de dégâts commis dans une émeute. Il concluait à la proclamation sans ambages d'une dette sociale envers les sinistrés, modification du droit ancien conformément à l'évolution démocratique qui s'était accomplie en France.

Cependant la discussion de la loi en gestation s'espaçait à la Chambre. Le rapporteur, M. Desplas, accepta et fit accepter le

sur le même sujet, de M. Larnaude (*Principes et applications*), les observations de M. Franck et de l'assemblée plénière sur la question du remploi.

principe dont nous venons d'indiquer la justification (septembre 1916). Mais il restait à l'appliquer, et ce fut l'objet de laborieuses délibérations qui se continuèrent avec des intermittences durant plusieurs mois.

On s'accorda aisément sur la procédure à suivre pour la constatation et l'évaluation des dommages. Sans entrer dans le détail, les demandes d'indemnité sont adressées au maire de la commune, puis transmises à une Commission cantonale, vérifiées ensuite par une Commission départementale, révisées en dernier ressort par une Commission supérieure composée de 41 membres qui fut présidée par M. René Renoult, ancien ministre[1].

Mais le fort du débat a porté sur deux points essentiels : Le remboursement des dommages serait-il intégral ou excepterait-on certaines catégories? Imposerait-on aux sinistrés le remploi des sommes qui leur seraient allouées, ce qui les obligerait à remplacer aussi exactement que possible ce qui a été détruit, ou les laisserait-on libres d'utiliser à leur gré l'argent reçu?

Sur le premier point, il y avait une lutte inévitable entre le Trésor et les intérêts particuliers. La Chambre se prononça pour la réparation des dommages matériels, certains et directs : elle excluait ainsi les préjudices moraux et les manques à gagner. Mais cela ne supprimait pas les difficultés. Que devait-on faire pour les matières premières dont les usines avaient été dépouillées? Elles pouvaient représenter des stocks préparés pour plusieurs années. On décida qu'on s'en tiendrait à les payer dans la mesure des quantités nécessaires pour trois mois. Un amendement qui proposait une largesse plus grande pour les dommages agricoles fut repoussé. Que ferait-on pour les biens qualifiés meubles, au sens large du mot, outils, voitures, machines? On vota qu'ils seraient remboursés, non pas au prix

1. *La réparation des dommages de guerre* (Berger-Levrault, 1916), M. Armbruster, ouvrage cité, p. 81.

d'achat, mais au prix qu'ils avaient le jour de la réquisition, sinon au prix moyen qu'avaient les objets analogues dans le courant de l'année. Pour les meubles meublants, nouvelle difficulté. Le linge et les effets personnels seraient estimés à 5 000 francs, s'ils appartenaient à un célibataire, à 10 000, s'ils appartenaient à un ménage, avec en plus 2 000 francs par enfant. Quant aux objets précieux n'ayant pas une utilité professionnelle ou domestique, tels que bijoux, tableaux, collections, le taux de remboursement était fixé à la moitié de leur valeur. Des mesures étaient prises pour compenser les sommes disparues par la perte de titres français ou étrangers. Pour épargner les communes et les particuliers déjà si gravement éprouvés, l'État prenait à sa charge les travaux de déblaiement, là où les bâtiments étaient démolis, puis la recherche et la destruction des obus non éclatés. Les modes de paiement, les acomptes et avances étaient réglés par les articles 30 et suivants, et il était spécifié en outre qu'un emprunt spécial serait consacré aux dépenses ainsi prévues.

La seconde question, celle du remploi, donna lieu à des discussions plus vives encore. Devait-il être obligatoire ou facultatif?

Les partisans de la première solution disaient que, si le sinistré était laissé libre d'employer à sa fantaisie l'argent qui lui serait alloué, on risquait fort de voir les régions dévastées frappées une seconde fois par l'exode des capitaux, des usines et des habitants; que, si un patron pouvait transporter l'industrie qu'on l'aidait à recréer dans n'importe quelle commune du territoire français[1], les ouvriers occupés par lui auparavant et qui avaient, pour ainsi dire, une hypothèque sur sa fabrique, se trouveraient sans travail et condamnés eux-mêmes à s'exiler.

Les partisans de la solution contraire voulaient qu'on créât

1. Amendement Gardey.

par des primes à la reconstitution des immeubles un intérêt au remploi dans le pays même où ils avaient été détruits, mais qu'on se gardât de l'imposer. Ils faisaient observer qu'on peut décider les gens à la reconstruction en exemptant d'impôts pour deux ou trois ans les immeubles reconstruits, en accordant des priorités de paiement à ceux qui consentiraient au remploi sur place, en reculant la date des indemnités pour ceux qui s'y refuseraient, en baissant le taux de l'intérêt qu'ils toucheraient en attendant. Ils admettaient la contrainte en certains cas déterminés : par exemple s'il s'agissait d'un immeuble en copropriété, ou bien grevé d'un droit d'usufruit ou d'une hypothèque; ou encore si l'autorité communale pour une raison d'intérêt général exigeait qu'un côté de rue mis à mal fût remis en bon état. Mais ils ne pouvaient admettre que pour le cheptel, à plus forte raison pour les meubles meublants et les objets de luxe ou de collection, le sinistré fût forcé de remplacer par des objets de même nature ceux qui lui avaient été enlevés. Ils soutenaient même avec raison que cette obligation pouvait être onéreuse et non avantageuse aux victimes, ou encore irréalisable : ainsi quand une mine avait été ou épuisée ou incendiée par l'ennemi; que parfois même elle allait contre l'hygiène ou la morale, s'il s'agissait d'une maison mal famée, d'un cabaret interlope ou d'un bâtiment situé dans quelque bas-fond malsain.

Il y avait des arguments sérieux en faveur des deux thèses adverses. La Chambre vota le principe de l'obligation, mais en le tempérant par des exceptions assez nombreuses. Deux industriels voisins eurent le droit de fusionner leurs établissements. Le remploi fut interdit, quand il risquait d'être un danger pour la salubrité publique ou pour les bonnes mœurs; tout sinistré put en être dispensé, s'il était contraint pour l'exécuter à un nouveau sacrifice ou s'il affectait à des œuvres d'assistance l'argent qui lui revenait; mais, en ces derniers cas, l'indem-

nité devait consister en titres nominatifs sur l'État, non aliénables pour une période de dix années; on voulait empêcher de la sorte le gaspillage et la spéculation.

La loi n'est pas définitive encore. Elle doit être discutée par le Sénat, et le *Comité d'action*, qui demande que l'obligation soit l'exception et non la règle, espère que la Chambre haute se ralliera à cette opinion[1].

Si les mesures destinées à réparer les dommages de guerre ne vont pas sans encombre, leur évaluation est probablement plus difficile encore. Quelques essais ont été tentés. M. Pupin, dans un article que j'ai déjà cité, calcule que la fortune privée des Français était estimée à 285 milliards à la fin de 1911; que M. E. Michel, membre de la Société de statistique de Paris, l'évaluait à 282 milliards, en 1912, et que, étant donné son accroissement qui était de 5 milliards environ par an, elle pouvait se monter en juillet 1914 à 290 milliards. Or la fortune des douze départements atteints par l'invasion était de 48 milliards. Si l'on considère que 60 p. 100 seulement de leur superficie ont été occupés, il faut retrancher de ce chiffre 16 à 18 milliards pour avoir la valeur de ce qui est tombé entre les mains des Allemands. Cela fait une somme de 30 à 32 milliards. Mais de plus, comme la moitié des terres prises à l'ennemi ont été reconquises avant d'avoir été profondément dévastées, il conviendrait de défalquer de ce chiffre 8 milliards environ. Or, 32 moins 8 égale 24. 24 milliards serait ainsi la *limite maxima* des dommages subis par cette portion malheureuse de la France.

Si nous cherchons quelle peut être la *limite minima*, il faut considérer que tout n'a pu être détruit par la sauvagerie germanique. On peut estimer que, sur la propriété bâtie, la partie

1. Fascicules E. P. du Comité. Rapport de M. Truchy. Brochure de M. Léon Francq, vice-président du Comité (avril 1917), *Le paiement et le remploi*. — Jules Braut, *La réparation des dommages artistiques causés par l'invasion*.

sauvée a été de moitié, soit 4 milliards; sur les valeurs mobilières, à peu près égale; sur les matières premières, les produits ouvrés, le matériel agricole, le cheptel, les meubles meublants, les objets précieux de 6 milliards environ : le chiffre, au-dessous duquel les pertes ne peuvent descendre, serait à ce compte 24 moins 14, soit 10 milliards. Et M. Pupin regarde comme probable que la vérité se trouve entre les deux chiffres extrêmes, aux alentours de 15 à 16 milliards.

Est-il besoin de dire à quel point ces calculs sont problématiques, et combien ils doivent être dérangés par les déprédations et les destructions que les Allemands accumulent à plaisir en se retirant devant les troupes alliées? Les enquêtes officielles ont apporté quelques données plus précises, mais encore fort insuffisantes : nous avons appris de la sorte qu'à la fin de juin 1916 il y avait encore 2 554 communes occupées par l'ennemi sur un total de 36 247 pour la France continentale; qu'on pouvait y joindre 247 autres communes qui, situées dans la zone du feu, étaient évacuées et gravement endommagées. Le ministre de l'Intérieur a fait demander des renseignements sur les immeubles détruits dans onze départements (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Marne, Aube, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Aisne). Les réponses qui vinrent ne concernaient que 754 communes, la plupart agricoles. Or on y constatait 16 669 maisons complètement et 25 594 partiellement détruites. Dans 148 de ces communes plus de la moitié des habitations avaient disparu, et dans 299 d'entre elles les bâtiments d'exploitation rurale démolis dépassaient 50 p. 100 des immeubles atteints.

Il n'est pas possible de déduire de ces informations fragmentaires une évaluation quelque peu sérieuse des pertes subies par la France et de la prendre pour point de départ, quand il s'agira de fixer le montant du dédommagement qui sera imposé à l'Allemagne. Mais il n'est pas téméraire de

supposer que le total est au moins trois fois plus gros que les fameux cinq milliards extorqués en 1870 à la France vaincue. *Habemus confitentem reum.* L'aveu cynique ou plutôt la fierté d'un pillage brillamment organisé éclate dans un article qui parut dans les *Münchner Nachrichten*, sous la signature de l'Allemand Ludwig Ganghofer, et qui fut reproduit par *Le Temps* du 4 mars 1915. Nous reproduisons à notre tour cette pièce à conviction; l'auteur y parle du savant pillage de la Belgique et de la France :

Tout le travail s'accomplit en vertu d'un principe : « Faire venir le moins possible d'Allemagne pour les besoins de l'armée; tirer le plus possible du pays ennemi conquis; et tout ce qui peut être utilisé au pays, le faire passer en Allemagne. »

Pendant trois mois, il a été pourvu aux besoins de l'armée dans la proportion des quatre cinquièmes par le pays occupé. Maintenant même, bien que les sources du pays occupé commencent à rendre avec moins d'abondance, notre armée de l'ouest en tire encore les trois cinquièmes du nécessaire. Par là, d'après un calcul établi sur la moyenne, il est économisé à l'Allemagne de 3 millions 1/2 à 4 millions de marks par jour.

Ce bénéfice de la victoire s'accroît encore des profits de la guerre économique menée, conformément au droit des gens, contre le territoire conquis, c'est-à-dire par l'utilisation des ressources immenses transportées de la Belgique et du nord de la France en Allemagne, telles que prises de guerre, approvisionnements de forteresses, céréales, lainages, métaux, bois. Ce que l'Allemagne économise ou gagne par cette guerre économique dirigée avec intelligence commerciale peut s'évaluer journellement à 6 ou 7 millions de marks, et le total des profits rassemblés par l'Allemagne derrière le front occidental des opérations depuis le com-

mencement de la guerre peut se chiffrer à environ deux milliards.

Un officier de haut grade me disait, à Saint-Quentin, moitié plaisamment, moitié avec réflexion : « Étonnant, ce qu'un homme peut apprendre ! En réalité, je suis officier de la garde du corps de Potsdam. Maintenant je fais le commerce du bois et de la laine. Et même avec succès. »

On pourra mettre dans le dossier de l'Allemagne plusieurs documents du même genre[1]. Le *Times* a reproduit, d'après un journal des États-Unis, cette déclaration faite dans une interview par le chef d'état-major de l'armée allemande de la Somme :

« J'ai fait systématiquement détruire les villages situés à notre portée, afin de pouvoir montrer leurs ruines à nos soldats en leur disant : « Mes enfants, voilà le spectacle qui nous « attend en Allemagne, si vous laissez les Anglais et les Fran- « çais y pénétrer. La misère à laquelle nous avons réduit les « vieillards, les femmes et les enfants, ce seraient alors vos « pères, vos femmes et vos enfants qui y seraient condamnés. »

Il faut en rapprocher les cris de joie et d'admiration que suscita dans la presse d'outre-Rhin le bouleversement systématique qui, en mars 1917, devait mettre entre les troupes alliées et celles de Hindenbourg une bande de terre morte, d'où les villages, les arbres et les hommes auraient disparu[2].

La France, au jour du règlement de comptes, pourra ainsi appuyer ses réclamations sur des documents fournis par l'ennemi lui-même.

*
* *

S'il est encore trop tôt pour calculer ce que la guerre achevée aura coûté en nature à la nation française, il paraît plus aisé,

1. *La Petite Gironde*, 29 août 1916.
2. Voir l'article du 28 mars 1917, dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, article traduit dans *Le Journal* du 14 avril.

au premier abord, de supputer ce qu'elle lui a déjà coûté en argent. La comptabilité publique offre ici une base solide.

Les dépenses incombant à l'État du fait de la guerre sont énormes et des plus diverses : solde majorée des troupes de terre et de mer; équipement et ravitaillement de ces troupes en vivres, en munitions, en objets sanitaires, en chevaux, mulets, vagons, navires et tous autres moyens de transport, achats à l'étranger des choses nécessaires soit à l'armée soit à la population civile qui manquent à la France et dont le change augmente le prix d'un cinquième[1]. Qu'on songe aux effectifs gigantesques qu'il faut pourvoir et repourvoir de tout, à l'usure des vêtements et des chaussures, à la consommation des munitions qui peut être en un seul jour de bataille de plusieurs millions d'obus. On connaît le mot de cet officier d'artillerie qui, ayant fait tirer sa batterie durant cinq minutes, s'écriait : Je leur en ai flanqué pour 20 000 francs! — Et parfois un seul projectile de gros calibre coûte la même somme. Chaque coup de canon est de l'or qui s'évapore en fumée. Ajoutez à cela les subventions et fournitures à certains alliés ou à des puissances considérées comme amies, comme la Belgique, la Serbie, le Monténégro, la Roumanie, voire même la Grèce; les missions dans les pays neutres; le contre-espionnage; les allocations aux chômeurs, aux réfugiés, aux femmes et mères de mobilisés; les indemnités de vie chère aux petits fonctionnaires; l'entretien des prisonniers; les frais de séjour et de voyage des Français internés en Suisse et des rapatriés; les avances aux industriels et le paiement des ouvriers et ouvrières qui travaillent dans les usines de guerre; les transports militaires de toute espèce; tout cela et bien d'autres choses encore en sus des services publics ordinaires (enseignement, finances, justice, etc.) qui

1. Il faut par mois pour la fabrication du drap de soldat deux millions de kilog. de laine lavée, et pour les chaussures trois millions de kilog. de cuir.

continuent à fonctionner. On peut se figurer l'effrayant monceau de ce que le Trésor doit débourser au jour le jour.

Les chiffres inscrits au budget ont été sans cesse croissants et de façon terriblement rapide[1].

1914.	Les cinq derniers mois. . . .	Plus de 8 milliards 1/2.
1915.	L'année entière	22 milliards 1/2.
1916.	—	34 milliards.
1917.	1er trimestre.	8 633 343 390 fr.
—	2e —	9 624 457 573 fr.

Cela fait, jusqu'à la fin de juin 1917, un total, en chiffres ronds, de 83 milliards 1/4.

Là dedans ne sont pas compris le *manque à gagner* qui, enlevant à la France 5 milliards annuels d'accroissement normal, atteint à la fin de juin 1917 plus de 14 milliards, ni les avances consenties à des puissances étrangères et qui, à la fin de 1915, dépassaient déjà 1 350 millions[2].

M. Ribot, en mars 1916, évaluait la dépense quotidienne à 90 millions par jour; il annonçait qu'elle serait bientôt de 93; d'après les chiffres des derniers douzièmes provisoires (2e trimestre 1917), elle serait parvenue à 170 millions.

S'il faut en croire les calculs d'un Américain, M. Siegfried Strauss, le coût de la guerre, pour la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Allemagne et la Russie serait, à la fin de 1916, de 375 milliards[3]. Et la part qui revient à la France dans ce total formidable peut se décomposer ainsi : 75 p. 100 pour les dépenses de guerre, 10 p. 100 pour celles de solidarité sociale, 8 p. 100 pour le service de la dette, 7 p. 100 pour l'administration civile.

Avant d'examiner les moyens qui permettent de prolonger

1. Consulter les rapports faits au Sénat et à la Chambre par MM. Aimond et Raoul Péret, et les discours du ministre des Finances.

2. En 1917, elles atteignent 4 milliards (chiffres de M. Tardieu).

3. Consulter à ce sujet *L'Homme enchaîné* (9 janvier 1917), la *Rivista popolare* (31 mai 1916, article d'Epicarmo Corbino), *Le Matin* du 10 septembre 1916.

une guerre, que l'épuisement financier, suivant les pronostics des économistes, devait faire cesser bien vite, il est indispensable d'apporter deux corrections aux faits que nous avons constatés.

D'abord il faut opérer une défalcation. Une bonne partie des sommes dépensées n'est pas perdue pour la nation. Elle ne sort pas du pays. Qu'il s'agisse de la solde des officiers et des soldats, des usines où l'on fabrique le matériel de guerre ou des fournitures faites à l'Intendance, commerçants, patrons et ouvriers, agriculteurs bénéficient des paiements effectués. Il en est de même des allocations : le pouvoir d'achat de la classe populaire en est copieusement augmenté. En pareil cas l'argent change de mains; il passe des caisses de l'État dans celles des particuliers; il n'est pas volatilisé. C'est un simple transfert de propriété.

Autre observation non moins nécessaire et qui explique pourquoi ces dépenses sont supportées sans trop de peine par les États[1] : c'est qu'elles ne sont payées que pour une faible portion; la plus grosse est ajournée; elle est rejetée du présent sur l'avenir; des émissions de papier-monnaie, des inscriptions sur le Grand-Livre, voilà ce qui tient lieu de versements réels, sauf, bien entendu, pour les achats qui s'opèrent hors des frontières et pour l'intérêt qui va aux rentiers.

En 1916, selon les calculs de M. Pupin[2], 19 milliards 1/2 ont été distribués à la population sur les sommes qu'a dépensées l'État. La perte sur 34 milliards se réduirait donc à 43 p. 100 (15 milliards). Mais ce n'est pas tout. Si les projectiles, le matériel de guerre usé, détérioré, représentent une perte sèche, les machines et usines que l'État a multipliées sur le territoire de la France gardent une certaine valeur. Nouvelle défalcation, qui ramène à 35 p. 100 le chiffre des pertes absolues, c'est-à-

1. Conférence de M. Ch. Gide (*Scientia*, février 1916).
2. Article cité, p. 86.

dire à environ 23 milliards sur les 65 qui totalisaient les dépenses du trésor à la fin de décembre 1916.

Après ces réserves, il n'en reste pas moins vrai que le coût de la guerre actuelle dépasse déjà de beaucoup ce qu'ont coûté réunies toutes les guerres du XIX[e] siècle, soit 170 milliards[1], et il est certain que le total sera encore accru. Si accoutumés que nous soyons, depuis le début des hostilités, à jongler avec les milliards, ce sont là des sommes qui, seulement il y a cinquante ans, auraient paru fantastiques. On se demande comment il a été possible de faire face à de pareils débours : c'est ce que nous allons rechercher ci-après.

1. *La Revue* (mars 1916, p. 545).

CHAPITRE XX

Les finances publiques [1].

Comment les finances de la France ont-elles pu et pourront-elles supporter la surcharge qu'ont fait peser sur elles les dépenses exorbitantes de la guerre? Il faut le demander aux budgets de l'État, des départements et des communes.

Il sied de commencer par les ressources de l'État.

Dans la fortune de l'État français, en 1913, l'actif et le passif s'équilibraient à peu près. La dette publique — avec la dette flottante et la dette viagère — arrivait à 33 milliards 20 millions (sans compter 6 207 millions de dettes coloniales, départementales et communales). Les domaines de l'État, comprenant les édifices, les terrains, les forêts, les voies de communication qui lui appartiennent, les créances qui lui étaient dues, le numéraire qu'il avait en caisse, s'élevait à 32 milliards et si l'on tient compte des réseaux de chemins de fer qui doivent lui revenir dans une vingtaine d'années, des forces hydrauliques et des mines dont il peut disposer, son avoir dépassait son passif.

Le budget voté pour 1914 arrivait au chiffre de 5 milliards 191 millions et l'on prévoyait un excédent de recettes de 219 000 francs.

1. Voir dans la série intitulée *La Guerre* (F. Alcan) la conférence de M. André Liesse, *Les finances et la guerre*.

La situation financière, sans être brillante, était passable, quoiqu'un emprunt eût été reconnu nécessaire pour liquider certaines dépenses extraordinaires (Maroc, etc.). Donc, en juillet 1914, un emprunt de 805 millions à 3 1/2 p. 100 était émis à 91 francs et n'était pas encore liquidé, quand la guerre éclata.

L'équilibre, qu'on avait essayé de rétablir ainsi, fut violemment rompu, et en présence du déficit qui se révéla bientôt profond, continu et croissant, il fallut songer à parer au péril. On employa pour cela deux méthodes essentielles : *l'impôt* et *l'emprunt*; et deux moyens secondaires, consistant en *économies et restrictions* et en *expédients de trésorerie.*

Nous allons passer en revue tour à tour ces quatre façons de se procurer les ressources indispensables.

*
* *

L'IMPÔT

Le recouvrement de l'impôt, comme il était aisé de le prévoir, subissait dès le début un fléchissement très notable, malgré le patriotisme des contribuables. Il était juste de leur octroyer des facilités de versements, des sursis, et, par une circulaire datée du 13 avril 1915, le ministre des Finances déclarait qu'en aucun cas il ne pouvait être exercé de poursuites pour le paiement des cotes inscrites au nom de ceux qui étaient présents sous les drapeaux. On exemptait des droits de timbre et d'enregistrement les pièces relatives à la succession des militaires décédés. Puis des dégrèvements étaient accordés aux patentés mis hors d'état par la mobilisation d'exercer leur profession, avocats et médecins aussi bien que commerçants. Il va de soi que la perception des contributions cessait d'être possible dans les pays envahis.

Le rendement naturellement s'en ressentait. On peut en suivre l'évolution dans les tableaux mensuels que publie sur ce sujet l'administration des finances. On y voit dans les premiers temps une baisse notable; la progression devient de plus en plus forte jusque vers la fin de l'année 1914; l'exercice de cette année accuse pour les recettes, sur les évaluations du budget, une moins-value de 700 345 000 francs, qui, on le devine, est concentrée presque entièrement sur les cinq derniers mois. Alors la remontée commence, avec des oscillations qui ont des causes accidentelles et passagères, mais qui ne l'interrompent guère.

Si nous comparons les chiffres de 1915 à ceux de l'année 1913, prise pour année normale, nous constatons un total de 3 milliards 084 millions contre le total antérieur de 3 milliards 864 millions, c'est-à-dire une moins-value qui s'élève à environ 20 p. 100. Lé déficit qui est de 780 millions dépasse légèrement celui de 1914 : mais il est réparti sur l'année entière, tandis que l'autre est concentré sur cinq mois; et par conséquent cela témoigne que le recouvrement s'est amélioré de moitié environ depuis la fin de 1914.

Si nous considérons dans l'année 1916 les chiffres des différents mois, nous voyons de février à juillet la moins-value sur une année normale se maintenir entre 13 1/3 et 6 1/2 p. 100, ce qui marque une amélioration notable, et en effet la plus-value sur l'année 1915 va de 12 à 25 p. 100. Cela prouve que, malgré les gênes et les malaises dus à la guerre, les Français ont payé l'impôt en argent aussi gaillardement que l'impôt du sang. Un député a hasardé l'expression de « courage fiscal »; elle n'est pas ici déplacée.

Bien plus! Si nous regardons le rendement des impôts dans les derniers mois de 1916, nous constatons, en octobre, une plus-value de 29 p. 100 sur 1915 et même de 0,73 p. 100 sur 1913. En décembre, elle monte à 37,5 sur 1915 et à

14,4 sur 1913. En janvier 1917, elle est de 37,3 p. 100 sur le mois correspondant de 1916, et de 10 p. 100 sur janvier 1913 [1].

Le mouvement continue; mais il est intéressant de savoir sur quelles branches des revenus publics ont porté les augmentations et les diminutions.

Le rendement le plus fort provient des douanes, et cela s'explique aisément. La France a dû importer plus qu'en temps ordinaire du charbon, du pétrole, de l'acier, des machines, des outils, des vivres, des chevaux, etc. Aussi les chiffres des droits d'entrée ont-ils crû en proportion.

1913	783 278 000 fr.
1915	927 626 000 —
1916	1 565 387 000 —

Ont augmenté aussi, sans atteindre un pareil niveau, les sommes produites par l'enregistrement des ventes d'immeubles, par les timbres des effets de commerce et, à certains moments, par les taxes sur les opérations de Bourse, sur les sucres, sur certaines valeurs mobilières (taxe de 5 p. 100 sur le revenu des fonds étrangers, votée le 29 mars 1914, mais ayant laissé un délai de deux ans pour se libérer) .., et cela implique une renaissance du mouvement commercial et industriel.

Pour les contributions indirectes il faut distinguer. Il y a déficit pour les vins, parce que la récolte de 1915 a été mauvaise; déficit aussi pour les alcools, à cause des mesures qui en ont restreint la consommation. Il y au contraire un relèvement continu pour les tabacs qui en juin 1916 atteignent presque le niveau de 1913, pour la bière, pour les cartes à jouer, pour les droits sur le transport par chemin de fer, pour la poudre de mine, et nos poilus aussi bien que nos alliés sont en cela pour quelque chose. Le produit des postes est faible, étant donnée

1. Le *Journal officiel* du 12 mai 1917 donne la situation, à la date du 30 avril, du recouvrement des contributions depuis le 1er janvier, p. 3801.

la gratuité des correspondances militaires et des colis qui font le va-et-vient entre le front et l'arrière; celui des télégraphes, après une baisse sensible, due sans doute au marasme momentané des affaires et aux prudentes formalités qu'on imposa à l'envoi des dépêches, remonte brusquement en 1916.

En résumé, résultats beaucoup plus favorables qu'on aurait pu croire, indices d'une puissante vitalité économique. Mais, les recettes eussent-elles égalé celles des années paisibles et fécondes, elles n'auraient pu combler le gouffre creusé par la guerre. Pour les budgets, qui, votés par douzièmes provisoires, allaient grossissant de trimestre en trimestre, ne fallait-il pas des impôts nouveaux?

On hésita. On avait peur d'accabler le pays qui haletait. Moins virilement qu'en Angleterre, on essaya longtemps de s'en tenir aux emprunts qui reportent la charge sur les épaules des générations futures. Mais on eut beau tergiverser. On fut obligé de demander aux contribuables vivants leur part de sacrifices.

Il existe trois conceptions principales de l'impôt.

L'une est la conception conservatrice. Elle consiste à frapper les objets de consommation courante et aussi certains objets de luxe, soit au moment où ils entrent en France, soit chez les producteurs ou les consommateurs. Ces impôts indirects, comme on les appelle, sont commodes, parce qu'on les paie au jour le jour, par petits paquets, presque sans s'en apercevoir; ils plaisent aux gouvernements, parce qu'ils permettent de plumer l'oie sans la faire trop crier et parce qu'ils peuvent rapporter beaucoup, atteignant tout le monde; ils plaisent à la bourgeoisie, parce que, frappant également ou à peu près le riche et le pauvre, ils sont par cela même lourds pour les classes populaires et légers pour les classes aisées; on a dit avec raison qu'ils sont progressifs à rebours. Le danger, s'ils portent

sur des choses de première nécessité et s'ils sont trop pesants, est de rendre la vie très chère et partant très difficile pour les petites bourses; et s'ils portent sur des objets dont on peut se passer, d'en diminuer la vente au point que le rendement de la taxe devient dérisoire.

Vient ensuite la conception que j'appellerai, faute de mieux, radicale. Il consiste à frapper directement soit le revenu, soit le capital, soit à la fois l'un et l'autre. Ce mode d'impôt s'efforce d'atteindre la richesse mobilière (titres, créances, valeurs, etc.), qui de nos jours est si largement répandue et qui peut si facilement se dérober. Il comprend essentiellement une déclaration de sa fortune, faite par le contribuable et vérifiée soit par un contrôleur ou une commission spéciale, soit au moyen de l'inventaire obligatoire en cas de décès. Cet impôt peut être proportionnel, c'est-à-dire garder le même taux, que la matière imposable soit petite ou grande; il peut être aussi progressif, c'est-à-dire être nul au-dessous d'un certain chiffre, puis avoir un taux variable (5, 10, 20, 25 p. 100) qui augmente par bonds successifs selon que la somme soumise à l'impôt augmente de 10 000, 20 000, 40 000, 100 000 francs, etc. Les partisans de cette progression la légitiment en disant qu'il faut égaliser les charges et qu'un sacrifice uniforme de 10 p. 100, presque insignifiant pour quelqu'un qui a 100 000 francs de rente, est très vivement ressenti par quelqu'un qui n'en a que 5 000; que dans le premier cas la taxe atteint seulement le superflu, tandis que dans le second elle entame fortement le nécessaire. Ils défendent donc l'élévation du taux au nom de la justice sociale. Les adversaires de ce mode d'impôt lui reprochent de forcer les gens à faire connaître ce qu'ils possèdent et ils dénoncent ce qu'ils nomment cette inquisition fiscale. Ils font remarquer que la progression est arbitraire et qu'en la poussant à l'extrême, en la laissant monter proportionnellement aux fortunes, on arriverait à prélever 100 p. 100 sur

les très grosses, ce qui serait une confiscation déguisée. Ils disent que, pour éviter cette conséquence, il est nécessaire d'arrêter la progression à une certaine limite, ce qui se fait dans tous les pays où elle est admise, mais qu'alors on épargne les très petits revenus et les très gros en faisant payer plus que leur part aux revenus moyens.

Reste la troisième conception, qui est une conception socialiste. Elle part de cette idée que tous les impôts qu'on a jusqu'ici expérimentés sont plus ou moins injustes; que s'acharner à découvrir un système fiscal qui ne lèse personne, qui ne se prête pas à la fraude, qui n'exige pas des investigations déplaisantes et indiscrètes, c'est proprement chercher la quadrature du cercle. Elle est d'avis, comme le sont tous les contribuables en leur par-dedans, que le meilleur impôt est celui qu'on ne paie pas. Elle tend donc à la suppression des contributions directes et indirectes, qu'elle entend remplacer en enrichissant l'État et les Communes, en leur assurant des revenus qui les dispensent de rien demander aux particuliers, en leur donnant la propriété des grands moyens de production et de circulation, en créant des monopoles (alcool, chemins de fer, assurances, pétrole, café, mines, raffineries de sucre, forces hydrauliques) ou en exploitant sous forme de régie intéressée des entreprises dont ils partageront les bénéfices et sur lesquelles ils garderont le droit de contrôle.

Ces trois conceptions se sont plus ou moins nettement heurtées dans les débats qu'engendre la nécessité de trouver de l'argent pour les dépenses publiques; mais elles se sont conciliées ou plutôt amalgamées; car tous les partis ont voté des dispositions qui relèvent de ces trois différentes manières de voir.

On n'accusera pas notre gouvernement d'avoir eu une politique financière trop hardie. Lorsque à la fin de 1916, il présenta au Parlement son projet de taxes nouvelles, il songea

tout d'abord à doubler tout simplement les taxes anciennes, comme si le rendement devait être doublé par là du même coup. Mais, après entente avec la Commission du budget et la Commission de législation fiscale, une série de taxes des genres les plus divers furent ajoutées à celles qui avaient été proposées. Poussière d'impôts, jetés au petit bonheur dans le gouffre du déficit, dirent les orateurs qui auraient souhaité un plan d'ensemble[1].

Le fait est qu'il est assez malaisé de classer les taxes qui ont été votées.

Les unes ont un caractère somptuaire : ainsi furent doublées les contributions sur les voitures, les chevaux, les mulets, sur les billards publics et privés, sur les cercles et sociétés, sur les gardes-chasse. On peut ranger dans la même catégorie les taxes progressives qui frappèrent les billets de théâtres, de concerts, de music-halls, de cinémas. On se rappelle les résistances que rencontra cet impôt sur le plaisir. Les directeurs de théâtre menacèrent de faire grève, de fermer leurs établissements; ils firent valoir les intérêts du petit personnel qui serait ainsi condamné à mourir de faim. Mais on leur répondit qu'en un moment où tant d'hommes exposaient leur vie dans les tranchées ceux de l'arrière pouvaient bien consentir à payer un peu plus cher leurs divertissements.

Il y eut, en cet ordre de choses, un bon nombre d'idées abandonnées. Il fut question d'imposer les pierres fines et les chapeaux hauts de forme, mais on craignit de faire disparaître les unes et les autres; les canots de plaisance et les armoires à glace, ce luxe des petits bourgeois; les pianos et les palmes académiques; mais on fit remarquer que le piano est souvent un instrument de travail et l'on n'osa pas attaquer la manie si française des décorations. On parla d'établir une taxe sur

1. Voir les discours de MM. Renard et Bedouce à la Chambre des députés (Séance du 12 décembre 1916).

les annonces de journaux; mais la presse est une puissance que les députés redoutent; sur les notes d'hôtel et de restaurant dépassant un certain chiffre; mais on craignit qu'elle ne fût trop facile à éluder; sur la valeur locative des chasses et sur les personnes ayant des domestiques; mais on fit observer que c'était grever les familles nombreuses où le nombre des bonnes d'enfants ne signifiait pas toujours richesse. On se rappelle l'émoi que causa la nouvelle qu'on allait fortement imposer tous les possesseurs de chiens. Il fut bientôt évident que ce serait le signal d'un massacre des Innocents, d'une Saint-Barthélemy d'honnêtes lévriers, danois et caniches. La Société protectrice des animaux crut devoir intervenir; et les chiens furent sauvés.

Les objets de consommation ne pouvaient échapper de même : furent surtaxés les bières, les cidres, poirés, hydromels, les vins ordinaires, les raisins secs servant à faire des piquettes, les eaux minérales naturelles et artificielles, les spécialités pharmaceutiques, le café, la chicorée, le cacao, le chocolat, le thé, la vanille, le poivre, le piment, les épices, les sucres, les glucoses, les mélasses, les tabacs. Ce sont autant de causes du renchérissement de la vie[1].

On atteignit aussi la production et la circulation. Furent doublées les redevances des mines, et de plus une taxe, proportionnée au nombre des hectares compris dans la concession, pesa sur celles qui depuis dix ans demeuraient inexploitées. Les frais de surveillance des fabriques de margarine furent mis à la charge des fabricants. D'autre part l'affranchissement des lettres pour la France, des imprimés autres que les périodiques qui trouvèrent grâce, le prix des mandats et des messages pneumatiques, télégraphiques, téléphoniques, furent augmentés

1. Un impôt sur la saccharine a été voté en avril 1917, surtout en vue de protéger l'industrie sucrière contre un produit qui a un pouvoir sucrant très considérable.

d'un tiers ou d'un quart, au risque de diminuer le mouvement des correspondances ; on ne recula même pas devant cette anomalie qu'une carte postale à destination de Pékin coûte, en vertu des conventions internationales, 10 centimes, alors que de Paris à Versailles ou à Paris même elle doit désormais être timbrée à 15 centimes. On répara un oubli : la vente d'un bateau se faisait sans acquitter de droits, alors que celle d'une maison en était grevée; il fut décidé que la mutation des bateaux ayant une jauge supérieure à 100 tonnes entraînerait dorénavant une redevance de 50 centimes par 100 francs. On pensa que les valeurs mobilières pouvaient supporter un surcroît de charges. La taxe de 4 p. 100 sur les valeurs françaises fut portée à 5 p. 100; celle de 8 p. 100 sur les lots sortis aux tirages fut élevée à 10 p. 100. Les valeurs étrangères virent de même leurs impositions augmentées de 5 à 6 p. 100, et l'on prit encore 5 p. 100 sur les bénéfices distribués aux administrateurs des compagnies et entreprises étrangères. On rejeta toutefois provisoirement une taxe proposée par MM. Honnorat et Lebey sur l'exportation des objets ayant un caractère artistique ou historique et la perception d'un permis de séjour pour les étrangers analogue à celui qui existe en Suisse.

L'expérience apprendra ce qu'auront produit ces impôts nouveaux, dont on a estimé le rendement à 650 millions.

En même temps et même auparavant on organisait l'*impôt sur le revenu*.

Le 15 juillet 1914, était promulguée une loi qui l'instituait et décidait que l'application en commencerait pour l'exercice 1916. C'était une loi de transaction. L'impôt voté devait être simplement complémentaire; c'était, en quelque sorte, à titre d'essai qu'il devait fonctionner. La déclaration de sa fortune imposable était facultative pour le contribuable. Il n'y avait ni contrôle ni sanction.

Au cours de l'année 1915, les adversaires de cet impôt, qui n'avaient point désarmé, crurent que la guerre était une bonne occasion d'en retarder indéfiniment l'application. La Chambre de commerce de Paris déclara qu'elle y demeurait hostile en principe; plusieurs grands journaux, *Le Temps* en particulier, alléguèrent que le moment était mauvais pour faire un saut dans l'inconnu; qu'il ne convenait pas d'effrayer le capital, alors qu'on avait besoin de lui; que beaucoup de contribuables étaient mobilisés et par conséquent hors d'état de connaître leurs revenus; que plusieurs ne savaient pas même s'il leur en restait. La campagne fut vivement menée; mais elle ne réussit pas à la Chambre qui décida que la loi serait exécutée, comme il avait été primitivement ordonné, à partir du 1er janvier 1916.

La campagne reprit alors sous une autre forme. Le public fut invité par les mêmes journaux à faire la grève des déclarations et il semble que l'Administration des finances ne poussa guère à les multiplier : car, tandis qu'en temps ordinaire les feuilles d'impôt sont envoyées à domicile chez les contribuables, ils durent cette fois aller chercher à la mairie celles qu'ils avaient à remplir et à signer. Il n'y avait guère de résultats sérieux à attendre d'un essai ainsi contrarié, et au Sénat, M. Aimond, rapporteur général du budget, le reconnaissait franchement.

Cependant la majorité qui avait voté la loi n'entendait pas qu'elle devînt lettre morte. Un mouvement d'opinion se faisait pour la modifier, la réformer, la rendre plus précise et plus impérative. M. Ribot, ministre des Finances, pressé par la nécessité de remplir les caisses de l'État, se ralliait à cette idée et, au cours de l'année 1916, fut discutée et votée la loi qui allait devenir exécutoire en 1917[1].

Cette fois, il fut décidé que la déclaration serait obligatoire,

1. Voir le *Journal officiel* du 31 décembre 1916.

détaillée et contrôlée. Le contrôleur chargé de cet office peut demander des éclaircissements au contribuable. Cette formule inquiéta beaucoup M. Touron, vice-président du Sénat. La discussion établit que ce contrôleur ne pouvait exiger la preuve que la déclaration était exacte, se faire montrer par exemple les livres d'un commerçant, mais qu'il pouvait discuter avec le contribuable, et, s'il avait des doutes, rectifier la déclaration, sauf recours du contribuable à une Commission supérieure spécialement nommée à cet effet.

Si la déclaration, qui doit être déposée dans un délai déterminé sous peine d'être majorée de 10 p. 100, est reconnue insuffisante (et l'ouverture d'une succession permet d'avoir quelques clartés à ce sujet), non seulement la somme dont le fisc a été fraudé peut être réclamée, mais cette somme doit être augmentée de 10 p. 100.

En cas de non-déclaration, le contribuable est taxé d'office, et s'il recourt contre cette taxation, la preuve qu'il y a erreur et les frais d'expertise sont à sa charge.

Je ne crois pas utile d'entrer dans des détails que tous les citoyens français ont pu trouver sur leur feuille de contributions. Mais il importe de marquer le taux de la progression. Elle s'échelonne de 1 à 10 p. 100 selon le chiffre du revenu. Comme je l'ai expliqué ci-dessus, elle est limitée en bas et en haut. Il y a dégrèvement absolu pour tous les revenus inférieurs à 3 000 francs, considérés comme un minimum nécessaire à l'existence. Ce dégrèvement qu'on appelle *abattement* était dans la loi primitive de 5 000 francs; on a augmenté le nombre des contribuables soumis à l'impôt. La limite supérieure est 10 p. 100 pour les revenus de 150 000 francs et au-dessus. On peut donc dire que la progression est très modérée. Une proposition pour la rendre plus forte a été repoussée par le gouvernement et par la Chambre. Il sera toujours loisible de la relever en cas de besoin extrême.

Les différents revenus devant être détaillés, il a fallu édicter des règles pour l'évaluation des bénéfices commerciaux, industriels, agricoles, etc., ou du revenu net des fonctionnaires[1]. Certains dégrèvements particuliers et provisoires ont été prévus : ainsi pour les propriétaires qui ont fait remise de leurs loyers à leurs locataires ou qui ne les ont pas touchés, à cause des décrets moratoires. Des défalcations générales et permanentes sont aussi inscrites dans la loi : le revenu imposable est diminué de 2000 francs, si le contribuable est marié, et de 1000 francs, par chaque personne qu'il entretient à ses frais (enfant, ascendant ou infirme).

On ne peut dire encore ce qu'aura rapporté cette première application de la loi nouvelle. Disons seulement qu'elle entraîne l'abolition partielle des quatre vieilles contributions : les patentes, l'impôt des portes et fenêtres, qui portait sur l'air et la lumière ; la cote personnelle-mobilière, l'impôt foncier. Elle obligera aussi à un remaniement des impositions départementales et communales, où les centimes additionnels étaient en relations directes avec ces vénérables contributions. C'est une grosse évolution dans le sens démocratique de tout notre système fiscal.

La guerre l'a singulièrement facilitée; elle a fait naître aussi des impôts qui ont moins de portée, parce qu'ils cesseront avec elle ou peu après. Telle est la taxe exceptionnelle[2], qui, du 1er janvier 1917 au 31 décembre de l'année qui suivra les hostilités, sera due par tout Français mobilisable. Elle est faite pour atteindre les exemptés, les réformés, les auxiliaires, les

1. Pour ces différentes « cédules », la Commission de législation fiscale à la Chambre (rapport de M. Dumesnil) propose de majorer les taux adoptés par le Sénat (10 mai 1917). La Commission propose, en outre, l'établissement d'une taxe civique, qui serait de 3, 6 ou 9 francs suivant les communes et qui serait payée par tout le monde, sauf par les indigents notoires, de façon que nul ne fût exempté de contribuer aux charges nationales. Cette proposition a été rejetée par la Chambre.

2. Proposition de loi Rameil.

hommes qui ont été placés en sursis d'appel, en congé ou hors cadres ou bien maintenus dans leur fonction ou emploi. Ne doivent en être affranchis que les indigents, les pères de quatre enfants mineurs ou ceux qui ont un fils mobilisé, tué, disparu ou prisonnier. La taxe comprend un droit fixe de 12 francs par an et un droit proportionnel qui se monte à 25 p. 100 de la somme perçue pour l'impôt sur le revenu.

Telle est encore la contribution au fonds des blessés de la guerre; elle a pour objet de parer aux accidents de travail qui peuvent survenir aux mutilés, et elle doit être payée par les employeurs et les assureurs[1].

Je rappelle en outre l'impôt spécial sur les bénéfices de guerre[2], dont la progression fut élevée par une répercussion de la décision qui éleva le taux de l'impôt sur le revenu.

Quant aux innovations se rattachant à la conception socialiste, elles sont peu nombreuses et consistent plus en projets qu'en réalités. Il faut signaler une proposition[3] de retour à l'État pour les successions au delà du sixième degré de parenté et pour les biens des personnes qui mourraient sans avoir élevé deux enfants. Il faut mentionner les invitations à créer des monopoles pour la vente et la rectification de l'alcool et du pétrole, à organiser des régies intéressées pour l'importation du café vert[4], pour l'exploitation des assurances, des mines, des chemins de fer, des raffineries de sucre, pour la mise en valeur des forces hydrauliques. La régie intéressée, qui implique pour l'État le partage des bénéfices avec des entreprises auxquelles il laisse une certaine autonomie, mais qu'il contrôle, paraît être en faveur auprès de notre Parlement. C'est le régime qui a été proposé pour notre marine marchande et adopté le 27 février 1917 pour nos usines de guerre. Ce n'est pas « le

1. Voir le *Journal officiel* du 31 décembre 1916.
2. Voir page 102.
3. Proposition Andrieu, juin 1916.
4. Proposition de Monzie, n° 2842, 1916.

collectivisme en action », comme a crié un député; mais il n'est pas douteux que la guerre a incliné les esprits vers des mesures à demi socialistes.

*
* *

L'Angleterre, pendant tout ce temps, a couvert par l'impôt un tiers de ses débours. La France est loin d'être allée jusque là. C'est aux *emprunts* qu'elle a tout d'abord recouru de préférence, augmentant ainsi la dette publique qui grève les années futures.

D'abord on a procédé à la libération de l'emprunt voté à la veille de la guerre. Le 7 juillet 1914, étaient émis 805 millions de rentes amortissables 3 1/2 p. 100 au prix de 91 francs. Les versements étaient échelonnés en quatre termes, dont le dernier était fixé au 6 novembre 1914. Le montant de l'emprunt fut souscrit quarante fois; mais il y a quelque mirage dans cet éclatant succès; les souscripteurs étaient surtout des établissements de crédit et des spéculateurs de la Bourse sachant que leur souscription serait considérablement réduite. Il fallait transformer ces engagements en numéraire. Au 11 septembre 380 millions étaient versés; il en restait 435 à recouvrer et le moment n'était guère propice. L'emprunt ne fut libéré qu'au mois de mars 1915, à l'exception de 22 millions qui représentaient les titres restés dans les pays envahis. Des mesures étaient prises pour faciliter ces rentrées et aussi pour empêcher la négociation des titres qui pouvaient avoir été volés par les Allemands, et le Trésor, frais d'émission déduits (2 668 350 francs), avait à sa disposition 783 millions.

Ils étaient vite dévorés. Dans le courant de 1915, un emprunt était fait aux États-Unis, emprunt franco-anglais de 500 millions de dollars, gagé par des banques anglaises où la France recevait pour sa part 43 millions de dollars. Les États-

Unis fournissaient de plus à la France d'autres sommes autrement gagées :

Bons du Trésor à une année à 5 p. 100	30 millions de dollars.
Crédits en forme d'acceptation bancaire	45 —

Ce n'était pas encore assez[1]; et la France lançait, en décembre 1915, un grand emprunt national en rentes perpétuelles à 5 p. 100, exemptes de tous impôts, excepté de ceux qui frappent directement le revenu, et non remboursables avant 1931. Les souscriptions, dispensées du droit de timbre, pouvaient être libérées pour un tiers par la remise de titres de rente 3 1/2 et 3 p. 100 qui seraient dès lors annulés. Les dépôts des Caisses d'épargne pouvaient y être affectés jusqu'à moitié de la somme déposée. Les bons et les obligations de la défense nationale étaient admis aussi bien que le numéraire. L'emprunt n'était pas limité quant à son chiffre. Français comme étrangers pouvaient y participer.

L'appel au crédit se fit par la voie de la presse, des discours officiels, des affiches illustrées. On se rappelle le coq gaulois sortant d'une pièce de monnaie et piquant de son bec un Allemand terrassé par cette attaque symbolique. Le succès fut éclatant.

Voici le détail des souscriptions :

Numéraire	6 368 000 000
Bons de la Défense Nationale	2 227 900 000
Obligations de la Défense Nationale	3 191 900 000
Rentes à 3 1/2 p. 100	24 450 000
Rentes 3 p. 100	1 430 530 000
Total	13 242 780 000

Tout n'était pas d'argent frais; mais la conversion de bons, obligations et rentes en titres de l'emprunt nouveau faisait économiser par le Trésor la somme annuelle de 346 915 435 francs. Seulement l'intérêt de l'emprunt exige plus de 750 millions

1. La France, du 1er août 1914 au 1er août 1917, a reçu de l'étranger 6 milliards. (Chiffres donnés par M. Tardieu.)

par an : c'est donc un surcroît d'environ 400 millions pour les arrérages que l'État doit servir.

Les étrangers avaient pris part à la souscription pour plus de 800 millions, l'Angleterre à elle seule pour plus de 600.

Au mois de septembre 1916, un second projet d'emprunt national était déposé par le ministre des Finances. Il s'agissait encore de rentes 5 p. 100; le chiffre était, comme la première fois, illimité; les conditions d'émission étaient les mêmes, sauf que les souscriptions ne pouvaient être libérées par une conversion de rentes 3 p. 100, dont le cours à la Bourse se maintenait plus haut qu'on n'aurait cru.

Le lancement, qui eut lieu à la fin d'octobre, fut préparé avec le même soin. Nouvelles affiches sur les murs, dont la plus populaire fut celle qui représentait un poilu courant au combat en criant : — On les aura. — Il y eut toutefois à lutter contre une campagne sournoisement menée par des pacifistes outranciers. Ils essayèrent de propager parmi les paysans des conseils d'abstention — Ne souscrivez pas, disaient-ils, si vous voulez abréger la guerre. — Mais cette tentative d'arrêter la guerre par la grève des bas de laine eut peu d'effet. Les souscripteurs furent au nombre de 3 millions. Le montant souscrit fut de 11 360 000 000 de francs, dont 5 milliards 1/2 d'argent frais et 160 millions en or. Dès les premiers jours 568 millions étaient presque entièrement libérés. Les bons et les obligations de la défense nationale entraient dans le total respectivement pour 3 milliards 1/2 et pour 950 millions, la conversion des titres de 3 1/2 p. 100 pour 7 millions[1].

C'était un succès financier; mais c'était un nouveau poids ajouté à la dette publique. Et il est probable que ce ne sera pas le dernier. Il semble difficile que la réparation des dommages

1. Voir *Le Petit Parisien* (13 septembre et 10 novembre 1916); *Revue politique et parlementaire* (10 décembre 1916), article de M. Georges Lachapelle.

de guerre puisse s'opérer vite et bien sans un recours au crédit. Mais la sauvagerie allemande, en contraignant les États-Unis à entrer dans la lutte, met des ressources inattendues à la disposition de la France. Non seulement il est question d'un don de plusieurs milliards qui serait offert par la reconnaissance américaine à la patrie de La Fayette et de Rochambeau, mais de plus l'or, dont regorge l'Amérique du Nord, paraît devoir refluer sur l'Europe en prêts énormes dont les conditions seront très favorables aux nations devenues les alliées des Yankees [1].

*
* *

Les deux moyens principaux employés pour se procurer de l'argent — impôts et emprunts — furent complétés par ce que j'ai appelé des *expédients de trésorerie.* J'entends par là des manœuvres ayant pour objet d'aveugler provisoirement un déficit, comme on aveugle une voie d'eau sur un bateau; de conjurer par un moyen de fortune un péril imminent. C'est en ce domaine surtout que s'est déployée l'habileté de M. Ribot, ministre des Finances.

Il multiplia les *bons du Trésor* (à 3, 6 et 12 mois), bons portant intérêt à 4 et 5 p. 100, selon la date de l'échéance, divisés en petites coupures et offrant à ceux qui les prenaient un placement à court terme. Il y joignit *les obligations de la défense nationale*, reposant sur le même principe, ou différant seulement parce que les coupures étaient plus fortes et le taux de l'intérêt aussi, la date du remboursement étant de un à cinq ans. Bons et obligations étaient au fond des avances du public à l'État, des emprunts déguisés à brève échéance. Ils trouvèrent

1. Un prêt de 500 millions de francs a déjà été consenti par les États-Unis à la France (mai 1917). Le chèque a été remis à notre ambassadeur, M. Jusserand.

bon accueil. On paya en cette monnaie les créanciers de l'État qui voulurent bien l'accepter. On proposa même un instant de régler obligatoirement de cette façon la moitié des réquisitions et des marchés passés avec l'État et dépassant 1 000 francs. On songea également à payer ainsi les trois quarts des indemnités et les traitements des fonctionnaires. Mais il ne fut pas donné suite à des propositions qui, par cette espèce de cours forcé, auraient risqué de compromettre la confiance qu'inspipiraient bons et obligations. L'Administration des finances se contenta d'en placer à vue un bon nombre chez les comptables relevant d'elle. Au 31 décembre 1914, 46 millions, au 31 décembre 1915, 140 millions avaient été placés de la sorte. Bon nombre d'autres avaient trouvé preneurs à l'étranger, particulièrement en Angleterre et en Amérique. Un chiffre donnera une idée des ressources que le Trésor peut se procurer de la sorte. A la fin de 1915, les bons ainsi disséminés, déduction faite de ceux qui furent convertis en rentes et obligations, s'élevaient à 6 962 918 300 francs et les obligations de leur côté à 632 millions.

Un second expédient, destiné, celui-là, à rendre le change moins défavorable à la France dans le pays qui lui fournissait le plus d'importations, fut le rachat par le Trésor des obligations américaines qui se trouvaient placées en France et leur revente aux États-Unis par l'intermédiaire des banques. Pour ne citer qu'un échantillon, l'opération, au mois de mai 1916, porta sur 325 000 obligations *Pennsylvania* à 3 1/4 p. 100 et sur 311 000 *Chicago-Milwaukee* à 4 p. 100.

A ce même ordre d'idées se rattachent les appels lancés aux Français pour qu'ils prêtassent à l'État les titres des pays neutres qui pouvaient être en leur possession. On fit vibrer à la fois la corde du patriotisme et celle de l'intérêt. On assurait aux prêteurs des avantages pécuniaires. On leur promettait une bonification de 25 p. 100 de leur revenu annuel. On leur

garantissait un droit à la prime éventuelle de change. On leur laissait toutes leurs chances d'obtenir un lot. On leur donnait, en échange des valeurs dont ils se dessaisissaient des certificats négociables. Plus d'un milliard était ainsi récolté à la date d'août 1916. Le but de l'opération était toujours de rendre moins onéreux les achats faits à l'étranger, et c'est dans le même sens qu'agissait la décision prise de faire opérer ces achats pour le compte de la France et de la Russie par l'Angleterre, qui avait parmi les puissances alliées le change le plus favorable et leur cédait ensuite au prix coûtant ce qu'elle avait acquis à meilleur marché.

Il faut mentionner aussi l'aide qui fut apportée à l'État par la Banque de France. Elle lui avança de l'argent avec un intérêt minime de 1 p. 100. Ces avances comprenaient :

A la fin de 1914	3 900 millions;
— de 1915	5 milliards;
En août 1916	8 400 millions;
A la fin de 1916	7 400 millions.

et, si ce dernier chiffre est plus faible que les précédents, c'est que le Trésor lui a remboursé 2 200 millions sur le produit du second emprunt national. Il a de même remboursé en mars 1916 75 millions qui lui avaient été prêtés par la Banque d'Algérie[1].

Quant au reste de sa dette envers la Banque de France, l'État a constitué pour l'amortir un fonds spécial, sur lequel elle est autorisée à prélever le montant des pertes qu'elle pourrait éprouver par suite des services rendus aux finances publiques. Il s'est engagé en outre à porter, après la fin des hostilités, de 1 p. 100 à 3 p. 100 l'intérêt des prêts qui lui ont été consentis; et en attendant, par plusieurs décrets successifs, il a permis à la Banque d'élever le chiffre de ses billets en

1. En février 1917, la Banque s'est engagée à mettre à la disposition de l'État 3 milliards en sus du maximum prévu par la convention du 4 mai 1915.

circulation, qui était en juillet 1914 de 5 852 millions, à 15, 18 et 21 milliards.

La Banque a rendu d'autres services. Elle a su accumuler et conserver une réserve d'or, qui non seulement sert de couverture à ses billets, mais qui n'a pas peu contribué à maintenir en bonne posture le crédit de la France. Son encaisse en or, en juillet 1914, était de 4 098 millions. En août 1916, elle était de 4 802 millions, sans compter 338 millions en argent. A la fin de 1916, elle s'élevait à 5 082 millions, y compris les prêts qu'elle a faits à la Banque d'Angleterre et les dépôts libres qu'elle a en Russie et aux États-Unis. Il faut encore ajouter qu'elle a pu expédier à l'étranger des quantités d'or considérables en vue d'améliorer notre change : la Banque d'Angleterre lui en a ainsi acheté en 1916 pour 481 millions.

Comment a-t-elle pu, sans se dégarnir, suffire à ces envois? C'est qu'elle a, pour ainsi dire, pompé l'or éparpillé dans les coffres-forts privés. Avec un bel élan, les particuliers lui ont apporté celui qu'ils possédaient. Elle a reçu ainsi plus de deux milliards. Et cependant on calcule qu'il reste de trois à quatre milliards d'or en dehors de ses caves, si bien que M. Bouffandeau a pu imaginer un procédé pour les y faire entrer : ce serait de frapper de nouvelles pièces d'or qui auraient seules cours légal; les anciennes ne seraient plus acceptées qu'avec une perte plus ou moins forte et, pour éviter ce déchet, elles s'empresseraient de sortir des retraites où elles se cachent. La proposition a été déposée, mais non discutée. C'est un expédient de valeur douteuse qu'on peut joindre à ceux que nous venons d'énumérer[1].

1. Voir dans *L'Information universelle* du 24 avril 1917, sous la signature *Patiens*, la critique de cette proposition.

*
* *

Nous arrivons au quatrième moyen employé pour faire face aux dépenses : la politique de restrictions ou d'économies.

Nous ne parlons pour le moment que des économies opérées par l'État dans ce qui dépend directement de lui; nous parlerons plus tard de celles qu'il a prescrites aux particuliers.

Les premières portent sur les *personnes* et sur *les choses*, ou, si l'on préfère, sur l'*organisation administrative* et *sur le matériel*. Nous allons dans ces deux domaines suivre les dépenses inutiles ou excessives qui ont été ordonnancées et les efforts qui ont été faits pour les réduire.

La lutte contre les gaspillages revenait naturellement à la Chambre, qui a le contrôle des deniers publics. Elle eut surtout pour instruments deux grandes Commissions ; celle des *économies*, dont le président, M. Emmanuel Brousse, fut l'infatigable interprète dans des discours et des articles aussi courageux que solidement documentés; celle des *marchés*, chargée de réviser les contrats passés par l'État avec ses fournisseurs. Toutes deux, ayant rencontré dans leurs investigations des résistances, demandèrent des pouvoirs d'enquête qui leur furent accordés par la Chambre (décembre 1916).

Dans l'examen des saignées trop fortes subies par le budget de la République, on peut commencer par le personnel supérieur. On s'est plaint[1] du nombre exagéré des ministres avec ou sans portefeuille, du foisonnement des sous-secrétariats d'État, de la surabondance des fonctionnaires aux finances, aux affaires étrangères, et dans beaucoup d'autres organismes dont l'utilité n'a pas toujours paru répondre à ce qu'ils coûtaient (maison de la presse, censure, missions à l'étranger, etc.). On a

1. Voir la séance du 8 décembre 1916.

demandé si l'on n'aurait pas pu profiter des événements pour la réduction des sous-préfectures et des tribunaux d'arrondissement dont la suppresssion a été plusieurs fois votée ou réclamée[1]. On a cité des écoles d'agriculture où les professeurs étaient plus nombreux que les élèves et auraient pu être fermées sans inconvénient. On a signalé de terribles abus de la paperasserie : le général Gallieni se plaignit lui-même du pullullement des circulaires, ce qui ne l'empêcha pas d'en laisser perpétrer une de plus pour inviter ceux qui les rédigeaient à ne pas mettre d'accent sur l'e de son nom. On a émis des doutes sur la nécessité de porter à d'aussi gros chiffres les emprunts contractés pour la pacification du Maroc.

Mais c'est surtout à l'administration militaire qu'on a reproché de dépenser sans compter. On a dénoncé dans les dépôts, dans les bureaux de recrutement, dans les camps d'instruction une hypertrophie d'officiers bien payés pour des besognes fort minces; M. Brousse évaluait à 5 000 ceux qu'on aurait pu rendre à la vie privée (soit une économie de 25 millions) et il évaluait à 5 millions ce qu'on pouvait épargner en ramenant à de justes proportions le nombre des hommes employés à garder les voies et communications et des officiers immobilisés en qualité de commissaires de gare. Il a compté dans la zone de l'intérieur 115 généraux de division, 155 généraux de brigade, fonctionnant comme inspecteurs, ce qui était un véritable luxe; il a mentionné 24 généraux de division et 41 généraux de brigade touchant leur solde sans exercer aucun commandement, et il a regretté que des chefs, cassés pour incapacité ou insubordination après les premières batailles, figurassent parmi ceux qui étaient ainsi pourvus de sinécures dorées. La Commission du budget faisait droit à ses doléances en réduisant

1. Voir la discussion sur la réforme administrative à l'Académie des sciences morales et politiques (avril 1917). Opinions de MM. Imbart de la Tour, Colson, d'Eichthal. — Voir aussi dans la *Revue bleue* les articles de M. Chardon.

de 500000 francs les crédits demandés par le ministère de la Guerre.

On a trouvé également que le service de contrôle postal militaire absorbait plus d'hommes et d'argent qu'il n'aurait fallu; ainsi à Bordeaux, 400 soldats, avec 24 officiers et 1 colonel, avaient charge d'ouvrir les correspondances et, non contents de les retarder, se permettaient de les commenter et de les annoter. On a constaté dans les services sanitaires des nids d'inutiles plus considérables encore. Ainsi, dans la ville d'Agen, un hôpital, installé à l'École normale, avait beau être fermé depuis plusieurs mois; il n'en gardait pas moins tout son contingent de médecins, de pharmaciens, d'officiers gestionnaires et d'infirmiers, auxquels on ajoutait encore 15 Annamites envoyés là sous le prétexte d'apprendre à soigner les blessés. J'ai vu moi-même, dans l'été de 1916, à Ax-les-Thermes (Ariège) plusieurs hôtels et maisons réquisitionnés jusqu'à concurrence de 450 lits, avec 95 infirmiers dont 12 Annamites, alors que le nombre des convalescents envoyés là pour se remettre ne dépassait pas 23.

On ne peut ranger parmi les dépenses superflues les relèvements de solde accordés aux soldats, les indemnités de vie chère octroyées aux petits fonctionnaires, l'augmentation des allocations pour les familles de mobilisés ou des rations de vin pour les troupes, non plus que les gros salaires payés dans les usines de guerre à des spécialistes dont on ne pouvait se passer. Mais il y eut aussi dans ces usines plus d'un abus : dans l'une d'elles, par exemple, des ouvriers gagnaient 108 francs par semaine à passer des obus à la peinture[1]. La fabrication des grenades donna lieu à de singuliers marchés. Elles furent payées bien souvent au-dessus de leur prix de revient. On se rappelle la terrible explosion de la rue de Tolbiac, à Paris; on s'aperçut

1. Article de M. Perreau-Pradier, membre de la Commission des économies (*Le Journal*, 7 avril 1917).

trop tard que l'industriel, qui avait obtenu un prix majoré à condition d'assurer ses ouvriers, avait négligé cette précaution, et ce fut au budget qu'on demanda de réparer l'incurie coupable et lucrative du fabricant. Ailleurs des grenades F. I, offertes au génie à 0 fr. 45, furent achetées par lui à 0 fr. 63 à un autre fournisseur; des obus de 155, revenant en moyenne de 56 à 65 francs, furent généreusement payés 104 francs chacun; des ondulages de tôles, qu'on peut obtenir pour 50 centimes et moins encore, furent opérés à raison de 3 fr. 75 l'un. Et j'ai peur que la révision des marchés conclus ne fasse découvrir bien d'autres profits scandaleux dont l'État a été victime[1].

On doit, en regard de ce coulage, placer quelques restrictions prudentes. Dès le début des hostilités, les services publics ont fonctionné avec un personnel réduit. Les subventions libéralement accordées à des œuvres d'intérêt inégal ont été révisées et diminuées. Les administrations ont été invitées à surseoir à tous les avancements non indispensables; c'est ainsi qu'on n'a pas remplacé un certain nombre de juges décédés ou mis à la retraite. De même on a décidé que tout fonctionnaire, nommé officier, aurait à choisir entre son traitement et sa solde. Mais je ne pense pas que ce soit là une suffisante compensation aux vides pratiqués dans les caisses de l'État à l'avantage du personnel travaillant pour lui.

Si nous regardons maintenant le matériel, qui lui appartient ou qui fut fabriqué par son ordre, le gaspillage apparaît plus grave encore.

1. Dans les Basses-Pyrénées, un propriétaire, dont le cheval est réquisitionné, veut le céder à 450 francs. On le contraint à accepter 1 250 francs, parce que c'est le prix fixé par le barème de l'Intendance, et il verse le surplus au Secours national. Dans le même département, on demande à un fabricant des bérets à 2 fr. 25. Il répond qu'il n'en a pas dépassant 2 francs et que ceux qu'on vend au détail 2 fr. 25 peuvent être livrés par lui à 1 fr. 70. On refuse, et une dame qui a conclu marché avec l'Intendance vient lui acheter le type requis à 1 fr. 70; mais il refuse à son tour et force la dame de s'adresser ailleurs.

Dans la zone des armées, on sait les déperditions de viande et de pain qui se sont faites journellement : les « boules de son », comme disent les soldats, jetées dans les mares, chaque fois qu'ils pouvaient se procurer du pain moins bis et moins dur; les manœuvres exécutées souvent sans raison stratégique sur des champs ensemencés. On connaît l'usage immodéré et imprévu qui fut fait des automobiles réquisitionnées pour promener de jolies dames ou aller chercher à la ville voisine quelques douceurs pour les officiers. A Boulogne-sur-Seine elles ne servirent pas même à cela; sorties toutes neuves des maisons où on les avait fabriquées, elles restèrent plusieurs mois en plein air, exposées à toutes les intempéries; après quoi elles durent être rendues aux constructeurs pour être réparées aux frais de l'État. Les caisses envoyées au front furent longtemps condamnées à n'en pas revenir; mais, lorsqu'on se décida à les retourner dans un arsenal du Midi, on les y laissa paisiblement pourrir, tandis que les expéditions continuaient à se faire dans des caisses neuves livrées par des fournisseurs qui n'y perdaient pas. On n'eut pas l'idée pendant de longs mois de recueillir les peaux des chevaux morts et l'on brûla quantité de déchets dans les cantonnements où stationnaient les troupes. Il est vrai que l'on songea à tirer quelque chose de ces débris au profit de l'État[1]; mais, s'il en faut croire les mauvaises langues, deux dames furent employées durant trois mois à trier des chiffons en vue de les vendre; elles étaient payées chacune 2 fr. 50 par jour. Cela fit un total de 450 francs : le lot trié par elles se vendit par adjudication 27 francs.

Parlerai-je de certaine fourniture de galoches qui fit quelque bruit? Elles étaient recouvertes avec des feuilles de carton ou même de papier buvard, et l'on pense de quelle utilité elles pouvaient être dans les tranchées. Des orfèvres et des avocats

1. *Le Journal* (8 décembre 1916) d'après *Le Cri de Paris*.

avaient été préposés à leur réception, et il y en avait ainsi 7 000 paires, de l'aveu même de M. Thierry, qui reconnut qu'on avait admis légèrement 500 000 paires de chaussures fort douteuses[1].

La prodigalité ne fut pas moindre à l'arrière que sur le front. M. Brousse[2] a conté l'histoire de 3 millions de paires d'épaulières qui, munies de lamelles d'acier, devaient se placer sur les capotes des soldats et les protéger contre les éclats d'obus. Mais quand on en eut fabriqué pour deux millions, on s'aperçut qu'elles étaient plus gênantes qu'utiles et elles furent mises au rancart. Peut-être eût-il été plus sage de les mettre à l'essai avant d'en commander une pareille quantité.

Parfois, avec les meilleures intentions du monde, on a voulu faire grand et faire vite; ainsi quand on s'avisa de faire jaillir du sol à Roanne un arsenal armé de toutes pièces. Il n'est pas douteux que les plans et devis furent trop hâtifs, et la note à payer, qui monta, je crois, à 168 millions, parut au Parlement fort douloureuse. En mainte autre usine de guerre, on a pu signaler des machines à fraiser, des tours et autres engins mécaniques qui, achetés à grands frais, se sont détériorés sans avoir été jamais utilisés. Joignez à cela les canons qu'on a laissés rouiller dans des forts situés bien loin de la ligne de feu, par exemple dans les Pyrénées; les machines agricoles demeurées sans emploi et sans soins dans des granges; les forces hydrauliques réquisitionnées au nom de la patrie et restées inutilisées; la Compagnie des chemins de fer du Midi prête à électrifier tout son réseau et empêchée de le faire, ce qui eût épargné un tas de charbon appréciable, parce que deux Administrations de l'État intéressées à cette transformation n'ont pu s'entendre et ont mis des bâtons dans les roues[3].

1. *Le Journal officiel* (décembre 1916, p. 3573).
2. *L'Homme enchaîné* (26 février 1917).
3. *Journal officiel*, p. 3569, (1916).

Il faut encore songer aux fuites et aux dégâts dont les établissements sanitaires ont pâti. Ici c'est un hôpital où manquent des milliers de serviettes, de chemises, envolées nul ne sait comment; là ce sont des hôtels luxueux, dont l'État devra payer, non seulement la location, mais les parquets brûlés et passés au papier de verre, les murs salis par la fumée; dans un seul de ces palaces les dégradations sont évaluées à 694 000 francs.

Quel effort d'économie de la part de l'État peut-on opposer à cette danse des millions? Le plus important (et il ne l'est pas beaucoup) fut l'avance de l'heure légale dans la saison des longs jours en 1916 et en 1917. Bien que les résultats en intéressent plus les villes et les particuliers que l'État lui-même, il en a bénéficié quelque peu : dans ses usines, dans ses bureaux il a pu épargner quelques heures d'éclairage; de même que, par la fermeture des musées et de bon nombre d'écoles, par la prolongation des vacances, il a pu économiser quelques tonnes de charbon.

Faible, très faible restriction des dépenses publiques! L'État a mieux aimé prêcher et imposer l'économie à ses ressortissants que la pratiquer lui-même. Nous verrons plus loin ce qu'il a fait pour modérer la consommation de certaines denrées et les achats à l'étranger. Il nous suffit d'avoir montré que, pressé par la nécessité et assailli par les cupidités que suscite toute crise sociale, il fut peu ménager de l'argent des contribuables et se conduisit en grand seigneur qui se laisse piller par ses serviteurs plutôt qu'en bon administrateur soucieux et jaloux des intérêts qui lui sont confiés.

* * *

Cet aperçu sur les finances publiques serait incomplet et risquerait d'en laisser une idée fausse, si l'on négligeait celles des départements et des communes.

Départements et communes, outre leurs dépenses ordinaires, en ont eu aussi de supplémentaires. Fonds de chômage, frais de ravitaillement, allocations, distributions gratuites aux indigents de pommes de terre ou de charbon, indemnités de vie chère à leurs petits employés, travaux urgents où elles ont eu à contribuer, ont singulièrement augmenté leurs charges.

Il faudrait faire ici le tour de la France et de ses colonies pour rassembler les renseignements épars qui permettraient de totaliser les dépenses régionales et locales occasionnées par la guerre. Mais ce travail n'est guère possible en ce moment : c'est un des points, où, comme je l'ai dit au début de ce livre, il faut se résigner à une lacune inévitable.

Indiquons seulement, pour mémoire, que départements et communes ont, en une mesure beaucoup plus faible, recouru aux mêmes moyens que l'État.

Aux impôts d'abord : surtaxes d'octroi autorisées par le Parlement et frappant l'alcool, les automobiles, etc. Centimes additionnels, dont l'établissement fut rendu difficile par l'abolition des patentes qui leur servaient de base, si bien qu'on dut se contenter d'un principal fictif déterminé par les cotes d'avant-guerre.

Aux emprunts ensuite : ainsi Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux empruntèrent plusieurs centaines de millions aux États-Unis.

Des expédients de trésorerie furent aussi employés. La faculté leur fut donnée de suspendre le remboursement de leurs obligations et le paiement des lots afférents, faculté dont la ville de Paris refusa, du reste, de faire usage. En revanche, communes et départements ont pu se faire autoriser, par décrets rendus en Conseil d'État, à émettre du papier-monnaie et des bons municipaux ou départementaux portant intérêt et remboursables après la fin des hostilités. Ces bons ne peuvent être escomptés par la Banque de France comme les bons du Trésor :

ils doivent donc être soutenus par des concours provenant des Chambres de commerce et des banques locales.

La Ville de Paris a usé abondamment de cette ressource. Elle avait à la veille de la guerre 87 millions de disponibilités; mais ils furent vite dévorés, parce que les dépenses d'assistance augmentaient démesurément, tandis que les recettes de l'octroi diminuaient par l'exode de la population riche et des étrangers, par l'arrêt des travaux de construction, par la suppression de l'absinthe, etc. Elle fut donc autorisée, dès le 7 novembre 1914, à émettre 120 millions de bons municipaux, au taux maximum de 6 p. 100 et pour la durée d'une année. Elle n'épuisa pas alors les autorisations accordées; elle n'émit à ce moment que 92 millions de bons à 5 1/2 p. 100, auxquels s'ajoutèrent 6 millions en juillet 1915.

Une seconde série de bons, se montant à 136 millions, fut émise au cours de l'année 1915 et, à la fin de l'exercice, au lieu de rembourser intégralement ceux qui venaient à échéance, elle en remboursait seulement, avec l'assentiment des porteurs, pour 48 millions, en renouvelant les autres aux mêmes conditions. Il restait après cela en circulation 186 millions de ces bons.

Par décret du 17 avril 1916, la Ville eut congé de faire une nouvelle émission, dont le montant maximum était fixé à 300 millions. Deux types de bons étaient alors offerts aux souscripteurs : bons à 6 mois rapportant 5 1/4 p. 100; bons à un an rapportant 5 1/2. Mais comme la moitié environ de la somme était destinée à amortir des obligations et des bons précédemment émis où à aider par des prêts le département de la Seine et les communes de la banlieue, le passif nouveau dont la ville allait être grevée ne dépassait pas 150 millions. Toutefois la Ville, par souci d'ordre et de régularité, s'est décidée à unifier ces différentes émissions et à consolider cette dette flottante; et elle a été autorisée, par un décret du

5 avril 1917, à émettre pour 632 millions d'obligations de 500 francs remboursables dans un délai de 5 ans. L'intérêt a été fixé à 27 fr. 50 par an, nets de tout impôt. L'émission, faite en avril et mai 1917, s'est bornée d'abord à 510 millions; et elle a en grande partie pour but d'amener le retrait et l'échange des bons antérieurement émis contre les obligations nouvelles; ceux qui les ont entre les mains ont un droit de préférence sur les autres souscripteurs. Le surplus de la souscription et les 122 millions qui restent à émettre pour épuiser l'autorisation octroyée à la Ville constituent des disponibilités pour les besoins du présent, et une réserve pour l'avenir[1].

Qu'on pardonne ces détails quelque peu arides. Ils prouvent que, malgré des travaux de viabilité qui n'ont pas été interrompus et qui ont abouti à l'ouverture d'une nouvelle section du Nord-Sud, Paris, dont les finances ont été prudemment aménagées, n'aura pas vu son crédit entamé dans une période tragique où il a eu tant de misères à soulager.

Les départements et les communes ont pratiqué encore la politique d'économie. Ils ont essayé de réduire certaines dépenses : l'entretien des rues et des routes, l'éclairage ont été restreints partout; et là où il y avait danger d'un bombardement aérien, les villes se sont enveloppées d'une obscurité protectrice. Parfois aussi elles ont opéré des économies forcées : ce fut le cas là où manqua le charbon pour les usines à gaz et pour le chauffage des bâtiments municipaux[2]. Il est fâcheux que leurs efforts et leurs débours en vue d'assurer à la population lumière, chaleur et vivres aient largement compensé ce qui pouvait être gagné par le changement de l'heure légale et

1. Voir le *Journal officiel* du 20 avril 1917, p. 3152.

2. L'éclairage public dans le 1er semestre de 1914 consommait 216 000 tonnes de charbon. Pendant le 1er semestre de 1916, il n'en a employé que 120 690 tonnes. Un décret du ministre de l'Intérieur a prescrit de porter à 66 p. 100 l'économie qui n'avait été que de 44 p. 100 (*L'Homme enchaîné*, 20 décembre 1916).

par les restrictions voulues ou involontaires de la consommation.

Je me borne à ces indications sommaires. Il serait bon peut-être de jeter aussi un coup d'œil sur les bilans de certaines grandes institutions de crédit qui ont un caractère semi-officiel, et sur la situation des Caisses d'épargne, de la Caisse des dépôts et consignations[1], des Monts-de-piété, etc.

Je dirai seulement que le Crédit foncier, à la fin de l'année 1914, accusait un bénéfice net supérieur à celui de l'exercice précédent et se montant à 12 760 642 francs. Il distribuait un dividende de 25 francs par action et employait la majeure partie des profits réalisés à fortifier ses réserves et provisions. Mais, en 1915, il suspendait ses opérations de prêt et se bornait à exécuter les engagements déjà pris. Sa situation cependant restait bonne; car il pouvait augmenter son fonds de réserve de 11 millions, tout en distribuant encore un dividende de 25 francs. En mars 1917, il a émis des obligations de 300 francs à 5 1/2 p. 100 et la demande a été couverte cinq fois.

Le Comptoir d'escompte, dont un des administrateurs, M. Ullmann, a dû donner sa démission, a soldé ses comptes de 1915 par un bénéfice de 10 690 041 francs et il a pu verser à ses actionnaires un dividende de 25 francs représentant l'intérêt statutaire de 5 p. 100. Pour l'exercice 1916 le bénéfice dépasse 13 millions et la répartition par action est de 30 francs[2].

*
* *

On voit que, malgré le drainage des capitaux opéré par les impôts et les emprunts d'État et de villes, la situation financière de la France n'a pas subi l'ébranlement qu'on aurait pu

1. Du 1er janvier au 20 avril 1917, l'excédent des dépôts sur les retraits de fonds opérés par les Caisses d'épargne ordinaires a été de 39 315 931 fr. 62 (*Journal officiel* du 21 avril 1917). — En 1915, l'excédent des retraits sur les dépôts avait été de 26 365 877 fr. 92 (*Journal officiel* du 31 mai 1917).

2. *L'Information universelle* (24 avril 1917).

craindre. Mais elle n'en sera pas moins difficile et inquiétante au lendemain de la guerre. Il faut prévoir une ère de budgets monstrueux tels qu'on n'en a jamais constatés ni soupçonnés.

Comptons en effet les dépenses énormes qui vont peser sur la France.

D'abord une dette publique approchant de cent milliards, si bien que les arrérages à payer chaque année atteindront, à eux seuls, de trois à quatre milliards ; avec cela des avances à rembourser à la Banque comme aux Compagnies de chemins de fer ; des réquisitions arriérées à liquider, etc.

Puis réparation des dommages subis par les personnes ou les biens : pensions aux blessés et invalides, aux veuves de ceux qui sont morts pour la patrie, entretien des orphelins de la guerre devenus les pupilles de la nation ; indemnités aux sinistrés pour les aider à rebâtir villes et villages, usines, fermes, maisons d'habitation ; réfection des routes ; remise en état des mines inondées ou incendiées ; reconstruction des écoles, des bureaux de poste, des monuments démolis.

Ensuite enseignement technique à développer, crédit agricole, commercial, maritime, industriel à organiser ; marine marchande à recréer, ports à creuser et à outiller, travaux à exécuter pour la renaissance économique du pays.

Le tout, sans préjudice des dépenses ordinaires qui montaient avant la guerre à cinq milliards.

En regard de ce passif démesurément accru, des recettes qui seront diminuées, parce qu'il y aura moins de contribuables, de richesse privée, et, pendant un certain temps, une production réduite.

Assurément ce sera un problème ardu de rétablir l'équilibre. Il est aisé d'en formuler les données ; il faudra à la fois *restreindre les dépenses*, *augmenter les recettes*. Mais comment réaliser ce double desideratum ?

Faire des économies, c'est bientôt dit. Mais encore faut-il les

opérer avec prudence et discrétion. Elles peuvent être pernicieuses, si elles rognent des crédits qui sont un bon placement; si elles causent des pertes plus grosses que le gain qu'elles apportent; si elles entravent l'activité ou l'essor de la nation. Elles peuvent être dangereuses, si elles nuisent à sa sécurité, si elles mettent son existence à la merci d'une surprise.

Pourtant il est bien certain que les regards des chercheurs d'économies se tourneront, en premier lieu, vers les dépenses militaires. Elles ont été, dans l'état d'instabilité où a vécu l'Europe depuis un demi-siècle, le poids mort qui l'écrasait. La paix armée la menait grand train à sa ruine. La course aux armements, qui a précédé le grand conflit, dévorait dans presque tous les États le plus clair de l'épargne nationale. Or il faut espérer que la paix, qui clora l'entremangerie européenne devenue peu à peu mondiale, sera une paix réelle, solide, durable; qu'elle rendra possible, par la destruction du militarisme allemand, hostile à toute réduction dans le nombre des troupes de terre et de mer, un désarmement progressif et simultané de toutes les puissances. Sans doute il n'est pas question de laisser la frontière ouverte à l'invasion et de se fier uniquement au respect des traités; la force qui ne se garde pas est vite menacée. Mais il est à désirer que par un système de milices, analogue à celui de la Suisse et des États-Unis, on puisse se dispenser de tenir encasernée la jeunesse des années entières, ce qui est une double perte pour le pays forcé de nourrir et d'équiper cette masse d'hommes et privé en même temps de leur travail. Je ne crois pas beaucoup à l'efficacité d'une réforme conseillée par un professeur d'économie politique et qui consisterait à décréter qu'à l'avenir tous les soldats, à l'exception des indigents, seraient astreints à s'habiller à leurs frais, comme les gardes nationaux d'autrefois[1]. Mais, ce

1. *Le Parlement et l'Opinion* (août 1916). Article de M. Arthur Girault.

qui est plus sérieux, les programmes du parti radical et du parti socialiste comportent de larges coupes dans les budgets improductifs de la guerre et de la marine militaire en faveur de ministères plus pacifiques. En tout cas, quantité de forteresses, dont l'éventrement a prouvé qu'elles étaient avantageusement remplacées par des lignes de tranchées, pourront être démantelées, et plus d'une ville, comme Paris, aura plaisir et profit à faire craquer le corset de pierre dans lequel elle étouffait. La France de cette façon arrivera sans trop de peine à diminuer ses charges de quelques milliards.

C'est l'affaire des hommes d'État, non la mienne, de dresser la liste des autres économies réalisables. Je me contente d'énumérer celles qui ont été dès à présent proposées.

On parle beaucoup d'une réforme administrative qui, divisant la France en une vingtaine de régions, réduirait en province le nombre des agents du pouvoir central et supprimerait réellement ces sous-préfectures qui, maintes fois supprimées nominalement par un vote de la Chambre, ont toujours échappé à la mort, parce qu'elles offrent aux « fils de famille », comme on les appelle, d'aimables sinécures de début[1].

On a réclamé une simplification dans le luxe de ministères que nous possédons[2] et dont chacun comporte, non seulement de gros émoluments pour le titulaire, mais tout un personnel qui mange au râtelier de la République.

On a souhaité des changements de méthode dans les errements de nos administrations où, par crainte de voir réduire l'année suivante les crédits alloués, s'ils ne sont pas intégralement dépensés, on gaspille à la fin de l'année courante ce qui demeure en caisse; et l'on s'est demandé s'il ne faudrait pas accorder une prime proportionnelle à tout directeur ou employé

1. Proposition Hennessy.
2. Proposition J.-L. Breton.

qui aurait rempli, sans épuiser la somme d'argent dont il est comptable, les fonctions qui lui sont confiées.

On a songé à diminuer les traitements des fonctionnaires. Mais c'est matière à vives controverses de savoir s'il vaut mieux avoir beaucoup de fonctionnaires peu payés et faisant peu de besogne, comme cela n'est pas rare, dit-on, ou au contraire des fonctionnaires peu nombreux, mais largement rémunérés et chargés d'une grosse besogne.

On a signalé l'avantage qu'il y aurait à supprimer les largesses et subventions dont l'État gratifie des départements, des communes, des sociétés, certaines branches d'industrie, de commerce ou de culture, qui pourraient aisément s'en passer; et, si la suppression totale est impossible et indésirable, du moins y aurait-il lieu sur ce point à un triage sévère et à une révision des barèmes qui fixent la participation de l'État à certaines dépenses d'intérêt local.

On a dénoncé les cumuls par lesquels nombre de gens, plus habiles que scrupuleux, pratiquent dans les caisses publiques, sous forme de secours, de souscriptions, d'appointements, plusieurs ouvertures aboutissant toutes dans leur caisse particulière.

Je suis convaincu qu'un bon éplucheur du budget découvrira aisément dans des recoins cachés de ce vaste labyrinthe quantité de rongeurs blottis là comme des rats dans un fromage. Mais sans nier l'utilité d'une sérieuse inspection dans ce monde peu connu des profanes, il est trop évident que les économies ainsi obtenues ne sauraient suffire à remettre d'aplomb les finances de l'État. Il faut donc songer à une augmentation des recettes.

Avant tout, la victoire et la paix, que la France a le droit d'escompter, impliquent le paiement par les vaincus d'un gros dédommagement. Il serait scandaleux que les Allemands, après avoir saccagé de parti pris nos plus riches pro-

vinces, pussent rentrer chez eux, les mains pleines, sans autre souci que celui de mettre à l'abri le fruit de leurs rapines, et d'en jouir en toute tranquillité. Ce n'est point la vengeance, c'est la justice qui exige une compensation à tant de pillages et de meurtres commis de gaieté de cœur. Les alliés devront imposer une lourde réparation au peuple coupable d'avoir provoqué et déchaîné la guerre la plus atroce qui ait souillé l'histoire de l'humanité. Il est donc probable que la France recevra de ce côté un allégement aux charges qui pèsent sur elle.

Seulement il est probable aussi que la somme lui revenant sur un total qu'elle devra partager avec la Belgique, la Russie, la Serbie, l'Italie et d'autres pays encore, ne correspondra qu'imparfaitement aux dommages subis. Il faut chercher d'autres ressources.

Je ne crois pas qu'on puisse tirer grand parti de la confiscation qu'on a remise en vigueur au détriment des déserteurs ni même des amendes ou des « dégorgements » qu'on pourra infliger à certains profiteurs. Les biens séquestrés, appartenant à des Austro-allemands, à des Bulgares, à des Turcs, fourniront davantage, quelques dizaines de millions au moins, si on les vend au bon moment et si l'on verse le produit de la vente dans une caisse nationale.

On pourra compter aussi sur la rentrée des prêts consentis à des puissances étrangères; mais, comme elles seront elles-mêmes assez mal en point, les remboursements tarderont selon toute apparence. Les douanes, au lieu de rapporter plus qu'à présent, auront un rendement moindre, parce que nos importations (et ce sera pour notre change un bonheur) diminueront et sans doute il y aura entre les États alliés des tarifs établissant pour beaucoup d'articles une réciprocité de franchise ou de droits atténués.

On tâchera de trouver des impôts indirects susceptibles de

supporter un relèvement; on taxera certains objets de luxe; on taxera peut-être les étrangers riches, leur séjour en France, leur entrée dans les musées, mais sans oublier que ces oiseaux de passage valent surtout par les plumes précieuses qu'ils laissent aux mains des hôteliers et commerçants de tout genre.

Toutefois les deux moyens essentiels auxquels dès maintenant on se prépare à faire appel sont, d'une part, l'impôt progressif sur le revenu global, qui permet de demander à chaque fortune un sacrifice proportionnel à son volume dûment constaté et les efforts tendront à rendre cette constatation aussi précise et aussi loyale que possible; d'autre part, l'établissement de monopoles, l'exploitation en régie intéressée de vastes entreprises dont les bénéfices reviendront en partie à l'État.

Il est à présumer que beaucoup d'autres projets verront le jour; j'en mentionne, à titre d'échantillons, deux qui ont été l'un et l'autre publiés dans *L'Œuvre* au milieu d'avril 1916 et discutés par la presse. L'un, qui a pour auteur M. Émile Gautier, consisterait à lancer un gigantesque emprunt de 30 milliards, qui serait couvert à cause des avantages qu'il offrirait aux souscripteurs et qui s'amortirait par des tirages de lots ayant lieu chaque semaine[1]; l'autre, qui est signé de M. Edmond Potier, consisterait à mobiliser la fortune immobilière de la France, à créer des billets fonciers qui seraient gagés, jusqu'à une limite fixée par la loi, par les terres et immeubles que possède le Crédit foncier, comme les billets de la Banque française le sont par son encaisse métallique et son portefeuille.

Je n'ai point à discuter ici ces projets. Je les signale seulement. C'est affaire aux législateurs de les passer au crible

1. A ce même ordre d'idées se rattache un projet d'amortissement de la dette publique par M. Th. Lefebvre (89, rue Nollet, Paris). C'est par une loterie annuelle, où l'État aurait deux chances sur dix pour chaque tirage, que s'accomplirait l'opération. — Je signale encore un projet de M. Hector Guimard intitulé : *Solution financière pour liquider tous les frais de la guerre sans impôts pour les Pays Alliés et par annuités sans intérêts pour les Empires centraux.*

d'un examen serré. J'ai terminé la tâche qui m'incombe en indiquant l'acuité certaine que prendra au lendemain de la guerre la question financière et les méthodes diverses, médicales ou chirurgicales, qu'il sera possible d'appliquer pour remédier aux plaies que porte aux flancs le Trésor public.

CHAPITRE XXI

La vie chère.

Les finances privées n'ont pas été plus épargnées que les finances publiques. Nous touchons ici à la consommation proprement dite et aux malaises causés par la vie chère.

Si nous considérons le budget des particuliers, ce qui frappe tout d'abord, c'est la diminution des recettes et partant de ce que les économistes appellent le pouvoir d'achat. Sans doute il y a des exceptions : nous avons, chemin faisant, rencontré des commerçants et des industriels qui ont gagné beaucoup, de nouveaux riches qui sont nés de la guerre, des cités entières où l'argent a coulé à flots. Bon nombre de cultivateurs ont vendu leurs denrées à de très hauts prix; on ne parle plus dans le Midi de la mévente des vins; les caves, du moins pour les crus ordinaires, se sont vidées avec entrain. Les fonctionnaires, touchant intégralement leurs traitements[1], ont joui d'un paisible *statu quo*. Même dans les classes populaires certaines catégories ont bénéficié d'une aisance toute relative d'ailleurs. Les allocations ont été pour certaines familles, à la ville et à la campagne, un petit Pactole, peu abondant, mais jamais à sec; les ouvriers et les ouvrières travaillant pour la défense nationale ont obtenu en mainte usine des salaires qu'ils n'auraient pu espérer en temps de paix.

1. Les petits fonctionnaires ont obtenu des relèvements nécessaires.

Mais, sans compter que le renchérissement général diminuait la valeur réelle de l'argent et reprenait aux gagne-petit ce qu'ils pouvaient toucher en sus de leurs gains habituels, la grande majorité des habitants de la France était atteinte dans ses revenus : propriétaires privés en partie, parfois en totalité, du montant de leurs loyers; rentiers, porteurs de valeurs qui avaient baissé, actionnaires de mines ou de fabriques occupées et dévastées par l'ennemi; écrivains et artistes réduits à la portion congrue par le ralentissement de la vie intellectuelle; ouvriers et patrons frappés également par l'arrêt de la plupart des industries de luxe; petits fonctionnaires, dont les maigres appointements n'assuraient pas l'existence; possesseurs de domaines moyens paralysés par le manque de main-d'œuvre; tous ceux-là et bien d'autres encore étaient condamnés à serrer les cordons de leur bourse, à simplifier leur vie, à s'imposer dans leurs repas, leur toilette, leurs plaisirs des restrictions inévitables.

Veut-on des preuves de ce resserrement? Je renvoie aux doléances que les petits propriétaires ont portées devant les Commissions de la Chambre et du Sénat. Pour les classes pauvres, on peut consulter les plaintes des employés subalternes dans les grandes administrations et dans les grandes Compagnies, et aussi la statistique des Caisses d'épargne.

On sait qu'au début de la guerre, pour enrayer la panique qui risquait de les vider, un décret du 30 juillet 1914 limitait à 50 francs par quinzaine et par déposant le montant des retraits à effectuer. Malgré cette précaution, on constatait au 1er septembre que, depuis le 1er mai, à la Caisse nationale, l'excédent des retraits sur les versements était de 53 058 173 fr. En décembre 1914, en janvier, en février 1915, cet excédent allait de 9 à 5 millions par mois, tandis qu'en 1913 les versements l'emportaient de 29 millions 1/2 sur les remboursements. Dans les Caisses d'épargne ordinaires, qui sont au

nombre de 550, les chiffres étaient encore plus éloquents. L'année 1913, où la gêne commençait à se manifester, avait vu déjà les retraits dépasser de 32 millions les sommes apportées; mais l'année 1914 voyait cet excédent passer à 127 millions 1/2 et les trois premiers mois de 1915 le grossissaient encore de 41 millions.

Une mesure qui entravait les dépôts était l'extension du décret du 30 juillet 1914 aux sommes apportées depuis lors. La Caisse d'épargne de Paris avait bien essayé d'exclure ces apports de la limitation des retraits à 50 francs. Mais elle dut renoncer à cette initiative et il fallut attendre qu'elle fût reprise par un décret du ministre des Finances en date du 17 mars 1916. On espérait ainsi empêcher l'épargne de s'enfermer dans les bas de laine. De plus, pour faire sortir de leurs cachettes les billets ou le numéraire qui restaient thésaurisés et sans emploi fructueux, on décida d'élever la limite des placements permis. Une loi du 29 juillet 1916 portait à 3 000 au lieu de 1 500 francs le maximum du compte ouvert à chaque déposant, et ce maximum pour les sociétés montait de 15 000 à 25 000 francs.

Les chiffres insérés en note à la page 434 montrent que ces mesures n'ont pas été inefficaces et que la baisse dans ces réservoirs de la fortune privée n'a pas été continue.

On peut encore, comme thermomètre de la gêne populaire, consulter les registres des Monts-de-piété[1]. Celui de Paris fut encombré et, comme il doit emprunter l'argent qu'il prête, le taux des prêts qu'il consent à son tour a monté singulièrement; il est arrivé à 10 p. 100, et le trafic illicite, mais d'autant plus lucratif, des marchands de reconnaissances a grossi jusqu'à 50 et 100 p. 100 l'intérêt usuraire prélevé sur les pauvres emprunteurs. On a sans doute promis un dégrèvement gratuit aux plus nécessiteux; mais la loi l'autorisant se faisait attendre;

1. Sur les Monts-de-piété consulter *La Nouvelle Revue* (1er février 1916). *Le Parlement et l'Opinion* (mai 1917), *L'Information universelle* (14 juin 1917).

une amélioration fut du moins décidée. Bien que les valeurs mobilières au porteur soient aujourd'hui répandues dans presque toutes les classes sociales et que la clientèle du Mont-de-piété soit, pour les prêts sur titres, composée plus qu'à moitié d'ouvriers et de petits employés, la loi de 1891 fixait à 500 francs le maximum de la somme qu'un emprunteur pouvait obtenir de la sorte. La gêne croissante décida les Chambres à la modifier : ce maximum fut porté à 3 000 francs.

Il me paraît inutile d'insister davantage sur les indices officiels révélant dans la population française un rétrécissement de ses ressources ordinaires. Mais il convient d'exposer avec plus de détail l'augmentation des dépenses qui fait pendant à cette réduction.

Elle a eu souvent les causes les plus honorables. Quelle pluie de dons en espèces et en nature a ruisselé sur les innombrables œuvres de bienfaisance et de solidarité qui ont fait appel à l'aide du public! Si quelques-unes ont mérité d'être soumises à une surveillance spéciale[1], parce que les fonds recueillis s'écoulaient par de secrètes fissures, ce sont là des taches légères à l'éblouissant tableau qu'a présenté la générosité française durant ces jours de dévouement patriotique. Combien de familles pauvres aussi se sont saignées aux quatre veines, en prenant, non sur leur superflu, mais sur leur nécessaire, pour envoyer des colis de tout genre à des parents, à des amis, à des filleuls inconnus qui combattaient au front ou à des prisonniers qui mouraient de faim et de tristesse en Allemagne[2]!

Mais ces sacrifices, qui avaient de la noblesse et une certaine douceur, parce qu'ils étaient volontaires, allaient bientôt se doubler de privations plus pénibles, parce qu'elles seraient imposées.

1. Voir *Le Parlement et l'Opinion* (janvier 1916, p. 105).
2. Jusqu'au 30 avril 1917, les colis expédiés de France aux prisonniers se sont élevés au chiffre de 10 008 168. (*Le Journal*, 16 juin 1917.)

La guerre suprenait le monde en pleine crise de cherté. Le prix des choses, dans les années précédentes, avait augmenté dans des proportions inusitées, non seulement en Europe, mais davantage encore en Amérique. L'augmentation pour la France était évaluée à 15 p. 100 depuis l'année 1900[1]. Pourquoi cette hausse générale? Les causes étaient multiples. Surabondance d'or qui diminuait la valeur de la monnaie[2]; naissance dans les populations de besoins nouveaux; désir éveillé chez les travailleurs de l'usine et de la terre de ne plus mener une existence de bêtes de somme, mais d'avoir part aux jouissances de corps et d'esprit réservées jusqu'alors aux privilégiés de la fortune; poussée démocratique vers le confort universalisé; évolution capitaliste, caractérisée par une production de machines et d'objets manufacturés dépassant de beaucoup la production des vivres, par le développement de l'industrie aux dépens de l'agriculture, par le dépeuplement des campagnes au profit des villes[3].

La guerre n'était pas de nature à faire cesser le renchérissement. Elle raréfiait une quantité de denrées; la difficulté des transports, la disette de main-d'œuvre augmentaient les prix de revient. La vie chère ne pouvait manquer d'exercer ses ravages dans tous les pays belligérants et chez la plupart des neutres trop voisins du grand incendie.

La France, non bloquée, non séparée du reste du monde, comme l'Allemagne, ayant d'ailleurs chez elle une remarquable variété de produits, n'en souffrit pas trop dans les premiers mois. Il se passa même un phénomène inattendu. Les Parisiens, qui n'ont pas quitté Paris en septembre et octobre 1914, alors

1. *Bulletin mensuel du ministère du Travail* (novembre-décembre 1915, p. 406).
2. Le professeur américain Irving Fisher a montré, dans de nombreuses brochures, l'augmentation parallèle du prix des choses et de la monnaie en circulation.
3. Mme Vera Eisenstadt, dans *L'Avenir* de septembre 1916, a mis en relief cette face de la vérité.

que le gouvernement s'était réfugié à Bordeaux, alors que les beaux quartiers avaient été désertés par les trois quarts de leurs habitants, furent agréablement surpris de trouver plus aisées que d'ordinaire les conditions d'existence. On était sans doute privé de pain de luxe, de croissants, de gâteaux, par un ordre assez capricieux de l'autorité militaire, puisqu'il n'avait plus d'effet, une fois franchies les portes de la ville. Mais on était loin d'être réduit au brouet noir de Sparte. Fruits, légumes, vivres de toute espèce abondaient; et comme la clientèle riche avait en grande partie disparu, comme l'exportation était à peu près suspendue, des pêches, des raisins, des poires, qui auraient figuré avec honneur sur les tables des grands restaurants, des volailles grasses à point, qui auraient fait les délices des gourmets, s'en allaient dans les marchés populaires, roulaient à travers les rues dans les petites voitures des marchandes des quatre-saisons, se vendaient à des prix si bas que les commerçants les qualifiaient de scandaleux. Jusqu'à la fin de décembre 1914 on constate aux Halles de Paris une baisse sur la viande de porc et de mouton; on note durant la même période une très légère augmentation sur le bœuf, sur le veau, sur le blé, augmentation qui ne s'étend pas à l'avoine; le prix du sucre ne bouge guère; celui du café descend.

On s'émerveillait; on se disait : — Pourvu que cela dure! — Mais cela ne pouvait durer. Les approvisionnements s'épuisaient et ils se renouvelaient difficilement. Pour les choses que le sol national produisait, il y avait des retards dans les arrivages, des transports lents et coûteux; pour celles qui venaient par mer, la hausse démesurée du fret les faisait hausser elles-mêmes par contre-coup. Puis, comme il arrive toujours, quand de brusques oscillations des prix prêtent à la spéculation, quand on peut prévoir qu'ils monteront pendant un long espace de temps, des raréfactions artificielles se faisaient soudain sur le marché. Tantôt c'étaient les producteurs qui gardaient jalou-

sement dans leurs caves ou dans leurs greniers des denrées dont ils craignaient d'avoir besoin pour eux-mêmes ou dont ils espéraient se défaire plus tard à meilleur compte; tantôt c'étaient des intermédiaires, qui, pour cette dernière raison, accaparaient telle ou telle marchandise et ne la laissaient s'écouler que goutte à goutte à des prix qu'ils poussaient à leur gré, quand ils parvenaient à devenir presque les seuls vendeurs.

Dans la ville du Havre, à la fin de mars 1916, je visitais les docks. J'y cheminai, durant près d'un kilomètre, entre deux corps de bâtiment qui, jusqu'à la hauteur du troisième étage, étaient pleins à crever de balles de café; on m'en montra des piles qui étaient là depuis douze ans; et pourtant, à ce moment, non seulement à Paris, mais dans la ville même du Havre, les détaillants se plaignaient de n'avoir point de café à distribuer à leurs clients. Les possesseurs de l'énorme stock immobilisé attendaient la hausse pour faire aux dépens des consommateurs une rafle de quelques millions[1].

Faut-il d'autres exemples? Je citerai les manœuvres de ceux qu'on appelle les *regrattiers*[2]. Ce sont des revendeurs. Ils allaient au-devant des maraîchers amenant à Paris leurs légumes, achetaient fort cher en cours de route toute la provision, et, maîtres du marché, se présentaient aux Halles, où non seulement ils rentraient dans leurs débours, mais réalisaient de beaux bénéfices. C'est ainsi qu'à certains jours les choux valurent 1 franc pièce et les poireaux 40 centimes. Et, répercussion toute naturelle, les producteurs, encouragés par les fortes sommes qu'ils avaient touchées, ne voulaient plus céder leurs légumes qu'à prix d'or.

Les intermédiaires sont partout des agents de renchérisse-

1. Une spéculation analogue sur le coton a donné lieu à des poursuites en 1917.
2. *Le Temps* (23 janvier 1916); *L'Humanité* (6 avril 1916).

ment. Or on a constaté qu'il y en a cinq au moins entre le paysan qui vend son bétail et le client qui en consomme la viande.

Les pouvoirs publics ne furent pas toujours innocents des hausses injustifiées qui se produisirent[1]. L'Intendance militaire acheta souvent à des prix très inégaux dans des départements éloignés les uns des autres; elle avait des mandataires agissant isolément, qui, par négligence ou ignorance, payaient les choses plus qu'elles ne valaient et par suite faisaient aussitôt monter les cours. J'ai déjà cité des exemples de ces imprudences; en voici d'autres. Dans les Hautes-Pyrénées, les haricots se vendaient de 62 à 64 francs l'hectolitre, lorsque la commission locale de ravitaillement se réunit[2]. Pleine de ménagements pour les cultivateurs du pays, elle estima que les réquisitions devaient se faire à 75 et à 80. Le ministre baissa le prix à 70 francs, ce qui était encore excessif et fit immédiatement sauter le cours des haricots de 64 à 70 francs. Même chose se passa pour le bois qui fut acheté par l'État à des prix supérieurs à ceux que le public acceptait. On n'a pas oublié la sommation de rembourser[3] adressée par le général Roques, ministre de la Guerre, à des négociants, qui, profitant des propositions trop larges faites par l'Intendance, avaient cédé à l'État 300 000 quintaux de blés américains au prix de 23 fr. 50, alors que ces blés avaient été achetés de 18 à 20 francs et offerts au prix d'achat.

On peut rapprocher de ces prodigalités certains gaspillages dont voici un échantillon : j'en laisse la responsabilité au journal *La Liberté*[4].

« Au commencement de l'année, arrivait dans un de nos ports de la Manche un chargement de trois mille tonnes de

1. Sur cette question consulter l'article de M. D'Avenel dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1916.
2. *La Dépêche de Toulouse* (12 décembre 1916).
3. *Le Petit Parisien* (12 juin 1916).
4. 17 juin 1916.

viande frigorifiée sur bateau anglais et à destination de l'armée anglaise. Sur ce total, quinze à vingt tonnes furent refusées par les autorités anglaises, non pas parce que la viande n'était pas saine, mais parce qu'elle ne répondait pas aux conditions du contrat portant sur la dimension des morceaux.

« L'importateur aurait voulu en faire profiter la population française par une vente à bon marché qui, d'ailleurs, aurait pu être suivie de plusieurs autres dans les mêmes conditions. Il demanda à l'administration des douanes quelle somme il aurait à payer pour être autorisé à vendre ces quinze à vingt tonnes. Celle-ci répondit que l'importateur aurait à supporter les droits de péage et de navigation, non pas seulement sur le tonnage à vendre, mais sur les 3 000 tonnes du bateau, exempté en totalité, l'acheteur étant l'armée anglaise. Ces droits représentaient 16 000 francs, somme supérieure à la valeur de la quinzaine de tonnes à vendre. Celles-ci furent donc jetées à la mer. »

Il y eut d'autres pertes du même genre : fourrages avariés dans le camp retranché de Paris, parce qu'on ne prit pas soin de les mettre à l'abri des intempéries; pommes pourries dans les gares, faute de vagons pour les emporter; viandes distribuées crues aux soldats en route et qu'ils n'avaient parfois pas le temps de faire cuire, etc. Comment s'étonner des fautes et des erreurs inévitables dans l'immense bouleversement?

Faut-il compter au nombre de ces erreurs des exportations imprudemment autorisées? La récolte du vin en 1915 devait être mauvaise[1]; on le savait par avance et l'on en laissait sortir de France 931 434 hectolitres dans les neuf premiers mois de cette année. Durant la même période, c'étaient 71 millions de kilog. de sucre, 174 000 quintaux métriques de beurre, des milliers de douzaines d'œufs, d'énormes quantités de corps gras qui prenaient le chemin de l'étranger : désir légitime de complaire à quelque puissance alliée ou amie, de maintenir le commerce

1. *Le Journal* (12 décembre 1915).

et le change français, mais aussi infaillible moyen de faire monter en France le prix du vin, du beurre, des œufs, des savons, des bougies!

Dans une note adressée au *Petit Parisien*[1], M. Bouat, président du Comité de l'approvisionnement de Paris, se plaint que des autorisations de sortie aient été accordées dans des conditions difficiles à expliquer et que, par exemple, dans l'automne de 1915, on ait permis aux fruits de toute la région du sud-est de passer la frontière à destination de la Suisse et aux pommes de terre de Bretagne et de Normandie de s'embarquer pour l'Angleterre, alors que fruits et pommes de terre atteignaient à Paris des prix exorbitants.

Je pourrais mentionner encore une cause agissant dans le même sens. Il existe (comment dire?) une solidarité, ou, si l'on veut, une contagion de hausse entre les diverses marchandises. L'une renchérit, parce qu'une autre, avec laquelle elle semble n'avoir aucun rapport subit elle-même un renchérissement. En août 1916, les beurriers ont motivé de la sorte l'augmentation du beurre[2] : il leur faut, pour la fabrication, du charbon, qui a passé de 30 francs à 125 francs la tonne, des malts, des soudes, du chlorure de calcium, et ce dernier qui valait 19 francs en vaut 105; il leur faut, pour l'expédition, des matières qui ont monté considérablement; le papier paille, de 21 francs à 80 les 100 kilog.; le papier sulfurisé, de 110 à 280 francs; le calicot, de 14 à 34 francs. Mettons qu'ils aient exagéré l'aggravation de leurs charges : elle n'en est pas moins indéniable.

*
* *

Pour ces raisons générales, et pour d'autres encore qui ont été spéciales à telle ou telle denrée, la cherté devait croître de

1. 12 juin 1916.
2. *Le Matin* (31 août 1916).

jour en jour et il nous faut la suivre dans son mouvement ascendant, en n'oubliant pas que les prix de gros, ceux que relèvent de préférence les statistiques et les mercuriales des foires et marchés, sont toujours majorés, parfois doublés et triplés dans la vente au détail, selon le nombre et la cupidité plus ou moins grande des vendeurs qui s'échelonnent entre le premier acheteur et le dernier.

Regardons d'abord les comestibles.

Le Français a le pain pour aliment favori et fondamental. Aussi l'appelait-on au moyen âge Jean Farine et l'on connaît la boutade où l'humoriste américain Marc Twain le définit : — Un Monsieur décoré qui redemande du pain. — Or le pain, pendant toute la durée de la guerre, n'a subi qu'une hausse insignifiante de deux ou trois centimes par kilogramme[1].

Mais il n'en est pas de même de toutes les denrées. Il serait fastidieux de les passer toutes en revue. Prenons-en seulement quelques-unes à titre d'échantillons et voyons les cours qu'elles ont atteints aux Halles de Paris ou au marché de la Villette[2].

La viande de bœuf et celle de veau, en vingt et un mois, ont augmenté d'un tiers (2 fr. 59 et 2,66 en avril 1916 au lieu de 1,68 et 1,84 en août 1914). Celle de mouton et celle de porc, après avoir baissé, ont plus que doublé (1 fr. 46 et 1,37 en décembre 1914 — 3,35 et 3,11 en avril 1916), parce que le troupeau a notablement diminué. La marée s'est ressentie des gênes de la pêche; les œufs ont passé par des oscillations terribles; ils se vendaient 97 fr. 50 le mille en juillet 1914; ils ont atteint 240 francs à la fin de 1915, sont redescendus à 117 en avril 1916. Il nous a manqué les œufs russes, bulgares et galiciens qui, pendant l'hiver, importés au nombre d'environ 56 millions, permettaient d'attendre que les poules de France

1. Le gouvernement s'efforça de le maintenir à 45 centimes. Ce fut un article essentiel de sa politique économique.

2. Voir le *Bulletin mensuel du ministère du Travail* (n° de novembre-décembre 1915, p. 405; n° de décembre 1916, p. 539).

eussent recommencé à pondre. Le lait, si nécessaire aux enfants, a eu des variations plus discrètes; mais le beurre a tant fait parler de lui qu'au su de tout le monde il a en 1916 frisé le prix de 5 francs vendu en gros et dépassé 6 francs vendu au détail[1]. Les fromages de Brie et de Camembert, le Port-Salut, le Coulommiers ont tous à peu près doublé. Les pommes de terre de Hollande, moins chères en septembre 1915 qu'elles ne l'étaient en juillet 1914 (12 francs), sont arrivées en avril 1916 à 36 francs les 100 kilog., trois fois plus haut qu'avant la guerre. Les choux, qu'on donnait pour 10 francs et même pour 6 francs le cent en 1914, se sont hissés au cours de 65 francs (avril 1916), escalade invraisemblable que j'ai tâché d'expliquer ci-dessus. Les vins ordinaires, la récolte de 1915 ayant été fort médiocre dans le midi et la demande pour l'armée très forte, ont grimpé de 20 francs l'hectolitre à 160 et 180 francs.

Quant au sucre blanc, devenu un objet de consommation aussi universel que quotidien, il est curieux de noter la progression continue qui montre à quel point la France a pâti de l'invasion de ses provinces du nord où sont concentrés la plupart de ses champs de betteraves et de ses sucreries.

1914.	Juillet	33 fr. 67	les 100 kilog.
—	Août	45	—
—	Décembre	53	—
1915.	Mars	75	—
—	Août	87	—
—	Décembre	81,33	—

La baisse qui se produit en décembre 1915 s'explique, parce que c'est l'époque où les sucreries jettent sur le marché les produits de leur campagne d'automne. Plus tard, les statistiques cessent de donner les cours, parce que des mesures ont été prises pour les modifier.

Nous verrons plus loin ces mesures : mais auparavant il faut

1. *Le Petit Parisien* (2 mai 1917). Les qualités fines du beurre ont atteint 9 fr. 20 le kilog.

se rendre compte des répercussions que le renchérissement des vivres exerce sur l'existence des classes pauvres. On a calculé[1] que le budget annuel d'une famille ouvrière de quatre personnes vivant à Paris comprend, pour la nourriture seulement : *Pain* 700 kilog. — *viande* 200 kilog. — *lard* 20 kilog. — *beurre* 20 kilog. — *œufs* 20 douzaines — *lait* 300 litres — *haricots* 30 kilog. — *sucre* 20 kilog. — *huile* 10 kilog. Encore a-t-on négligé dans cette énumération le vin qui a sa place légitime dans l'alimentation du travailleur. Qu'on suppute d'après ces données la somme de surcroît qu'un ménage d'ouvriers ou de petits employés, ayant seulement deux enfants, doit dépenser pour vivre, quand les denrées de première nécessité augmentent pareillement, et l'on comprendra que les augmentations de salaires, qui furent réclamées par telle ou telle corporation parisienne, sont aisément justifiables.

Toutefois Paris n'est pas la France. Il est bon de se demander si en province les choses se sont passées de façon analogue. Des enquêtes ont été faites à ce sujet auprès des maires des villes comptant plus de dix mille habitants. Elles ont porté sur une trentaine d'articles, concernant non seulement l'alimentation, mais aussi le chauffage et l'éclairage. Par des méthodes compliquées, dont on trouvera le détail dans la statistique générale de la France, on a obtenu les résultats suivants pour l'ensemble et pour les différentes régions du pays :

Pour la France entière, le dernier trimestre de 1914 accuse une baisse sur les prix des mois correspondants en 1913, excepté dans le Nord. Le premier trimestre de 1915 accuse, au contraire, une hausse moyenne de 10 p. 100 et le troisième une hausse de 23 1/2 p. 100 en comparaison des chiffres de 1914. Les régions où l'augmentation est la plus forte dans cette dernière période sont le nord et le sud-ouest. Celles où

1. *Bulletin mensuel du ministère du Travail* (nº de janvier-février 1916, p. 69).

elle est le plus faible sont l'ouest et l'est. Et il va de soi que la hausse est plus sensible dans les villes que dans les campagnes, et à Paris plus que dans les villes de province[1].

1. Coût de la vie dans quelques villes de province au début de mars 1917 (d'après *Le Petit Parisien* du 13 mars) :

PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ		BREST	LIMOGES	ROUEN	BOURGES	ORLÉANS	DIJON	CAEN	LE MANS	RENNES	POITIERS
Œufs	Douz.	2 10	2 10	3 »	2 20	2 10	2 10	2 »	2 30	1 80	2 »
Lait	Litre.	0 35	0 30	0 40	0 40	0 30	0 35	0 30	0 30	0.275	0 30
Beurre fin	Kilog.	5 20	8 »	7 »	7 »	6 20	6 80	6 »	6 »	6 80	5 60
— de cuisine	—	5 »	6 »	6 »	6 »	5 80	6 »	5 50	4 80	6 30	5 »
Saindoux	—	1 »	4 »	4 »	4 40	4 »	4 50	4 »	4 »	3 »	4 »
Pommes de terre	—	0 30	0 25	0 45	0 20	0 33	0 45	0 35	0 35	0 30	0 20
Haricots secs	Litre.	1 60	0 80	1 60	1 50	1 40	1 40	1 80	2 »	0 80	1 20
Vin	—	0 95	0 85	1 60	1 »	1 20	1 »	1 25	1 20	1 20	1 »
Pétrole	—	0 70	0 65	0 65	0 65	0 60	0 55	0 60	0 60	0 60	0 60
Huile	Kilog.	4 »	4 »	3 60	3 50	3 »	3 »	3 20	3 20	2 80	2 80
Savon de Marseille	—	1 50	2 70	2 »	1 50	1 80	1 80	2 »	1 60	1 20	
Charbon : anthracite	100 k.	13 50		08 »	10 »	22 »	19 »	15 »	17 »	16 »	16 »
— ordinaire	—	11 60	7 50	15 »	7 »	15 »	10 »	13 »	14 »	12 »	8 »
Bœuf : filet	Kilog.	4 »	5 »	17 »	4 »	6 »	5 »	5 »	5 50	5 50	5 »
— pot-au-feu	—	2 »	3 25	3 60	3 »	3 »	3 25	3 40	2 60	2 40	4 »
Veau : escalopes	—	3 40	3 60	6 »	4 4	6 »	5 »	6 »	6 50	4 »	4 »
Mouton : gigot	—	4 »	4 »	5 40	4 40	5 »	5 50	5 20	5 10	4 »	4 »
— côtelettes	—	3 60	4 »	0 »	4 40	6	4 50	4 80	5 »	3 »	4 »

PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ		LA ROCHELLE	SAINT-ÉTIENNE	MARSEILLE	TOULOUSE	PERPIGNAN	LYON	BORDEAUX	TROYES	NANTES	NANCY
Œufs	Douz.	3 »	3 »	2 »	2 »	2 »	2 30	2 »	2 40	2 20	2 40
Lait	Litre.	0 30	0 40	0 60	0 50	0 60	0 35	0 40	0 30	0 40	0 40
Beurre fin	Kilog.	5 80	6 80	8 »	9 »	8 20	5 80	4 »	7 20	6 »	8 »
— de cuisine	—		6 40	6 »	8 »	7 50	5 40	3 50	6 60	5 »	7 »
Pommes de terre	—	4 80	4 40	5 15	4 »	5 »	3 80	4 20	4 20	4 »	4 »
Saindoux	—	0 30	0 45	0 45	0 30	0 35	0 30	0 40	0 45	0 25	0 35
Haricots secs	Litre.	1 20	1 60	1 30	1 20	1 10	1 10	1 20	1 20	1 50	1 30
Vin	—	0 90	0 90	0 7[illegible]	0 85	0 70	1 »	1 »	1 20	1 »	1 »
Pétrole	—	0 55	0 70	0 55	0 65	0 70	0 50	0 50	0 60	0 60	0 55
Huile	Kilog.	4 »	2 80	3 »	4 »	2 50	2 50	3 »	3 »	3 30	3 20
Savon de Marseille	—	1 80	2 30	1 35	1 90	1 90	1 50	2 »	1 70	1 80	1 60
Charbon : anthracite	100 k.	16 »	12 »	24 »	23 »	12 »	28 »	18 »	19 »		16 »
— ordinaire	—		8 »	20 »	12 »	9 »	10 »	16 »	13 »	14 »	11 »
Bœuf : filet	Kilog.	2 50	6 50	5 »	5 50	6 »	3 90	8 »	6 »	5 50	6 »
— pot-au-feu	—	2 30	3 20	2 30	3 80	2 40	2 10	4 »	2 40	2 »	2 70
Veau : escalopes	—	4 50	5 20	4 30	4 »	5 »	3 40	6 »	3 »	5 »	7 »
Mouton : gigot	—	4 »	4 20	3 50	4 »	5 »	3 »	3 90	4 50	5 50	5 20
— côtelettes	—	4 »	3 80	3 90	4 »	4 »	2 »	3 50	3 »	5 50	5 »

La hausse a passé à 34 p. 100 dans le premier trimestre de 1916; elle n'a pas dès lors cessé de croître, et il est vraisemblable que, dans le printemps de 1917, elle est aux environs de 50 p. 100.

Mais il ne faut pas s'imaginer que la France soit la plus gravement touchée parmi les nations.

Dans la seconde moitié de 1915, alors qu'elle subissait un renchérissement estimé de 25 à 30 p. 100, l'augmentation approximative se chiffrait ainsi pour d'autres pays :

Grande-Bretagne. . . .	44 p. 100.	(Décembre.)
Italie	23 —	(Novembre.)
Suisse.	23 à 35 p. 100.	(Selon les cantons.)
Norvège	42 p. 100.	(Novembre.)
Allemagne.	82 —	—
Autriche.	177 —	(Octobre.)

La France paraît occuper ainsi un rang moyen parmi les pays éprouvés par la vie chère, ce qui est d'ailleurs une faible consolation et ne rend pas moins douloureuse la situation des familles qui ne peuvent pas manger à leur appétit.

D'autant que la nourriture n'est pas le seul besoin matériel auquel il faille pourvoir.

Est-on malade? Les médicaments sont hors de prix, parce qu'une quantité de spécialités venaient d'Allemagne. Les logements, là où ne joue pas le moratorium, n'ont pas diminué, au contraire, et dans beaucoup de centres industriels, ils se louent fort cher, vu l'affluence des ouvriers et des ouvrières qui travaillent pour la défense nationale : il en est de même dans beaucoup de ports de mer, où s'embarquent et débarquent quantité de troupes, comme le Havre ou Marseille. Le chauffage au bois est plus que jamais un luxe; le chauffage à la houille coûte plus du double de ce qu'il coûtait. Le charbon de terre français, au commencement d'août 1914, se maintenait aux environs de 22 fr. 50 la tonne; en avril 1915, il se vendait sur le carreau de la mine 40 francs, et, rendu à Calais en cave

ou en magasin, il avait déjà coûté 52 fr. 25[1]. Le charbon anglais, débarqué dans le même port, valait 63 ou 65 francs, et les prix, grâce à la difficulté des transports, n'ont pas cessé de monter. L'éclairage, de son côté, fait une sérieuse trouée dans le budget familial, là où l'électricité ne fournit pas la lumière à bon marché, et c'est malheureusement le cas dans la moitié de la France; à Paris et dans mainte autre ville le relèvement dans les prix du gaz a été ou réclamé par les Compagnies ou réalisé. Le pétrole a passé de 50 centimes à 80 le litre au mois d'avril 1916. L'alcool à brûler, par bonds rapides, monte de 2 fr. 90 le bidon de cinq litres à 4 fr. 50 dès février 1915. Quantité d'objets de ménage sont presque inabordables, parce que le cours des métaux dont ils sont faits a atteint des hauteurs gigantesques :

	Juillet 1914.	Juillet 1915.	Avril 1916.
	—	—	—
Cuivre	166 fr.	260 fr.	421 fr.
Étain	279 —	478 —	608 —
Zinc.	58 —	269 —	283 —

L'habillement et tout ce qui s'y rapporte n'ont pas moins renchéri. Certaines choses, comme les fils d'Alsace, sont introuvables. Les étoffes de laine et de coton, la lingerie, la mercerie, les chaussures n'ont pas échappé à la hausse universelle. Le carbonate de soude, l'amidon, le savon, devenus plus rares, rendent le blanchissage plus onéreux. Il n'est pas jusqu'aux déplacements dans les villes et les campagnes qui n'aient suivi la même marche ascendante; faute de chevaux, la location des fiacres, calèches et cabriolets, faute d'essence celle des automobiles ont réclamé plus d'argent aux voyageurs. En août 1916, les directeurs des Compagnies qui assurent dans Paris la circulation des voitures de louage sont allés, pièces en mains, démontrer au Conseil municipal l'accroissement de leurs

1. *Le Temps* (29 avril 1915).

charges et demander en retour l'autorisation de percevoir un supplément aux tarifs fixés. Les Compagnies de chemins de fer ont inspiré toute une campagne de presse en vue d'un relèvement analogue de leurs tarifs, et, si le gouvernement a fait d'abord la sourde oreille, la Chambre de commerce de Paris a encouragé leur prétention[1].

Je ne veux point pousser jusqu'à la minutie cette étude du renchérissement causé par la guerre; je crois en avoir noté les traits principaux; il est temps de voir à présent par quels moyens on a essayé d'y parer.

1. Au commencement de 1917, les taxes nouvelles établies sur les objets de consommation (thé, café, chocolat, etc.), sur les billets de théâtre, sur les cinémas, jointes à l'aggravation de la guerre sous-marine, ont naturellement fait hausser encore le prix des choses.

CHAPITRE XXII

Les remèdes à la vie chère.

Allait-on devant la cherté grandissante demeurer dans une inaction fataliste et résignée, comme devant un de ces grands cataclysmes naturels qui défient et terrassent la faiblesse humaine? Fallait-il s'incliner et s'humilier dans la conscience de l'inutile effort?

Cela n'est guère dans le tempérament français; et une foule de médecins se présentèrent pour guérir ou du moins pour atténuer le mal qui, pareil à une épidémie, frappait plus ou moins tout le monde.

Il en est qui firent appel à l'initiative individuelle. Il se fonda une *Ligue nationale des économies*[1]. Elle ne pouvait procéder que par des conseils; elle n'en fut point avare. Elle invita les gens à restreindre leurs dépenses de nourriture, de toilette, de voyages, de menus plaisirs. La *Revue politique et parlementaire* fut son principal organe. Une publication officielle, le *Bulletin mensuel du ministère du Travail*, fit chorus avec elle et publia une rubrique régulière intitulée : *Ce que nous devons économiser.*

1. C'est vers le milieu de 1916 que cette propagande restrictive prit quelque importance. Je citerai comme exemple la spirituelle conférence où M. Donnay a invité les belles dames à nous éblouir par leur simplicité, en leur rappelant que les lys qui ne travaillent ni ne filent sont vêtus avec une magnificence qui n'a pas besoin de parure étrangère (*La Revue hebdomadaire*).

Ces avis au public, en général judicieux, furent parfois un peu puérils. Il fut recommandé de porter plus longtemps ses habits, de munir ses bottines d'un talon en caoutchouc destiné à les faire durer, de faire tremper, puis sécher les papiers qu'on ne voulait pas conserver (vieux journaux, brochures, revues), puis d'en confectionner des bûches avec lesquelles on pourrait se chauffer. J'ai connu un commandant de place qui faisait retourner et recoller par son secrétaire les enveloppes des lettres qu'il recevait, de façon qu'on pût les faire resservir. La Compagnie des autobus parisiens s'avisa (avril 1917) de supprimer les numéros qui, pour éviter les compétitions et les bousculades, permettaient aux voyageurs de savoir en quel ordre ils devaient être admis à monter. J'ai lu, dans un endroit que je laisse à deviner, un avertissement de ménager le papier spécial qui s'y trouvait accroché. Il y eut ainsi des imaginations dont Harpagon eût été jaloux.

Qu'ont-elles produit? Nul ne le saurait dire. Les résultats échappent à toute statistique; ils sont enfouis dans le secret de la vie privée. Chacun, selon ses goûts, ses ressources, s'est imposé tel ou tel genre de privations volontaires. Les besoins de l'homme sont heureusement doués d'une grande élasticité. Mais évaluer le resserrement qu'ils ont subi est une tâche impossible.

Ce qu'on peut connaître et mesurer approximativement, c'est la série des moyens généraux, collectifs, qui furent employés par les autorités soucieuses de lutter contre le fléau du renchérissement.

Ces moyens peuvent se classer sous quatre chefs :

1° Supplément de ressources accordé à ceux qui souffrent le plus de la cherté;

2° Restriction de la consommation;

3° Action indirecte exercée sur le prix des choses, soit en augmentant l'approvisionnement, soit en abaissant la qualité

des produits, soit en organisant et facilitant leur répartition;

4° Action directe exercée sur le prix des choses fixé par la taxation.

Nous allons tour à tour passer en revue ces quatre catégories d'expédients.

*
* *

La première consistait à distribuer gratuitement à ceux qui ne pouvaient les acheter les choses nécessaires à leur existence; c'est ainsi que Paris et plusieurs grandes villes firent aux familles pauvres des largesses de pommes de terre, de charbon, de lait, etc. Mais elle consistait aussi à accroître le pouvoir d'achat d'une quantité de gens qui, ne voulant point recourir à l'assistance publique, réclamaient un paiement plus rémunérateur des services qu'ils pouvaient rendre.

Ce relèvement des salaires n'allait pas sans difficulté. Les pouvoirs publics en bien des cas se trouvaient impuissants. La plupart des industries privées ne relèvent que d'elles-mêmes et les employeurs se sont souvent refusés à augmenter les appointements de ceux qu'ils employaient. Les refus opposés à ces demandes d'augmentation ont été les causes les plus fréquentes des grèves qui ont éclaté. En août 1916, une grande maison parisienne d'alimentation[1] s'est vue ainsi abandonnée par une bonne partie de son personnel, parce qu'il réclamait un supplément de 30 francs par mois, pour compenser à la fois le renchérissement dont il pâtissait et certains avantages perdus (étrennes, repas à prix réduit dans un restaurant collectif rattaché à la maison).

La loi a bien prescrit un minimum de salaire pour les ouvrières travaillant à domicile, dans l'industrie du vêtement. Mais c'est un cas exceptionnel dans notre législation. Elle

1. *Le Petit Parisien* (14 août 1916).

s'arrête d'ordinaire au seuil des entreprises privées, du moins pour ce qui concerne la rétribution des travailleurs. Les pouvoirs publics n'interviennent guère, que s'il s'agit d'ouvriers ou employés occupés dans les services de l'État, du département, de la commune ou encore dans des entreprises d'intérêt général qui sont assujetties à un cahier des charges. Sur ceux-là peut et doit s'étendre efficacement la sollicitude des détenteurs de l'autorité. C'est pourquoi, dès la fin de 1914[1], une proposition de loi émanant des socialistes unifiés demandait que les agents subalternes et les ouvriers des administrations publiques fussent mis à l'abri du besoin par un traitement répondant aux nécessités du moment; que l'État-patron tînt à honneur d'être un patron meilleur que les autres. C'est ainsi que des indemnités de vie chère furent accordées aux sous-agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, puis à d'autres petits fonctionnaires[2]. Plusieurs villes et départements agirent de même. A Paris, après une longue discussion en comité du budget et en séance publique, le Conseil municipal avait adopté les résolutions suivantes[3] :

Il sera accordé au personnel, à dater du 16 juillet 1916, pendant la durée des hostilités, une allocation basée sur les charges de famille dans les conditions ci-après :

1° 0 fr. 50 par jour aux employés et ouvriers ayant un enfant légitime ou naturel reconnu, âgé de moins de seize ans, et dont le traitement ou le salaire et les divers avantages fixes, en nature et en espèces, cumulés, sont inférieurs à 3 000 francs.

2° 0 fr. 75 par jour aux employés et ouvriers ayant deux enfants et dont le traitement ou le salaire est inférieur à 3 500 francs.

1. Proposition n° 332.
2. *Journal officiel* du 3 avril 1917, p. 1068. Discussion du projet de loi tendant à accorder aux personnels civils de l'État des allocations temporaires de cherté de vie. Loi promulguée le 4 mai 1917.
3. *Le Petit Parisien* (13 juillet 1916).

3° 1 franc par jour aux employés et ouvriers ayant trois enfants et dont le traitement ou le salaire est inférieur à 4 000 francs.

4° 1 fr. 25 par jour aux employés et ouvriers ayant au moins quatre enfants et dont le traitement ou le salaire est inférieur à 4 500 francs, avec une majoration de 0 fr. 25 par enfant au-dessus de quatre ans.

C'était une dépense de 5 millions 358 143 francs, répartie entre 80 000 personnes, et le personnel temporaire bénéficiait, lui aussi, d'un relèvement semblable. En avril 1917, une indemnité journalière, avec effet rétroactif à partir du 1er janvier, était accordée à tous les employés, agents et ouvriers de la Ville, dont le traitement annuel était supérieur à 3 600 francs, mais inférieur à 3 873 fr. 75, et elle était calculée de façon à l'amener jusqu'à ce chiffre[1]. On peut signaler dans le même ordre d'idées les bonifications qui ont été votées par la Chambre ou par les Conseils généraux pour les familles de mobilisés touchant l'allocation.

De plus, les directeurs de Compagnies placées sous le contrôle des autorités ont dû, parfois à contre-cœur, consentir des augmentations de salaires qui leur étaient imposées : j'ai déjà mentionné ce qui s'est passé pour le personnel des chemins de fer et pour celui des tramways de la Seine. Je me contente également de rappeler les mesures prises en faveur des travailleurs et des travailleuses occupés par les usines de guerre. Sans insister davantage, on peut conclure qu'un effort méritoire a été de la sorte accompli pour mettre à la disposition des plus besogneux quelques sous de plus à dépenser.

1. *Le Petit Parisien* (29 avril 1917).

*
* *

Mais la situation du budget national et des budgets locaux ne se prêtant pas à des largesses considérables, c'est dans d'autres voies que l'on a cherché un soulagement plus général et moins coûteux.

On s'est dit : Faute de mieux, restreignons la consommation. C'est la politique la plus commode : l'économie imposée aux particuliers est surtout une économie d'efforts pour les gouvernements.

Les autorités y furent amenées par les appels de détresse qui leur étaient adressés de toutes parts. Ainsi, en avril 1916, une démarche auprès des pouvoirs publics était faite par l'Union syndicale et par les syndicats des boulangers, des employés du gaz, des voyageurs et représentants de commerce, des diamantaires, de l'habillement. Les autorités locales étaient les premières saisies; et il est de fait qu'on leur a toujours reconnu une certaine compétence en ce domaine, le droit de surveiller les marchés au point de vue sanitaire, la faculté de taxer le pain et la viande. Mais, dans les petites communes surtout, les maires, qui dépendent de leurs électeurs, n'osent guère se heurter aux mécontentements qu'engendrent le plus souvent des mesures restrictives, et leur compétence est d'ailleurs enfermée dans d'étroites limites. Il était nécessaire d'aller plus haut, jusqu'aux ministres et au Parlement.

On ne songea pas à créer, comme en Allemagne, un dictateur de l'alimentation; la situation ne paraissait pas réclamer un pareil déploiement d'énergie. On hésita, on tâtonna. Des voix isolées demandaient bien qu'une grande Commission parlementaire fût chargée d'étudier et de résoudre tous les problèmes se rattachant à l'alimentation nationale[1] : elles ne furent

1. Lettre de M. Alfred Le Châtelier, dans *L'Homme enchaîné* du 9 février 1915.

écoutées qu'assez tard. On se décidait (6 juillet 1916[1]) à créer un Comité central destiné à harmoniser les méthodes du ravitaillement civil avec celles du ravitaillement militaire et à préparer les mesures à prendre par le gouvernement. L'harmonie ne fut point parfaite. Il y eut trop souvent des cloisons étanches entre deux administrations qu'il s'agissait de faire marcher d'accord. Cependant un certain nombre de personnalités ont joué un rôle actif dans cette œuvre de défense contre la disette. On peut citer M. Chapsal, qui fut mis à la tête du Comité ci-dessus mentionné; M. Bouat, qui présida le Comité de l'approvisionnement de Paris; M. Dayné, qui représenta un groupement fort important, celui des mandataires aux Halles. Mais cela ne suffisait pas encore. Au mois d'août 1916, M. Boret proposait à la Chambre[2] qu'on instituât une direction unique du ravitaillement et qu'on opérât un recensement général des ressources alimentaires de la France. Cette dernière partie de sa proposition était seule admise; la première était ajournée. Elle ne le fut pas longtemps. L'idée faisait son chemin, vu la difficulté grandissante d'approvisionner la France; et, dans les remaniements ministériels qui eurent lieu vers la fin de l'année, on créait un ministère du Ravitaillement dont M. Herriot fut le premier titulaire et, peu après, en mars 1917, M. Viollette le second.

Les résolutions gouvernementales flottèrent entre divers systèmes. Parlons d'abord de celles qui visèrent à diminuer la consommation, et qui aboutirent à des rationnements.

Elles furent toutes imposées par la nécessité de partager aussi équitablement que possible entre les consommateurs des quantités devenues trop petites pour que chacun fût certain d'en avoir une portion conforme à ses besoins. Ce fut, à vrai dire, une politique de place assiégée.

1. *Le Journal* (7 juillet 1916).
2. *Le Parlement et l'Opinion* (août 1916, p. 842).

Mais le rationnement est plus facile à décider qu'à pratiquer. Quoiqu'il repose sur un principe égalitaire, il ne peut pas, il ne doit pas accorder à chacun part égale de la chose rationnée. Les besoins individuels sont toujours malaisés à évaluer; car ils diffèrent d'individu à individu. Il faut tenir compte de l'âge: par exemple le lait est plus nécessaire à un enfant et à un vieillard qu'à un adulte. Il faut tenir compte de l'occupation; un homme qui exécute en plein air des travaux exigeant une grande dépense d'efforts musculaires absorbera pour s'alimenter plus de viande et de pain qu'un employé de bureau penché toute la journée sur son pupitre. Le commerçant qui possède un grand magasin, l'industriel qui exploite une vaste usine ne pourra se contenter de la somme de lumière ou de charbon qui sera concédée à un simple particulier. Il sied donc de prévoir des inégalités, des dérogations qui passeront parfois pour des passe-droits et qui prêteront à des doléances. Le rationnement implique toujours un problème de répartition, dont les données sont multiples et incertaines et dont la solution comporte une dose d'arbitraire.

Il ne faut donc pas s'étonner que les décrets pris à cet égard aient été maintes fois corrigés ou même rapportés. Ils furent assez tardifs : car cette intrusion dans la vie privée risquait d'être mal accueillie, si l'on n'en sentait pas la nécessité absolue. Mais l'interdiction frappant l'absinthe avait ouvert la voie aux restrictions éventuelles que motiverait un grand intérêt national et la population française fit preuve, quand elles se produisirent, d'une patience et d'une résignation méritoires.

L'alimentation était une des premières choses à protéger contre un déficit possible. Quel émoi, si le pain fût venu à manquer! On a bien parlé d'une carte qui en réduirait la consommation à une livre par personne et par jour. Mais ce ne fut jusqu'ici qu'une menace. Seulement, pour épargner la farine, on décida qu'il y aurait par semaine deux jours sans

gâteaux. Privation surtout pour les enfants. « Vous verrez, s'écrie un des gosses de Poulbot, qu'ils n'interdiront pas l'huile de foie de morue! » Les pâtissiers furent touchés au moins autant que leur clientèle enfantine; et quand il fut question de fermer leurs boutiques, ce fut parmi eux un concert de désolation, d'autant qu'on parlait de laisser ouvertes les fabriques de gâteaux secs, les biscuiteries. Leur personnel allait se trouver du coup sans travail : exemple de ces restrictions qui, avec une apparence égalitaire, frappent certaines catégories de la population bien plus fortement que les autres. Les patrons pâtissiers offraient cependant de chômer durant tout un mois : sacrifice qui leur coûtait sans doute, mais qui eût été plus dur encore pour leurs ouvriers forcés de chercher durant ce temps-là un autre gagne-pain. Après discussion avec les intéressés, le gouvernement a abandonné l'idée de fermer les pâtisseries, sauf les mardis et mercredis. Mais il leur est défendu à partir du 10 mai 1917 d'employer de la farine; celle-ci ne doit servir qu'à faire du pain (Décret du 5 mai 1917). Adieu donc brioches et galettes, éclairs, babas, feuilletés, choux à la crème! C'est la ruine pour quelques maisons populaires qui opèrent à Paris aux alentours de la Porte Saint-Denis, par exemple pour le Père Coupe-toujours. Mais l'art de la pâtisserie a des ressources variées. Il lui reste les glaces, la cuisine pour la ville, les pâtés en terrine, les gâteaux confectionnés avec des pâtes de fruit. Les biscuiteries continueront à écouler leur stock et à fabriquer pour l'armée, la marine, l'assistance publique. Puis elles auront la faculté de faire des gâteaux secs avec des pâtes d'amandes, de noisettes, de pignons, avec des écorces d'orange, des pulpes de pommes et d'abricots, des raisins, des marrons, des noix de coco, etc. C'est une atténuation à la mort sans phrase dont elles avaient été menacées.

Le lait, le beurre, le fromage ont, comme le pain, échappé jusqu'ici au rationnement. Mais il n'en est pas de même de la

viande. Le désir de ménager et de reconstituer notre cheptel amoindri a créé une sorte de carême civique. Les commandements de la patrie, mieux obéis que ceux de l'Église catholique, ont prescrit d'abord deux jours sans viande ; puis on a préféré un autre mode d'abstinence ; on a décidé que boucheries et charcuteries pourraient s'ouvrir tous les jours, à condition de fermer à treize heures, et que les repas du soir seraient régulièrement voués au maigre. La mesure sera-t-elle efficace [1]? Dans les ménages, il est aisé de faire le matin des provisions de viande pour toute la journée. Il n'y a guère que les établissements publics où il soit possible de surveiller l'application du décret.

Un autre aliment dont l'usage a dû être soumis à la réglementation restrictive, c'est le sucre. Dès le début de la guerre, lors de la panique qui précipita les gens dans les boutiques de comestibles, comme si la famine allait éclater soudainement, les Coopératives de consommation avaient été forcées de fixer une limite aux achats de chacun de leurs clients[2]. Les épiciers, dans les villes et surtout dans les villages rationnèrent aussi leurs pratiques. Il y eut maint endroit où obtenir un kilog. de sucre fut un problème ardu pour les ménagères. Tantôt on ne pouvait l'acquérir qu'en achetant pour une somme déterminée d'autres denrées. Tantôt des consommateurs prudents faisaient le vide dans les magasins en faisant le plein dans leurs armoires. Tantôt, le plus souvent, des confiseurs, des droguistes, des fabricants de liqueurs détournaient à leur profit, en les payant à n'importe quel prix, des quantités attribuées à la consommation familiale : on a vu des voitures de livraison, qui étaient destinées à des détaillants, achetées en route par de gros industriels et arrivant tout autre part que là où elles devaient aller[3].

1. Elle a été rapportée. On est revenu aux deux jours sans viande.
2. Daudé-Bancel, *La Coopération pendant et après la guerre.*
3. *Le Petit Parisien* (10 janvier 1917); *La Dépêche de Toulouse* (26 septembre 1916).

La répartition était ainsi faussée, quoiqu'on eût essayé de l'organiser en créant dans chaque département un comité[1] chargé de centraliser et de viser toutes les demandes, voire même de surveiller les expéditions. Mais toutes les précautions ne pouvaient prévaloir contre ce fait, que, sur les 900 000 tonnes consommées annuellement par la France, il manquait plus de la moitié, la production française, y compris celle de ses colonies, étant tombée de 800 000 tonnes environ à 200 000 ou 300 000; l'importation, qui coûtait plus de 200 millions par an, ne suffisait pas à combler ce déficit; car la consommation, aggravée par ce que nécessitait le thé de l'armée anglaise, n'était pas en voie de décroissance.

C'est alors que l'on recourut au rationnement. Au commencement de l'année 1917, il fut décidé que, en dehors des quantités réservées aux industries dont le sucre est une matière première essentielle, les contingents livrés aux épiciers seraient répartis entre leurs clients à raison de 750 grammes par mois et par personne. Un carnet de sucre, timbré à la mairie de la commune, nominatif et intransmissible, valable pour six mois et divisé en dix-huit coupons donnant droit chacun à une demi-livre, était délivré à tout chef de famille qui devait le signer, et indiquer combien de personnes mangeaient ordinairement à son domicile. Des réductions étaient prévues pour celles qui prenaient un ou deux repas au restaurant; des augmentations, au contraire, pour les pensions, cafés, hôtels, hôpitaux qui avaient un personnel stable ou des hôtes de passage à nourrir. La carte de sucre est entrée ainsi en vigueur dès le 1er mars 1917 et l'on a pu revoir un spectacle analogue à celui que se rappellent les survivants du siège de Paris : de même qu'alors on était prié d'apporter son pain, quand on allait déjeuner ou dîner en ville, de même des dames se rendant pour un *five*

1. *Le Petit Parisien* (23 octobre 1916).

o'clock chez une amie y sont venues munies de leur ration de sucre[1].

Toutes ces gênes ont été supportées avec bonne humeur par les particuliers : mais elles ont été plus pénibles pour ceux qui font métier de donner à boire et à manger. A la fin de 1916, les restaurants reçurent l'ordre de ne plus offrir à leurs convives que des repas à deux plats, un de viande ou de poisson, un de légumes. On accordait en sus des hors-d'œuvre ou un potage; puis fallait-il dire un fromage *et* un dessert ou bien un fromage *ou* un dessert? Il y eut sur le choix à faire entre ces deux particules des discussions dignes du *Mariage de Figaro*; la solution la moins étroite finit par l'emporter. Toutefois au bout de trois mois, comme les titulaires des ministères sont changeants et leurs résolutions aussi, les restaurants furent délivrés de l'obligation de s'en tenir à des menus aussi restreints, mais condamnés, en revanche, à ne servir le soir, dimanches et jours fériés exceptés, que des repas sans viande. Ils protestèrent contre une mesure qui réduisait singulièrement, disaient-ils, leur clientèle : je n'oserais affirmer qu'elle sera définitive. En attendant, les chefs font des tours de force pour varier et corser les menus maigres.

En même temps que les vivres, les matières nécessaires à l'éclairage et au chauffage se trouvaient raréfiées. Pour les économiser, la première mesure générale fut l'avance de l'heure légale, proposée par MM. Honnorat, Landry, J.-L. Breton. On discuta beaucoup dans les corps politiques et dans les corps savants avant d'adopter l'heure de guerre, l'heure d'été, consistant à avancer de soixante minutes le commencement de la journée pendant la saison des longs jours. Les railleurs demandaient si le gouvernement avait la prétention d'arrêter le soleil,

1. Chez un orfèvre de la rue Royale, j'ai vu de petites boîtes en or qu'on suspend à son bras par une chaînette et dont on se sert pour porter son sucre dans le monde.

comme Josué jadis. Des opposants alléguaient que la réforme troublerait la vie nationale; d'autres, qu'elle serait insignifiante. Elle n'en fut pas moins votée assez tardivement au printemps de 1916 et elle fit règle du 15 juin au 30 septembre. Le passage de l'heure ancienne à l'heure nouvelle se fit sans difficulté au milieu de la nuit; les particuliers en furent quittes pour donner un coup de pouce à l'aiguille de leurs montres ou de leurs pendules; les compagnies de chemin de fer se tirèrent d'affaire avec quelques précautions. Les villageois, que le changement intéressait peu, ne modifièrent en rien leurs habitudes; en certains endroits ils accueillirent d'assez mauvaise grâce ce qu'ils appelaient « l'heure boche »; ils conservèrent au clocher de l'église l'autre heure qui continua à régler leurs occupations. Seuls les écoliers en pâtirent, parce que, libérés à midi (heure nouvelle), tandis que les parents maintenaient le déjeuner à midi (heure ancienne), ils durent plusieurs fois se contenter de repas sommaires. Les habitants des campagnes, au dire de ceux qui ont pris la peine de noter leurs impressions[1], manifestèrent l'espérance que l'expérience ne serait pas renouvelée et que dans les villes un arrêté des autorités municipales suffirait à faire éteindre plus tôt les réverbères des rues et les lampes des cafés.

Quels ont été cependant les résultats enregistrés? Ils sont difficiles à constater d'une façon précise, parce que les épargnes réalisées sur le gaz et l'électricité ont été dans cette période compensées en partie par un emploi plus considérable de l'un comme moyen de chauffage et de l'autre comme force motrice. Elles ont été estimées, dans Paris, à 6 p. 100 pour le gaz, à 15 p. 100 pour l'éclairage électrique[2]; en province, les usines à gaz de Toulouse, d'Angers, de la Rochelle, de Roche-

1. Manuscrit de M. Blin envoyé au Comité des travaux historiques. Ses observations se rapportent aux environs d'Issoire.
2. *Le Matin* (9 septembre 1916).

fort ont constaté des économies qui vont de 84 à 9 tonnes de charbon[1]. M. J.-L. Breton a calculé que les gains obtenus s'échelonnaient entre 3 et 50 p. 100[2]. Bref l'essai parut assez heureux pour qu'il fût renouvelé. En 1917, du dernier dimanche de mars au 1er dimanche d'octobre, les Français furent de nouveau incités à se lever, à manger et à se coucher une heure plus tôt.

D'autres mesures, ayant le même but, furent tour à tour prises et abandonnées. Dès le début de la guerre la fermeture des cafés à huit heures avait été ordonnée; après quoi l'on s'était relâché de cette sévérité. En novembre 1916, toutes les boutiques parisiennes durent fermer à six heures; puis, sur les réclamations des commerçants, il y eut un adoucissement. A partir du 15, les magasins de vente et d'exposition, à l'exception de ceux dont l'alimentation est l'objet principal, durent seulement, dès six heures du soir, renoncer au gaz, à l'électricité, à l'essence, au pétrole, sauf le samedi et la veille des jours fériés. Il leur fallut donc pour s'éclairer recourir à des moyens de fortune; les lampes à huile eurent un regain de vie inattendu; les bougies et les chandelles reparurent dans les vitrines, à l'ébahissement des passants; l'acétylène, qui avait bénéficié d'une tolérance, fut banni bientôt, parce que le carbure de calcium qui le produit était réservé à la défense nationale[3]. Les théâtres, cinémas, music-halls furent invités à faire relâche au moins une soirée, puis quatre jours par semaine[4]; les cafés-restaurants, à renvoyer leurs clients dès neuf heures et demie.

Cela ne se fit pas sans protestations. Pharmaciens et coiffeurs obtinrent de rester ouverts jusqu'à des heures plus tardives. Les débits de tabac bénéficièrent d'une dérogation analogue.

1. *Le Petit Parisien* (8 septembre 1916).
2. *Le Journal* (21 janvier 1917).
3. *Le Petit Parisien* (fin novembre 1916).
4. *Le Journal* (7 février 1917).

Les directeurs de théâtres et de cinémas alléguant qu'ils épargnaient en réalité du combustible et de la lumière, puisque les spectateurs auraient été obligés de se chauffer et de s'éclairer à domicile, menacèrent de se mettre en grève, puis se soumirent en grommelant[1]. Les chemins de fer laissèrent leurs gares et leurs voitures dans une demi-obscurité qui se changea souvent en obscurité complète; les tramways, les omnibus, le métro cessèrent leur service à dix heures du soir. Les Parisiens se souviendront des rues sombres où le passant rentrant chez lui se heurtait aux boîtes à ordures et cherchait sa maison presque à tâtons; puis des escaliers enténébrés où les ascenseurs ne fonctionnaient plus qu'à certaines heures.

On n'atteignait pas de la sorte la masse des consommateurs, et, comme la crise du charbon continuait et s'aggravait, on se décida à rationner le gaz et l'électricité. A partir du 26 décembre 1916, dans tout le département de la Seine la consommation du gaz fut limitée à un mètre cube et celle de l'électricité à trois hectowatts par jour et par abonné. Pour ceux qui dans les années précédentes en dépensaient davantage, la quantité quotidienne était augmentée d'un surplus qui allait diminuant suivant un barème progressif[2]; c'est-à-dire que la proportion accordée décroissait à mesure que la demande était plus considérable.

Comme toujours, la rigidité des chiffres administratifs dut s'adoucir. Il fallut concéder des mètres cubes supplémentaires aux ménages qui utilisaient le chauffage au gaz, aux familles nombreuses qui étaient obligées d'allumer plusieurs becs, aux travailleurs et travailleuses à domicile qui, surtout aux environs du Nouvel an, sont coutumiers des longues veillées. On ne peut dire que ces restrictions aient été inutiles, mais elles paraissent

1. *Le Journal* (12 février 1917).

2. Exemple : Pour le gaz, on ramenait le demande de 1 m. 1/2 à 1 m. 2, de 2 mètres à 1 m. 4, de 2 m. 1/2 à 1 m. 6, de 3 mètres à 1 m. 8, de 3 m. 1/2 à 2 mètres.

avoir donné des résultats moindres que ceux qu'on espérait. Ils n'ont pas suffi en tout cas pour empêcher la crise du combustible, qui fut pour la population, à Paris et en province, la plus douloureuse.

J'ai déjà dit les causes de la rareté du charbon; je dirai plus loin les efforts qui ont été tentés pour en faire baisser le prix et pour en organiser la distribution. C'est sur le tard et de guerre lasse qu'on parla de le rationner : mais la carte de charbon n'est pas encore créée, au moment où j'écris (3 mai 1917). On l'annonce pour le 15 juin.

En revanche celle d'essence vient de voir le jour (28 avril 1917). Elle comporte trois catégories. Avant tout il convient de pourvoir aux besoins des administrations publiques, des compagnies de transport et des professions pour qui l'automobile est un instrument de travail; des *bons de livraison* extraits d'un registre à souche ont donc la priorité pour prélever sur les stocks existants les quantités nécessaires. Viennent ensuite les voitures de plaisance ou de tourisme, qui ne peuvent obtenir plus de dix litres par jour, et, encore quand la satisfaction des services d'intérêt général est assurée. Enfin pour le chauffage et l'éclairage domestiques un litre toutes les quinzaines est accordé d'après un papier officiel taillé sur le modèle des carnets de sucre.

Après les vivres, l'éclairage et le chauffage, le rationnement n'a plus guère porté que sur une matière qui répond principalement à un besoin intellectuel : le papier. Les journaux, au début, s'étaient, peut-on dire, rationnés eux-mêmes; ils avaient réduit ou leur format ou le nombre de leurs pages. Mais peu à peu ils avaient repris, en grande partie, leur taille et leur volume ordinaires. Au mois de février 1917, étant donné que la pâte de bois coûte cher et vient surtout de l'étranger, le gouvernement décida que les quotidiens, deux fois par semaine, paraîtraient sur une seule feuille; il leur a imposé, à partir du

8 mai, une nouvelle réduction, proportionnelle aux dimensions et au prix de vente qu'ils avaient soit avant la guerre soit avant le 1er mai 1917 : cela les réduit à n'avoir que deux pages quatre jours par semaine. Et, comme nous l'avons constaté pour le personnel des professions touchées par le rationnement, les journalistes ont éprouvé le contre-coup immédiat de cette limitation : le nombre et la longueur de leurs articles, partant le chiffre de leurs honoraires, ont été diminués; c'est un échantillon des répercussions économiques que nous étudions dans ce livre.

*
* *

Mais restreindre la consommation n'est pas le seul ni le meilleur moyen d'agir indirectement sur le prix des choses.

Si l'on pouvait accroître la quantité des marchandises disponibles, leur prix par là même baisserait automatiquement. Donc avantages pécuniaires offerts à la production, afin de la stimuler : Primes à la culture du froment et des pommes de terre. Collecte des chiffons dans les écoles, des vieux papiers dans les maisons. Autorisation de fabriquer des vins de sucre pour parer au déficit de la récolte. Efforts pour intensifier l'extraction du charbon, en exploitant des mines restées inactives, en y appelant un plus grand nombre de mineurs. Puis recours à nos colonies d'où l'on a fait venir du riz, du manioc, des bananes, des bœufs et des travailleurs. Ensuite, achats à l'étranger : blé, maïs, avoine des États-Unis, pommes de terre d'Italie, viande frigorifiée d'Australie et de Nouvelle-Zélande, etc. Suppression des droits d'entrée sur les farines, la morue, le bétail tué ou vivant, etc. Interdiction de sortie pour une foule de denrées, parmi lesquelles figurent l'acide lactique, les extraits de quinquina, les huiles végétales, les jambons cuits, les légumes frais, les mélasses, l'oléo-margarine, les viandes

salées, les fécules, le marc de pommes, les graisses de poissons, les tourteaux, le café[1] (on sait que M. Clémentel[2], ministre du Commerce, édicta et fit approuver une prohibition générale d'exportation, mais avec de nombreuses dérogations soumises à l'agrément du gouvernement). Négociations avec les puissances alliées, avec l'Angleterre surtout, pour réduire le fret, pour régulariser les envois de charbon, pour obtenir qu'on lève des prohibitions arrêtant certains produits français. Accélération des transports, pour qu'il n'y ait point d'un côté disette et de l'autre surabondance, pour que le coût des choses ne soit pas aggravé par le retard de la livraison.

Tels sont quelques-uns des moyens qui ont été employés ou suggérés pour améliorer l'approvisionnement.

Une autre façon indirecte d'abaisser les prix, c'est de modifier la nature de certains produits, de façon qu'ayant une qualité moins fine ils puissent être vendus en égale quantité pour une somme moindre. C'est ce qui est arrivé pour le pain : non seulement on ordonna de le vendre rassis, ce qui le rend moins appétissant et rentre dans les expédients destinés à restreindre la consommation; mais on en changea la composition. La farine plus ou moins blutée donne un pain plus ou moins blanc, plus ou moins mêlé de son. Le blutage usité en France était de 74 kilog. de farine pour 100 kilog. de blé. La loi du 26 avril 1916 obligea les meuniers à le porter à 77 p. 100; celle du 29 juillet 1916 le porta jusqu'à 80 p. 100; en mai 1917, il monta jusqu'à 85 p. 100. Il en résulta un nouveau pain, que l'on baptisa pain national, pain de guerre, pain de la victoire. Plus compact et plus gris, il n'en était pas moins sain et nourrissant. Il réalisait une notable économie de froment et par conséquent d'or à destination de l'étranger. La plupart des consommateurs s'en accommodèrent fort bien; mais certains

1. *Le Parlement et l'Opinion* (21 mai 1915).
2. Mars 1917.

boulangers, pour garder ou conquérir une clientèle plus difficile, continuèrent à réclamer des farines plus pures qu'ils payaient plus cher; ils trouvèrent aisément des minotiers disposés à violer la loi, si bien qu'il fallut sévir et en condamner plusieurs à l'amende [1] pour avoir fait de la sorte une concurrence déloyale à leurs confrères qui s'y conformaient.

Dans l'hiver de 1916-1917, des inquiétudes sérieuses obligèrent à se demander si la politique du pain à 45 centimes pourrait se maintenir jusqu'à la fin de la guerre. L'approvisionnement en blé serait-il suffisant pour opérer la soudure avec la récolte prochaine? Le déficit mondial qu'on pouvait prévoir, 30 millions de producteurs étant mobilisés en Europe et en Amérique, les gelées qui en Brie et en Beauce avaient compromis les blés d'hiver, l'aggravation de la guerre sous-marine qui rendait aléatoire l'arrivage des blés étrangers forcèrent les pouvoirs publics à choisir entre deux nécessités : diminuer la quantité ou abaisser la qualité du pain. Le gouvernement inclina vers la dernière. Après une longue discussion, qui remplit les séances du 3 et du 4 avril 1917, la Chambre vota une loi, qui, une fois promulguée, devait autoriser les boulangers à mêler à la farine de froment, dans la proportion de 15 p. 100, des farines provenant d'autres céréales, seigle, orge, maïs, sarrasin, riz, fève et féverole. Le gouvernement pouvait, s'il le jugeait nécessaire, transformer cette faculté en obligation, à la condition de fournir les farines des succédanés à des prix qui ne dépasseraient pas celui de la farine de froment. On lui donnait encore un blanc-seing pour modifier par décret, cas échéant, la proportion et le nombre des farines admises à être mélangées avec la farine ordinaire blutée à 85 p. 100.

Il y eut même des propositions tendant à créer un pain

1. *Le Petit Parisien* (13 août 1916).

unique pour toute la France [1] et même à réglementer la forme et le poids des pains qui seraient mis en vente. Mais on fit remarquer que cet excès d'uniformité, très difficile à obtenir, pourrait être onéreux dans certaines campagnes où le paysan, de temps immémorial, se contentait de miches où parfois le seigle ou le sarrasin entrait pour moitié. On se borna donc à laisser carte blanche au gouvernement pour décréter, suivant les circonstances, les modifications indispensables. — En attendant, par un décret du 8 avril 1917, le pain subissait une légère augmentation : il montait à 50 centimes le kilog. et 95 centimes les 2 kilog. Une différence de poids était permise aux boulangers pour compenser la perte que leur faisait l'obligation de vendre le pain rassis et partant plus sec; ils pouvaient fournir à leurs clients 900 grammes pour un kilog., ce qui n'alla pas sans récriminations assez vives de la clientèle.

Quelque chose de semblable se passa pour un autre aliment heureusement moins indispensable. La pénurie de sucre de betteraves, que le vieux sucre de cannes ne suffisait pas à remplacer, amena l'essai de sucres nouveaux tirés de plantes tropicales, le népa ou le sorgho, ou bien de l'érable, comme au Canada. C'est de circonstances pareilles, au temps du blocus continental, qu'est né le sucre de betteraves. Mais cette fois les expériences ne réussirent pas. On se rabattit sur la saccharine, qui, paraît-il, aurait quelques inconvénients pour les enfants et les vieillards; on substitua surtout au sucre blanc et raffiné le sucre roux et le sucre granulé. La cassonade était en son genre l'équivalent du pain bis qui avait envahi toutes les tables.

C'est par une évolution toute pareille que l'huile d'olive fut supplantée souvent par l'huile d'arachide, la saxoléine épurée par des pétroles inférieurs, le beurre par le *tip*, la margarine,

1. Contre-projet Cosnier.

la végétaline. C'est ainsi encore que les Parisiens, au lieu du gaz ordinaire contenant 5000 calories par mètre cube, eurent du gaz bleu, du gaz à l'eau qui n'en possède que 2800[1].

Mais bien plus efficace pour combattre la cherté est ce que j'appellerai l'organisation du marché[2]. On commença par ordonner l'affichage des cours aux Halles, aux mairies, en maint autre endroit et jusque chez les détaillants, afin que l'acheteur ne fût pas à la merci des prétentions du vendeur[3]. On s'efforça de lutter contre les intermédiaires parasites qui font hausser démesurément les prix de détail. On avait signalé que, par son passage entre plusieurs mains, tel hectolitre de vin acheté à 20 francs finissait par se vendre 70 francs; que les bénéfices sur une tonne de pommes de terre, au lieu d'être de 10 à 15 francs, s'élevaient à 80, 100 et 150 francs. On encouragea les Sociétés coopératives de consommation qui tendent à mettre directement en rapport les consommateurs et les producteurs. A Paris, il fut interdit aux regrattiers d'acheter en cours de route un chargement de légumes pour les revendre à l'arrivée avec un gros bénéfice; défense fut faite aux bouchers de pratiquer certaines manœuvres compliquées qui, de l'étable à la table, doublaient le prix d'un bœuf[4]. Des invitations pressantes furent adressées par la Chambre au gouvernement[6] pour qu'il réprimât les pratiques abusives des mercantis, qui tondent de trop près les soldats dans la zone des armées; pour qu'il leur enlevât en punition de leur rapacité leur permis de vendre

1. *Le Journal* (28 décembre 1916).
2. Une grande étude sur la réorganisation des Halles de Paris a été publiée par M. Sellier dans *Le Parlement et l'Opinion* (septembre 1916, p. 907).
3. Ces cours officieux, établis d'avance pour une semaine, semblent avoir donné peu de résultats. Ni les commerçants ni les clients ne tenaient grand compte des tableaux qui devaient les renseigner et les guider; et les cours eux-mêmes en huit jours étaient sujets à des fluctuations qui rendaient ces tableaux menteurs.
4. *Le Temps* (23 janvier 1916).
5. Rapport de M. Bouctot (*Le Parlement et l'Opinion*, août 1916, p. 432).

et qu'il généralisât l'emploi des auto-bazars approvisionnés par des Coopératives ou de gros négociants qui auraient traité avec l'autorité militaire.

Il faut joindre à cela les enquêtes et menaces de procès contre les accapareurs : ils sont malaisés à prendre sur le fait; ils ont mille roueries pour se dérober; puis le gouvernement ne fut peut-être pas très énergique à leur égard. Pourtant il y eut quelques velléités d'éclat[1] contre les procédés de certains fabricants de produits chimiques accusés de garder par devers eux des stocks de carbure de calcium, afin de les vendre plus cher à l'État.

Contre ces faiseurs de hausses factices l'arme la plus puissante est la réquisition. Elle fut abondamment et parfois maladroitement employée par l'autorité militaire pour le ravitaillement de l'armée. Pour le ravitaillement civil, elle fut d'abord repoussée; mais, à mesure que la disette de certaines denrées se prononçait, il parut nécessaire de les faire sortir des cachettes où elles se terraient; et cette mainmise de l'État, au nom de l'intérêt général, sur des propriétés privées a trouvé dans le gouvernement et en dehors des partisans résolus.

Mais il faut dire les conditions qui peuvent la rendre efficace. D'abord elle exige une double statistique : recensement des besoins à satisfaire, recensement des disponibilités qui peut être obtenu par une déclaration obligatoire des stocks possédés par les particuliers. Ensuite elle implique la fixation d'un prix uniforme pour les choses réquisitionnées ayant la même qualité, autrement dit une taxation qui ne doit pas varier d'un point à un autre du territoire. Elle comporte un contrôle portant sur la valeur réelle des objets ainsi mis à la disposition de l'État et des sanctions sévères contre ceux qui dissimulent ce qu'ils détiennent. Elle admet forcément des

1. *Le Petit Parisien* (2 septembre 1916).

limites : car on ne peut enlever aux gens ce qui leur est absolument nécessaire pour vivre ou pour exercer leur métier. Enfin elle doit être complétée par une série de précisions qui déterminent le moment de la livraison, lequel peut varier selon la nature de la marchandise, mais doit être exactement indiqué; ensuite par une série de mesures qui en organisent le transport et la répartition.

Ces conditions ont-elles été remplies? Qui osera répondre que oui? Je vois des correctifs proposés au mécanisme des réquisitions en vue de donner satisfaction aux agriculteurs du sud-ouest[1], demandant qu'après avoir retenu les quantités de vin ou de foin nécessaires à l'armée on leur laisse la libre disposition du reste, au lieu de l'immobiliser sans profit pour personne. Je vois des réquisitions préfectorales en conflit avec celles qu'ordonnait le ministère de l'Intérieur, et j'entends des plaintes contre certains préfets qui, ayant réuni un stock excessif pour leur département, s'opposent à la sortie de ce qu'ils ont en trop et rétablissent ainsi, au grand dam des autres régions, les douanes intérieures de jadis.

La réquisition, je l'ai dit, est une arme puissante. Mais elle est difficile et dangereuse à manier; et il est à craindre qu'elle n'ait été en plus d'un cas employée au petit bonheur, sans souci des précautions dont elle doit être entourée.

Mais je ne veux pas faire ici son procès; nous la retrouverons sur notre chemin. La réquisition a, en effet, un caractère mixte : en même temps qu'elle vise à augmenter les quantités jetées sur le marché, elle agit directement sur le prix des choses, en les payant à un cours supérieur ou inférieur à celui du marché libre. Elle nous amène ainsi aux moyens qui luttent contre la vie chère par la modification directe des prix.

1. *La Dépêche de Toulouse* (5 septembre 1916).

*
* *

L'idée de les ramener d'autorité à une hauteur normale, tout au moins pour les denrées de première nécessité, répugnait à beaucoup de personnes. Le maximum décrété au temps de la grande Révolution avait laissé de mauvais souvenirs[1]. Une lutte d'opinions et d'intérêts s'engagea autour de la taxation.

Contre se prononçaient la presse conservatrice et bourgeoise, *Le Temps* en tête, les Chambres de commerce, à commencer par celle de Paris, la Société des agriculteurs, etc. Au Sénat, MM. Perchot et Touron en furent les adversaires les plus redoutables.

Les arguments allégués étaient d'abord des théories d'école. La doctrine du Laissez faire, si commode pour les *beati possidentes*, si dure pour ceux qui n'ont rien, a encore des adeptes dans l'enseignement officiel. Elle s'oppose à toute intervention de l'État dans le domaine économique. Elle donne une apparence scientifique à une apparence de neutralité, à une abstention systématique, qui, sous couleur de ne pas se mêler des débats entre vendeurs et acheteurs, permet les abus de la force et de la ruse contre la masse désarmée des faibles. Quoique désuète et singulièrement ébranlée par les nécessités de la guerre, elle gardait dans une partie du Sénat un suprême refuge, une citadelle encore solide, qui allait être défendue avec une énergie désespérée. Ses adhérents, lors de chaque assaut qui lui était livré, criaient au socialisme, ce qui suffisait d'ordinaire pour arrêter net toute réforme gênante. Il fallait pourtant cette fois une argumentation moins sommaire.

Quand le gouvernement eut proposé et la Chambre voté la

1. Voir dans la Revue : *La Révolution française* (mars-avril 1917, p. 115) l'article de M. Mautouchet, *La population parisienne et la crise de l'alimentation sous la Terreur*.

taxation d'un certain nombre de denrées, la Commission sénatoriale chargée d'étudier le projet de loi y fit de nombreuses objections, dont plusieurs n'étaient point sans valeur.

La taxe, si prudemment établie qu'elle pût être, était toujours arbitraire. A vouloir rendre immuable ce qui de sa nature est essentiellement variable en raison de l'offre et de la demande, on risquait un double danger. Si le prix fixé était trop bas, les producteurs, à moins d'y être forcés, n'alimentaient plus le marché ; s'il était trop haut, la vie était renchérie, ce qui était le contraire de ce qu'on voulait : ouvriers, petits employés, petits boutiquiers, étaient affamés ; les riches seuls y trouvaient leur compte.

La taxe était difficile à établir pour une autre raison. Une même denrée a des qualités très diverses. Le beurre fin, le beurre d'Isigny se vendrait-il au même taux que les plus inférieurs ? Dans un bœuf le filet et les bas morceaux seraient-ils considérés comme équivalents ? Et s'il fallait fixer un prix spécial pour chaque partie de l'animal, quel travail minutieux, quelles facilités offertes à la fraude ! Il y aurait sans doute des sanctions. Mais les pouvoirs locaux seraient enclins à fermer les yeux ; et le pouvoir central, placé trop loin et trop haut, ne pourrait rien voir sans une armée de fonctionnaires.

Puis comment calculer les répercussions que peut provoquer la taxation d'un produit ? Si tel autre produit similaire est laissé de côté, il en bénéficie aussitôt ; le premier est sacrifié, l'autre avantagé. Taxez le blé ; l'orge et l'avoine hausseront aussitôt de prix et les paysans cultiveront de préférence ce qui leur rapportera le plus. Taxez le lait ; il manquera sur le marché où viendront en surabondance le beurre et le fromage. Il faut donc frapper à la fois un produit avec tous ses dérivés et tous ses succédanés. Tâche énorme ! Engrenage indéfini ! Car où s'arrêtera-t-on ? Matières premières, objets fabriqués, salaires de la main-d'œuvre passeront tour à tour sous le niveau égalitaire.

Autre difficulté. La taxe doit s'étendre sur tout le territoire de l'État. Si elle fonctionne en telle ville et non dans les autres, soyez sûrs que la denrée taxée s'en ira là où elle ne rencontrera pas cette gêne ; le beurre, au lieu d'affluer à Paris, filera sur Lyon ou Bordeaux. Parfois même la taxation pourra empêcher les arrivages de l'étranger : supposez un maximum fixé au fret; les navires alliés et neutres déserteront les ports français.

Enfin danger politique à l'intérieur : si l'on taxe les produits du sol national, un conflit d'intérêts surgit aussitôt entre producteurs et consommateurs, entre ruraux et citadins. Et le gouvernement, pris entre l'enclume et le marteau, est dans la situation de ce candidat qui promettait aux paysans que le blé se vendrait cher et aux habitants des villes que le pain serait bon marché.

Malgré tout l'idée de la taxation gagnait du terrain dans les esprits, non seulement parmi la foule désireuse d'un soulagement immédiat, mais aussi parmi les hommes politiques inquiets des troubles que pouvaient susciter des hausses factices dues à la spéculation. Il est bien certain que lui laisser pleine liberté pouvait aboutir à des accaparements, dont le résultat inévitable était : abondance à prix d'or pour les riches, disette pour les pauvres. Les représentants des villes, appartenant pour la plupart aux partis avancés et légitimement désireux de complaire à leurs électeurs, le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, M. Herriot, maire de Lyon, poussaient à l'adoption de mesures qui paraissaient susceptibles d'enrayer la cherté croissante. Le général en chef, les généraux commandants d'armée, indignés de l'exploitation éhontée qui moissonnait la maigre solde des militaires en leur vendant à des prix exorbitants ce qui pouvait améliorer leur menu et leur bien-être, appuyaient de toutes leurs forces. Le général Franchet d'Esperey expulsait tout simplement de la zone des armées les mercantis trop rapaces.

Des propositions de loi étaient déposées par plusieurs députés[1]. Un projet émanait aussi du gouvernement en novembre 1915[2]. Les ministres de l'Intérieur et du Commerce, MM. Malvy et Clémentel, soutinrent ardemment ce qu'ils appelaient une loi de défense nationale et de salut social; ils déclarèrent qu'elle devait être entre les mains du gouvernement une arme, dont la menace suffirait le plus souvent à déterminer un accord amiable entre acheteurs et vendeurs, mais dont il userait avec discrétion contre les manœuvres des spéculateurs malhonnêtes ou des commerçants avides de bénéfices exagérés.

La Chambre adopta le projet. Au Sénat, l'on en combattit le principe; mais le fort du débat porta sur la liste des objets pouvant être taxés. Elle ne comprenait que des substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage, à l'éclairage, et à l'agriculture. Elle était ainsi libellée, pain, viande, pommes de terre, légumes frais (choux, poireaux, carottes), légumes secs, lait, beurre, fromage, œufs, margarine, graisses alimentaires, huiles comestibles, vin ordinaire, cidre, bière, huile et essence de pétrole, alcool à brûler, bois de chauffage, sucre, café, engrais, sulfate de cuivre et de soufre. — A la Chambre, on lui avait reproché d'être insuffisante. Des députés avaient demandé qu'elle comprît ce qui concerne l'habillement, les chaussures en particulier. Au Sénat, on la trouva trop longue. Quelques sénateurs réclamèrent l'exclusion de tout produit agricole. M. Aimond déposa un amendement qui limitait la taxation au pétrole, au sucre, au café, au charbon. Le rapporteur M. Perchot, hostile au principe même, s'engageait à apporter un texte transactionnel et, comme il arrive en pareille occurrence, une loi bâtarde et boiteuse, viable pourtant, était votée le 20 avril 1916.

Elle autorisait, pendant la durée des hostilités et les trois

1. Voir le rapport de M. Delaroue, député de Melun (n° 1447, 1915).
2. Projet de loi n° 1407.

mois qui suivront, la taxation des denrées énumérées dans la liste ci-dessus, à l'exception de la viande, des boissons, des légumes frais, du beurre, du fromage, des œufs, de l'alcool à brûler, du bois de chauffage.

Le régime auquel le charbon devait être soumis était renvoyé à une loi spéciale, qui fut votée le 23 avril.

La Chambre rétablissait bientôt parmi les substances pouvant être assujetties à la taxe le beurre, le fromage et le vin.

Les dispositions de la loi avaient une certaine souplesse. Les denrées pouvaient être taxées sur le territoire de la nation, du département, de la commune et c'était alors le ministre ou le préfet, ou le maire qui décidait. Des Commissions consultatives, où figuraient des consommateurs, des producteurs, des commerçants et des délégués de l'autorité, devaient donner leur avis soit avant la décision soit en cas de recours. Les infractions étaient punies d'une amende de 200 francs à 10 000 francs ou même d'un emprisonnement d'un mois à un an. (Et des députés avaient réclamé des sanctions plus sévères contre les accapareurs.)

Une latitude plus grande était laissée aux généraux dans les zones de l'avant et des étapes : ils pouvaient taxer toutes denrées alimentaires et boissons, même celles qui n'étaient point spécifiées dans la liste votée, non seulement quand elles étaient destinées aux troupes, mais encore quand elles étaient à l'usage de la population civile : seulement dans ce dernier cas ils devaient prendre l'avis des préfets des départements intéressés.

Dans la zone des armées, l'application de la loi se fit avec une vigueur toute militaire. En dehors des articles mentionnés par le texte officiel, des prix comportant un bénéfice honnête pour les marchands furent fixés pour la bière, les œufs, le jambon, les conserves, le vinaigre, le chocolat, les confitures, les pâtes, les légumes verts. Mais dans le reste du pays les choses ne se passèrent point si aisément. Pour s'en rendre

compte, il n'y a qu'à regarder de près ce qu'il est advenu pour quelques-unes des principales denrées qui successivement ont été soumises à la taxation. On y verra quels tâtonnements, quelles incohérences ont entraînés les demi-mesures qui ont trop souvent, durant ces années de guerre, caractérisé notre politique économique.

C'est vers le milieu de 1916 que la taxation se répandit en France.

Le sucre fut une des premières substances taxées. Le prix maximum fut d'abord fixé à 1 fr. 30 le kilog. Mais cela n'en augmentait pas la quantité disponible, au contraire. Ceux qui en avaient en magasin entendaient l'écouler au compte-goutte et avec un bénéfice supplémentaire, si possible. Des marchands en gros ne consentaient à en livrer 25 kilog. aux épiciers que moyennant l'achat de 5 à 600 francs d'autres produits, et à leur tour les épiciers ne voulaient en céder un kilog. à leurs clients que s'ils achetaient en même temps du café, du chocolat ou quelque autre marchandise. C'est le procédé classique qui fut pratiqué au temps de la Terreur par les commerçants parisiens[1]. Il fallut dresser des contraventions aux dignes successeurs de ces commerçants trop ingénieux comme à ceux qui vendaient le demi-kilog. 70 centimes ou davantage au lieu de 65.

Mais la grosse affaire était d'en avoir en suffisance. Les pharmaciens de province se plaignaient de n'en avoir pas assez pour préparer leurs médicaments (juillet 1916). L'État se fit acheteur, en rassembla un stock considérable. Alors nouvelle besogne; il s'agissait de le répartir équitablement. Deux syndicats, celui de l'épicerie et celui du commerce des sucres (remplaçant la Chambre de commerce de Paris fort peu qualifiée pour cet office qui lui avait été d'abord dévolu), furent chargés de cette distribution. On s'occupa d'approvisionner en premier

1. Ils ne vendaient une livre de sucre (45 sols la livre) qu'à condition de vendre en sus une livre de café (4 livres 10 sols).

lieu les détaillants de la Seine et de Seine-et-Oise; puis ceux de province, sur des bons délivrés par les deux syndicats, devaient en recevoir une quantité, qui pour chacun ne pouvait dépasser 1000 kilog. par jour. A leur tour, ceux-ci ne devaient en livrer qu'aux familles pour leur consommation. Il leur était interdit d'en céder aux distillateurs-liquoristes, aux confiseurs, auxquels était réservé le sucre roux.

La réglementation était assez compliquée et, suivant la coutume, il ne manqua pas de gens pour tâcher de l'éluder. Des particuliers, qui n'avaient jamais tenu boutique d'épicerie, s'improvisaient épiciers au moyen d'une simple feuille à en-tête[1], afin d'avoir droit aux 10 quintaux qu'ils revendaient ensuite au-dessus de la taxe à des complices de leur supercherie. Deux Turcs, en septembre 1916[2], furent arrêtés pour avoir imaginé un petit trafic aussi lucratif qu'illicite; ils attendaient au passage les commis qui venaient prendre livraison du contingent de sucre accordé à leurs patrons; ils les décidaient, moyennant pourboire, à leur en céder une partie et à dire aux patrons qu'ils n'avaient pu en obtenir davantage; après quoi ils revendaient en secret à des industriels qui les payaient grassement ce qu'ils avaient pu s'approprier de cette façon.

Dirai-je que ce mécanisme fonctionna avec une régularité parfaite? Évidemment non. Mais la « crise du sucre » fut enrayée pour quelques mois, et l'on ne vit pas, ce qui eût été inévitable sous le régime de la libre compétition, de riches chocolatiers ou distillateurs accaparer à n'importe quel prix du sucre fabriqué ou importé en France, pendant que, dans le reste du pays, les familles auraient été réduites à s'en passer.

Il faut toutefois ajouter que les règlements et les procès-verbaux ne suffirent pas à empêcher les fraudes, et j'ai dit plus

1. *Le Matin* (12 août 1916).
2. *Le Petit Parisien* (3 septembre 1916).

haut (p. 470) comment on dut recourir au rationnement : la carte de sucre fut la première créée (mars 1917).

Suivrons-nous maintenant l'histoire des pommes de terre? Elle n'est pas moins significative. Le préfet de police, par un arrêté du 15 septembre 1916, établit la taxe suivante pour Paris :

La hollande	0 fr. 55 les 2 kilog.
La saucisse rouge	0 — 45 —
La ronde jaune.	0 — 35 —
Les qualités inférieures.	0 — 30 —

Mais la taxe ne touche que la vente au détail; elle n'atteint pas la vente en gros ou en demi-gros. Résultat : arrivages réduits; prix de gros et de demi-gros supérieurs à la taxe; si bien que le détaillant doit payer 40 centimes ce qu'il doit vendre à 30 ou 35. En conséquence, s'il est honnête, il n'achète pas, de peur d'être obligé de vendre à perte et il renvoie mécontents les clients qui s'adressent à lui; s'il a la conscience large, il se tire d'affaire en vendant les qualités inférieures au prix fixé pour les qualités supérieures, en opérant des mélanges savants, en glissant des pommes de terre avariées parmi celles qui sont saines[1]. Il est si difficile d'observer la taxe que le préfet de la Seine, ayant acheté pour les vendre sans bénéfice un lot considérable de pommes de terre (8 décembre 1916), les vend à 17 fr. 50 les 100 kilog., alors que le prix maximum fixé par son collègue le préfet de police est de 15 francs. Il y a ainsi désaccord et conflit au sein de l'administration municipale, et, de plus, la vente qui s'opère à la caserne Lobau et au quai Saint-Bernard est entourée de telles formalités et paperasseries que la population se plaint tout en en bénéficiant.

Mécontentement du public, mécontentement des marchands; disette croissante, malgré les contraventions dressées aux détaillants; rafles opérées sur le marché par les fabricants de

1. *Le Petit Parisien* (18 septembre 1916).

fécule qui achètent, grâce à la taxe, à meilleur compte que d'habitude. Il faut aviser.

Au Conseil municipal de Paris on fait des efforts très méritoires pour alimenter la population indigente. En novembre 1916, on obtient du ministre de l'Intérieur un stock important, qu'il s'est procuré par achat et réquisition et qu'il cède à la Ville; celle-ci organise aussitôt des distributions gratuites à trois catégories de personnes : aux familles assistées, à celles qui touchent les allocations militaires, aux réfugiés et chômeurs. C'est un total de 687 675 personnes, une dépense de 3 600 000 francs pour six mois. On voit dès lors brouettes, poussettes d'enfants, voiturettes à bras s'aligner en longues files devant les bureaux d'où rayonnent ces distributions de bienfaisance.

Mais cela ne résout pas le problème pour la population qui peut payer. Le Comité de taxation, le Conseil municipal cherchent la solution. On demande (MM. Dausset, Sellier)[1] une taxation qui soit générale et non plus restreinte à Paris et à quelques départements clairsemés, qui frappe le précieux tubercule à son point de départ, chez le producteur, et non plus à son point d'arrivée sur le marché, où il se dispense de venir, quand il n'est taxé que là. On réclame à Paris la déclaration obligatoire de ceux qui possèdent des stocks et, au cas où ils refuseraient de les jeter dans la circulation, la réquisition pure et simple. On comprend que, tout au moins, la taxation au détail est inopérante, si elle n'est pas étendue au gros et demi-gros. Le 13 décembre 1916, un nouvel arrêté du Préfet de police relève les prix. Ils sont fixés, suivant les qualités, à 30, 25, 20, 15 centimes le kilogramme, pour tout achat ne dépassant pas 50 kilog. Une taxe inférieure est établie pour les marchands qui achètent des quantités plus grandes : car une marge

1. *Le Petit Parisien* (20 et 21 novembre 1916).

de bénéfices doit être laissée aux détaillants, si l'on veut qu'ils remplissent leurs fonctions de répartiteurs.

L'hiver passa ainsi cahin-caha, non sans souffrances pour les consommateurs. La gelée fit des ravages parmi les envois qui stationnaient dans les gares et dans les vagons. Les réquisitions, nécessitées par l'urgence d'épargner des pommes de terre de semence pour la récolte prochaine, diminuaient encore les arrivages. Le printemps, en amenant d'Algérie et du Midi les pommes de terre nouvelles, rendit la situation moins difficile; et il est permis d'espérer qu'une fois la soudure opérée avec la production d'été le précieux tubercule, dont la culture a été poussée avec énergie et occupe des surfaces plus étendues, pourra reprendre dans la cuisine la place de premier ordre qui lui est d'ordinaire assignée.

Parmi les légumes secs, il n'y a guère que les pois cassés qui aient subi la taxation[1], et l'expérience ne fut pas heureuse, puisqu'elle faillit causer leur disparition totale.

Mais le lait et les produits de laiterie ont été l'objet de décrets variés. Là aussi la France avait un gros vide à combler : l'importation annuelle de la France en fait de lait, de beurre, de fromage se chiffrait, avant la guerre, environ par 90 millions et demi de francs; or la plus grande partie de ce secours étranger lui manquait. De plus la réquisition imprudente de vaches laitières qui furent abattues et de fourrages destinés à l'armée, la difficulté des transports, la mainmise sur la production dans plusieurs régions par de grandes fabriques de lait condensé ou de farine lactée, mainmise contre laquelle protestèrent les syndicats de crémiers, en outre la confection plus active des fromages qui étaient demandés avec intensité et donnaient de gros bénéfices, diminuèrent les arrivages du lait dans les villes et en firent hausser le prix. Or le lait est un

1. Celle des haricots et des lentilles fut proposée et repoussée.

aliment nécessaire aux enfants. Il fut taxé dans plusieurs départements, et à Paris, l'État et la Ville réunis, en 1916, dépensèrent près de 7 millions pour en assurer gratuitement 1 litre par jour à tout enfant âgé de moins de trois ans. Il n'y eut pas de carte de lait à proprement parler : mais, ce qui n'en diffère pas trop, des certificats furent institués donnant aux familles, ayant à leur charge des malades, des vieillards et des enfants en bas âge, un droit de priorité pour en obtenir une certaine quantité.

Toutefois ce fut la question du beurre qui fut la plus brûlante. Ce fut dans le courant de septembre 1916 qu'on s'avisa de le taxer. Il y avait bien une difficulté; il avait été excepté par le Sénat des denrées auxquelles un prix maximum pouvait être imposé. La taxe ne pouvait donc être qu'officieuse, et non officielle, par conséquent dépourvue de toute sanction. Le préfet de police n'en crut pas moins devoir édicter une taxe qui fut fixée d'abord à 4 fr. 20 le kilog., puis relevée, après entente avec les commissionnaires et les mandataires aux Halles, à 4 fr. 80.

On était loin du système qui fut pratiqué en Allemagne, s'il en faut croire un article reproduit par *Le Journal* d'après la *Norddeutsche allegemeine Zeitung*[1]. Une ville, qui vendait elle-même à ses habitants le beurre venant des pays scandinaves, l'aurait taxé — ainsi que les graisses alimentaires, — suivant un taux progressif déterminé par la fortune des contribuables : la livre 1 mark 90 pour qui payait de 1 à 30 marks d'impôt sur le revenu, 2 marks 20 pour qui payait de 31 à 70 marks et ainsi de suite. A Paris, on estimait avoir assez fait en doublant à peu près le prix auquel le beurre se vendait au mois de juillet 1914 (2 fr. 60 à 2 fr. 80 la livre).

Mais, si des clameurs s'étaient élevées parmi les ménagères

1. *Le Journal* (30 décembre 1915).

contre une hausse qui leur paraissait exagérée, les producteurs protestèrent avec violence contre la prétention de limiter leurs profits. Il y eut à Niort, le 29 septembre 1916, un Congrès des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou qui alimentent, pour les deux tiers, la consommation parisienne et représentent peut-être 80 000 familles[1]. Les beurriers alléguaient, pour justifier leur opposition, la sécheresse, l'augmentation des frais d'emballage et de main-d'œuvre, les 40 centimes par kilog. qu'ils devaient défalquer pour indemniser leurs mandataires aux halles de Paris. Leur résolution fut vite prise : c'était de restreindre leurs envois sur la capitale, d'expédier la majorité de leur marchandise dans la province, où les commandes abondaient, où le saindoux moins délicat coûtait déjà 2 francs la livre, où il n'y avait pas de taxe, où ils pouvaient ainsi vendre aussi cher qu'il leur plaisait.

A Paris donc, il y eut raréfaction; et les marchands tinrent pour nulle et non avenue l'ordonnance du préfet de police qui ne pouvait infliger aucune pénalité. Le beurre avait atteint et dépassé 6 francs le kilog. Pour parer à cette impuissance des pouvoirs publics, le gouvernement se retourna vers le Sénat, et, le 28 octobre 1916, il enlevait de haute lutte l'autorisation de taxer les beurres et les fromages, et, cas échéant, de les réquisitionner. Comme compensation aux agriculteurs, on votait, sur la proposition de M. Méline, la taxation des tourteaux destinés à nourrir le bétail.

Mais les producteurs s'obstinaient de leur côté : les plus récalcitrants déclaraient qu'ils aimeraient mieux livrer à la boucherie leurs vaches laitières que de subir une rémunération insuffisante. Quoique la taxe se fût étendue de proche en proche à 50 départements, les arrivages aux Halles continuaient à être très maigres; les infractions aux décrets étaient si nombreuses

1. *Le Matin* (30 septembre 1916).

qu'on n'osait pas sévir; nombre de consommateurs tournaient la loi en se faisant envoyer directement, sans passer par le marché, les provisions qui leur étaient nécessaires. Bref la taxation, opérée de bric et de broc, sans méthode, sans esprit de suite, sans hardiesse, se révélait une faillite éclatante au printemps de 1917.

Aussi ne fut-on pas pressé de tenter l'aventure pour la viande. On y songea dès le mois de septembre 1916. Mais la difficulté était plus grande encore que pour le beurre. La loi de 1791 n'autorisait les maires qu'à taxer la vente au détail, et l'on se rendait compte de l'inanité de cette mesure, si la taxation en gros n'y était jointe. Mais comment établir celle-ci? Fallait-il taxer les têtes de bétail à leur arrivée au marché de la Villette ou à leur départ de l'étable ou du pâturage? La *Société des agriculteurs* combattait de toutes ses forces la taxe à l'origine et soutenait que les intermédiaires étaient seuls coupables de la hausse, avec les coupes sombres pratiquées par l'Intendance dans notre cheptel. On fit des expériences à blanc; on fit dresser par M. Paul Vincey, directeur des services agricoles de la Seine, un barème indiquant à la fois l'écart de 40 à 50 centimes au kilog. qu'il était juste de laisser entre le prix de gros et le prix au détail et la diversité des taux que comportait la diversité des morceaux dans la viande d'un bœuf, d'un veau, d'un mouton. On parla de réorganiser à fond le marché de la Villette où d'antiques usages ne répondent plus aux circonstances présentes. Mais, en somme, on recula devant la tâche ardue que présentait la taxation de la viande [1].

1. *Le Petit Parisien* (12 octobre et 19 décembre 1916); *Le Journal* (11 octobre 1916). Le même système fut essayé à Bordeaux et dans plusieurs grandes villes, où il réussit plus que médiocrement. Il est juste du moins de citer les efforts faits par l'Intendance pour enrayer les mauvais effets des marchés imprudents qu'elle avait contractés au début. Au mois d'août 1916, M. Thierry annula des adjudications faites pour le ravitaillement de l'armée, parce qu'elles avaient été conclues à des prix supérieurs aux cours ou même avec des rabais insuffisants. Il leur substitua des mar-

Même constatation pour d'autres denrées. Les œufs de conserve sont fort employés par les pâtissiers et les confiseurs. Or ils ont monté jusqu'à 200 francs le mille. Les intéressés ont demandé en août 1916 qu'on leur imposât le prix maximum de 140 ou 150 francs. Mais les œufs, qui à une voix de majorité ont été exemptés de la taxation par le Sénat, ont continué à jouir de cette exemption.

Les vins ont été réquisitionnés. Or la réquisition fixe les cours. De là à la taxation il n'y a qu'un pas. MM. Laffont et Baduel, en juin 1916, demandèrent à la Chambre de faire ce pas et le rapport rédigé par M. Delaroue au nom de la Commission d'Administration générale fut favorable[1]. On ne voit pas pourtant qu'il ait été mis en discussion.

Restent deux denrées d'importance capitale, dont il sied de suivre avec attention les destinées légales : le *blé* et le *charbon*.

Pour le blé, entraînant avec lui la farine et le pain, réquisition et taxation jouèrent de compagnie. Dès le début l'Intendance avait réquisitionné les blés à 27 francs les 100 kilog. pour le ravitaillement militaire; mais, pour le ravitaillement civil, le gouvernement, fidèle aux traditions du temps de paix, avait commencé par proclamer la liberté du commerce des grains, et aussitôt, à la suite d'une circulaire adressée en ce

chés amiables, où, profitant de la reconstitution de nos troupeaux en certaines régions, il pouvait imposer pour le grand consommateur qu'est l'État des prix inférieurs au cours du moment. A Paris, à la même époque un concours restreint, ouvert pour la fourniture des troupes du camp retranché pendant le dernier trimestre de 1916, amenait des soumissions qui accusaient une baisse de 38 à 20 centimes par kilog. sur les prix des marchés précédents. En approuvant la généralité de ces offres, on refesait celles qui avaient été faites pour Vincennes et Saint-Denis, parce qu'on escomptait la possibilité d'avoir des conditions plus avantageuses et l'on ouvrait pour ces deux localités un nouveau concours. Ce n'était là sans doute qu'un moyen détourné d'agir sur le prix de la viande pour la population civile; mais la répercussion sur l'ensemble du marché n'en était pas moins certaine et appréciable.

1. Proposition de loi 2105. Rapport 2160.

sens aux maires des communes, une hausse inquiétante de trois francs s'était produite en huit jours. De plus de grandes inégalités de cours apparaissaient d'un département à un autre. La farine, qui valait à Paris 65 francs, se vendait 75 à Dreux.

C'est pourquoi, dès le commencement de l'année 1915, une proposition de loi déposée par M. Viollette tendait à donner aux préfets le droit de réquisitionner les blés pour la population civile. Il en restait une certaine quantité disponible : car les petits cultivateurs, pressés de vendre, parce qu'ils n'ont pas de capital en réserve, avaient seuls cédé toute leur récolte; les gros l'avaient gardée partiellement en grange ou en meules. Afin d'uniformiser les cours, il était demandé que les réquisitions fussent partout opérées au prix de 31 francs les 100 kilog.

La Chambre s'engageait dans cette voie et le Sénat ne tardait pas à l'y suivre. Le gouvernement annonçait l'intention de maintenir le prix du pain à 45 centimes et de régler par la loi, c'est-à-dire avec le concours du Parlement, tout ce qui concernait une matière dont dépendait en grande partie la paix sociale. Des crédits additionnels de 120054000 francs lui étaient ouverts pour l'achat du froment provenant du territoire national et le prix des blés ainsi réquisitionnés était fixé à 30 francs le quintal, pourvu qu'ils pesassent 77 kilog. à l'hectolitre. En même temps était arrêté à 209 millions le maximum des sommes qui pouvaient être dépensées pour l'acquisition de blés étrangers. Le ministre, après avoir entendu l'avis d'un Comité consultatif, devait déterminer le prix des farines et les répartir ensuite par voie de cession.

On le voit, par la force des choses et sans avoir désiré ces fonctions nouvelles, l'État devenait marchand de blé; il était à la fois acheteur et vendeur. Qu'on le regrette ou non, l'on ne saurait nier l'efficacité de la précaution prise : elle contribua plus que toute autre chose à donner au prix du pain une étonnante stabilité.

Mais il est intéressant de constater par quel engrenage une mesure en entraîne une autre. Par le fait même de la réquisition à un prix uniforme, le blé se trouvait taxé, tandis que les autres céréales suivaient le mouvement variable des cours. Comme elles étaient très demandées, elles montèrent. L'avoine, qui valait 19 fr. 20 les 100 kilog. avant la guerre, se vendit de 38 à 40 francs; l'orge atteignit 42 francs; le seigle haussait aussi. Et alors des cultivateurs trouvèrent avantageux de nourrir leur bétail avec du blé, parce qu'il coûtait moins cher et d'augmenter, aux dépens du froment, la surface ensemencée en orge, seigle et avoine. Cela devenait dangereux. Le ministre de l'Intérieur fut en conséquence obligé (février 1916) de réclamer la taxation des céréales, dont le prix maximum fut fixé à 28 et 29 francs chez les cultivateurs, à 30 et 31 francs chez les marchands[1]. Cela ne suffit pas encore. De gros détenteurs essayèrent d'échapper à la taxe[2]; ils avaient l'air de s'y plier; mais ils se faisaient remettre de la main à la main un supplément d'argent. D'autres mêlaient à leur avoine du seigle et de l'orge et prétendaient que cette mixture ne tombait pas sous le coup de la loi. Il fallut menacer à la fois de réquisition et de procès ces habiles et peu consciencieux cultivateurs pour les ramener au sentiment des sacrifices que l'état de guerre exige de tout le monde.

Par une loi du 29 juillet 1916, en vue d'encourager la culture du blé, le prix de réquisition était porté à 33 francs les 100 kilog. pour l'année entière, avec en plus une majoration forfaitaire représentant les frais de manutention de transport et la rémunération des intermédiaires. On espérait avoir ainsi réglé de façon durable cette grosse question.

Cependant, sur l'initiative de M. Cosnier, une prime de

1. Consulter une conférence faite par M. Ch. Gide à l'*Alliance d'hygiène sociale*.
2. *Le Petit Parisien* (juin 1916).

3 francs au quintal était votée le 30 janvier 1917 pour stimuler le zèle des producteurs de blé et le gouvernement la faisait bientôt porter à 7 francs.

Mais, au printemps de 1917, on se demanda avec inquiétude si l'on pourrait faire aisément la soudure avec la récolte qui se préparait et, convaincu qu'il existait bien des stocks non utilisés, le gouvernement s'efforça de les faire sortir de leurs cachettes. Il se décidait à abandonner le système des primes considéré comme trop compliqué et peu pratique et il apportait un projet de loi qui consistait à élever le prix de réquisition à 40 francs et à permettre de le modifier ensuite par décret. Ce prix de 40 francs était l'addition du prix jusqu'alors admis de 33 francs et de la prime de 7 francs. On pensait qu'il satisferait les paysans et serait une légitime récompense de leur travail devenu plus dur; et, par une anticipation assez imprudente, une affiche signée de MM. Loubet, Fernand David, Clémentel, Pluchet, président de la Société des agriculteurs, etc. leur avait promis qu'on leur prendrait leur blé à ce taux nouveau.

Le projet fut discuté et fortement amendé par la Chambre (2 et 3 avril 1917).

Sur la question du prix, on fit remarquer qu'en payant 40 francs[1] aux détenteurs de blé qui avaient conservé leur stock on était certain de mécontenter ceux qui avaient livré le leur, dès le premier appel, au taux de 33 francs; que c'était favoriser les gros propriétaires et les minotiers, qui seuls avaient pu conserver des disponibilités importantes, aux dépens des petits cultivateurs que leurs maigres ressources avaient contraints à se défaire de leur récolte; que de la sorte un possesseur de 200 000 quintaux réaliserait d'un coup un bénéfice de 1 400 000 francs. Il fut décidé par la loi, dont le texte

1. Quelques députés avaient proposé 45 francs.

obscur et élastique fut complété par des déclarations du gouvernement, que l'on distinguerait deux choses : le blé de la récolte de 1916, qui serait acheté à caisse ouverte au prix de 36 francs à ceux qui viendraient l'offrir spontanément avant le 20 avril, mais au prix de 33 francs seulement à ceux chez qui l'on serait obligé de procéder par réquisition; le blé de la récolte future de 1917, dont le prix serait fixé en temps utile par le gouvernement à la suite d'entente avec la Commission d'agriculture, et pourrait être modifié par des décrets qui fixeraient aussi le prix des autres céréales et de leurs succédanés.

Le prix du pain serait, malgré la hausse du blé, maintenu au chiffre adopté depuis le commencement de la guerre. Mais la différence entre les deux taxes donnerait lieu à une ristourne, serait remboursée par l'État dans des conditions à déterminer.

Quant à la question de quantité, il était convenu que, si les apports volontaires étaient insuffisants, on userait de la réquisition, que toutefois cette réquisition ne devait pas porter sur les quantités nécessaires à la consommation familiale ou aux semailles, ni sur les dépôts constitués par les maires pour le ravitaillement de leur commune; que, si l'on était forcé de requérir pour un temps une partie des blés de semence, il serait remplacé sac pour sac aussitôt après la récolte de 1917. Afin de ne pas opérer de réquisitions excessives et inutiles, un recensement général des stocks existants devait être fait au moyen de déclarations qui devenaient obligatoires pour tous ceux qui avaient en meules, en grange ou en magasin du froment, des céréales ou des substances pouvant leur être substituées.

Désormais toutes les farines devaient être réservées pour faire du pain; seuls les boulangers peuvent en obtenir, et en vendre une quantité limitée. Nous sommes ramenés ainsi au rationnement et la carte de pain, qu'on a voulu éviter par toutes ces dispositions, demeure quand même à l'horizon.

Le régime du charbon n'offrit pas moins de difficultés et de variations [1]. La question était grosse pour les chemins de fer, pour les usines de guerre, pour les fabriques privées, pour les compagnies fournisseuses de gaz et d'électricité; grosse également pour les particuliers, qui, surtout dans les villes et les campagnes du Nord, avaient besoin de houille pour leur chauffage et leur cuisine.

Ce qui la compliquait, c'était qu'une partie du charbon nécessaire à la consommation venait d'Angleterre (soit 20 millions de tonnes) et que cette partie arrivait grevée de frais de transport croissants et inégaux, les ports de la Méditerranée étant à cet égard moins favorisés que ceux de la Manche ou de l'Atlantique; que l'autre portion, provenant des mines françaises non occupées par l'ennemi, coûtait beaucoup moins cher, mais présentait aussi des prix de revient fort différents suivant que la mine se prêtait à une extraction plus ou moins facile ou était plus ou moins éloignée, suivant en outre la qualité des matières extraites.

Malgré la difficulté de coordonner ces éléments disparates, on sentit, dès le premier hiver, la nécessité de ne pas s'en remettre sur ce point au jeu des intérêts privés. L'État se décida vite à intervenir pour régler les arrivages, l'achat et la répartition du charbon. Il fut compris dans le premier projet de taxation qui fut soumis au Parlement. Une proposition en ce sens avait été déposée à la Chambre dès août 1915 par M. Léon Périer [2].

L'opposition habituelle ne fit pas défaut. Je me souviens d'articles indignés étalant en grosses lettres ce titre ironique : *L'Etat, marchand de charbon*. Mais l'État avait en cela pour complices les villes et notamment la ville de Paris, qui en dis-

1. Sur ce qui aurait pu être fait, consulter un article de M. H. Le Châtelier (*Taylorisme et organisation*). *Revue Rose*, 5 mai 1917.
2. Proposition de loi n° 1148.

tribuait gratis ou en vendait au rabais plus de 20 000 tonnes aux familles pauvres qu'elle ne voulait pas laisser mourir de froid. On n'a pas oublié sans doute les longues files de ménagères qui avec des seaux, des brouettes, des voitures à bras venaient chercher dans les magasins municipaux le précieux combustible.

Mais cela n'était qu'un fait d'assistance publique; et cela n'empêchait point le charbon de hausser de semaine en semaine pour ceux qui pouvaient le payer. Le gouvernement dut négocier avec l'Angleterre d'abord pour s'assurer la quantité indispensable, qui fut en 1915 de 1 600 000 tonnes par mois, et qui, en 1916, devait s'élever à 2 millions mensuels, mais ne dépassa point pour l'année entière 20 956 081 tonnes, ensuite pour ramener le fret à un niveau raisonnable.

Cela fait, la taxation en gros devenait possible. La Chambre (décembre 1915) décida que le charbon anglais serait taxé à son arrivée en France, le charbon français sur le carreau de la mine. Mais elle prétendait établir un prix moyen entre celui des charbons anglais, beaucoup plus cher à cause de leur qualité et des transports (80 à 105 francs la tonne), et celui des charbons français (39 à 50 francs la tonne). Elle adopta un système de péréquation par lequel on égaliserait les conditions entre tous les marchands. Un office central de répartition devait être le grand réservoir où s'opérerait cette unification des prix : le prix moyen serait déterminé d'après le taux auquel reviendraient, à quantités égales, le charbon anglais et le charbon français. Supposons entre l'un et l'autre un écart de prix, par exemple (90 francs et 50) s'élevant à 40 francs par tonne. On grèverait de la moitié de la différence, soit de 20 francs par tonne, le commerçant qui aurait reçu du charbon français; on attribuerait la même somme de 20 francs par tonne, sous forme de prime ou de ristourne, à celui qui aurait acheté du charbon anglais. Le combustible reviendrait ainsi à

l'un et à l'autre au prix uniforme de 70 francs, et dès lors la taxation jouerait sans encombre.

Mais le Sénat n'accepta point ces dispositions qui lui parurent très compliquées et difficiles à réaliser. La loi du 22 avril 1916 les laissa tomber. Elle n'admit que la taxation au port et à la mine. De grandes compagnies de chemin de fer, de grandes sociétés industrielles purent dans ces conditions s'approvisionner et approvisionner à leur tour des usines secondaires : mais la petite industrie et la consommation domestique n'en profitèrent que fort peu.

Au cours de l'année 1916, le ministre des Travaux publics, M. Sembat, s'endormit quelque peu dans une sécurité trompeuse, pendant que les besoins s'accroissaient et que les moyens de les satisfaire diminuaient. Dès septembre, le danger était signalé. Un projet de loi était déposé pour la taxation des charbons vendus au détail pour l'usage domestique. Mais on se berçait d'illusions. Une note officieuse[1] annonçait encore en octobre que Paris ne manquerait pas de charbon et que le prix en serait limité. Hélas! On était à la veille de la crise la plus douloureuse qu'eût encore eu à souffrir la population de l'arrière.

La crise était triple : crise de prix, déterminée par une crise de quantité et par une crise de répartition. Non seulement les arrivages d'Angleterre et les houillères de France ne fournissaient plus de combustible en suffisance; mais les stocks accumulés dans les ports et sur le carreau des mines y demeuraient, attendant vainement qu'on vînt les y chercher. Conséquence : l'ascension des prix était continue et rapide.

Ce n'est pas que le gouvernement fût resté inerte. Mais à côté de sages mesures, il en avait pris de maladroites. La loi qui fut votée en novembre 1916 créait des offices départemen-

1. *Le Petit Parisien* (17 octobre 1916).

taux dotés de la personnalité civile, qui, après entente avec des groupes charbonniers formés tout exprès, devaient centraliser les demandes de leur ressort et travailler à les satisfaire. A Paris, de grandes maisons (Aicard, Pingault, Bernot) se chargèrent d'être ainsi les intermédiaires entre l'office de la Seine et le public. Un type des groupes qui se formèrent en province est la Société coopérative d'achats en commun, société anonyme à capital et personnel variables, qui se constitua le 17 novembre 1916 selon la loi de 1867 pour le ravitaillement en charbon des arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins [1]. C'étaient là des organismes qui pouvaient rendre de réels services. Par leurs soins des prix différents étaient établis pour les différentes qualités de charbons (flambant et non flambant, criblé et non criblé, boulets, anthracite, etc.). Une espèce de péréquation, tenant compte des conditions d'éloignement, des frais de transport, de l'octroi, tentait ainsi de s'organiser. On prévoyait aussi une marge entre la taxe des négociants ayant un chantier et celle des petits détaillants, de façon que ceux-ci eussent un bénéfice légitime. On attribuait aux départements consommant surtout du charbon britannique, qui coûtait plus cher, une prime ou bonification payée par ceux qui consommaient du charbon français dont chaque tonne était alors grevée de 5 francs au maximum.

Malheureusement, pour que ce mécanisme fonctionnât, il aurait fallu abondance et mobilité des stocks : or c'est là ce qui manquait le plus. On avait eu la malencontreuse idée, pour empêcher la hausse démesurée des frets, de leur fixer un maximum ; il s'ensuivit que les navires anglais et neutres préférèrent aller dans des pays où ils ne rencontraient pas ce maximum. Les importateurs français ne trouvant pas de bateaux à affréter au prix fixé, parce que les dangers et les dégâts de

1. *Le Briard* (5 décembre 1916).

la guerre sóus-marine avaient élevé très haut les primes d'assurance, étaient contraints ou de cesser leur trafic ou de violer la loi en dépassant le maximum fixé; mais, rencontrant en France un autre maximum, celui du prix de vente, ils ne pouvaient rentrer dans leurs débours et se voyaient condamnés à vendre à perte.

Ils renonçaient très vite à ce genre d'opérations. L'État seul le pratiqua en affrétant des bateaux charbonniers au-dessus du tarif qu'il avait lui-même établi, ce qui était, il faut en convenir, fort paradoxal. On comprend que dans ces circonstances les arrivages de charbons anglais aient singulièrement diminué dans la seconde moitié de l'année 1916.

D'autre part la crise des transports intérieurs, dont nous avons longuement exposé les causes, s'était aggravée au point que certaines mines avaient dû renoncer au travail, faute de pouvoir se débarrasser des tas de houille qui les encombraient.

M. Sembat, victime des promesses inconsidérées qu'il avait hasardées, rendu responsable de cette disette de charbon qu'il n'avait su ni prévoir ni empêcher, fut renversé et remplacé par M. Herriot.

Celui-ci arrivait au pouvoir plein d'ardeur, de bonnes intentions et d'une jeune expérience acquise dans l'administration de la ville de Lyon. Il commençait par un inventaire des ressources et des besoins de la France, ce qui était bien commencer; puis il attaquait le problème de tous les côtés à la fois. Économie d'éclairage, étendue à toutes les villes, accroissement du nombre des mineurs, afin de réduire la demande et d'augmenter l'offre; en même temps effort pour remédier à la paralysie dont était frappée la circulation.

Mais la situation où il trouvait les affaires était grave; le temps perdu est toujours difficile à regagner. Les approvisionnements épuisés ne pouvaient être renouvelés en un tour de main. A Paris, blanchisseries, lavoirs, établissements de bain

fermaient, faute de combustible; l'Ouest-lumière avait un soir cessé de fournir son contingent d'électricité; à Versailles, à Coulommiers, le gaz avait manqué [1]; des usines et même des fabriques de munitions se trouvaient arrêtées en province. La Ville de Paris, qui multipliait les distributions de charbon par l'intermédiaire des coopératives[2], refusait d'assurer l'alimentation de la moyenne et de la petite industrie, soucieuse qu'elle était de répartir aux familles pauvres le stock de précaution qu'elle avait mis en réserve. Ce fut le moment où le marchand de charbon fut roi. On lui payait n'importe quel prix pour obtenir de quoi se chauffer. Les procès aux propriétaires, qui s'étaient engagés à fournir le chauffage central et ne pouvaient tenir leur engagement, trahissaient la détresse des locataires, mais ne la soulageaient guère. Pour comble de malheur, à partir du 22 janvier 1917, suivant l'ancien dicton :

A la Saint-Vincent
L'hiver reprend
Ou se casse une dent,

un froid exceptionnel et tenace sévissait sur la France et, en particulier, sur Paris, où les maisons sont peu préparées à garantir de ces températures sibériennes.

M. Herriot, qui avait cru la tâche plus facile et avait annoncé que tout danger était écarté, fut vite déçu dans ses espérances. Il avait pu, grâce à l'emploi de camions automobiles, dégager certaines gares embouteillées par l'amas des marchandises, amener du Pas-de-Calais des chargements importants; mais ces charrois coûtaient fort cher et les camions surmenés étaient bientôt hors de service. Les péniches étaient arrêtées d'abord par une crue des rivières, puis par la glace qui barrait la Seine et les canaux. Quant aux arrivages par mer, le ministre avait

1. Sur les démêlés des villes et des compagnies, ch. VII.
2. *Le Journal* (7 novembre 1916); *Le Petit Parisien* (9 décembre 1916).

suspendu sans hésiter le maximum d'affrètement, avait décidé que les bateaux charbonniers groupés en convois seraient escortés et protégés par des navires de guerre; puis, à la place des importateurs qui opéraient jusqu'alors avec des licences du gouvernement, il avait décrété que l'État serait désormais seul affréteur, monopole qui eût exigé une organisation minutieusement étudiée et l'existence d'une puissante marine marchande.

Tous ces moyens ne réussirent pas à ramener l'abondance de charbon et à empêcher les ravages du froid et des bronchites dans la population. M. Viollette, qui remplaça M. Herriot, abandonna l'idée de l'État seul affréteur; il revint au système des affrètements individuels soumis à l'autorisation du gouvernement; peu ami des taxes, il permit aux importateurs de dépasser le prix de vente fixé, s'ils justifiaient que leur prix de revient était supérieur à ce que leur procurerait la vente au tarif légal.

La venue tardive du printemps a enfin atténué les souffrances de la population. Mais il est sage d'en profiter pour préparer en été la lutte contre la rigueur de l'hiver. Faudra-t-il arriver au rationnement, à la carte de charbon? Quelques villes, par exemple, celle de Millau dans l'Aveyron, l'ont déjà inaugurée. Le Conseil municipal de Paris, en dehors du stock de précaution qu'il est en train de reconstituer, propose qu'on donne aux familles, qui n'ont pas le gaz, une carte de priorité leur permettant d'avoir avant les autres 40 kilog. de charbon par mois. Les députés de la Seine ont émis le vœu que par une carte de répartition ou par tout autre moyen on assurât aux familles le charbon nécessaire à la cuisine et au chauffage, en tenant compte des autres combustibles dont disposent les consommateurs (mai 1917). Espérons qu'avec un peu de méthode et d'esprit de suite, avec une meilleure utilisation des ressources de son sous-sol et avec le concours des États-Unis, qui sont les

plus grands producteurs de charbon du monde entier, la France pourra éviter le retour d'une disette aussi dangereuse pour son industrie que préjudiciable à la santé de ses habitants.

Somme toute, la taxation, remède empirique aux abus de la concurrence, appliqué avec de brusques à-coups et le plus souvent hors des conditions qui peuvent le rendre efficace, n'a pas eu le succès qu'en attendaient ceux qui la préconisaient. Elle a suscité la colère tantôt parmi les consommateurs tantôt parmi les producteurs; elle a créé aux administrations départementales et communales des embarras nombreux et presque sans issue; elle a été souvent pour les administrations centrales un casse-tête inextricable. On ne s'étonnera pas qu'un des premiers actes de M. Viollette ait été de supprimer la taxe du beurre (mai 1917). Il est possible que d'autres denrées entrées peu à peu dans le cercle des marchandises taxées en sortent à leur tour. Mais il existe encore d'autres moyens pour combattre la vie chère : ce sont ceux dont il nous reste à parler.

* * *

J'entends par là les actions collectives dont des associations privées ou des communes ont voulu faire profiter leurs membres ou leurs ressortissants.

J'ai déjà mentionné des achats et des ventes opérés par l'État, par des départements, par des villes. J'y pourrais joindre des opérations de même nature accomplies par des syndicats agricoles, par des ligues de consommateurs. Mais je ne veux signaler que l'activité des Sociétés coopératives et de certaines municipalités.

Les Coopératives de consommation, groupées à la veille de la guerre en une grande Fédération qui ne les réunit pas toutes, mais qui comprend les plus importantes, ont conquis dans la

faveur générale une place de plus en plus considérée[1]. La coopération, à l'armée aussi bien que parmi les civils, a été reconnue comme le moyen le meilleur d'éviter le frelatage des marchandises et le parasitisme des intermédiaires, et aussi, comme un instrument d'économies automatiques pour ses adhérents. Ce n'est pas sans raison qu'une somme de deux millions a été votée par la Chambre pour aider les Coopératives dans leur œuvre bienfaisante.

Mais ce qui mérite davantage l'attention, c'est le rôle nouveau qui leur a été dévolu. Elles sont devenues les collaboratrices des autorités municipales : elles se sont chargées, à Paris et ailleurs, de distribuer la viande frigorifiée, le lait, les pommes de terre, le charbon. Elles ont pris à leur compte l'organisation technique, pendant que le Conseil municipal avançait les fonds et en gardait le contrôle; et, comme elles ne cherchaient point à faire de bénéfices, elles ont été les régulatrices des prix, elles ont enrayé la hausse dans les boutiques qui fonctionnaient à côté des leurs.

Mais ce n'est pas tout. Les municipalités elles-mêmes ont assumé un rôle économique, qui est en France chose nouvelle.

L'exemple est venu surtout d'Italie[2]. Ce pays, si longtemps morcelé, n'a jamais subi la centralisation uniforme et quelque peu étouffante à laquelle nous sommes habitués. Il a toujours gardé une vie régionale et, plus encore, une vie communale intense. Anciennes républiques indépendantes, la plupart des cités italiennes, dont l'autonomie n'a jamais été brisée par une monarchie unitaire et jalouse comme fut celle de nos rois, elles ont encore pour la gestion de leurs affaires une liberté que peuvent leur envier les villes de la République française. La loi leur laisse sur ce point une latitude remarquable. Aussi, se

1. A. Daudé-Bancel, *La Coopération pendant et après la guerre*. — Capitaine Depallier, *Mercantis et coopératives* (*La Revue*, 1er-15 avril 1917).

2. Des villes suisses et allemandes ont aussi pu offrir des modèles.

considérant comme chargées de ménager la bourse et la santé de leurs ressortissants, n'hésitent-elles point à intervenir dans le domaine économique au nom de l'hygiène ou en vue d'assurer le bon marché des objets de première nécessité. Elles se font ainsi marchandes, industrielles, fournisseuses de denrées saines et à bon compte. On a baptisé leur activité en ces matières du nom quelque peu exagéré de *socialisme municipal*. Il serait plus exact de l'appeler *municipalisme social*. Mais peu importent les mots : voyons les choses.

La loi du 19 mars 1903 les autorise — sous certaines conditions peu gênantes — à créer des établissements régis directement ou contrôlés par elles, et nous rencontrons là deux systèmes concurremment pratiqués : 1° *La régie directe proprement dite*, c'est-à-dire des établissements dont la gestion est aux mains des autorités et incorporée au budget de la commune. Ils sont exploités administrativement; et, en outre des services publics qu'on trouve partout, voirie, travaux publics, écoles, police locale, ils comprennent souvent tramways, gaz, force et lumière électriques, eau, bains, affichage, etc.; 2° des établissements, ou, comme on dit en Italie, des Instituts autonomes, subventionnés et contrôlés sans doute par la Commune, mais exploités commercialement et conservant une grande liberté d'allure, une large indépendance d'action. Dans ces cas-là, la ville ne s'arroge pas un monopole; elle se pose seulement en concurrente des entreprises privées qui existent et qu'elle laisse subsister. Elle s'attache à fournir des choses de meilleure qualité et à meilleur marché; et elle peut y arriver sans trop de peine, parce qu'elle opère sur de grandes quantités, parce qu'elle ne vise guère qu'à couvrir ses frais, parce qu'elle n'ambitionne pas de gros bénéfices. Or par le seul voisinage des établissements qui lui appartiennent (boulangeries, boucheries, poissonneries, pharmacies municipales), elle oblige les entreprises privées à donner des produits meilleurs et à baisser leurs

prix, ou, si elles ne veulent ou ne peuvent pas supporter la concurrence, à cesser de servir leur clientèle dont la commune hérite.

Ces établissements communaux sont naturellement mal vus de ceux qui exercent le même commerce ou la même industrie. Mais ils ne sont créés qu'après un referendum où toute la population est consultée et répond par *oui* ou *non* à cette question : — Voulez-vous que la commune crée une boulangerie (ou une pharmacie) municipale, et sous lequel des deux régimes ci-dessus indiqués désirez-vous que cette création soit placée?

En l'année 1913, on comptait en Italie plus de 5 000 services publics gérés directement par les communes et 136 établissements contrôlés par elles. Mais, en France, la loi défiante des libertés communales et des exploitations collectives s'opposait à ces tentatives qualifiées de socialistes. On sait comment fut vertement rappelée à l'ordre la ville de Roubaix, qui avait voulu fonder une pharmacie municipale.

Il serait exagéré de dire : — La guerre a changé tout cela. — Mais, dès le mois de février 1915, une proposition de loi signée de MM. Veber, Brenier et Rozier, s'inspirait de l'exemple donné par la monarchie italienne et d'un projet sur la régie du gaz à Paris, qui a été deux fois voté par la Chambre et rejeté par le Sénat. La proposition, fort modérée, demandait qu'on accordât aux communes la faculté de choisir, pour les services d'intérêt général qui leur incombent, entre la concession à l'industrie privée et l'exploitation plus ou moins directe; et elle posait la condition expresse que, si cette dernière avait la préférence, elle devrait être réalisée sans emprunt municipal, sans nouveaux centimes additionnels, sans subvention de l'État, en se servant uniquement des ressources existantes. Elle fut renvoyée à la Commission de l'Administration générale. Repose-t-elle dans un de ces cartons funéraires où dorment

tant de projets mort-nés? Est-elle destinée à paraître bientôt au grand jour? C'est le secret du Parlement.

Mais la force des choses, plus puissante que la routine et les théories arriérées, a conduit, je dirais presque a contraint les villes à expérimenter ce qui est passé dans les mœurs au delà des Alpes. Les querelles qu'elles soutiennent avec les Compagnies du gaz leur montrent le danger d'abandonner l'éclairage à des entreprises particulières qui ne font point une part dans leurs profits à la commune et qui se dérobent au moment où elles se sentent menacées d'être en perte. Les difficultés très réelles que présente la taxation de la viande ont poussé à créer des boucheries municipales dont la concurrence peut mettre à la raison les détaillants trop avides de gain. La ville de Troyes, le département du Rhône[1] ont eu le courage de tenter cette innovation. Paris et Bordeaux se sont bornées à subventionner des boucheries coopératives. Dans la banlieue parisienne, à Maisons-Alfort, une boucherie municipale a donné au bout de trois mois les résultats suivants, si le bilan est exact.

Vente de viande de mouton et de bœuf : 17 935 kilogs.

Recette 37 606 fr. 60, ce qui représente le prix moyen de 2 fr. 09 le kilog. au lieu de 3 fr. 10, cours moyen établi par la préfecture de police.

Le bilan se solde par un excédent d'actif de 641 francs, et il a fallu pourtant payer les frais de première installation. Les chiffres démontrent que, bien administré, un établissement de ce genre peut rapporter, tout en procurant aux habitants, ce qui est son but essentiel, une très sérieuse économie.

La commune de Pavillons-sous-Bois a, paraît-il[2], réussi également, par une organisation intelligente, à fournir à ses domi-

1. *Le Petit Parisien* (9 juillet 1916); *La Dépêche de Toulouse* (10 août 1916); *Le Journal* (28 octobre 1916).
2. *Le Journal* (5 décembre 1916).

ciliés repas à bon marché, travail, charbon et pommes de terre[1].

Il est permis de souhaiter que ces expériences ne soient ni oubliées ni perdues. Sans doute il est à peine nécessaire de dire que la plupart des mesures de fortune destinées à combattre la vie chère ont chance de disparaître avec la guerre dont elles sont nées. Réquisitions, taxations, resserrement forcé de la consommation s'évanouiront à mesure que reprendra la vie économique normale. Mais faut-il en conclure qu'elles auront passé sans laisser de traces? que la France n'aura pas appris à mieux connaître et à mieux utiliser ses ressources et celles de ses colonies? à user plus qu'elle n'a fait jusqu'ici de l'association et de l'organisation? Ceux qui l'aiment doivent espérer que tant d'épreuves lui auront enseigné à ne pas reculer devant les sacrifices que son intérêt et son devoir lui commandent pour supprimer sur son territoire cette maladie honteuse, la misère; à se sentir assez opulente et assez travailleuse pour que tous ses enfants soient assurés d'avoir du pain et quelques douceurs avec; à desserrer, sans peur des mots et des idées-fantômes, les liens qui garrottent l'activité régionale et communale et l'empêchent d'apporter au bien-être commun le concours dont elle est capable.

* * *

Et maintenant il est temps de mettre un point final à cet essai sur l'évolution économique de la France durant près de trois années de la grande guerre. On me dira : — Pourquoi n'avoir pas attendu, pour le publier, qu'elle soit terminée? — Parce qu'alors d'autres problèmes urgents solliciteront l'attention publique. Tel quel, ce livre fournira des renseignements utiles à ceux qui auront à les résoudre. Nul plus que moi n'en

1. D'après M. Brake, environ 35 communes de la banlieue parisienne ont pris des initiatives de ce genre (*Journal officiel* du 31 mai 1917, p. 1218).

regrette les lacunes et les imperfections; mais il peut rappeler aux Français et montrer aux étrangers ce que ceux de l'arrière ont souffert, accompli ou projeté pour maintenir et développer la prospérité matérielle de la France, pendant que ses fils héroïques combattaient et mouraient pour son salut. Cette vue d'ensemble nécessairement incomplète et provisoire, pourtant aussi nette et précise que le permet le cours « ondoyant et divers » des événements, n'aura pas été vaine, si elle aide à préparer l'avenir de demain en faisant connaître et comprendre le passé d'hier.

TABLE DES MATIÈRES

LA PRODUCTION AGRICOLE

La vie végétale et la vie animale.

TROISIÈME PARTIE

LA CONSOMMATION

404-17. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 11-17.

